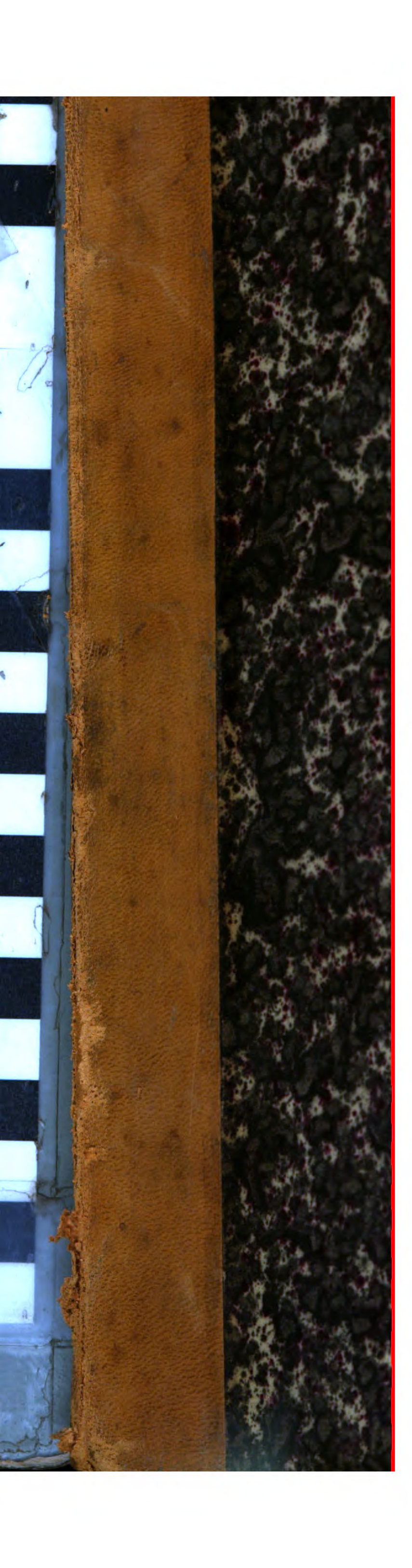
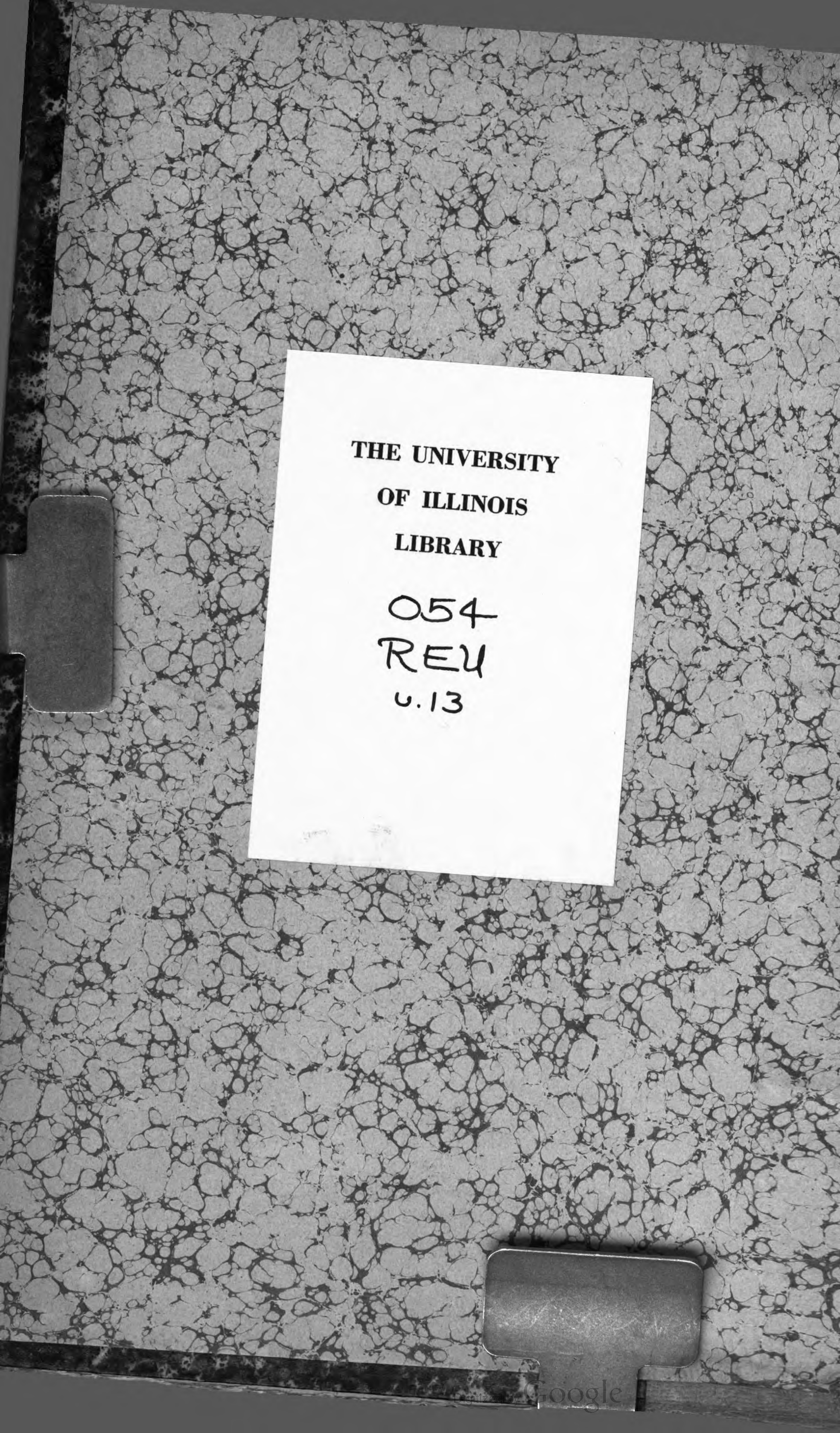
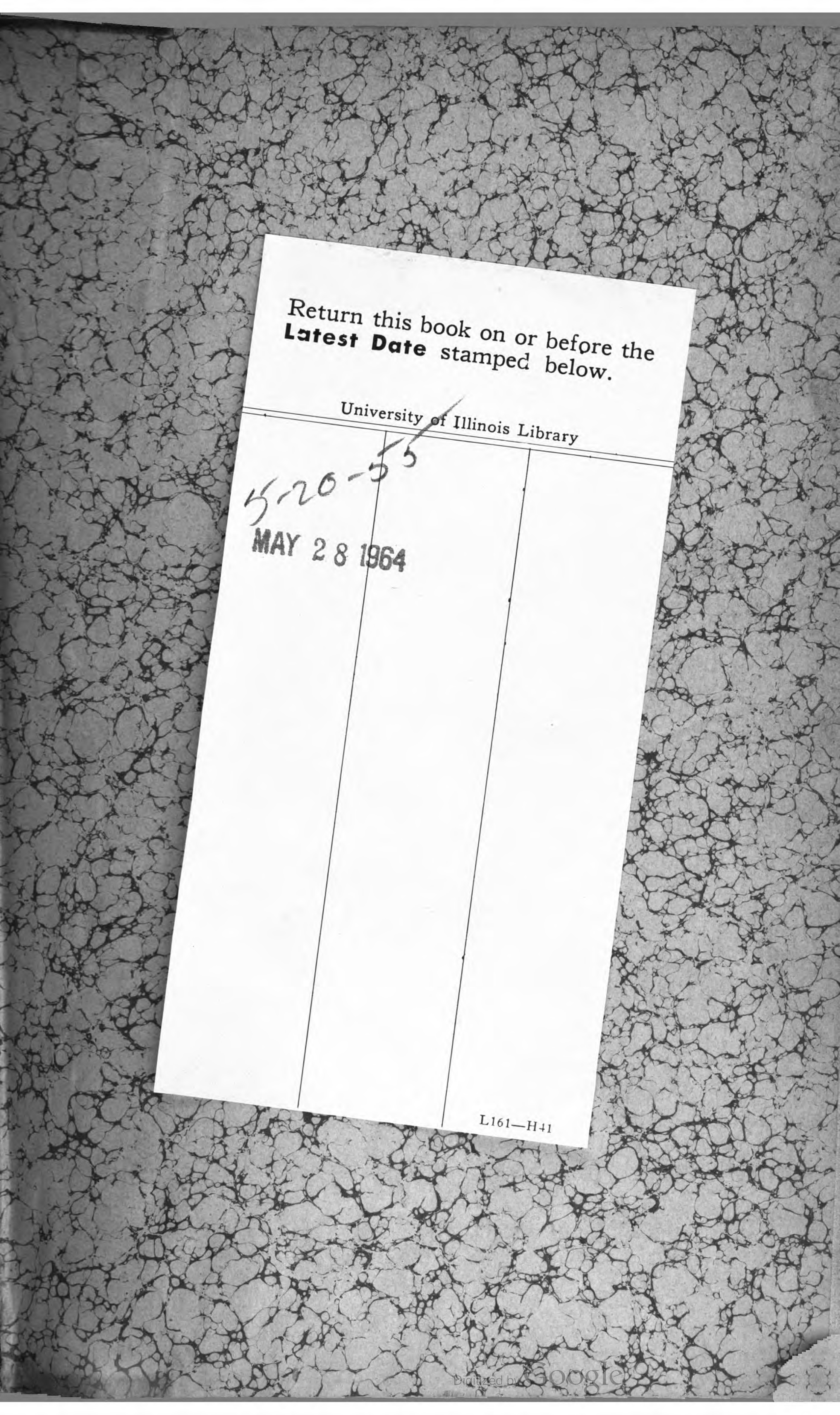








THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
054
REU
v.13



Return this book on or before the
Latest Date stamped below.
University of Illinois Library
5-20-55
MAY 28 1964
L161—H41
Digitized by Google

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

RÉDIGÉES PAR LES PROFESSEURS DES FACULTÉS DES LETTRES

DE BORDEAUX ET DE TOULOUSE

ANNÉE 1891.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

—

1891

L'AQUITAINE

ET

LA VASCONIE CISPYRÉNÉENNE

DEPUIS LA MORT DE DAGOBERT Ier

JUSQU'A L'ÉPOQUE DU DUC EUDES

Depuis la mort de Dagobert Ier (638) jusqu'à la création du royaume d'Aquitaine par Charlemagne (778), l'histoire politique de l'Aquitaine est inséparable de celle de la Vasconie cispyrénéenne. Les annalistes de ces deux contrées auraient donc bien fait, en ne cherchant pas à se soustraire au surcroît de besogne que leur commande l'étude de ces cent quarante années. Puisque ces savants ont agi autrement, je prends sur moi cette tâche, avec la prétention de la remplir jusque dans ses détails. En tirant parti de tous les documents aujourd'hui connus, je m'efforcerai de dissiper, dans la mesure du possible, les obscurités naturellement inhérentes à mon sujet. Je devrai m'imposer aussi la censure de bien des doctrines fausses ou téméraires, que divers érudits français ont accréditées, depuis soixante ans, sous couleur de méthodes réputées rigoureuses, de théories nouvelles, et docilement acceptées comme inattaquables. En réalité, j'entreprends donc l'histoire complète du sud-ouest de la Gaule franque, à l'époque où le passé de la Vasconie cispyrénéenne se trouve si intimement mêlé à celui de l'Aquitaine.

Cette époque se divise, et sans effort, en deux périodes, dont la première va de la mort de Dagobert Ier (638) à l'apparition certaine de Eudes, duc d'Aquitaine (719). La seconde commence avec Eudes, et finit à la création du royaume d'Aqui-

taine (778). Le présent mémoire se limite aux temps les plus reculés, qui sont en même temps les plus obscurs, et j'ajoute volontiers les plus obscurcis. Ce n'est, en effet, qu'à dater de Eudes, que je pourrai bénéficier, plus tard, de clartés d'ailleurs relatives. En attendant, je supplie une fois de plus les érudits compétents, qui veulent bien m'assister de leurs conseils, de juger en toute rigueur le travail que je leurs soumets aujourd'hui. Ce faisant, ils me mettront, une fois de plus, à même de corriger et de compléter l'une des parties les plus difficiles de ma future *Histoire de la Gascogne*.

§ I. Mort de Dagobert Ier (638). — Dagobert Ier était dans sa villa d'Epinay, proche Saint-Denis, quand il ressentit les premières atteintes de la dyssenterie. Aussitôt, le roi se fit transporter au monastère, où, sentant sa fin prochaine, il recommanda à Éga, Maire du Palais, et aux grands du royaume, son fils Clovis II et la reine Nantilde. Le roi succomba le 18 janvier 638, âgé de trente-six ans. Il était dans la seizième année de son règne, en le datant de l'époque où il était devenu souverain d'Austrasie, mais seulement dans la dixième comme souverain de toute la Gaule franque, depuis la mort de Clotaire II, et en comptant pour rien le royaume éphémère de Toulouse (628-630), érigé au profit de de Caribert.

Dagobert Ier laissait deux enfants, Sigebert qu'il avait eu de Ragnatrude, et Clovis, que lui avait donné Nantilde. Le premier avait alors sept ans, et le second quatre.

§ II. Exécution du partage anticipé de la succession de Dagobert Ier entre ses deux fils, Sigebert II et Clovis II (638). — Avant tout, il convient de fournir ici le texte du partage de présuccession fait par Dagobert Ier en 634, entre ses deux enfants, Sigebert II et Clovis II.

« Dans la douzième année de son règne, dit Frédégaire, Dagobert avait eu de la reine Nantéchilde, ou Nantilde, un fils nommé Clovis. On sait que, par le conseil des Neustriens, il s'unit avec son fils Sigebert par les liens d'un traité. Tous les grands du royaume d'Austrasie, les évêques et les autres leudes de Sigebert, les mains levées en l'air, jurèrent qu'après la mort de Dagobert, la Neustrie et la Bourgogne appartiendraient à la domination de Clovis ; que l'Austrasie, qui lui était égale pour la population et l'étendue du territoire, appartiendrait en entier à Sigebert, et que le roi Sigebert possèderait et garde-

rait à jamais tout ce qui avait autrefois appartenu au royaume d'Austrasie, sauf le duché de Dentelin, jadis enlevé injustement par les Austrasiens, qui serait de nouveau soumis aux Neustriens et à la domination de Clovis. Mais les Austrasiens furent forcés par Dagobert de conclure, bon gré mal gré, ce traité. On verra comment il fut observé dans la suite par les rois Sigebert et Clovis [1]. »

Voilà tout ce que nous apprend Frédégaire sur le partage anticipé de 634, dont l'exécution fut alors jurée, en assemblée solennelle, par tous les princes *(primates)*, évêques et autres leudes de l'Austrasie.

A la mort de Dagobert Ier, son fils Sigebert II garda l'Austrasie, où il régnait déjà nominalement, sous l'autorité de son père. Le duc Adalgise dût alors renoncer à ses fonctions de Maire du Palais,que reprit Pépin de Landen. Clovis II, fils cadet du défunt, fut reconnu comme souverain par les leudes de Neustrie et de Bourgogne dans sa terre de Maslay. Éga, Maire du Palais, gouverna avec le concours de Nantilde, veuve de Dagobert Ier.

Sous quelle autorité passèrent alors l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne? Frédégaire ne le dit pas en termes exprès. Il n'est pourtant pas à croire qu'en 634,on ait négligé de statuer sur des provinces si importantes, alors qu'on s'inquiétait d'un territoire bien moins considérable, du duché de Dentelin. C'est pourquoi je suis tenu d'examiner, sous ce rapport, et de fort près, le texte déjà cité, d'y chercher, mais sans parti pris, ce qui pourrait s'y trouver implicitement contenu, par rapport à l'Aquitaine et à la Vasconie cispyrénéenne.

Voilà pourtant ce que n'ont fait ni Oïhenart, ni Marca, ni Auteserre, ni les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc,*

1. Cumque anno duodecemo regni Dagoberti eidem filius nomene Chlodoveos de Nantilde regina natus fuissit (*var.* fuisset), consilio Neustrasiorum eorumque admonicione per pactiones uincolum cum Sigybertum filium suum (*var.* Sigyberto filio suo) firmasse dinuscetur (*var.* dinoscetur). Et Austrasiorum omnes premati ponteueces citirique (*var.* pontifici ceterique) leudis Sigyberti manus eorum ponentes insuper sacramentis firmauerunt ut Neptrico et Burgundia soledato ordene ad regnum Chlodouiae (*var.* Clodouei) post Dagoberti discessum aspecerit (*var.* aspicerent). Aoster uero idemque ordine soledato eo quod et de populo et de spacium terrae esset quoaequans ad regnum Sigyberti idemque in integretate deberit aspecere, et quicquid ad regnum Aostrasiorum iam olem (*var.* olim) et perpetuo dominandum haberit, excepto docato Dentilini quod ab Austrasius iniquiter abtultus (*var.* abstultus) fuerat, iterum ad Neustrasius subiungeretur et Chlodoueo regimine subgiceretur. FREDEG., C. LXXVII.



etc., etc. Tous ces annalistes admettent, en effet, que les deux pays se partagaient, après 638, entre les rois d'Austrasie et de Bourgogne, comme ils se divisaient auparavant entre les souverains de ces deux États et ceux de la Neustrie. Pour attribuer les diverses parties de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénéenne à la Bourgogne ou à l'Austrasie, ces érudits, qui ne soupçonnaient même pas l'importance du problème, ont tiré parti de divers textes mérovingiens antérieurs à 634. Sous l'influence de ces documents, ils en ont aussi utilisé d'autres, postérieurs à cette date, et dont je ne manquerai pas d'étudier toujours, en temps utile, la valeur et la force probantes. Ces savants se comportent enfin, comme si l'ordre de choses arrêté dès 634 n'avait en rien modifié la situation de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénéenne, par rapport à la Neustrie, l'Austrasie et la Bourgogne.

M. Perroud a soupçonné le premier que le passage de Frédégaire soulève un nouveau problème historique de haute importance. Mais, sur ce point spécial, voilà tout le mérite de cet érudit. M. Perroud admet, en effet qu'après, comme avant la mort de Dagobert Ier, avant comme après l'exécution du partage anticipé de 634, l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne se divisaient toujours entre les divers royaumes francs. Mais, dit-il, à dater de 585, année qui suivit la mort de Chilpéric Ier, les Neustriens affaiblis ne repassèrent plus la Loire. Ils perdirent, dans l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne toutes leurs anciennes possessions qui, à travers des fortunes diverses, se partagèrent, jusqu'en 612, entre l'Austrasie et la Bourgogne [1].

Cette dernière proposition est incontestable. M. Perroud a raison d'affirmer également que rien ne constate que cet ordre de choses ait varié, de 600 à 612. Mais on sait qu'à dater de 612, et jusqu'en 628, Clotaire II régna seul sur toute la Gaule franque. Quelle fut, durant ces seize années, la situation de l'Aquitaine, et par suite celle de la Vasconie cispyrénéenne? M. Perroud admet qu'alors « elle dépendit administrativement de la Burgondie, et suivit toutes ses destinées [2]. » Voici sur quoi il se fonde.

« Thierry mourut en 613. Clotaire II, mis à la tête de tout

1. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 24.
2. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 26.

l'empire franc par une révolution subite (où nous croyons que la part principale revint à la Burgundie, dont l'annexion de l'Aquitaine avait doublé le territoire et la puissance), paraît n'avoir rien changé aux limites et à l'organisation des trois royaumes; on ne voit nulle part qu'il ait rien rendu à la Neustrie de ses anciennes possessions au sud de la Loire; quant à l'Austrasie, il lui dénia constamment les provinces méridionales qu'elle aurait pu revendiquer, deux passages de Frédégaire nous l'attestent, le premier implicitement, le second en termes formels. Les voici :

« En 622, Clotaire est contraint de donner son fils Dagobert pour roi à l'Austrasie, et restitue ainsi à la France orientale son existence distincte, mais non ses anciennes limites; il garda *(sic)*, s'il faut en traduire Frédégaire à la lettre [1],« tout le territoire jusqu'aux Ardennes et aux Vosges [2], »..... à plus forte raison les possessions austrasiennes d'outre-Loire.

« En 625, sur les réclamations de Dagobert, Clotaire consent à rendre à l'Austrasie ses frontières primitives, mais il continue à lui retenir ses anciennes possessions d'Aquitaine et de Provence, « reddens ei solidatum quod aspexerat ad regnum Austrasiorum, hoc tantum exinde quod citra Ligerem vel in Provinciæ partibus situm erat suæ ditioni retinuit [3].

« Ainsi l'Austrasie, tant que Clotaire vécut, n'eut rien en Aquitaine; la Neustrie non plus. C'est comme roi de Burgundie que Clotaire II, de 613 à 628, paraît avoir commandé au sud de la Loire. La Burgundie devenue le plus puissant des trois royaumes francs, garda exclusivement pour elle la plus riche des conquêtes mérovingiennes, les belles provinces de la Gaule méridionale [4]. »

Dans une des notes annexées à la fin de son livre, M. Perroud constate à bon droit que, vers 585, Gontran, roi de Bourgogne, possédait les deux tiers de la Gaule. Il montre aussi que la Bourgogne, unie un moment à l'Austrasie (593-

1. Retinens sibi quod Ardinna et Vosacos uersus : Neuster et Burgundia excludebant. FREDEG., c. XLVII.
2. Selon le P. Pagi et Dom Bouquet, cinq diocèses seulement.
3. Voici le passage de Frédégaire, d'après l'édition de M. Monod : « reddensque ei soledatum quod aspexerat ad regnum Austrasiorum, hoc tantum exinde, quod citra Ligerem uel Prouinciae partibus situm erat suae dicione retinuit. » FREDEG., c. LIII.
4. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 25-26.

596), redevint, sous Thierry II, le plus puissant des trois royaumes. Pour M. Perroud, « la révolution de 613, qui rétablit l'unité de l'empire franc au profit de Clotaire II, ne porta pas atteinte à la prépondérance de la Burgundie. » Ce furent les farons de ce pays et Warnachaire, Maire du Palais, qui firent triompher les prétentions de Clotaire II contre les enfants de Brunehaut. Warnachaire garda ses fonctions toute sa vie. Elles passèrent ensuite au duc Eudelon, etc. etc. [1].

Tout cela est fort exact. De 612 à 628, l'Aquitaine, et aussi la Vasconie cispyrénéenne, forment en quelque sorte des annexes de la Bourgogne. Dès lors, l'équilibre entre ce royaume et l'Austrasie se trouvera rompu, si celle-ci n'obtient pas une compensation suffisante, par la cession de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénéenne qui, du reste, appartenaient presque en entier à la Bourgogne en vertu du traité d'Andelot (587). Cette idée, que les ducs d'Austrasie ne cesseront plus tard de faire prévaloir jusqu'à leur avènement à la royauté, s'accuse déjà dans les deux extraits de Frédégaire invoqués par M. Perroud. Nous la voyons ensuite manifestée clairement, dans le passage du même chroniqueur, concernant le partage anticipé de la succession de Dagobert Ier.

L'érection du royaume de Toulouse (628-630), vint modifier profondément cet ordre de choses. J'ai prouvé ailleurs que cet État éphémère englobait intégralement l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne. Quand Dagobert Ier les reprit, après la mort de son frère Caribert, il y avait donc là, tout indiquée, la délimitation d'un grand gouvernement. Mais, comme la Vasconie cispyrénéenne formait déjà un duché distinct, depuis 602, il fallait bien, et dans une assez large mesure, tenir compte de ce précédent, soit aussitôt après la mort de Caribert, soit tout au moins après celle de Dagobert Ier.

Dans cette hypothèse, il faudrait donc admettre déjà qu'en 638, l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne n'auraient pas été partagées, et qu'elles auraient été attribuées intégralement à l'un ou à l'autre fils de Dagobert Ier. Il ne s'agirait donc plus que de rechercher si l'attribution aurait eu lieu au profit de Sigebert II, roi d'Austrasie, ou en faveur de Clovis II, souverain de l'État Neustro-Bourguignon.

Tel n'est pas l'avis de M. Perroud, qui du moins se rend

1. PERROUD, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 214-20.

ici compte de l'importance d'une question absolument négligée par Fauriel, et pourtant quelque peu soupçonnée par un aussi pauvre compilateur que Henri Martin [1]. Pour M. Perroud, le partage anticipé de la succession de Dagobert Ier, exécuté en 638, a pour base le « traité d'Andelot de 587 ». Il admet, par conséquent, que « les territoires restitués formaient trois groupes :

« Au nord-ouest, les diocèses de Tours et de Poitiers ;

« Au centre, le triangle montagneux compris entre Clermont, Uzès et Cahors, c'est-à-dire l'Auvergne, le Velay, le Gévaudan, le Quercy, l'Albigeois, le Rouergue, le Vivarais, l'Uzège ;

« Au sud-est, en Provence, les cités d'Avignon, Aix, Marseille, Fréjus et Vence.

« On pourrait y joindre, au-delà de la Garonne, les cités de Vicus Julii, Lapurdum, Consoranis [2] ».

Ailleurs, M. Perroud rappelle que « le pacte d'Andelot avait assuré à l'Austrasie : 1° au nord-ouest de l'Aquitaine, Tours et Poitiers ; 2° au centre, l'Auvergne, le Velay, le Gévaudan, le Quercy, l'Albigeois, le Rouergue, le Vivarais, les cités d'Alais et d'Uzès ; 3° au sud-est, en Provence, Avignon, Aix, Marseille, Fréjus et Vence ; 4° au sud de la Garonne, Aire, le Labourd et le Couserans.

« Le partage de 596 avait conservé toutes ces possessions à l'Austrasie, plus : 1° Limoges ; 2° Bordeaux, Benarnum et Begorra ».

Tout cela est hors de doute. La seule question est de savoir si le partage de la succession de Dagobert Ier eut, ou n'eut pas lieu, conformément au traité d'Andelot. M. Perroud, qui tient pour l'affirmative, montre d'ailleurs, par des textes postérieurs à 638, que le Poitou, l'Auvergne et le Quercy dépendaient du royaume d'Austrasie [3]

Mais cela ne prouve aucunement que le partage de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénéenne, dans la succession de Dagobert Ier, ait eu lieu conformément au traité d'Andelot. Cela montre simplement que les trois pays susnommés dépendaient du royaume d'Austrasie. Dans l'hypothèse où le pacte de 634, interprété autrement que ne le fait M. Perroud,

1. Henri Martin, *Histoire de France*, II, 193-94.
2. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 53-57.
3. *Id. Ibid.*, 240-43.

aurait donné à l'Austrasie la totalité de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénéenne, c'est en vertu de cette attribution générale, et non à raison d'un lotissement spécial, que le souverain de ce pays aurait étendu son autorité sur le Poitou, l'Auvergne et le Quercy.

Je sais bien que M. Perroud vise ailleurs d'autres textes, dont il se prévaut pour gratifier l'État Neustro-Bourguignon de certaines portions de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénéenne. Mais que valent ces témoignages? C'est ce que je compte bien examiner au décours du présent mémoire.

L'auteur *Des origines du premier duché d'Aquitaine* ne s'en tient pas là. Soulevant un autre problème, dont Fauriel a eu le tort de méconnaître la portée [1], il se demande « quels furent — entre 638 et 718 — *des Austrasiens ou des Neustro-Burgundes,* les maîtres officiels de l'Aquitaine? » Cet érudit admet que le partage, tel qu'il l'entend, de la succession de Dagobert Ier demeura, jusqu'en 673, c'est-à-dire pendant trente-cinq ans, la loi de la Gaule méridionale. De 673 à 687, les cantons austrasiens de l'Aquitaine, (et j'ajoute, en ce cas, de la Vasconie cispyrénéenne) auraient été rattachés « à l'État Neustro-Burgunde [2]. » Sur ce point il est d'accord avec l'abbé de Longuerue [3]. M. Perroud invoque en plus, de son chef, je l'ai déjà dit, des documents qui enlèveraient à l'Austrasie le Bordelais, l'Auvergne et le Quercy. Mais j'ai promis de m'expliquer sur ces textes.

Quant à la période postérieure à 687, c'est-à-dire à la bataille de Testry, l'auteur *Des origines du premier duché d'Aquitaine* estime que « rien n'est changé par Pépin dans la Gaule méridionale; il laisse dans la dépendance du royaume Neustro-Burgunde, où il est aussi puissant qu'aux bords de la Moselle, plus puissant peut-être, les provinces que l'Austrasie aurait pu réclamer comme siennes ». Il en aurait été notamment ainsi de l'Auvergne, du Poitou, du Vivarais et de Marseille [4]. Cette fois encore, je me réserve le droit d'examen, au moins pour l'Auvergne et le Poitou, car le Vivarais et Marseille ne sont pas dans mon domaine.

1. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale sous les conquérants Germains*, III, 3.
2. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine,* 69-70.
3. Bouquet, III, 685 et s,
4. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 72-73.

Pour compléter l'exposé de cette portion de la doctrine de M. Perroud, je dois ajouter qu'à son avis, les origines du premier duché d'Aquitaine sont doubles. Il faut entendre par là le duché, tel que nous le voyons constitué au temps d'Eudes, de Hunald et de Vaïfre. D'après l'auteur *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, le duc de Toulouse Lupus commandait, en 674, des Pyrénées à Limoges. A l'est, dans les montagnes d'Auvergne, la souveraineté des rois Francs était encore reconnue, et cela dura jusqu'à la fin du VIIe siècle. Mais déjà le pays s'habituait à se régir lui-même, sous ses évêques particuliers. Au nord-ouest, le Poitou, gouverné par la famille de saint Léger (son oncle Dido, son frère Gerin) s'intéresse encore aux révolutions de l'empire franc, et par conséquent gravite encore autour de la Neustrie [1]. Toujours d'après le même érudit, le premier duché d'Aquitaine, celui d'Eudes et de ses deux successeurs, ne serait autre que celui de Lupus, notablement agrandi, sous l'influence de diverses causes [2]. Le Poitou, le Berry, et l'Auvergne, n'y auraient été annexés, sans qu'on puisse dire comment, qu'après 689, pour le premier de ces pays, 695 pour le second, et 699 pour le troisième [3].

Telle est la doctrine de M. Perroud sur la situation de l'Aquitaine, de 638 à 718. Dom Chamard est d'un autre avis. Voici comment il interprète le texte précité de Frédégaire, concernant le partage anticipé de la succession de Dagobert Ier.

En 634, Clovis II obtint l'expectative de la Neustrie et de la Bourgogne réunies (*solidato ordine*), et Sigebert II l'Austrasie toute entière (*in integrum*). De plus, afin de donner satisfaction aux prétentions des Austrasiens sur les contrées d'au-delà de la Loire, il fut convenu que toutes les cités *qui avaient jadis appartenu* à un titre quelconque *au royaume d'Austrasie*, seraient placées sous la domination de Sigebert. Le duché de Dentelin, qui avait été injustement enlevé à la Neustrie sous Clotaire II, fut seul excepté de cette clause générale (634).

« Cette célèbre convention, qui eut sa pleine exécution après la mort de Dagobert, régla jusqu'à la fin de la dynastie mérovingienne, et même sous les premiers carolingiens, les

1. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 110 et 141-42.
2. *Id. Ibid*, 177-78.
3. *Id. Ibid*; 163-76.

limites de ce qu'on appela dès lors *le duché d'Aquitaine* [1]. Il ne comprenait pas seulement les cités aquitaniques concédées à l'Austrasie par le traité d'Andelot; il s'étendait, en outre, d'après les termes mêmes de la convention que nous venons de citer, à toutes les contrées (*quidquid*) qui avaient appartenu dans le passé (*olim*), à un titre quelconque au royaume d'Austrasie. Cette distinction entre les deux parties du texte de Frédégaire n'a pas été assez remarquée jusqu'ici. Et cependant, elle seule permet de résoudre les difficultés relatives aux origines du duché d'Aquitaine, tel qu'il nous apparaît dans la suite.

« L'Aquitaine ne sera donc désormais qu'une annexe de l'Austrasie, et non pas de la Bourgogne comme le prétend M. Perroud. Sans doute, lorsque l'Austrasie n'aura pas de gouvernement particulier et obéira légalement au pouvoir central résidant en Bourgogne, l'Aquitaine suivra son exemple, et, comme elle, sera soumise plus ou moins au représentant de la royauté. Mais aussitôt qu'un roi d'Austrasie sera officiellement reconnu, c'est à ce royaume et non pas à celui de Bourgogne que l'Aquitaine se rattachera. Marchant sur les traces des Maires du Palais d'Austrasie, l'Aquitaine essaiera de secouer le joug des rois Francs Austrasiens; mais aussitôt que Pépin d'Héristal, prince des Francs Austrasiens, aura réussi à identifier sa puissance avec celle du roi, ce sera au nom des intérêts austrasiens lésés par les ducs d'Aquitaine [2], qu'il fera invasion dans les contrées transligériennes, et son fils et son petit-fils se couvriront du même prétexte [3]. »

Ainsi parle Dom Chamard. La distinction faite par M. Perroud de deux duchés existant originellement en Aquitaine, celui de Toulouse, et celui des autres régions de la Gaule méridionale, ne lui semble pas fondée. « En dehors des Wascons, qui, dit-il, comme les Bretons, obéissent plus ou moins à l'autorité royale, les textes ne nous montrent que des ducs d'Aquitaine [4]. » Ici Dom Chamard oublie le duché de Vasconie. Nous verrons, en temps utile, que cet érudit présente ces ducs d'Aquitaine comme exerçant, moins le titre, les fonctions

1. COINT., *Annal. Francorum*, t. III, p. 596, an. 667, n° 37. On voit aussi apparaître à la même époque le titre de *Dux Austrasiorum* D. Bouquet, t. III, p. 517 E). — Note de Dom CHAMARD.
2. BOUQUET, II, 680.
3. Dom CHAMARD, l'*Aquitaine sous les derniers mérovingiens*, 13.
4. Dom CHAMARD, l'*Aquitaine sous les derniers mérovingiens*, 13.

de véritables Maires du Pálais dans la portion de la Gaule franque sise au midi de la Loire, et qu'il leur octroie, comme tels, une réelle suprématie sur les ducs de la Vasconie cispyrénéenne.

Tel est l'état de la question. Je suis heureux de constater que, ni la solution proposée par M. Perroud, ni même celle qu'adopte Dom Chamard, ne sont faites pour troubler grandement l'histoire spéciale et distincte de la Vasconie cispyrénéenne, durant la période comprise entre 638 et la ruine du premier duché d'Aquitaine (769). Il me semble, en effet, avoir abondamment prouvé, contre M. Perroud, que le duché de Vasconie avait ses chefs particuliers, et qu'il était intégralement constitué bien avant 638. Ma future discussion des prétendues preuves invoquées par cet érudit, pour montrer que le royaume Neustro-Bourguignon de Clovis II et de ses successeurs possédait des annexes dans l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne, permettra, je l'espère, de tenir tous ses arguments pour non avenus. Je compte établir enfin que, si quelques uns des princes dont s'agit ont parfois régné, pour un temps, sur ces deux contrées, ce n'a jamais été à titre de chefs de leur État propre et distinct, mais bien comme souverains de toute la Gaule franque, momentanément réunie sous leur autorité.

Avec Dom Chamard, j'admets pleinement que les origines du premier duché d'Aquitaine sont simples, et qu'elles résultent du pacte de 634, éxécuté en 638. J'ajoute, en attendant de le prouver, que, dès la mort de Dagobert Ier, ledit duché devait avoir la même étendue que la Première et la Seconde Aquitaine. Là s'exerçait alors l'autorité pleine et directe de ses chefs, sans préjudice d'une réelle suprématie sur la Vasconie cispyrénéenne. Quant aux annexions, soit alléguées, soit tentées, soit précairement réalisées par Eudes et Vaïfre, ducs d'Aquitaine, dans la Septimanie, la Provence, et la région comprise entre le Rhône et les Alpes, je compte bien ne rien omettre d'essentiel sur ces questions, au courant du mémoire qui fera suite à celui-ci.

Mais, tout en me rangeant, pour le principal, à l'avis de Dom Chamard, je n'accepte certes pas tous les arguments dont il fait usage. Il y paraît déjà dans le mémoire publié dans les présentes *Annales*, sur *La Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert Ier*. J'ai tâché d'y prouver, en effet, contre le

docte bénédictin, que le duc Béraldus, prétendu père du duc Barontus, si tant ait que ce Béraldus ait existé, ne peut avoir vécu que sous Clotaire II, et par conséquent au plus tard en 628. J'estime avoir égalementétabli que le duc Barontus, commissaire de Dagobert I[er] dans le midi de la Gaule, après la mort de Caribert, roi de Toulouse, ne pouvait être duc d'Aquitaine à cette époque (630), ce duché n'ayant été créé qu'en 634, ou quoi que ce soit, qu'en 638.

Je n'en ai pas fini d'ailleurs avec les critiques de détail à produire contre la doctrine de Dom Chamard. Le principal de théorie n'en souffrira pas autrement. Mais, encore une fois, ni ses idées, ni celles de M. Perroud,sur les origines du premier duché d'Aquitaine, ne peuvent, fausses ou vraies, préjudicier gravement à l'histoire de la Vasconie cispyrénéenne de 638 à 769.

§ III. Le duc Arverne Bobo. (640). — Frédégaire nous apprend qu'en 640, Sigebert II, roi d'Austrasie, avait passé le Rhin pour guerroyer contre Radulfe, duc de Thuringe. Cette expédition fut malheureuse. Bon nombre de leudes de Sigebert II y périrent, et notamment le duc Arverne Bobo *(Bobo, dux Aruernus)* [1].

Si je m'inquiète de ce personnage, c'est uniquement parce que certains érudits l'ont abusivement présenté comme un duc d'Auvergne. S'ils avaient eu raison de le faire, il faudrait évidemment renoncer à la théorie qui fait remonter à la mort de Dagobert I[er] l'origine du premier duché d'Aquitaine. Tout ou moins, faudrait-il admettre que ce duché ne comprenait pas encore l'Auvergne.

Voilà l'objection qu'on pourrait peut-être faire. Mais elle ne soutient pas l'examen. En effet, le texte de Frédégaire ne dit pas que Bobo fut duc d'Auvergne. Il atteste tout simplement que ce personnage était né dans ce pays : *Bobo dux Aruernus.* Pour qu'on pût affirmer le contraire, il faudrait que ce passage portât : *Bobo Dux Aruerniae.* Il est d'ailleurs prouvé que Frédégaire indique volontiers le pays où étaient nés les personnages importants dont il fait mention. On peut notamment s'en convaincre, en consultant le paragraphe où ce chroniqueur donne la liste des ducs et comtes qui, sous le commandement suprême du référendaire Chadoind, dirigèrent les

1. Fredeg., c. lxxxvii.

troupes envoyées par Dagobert Ier contre la Vasconie cispyrénéenne en 635.

Et puis, il est certain que, dans la pratique visigothique et mérovingienne, le pouvoir des ducs ne se borna jamais à une seule cité. Ces hauts fonctionnaires avaient toujours sous leurs ordres des comtes, dont le nombre ne semble d'ailleurs avoir été limité, dit-on, ni par la loi ni par l'usage. Mais je n'ai pas à me prononcer sur ce point. Nous lisons dans Grégoire de Tours que, vers 475, le duc Victorius chargé par Euric, roi des Visigoths, du gouvernement de sept cités, y ajouta la *civitas Arvernorum* [1]. Notez que l'Auvergne est la patrie de cet historien, qu'il en fait très abondamment mention, et qu'il ne la donne jamais comme un duché, mais comme une simple cité [2].

Pour ces raisons, j'estime que ceux qui ont fait de Bobo un duc d'Auvergne se sont trompés, et que ce pays n'a jamais formé, durant la période mérovingienne, qu'une cité, c'est-à-dire un simple comté.

§ IV. Inscription bordelaise, généralement attribuée par les érudits a la cinquième année du règne de Clovis II (642). — Ici, je vais tirer grand parti des recherches consignées par M. Camille Jullian, dans ses *Inscriptions romaines de Bordeaux*, qui resteront comme l'un des plus précieux travaux consacrés à l'histoire de cette ville et des territoires voisins jusqu'au milieu du VIIIe siècle.

L'inscription dont s'agit provenait du cimetière de Sainte-Croix de Bordeaux, dont la première mention remonte peut-être au Xe siècle, et au plus tard au XIe. Elle a été vue et publiée par Venuti, Darnal, Dom Devienne, et Liabeuf. Le premier en a seul donné un fac-simile, exactement reproduit par M. Jullian [3]. En comparant les diverses leçons, on constate entre elles un certain nombre de divergences, soit dans le texte même, soit dans la façon de couper les lignes. M. Jullian donne à bon droit la préférence au fac-simile de Venuti [4]. Sauf quelques compléments ou corrections opérés avec plus ou moins de bonheur, les leçons de Mabillon et

1. Gregor. Turon., l. II. c. 20. *Hist. Franç.*
2. V. les preuves accumulées par M. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 477 et s.
3. Camille Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, II, 38-49.
4. Venuti, *Dissertations sur les monuments de Bordeaux*, 51.



autres reproduisent celles de Liabeuf. Avant M. Jullian, M. Grellet-Balguerie avait déjà redonné le fac-simile de Venuti [1], dont M. Le Blant a fourni une réduction [2]. Je voudrais pouvoir les imiter ici. Mais le lecteur devra se contenter du texte suivant, que j'emprunte à M. Jullian, sauf à indiquer la coupe des lignes par des barres obliques.

Hic requiescet. bone. / recordaciones hum / (i)lis Chr(ist) i. / (famulus) Mommolenus / q(ui) vixit annus (plu) ûs [m (inus] (??) septua/ genta. Apud/quem nul/ lus. fucit dolus. malus/qui. fuit. sene. ira. jocundus : / hoc. est. Accepit. transitum suu-(m)/diae. V° idus. Augustas. / ubi. fecit A(u) gusta/ dies. rec septe (m). anno V°. regnum dom(i)ni / nost(ri). Chlodovei. reg (ïs).

« L'inscription, dit M. Jullian devait être connue dès 1309, date à laquelle remonte, à ce qu'il me semble du moins, la mention la plus ancienne du culte rendu à Bordeaux à saint Mummolin. Elle est mentionnée pour la première fois par DE LURBE dans la première édition de sa *Chronique* (1589), sans aucun commentaire. — DARNAL la public le premier, en 1618 : « Epitaphe graué sur un marbre poli attaché ou enchassé dans la muraille, à costé du sepulchre de nostre *sainct Mummolin*, au derrière de la petite porte deuers le Septentrion entrant soubs ce theatre. C'est epitaphe est graué par quelque rude sculpteur, les caractères sont diuers et meslangés de lettres Gottes, et antiques romaines, avec des pointes et esgratieugures entre les lignes, et à costé. — LIABEUF vit l'inscription en 1648 au même endroit, « escrite en un uieux marbre qui estoit proche son sepulchre (de saint Mummolin) auant qu'il fut translaté en l'année 1646 ». — Elle est, dit VENUTI en 1754, « gravée sur une table de marbre qui est appliquée à un des piliers de l'église. — « DEVIENNE la vit et la copia encore vers 1774. Elle a disparu depuis, mais j'ai la conviction intime qu'elle est aujourd'hui encastrée dans un des piliers de l'église et dissimulée par la maçonnerie extérieure [3]. »

Ainsi, l'épitaphe de Mummolenus a certainement existé. Mais quel était ce personnage ? La tradition, et presque tous les érudits, veulent que ce soit le même que *Mummolus*, premier ou second abbé du monastère de Fleury-sur-Loire, fondé au milieu du VIIe siècle.

1. GRELLET-BALGUERIE, *Clovis III*, planche, et p. 6.
2. LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes*, n° 286, A, t. II, p. 377 et planche 390
3. JULLIAN, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, II, 42.

Ce Mummolenus est-il bien identique à Mummolus, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux? On peut répondre hardiment non.

Et d'abord, dit M. Jullian, il y a entre les deux noms de *Mummolus* et *Mummolenus* une différence dont il faut tenir compte. Et puis, comment l'abbé de Fleury-sur-Loire serait-il venu mourir à Bordeaux? Je sais qu'on a dit qu'il était alors en voyage, et cela pour des motifs gratuitement supposés, sur lesquels on ne s'accorde même pas. Il n'y a donc pas à s'arrêter à cette hypothèse. Enfin, l'épitaphe est datée de la cinquième année du règne de Clovis. Nous verrons plus bas que, si l'inscription est authentique, il ne peut être ici question que de Clovis II, ce qui ferait remonter l'inscription à 642. Cette date ne convient pas à Mummolus de Fleury-sur-Loire; car il est certain que la fondation de cette abbaye (vers 667), serait presque contemporaine de la date où on suppose que l'inscription a été gravée. Voilà ce que met en pleine évidence la critique de M. Jullian, qui s'exprime comme suit :

« Reste, il est vrai, en faveur de l'opinion commune, ce texte d'un « très antique martyrologe, *pervetustum* », de Fleury-sur-Loire, cité par Mabillon dans les *Annales* de l'ordre de Saint-Benoît. « *VI idus Augusti Burdegalis depositio S. Mummoli abbatis* ». Ce texte serait décisif, même contre toutes nos objections, si ce martyrologe était véritable, et si ce passage était de rédaction antique. C'est ce que nous ne croyons pas, et voici pourquoi. — Ce « très ancien martyrologe, *pervetustum martyrologium* », — « écrit il y a plus de six cents ans, *ante annos sexcentos scriptum* », — dont parle Mabillon dans les *Annales*, qui datent de 1703, est mentionné avec plus de précision et de détails en 1669 par ce même Mabillon, dans les *Actes des Saints* de l'ordre de Saint-Benoît, et toujours à propos de Mummolenus. « La mémoire de ce saint », disait alors Mabillon, « est consignée dans un très ancien martyrologe de cette manière : *Mummoli abbatis*, mots écrits de première main. » Or, il n'est pas question dans ce dernier texte de ce qui en fait la valeur, de « *depositio Burdegalis :* ces deux mots, seuls importants pour nous, — ne se lisaient donc pas sur le martyrologe de 1087, et si Mabillon les a indiqués plus tard dans ses *Annales* comme s'y trouvant, ce ne peut être que par un oubli involontaire. Ajoutons que, d'après ce même Mabillon, le nom de Mummolus n'était pas

primitivement mentionné dans le plus ancien bréviaire de Fleury-sur-Loire (antérieur à celui de 1087), mais y avait été ajouté après coup. Nous pouvons donc, jusqu'à nouvel ordre, regarder le texte cité par Mabillon dans ses *Annales* comme sans valeur certaine [1]. »

Ainsi, au xie siècle, on ne savait pas, dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire, que Mummolus, son fondateur, ou du moins son plus illustre abbé, avait présidé à la translation en France des reliques de saint Benoît. On y ignorait qu'il avait fait le voyage de Bordeaux, et qu'il y était mort. Pourtant, ce monastère était alors le plus célèbre centre littéraire de la France [2]. On y aurait donc célébré Mummolus et saint Benoît, sans soupçonner le voyage du premier à Bordeaux. Ce déplacement était aussi inconnu d'Adrevaldus, moine de la même abbaye au ixe siècle. Que penser donc des modernes, qui se croient mieux renseignés à ce sujet que les religieux de Fleury-sur-Loire, aux ixe, x et xie siècles? Et puis, ajoute à bon droit M. Jullian, il n'est fait mention, sur notre épitaphe, d'aucune dignité ecclésiastique. Si l'épithète de *humilis Christi servus* peut convenir pour un moine, ce n'est pas assez pour un abbé.

Cet érudit prouve ensuite fort clairement que l'on ne fait mourir Mummolus à Bordeaux qu'au commencement du xvie siècle, et qu'alors seulement on l'identifie avec le Mummolenus, abbé de Sainte-Croix en cette ville. Les deux personnages sont donc absolument distincts. Le nom de *Mommolenus* ou *Mummolenus* devait être d'ailleurs fort répandu dans le Bordelais, durant l'époque mérovingienne. On le trouve, en effet, sur des monnaies frappées à Bordeaux vers la fin du viie siècle ou au commencement du viiie.

Toujours est-il que le culte de Mummolenus était, après l'an mil, déja fort populaire à Bordeaux. Les preuves fournies par M. Jullian ne laissent à cet égard aucun doute. Il est donc clair que, par amour-propre de couvent, les moines de Sainte-Croix de Bordeaux ont réussi d'assez bonne heure a identifier leur Mummolenus avec Mummolus, le célèbre abbé de Fleury-sur-Loire. Très visiblement, l'inscription bordelaise trahit cette préoccupation. Ainsi, tenons déjà pour certain que l'épi-

1. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux*, II, 46.
2. Pfister. *Robert le Pieux*, 9.



graphe dont s'agit a été faite très postérieurement à la cinquième année du règne de Clovis II, c'est-à-dire à 642.

Poursuivons. « La paléographie des lettres, dit M. Jullian, par exemple du O en losange, du C en carré, des D en forme de ∂, des A à traverse brisée, est bien celle du VIIe siècle. Toutefois l'aspect genéral de l'inscription semble celui d'un monument postérieur : il est vrai que ce n'est pas l'original que nous reproduisons, mais le dessin de Venuti. Mais remarquons, après Le Blant, les abréviations insolites VI° et V° : or, elles ne se retrouvent qu'une seule fois sur les marbres de la Gaule, et précisément sur une inscription recopiée au XIVe siècle (Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, I, p. 59). Nous croyons d'une part possible que l'inscription vue par Darnal, Liabeuf et Venuti, ne soit pas exactement l'épitaphe originale, mais une épitaphe recopiée sur un modèle antique (le copiste aura imité avec soin la forme des lettres du VIIe siècle), ou plutôt restaurée ou retrouchée tout au moins (cf. Le Blant, t. I, p. 223, et t. II, p. 348). Voyez ce que dit Darnal : elle est gravée « par quelque rude sculpteur, avec des pointes et esgratigneures entre ligne, et à costé ».— Dom Devienne va trop loin, selon nous, lorsqu'il dit de cette inscription qu' « elle porte les plus fortes preuves de supposition », qu'il insiste sur la « barbarie du style et celle du caractère, qui n'est ni romain ni gothique », et qu'il la croit « composée dans le Xe siècle lors de la restauration de l'abbaye de Sainte-Croix, et que le faussaire était lui-même fort ignorant, en prétendant avoir découvert un monument ancien et précieux pour le monastère, a abusé de la crédulité de ses contemporains et de la grossièreté de son siècle. — Dutems dit tout aussi nettement qu'elle « paroit apocryphe », mais il a visiblement subi l'influence de Devienne. — Bernadau nous dira lui-même qu'elle est « en caractères du XIVe siècle [1]. »

Ainsi, d'après l'opinion la plus sévère, celle de Dom Devienne, l'inscription serait absolument fausse. Dans la doctrine la plus indulgente, on est obligé de la considérer comme la copie d'un original perdu, et comme un travail fait vers le XIVe siècle. Les moines de Sainte-Croix de Bordeaux se seraient donc alors préoccupés d'archéologie? Qui

1. Jullian, *Inscript. rom. de Bordeaux,* I, 41-42.

le croira? Ils s'inquiétaient tout bonnement de la gloire de leur couvent. Ils cherchaient, une fois de plus, à confondre avec Mummolus, le célèbre abbé de Fleury-sur-Loire, leur abbé de Mummolenus. Si l'original avait alors existé, pourquoi donc en tirer un duplicatum ? Pourquoi, tout au moins, ne pas le faire reproduire par le lapidicide, tel qu'il l'avait sous les yeux? Et puis, l'intention de faire remonter le couvent de Sainte-Croix au VIIe siècle ne s'affirme-t-elle pas assez dans la date de l'épitaphe, dans la date de la cinquième année du règne de Clovis II, correspondant à 642.

C'est bien, en effet, Clovis II qu'on aura prétendu désigner. On sait qu'il y a eu trois rois mérovingiens de ce nom. Il n'est besoin d'aucun effort pour écarter Clovis Ier. Dans le travail que j'ai déjà visé, *Clovis III*, un commentateur de l'inscription, M. Grellet-Balguerie, se prononce pour ce prince, auquel il donne juste cinq années de règne, de 672 ou 673 à 678. Mabillon avait obtenu déjà le même résultat, mais par une voie différente, en refondant l'inscription. Mais il est assez prouvé, et surtout grâce aux travaux de La Porte du Theil et de Bréquigny, que Clovis III régna du printemps de 691 au mois de mars 695, c'est-à-dire pendant quatre ans seulement. Nous n'avons donc plus que Clovis II, qui fut roi de Neustrie et de Bourgogne, du 19 janvier 638 au 5 septembre 656. Ce serait donc bien de celui-ci seulement qu'il pourrait s'agir, si l'inscription de Bordeaux était authentique. J'ajoute que son frère consanguin Sigebert II, roi d'Austrasie, mourut en 655, et que, jusqu'à l'année suivante, où il décéda à son tour, Clovis II régna sur toute la Gaule franque, et par conséquent sur Bordeaux.

Mais quoi? L'inscription dont on se prévaut est du 6 des ides d'août de la seconde année du règne de Clovis, c'est-à-dire du 8 août 642. Il faudrait donc accepter forcément cette date, si nous étions en face d'un texte respectable. M. Perroud n'hésite pas à s'en prévaloir, « 643, à Bordeaux, on date de la cinquième année du règne de Clovis II [1]. » Il se réfère à l'inscription donnée par M. Le Blant au t. II, p. 377, de ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. C'est tout. — Mais d'abord M. Perroud avance d'un an. Il fallait écrire 642. Puis, on pourrait croire que, dans l'inscription, Clovis II est exacte-

1. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 64.



ment désigné, tandis qu'il n'en est rien, et qu'on n'arrive, bien ou mal, à ce résultat que par le raisonnement. Si M. Perroud méritait d'être cru, nous devrions en conclure, comme il le fait, et contrairement à la doctrine de Dom Chamard, dont je me suis inspiré, que le premier duché d'Aquitaine ne commença pas aussitôt après la mort de Dagobert Ier, que ce pays se partageait alors, d'une façon quelconque, entre Sigebert II et Clovis II, que ce dernier possédait Bordeaux, que les origines dudit duché sont doubles, comme M. Perroud est seul à le prétendre, et que l'unité ne se fît qu'à une date assez postérieure. J'ai hâte d'ajouter que cette théorie, même en la supposant juste, ne modifierait en rien tout ce que j'ai déjà dit et dirai plus bas sur le duché de Vasconie.

Et voilà comment, avec trois lignes d'assertion confiante, raide, et didactique, M. Perroud m'impose la rédaction de ce copieux paragraphe.

J'ai déjà montré, d'après les recherches de M. Jullian, que l'inscription de Mummolenus ne mérite aucune confiance. Mes études personnelles me permettent d'ajouter que ce n'est pas la première fois qu'on voit figurer le nom d'un roi Clovis dans des textes mensongers. Ainsi, une inscription métrique, encore existante à l'ancienne église abbatiale de Moissac, et datée de 1060, donne cette abbaye comme une fondation de Clovis. Voici le premier vers :

Idibus octonis, domus ista dicata Decembris.

Les deux derniers sont ainsi conçus :

Hunc tibi Christe Deus Rex instituit Chlodoveus;
Auxit magnificus, post hunc donis Ludovicus.

Or, l'abbaye de Moissac n'apparaît pour la première fois qu'en 680, dans un diplôme dont je parlerai plus bas, et où il n'est question d'aucun des trois Clovis. Les légendes de formation postérieure, et concernant le premier roi de ce nom, ont été complaisamment recueillies par Aymeri de Peyrac, abbé de Moissac à la fin du XIVe siècle. Il existe à la Bibliothèque Nationale, deux manuscrits de sa chronique. Le premier, coté 499 $\frac{1}{A}$ du Fonds Latin, remonte à 1440. Le second, qui n'est que de la fin du XVIIe siècle, est dans la collection Doat, volume 128. Peyrac y parle bien de Clo-

vis I[er] comme du fondateur de l'abbaye : *Idem illustrissimus Clodoveus Moyssacensis cenobii fuit primus et principalis fundator.* Et il renvoie à l'inscription susvisée. Pourtant, Peyrac n'affirme pas sans réserves, car il cite une charte de Pépin II, roi d'Aquitaine, datée du mois de juin 845, où il est dit expressément que l'abbaye avait été fondée par Amandus, présenté comme premier abbé de Moissac. Ce titre semble avoir aussi porté Mabillon [1], et après lui Dom Vaissete [2] et autres, à croire que la fondation aurait eu lieu pendant le séjour de saint Amandus en Aquitaine, c'est-à-dire entre 630 et 640, d'après M. J. Marion [3]. Mais les auteurs du *Gallia Christiana* ont prouvé que le diplôme de 845 était apocrpyhe [4]. Les fables accréditées sur Clovis I[er], comme fondateur de l'abbaye de Moissac, et consignées dans l'inscription de 1060, sont de création postérieure à 680. Tel est notamment l'avis de M. Moulencq [5]. L'opinion contraire de M. A. Mignot ne prévaudra pas [6]. Je sais bien qu'une *Histoire abrégée des abbés de l'abbaye de Moissac,* dont le manuscrit est de la fin du xv[e] siècle, parle d'une inscription ainsi conçue, et qui se trouvait à gauche du chœur de l'église : *Chlodoueus, rex christianus, hujus monasterii patronus*, *anno Domini, DCVI.* Mais l'inscription était sur bois, et en caractères gothiques. D'ailleurs, l'expression *patronus* snffirait seule à prouver son origine relativement récente.

Voilà pour ce qui concerne l'abbaye de Moissac. J'ai amplement prouvé ailleurs la fausseté des textes qui présentent Clovis I[er] et sa femme Clotilde comme les bienfaiteurs de l'église d'Auch [7]. De même j'ai montré le caractère apocryphe d'une épitaphe métrique faisant mention de Basolus, duc en Aquitaine (*Dux Aquitanus),* qui se serait révolté contre le roi Clovis *(regem Clodovœum).* Celui-ci l'aurait fait jeter en prison, d'où il ne serait sorti que sur les instances de la reine Zechildis *(regina Zechildis*), pour se faire moine à Sens, dans le

1. Mabill., *Ann. Bened.*, I, 91.
2. *Hist. génér. de Langued.* l. x, c. xxxv, et *Preuves*, n° lxviii.
3. J. Marion, *Notice sur l'abbaye de Moissac, dans la Biblioth. de l'École des Chartes*, 3e série, I, 2e livraison.
4. *Gall. Christ.*, I, 159-60.
5. Moulencq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, I, 279.
6. A. Mignot, *Étude sur l'abbaye de Moissac*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, de 1873, p. 129-51.
7. Bladé, *La Gascogne sous les rois mérovingiens,* dans la *Revue de l'Agenais*, XIV, 518-20.

monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Basolus soumit aux religieux de cette maison le domaine qu'il possédait en Auvergne (*Arvernica tellus*), et qu'on dit être Mauriac [1]. Je signale encore un prétendu diplôme daté de 532, où figure le nom de Clovis, fils de Dagobert. C'est une donation du lieu de Lonrey en Berry censée faite en faveur de saint Cyran (*Sigiranno*), fils de Sigelaïc, comte de Tours [2]. Mais Dagobert I[er] régna de 628 à 638, et Clovis II n'était pas encore né en 632. C'est pourquoi les bons critiques rejettent comme apocryphe le diplôme dont s'agit [3].

Mais pourquoi chercher mes exemples en dehors de la Gironde, du territoire si fructueusement étudié par M. Jullian? Est-ce que la *Cronique et histoire faicte et composée par le reuerend pere en Dieu Turpin archeuesque de Reims* (Paris, 1527), n'attribue pas à Clotilde, femme de Clovis I[er], la fondation de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux[4]? Et, dans une autre ville du département de la Gironde, à La Réole, autrefois comprise dans le Bazadais, il existe un cartulaire d'un prieuré de Bénédictins, où on peut lire diverses légendes colligées au XVI[e] siècle. L'une d'elles raconte notamment que, vers 625, Amalaric, qui gouvernait alors l'Aquitaine, épousa Clotilde, fille de Clovis I[er]. Cette princesse fit tous ses efforts pour le convertir au christianisme. Elle échoua dans ce dessein, et fut plus heureuse auprès de la sœur d'Amalaric qu'elle parvint à convertir [5].

Il me semble que ces exemples suffisent à prouver combien il y a à se méfier des traditions, même anciennes, concernant des rois du nom de Clovis ou leurs parents. Laissons donc pour ce quelle vaut l'inscription de Mummolenus, et surtout gardons-nous d'y voir, avec M. Perroud [6], la preuve qu'en 643 Bordeaux appartenait à Clovis II.

§ V. DU PRÉTENDU VOYAGE DE CLOVIS II EN ESPAGNE VERS 648. — Je lis dans le livre de M. Perroud, sous la rubrique *Was-*

1. BLADÉ, *La Gascogne sous les rois mérovingiens*, dans la *Revue de l'Angenais*, XIV, 524-25.
2. BRÉQUIGNY, *Dipl. et Chart.*, I, 146. DELATRAMBLAIS a publié de nouveau ce texte d'après une copie des Arch. dép. de l'Indre, dans ses *Consid. sur la Brenne*, p. 26.
3. *Gal. Christ.*, II, 130.
4. Et lauoit la royne Clotille premierement fondée. *Cronique* de Turpin, fol. XVIII, v°.
5. GAUBAN, *Hist. de La Réole*, 21.
6. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 64.

conie : « Après 648, nous voyons Clovis II revenant d'une expédition ou d'un voyage en Wasconie. « ..... [Amalbertus] rediens..... de Wasconia cum rege [Chlodoveo]..... » le mot *Wasconia* ne peut désigner ici l'Aquitaine, car les hagiographes, en général, quoi qu'en dise M. Rabanis [1], parlent fort pertinemment de l'Aquitaine et ne la confondent pas avec la Wasconie; c'est plutôt dans les annales carolingiennes que cette confusion apparaît [2]. »

Ici, je dois m'inquiéter d'abord de la valeur du texte que M. Perroud cite beaucoup trop sobrement. Cet érudit s'étaye sur un passage de la légende de saint Germer, abbé de Flay, publiée d'abord par Duchesne, et reproduite par Dom Bouquet [3]. Il suffit d'y jeter les yeux pour se convaincre que ce texte, où les récits de prodiges abondent, est dépourvu de toute valeur historique. Voici d'ailleurs la phrase complète : *Rediens enim de Wasconia, cum Rege, gravi infirmitate percussus ægrotare cœpit : unde ingravescente morbo evadere non potuit.* Le mot *Amalbertus,* que M. Perroud, et les commentateurs dont il suit la foi, de même que *Chlodoveo*, placés, le premier entre *enim* et *de Wasconia,* et le second entre *Rege* et *gravi infirmitate,* n'appartiennent pas au texte ; mais j'ai hâte de convenir qu'ils y sont légitimement suppléés.

Ainsi, Clovis II, né en 635, frappé d'hébétude précoce, et mort en 658, aurait, en 642, et à treize ans, dirigé une expédition contre l'Espagne, ou tout au moins fait un voyage en ce pays. Et dans quel but? M. Perroud oublie de le dire. Pourquoi, chez nous, les chroniqueurs anciens, et de l'autre côté des Pyrénées, Isidore de Séville, Tajon, Isidore de Béja, Julien de Tolède, Roderic de Tolède, etc., etc., ne soufflent-ils pas mot de ce déplacement du roi franc? Mais quoi? Pour justifier son prétendu partage de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénéenne entre l'Austrasie et l'État Neustro-Bourguignon, M. Perroud avait besoin de textes à tout prix. Faute de mieux, il a dû se contenter du document légendaire sur lequel j'aurais mauvaise grâce à insister davantage.

§ VI. Martyre de saint Emmeran, probablement ancien évêque de Poitiers (642). — Saint Emmeran *(Emmeramnus, Heimeramnus),* naquit à Poitiers, vers le commencement du VIIe

1. Rabanis, *Les Mérovingiens d'Aquitaine,* 91-92.
2. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine,* 64.
3. Chesn., I, 655 et s.; Bouquet, II, 65 et s.

siècle. Il y fut élévé dans l'étude des lettres et dans la piété chrétienne [1]. Son biographe Aribon, dit Cirinus, qui écrivait avant Charlemagne, nous apprend qu'Emmeran renonça de bonne heure au monde, et qu'il fut ensuite fait évêque d'une ville d'Aquitaine. Il s'agit très vraisemblablement de Poitiers [2]. Puis, il forma le projet d'aller en Pannonie et en Sarmatie, prêcher l'Évangile aux Huns, aux Sarmates et autres peuples barbares. Mais il dût s'arrêter à Ratisbonne, où Théodore, duc de Bavière, et sujet de Sigebert III, roi d'Austrasie, se trouvait alors en guerre avec les Huns. Cédant aux instances de ce chef, Emmeran évangélisa donc les Bavarrois (642), qui se convertirent en grand nombre. Il souffrit le martyre dans leur pays en 652, et fut enseveli à Ratisbonne en 697 [3].

§ VII. ORIGINE PROBABLE DE L'ABBAYE DE MOISSAC. — J'ai déjà prouvé l'erreur commise par ceux qui attribuent à Clovis Ier la fondation de l'abbaye de Moissac en Quercy. On ne peut raisonnablement faire remonter ce fait plus haut que le commencement du VIIe siècle. D'après Mabillon, ladite abbaye aurait été fondée par saint Amand, évêque de Maëstricht, sous le règne de Clotaire II, ou au plus tard, sous Dagobert Ier, quand celui-ci relégua saint Amand en Vasconie [4]. Mais l'homme qui contribua surtout, par ses donations, à la prospérité de l'abbaye de Moissac fut saint Didier, évêque de Cahors, qui établit aussi celle de Saint-Amand près Cahors, vulgairement appelée Saint-Gerri [5].

§ VIII. DONATION DES TERRES DE MEOBECQ ET DE LONREY, FAITE PAR FLAOCAT, FUTUR MAIRE DU PALAIS DE NEUSTRIE ET DE BOURGOGNE EN FAVEUR DE SAINT CYRAN (avant 644). — La Brenne (*saltus Briona*), contrée marécageuse et malsaine, était une dépendance du Berry. Un grand d'origine franque, Flaocat [6], possédait là de grandes terres. Avant d'être élu, sur la désignation de la reine Nantéchilde, mère de Clovis II (641), Maire du Palais de Neustrie et de Bourgogne, Flaocat, qui avait élevé saint Sigirannus, vulgairement saint Cyran *(Sigirannus)*, lui

1. CYRIN., seu ARIB., ap. Surium, 227.
2. COINT., *Ann.*, 649, n. 26, 27 et s.
3. Outre la Vie de ce saint écrite par Cirinus évêque de Frise, V, And. BRUNER, *Boier Ann.*, l. V, c. 5 ; COINT., *Ann.*. ad ann.. 649, nº 27 et 8., et ad ann. 652, nº 14 et 3. BAILLET, *Vie des Saints*, VI, 302-6.
4. MABILL., ad ann. 632, n. 23 ; ad ann. 629 n. 8.
5. *Vit. S. Desid.*, ap. LABBE, *Bibl. Nov.*, c. q. et s.
6. Flachoatus, genere Francus, FREDEG., II, ap. Bouq. 447.

donna dans la Brenne les localités de Meobecq et de Lonrey, (aujourd'hui Saint-Cyran) pour y bâtir des monastères [1].

Cela suffit à Raynal pour donner le Berry à la Bourgogne. S'il a raison, c'est donc une objection contre la partie de la doctrine de Dom Chamard qui donne le Berry au premier duché d'Aquitaine. Mais ce raisonnement, mis en forme, se réduit à ceci : — Flaocat possédait de grandes terres dans la Brenne, qui est une portion du Berry. Or, Flaocat, Maire du Palais de Bourgogne et de Neustrie, sous Clovis II, donna les terres susnommées, pour tout ou partie à saint Cyran. Donc, le Berry dépendait du royaume Neustro-Bourguignon de Clovis II [2].

Réduit à ces termes, le raisonnement de Raynal ne supporte pas l'examen. J'ai, en effet, visé dans mon mémoire concernant *la Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert Ier*, quantité de textes attestant que bon nombre de grandes familles austrasiennes possédaient un peu partout, au sud de la Loire, c'est-à-dire en Aquitaine et en Vasconie, quantité de terres très considérables. Saint Bertichramn, évêque du Mans, était dans le même cas. Je pourrais multiplier les exemples, et largement. Et pourtant, bon nombre de ces terres, possédées par un seul et même personnage, étaient incontestablement situées dans des États différents. Laissons donc pour ce qu'il vaut cet argument de Raynal, qui n'entame en rien la théorie de Dom Chamard. Il sera d'ailleurs prouvé ailleurs, et directement, que le Berry dépendait du premier duché d'Aquitaine.

Saint Cyran, dont il vient d'être parlé, et que les vieux textes nomment *Sigirannus*, appartenait à une famille noble du Berry. D'après un diplôme attribué à Dagobert Ier, Sigelaïc, père du fondateur des abbayes de Méobecq et de Lonrey, fut évêque de Tours, et aussi comte de Bourges. Mais la critique écarte à bon droit cette pièce comme apocryphe [3]. C'est une

1. Ope Flaucadi in loco saltus Brionensis, dicto Millebeccus cellam ædificavit : tum Longoretum petiit, locum in eodem saltu peramœnum quem fluvius Clasis alluit. *Elog. Hist. S. Sigiranni*, Labbe, *Nov. Bibl.*, II, 439.— Tunc quidem locum compendiosum... qui Millepecus dicitur, intra saltus Brioniæ elegerunt (Sigirannus et Flaucadus)... Ipse sanctus... alium commodum reperit locum in ipsius Flaucadi prædio, cujus Longoretus noscitur esse vocabulum... in dicto saltu Brioniæ situs, habens a regione fluvium decurrentem Clasiam vocitatam... Idem Flaucadus in eodem loco habebat domum... *Vit. S. Sigir.* Ibid, 443, Bouquet, III. 547, Cf. Delatramblais, *Considérations sur la Brenne.*

2. Raynal, *Hist. du Berry*, I, 173-74 et 195-96.

3. *Gall. christ* II, 130; Bréquigny *Dipl. et Chartæ* I, 146. Dans ses *Considérations sur la Brenne*, Delatramblais a publié de nouveau cette pièce d'après une copie de Châteauroux.

prétendue donation a Cyran (*Sigiranno Sigelaici filio comitis et Turonorum episcopi*).Plus loin, il est déclaré fils du comte de Bourges (*Biturigensis comitis filius*). Lonrey, dit le prétendu donateur, est un lieu fertile en pâturages (*uberrimus pascuis pecorum ac jumentorum*), bien arrosé, propre à la chasse, etc. Le diplôme est daté de 632. Mais Dagobert Ier a régné de 628 à 638. Si on accepte 632, Clovis II, fils de Dagobert, qui figure dans l'acte, n'était pas encore né.

Pour en revenir à saint Cyran, il fut confié à Flaocat, qui devint ensuite Maire du Palais, et qui possédait dans la Brenne en Berry de vastes propriétés. Malgré ses parents, Cyran se fit clerc, et devint archidiacre de Tours. Il faisait de telles aumônes, que son patrimoine en fut compromis, et qu'on l'enferma comme fou. Sorti de prison, il accompagna à Rome un évêque irlandais. Ce fut à son retour que Flaocat lui donna Lonrey, sur les bords de la Claise, à peu de distance d'une de ses villas. Comme à Méobecq, Cyran y fit d'abord élever des maisons provisoires en bois. Mais, grâce aux aumônes, le nombre des frères augmenta, et le petit monastère devint la célèbre abbaye de Saint-Cyran [1].

§ IX. Mort de Sichilde, métropolitain de Bourges, et élection de saint Sulpice (vers 644 ou 647). — On croit que Sichilde, surnommé le Pieux ou le Débonnaire, était né à Vatan, de parents nobles, vers 612. L'église de Bourges avait alors à sa tête l'illustre et saint prélat Austrégésile, dont je n'ai pas à m'occuper ici, car, je n'étends mes recherches on sait de la Vasconie à l'Aquitaine, que pour la période comprise entre la mort de Dagobert Ier et la ruine du premier duché d'Aquitaine.

Sulpice, dit la légende, avait longtemps suivi les armées de Thierry II, en qualité d'abbé, c'est-à-dire qu'il y présidait aux cérémonies religieuses. Austrégésile lui conféra la prêtrise en 612, l'attacha à son école ecclésiastique, et en fit ensuite son archidiacre. C'était un homme plein de mansuétude et de douceur. En ce temps-là, et toujours d'après la légende, Charles Martel et Eudes se faisaient la guerre en Berry. Il y avait alors à Bourges « un homme de bonnes mœurs nommé Lupus, humble et sage, sobre et chaste. Poussé par sa grande dévotion, il s'en alla visiter la basilique de

1. Raynal, *Hist. du Berry*, I, 273-74.

Saint-Martin de Tours, et implora longtemps le pardon de Dieu pour ses péchés. Puis, debout devant le tombeau du saint confesseur, il le contemplait avec une grande componction. Alors, un des frères, le voyant si pieux, lui dit :

— « Quel est ton nom? D'où es-tu? Et quelle cause t'a conduit en ce lieu?

— « Je m'appelle Lupus, Je demeure à Bourges, et je suis venu prier ici à cause de mes péchés.

— J'ai quelque chose à faire savoir aux frères de Saint-Austrégésile, lui dit alors le moine de Saint-Martin; car, ces jours derniers, je suis partie pour Bourges en esprit, quoique mon corps n'y soit jamais allé. Et, afin que tu me croies, écoute ce que je vais te dire. L'église de Saint-Sulpice est entre deux cours d'eau, l'Auron, et l'Yèvre. *(Utrionis et Averæ).*

— « Il en est ainsi, dit Lupus.

— « Crois-moi donc, ajouta le frère. Ces jours derniers, je me trouvais en esprit dans l'église du bienheureux Austrégésile, et je vais te dire ce que j'ai vu. Devant la porte même de l'église, j'ai vu l'apôtre saint Pierre, attentif aux supplications d'Austrégésile. Il avait avec lui saint Laurian, saint Sulpice, et beaucoup d'autres saints dont les corps reposent, au pays de Berry. Loin devant eux, j'ai vu Adroald, Bladégise, Suffronius, Gontald, et beaucoup d'autres, qui avaient pillé les serviteurs de Dieu, et détruit leurs maisons. J'ai vu saint Austrégésile prosterné aux pieds de saint Pierre. Il lui disait: « Fais-nous justice de ces hommes qui oppriment les monastères et les lieux consacrés, et persécutent les serviteurs de Dieu occupés jour et nuit aux offices divins. » A ces prières d'Austrégésile, saint Pierre ordonna qu'on frappât les uns de verges, qu'on décapitât les autres par le glaive, qu'on en précipitât quelques-uns au feu de soufre. Puis, l'apôtre frappa Adroald d'une verge qu'il tenait dans sa main, afin qu'on le fit périr. Alors, saint Sulpice demanda grâce pour Adroald; mais saint Austrégisile s'écria : « Tu as toujours eu l'âme faible et compatissante, ô Sulpice, et voilà que tu persévères dans ta mollesse, renonçant à venger tes serviteurs, qui crient vers toi, jour et nuit. » Aussitôt la vision disparût à mes yeux [1]. »

Toute la légende de saint Sulpice témoigne de la bonté de ce prélat. Par la douceur, il convertit quantité de juifs. On

1. Bouquet, III, 509-10, *Vit. S. Sulpic.*

lui attribue de nombreux miracles, et notamment celui du gouffre de l'Yèvre, près de Vierzon (*in Virisionensium situs agello)*. A cet endroit périlleux de la rivière, se rattachaient maintes superstitions. Ainsi, on disait que le Diable s'y tenait en embuscade, pour fondre sur les passants et les précipiter dans l'abîme. Mais saint Sulpice vint en grande pompe aux bords de la rivière. Il y jeta un peu d'huile sainte, et, depuis ce moment, on put traverser ce lieu sans péril, et même y pêcher [1].

Tout ceci n'est que de la légende. Il en est de même du récit de la promotion de Sulpice à l'épiscopat, après la mort de saint Austrégésile. Les esprits étaient alors fort divisés, et les brigues très ardentes. Vendue à d'opulents patrons, une partie de la populace leur donna ses suffrages. On envoya au roi un messager habile et hardi, avec une somme énorme d'or et d'argent, pour obtenir son approbation. Les partisans de Sulpice ne dépêchèrent qu'un homme simple et naïf. C'est pourquoi le roi n'inclinait pas en sa faveur. Mais la reine Sichilde lui rappela que, peu de temps auparavant, Sulpice l'avait miraculeusement guéri d'une grave maladie. Clotaire II ratifia donc son élection [2].

Laissons maintenant parler l'histoire.

Sulpice semble bien avoir entretenu de fréquentes relations avec saint Didier, évêque de Cahors. Il y paraît déjà par ce qu'on verra bientôt, dans un autre paragraphe, concernant le sacre de l'évêque de Cahors. Le recueil des lettres écrites ou reçues par saint Didier en contient une adressée à Sulpice, et d'autres écrites par Sulpice lui-même [3]. Celle de Didier commence ainsi: *Sancto Patriarchæ Sulpicio, Desiderius servus servorum Dei. Condecet primæ sedis antistitem ut solers circa consacerdotum exhibeatur sollicitudo*. Elle se termine par ces mots : *Memento mei, papa Beatissime, et cultoris tui merita orationibus fove*. Cette lettre est un des textes queles archevêques de Bourges invoquent pour réclamer le titre de patriarche et la primatie d'Aquitaine. Les épîtres de saint Sulpice à saint Didier et à Vérus, évêque de Rodez, sont ici sans intérêt historique.

1. *Acta SS. Ord. S. Benedict.* Sæc. 11m, p. 73. Cf. Lemaitre, *Mémoire sur Vierzon*, 63, et 145; Raynal, *Hist. de Berry*, I, 264-67,
2. *Id. Ibid.* 510.
3. Dom Bouquet, IV, 40.

La tradition attribue à saint Sulpice la fondation de l'hospice ou Maison-Dieu de Bourges, qui subsista jusqu'au XVIe siècle, presque en face de l'église de Saint-Ursin [1]. Ce prélat est aussi considéré comme le fondateur d'un des monastères les plus célèbres du Berry, celui de Nef, qui plus tard porta le nom du saint évêque. Il fut bâti entre l'Yèvre et l'Auron, à peu de distance de Bourges. Ce nom de Nef viendrait de ce que le lieu choisi par Sulpice se trouvait être un port ou s'arrêtaient les bateaux [2], peut-être un bac à traverser les rivières. Le monastère fut placé sous la règle de saint Benoît, car déjà la réforme de saint Colomban perdait faveur dans la Gaule franque. Un moine de l'abbaye de la Nef, Ebrégésile, fut envoyé par Sulpice à Dagobert Ier, pour se plaindre du commissaire Lullon. Mais ici, nous retombons dans la légende.

En sa qualité d'agent du fisc, Lullon devait comprendre dans son dénombrement même les ecclésiastiques. Saint Sulpice ayant réclamé sans succès à Bourges, chargea alors Ebrégésile de porter la réclamation à Dagobert Ier. L'envoyé était un pieux personnage, et grandement renommé pour l'austérité de sa vie. Il ne craignit pas de reprocher au roi sa tyrannie, et de le menacer d'une mort prochaine, s'il ne venait à résipiscence. Dagobert Ier effrayé reconnut sa faute, fit lacérer les rôles déjà préparés, et statua que désormais le peuple de Bourges serait exempt de ces taxes [3].

Ebrégésile vivait à la Nef, dans une cellule, où nul n'était admis à le voir. Saint Éloi lui-même, le célèbre évêque de Noyon, qui passait toujours par Bourges, pour se rendre en son pays natal de Limousin, ne manquait pas d'aller rendre visite à saint Sulpice, et après la mort de ce prélat de prier près de son tombeau. Pourtant, saint Éloi ne put obtenir de regarder le visage d'Ebrégésile. Il dût parler à travers une fenêtre vitrée. « Frère, lui dit-il en partant, je n'ai pu te voir. Eh bien ! je te verrai bientôt au palais du roi, à Clichy. » Le reclus protesta qu'il n'en serait rien. Mais, comme on sait,

1. LA THAUMASSIÈRE, *Hist. du Berry*, 108.
2. Alias Novense dictum quod est hic locus navium opportuna statio. *Gall. Christ.*, II, 126. — Certe vetus auctor in SS. Vita sic vocitatum tradit ob portem navigii. *Ann. Bened.*, I, 324. — L'étymologie de Nef, proposée n'est pas certaine. En patois du Berry, on appelle *nou*, un lieu aquatique ou marécageux.
3. BOUQUET, III, 510, *Vit. S. Sulp.; Acta SS. Ord. S. Bened.*, Sæc. II, 168.

l'événement devait donner raison à l'évêque de Noyon. Il reçut le moine avec grande affection, lui faisant de doux reproches de n'avoir pas voulu montrer son visage [1].

Toujours d'après la légende, vécut, sous le pontificat de Sulpice, une noble matrone, issue d'une des anciennes familles sénatoriales de Bourges, sainte Eustadiola. Dès l'enfance elle avait étudié les lettres sacrées. Puis elle s'était mariée pour complaire à ses parents dont elle était l'unique enfant, et qui possédaient de grands biens dans la Gaule et en Aquitaine *(Galliarum et Aquitaniæ fines dilatati)*. Plus tard, elle resta veuve avec un fils nommé Tetradius, dont le nom n'est pas nouveau dans l'ancien pays des *Bituriges Cubi*. Eustadiola se consacra alors à la vie monastique, et fonda, dans l'intérieur de la ville de Bourges, un couvent désigné plus tard sous le nom de Monastère Moyen ou Montermoyen *(Monasterium medium, Moustier-moyen, Monter moyen, Montermain)*. La sainte aurait fait construire aussi la petite basilique de Saint-Paul, hors des murs. La légende ajoute que la fondatrice allait souvent y faire ses prières. Un jour même, après une longue sécheresse, elle s'y était rendue, avec les religieuses de son couvent, pour demander à Dieu la pluie. Au moment où la procession rentrait dans la ville, le ciel se couvrit d'épais nuages sillonnés d'éclairs, le tonnerre éclata, et la pluie tomba si fort que les vêtements des religieuses furent mouillés, comme s'ils avaient été trempés dans l'eau. Eustadiola mourût à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Elle fut ensevelie dans la basilique de Saint-Paul par l'évêque Roch, l'un des successeurs de saint Sulpice, qui avait vécu longtemps à la cour des rois mérovingiens. Roch disait volontiers qu'à la mort d'aucun prince, d'aucun grand dignitaire de l'Église, il n'avait jamais vu pareils témoignages de douleur [2].

Tels sont les faits historiques ou légendaires qui se rapportent au pontificat de saint Sulpice. Il serait mort le 17 janvier 644 ou 647. On dit que nombreux miracles s'accomplirent sur son tombeau [3].

Dès 642 au plus tard, ce prélat dût avoir pour coadjuteur Wulfolede, dont j'aurai occasion de reparler. Nous voyons,

1. *Ann. Bened.*, I 387.
2. Labbe, *Nov. Bibl.* II, 376; *Vit. S. Eustad.;* Raynal, *Hist. du Berry*, 271-73.
3. Labbe, *Nov. Bibl.*, II, 145, *Mirac. S. Sulp.*

en effet, ce dernier souscrire à un privilège en faveur de l'abbaye *de Fossato* [1].

§ X. Mort de Constance, évêque d'Alby (vers 647). — Ce prélat avait assisté, en 625, au concile de Rheims, comme l'atteste Flodoard [2]. Nous avons une lettre adressée par saint Didier, évêque de Cahors, à Constance, qui était encore évêque *(episcopabat)* en 647. Sous son administration fut établie l'abbaye de Castres, dont le premier abbé s'appelait Robert [3].

§ XI. Fondation de l'abbaye de Castres (vers 647). — L'abbaye de Castres, en Albigeois, aurait été, dit-on, fondée vers 647, et par conséquent sous le règne de Sigebert III. La tradition de ce monastère en rapporte l'origine à trois nobles hommes, Robert, Anselin et Daniel, qui se retirèrent aux bords de la rivière de l'Agoût, en un lieu appelé *Castra*. Là, ils se bâtirent des cellules de branchages et de gazon, et vécurent dans la pénitence. Le bruit de leur sainteté attira bientôt auprès d'eux vingt-neuf disciples, qui formèrent une communauté sous Robert, leur premier abbé. La ville de Castres naquit à l'ombre de cette abbaye [4].

§ XII. Concile de Chalons (650). — La plupart des érudits fixent approximativement la tenue de ce concile vers 648 ou 656. Seul, le P. Labbe le retarde jusqu'en 658, ce qui est une erreur [5]. Il est, en effet, prouvé que cette assemblée fut convoquée par ordre de Clovis II, qui mourut en 656. On ne peut donc accepter une date postérieure à celle-ci, ni antérieure à la mort de Dagobert Ier (638). Par contre, nous sommes certains que les prélats s'assemblèrent le huit des calendes de novembre (24 octobre) dans la basilique de Saint-Vincent de Châlons. Ils y arrêtèrent le texte de vingt canons, relatifs à des matières de foi et de discipline ecclésiastique. Le premier de ces canons porte notamment que les métropolitains doivent, suivant l'antique règle, se réunir tous les ans en concile synodal avec leurs comprovinciaux *(ut Metropolitani debeant in synodali conjungi (Deo propiciante Concilio)*. Mais, dans la circonstance présente, les pères s'as-

1. *Ann., Bened.*, ad. ann. 642, nº 12 ; *Gall. Chris.*, II, 17-18.
2. Flodoard., *Hist. eccl. Rem.*, l. II, c. 5.
3. D'Achery, *Spicit.*, l. VIII, 335-36, *Chron. Episc. Albig.*, VII, 335-36.
4. D'Achery. *Spicil.*, VII, 335 et s.
5. Labbe, *Concil. gener.*, IV, 795.

semblent conformément à la volonté de tous *(tam ex communi omnium voluntate)*, et aussi sur l'appel ou l'ordre du roi Clovis *(quam evocatione vel ordinatione gloriosi Domini Clodovei regis)*.

Je n'ai pas à insister sur ces canons, souscrits par trente-huit prélats et, par les représentants de six autres. Nous y trouvons notamment six métropolitains : Candéric de Lyon, Landolen de Vienne, saint Ouen de Rouen, Armentaire de Sens, Wulfolede de Bourges (*Vvulfoledus episcopus ecclesiæ Bituricæ, his constitutionibus suscripsi*), et Donat de Besançon. Il est à remarquer que les simples évêques, sont ici des suffragants de cinq métropolitains, dont n'est pas le prélat de Bourges. Pour celui-ci, les souscriptions des canons du concile ne signalent aucun évêque de sa dépendance, soit présent, soit représenté [1]. D'après le P. Labbe, un évêque d'Auch, Lizier, aurait fait parti de l'Assemblée : *Licerius episcopus ecclesiæ Ausciorum subscripsi* [2]. Mais le P. Hardouin écrit : *Licerius episcopus ecclesiæ Vindaucensis subscripsi*. Ceci est la bonne leçon. Licerius y prend le titre d'évêque de Venasque, parce que les évêques de Carpentras résidaient souvent dans la ville qui a donné son nom au comtat Venaissin.

Si je parle ici du concile de Châlons, c'est pour relever l'erreur du P. Labbe, mais surtout à cause de la souscription de Wulfolede, métropolitain de Bourges. Ceux qui tiennent, pour cette époque, à l'existence d'une Aquitaine austrasienne et d'une Aquitaine Neustro-Bourguignonne, pourraient se prévaloir de ce fait pour donner à celle-ci le Berry. Mais, à ce compte, il faudrait se borner là ; car si Wulfolede avait eu des suffragants dans le royaume de Clovis II, ils auraient été présents ou représentés au concile de Châlons. Pareille chose serait également advenue, si ce prince avait possédé des diocèses dans les provinces ecclésiastiques de Bordeaux et d'Eauze, dont pas un seul prélat n'a souscrit.

Ainsi, la souscription de Wulfolede ne saurait compter comme argument de nature à faire attribuer le Berry à l'État Neustro-Bourguignon. D'ailleurs, nons aurons plus bas la preuve directe qu'entre 670 et 673, Bourges et son territoire étaient compris dans le duché d'Aquitaine.

1. HARDUIN, *Acta Concil.*, III, 948-52.
2. LABBE, *Concil. gener*, IV, 797.

Quant à la raison de la présence de Wulfolede au concile, on ne peut que faire des conjectures. Peut-être ce métropolitain ne fut-il appelé à Châlons qu'à titre purement honorifique, et parce que sa province confinait à la partie de l'État Neustro-Bourguignon dont Clovis II avait convoqué les évêques. Cette hypothèse est d'autant plus admissible que, je le répète, aucun des suffragants de Wulfolede n'assista, ni ne se fit représenter à Châlons. N'oublions pas d'ailleurs que la date du concile n'est pas certaine. Pour me conformer à l'opinion commune, j'admets que les prélats se sont assemblés en 650. Mais ils pourraient bien ne s'être réunis que plus tard, et même en 656, quand Clovis II devint, quelque temps avant sa mort, roi de toute la Gaule franque. En ce cas, la souscription purement honorifique de Wulfolede s'expliquerait encore mieux.

§ XIII. Lettre de Sigebert II, roi d'Austrasie, a saint Didier, évêque de Cahors (650). — Je consacrerai plus bas un long paragraphe à saint Didier, évêque de Cahors, mort en 655. Mais je ne puis me dispenser de discuter à sa date la lettre écrite en 650 à ce prélat par Sigebert II roi d'Austrasie.

Cette année là, Wulfolede, métropolitain de Bourges, avait convoqué dans cette ville en synode les évêques suffragants de sa province, et cela, sans le consentement de Sigebert. Voici comment le roi s'exprime à ce sujet, en s'adressant à Didier.

« Quoique nous désirions maintenir, comme nos pères l'ont fait, au nom de Dieu, l'observation des canons et des règles ecclésiastiques, cependant, comme on ne nous a pas donné connaissance de ce projet, nous avons décidé, avec nos grands, qu'il ne se tiendrait pas, à notre insu, de synodes dans notre royaume, et qu'il n'y aurait pas de réunion aux calendes de septembre parmi les prêtres (évêques) qui sont notoirement sous notre autorité. Plus tard, en temps opportun, si on commence par nous avertir qu'une assemblée doit avoir lieu, soit pour la discipline ecclésiastique, soit pour l'utilité du royaume ou toute autre cause raisonnable, nous ne nous y opposerons pas; mais, nous le répétons, à condition qu'il nous en sera donné connaissance [1]. »

1. Licet nos statuta canonum et ecclesiasticas regulas sicut parentes nostri in Dei nomen conservarunt, ita et nos conservare optamus, tamen dum ad nostram antea notitiam non fuit perlatum, sic nobiscum nostris proceribus convenit, ut sine nostra sententia synodale consilium in regno nostro non



Sous l'influence des anciennes doctrines concernant la division de la Gaule méridionale sous les derniers mérovingiens, Raynal s'est prévalu de cette lettre pour affirmer que, vers 650, la province ecclésiastique de Bourges se partageait entre Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, et Sigebert II, roi d'Austrasie. Nous ne serions pas entièrement renseignés sur ce partage; mais Bourges aurait appartenu certainement à Clovis II, et Cahors à Sigebert II. Le métropolitain Wulfolede n'avait pas le droit de convoquer, sans le consentement du roi d'Austrasie, ceux de ses suffragants dont les diocèses se trouvaient dans les États de ce prince. Telle aurait donc été la cause de l'opposition de Sigebert II, consignée dans sa lettre à saint Didier [1].

Si ce raisonnement devait prévaloir, il est clair que le duché d'Aquitaine, tel que Dom Chamard le présente comme constitué aussitôt après la mort de Dagobert I[er] (638), n'aurait pas encore existé vers 650, ou que, tout au moins, le Berry n'y aurait été réuni que plus tard. Or, nous avons des preuves nombreuses qu'à dater de dix ans plus tard, et jusqu'à la ruine du premier duché d'Aquitaine, le Berry ne cessa jamais d'en faire partie. D'autre part, aucun texte n'atteste, et même ne permet de supposer son annexion entre 650 et 660. Comment le Berry aurait-il donc compris dans les États de Clovis II vers 650 ?

Mais le texte précité donne-t-il réellement ce pays à Clovis II ? Voyons. Sans consulter Sigebert II, Wulfolede, métropolitain de Bourges, convoque en synode les évêques de sa province. Le roi d'Austrasie n'entend pas qu'on se permette de telles choses dans son État, *in regno nostro*. Que les prélats dont les diocèses en dépendent se tiennent pour avertis : *ex his qui ad ditionem nostram pertinere noscuntur*. Mais il autorisera volontiers toutes réunions d'évêques ayant pour but l'amélioration de la discipline ecclésiastique, ou le bien du royaume : *pro regni utilitate*. Ainsi, de ce que Wulfolede avait irrégulièrement convoqué ses suffragants, et de ce que Sigebert II

agatur, nec ad dictas Kal. septembris nulla conjunctio sacerdotum, ex his qui ad nostram ditionem pertinere noscunctur non fiatur. Postea vero, opportuno tempore, si nobis antea denunciatur utrum pro statu ecclesiastico aut regni utilitate, sive etiam pro qualibet rationabile conditione conventio esse decreverit, non abnuimus : sic sic tamen, ut diximus, ut in nostri prius deferatur cognitionem. *Epist. ad Desider.* XVI, ap. Bouquet, IV, 47.

1. RAYNAL, *Histoire du Berry*, I, 195 et 277-78.

s'opposait au synode, Raynal conclut que la métropole de Bourges et le Berry appartenaient à Clovis II. Il compte pour rien les trois passages que je viens de ramener, tous relatifs au royaume de Sigebert II, les trois passages qui ne sont pas même neutres, et qui comprennent implicitement toute la province ecclésiastique de Bourges dans l'État de Sigebert II.

Or, Wulfolede, dont il est ici question, avait jadis été choisi par saint Sulpice comme son archidiacre. Vers 650, il assista au concile de Châlons, où furent prises différentes mesures pour assurer la discipline monastique. Ainsi, on défendit aux religieux d'élire deux abbés pour le même couvent, aux abbés de désigner leurs successeurs. Les uns et les autres devaient s'abstenir de rechercher le patronage des séculiers, et d'aller au-devant des princes sans la permission de l'évêque. Voilà, sans doute, pourquoi Wulfolede devint odieux aux moines, et pourquoi nous le verrons plus loin placé en enfer, avec Didier, évêque de Châlons, dans le récit dela célèbre vision de Barontus, localisée à l'abbaye de Saint-Cyran.

§ XIV. Vie et mort de saint Didier, évêque de Cahors. — On a déjà vu, dans le précédent paragraphe, la lettre adressée à ce prélat par Sigebert II, roi d'Austrasie. Cela prouve bien que Didier reconnaissait l'autorité de ce prince, et celle de Grimoald, Maire du Palais [1]. Mais il n'en faudrait pas conclure, je le répète, que cette autorité fut restreinte à quelques portions du sud-ouest de la Gaule franque, et nommément au Quercy. Ici, le vieux brocard, *qui de uno dicit de altero negat*, ne saurait être invoqué. En écrivant à saint Didier, Sigebert II ne voulait et ne pouvait évidemment donner ses ordres qu'à cet évêque. Je n'insisterai donc pas davantage à ce sujet. Par contre, je dois parler longuement de la vie et des actes de saint Didier, car ils sont de première importance pour l'histoire de l'Aquitaine, durant cette portion du VIIe siècle.

La première partie des renseignements qui nous sont parvenus sur cet évêque de Cahors, est antérieure au partage de la succession de Dagobert Ier. Mais l'importance de Didier m'oblige à ne rien négliger de ce qui le concerne, et par conséquent me conduit a sortir ici du cadre de mes recherches.

1. Mabill., *Veter. Analect.*, III, in Dissert. de anno et die ord. S. Desiderii; Bouquet, III, 287, note *b*, Ex Vit. S. Desiderii episc. Caturcensis; *Id. Ibid.*, IV, 37.

Sous Clotaire II, vivait un homme d'origine illustre, nommé Salvius, avec sa femme, la pieuse Erchanfrède, avec laquelle il habitait Obrègue en Albigeois, ville sise sur les confins de la Narbonnaise. C'est à tort que plusieurs historiens ont pris cette localité pour Alby. Salvius avait trois fils, Rusticus, Siagrius et Didier. En 613, ils furent appelés, pour y être élevés, à la cour de Clotaire II. Didier n'avait pas encore atteint l'âge de puberté. Il étudia toutes les sciences profanes du temps, et se distingua surtout par son éloquence, et par ses rapides progrès dans l'étude du droit romain. Sa piété, ses bonnes mœurs, et sa science, déterminèrent le roi à l'investir, dès l'âge de dix-neuf ans, de la charge de trésorier. Rusticus fut ordonné prêtre. Il devint ensuite archidiacre de Rodez, puis abbé palatin, c'est-à-dire et chef de tous les clercs de la chapelle royale, et finalement évêque de Cahors. Quant à Siagrius, Clotaire II, le fit d'abord comte d'Alby, et plus tard duc de Marseille.

Mais, l'année même de son élévation à l'épiscopat, Rusticus passa, avec ses diocésains, sous l'autorité de Caribert, devenu roi de Toulouse. En 625, il avait assisté au concile de Reims. La piété, la droiture de ce prélat, son zèle à réformer les mœurs, lui firent des ennemis à Cahors. On ameuta contre lui la populace, qui le massacra dans sa maison épiscopale. Il avait gouverné le diocèse pendant sept ans et quelques mois.

Aussitôt qu'elle apprit la mort de Rusticus, sa mère Erchanfrède dépêcha un messager à Didier, pour l'informer de la triste nouvelle, et l'exhorter à réclamer la punition des assassins. Voici la lettre écrite à ce sujet.

« Erchanfrède, mère infortunée, à son fils Didier, objet « constant de ses désirs et de sa tendresse.

« Tu as peut-être appris que le seigneur Rusticus, ton « frère, a été cruellement assassiné par quelques traîtres de « son propre diocèse. C'est pourquoi, mon cher fils, puisque « ton père et ton frère Siagrius sont morts, c'est à toi de « poursuivre cette affaire, pour qu'il soit fait un grand exem- « ple des coupables. Malheureuse mère que je suis ! Que « deviendrais-je si, après avoir perdu tes frères, je venais à « te perdre aussi ? Alors, privée d'enfant, je serais réduite à « passer ma vie dans un triste veuvage. Conserve-toi donc « pour moi, ô fils bien-aimé. Prends toutes précautions pour

« survivre à tes frères. Surtout, évite la voie large et spacieuse « qui conduit à la perdition, et marche fermement dans celle « qui conduit à Dieu. Je pressens que l'excès de ma douleur « me fera mourir. Prie celui pour qui je soupire nuit et jour « de recevoir mon âme. Je t'envoie Duodenus. Tu peux lui « confier en toute assurance tout ce que tu auras à me mander. « Donne-lui vite tes dépêches. Que la grâce d'en haut te pro- « tège, ô mon fils. »

Grandement irrité de l'assassinat de Rusticus, Dagobert I[er] fit arrêter les coupables, dont plusieurs étaient des bouchers. Ils furent condamnés à mort, à l'exil, ou à l'esclavage. Sur la demande du clergé et du peuple de Cahors, Dagobert I[er] désigna Didier pour succéder à Rusticus. Voici la lettre adressée, en cette occasion, par le prince aux comtes, aux ducs, et à toutes les populations des frontières de la Gaule franque.

« Nous devons employer tous nos soins à ce que nos choix « et nos dispositions soient conformes à la volonté de Dieu « et des hommes. Et puisque Dieu a mis en nos mains l'auto- « rité et le sceptre, nous ne devons élever aux dignités que « ceux que leur sagesse, leur pureté de mœurs, leur noblesse « et leur générosité en rendent dignes. C'est pourquoi, comme « nous avons reconnu que Didier, notre trésorier, a été, « depuis son enfance, fidèle observateur de tous les points « de la religion, et que, sous la livrée du monde, il s'est mon- « tré vrai soldat de Jésus-Christ, qu'il a des mœurs angéli- « ques et une conversation vraiment apostolique, tellement « que le bruit de ses vertus et de sa bonté s'est répandu, non « seulement dans le voisinage, mais même dans les pays les « plus éloignés; nous croyons qu'il doit être élevé au sacer- « doce. D'ailleurs, la pureté de ses mœurs nous fait juger « qu'il soupire sans cesse après la patrie céleste, et, puisque « les habitants et le clergé de Cahors le demandent instam- « ment et d'une voix unanime, et que nos vœux se trouvent « pleinement conformes aux leurs, nous croyons que c'est la « volonté de Dieu qui l'a ainsi arrêté, d'autant plus que nous « nous faisons en quelque sorte violence, en privant notre cour « d'un officier qui lui était nécessaire. Mais, quelle que soit la « grandeur du sacrifice que nous allons faire, en éloignant « Didier de notre palais, nous devons nous y soumettre, puis- « que Dieu et les lois apostoliques nous commandent de « donner à l'Église des pasteurs capables de gouverner les

« peuples qui nous ont été confiés, afin qu'il puisse nous en « revenir une grande récompense ; suivant la demande des « citoyens de Cahors et notre volonté toujours conforme à la « leur, nous voulons et ordonnons qu'avec l'aide et aux « acclamations du peuple et du clergé du Quercy, l'illustre et « vrai serviteur de Dieu, Didier, soit sacré évêque de Cahors, « et que la volonté des citoyens, qui est la nôtre dans tout ce « qu'elle exige, soit accomplie au nom de Dieu..... afin que « Didier, élevé à l'épiscopat, adresse ses prières au Ciel pour « nous et pour tous les ordres de l'Église, et qu'il lui offre des « hosties agréables : car, c'est dans les prières d'un si saint « personnage que nous fondons l'espoir d'une longue vie, « etc. »

Cette lettre de Dagobert Ier est datée du 10 des ides d'avril et de la huitième année de son règne (8 avril 630). En même temps, ce prince écrivit [1] à Sulpice, métropolitain de Bourges, pour lui ordonner de réunir ses suffragants à Cahors, et d'y ordonner Didier évêque en remplacement de son frère Rusticus, pendant le jour de Pâques, qui alors était le 8 avril.

Ici, une observation, qui me semble nouvelle. Pour écrire ainsi à Didier, Dagobert Ier devait être son souverain. Or, Frédégaire donne expressément le Quercy à Caribert, roi de Toulouse. Donc, Caribert était déjà mort le 8 avril 630, et son État avait alors fait retour à Dagobert Ier. Comme le reste de ce royaume, le Quercy était alors repassé sous l'autorité de ce monarque. Nous savons, en effet, qu'en faisant son fils Sigebert II roi d'Austrasie, Dagobert Ier conserva jusqu'à la fin son autorité sur toute la Gaule méridionale [2]. Voilà pourquoi nous verrons plus bas Didier écrire à ce roi, pour lui recommander les affaires de son église. Mais, au décès de Dagobert Ier, le Quercy, comme tout le surplus de l'Aquitaine, et comme la Vasconie cispyrénéenne, passa sous l'autorité de Sigebert II. Tel est le motif pour lequel Didier écrivit à ce prince, le priant d'avoir, pour lui et ses diocésains, la même affection que son père. En même temps, il l'exhortait à ne pas faire comme ces mauvais rois damnés pour leurs iniquités, mais à mériter par des œuvres la gloire éternelle [3].

Voici, maintenant, les actes de l'épiscopat de Didier.

1. *Vit. S. Desid.*, c. VIII.
2. PAGI, *Critica*, ad ann. 633.
3. DESID., Ep. III.

Peu de temps après son sacre, il fit bâtir, auprès de la cathédrale ou mère-église *(prope matrem ecclesiam)* de Cahors, un édifice destiné à sa propre résidence, et à celle de ses successeurs. Un historien du Quercy, Guillaume Lacoste, prétend avoir reconnu les vestiges de cet édifice, et aussi de plusieurs autres, élevés également par ordre de Didier, et à ses frais [1]. Mais je ne garantis aucune de ces affirmations. A Cahors, l'évêque fit construire trois autres églises. La première, placée sous le vocable de saint Pierre, fut bâtie au-delà du Lot, et sur le lieu même ou l'évêque Rusticus avait été assassiné. La seconde, dédiée à saint Julien martyr, se trouvait au-delà du faubourg actuel de Saint-Georges, sur l'ancienne voie romaine allant de Cahors à Toulouse, dans un vallon appelé *Viliariago* ou *Spino,* d'après l'auteur de la Vie de saint Didier. Ici, le fondateur semble surtout avoir songé aux gens de la montagne, trop éloignés pour venir souvent à la ville remplir leurs devoirs religieux. La seconde église, placée sous l'invocation de saint Martin, n'était séparée de la cathédrale *(a majore ecclesia)* que par trois maisons. Aussi l'évêque y allait-il prier tous les jours.

Dans le Quercy et l'Albigeois, Didier fit bâtir aussi beaucoup d'autres églises, dont son biographe ne nous apprend pas les noms. Il atteste seulement que la plupart furent élevées dans les domaines de l'Église.

Cahors était alors une ville ouverte. Selon toute apparence, ses fortifications romaines avaient été rasées en 574 dans l'incendie de la ville ordonné, dit-on, par Théodebert [2]. Le biographe de Didier atteste que ce prélat fit construire de nouveaux remparts, et Guillaume Lacoste les décrit avec des précisions dont je lui laisse toute la responsabilité [3].

Mais là ne se bornèrent pas les fondations de ce grand prélat. Quand il succéda à son frère, la vie conventuelle n'existait pas encore en Quercy. On n'y connaissait encore ni la règle de saint Colomban, ni celle de saint Benoît, déjà répandues pourtant dans tout l'Occident. Ici, les moines vivaient encore isolés dans les lieux déserts. On n'avait rien fait pour les attirer dans les villes. Didier les y appela. D'après son testament, sur lequel j'insisterai plus bas, il semble bien que

1. Guillaume Lacoste, *Histoire de la province de Quercy,* I, 220-23.
2. Guillaume Lacoste, *Histoire de la province de Quercy,* I, 89-90.
3. *Id. Ibid.*, I, 222.

cet évêque fonda un petit monastère dans chaque basilique ou église paroissiale de Cahors, c'est-à-dire à Saint-Sernin ou Saint-Urcisse, à Saint-Etienne (plus tard Saint-Barthélemy), à Saint-Maurice, à Saint-Jacques (plus tard la chapelle de la congrégation des Pénitents), à Saint-Martin, aux Saints Juste et Pasteur, aux Saints Rémy et Eugène. Il faut y ajouter une autre église, que Didier établit en l'honneur de la sainte Vierge, en désignant le prêtre Claudius comme abbé, et en le chargeant de la direction des travaux.

Mais toutes ces créations sont médiocres, quand on les compare au monastère de Saint-Amand, que le prélat fit élever, vers 640, à sept cent cinquante pas de sa maison épiscopale, et hors des murs de la ville. Il faut évidemment entendre par là hors des murs que le prélat avait fait construire. Rien de plus admirable, dit son biographe, que la magnificence des églises et autres édifices qui formaient ce vaste monastère. La principale de ces églises était surtout remarquable par la beauté des murs, dont les grosses pierres cubiques avaient le poli et l'éclat du marbre. Le fondateur ordonna de l'orner d'un beau portique à la romaine. L'auteur de la Vie de saint Didier appelle cette église *Basilica prima*. Certains analistes s'en sont prévalus pour attribuer à cet évêque la construction de la cathédrale de Cahors. Pourtant, le rédacteur de ce document atteste que ladite cathédrale était antérieure à l'épiscopat de Didier.

Ce prélat choisit le monastère de Saint-Amand comme lieu de sa sépulture. Quand l'édifice fut terminé, le fondateur invita à sa dédicace tous les évêques du voisinage. Il écrivit aussi à Paul, évêque de Verdun, pour l'appeler à cette cérémonie. Voici la plus intéressante partie de la lettre (642).

« La renommée t'a sans doute appris que j'ai commencé à « faire bâtir un monastère, et que la basilique est achevée. Je « prie ta dignité apostolique de daigner assister à la dédicace. « Dieu nous faisant la grâce de nous réunir pendant quelques « jours, nous nous entretiendrons, de cette vie éternelle si « désirable, et à laquelle nous avions coutume d'aspirer « ensemble. J'aurai lieu d'appeler à la cérémonie d'autres « évêques, qui tous nous animeront par leur exemple, nous « fortifieront par leurs exhortations, et dont la présence ne « nous sera pas, je l'espère, un faible secours. Viens donc,

« cher ami, et hâte-toi d'autant plus que tu demeures plus « loin, etc [1] ».

On ne sait si l'évêque de Verdun partit pour Cahors, et on ignore aussi les noms des autres prélats qui assistèrent à la dédicace. Tout porte à croire, cependant, que bon nombre d'évêques des provinces ecclésiastiques de Bourges et de Bordeaux, avec lesquels Didier était lié étroitement, acceptèrent son invitation. Il n'est pas inadmissible non plus que certains de leurs confrères de la province ecclésiastique d'Eauze, ou Vasconie cispyrénéenne, aient aussi pris part à l'inauguration de la basilique. Quant au reste du monastère, il ne fut terminé qu'en 649. Les moines y vivaient sous l'autorité du vénérable Urcicin. Nous savons, en effet, que cette année-là Didier écrivit à Grimoald, Maire du Palais, pour le prier de prendre sous son patronage le monastère qu'il venait de fonder [2].

D'après le biographe de saint Didier, la fondation de Saint-Amand fut suivie de plusieurs autres dans diverses localités du Quercy. Mais nous n'y trouvons mentionnée que l'abbaye de Moissac, dirigée par Ansbert et Léothaade. Il me semble pourtant assez naturel d'y ajouter les abbayes de Figeac et de Calabrun (Calviac), sur les confins du Périgord et du Quercy, mais comprises dans celui-ci et dans le diocèse de Cahors.

Mabillon attribue à saint Amand, évêque de Maëstricht, la fondation du monastère de Moissac. Cet illustre bénédictin la fait remonter au règne de Clotaire II, ou au plus tard à celui de Dagobert Ier. Le fait est attesté par une charte authentique. Il n'y a donc pas lieu d'attribuer cette création à Clovis Ier, comme l'ont fait certains annalistes, dont j'ai du reste réfuté l'erreur dans un précédent mémoire [3]. Quand saint Amand quitta la Vasçonie cyspyrénéenne, l'abbaye fut notablement agrandie, grâce aux libéralités du prince qui régnait alors, et à celles des grands seigneurs du pays. Il semble bien aussi que Didier y contribua beaucoup. Sans doute ce fut lui qui demanda à saint Wandrille, fondateur et premier abbé de Fontenelle, de lui assurer le concours d'Ansbert et de Léothade. Didier et Wandrille avaient, en effet, été élevés ensemble à la cour du roi, et ils s'étaient liés, dès leur jeunesse, d'une

1. Bouquet, V. 40.
2. Desid., *Epist.* II.
3. Mabill., *Annal.* ad ann. 629 et 632.

sincère amitié. Un annaliste du Quercy, Lacoste, prétend, d'autre part, que le couvent de Moissac n'eut des moines que vers 656, sous le règne de Clovis II, et que cette circonstance avait sans doute fait attribuer à Clovis Ier un acte qu'il faudrait retarder jusqu'au règne du second prince de même nom [1]. Mais alors que deviendrait la doctrine de Mabillon, acceptée par Lacoste lui-même ?

Cet auteur, du reste méritant, me semble mieux inspiré, quand il fait remonter au temps de saint Didier la création de l'abbaye de Figeac. En effet, l'histoire authentique des abbés de ce monastère, consignée dans les *Mélanges* de Baluze utilisés par les auteurs du *Gallia Christiana,* nous apprennent que le couvent fut ruiné par les Sarrasins, sous son troisième abbé, Étienne, successeur de Jean, qui avait remplacé lui-même Anastase. L'abbaye a donc fort bien pu être fondée vers la fin de l'épiscopat de Didier. Par malheur, Lacoste ajoute que Clovis II fut peut-être un des bienfaiteurs de cet établissement. De là l'origine du récit légendaire, qui présente Clovis Ier comme le créateur du couvent [2]. Mais saint Didier mourut en 655, c'est-à-dire à une époque antérieure à celle où Clovis II devint peu de temps avant son décès roi de toute la Gaule franque (656). Il n'avait alors aucun intérêt à favoriser la fondation ou l'agrandissement de l'abbaye de Moissac. Laissons donc pour ce ce qu'elle vaut l'hypothèse de Guillaume Lacoste, et rangeons l'origine prétendue clovisienne du couvent parmi les fables dont j'ai déjà fait justice dans un précédent paragraphe.

Relativement à l'abbaye de Calviac, l'annaliste du Quercy me semble tout-à-fait dans le vrai, quand il la fait naître sous l'épiscopat de Didier. Il est, en effet, prouvé que ce monastère était déjà très florissant quelques années après la mort de l'évêque de Cahors, et aucun texte n'en fait mention à une date antérieure [3].

Nous trouvons également en Quercy, à la même époque, un couvent de femmes dont le nom nous est inconnu. L'abbesse, nommée Aspasie, avait péché gravement. Didier se rendit auprès d'elle, l'exhorta au repentir. De retour à Cahors, il composa pour la pénitente l'histoire de sainte Madeleine, qu'il lui envoya avec la lettre suivante.

1. Guillaume Lacoste, *Histoire de la province de Quercy*, I, 224.
2. *Id. Ibid.* I, 124-25.
3. *Id. Ibid.* I, 125.

« Didier, évêque, à Aspasie abbesse.—Touché de tes larmes, « je t'envoie la Vie de cette femme célèbre dont il est parlé dans « l'Évangile. Elle sera pour toi un sujet de consolation et de « crainte divines : de consolation, car tu verras que l'aimable « bonté du Seigneur ne réprouve pas l'âme de celui qui se cor- « rige ; de crainte, parce que l'âme qui se soumet au joug du « Seigneur doit se munir de force contre les tentations. Salo- « mon disait : « Mon fils, en te mettant sous le joug du Sei- « gneur, marche dans la crainte, et prépare ton âme à la tenta- « tation. » Certes, je me réjouis de tes larmes. Le ciel en « tressaille de joie, car ton cœur rejette une faute à laquelle « il avait consenti. Séduite, comme Ève, par le serpent, garde- « toi bien de rechûter. Montre-toi plutôt sensible à ma vive « douleur, et accorde-moi la douce satisfaction de me réjouir « de ton changement. Après avoir guéri ta blessure, fais une « pénitence aussi grande que tu pourras, et veille très atten- « tivement à la garde de ton cœur. Pour moi, la bonté de Notre « Seigneur Jésus-Christ me fait espérer que l'aveu sincère que « tu m'as fait de ta faute a lavé la tache dont ton âme a été « souillée. Donc, veille sans cesse sur toi-même, et prie Dieu « qu'il t'accorde la grâce de ne pas porter tes regards en « arrière. Souviens-toi toujours de ce précepte de la vérité : « Celui qui met la main à la charrue et qui regarde derrière « lui n'est pas propre pour le royaume des Cieux. » Or, regar- « der derrière soi n'est autre chose que se repentir du bien « qu'on avait commencé à faire, et s'éloigner de cette pratique, « pour s'engager de nouveau dans le tourbillon du siècle. « Rappelle-toi aussi la femme de Loth, mais surtout grave dans « ta mémoire ce modèle de pénitence, que le divin Sauveur « semble avoir mis dans son Évangile, uniquement pour les « pécheurs. Tu y trouveras de grands fruits de pénitence, et la « joie qui éclata dans le ciel, devant les saints anges, quand « celle, qui auparavant avait été pécheresse, mérita par ses lar- « mes d'apirer au salut. C'est pourquoi, ô Aspasie, je t'en supplie « par Notre-Seigneur Jésus-Chris, ne donne plus entrée dans « ton cœur au démon. Consacre ta vie à la prière, aux jeûnes, « aux veilles. Prie le Seigneur de te secourir, et prie-le instam- « ment, car tu sais combien est grande la faiblesse de l'homme, « quand il est livré à lui-même. Je te le répète, lis et relis « souvent cette histoire, et rentre si bien en grâce avec Dieu, « que je te croie capable d'obtenir pour moi quelque grâce. »

Didier veillait de près sur les bonnes mœurs et l'instruction de son clergé. Celui de Cahors vivait en communauté avec son évêque [1]. A table, aux heures de récréation, le prélat et ses auxiliaires s'entretenaient des devoirs du sacerdoce, et de l'Ecriture-Sainte. Ils discutaient sur les points importants de la religion. On admirait à la fois la science et l'humilité de l'évêque. Mais les prêtres violateurs des saints canons ne trouvaient pas grâce devant lui. Il leur imposait de dures pénitences, et même les envoyait en exil dans les pays étrangers. Ainsi fit-il, à l'égard d'Untedius et de Dructulfe, qui avaient résisté à ses remontrances. Au premier, il remit une sorte de passe-port pour l'Espagne. Le second dût aussi se retirer dans ce pays, comme il appert d'une lettre par lui rapportée lors de son retour en Quercy. Dans cette lettre, Ariulfe, évêque de Valence, prie Didier d'oublier la faute de Dructulfe, qui s'est corrigé, et de le reprendre dans son diocèse.

L'évêque s'inquiétait aussi de maintenir les églises en bon état, de les faires pourvoir de vases sacrés et d'ornements proportionnés à leur ressources. A Cahors, toutes les églises étaient riches, et Didier les comblait de dons. Les calices étaient d'or, et enrichis de pierreries, de même que les patènes, où l'on plaçait les pains sacrés de proposition, autrement dit le pain destiné au saint sacrifice et aux eulogies. On appelait eulogies le pain distribué aux fidèles qui ne communiaient pas, et qu'on envoyait, en signe de communion et d'amitié, à des gens qui demeuraient souvent très loin. Ainsi Didier envoya des eulogies à des rois mérovingiens, et à son ami Paul, évêque de Verdun.

Outre les calices et les patènes, on faisait alors usage de deux autres vases sacrés. Ceux de Cahors étaient aussi en or, et plus précieux encore par les ornements qui s'y trouvaient gravés. On les appelait *recentaria* et *cola* [2]. Les *recentaria* contenaient du vin vieux, mélangé de moût, d'où le nom de *vas recentatum* ou *recentarium*. Les seconds étaient des espèces de passoires, où l'on versait le vin, pour le faire couler dans les calices. Sur les autels brillaient des tours, des couronnes et des globes d'or. La croix, constellée de pierreries, reposait sur un demi cercle, entre de grands et superbes candélabres.

1. *Vit. S. Desid.* c. XII.
2. *Vit. S. Desid.* c. IX.

Au temps de Didier [1], vint à Cahors un Écossais nommé Arvandus, auquel on attribue l'origine de la vie érémitique de Quercy. Il se fixa, dit-on, dans une gorge de la montagne, non loin du monastère de Saint-Amand. Didier se lia d'une grande amitié avec cet anachorète, et il en fit le dispensateur de ses aumônes. Chaque jour, il lui envoyait quelque chose de sa table. Deux clercs, Leondolenus et Dracolenus en furent jaloux. Cachés parmi les arbres et les bois de la montagne, ils mangèrent une partie de la pitance de l'ermite, et jetèrent ce qu'ils n'avaient pu achever. Trois heures plus tard, ils retournèrent près de l'évêque, et le saluèrent à genoux. Mais Didier leur dit : « Pourquoi user de fourberie? Pourquoi me dire audacieusement que vous avez vu aujourd'hui le père Arvandus? N'étais-je pas là, quand vous avez dévoré la nourriture que j'envoyais à ce serviteur de Dieu? Léondolenus cherchait à se justifier. Mais Dracolenus confessa humblement sa faute. Et voilà comment on sut que l'esprit de Dieu faisait connaître à l'évêque les actions les plus cachées. Arvandus survécut cinq ans à Didier. Il fut enterré dans sa solitude.

Il y avait alors, en Quercy, bon nombre de familles sénatoriales mentionnées dans la Vie de saint Didier, les familles de Paulus, d'Agilenus, de Dodo, de Badigenus, de Severus, de Matregesibus, de Nicassus, de Dadinus, d'Abulenus, d'Abremandus, de Felix, d'Austrildes, de Gauvetredes, de Basona, d'Orontia, de Nicetius, d'Afranius, et beaucoup d'autres, dont nous n'avons pas les noms. Agilenus avait pour fille une pieuse dame, Bobila, épouse de Severus, et qualifiée par le biographe de *senatrix romana.* Bobila aida grandement saint Didier dans ses fondations. Agilenus, était un puissant seigneur, qui possédait des terres jusque dans l'Albigeois. Mais son domaine paternel, sa terre *de Villari*, était située, dit-on, sur la rivière du Vert, au-dessous de Catus. *Villari,* ainsi que *Bassiago*, *Vistrilinguis*, et *Mauringus,* furent donnés par Bobila à l'abbaye de Saint-Amand.

Didier testa en 654, donnant à l'église de Cahors tout ce qu'il possédait, meubles, vaisselle d'or et d'argent, espèces sonnantes, avec toutes les terres qu'il tenait de sa famille, celles qu'il avait achetées, et celles qu'il tenait à titre de dons de diverses personnes ou du roi. Comme charges de cette libéra-

1. *Vit. S. Desid.*, c. XVII.

lité, l'évêque imposait à l'église la nourriture et l'entretien des pauvres.

Voici les noms des terres données par Didier, et qu'il n'est malheureusement pas possible d'identifier toutes avec certitude.

A la cathédrale de Cahors : *Joviniacas* (Jouanies, près Cahors), *Damegludo*, *Pompegiaco* (Pompéjac, près Cahors). L'évêque avait acheté Pompéjac fort cher pour l'embellir, et il y résidait souvent. Autres terres : *Arniaco* (Arnis ?), *Herbelingus*, *Ausciaco* (Auzac), *Siciniaco, Elosate* (Luzech), *Afrigniaco, Arciaco*. Toutes ces terres se trouvaient en Quercy, ainsi que celle de *Caderense*, qui auparavant dépendait du domaine royal. Terres sises en Albigeois, et léguées aussi à la cathédrale de Cahors : *Sessio*, *Tentalio, Romingo*, *Tialio, Lautrego* (Lautrec), *Corviano*, *Petroguntio*, *Maleto, Piscio, Ceresiaco, Murato*, *Bruxio*, *Marinio, Ossone, Cabornio, Granoïalo*, *Merennaves, Aquaviva*, *Marcialio, Galliaco,* (Gaillac), *Herobenno*, *Sataiolo, Blacinaco*.

Terres données à la basilique du monastère de Saint-Saturnin et de Saint-Urcisse de Cahors : *Vidubriaco*, *Cleppeo, Saumario, Lapediaco*, *Toccio* ou *Thocro*.

Au monastère de Saint-Étienne, plus tard Saint-Barthélemy : *Aquiniaco* (Aynac), *Cassiaco*.

A Saint-Vincent : *Taxarips, Circœxeno*.

A Saint-Martin : *Dometiaco, Copoiaco*, *Veroli* (Vernol ?), *Tuffalas* (Touffailles), *Parnis* (Pernes), *Lalo*.

A Saint-Maurice : *Ossilingius*.

A l'église des saint Juste et Pasteur : *Flaviago* (Flaujac), *Cornutio* (Cornus), *Cocurnago* (Cougournac).

A Saint-Jacques : *Marciago* (Marssa), *Petroliaco* (Prouillac).

A Saint? qui est peut-être Sainte-Marie-de-la-Daurade : une portion des terres de *Fascitio*, d'*Alaciaco*, de *Palanio*, et de *Costorio*.

A Saint-Remy : *Vilantreco* (Villaudric), *Carcerio, Semilingus*, *Criscentio*.

A Saint-Eugène : *villam Fosciaco* (Foissac, en Rouergue pour le temporel).

A l'abbaye de Saint-Amand, fondée par Didier, et où il déclare vouloir être inhumé : *Nugatio, Marciliaco,* (Marsillac), *Caruniaco* ou *Caniaco* (Canhac), *Criscentio, Satiago* ou

Saliago (Saillac?), *Proscingus, Elayrago*, *Poturio*, *Arividus, Anglares* (Anglars, sur le Lot), *Goïvillas, Parnaco* (Parnac), *Catussio* (Catus), *Siriniago* (Sérignac), *Lepodiaco, Bonogrado* (*Luzech*), *Camino* (Cami), *Bodurno, Elesate Prissiago* (Praissac), *Cassiavigo, Marseillago* (Marcillague près Cahors). Le testateur tenait ces trois dernières terres de son ami Agilenus.

Sur la fin du testament, Didier déclare qu'il n'a pas touché au trésor de son église, et qu'on le trouvera tel qu il était au moment où ont commencé ses fonctions épiscopales. Ce genre de trésor consistait dans les reliques, vases sacrés, ornements, argent provenant des dons et offrandes, et des revenus particuliers de l'église et de la dîme. Cette redevance existait déjà dans le diocèse de Cahors. Nous voyons, en effet, dans la Vie de saint Didier, que ce prélat demanda un jour à un vigneron de Rastassac (*Rastasciago*) combien de vin il donnerait, cette année là, pour le service de l'église.— « Plus de cent, répondit le vigneron ».—« Mais toi qui es pauvre, répliqua Didier, tu auras donc plus de mille amphores de vin? — Oui ».— Alors l'évêque bénit le Seigneur, qui accordait aux fidèles de son diocèse de si abondantes récoltes, et il fit au vigneron la remise de sa dîme.

Le trésor des églises servait aux besoins du culte, à la nourriture et à l'entretien des clercs et des pauvres. Dans chaque cathédrale, il y avait un trésorier, qui était un des premiers dignitaires. Indépendamment de la garde du trésor, il était chargé du baptistère, du saint chrême, et du luminaire.

Le récit légendaire des miracles de saint Didier, qui fait suite à sa Vie, mentionne pour le Quercy deux terres : *Castrum Mercurium* (Mercuès, non loin de Cahors), et *Blandiacense prædium*.

Parmi les localités sises en Albigeois, je n'ai osé identifier que Marcillague, Gaillac, et Lautrec.

L'année qui suivit la rédaction de son testament, Didier, déférant à une lettre de Constance, évêque d'Alby, et aux vœux des Albigeois, se mit en route pour aller leur rendre visite. Mais, après avoir passé le Tarn, une maladie le saisit, et le força de s'arrêter à *Vestrilinguis*, aujourd'hui Saint-Didier, terre donnée, nous le savons, par la pieuse dame Bobila au monastère de Saint-Amand. Ce fut là qu'il mourut, le 15 novembre 655, âgé de soixante ans, la vingt-sixième année de son épiscopat, et la dix-septième du règne de Sigebert II;

souverain d'Austrasie. Son corps fut rapporté à Cahors. Sur son passage, les populations accouraient en foule. Le clergé et les fidèles du diocèse de Didier, vinrent au devant des restes de leur prélat, qui furent déposés à l'abbaye de Saint-Amand. Ils furent plus tard tranférés à la cathédrale. La mémoire de ce grand évêque fut bientôt honorée d'un culte public. L'Église célèbre sa fête le 15 novembre. Durant tout le temps de son épiscopat, dit son biographe, le Quercy produisit constamment de riches moissons, et le peuple attribuait ces bienfaits aux prières de Didier. De nombreux miracles s'opérèrent sur son tombeau. Il est dit notamment qu'Arédius, évêque de Rodez, ayant appris ces merveilles, eut recours à l'intercession de saint Didier, pour une maladie dont les médecins n'avaient pu venir à bout. L'évêque, ayant obtenu sa guérison, alla visiter le tombeau du saint. Son frère Arvarnus, qui était alors évêque de Cahors, lui reprocha sa crédulité. Mais la punition de ce prélat ne tarda pas. Atteint bientôt de la même maladie que son frère, il n'en put guérir que grâce à l'intercession du saint.

De Didier, il nous reste quinze lettres, dont une à Dagobert Ier, deux à Sigebert II, deux à Grimoald, Maire du Palais. La sixième est adressée à Salluste, évêque d'Agen; la septième à Modoald, archevêque de Trêves; la huitième à Rodulphe, évêque de Metz; la dixième à Dadon ou Audoin, évêque de Rouen; la onzième à Paul, évêque de Verdun; la douzième à Sulpice, métropolitain de Bourges; la treizième à Césaire, évêque de Clermont; la quatorzième à l'abbesse Aspasie; la quinzième à Félix, évêque de Limoges, d'après le P. Le Cointe, et métropolitain de Narbonne, d'après d'autres érudits. J'ai déjà tiré parti de plusieurs de ces lettres. Voici l'analyse des autres.

Lettre à Césaire de Clermont. — Didier lui expose que Cahors manquant d'eaux de source, il a résolu d'y conduire celles d'une fontaine au moyen d'un canal souterrain construit en bois. Et comme l'évêque sait que les gens du diocèse de Clermont sont habiles à construire de bons aqueducs, il prie Césaire de lui envoyer de bons ouvriers.

Des lettres adressées soit à Dagobert Ier et à Sigebert II, soit à Grimoald, Maire du Palais, qualifié aussi de gouverneur du royaume, on a de nouveau la preuve que les rois connaissaient alors des affaires ecclésiastiques. Et, comme elles se ju-

geaient à la cour, cela induisait le clergé en fortes dépenses, surtout pour les diocèces éloignés. Il fallait envoyer et tenir auprès du roi un agent ecclésiastique, pour solliciter un jugement, qui souvent n'était rendu qu'après plusieurs années. Voilà pourquoi Didier, dans ses lettres aux rois et à Grimoald, recommande si instamment aux destinataires les affaires d'importance majeure *(conditiones)*, ou d'intérêt secondaire *(conditiunculas)*. Pour obtenir une solution relativement prompte, il a recours au crédit des évêques des villes où résident les rois. C'est ainsi qu'il écrit à Modoald de Trêves, et à Rodolphe de Metz. Dans la première de ces villes, il dépêche, comme agent de son Église, Claudius, abbé de Sainte-Marie. Ce mandataire fut chargé de présents pour l'évêque de Metz, en reconnaissance de ce qu'il accordait l'hospitalité aux envoyés de Didier, et qu'il faisait diverses dépenses sans autre mobile que son amitié pour l'évêque de Cahors. — Dans ces lettres, comme dans biens d'autres, on voit que les évêques se décernaient réciproquement les titres de pape et de serviteur des serviteurs de Dieu, aujourd'hui réservés au pape seul. Mais quand Didier écrit à son métropolitain de Bourges, il le traite toujours de patriarche. C'est, je le répète, un des textes sur lesquels les prélats de cette ville devaient s'appuyer plus tard pour réclamer la primatie d'Aquitaine.

Indépendanmment des quinze lettres de Didier, nous en possédons vingt autres, écrites à ce prélat, soit par les rois Francs, soit par divers évêques, tels que Paul de Verdun, saint Éloi de Noyon, Sulpice de Bourges, etc. Voici l'analyse des principales.

Paul de Verdun remercie son correspondant pour le bon falerne de Cahors qu'il lui a envoyé. Voilà donc, avec l'anecdote plus haut contée du vigneron de Ratassac, la preuve qu'au VIIe siècle le Quercy était abondamment complanté de vignes, et que leur vin était déjà en grande réputation.

Dans une lettre adressée par les évêques Constance d'Alby, et Dadon de Reims, nous trouvons trace d'un comte de Cahors nommé Maurinus, aussi mentionné dans la Vie de saint Didier. Avec un autre personnage nommé Dioscorus, ce sont les deux seuls comtes de Quercy que nous connaissions.

Dans la lettre de Raurace, évêque de Nevers, nous voyons que cette église possédait des domaines dans la terre de Goujounac, en Quercy, qui fut plus tard un fief de l'évêché

de Cahors. Raurace prie Didier de recevoir dans sa demeure de Goujounac les prêtres ou abbés Mummolus et Garumundus, par lui dépêchés pour faire le recensement des serfs et domaines de son église (qu'il appelle *Curticella)*, et pour prendre sous sa défense et protection les habitants de ce lieu.

La douzième lettre, celle de Goëric, évêque de Metz, est intéressante à divers titres. Il y informe Didier que les affaires de l'église de Cahors, pendantes devant la cour du roi, ont été jugées. En vertu de la sentence, Bobila, la noble dame, si dévouée à Didier, doit rentrer en possession de certaines terres que lui contestait un certain Leva. Ensuite, Goëric parle du village de *Rotovollo* (Rotovau, près du Vigan), sis en Quercy. Agilénus, père de Bobila, avait déjà vendu à l'église de Metz une portion de cette terre. Mais Sévérus, mari de Bobila, l'avait rachetée au roi Dagobert Ier, qui indemnisa l'église de Metz, moyennant cinq cent sols, affectés à son luminaire. L'évêque de Metz se montre froissé des agissements de Sévérus, et il engage Didier à prendre en main les intérêts de l'église de Metz.

Pallade, évêque d'Auxerre, écrit à son confrère de Cahors, pour lui exposer que son église possède, en Quercy, les lieux de *Bogidone* (Bouidou ?), de *Pastoriaco* (Pasturat), de *Bassiaco* (Bayssac) et d'*Alevernaco* (Livernon). Il recommande à Didier les maisons *(hospitiola)*, les serfs et les domaines de ces quatre terres. Il entend que les envoyés de l'église d'Auxerre, qui vont venir en Quercy, obéissent à Didier, et il met sous sa protection Chromatia, qui jouit, à titre de précaire, des revenus de *Bogidone*. Le prêtre Deotherius a été dépêché pour administrer les biens de l'église de Saintes. —Voilà, je crois, le plus ancien exemple connu d'un précaire accordé à un laïque, et très probablement à une femme.

J'ai déjà dit que Sigebert II, roi d'Austrasie, avait écrit deux fois à Didier. Dans sa première lettre, il le remercie des eulogies que l'évêque lui a fait tenir par le vénérable abbé Betto. Cet envoyé fut plus tard évêque de Cahors. Il devait donc alors être abbé dans cette ville, ou dans le diocèse. Le roi informe ensuite son correspondant qu'il a jugé les affaires de son Église, et que, grâce à ses prières, les nations barbares vivent en paix, soumises à son autorité. Ces nations devaient être, sans doute, les Saxons et les Thuringiens. Quant à la seconde lettre du roi, elle a trait au concile provincial indû-

ment convoqué à Bourges, par le métropolitain Wulfolede, en 650. J'ai déjà tiré parti de cette pièce à sa date, dans un précédent paragraphe.

Dans la dix-neuvième lettre, il est parlé d'une épidémie qui sévissait alors, et fortement, en Provence. Déjà la contagion gagnait le Rouergue. L'évêque de Cahors est avisé d'avoir à interdire à ses diocésains d'aller dans ce pays, n'importe pour quelle affaire, afin de ne pas rapporter en Quercy les germes de la maladie.

Pour en finir avec saint Didier, je mentionne encore ce fait que sa Vie a été écrite en langue rustique (*rustico teximus sermone*). Or, comme cette Vie est en latin, voici bien la preuve qu'alors coexistaient deux états de cette langue, l'un pour les lettrés et l'autre pour les paysans [1].

§ XV. Gallus II, évêque d'Auvergne, Sulpice évêque de Bourges, Vérus évêque de Rodez, Salluste évêque d'Agen, Épabche, évêque d'Angoulême, etc, — Ces prélats, et quelques autres coexistaient en 629, comme il est prouvé par l'extrait ci-dessous, de la Vie de saint Didier [2]. Or, cette date se trouve en-dehors du cadre de nos recherches. Je crois devoir néanmoins placer la mention de ces prélats à la suite de la notice sur saint Didier, car il furent ses contemporains. Peut-être même certains survécurent-ils à l'évêque de Cahors. A propos de celui d'Agen, Salluste, les auteurs du *Gallia Christiana* affirment que jusqu'au x[e] siècle, on ignore les noms des prélats qui succédèrent à Salluste. Cette ville, disent-ils, fut détruite par les Sarrasins. Pourtant, ces érudits mentionnent, d'après Labénazie, un prélat du nom de Siboald, comme ayant assisté au concile de *Modogarnomo* ou *Garnomo castro*, dont ils fixent la tenue en 643 [3].

Voilà deux grosses erreurs. Et d'abord, Agen ne fut pas détruite par les Sarrasins. La preuve en est que cette ville se trouve mentionnée dans un document de la plus basse

1. Il va de soi que je n'avance, à propos de saint Didier, rien que je n'ai tiré de l'étude attentive des textes. Néanmoins, la rédaction de ce long paragraphe m'a été amplement facilitée par les recherches de Guillaume Lacoste, *Histoire de la province de Quercy*, I, 211-43. On trouve néanmoins dans ces pages certaines erreurs de doctrine générale et spéciale dont je n'ai tenu aucun compte, même pour les réfuter.

2. Habebat eo tempore plures D. Jesus in Galliis nobiles servos, Arverno Gallum, Bituris Sulpitium, Ruthena Verum, Agenno Sallustium, Engolismo Eparchium, etc. *Vit. S. Desid.*

3. *Gall. Christ.*, II, 899.



époque mérovingienne l'Anonyme de Ravenne *Aginni*. Il sera, en outre, prouvé plus que le concile de *Garnomo castro* s'assembla entre 670 et 763.

§ XVI. Aredius, évêque de Rodez (époque voisine de celle de saint Didier, évêque de Cahors). — De ce prélat nous ne savons que le nom, conservé dans le récit des miracles de saint Didier.

§ XVII. Capuan, évêque de Cahors (655). — Guillaume de Lacroix, et d'autres après lui, fixent en 440 l'épiscopat de Capuan. Mais les auteurs du *Gallia Christiana* [1], le placent immédiatement après celui de saint Didier. D'ailleurs, leur assertion repose uniquement sur la légende de saint Sardos (*Sacerdotis*). Il y est dit que Sardos fut confié tout enfant à Capuan, évêque de Cahors (*Capuano Cadurcensi episcopo*), qui le fit élever, et lui voua une profonde affection.

§ XVIII. Auvarnus, évêque de Cahors. — Tous les annalistes du Quercy antérieurs à Guillaume Lacoste, ne font, sauf l'abbé de Foulhiac, aucune mention d'Auvarnus, comme évêque de Cahors. On ne peut pourtant pas contester sérieusement son épiscopat. Il aurait même succédé immédiatement à saint Didier, d'après les chroniqueurs du Rouergue. Ceux-ci font, en effet, correspondre son épiscopat à celui de son frère Arédius ou Arétius, dont il a déjà été question, et qui vivait encore en 670. Guillaume Lacroix [2] et d'autres après lui, ont donc eu tort d'avancer qu'après la mort de Didier, l'évêché de Cahors demeura vacant jusqu'à saint Ambroise, c'est-à-dire jusqu'en 765 [3]. Nous verrons d'ailleurs qu'un évêque de Cahors nommé Betto prit part au concile de *Garnomo castro*, tenu entre 670 et 673.

§ XIX. Mort de Sigebert II, roi d'Austrasie, et avènement de Dagobert II (655). — Sous Sigebert II, la Mairie du Palais passa de bonne heure de Pépin de Landen à son fils Grimoald (639). Celui-ci régna de fait sous le nom de son maître, qui s'inquiéta surtout de fonder de nombreux monastères en Austrasie et en Aquitaine. Grimoald avait un fils nommé Childebert. Il obtint de Sigebert II que, si ce prince mourait sans enfants, Childebert lui succéderait sur le trône (646).

Mais Sigebert II eut de sa femme Innichilde, un fils nommé

1. *Gall. Christ.*, I, 123.
2. Guillaume de Lacroix, *Series episcoporum Cadurcensium*, 32.
3. Guillaume Lacoste, *Histoire de la province de Quercy*, I, 245.

Dagobert, dont la naissance contraria grandement les espérances de Grimoald. Le roi d'Austrasie mourut à vingt-quatre ans (655), la vingt-deuxième année depuis son installation en Austrasie, et la dix-septième seulement depuis la mort de Dagobert Ier, son père. Grimoald reconnut alors pour souverain un enfant de deux ans, Dagobert II, fils unique du défunt. C'était le seul obstacle à son ambition. Bientôt, le Maire du Palais d'Austrasie sema et accrédita le bruit que le petit prince était mort. Il le fit conduire secrètement en Irlande. Didon, évêque de Poitiers, fut chargé, de ce soin. Par surcroît de précautions, il conféra la tonsure à Dagobert II.

§ XX. Génésius, devient évêque d'Auvergne (656). — En 656, Proculus mourut évêque d'Auvergne. Il fut remplacé par Génésius, qui était de race sénatoriale, et qui exerçait auparavant la fonction d'archidiacre. L'année suivante (657), Genesius bâtit, sur les limites de l'Auvergne, le riche monastère de Manglieu, dont il confia la direction à Evodius. Ce prélat eut à combattre l'hérésie de Novatien et Jovinien, qui avait pénétré en Auvergne [1].

Novatien, qui ne fit en réalité que renouveler l'erreur de Montanus, avait été philosophe stoïcien à Rome, avant d'être ordonné prêtre. Après la persécution de Dèce, il soutint, contre le pape Corneille, qu'il fallait refuser la communion aux chrétiens qui avaient failli durant ces rudes épreuves. Novatien se fit ordonner évêque par surprise. Le pape Corneille et soixante évêques, réunis en concile, condamnèrent cet hérésiarque, dont les disciples prirent le nom de Cathares ou Purs, à cause de leurs doctrines rigoureuses. Il y avait encore des Novatiens en Afrique au temps de saint Léon, et en Occident jusqu'au VIIIe siècle [2].

Quant à Jovinien, il avait été moine à Milan, avant de s'en aller à Rome, où il donna libre carrière à ses passions. Pour expliquer ce changement sans décheoir, Jovinien soutenait que la bonne chère et l'abstinence n'étaient, en elles-

1. Hunc autem locum Genesius nobilissimus Pontifex in solo proprio voluit esse monasterium, eique patrem præfecit venerabilem virum Evodium, qua tempestate hæresis Novatiana sive incuria, sive ignorantia quorumdam in-Arvernorum irrepsit urbem, impurumque Joviniani dogma illius extitit, contra quas hæreses in eodem Magnilocensi monasterio edita extat epistola, etc. Surius,, t. I, jan. 15, *Vit. S. Præject.*

2. Cyp., *Epist. 73 ad Jubaianum;* Ambros., l. II, *De pænit.*, c. 6; Dyon. Alex., *Ep. ad Dyon. Rom.* ap. Euseb., l. VII, c. 7.



mêmes, ni bonnes ni mauvaises, et qu'on pouvait se nourrir indifféremment de toutes les viandes, pourvu qu'on en usât avec actions de grâces. Jovinien prétendait aussi que la virginité n'était pas un état plus parfait que le mariage; qu'il était faux que Marie fut demeurée vierge après l'enfantement, ou qu'il fallait, comme les Manichéens, donner à Jésus un corps fantastique. Au reste, disait-il, ceux qui avaient été régénérés par le baptême ne pouvaient être vaincus par le Démon. La grâce de ce sacrement faisait tous les hommes égaux; et comme ils ne méritaient que par elle, ceux qui la conservaient jouiraient dans le ciel d'une récompense sans égale. Saint Augustin ajoute que Jovinien ajouta à toutes ces erreurs le sentiment des stoïciens sur l'égalité du péché [1]. Le chef de cette secte rallia beaucoup d'adhérents à Rome; mais sa doctrine fut condamnée par le pape Syrice, et par une assemblée d'évêques tenue à Milan [2]. Saint Jérôme a écrit contre Jovinien, et en faveur de la virginité. Plusieurs en ont conclu que ce grand docteur condamnait le mariage ; mais la vérité est que cette portion de ses écrits a été mal interprêtée.

Telles furent les hérésies que Génésius seut à combattre dans son diocèse. Mais l'activité de ce prélat ne se bornait pas à l'exercice de ses devoirs ecclésiastiques. Il fréquentait la cour de Clotaire III, et souscrivit à plusieurs diplômes [3].

§ XXI. **État de l'Austtrasie après le départ de Dagobert II pour l'Irlande (656).** — La trahison de Grimoald profita momentanément à son fils Childebert, qui fut proclamé roi d'Austrasie. Mais quantité de seigneurs mécontents persuadèrent à Innichilde, veuve de Sigebert II, de se réfugier auprès de Clovis II, souverain de l'État Neustro-Bourguignon (656). Elle y reçut bon accueil. Archinoald, Maire du Palais, marcha contre Grimoald, que ses partisans livrèrent, ainsi que son fils, à la merci de son ennemi. Grimoald fut mis à mort. On ignore ce que devint son fils Childebert. Ainsi finit la postérité masculine de Pépin de Landen.

Au nom de Clovis II, Archinoald gouverna l'Austrasie, comme il gouvernait déjà la Neustrie et la Bourgogne. Cet état de choses se prolongea, comme nous le verrons, jusqu'en 668.

1. Ambros., *Ep.* 41; Augustin., *In Sub.*, c. 2. *De Hæres.*, c. 82; Hieron., *In Jovin.*
2. *Ep. Siric.*, t. II, Conc., p. 1024; Ambr., *Ep.* 52.
3. Tardif, *Musée des Archives nationales*, 12.

§ XXII. Clovis II roi de toute la Gaule (656). — Après la mort de Grimoald, Clovis II régna sur toute la Gaule franque, et par conséquent sur l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne. D'après le cours des événements, il semble qu'on ignora ou qu'on feignit d'ignorer ce qu'était devenu Dagobert II.

§ XXIII Mort de Clovis II (656). — Clovis II, frappé d'hébêtement précoce, mourut à l'âge de vingt-et-un ans, après en avoir régné seize sur l'État Neustro-Bourguignon, et un à peu près sur toute la Gaule franque, depuis l'annexion de l'Austrasie.

§ XXIV Avènement de Clotaire III (656). — Clovis II laissait de sa femme Bathilde trois fils en bas âge : Clotaire, âgé de quatre ans, Childéric de trois environ, et Thierry de deux. Nous voyons alors se renouveler un fait déjà manifesté, lors de l'avènement de Dagobert Ier. L'aîné des enfants, Clotaire III, est seul reconnu pour roi, à l'exclusion de ses deux cadets. Sans loi positive, ni sans délibération des grands et des prélats, sans testament de Clovis II, sa veuve gouverna de fait, en qualité de mère des princes mineurs.

Bathilde choisit pour Maire du Palais, un seigneur nommé Ébroïn, neveu de Didon, évêque de Poitiers, cette créature de Grimoald qui, l'année précédente, avait conduit en Irlande le jeune Dagobert, fils de Sigebert II. Mais saint Léger, évêque d'Autun, et Sigobrand, évêque de Paris, jouissaient d'un grand crédit auprès de la reine. Ébroïn s'en montra grandement jaloux.

§ XXV. Saint Érembert, évêque de Toulouse (657). — Au commencement du règne de Clotaire III, *(Sub rege Hlotario juniore)*, et en 657, d'après Dom Bouquet, saint Érembert fut nommé évêque de Toulouse par ordre des rois et par l'élection du peuple (*jussu regum populique electione*) [1]. Il était natif de Poissy près Paris, et avait pris le froc au monastère de Fontanelle, sous la discipline de saint Wandrille, qui en était alors abbé.

L'expression *regum* que je viens de citer n'étonnera pas le lecteur. Il vient de voir, en effet, qu'en 657, Clotaire III, encore enfant, vivait sous la tutelle de sa mère, la reine Bathilde [2].

1. Bouquet, iii. 578.
2. *Gesta Francorum*,, c. 41.

Ceci justifierait déjà *regum*. Mais on peut dire aussi que ce mot s'applique à Thierry, frère de Clotaire III, qui semble avoir été, dans une certaine mesure, associé à l'autorité royale [1].

La nomination d'Érembert prouve assez qu'en 657 l'autorité des rois mérovingiens persistait toujours à Toulouse, et par conséquent dans le midi de la Gaule franque. Le nouvel évêque ne tarda pas beaucoup à se lasser de sa charge épiscopale. Il regagna son cloître de Fontenelle, où il mourut fort vieux, en 671.

§ XXVI. Gyroind, évêque de Clermont, (658). — Ce prélat *(Gyroindus Arvernensis)*, souscrivit, avec plusieurs autres évêques de la Gaule, au privilège concédé par Emmon, évêque de Sens, en faveur du monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Ce privilège, non daté, est vraisemblablement contemporain d'un autre concernant le monastère de Sainte-Colombe, et remontant au VII des calendes de septembre de la troisième année du règne de Clotaire III, c'est-à-dire à 662 ou 663. Il est même possible que la souscription de Gyroind soit plus tardive, car nous avons d'autres exemples de prélats mentionnés plusieurs années après la rédaction d'actes du même genre. Gyroind fut enseveli dans l'église de Saint-Étienne [2].

§ XXVII. Wulfolede, métropolitain de Bourges, souscrit a un diplôme de Clovis II en faveur de l'abbaye de Saint-Denis (659). — La seizième année du règne de Clovis, fils de Dagobert, c'est-à-dire en 653 ou 659, Wulfolede, métropolitain de Bourges, souscrivit à un privilège octroyé par ce prince en faveur de l'abaye de Saint-Denis [3].

§ XXVIII. Avènement de Childéric II, roi d'Austrasie (660). — L'attribution de toute la Gaule à Clotaire III rejetait au dernier plan le royaume d'Austrasie. Les leudes de ce pays ne tardèrent pas à protester. En 660, ils obtinrent de Bathilde que Childéric II, alors âgé de sept à huit ans, et frère puîné de Clotaire III, leur serait donné pour roi, sous la tutelle de Wulfoald, Maire du Palais.

Wulfoald gouverna donc, au nom de son prince, tout le royaume, tel qu'il existait en 638, conformément au pacte de

1. *Vit. S. Elig.*, ap. Bouquet, iii, 561.
2. Mabill., *Ann.* ad ann. 658, n. 63, 64; *Gall. Christ.* II, 245.
3. *Gall. Christ.*, II, 18.

634, c'est-à-dire l'Austrasie, les deux Aquitaines, la Vasconie cispyrénéenne, plus une partie de la Provence [1].

Mais, chaque jour, l'antagonisme croissait entre l'Austrasie et l'État Neustro-Bourguignon. Il se peut qu'alors Wulfoald écarta de l'administration des provinces les hommes qui, contrairement à la constitution de 614, édictée par Clotaire II, avaient déjà été pourvus d'un gouvernement, sans appartenir à ce territoire par la naissance et l'habitation [2]. Telle est du moins l'opinion de Dom Chamard. D'après lui, « Barontus, qui, depuis la fin du règne de Dagobert Ier, gouvernait les Aquitaines, était né en Anjou [3], pays de l'ancienne Neustrie. Il dût donc être sacrifié à la nouvelle politique. S'il faut l'identifier avec le Bienheureux solitaire du même nom [4], sa disgrâce fut grandement salutaire à son âme [5]. Il est du moins certain que l'un et l'autre étaient de la Neustrie, de race très noble, et tout-à-fait comtemporains. Le saint se retira, *avec son fils Agloaldus*, dans l'abbaye de Langlé, au diocèse de Bourges, *omnem mundi postponens pompam*. Sa vision fameuse des enfers était célèbre au IXe siècle (*Patrol. lat.* t. CXXVI, col. 1073). »

Relativement à Barontus, Dom Chamard me semble fort dépasser les règles de la prudence. De l'aveu même de cet érudit, le premier duché d'Aquitaine ne commença d'exister qu'après la mort de Dagobert Ier, c'est-à-dire en 638. Mais alors, comment Barontus aurait-il gouverné ce pays dès 630? J'ai déjà montré ailleurs l'étrangeté de l'hypothèse du savant bénédictin, qui prolonge jusqu'en 660 le gouvernement du prétendu fils de Béraldus. Mais ce n'est pas tout. Nous verrons plus bas que Dom Chamard fait vivre Barontus bien au-delà de 667. En tenant d'avance ce fait pour certain, voilà, je pense, une carrière bien remplie, un très curieux exemple de longévité.

§ XXIX. Félix, duc d'Aquitaine (vers 660). — Nouss avons que le premier duché d'Aquitaine commence à la mort de Dagobert Ier (638). Depuis cette date jusqu'à l'apparition de Félix, c'est-à-dire pendant vingt-six ans, nous ignorons les noms

1. Bouquet, III, 689.
2. Baluze, *Capitularia*, I, 23; Pardessus, *Diplomata*, I, 196.
3. Coint., *Ann.*, III, 596, n° 37.
4. Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæc. II, p. 792.
5. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers mérovingiens*, 15.

des gouverneurs de ce vaste district. J'ai déjà prouvé, en effet, qu'il ne faut considérer comme tels ni Béraldus, ni son prétendu fils Barontus. Mais la chose ne tire pas à grande conséquence. A cette époque, en effet, nous ne sommes presque toujours renseignés qu'incidemment sur les destinées du sud-ouest de la Gaule franque. Il n'est donc pas surprenant que nous ignorions ce qui concerne les prédécesseurs de Félix. Relativement à ce personnage, nous ne disposons que d'un seul texte, fourni par le Livre des Miracles de Saint-Martial de Limoges.

Dans ce texte, nous lisons qu'au temps où Ébroïn était Maire du Palais, « un enfant nommé Lupus qui, voulant être l'auteur de sa renommée, alla trouver Félix, nobilissime et *inclyte* patrice de la ville des Toulousains, lequel exerçait le principat sur toutes les cités jusqu'aux monts Pyrénées, et sur la très méchante nation des Vascons. A sa mort, tous élevèrent au-dessus d'eux ledit Loup comme prince [1]. »

Voilà tout ce que nous savons sur Félix, et cela, je le répète, d'après un seul texte, d'ailleurs légendaire, d'après le Livre des Miracles de saint Martial, que des érudits autorisés ne font remonter qu'au IXe siècle, tandis que d'autres, moins croyables, tiennent pour le VIIe ou le VIIIe siècle. Il faut néanmoins considérer que le passage précité donne pour successeur à Félix le duc Lupus, dont nous verrons que la réalité est certifiée par des témoignages inattaquables, mais qui pourtant ne signalent pas son prédécesseur.

L'existence de Félix doit donc être admise, sinon comme certaine, du moins comme fort probable. Mais à quelle époque vivait-il? Ici M. Perroud fait observer que la première Mairie d'Ebroïn eut lieu de 659 à 670, et la seconde de 673 à 681. Et comme nous constaterons plus bas qu'en 673 Lupus était déjà duc, il s'ensuit que Félix aurait exercé son pouvoir entre

1. Quodam tempore, cum Ebroinus comes palatii, major-domus Francorum regiæ in aula regis adesset, et omnes nequitias seu iniquitates quæ universa terra fiebant, superbos et iniquos homines super eorum facinoribus (puniens) viriliter supponebat; pax per omnem terram plena et perfecta adrisit. Tunc surrexit puer unus, nomine Lupus, qui et auctor nominis sui adesse voluit. (Hic accessit) ad Felicem, nobilissimum et inclytum patricium ex urbe Tholosanensium, qui et principatum super omnes civitates usque montes Pyrenæos et super gentem nequissimam Wasconum obtinebat. Eo defuncto, supradictum Luponem principem super se omnes statuerunt, et omnes vagi profugique ad eum adhæserunt. *Ex Mirac. S. Martialis, Episc. Lemovic.*, ap. BOUQUET, III, 580.

660 et 670 [1], sur le district que M. Perroud appelle « l'État de Toulouse », avec tant de complaisance [2]. Le fait est que nous sommes tout bonnement en face du duché d'Aquitaine, constitué à la mort de Dagobert Ier. Félix gouvernait donc directement ce pays. Mais il étendait en outre sa suprématie sur le duché de Vasconie, qui pourtant avait ces ducs particuliers depuis 602. Nous verrons, en effet, à propos de Lupus, que le passage précité du Livre des Miracles de saint Martial se trouve,de ce chef,confirmé par des textes vraiment historiques. Tout cela équivaut à dire que, dès le temps de Félix au plus tard, les ducs d'Aquitaine exerçaient, moins le titre dans le sud-ouest de la Gaule franque, une autorité au moins égale à celle des Maires du Palais. Cette assertion sera d'ailleurs appuyée, en temps utile, de preuves irrécusables.

Selon M. Perroud, le prétendu « État Toulousain », qu'il appelle aussi le « duché de Toulouse » serait né entre 660 et 670. De 673 à 718, il se serait transformé en « duché d'Aquitaine », tel qu'il apparait au temps du duc Eudes [3]. Mais les preuves de cette double assertion sont encore à fournir, et c'est très facheux. Le cas d'un « État de Toulouse »,d'un État, même si restreint, qui se serait ainsi formé dans dix ans, méritait, ce me semble, d'être examiné de fort près. Mais je suis bien forcé de convenir qu'ici les conjectures de M. Perroud témoignent uniquement d'une grande puissance d'imagination. Si nous adoptons, au contraire, la doctrine de Dom Chamard, la doctrine qui fait naître le premier duché d'Aquitaine du pacte de 634 exécuté en 638, tout coule de source, tout se déduit sans le moindre effort, en conformité des textes antérieurs et postérieurs. D'après le calcul même de M. Perroud, il n'y a que vingt-deux ans entre la mort de Dagobert Ier (638) et l'apparion de Félix (660). Ce n'est pas assez pour qu'un petit « État » naisse, sans qu'on en soit au moins sommairement informé. Mais un grand gouvernement, un duché bénéficiaire, cela se crée fort bien par un pacte concernant le partage anticipé d'une succession royale, comme celui de 634. Cela se crée surtout, et dure longtemps, quand les circons-

1. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 109-110.
2. *Id. Ibid.*, 108-66.
3. *Id.*, *Ibid.* 108-166,



tances politiques sont favorables. Or, tel est précisément le cas, pour le premier duché d'Aquitaine.

D'après M. Perroud, « Félix commandait, non seulement dans la cité de Toulouse, mais encore dans « toutes les cités jusqu'aux Pyrénées ». Or, regardez une carte des cités ou des diocèses (c'est tout un), vous verrez que Toulouse est la seule cité de la Gaule méridionale, — abstraction faite de la Novempopulana, — dont le territoire atteigne les Pyrénées. Donc, ou le texte que nous connaissons n'a aucun sens, ou il désigne les cités de la Novempopulanie et de la basse Wasconie qui avaient appartenu à Caribert de 628 à 630, Consoranis, Begora, Auscis, Helosa, etc... C'était bien le royaume de Toulouse qui ressuscitait [1] ».

Quelques pages plus bas, M. Perroud s'exprime ainsi : « Quel titre portait Félix? Duc ou patrice? Patrice si l'on prend au sens spécial et non au sens large (patricien) l'expression de l'hagiographe : « nobilissimum et inclytum patricium ex urbe Tholosanensium. » C'est ainsi que Waitz paraît l'entendre [2]. Du reste, patrice au duc, en pays gallo-romain, ces termes sont à peu près synonymes : le successeur de Félix, Lupus, sera qualifié exclusivement de duc, et n'en sera pas moins puissant. Le point grave, c'est que ces titres à Toulouse ne désigneront plus un officier révocable, mais un chef absolument indépendant, un *prince* (principatum obtinebat), ne reconnaissant désormais que pour la forme la souveraineté ou plutôt la suzeraineté des rois mérovingiens [3]. »

Ainsi parle M. Perroud. Dom Chamard n'a pas de peine à le réfuter.

Félix, dit-il, était un très noble et illustre patrice *(nobilissimum et illustrem patricium)* [4], « originaire de la ville de Toulouse (*ex urbe Tholosanensium*). L'écrivain peut-être contemporain qui nous apprend cette particularité, ajoute que Félix fut établi *prince* de toutes les cités aquitaniques jusqu'aux Pyrénées :« qui et *principatum* super omnes civitates usque montes Pyrenæos obtinebat, » y comprise la barbare nation des Wascons.

1. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine,* 110.
2. Waitz, *Deutsche Wassungs geschiste* (Ire édition), III, 341, n. 4.
3. Perroud, *Des origines du premier Duché d'Aquitaine,* 117.
4. Le texte précité porte : *nobilissium et inclytum.*

« Nous avons vu que c'était le territoire assigné par Dagobert au royaume d'Austrasie.

« Cependant, sous l'empire des vieux préjugés que la charte d'Alaon n'a pas peu contribué à enraciner, on a donné au texte un sens tout différent.

« On a fait de Félix un duc de Toulouse. Cependant le titre de patrice, bien que synonyme, en un certain sens, de celui de duc, est le plus souvent simplement honorifique et n'exprime pas le commandement. D'ailleurs, s'il signifiait duc de Toulouse, le titre porterait : *Patritium urbis* ou *in urbe*, et non pas *ex urbe*.

« Ensuite, on entend par *omnes civitates usque* (*ad*) *montes Pyrenæos*, les cités de la Vasconie, oubliant que l'auteur les distingue absolument de ce pays, en ajoutant : « et super nequissimam gentem Wasconum. »

« D'ailleurs, un peu plus loin, le même légendaire, qui écrivait à Limoges, range cette ville parmi les cités sur lesquelles s'étendait l'autorité de Félix, et que voulut plus tard usurper son successeur Lupus. Enfin, nous verrons bientôt ce même Lupus commander en Auvergne et dans les villes vraiment aquitaniques. Son prédécesseur y exerçait donc la même autorité [1]. »

A cette doctrine, je ne puis opposer qu'une simple objection de détail. Dom Chamard me semble s'aventurer beaucoup quand il recule jusqu'au VIIe siècle le texte légendaire que les bons critiques ne font remonter qu'au IXe, ou tout au plus au VIIIe siècle. Mais ceci importe peu, et la portion précitée de la thèse de M. Perroud ne s'en trouve pas moins ruinée sans remède.

Cet érudit, raisonnant toujours sur son « État de Toulouse, » affirme que les Vascons combattaient dans les armées de Félix et de Lupus, comme ils le firent plus tard dans celles de Hunald et de Vaïfre, ducs d'Aquitaine [2]. Rien de plus vrai. Mais que faut-il entendre par Vascons? Si M. Perroud veut désigner ainsi les Vascons cispyrénéens de race et de langue, j'ai prouvé ailleurs que ces auxiliaires n'auraient pu suffire à une telle besogne. S'il parle, au contraire, de toute la Vasconie mérovingienne, et sutout de la partie montagneuse de la

1. Dom CHAMARD, L'*Aquitaine sous les derniers mérovingiens*, 16.
2. PERROUD, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 110-17.



région compromise entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan, à la bonne heure. C'était, en effet, de là que, depuis Félix au moins, les chefs du premier duché d'Aquitaine recrutaient la meilleure partie de leurs armées, si bien que les chroniqueurs du nord de la Gaule mérovingienne et carlovingienne qui ont écrit depuis le temps de Félix jusqu'à celui de Hunald et de Vaïfre, acceptent comme équivalentes les expressions *Aquitania* et *Aquitani* d'une part, et *Vasconia* et *Vascones* de l'autre. Oïhenart, qui pourtant n'avait pas, sur ce point, autant d'informations que nous, n'en a pas moins constaté la chose. S'agit-il au contraire de distinguer ces Vascons, qui étaient en réalité des Aquitains, des populations établies entre la Garonne et les Pyrénées, ils désignent ces dernières par les expressions *Vascones qui trans* ou *ultra Garonniam commorantur* [1].

M. Perroud présente d'ailleurs les Vascons enrôlés dans les bandes de Félix, de Lupus, et des autres chefs du premier duché d'Aquitaine comme de véritables « fédérés ». Leur situation rappellerait donc celle de certains corps de troupes barbares au service du Bas-Empire. Mais, vraiment, ceci est par trop ingénieux. Un auteur souvent cité par M. Perroud, M. Drapeyron, ne voit, à bon droit, dans ces Vascons que de simples mercenaires [2].

(A suivre).

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

1. OÏHENART, *Not. utr. Vascon.*, 409-12. — M. Longnon a repris cette démonstration dans son article sur *Les Quatre fils Aymon*, inséré dans la *Revue des questions historiques*, xxv, 187, note 1.
2. DRAPEYRON, *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie*, 70.

PARIS ET LA SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE

EN 1766

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE D'UN VOYAGEUR ITALIEN

Visiter l'Italie, décrire l'Italie, médire un peu — quelquefois beaucoup — de l'Italie est une mode française qui ne date pas d'hier. Pour ne parler que du XVIII[e] siècle, un éminent professeur de l'Université de Pise, M. Alessandro d'Ancona, a recueilli et publié les titres de plus de quatre-vingt-dix relations de voyage imprimées chez nous de 1700 à 1800 [1]. La liste des auteurs est extrêmement variée. On y trouve des hommes de lettres comme l'abbé Morellet, des artistes comme Cochin, des érudits comme Duclos, des mathématiciens comme Lalande, des magistrats en grand nombre, les présidents de Brosses, Hénault, Dupaty, — sans oublier Montesquieu, dont l'importante relation est à la veille d'être publiée; — des femmes même, M[me] du Bocage, devancière obscure de l'illustre M[me] de Staël... Sur le chapitre de la médisance, ce même siècle ne mérite pas, il est vrai, qu'on lui fasse trop de reproches. M. Dejob, dans la belle étude qu'il consacre à l'auteur de *Corinne*, n'hésite pas à prendre sa défense [2]. Tout en gardant leur franc-parler, nos philosophes et nos athées se montrèrent moins avares de sympathie pour l'Italie que leurs aînés du grand siècle, les gallicans et les jansénistes.

1. Dans l'essai de bibliographie générale des voyages en Italie, qui sert d'appendice à une excellente édition du *Journal de voyage* de Michel Montaigne (Città di Castello, 1889).
2. Dejob, *M[me] de Staël et l'Italie* (Paris, 1890), introduction, p. VIII, note 1; et chapitre premier, § I.

Bien mieux, ils surent en général, grâce à leur souplesse d'esprit et à leurs habitudes tolérantes, témoigner une impartialité qu'on retrouve rarement dans les relations de leurs contemporains anglais ou allemands, moins exempts qu'eux de préjugés nationaux, religieux ou littéraires.

Si les relations des étrangers sur l'Italie sont nombreuses au XVIIIe siècle, celles des italiens sur les pays étrangers, notamment sur la France, le sont très peu. La vie littéraire dans la péninsule était alors très sédentaire : elle se concentrait presque tout entière dans les académies; et les plus profonds penseurs, ceux qui suivirent avec le plus d'attention le mouvement des idées en Europe et qui le connurent le mieux, Vico, Genovesi, Filangieri, Gerdil, Pietro Verri lui-même, malgré son équipée de jeunesse en Allemagne, furent gens d'humeur peu voyageuse, et passèrent dans leur patrie toute ou presque toute leur existence. Il fallait des aventuriers comme Gorani, des audacieux comme Galiani ou Algarotti, des hommes d'une renommée littéraire hors de pair comme Goldoni, pour oser affronter le grand public européen. Aussi les lettres ou les mémoires de ces quelques écrivains sont-ils à peu près tout ce que l'on cite en France de ce que les visiteurs italiens pensaient et disaient alors de la France, de la société française, plus particulièrement de la société philosophique. L'intérêt qui s'attache à de tels documents est cependant considérable. Il importe à un pays qui s'occupe volontiers des autres de savoir comment les autres ont parlé de lui. Il est surtout intéressant, si un récit de voyage abonde en commentaires originaux et en vues personnelles, d'en tirer quelques éléments d'appréciation nouveaux pour caractériser l'influence des esprits français sur les esprits italiens de cette époque. La sentence de Villemain, qui fait de l'Italie du XVIIIe siècle une simple succursale intellectuelle de la France, n'est pas sans appel; le procès du *Settecento* n'est point entièrement vidé, et un document de cette nature est susceptible, sinon de le résoudre, au moins d'y jeter quelque jour.

Le comte Alessandro Verri, dont la correspondance mérite à ce point de vue d'arrêter l'attention, n'est pas un inconnu pour quiconque est un peu familier avec l'histoire des lettres italiennes. Sous le premier Empire, pendant la domination française, c'était le personnage littéraire le plus considérable de Rome. On cite encore aujourd'hui, si on ne les lit plus,

ses *Essais dramatiques,* ses romans historiques ou poétiques, les *Aventures de Sapho,* la *Vie d'Érostrate,* surtout les *Nuits romaines au tombeau des Scipions,* évocation un peu terne, mais en parfaite harmonie avec le goût d'alors, des souvenirs, des hommes et des choses de l'ancienne Rome. Écrivain d'une correction parfaite, adversaire déclaré du néologisme, Verri ne désertait cependant point les voies nouvelles en littérature. Il fut le premier admirateur et resta le conseiller d'Alfieri ; il fut aussi le confident et l'ami de Vincenzo Monti ; pour son compte, il poussa la hardiesse jusqu'à oser abréger Homère... Très « conservateur » en politique, il ne supporta pas plus volontiers l'ingérence des Français dans les affaires de son pays, qu'il n'accepta leur influence dans le domaine de la philosophie et des lettres.

Mais le comte avait un passé littéraire bien différent. C'était le frère puîné de Pietro Verri, l'ami de Beccaria, un des membres de la célèbre petite société milanaise du *Café*, et même un des plus féconds rédacteurs de la feuille qui porte ce nom. Il avait eu l'enthousiasme et les audaces de la jeunesse : on l'avait vu faire « renonciation par devant notaire » au dictionnaire de la Crusca ; se moquer des « pédants », (et l'on sait ce que dans son milieu ce mot signifiait) ; entreprendre et terminer (à vingt-quatre ans !) un *Essai sur l'histoire générale d'Italie depuis la fondation de Rome jusqu'à l'année 1766 ;* enfin professer, à l'exemple de son frère et de ses amis, une extrême admiration pour tout ce qui était philosophie, littérature, mœurs, idées françaises. D'ailleurs très galant et très serviable, ayant (c'est l'abbé Morellet qui le dépeint dans ses Mémoires) bonnes manières et jolie figure, il accomplissait sa vingt-sixième année quand, au mois de septembre 1766, il entreprenait avec Beccaria le voyage en France qui devait être si gros de conséquences pour les écrivains de la société du *Café* [1], et si fécond pour lui en observations et en réflexions soigneusement consignées dans sa correspondance.

Cette correspondance [2] se fait en partie double. Une première série de lettres est adressée au père du jeune voyageur, le comte Gabriele Verri, un magistrat milanais de la vieille

1. Cf. spécialement le chapitre II de notre ouvrage : *Le comte Pietro Verri, ses idées et son temps.* Hachette, 1889.
2. *Lettere e scritti inediti di Pietro e di Alessandro Verri annotati e publicati dal dottor Carlo Casati.* Milan, 1879-1881, 4 vol. in-12.



souche, austère, rigide, très redouté et assez peu aimé de ses fils. Alessandro Verri, plein d'une respectueuse mais froide déférence, lui décrit avec force détails les lieux qu'il visite, lui donne des nouvelles insignifiantes sur la santé du roi de France ou sur la mort de la dauphine, et n'a garde d'entrer avec lui dans les confidences, d'ordre très délicat, qu'il fait à son frère Pietro dans sa seconde série de lettres, la plus considérable et de beaucoup aussi la plus intéressante.

Les amateurs de descriptions du « vieux Paris » trouveraient mainte occasion de s'attarder avec lui dans ses visites au Palais-Royal, rue Saint-Honoré, — la rue des boutiques d'orfèvrerie, — au Louvre, au Luxembourg, où les toiles du Poussin l'arrêtent sans l'enthousiasmer; ils pourraient le suivre en excursion à Versailles, qu'il trouve mal situé, mais admirable comme triomphe remporté par l'art humain sur les difficultés de la nature; à Saint-Cloud, à Sèvres, dont il décrit la machine hydraulique. Il est au moins permis de recueillir — sans d'ailleurs l'adopter — ce jugement d'ensemble sur l'aspect architectural de la grande ville : « Si vaste que soit Paris, il ne contient rien qui puisse étonner un italien en fait d'architecture.... Le palais du Luxembourg et celui du Louvre, qui sont les plus grands édifices, ont dans leur grandeur même je ne sais quoi de mesquin : petites fenêtres, petites colonnes, ensemble réduit et médiocre : ce sont comme des géants aux petits yeux, aux petites mains, aux petits bras. En cela, un Italien comprend vraiment sa supériorité. Je n'ai jamais vu de grand que la Chartreuse de Pavie, notre Dôme, notre hôpital et nos églises : et pourtant, il est certain qu'à Paris, je ne trouve rien qui en approche. Il en est tout autrement des promenades et des jardins publics... [1] »

De ce tableau de la cité, il faut rapprocher le portrait des habitants. « Les Français sont bons, sans grande profondeur, aimables, presque toujours incapables de déplaire au monde, exempts d'envie, de haine et d'animosité mesquine. Ils aiment la gaieté, la société. Ils sont bons, on peut le dire, et moi-même, à me trouver ici, je me sens devenir bon ; je sens, si je ne m'abuse, que je me civilise. Le peuple est très humain, prompt à obliger, très serviable. Il est vrai qu'il a mangé le cœur rôti du maréchal d'Ancre... Les Français vont vite en

1. Alessandro Verri à son père (*Lettres*, t. I, p. 229-230).

besogne, en fait de cruauté comme en autre chose ; mais l'accès ne dure pas : ils sont bientôt radoucis . » Ce qui frappe surtout le jeune voyageur, c'est le respect, le culte que nos ancêtres professent pour la royauté : toujours ils semblent prêts à excuser leur monarque en rejetant l'odieux de ses fautes sur les ministres. Verri veut voir de près le souverain, et se fait admettre dans la chapelle de Versailles au moment de la messe royale. Ici ce n'est plus seulement un curieux qui regarde et raconte : le disciple irrévérencieux des encyclopédistes commence à se révéler : « J'ai vu le roi à la messe, et à la sortie de la messe. Grande consolation ! C'est un homme plutôt corpulent, replet, et stupidement bon. A la sainte messe, il pose bravement ses lunettes sur son très clément et très puissant nez très chrétien (*sic*) ; il ouvre son office de la Vierge, ou quelque autre livre de dévotion, et écoute le saint sacrifice à genoux et avec grande ferveur. Que Dieu le bénisse ! Heureux Français ! [2] » Non moins heureux Verri d'avoir pu remettre sa correspondance en des mains absolument sûres ; car si la Police, dont il étudie les rouages, dont il vante la rapidité et la sûreté d'informations, avait intercepté cette lettre, le jeune milanais eût peut-être fait une promenade un peu moins agréable du côté de la Bastille. Il comptait, il est vrai, dans les encyclopédistes des amis puissants ; il accompagnait l'auteur du livre *des Délits et des peines*, et l'on était à une époque où les gouvernants commençaient à compter avec l'opinion. Avant de le suivre dans les salons littéraires et dans le monde philosophique, assistons encore à ses côtés à une séance de l'Académie des sciences.

« Je suis allé à l'Académie. Frisi y siégait en sa qualité de membre correspondant. Que pensez-vous que soit ce synode scientifique où semble condensée la quintessence de la raison ? Tout simplement une chose fort assommante (*secantissima*). Figurez-vous une grande salle, une grande table, de grands sièges, des encriers et des plumes, et des perruques, et puis trois ou quatre personnes qui lisent l'une après l'autre des dissertations, d'un ton nasillard et ennuyeux. Figurez-vous l'un des académiciens dormant, et beaucoup de gens de l'auditoire faisant de même ; notez que le plus grand nombre

1. A. Verri à son frère Pietro (*Lettres*, I, 210-211).
2. *Ibid.*, I, 204-205.

n'entend rien aux dissertations parce qu'elles sont pleines d'$a+b=y$... Ajoutez à cela que la séance se tient après dîner, moment favorable pour sommeiller et se reposer.... L'abbé Nollet a lu un mémoire sur quelques expériences d'électricité; un autre a débité du nez et d'un air niais un mémoire sur la géographie physique de la France; un troisième, un gascon, articulait si bien son jargon, qu'on l'eût pris pour un Milanais s'évertuant à parler français. Là-dessus, je me sauvai, et jamais plus je n'y retourne ! [1] »

Le nom de Beccaria était devenu brusquement célèbre. Celui de Verri l'était beaucoup moins sans doute : pourtant quelques articles insérés par ce dernier dans le *Café* avaient été lus avec intérêt, traduits en français et publiés par Suard dans les *Annales politiques et littéraires*. En outre, les deux voyageurs possédaient à Paris un ami puissant, le P. Frisi [2], qui, par ses relations avec d'Alembert, n'avait pas peu contribué à leur préparer un chaleureux accueil. Le baron d'Holbach, le surintendant des finances de Montigny, le peintre littérateur Watelet deviennent leurs hôtes; Mlle de Lespinasse, Mme Necker, la comtesse de Boufflers, Mme Geoffrin les attirent dans leurs salons. C'est là qu'Alessandro Verri entre en contact avec ces philosophes dont les noms lui étaient si chers; c'est là qu'il peut désormais les étudier, les juger et les dépeindre en connaissance de cause. Ces portraits, qui datent presque tous du début de son voyage, offrent la trace évidente de l'inexpérience, ou plus exactement de l'ingénuité de l'auteur. Très flatteurs en général pour leurs modèles, ils sont, en même temps que l'expression d'une admiration un peu naïve, sa réponse inconsciente aux bons procédés de ses hôtes et de ses amis. On verra d'ailleurs bientôt que Verri ne s'en tint pas à ses premières impressions.

Voici d'abord le chef des encyclopédistes, Diderot : « Diderot est la simplicité même.....; il déclame toujours avec feu, il délire, il est constamment en ébullition, dans sa conversation comme dans ses livres. C'est un homme égal en toute chose, un homme très bon, très sensible. Je lui dis en l'abordant chez le baron d'Holbach : *Je ne sais, monsieur, si je vous dois des*

1. *Lettres*, I, 206-208.
2. Pietro Paolo Frisi, barnabite, mathématicien de grande valeur, ami de d'Alembert avec qui il entretint une correspondance volumineuse, encore inédite.

compliments ou des adorations. Lui, avec sa simplicité habituelle, se mit de suite à mon niveau. Je voyais, ajoutai-je, *que les grands philosophes étaient comme les grands seigneurs : plus ils sont grands, plus ils sont humains*. Il me répondit en me prenant la main : *Je suis bien content que vous ayez cette maxime-là*. »[1]

Voici d'Alembert : « D'Alembert semble dans la conversation beaucoup moins préoccupé de sa réputation que d'être aimable. Il est petit, maigre, maladif, d'une physionomie bonne, très fine, étincelante. »[2]

Voici l'écrivain sympathique entre tous aux philosophes italiens, celui pour qui Verri réserve ses expressions les plus admiratives, l'auteur du livre de *l'Esprit* : « Enfin ! j'ai vu Helvétius ! Oh ! mon cher... ! Beau, replet, roussâtre, les joues rouges, deux grands yeux verts à fleur de tête, impétueux, robuste, simple, franc, il porte le génie sculpté à grands caractères sur son front. Jusqu'ici je lui ai peu parlé. Mais l'amitié est bientôt conclue : on se passe les bras autour du cou, on échange un bon baiser, et voilà tout le cérémonial. J'ai vu également sa femme, elle me paraît aussi bonne que lui. »[3] Et ailleurs : « J'ai été dîner chez Helvétius, et j'y retournerai. Je t'assure que c'est un ange de bonté. C'est un homme simple, franc, nullement charlatan ; il a une simplicité de vie qui étonne, comparée à ses talents. »[4]

Voici Marmontel et l'abbé Morellet, les habitués du salon de « l'aimable et douce » Mme Necker ; ils passent des soirées entières à se quereller : « On dirait qu'ils se déchirent comme des chiens, et jamais il ne leur échappe la moindre parole malsonnante. » Ce procédé de discussion est aussi nouveau qu'intéressant pour le jeune italien, habitué à voir les littérateurs de son pays s'épuiser dans des polémiques de la dernière violence, ou prolonger à l'infini des discussions qui ne sont courtoises qu'à force d'être insignifiantes : « On aime généralement ici la franche et libre discussion. Au début, cette coutume semble étrange et choquante, parce qu'elle autorise la contradiction sans contrainte ; mais bientôt vous la trouvez excellente, parce qu'elle vous donne les mêmes droits, avec

1. *Lettres*, I, 222.
2. *Ibid.*, I. 223.
3. *Ibid.*, I, 325-326.
4. *Ibid.*, II, 184.

la certitude de n'être pas blessé par des paroles qui n'ont absolument rien d'agressif. Ils crient, ils vocifèrent comme des désespérés, mais sont au fond d'une bonne foi et d'une douçeur admirables. »[1]

N'oublions pas non plus ce portrait légèrement ironique de Buffon, à qui l'auteur alla rendre visite : « C'est un bel homme, fort soigné; mais il a une certaine gravité littéraire, une certaine magistrature de l'histoire naturelle qui ne me plaît pas. C'est d'ailleurs un homme d'un goût supérieur. Il est du parti de la Cour, jouit tranquillement de ses belles pensions, et avec celles-ci d'une illustre réputation littéraire. »

Recueillons enfin cet entrefilet, curieux à connaître au moment où se commence la publication si longtemps attendue des papiers de Montesquieu : « Nous avons parlé maintes fois des œuvres inédites de Montesquieu. Je vous dis donc que ses *Essais* existent. S'ils ne sortent point, ce n'est pas qu'ils soient écrits avec trop de liberté : son fils est assez indigne d'un tel père pour se montrer jaloux de sa gloire et pour ensevelir dans l'obscurité une œuvre qui pourrait l'accroître. Voilà ce que m'a dit le baron d'Holbach[3] ». Le baron, on le sait trop, ne ménageait pas son monde. Ceux qui n'eurent pas l'avantage de lui plaire, Voltaire tout le premier, ne furent pas mieux traités que l'héritier du président à mortier au parlement de Bordeaux.

Verri, au début de son séjour à Paris, ne se contente pas d'être un ami enthousiaste des encyclopédistes; il n'hésite nullement à sacrifier pour son propre compte à la philosophie, et à se mettre au point de vue doctrinal, selon ses propres paroles, « à l'unisson » de ses amis. Il est d'ailleurs à bonne école, et reçoit de d'Alembert et de d'Holbach de très édifiantes confidences.

D'Alembert habitait alors rue de Bellechasse, dans l'hôtel même de Mlle de Lespinasse. Celle-ci, fatiguée de ses fréquentes réceptions, se retirait de bonne heure, laissant le philosophe en tête-à-tête avec ses deux amis italiens. La conversation prenait alors une allure des plus libres, à tel point que Verri, la rapportant à son frère, jugeait prudent de chiffrer certains mots de sa correspondance. Comme la clef de

1. *Lettres*, I, 303-304.
2. *Ibid.* II. 208.
3. *Ibid.*, I, 202-203.

ce chiffre n'a pas été conservée, il faut user, pour compléter le texte tronqué, de tâtonnements et de conjectures. Le contexte permet d'ailleurs de rétablir assez facilement un certain nombre de mots. D'Alembert revenait de Berlin où il avait repoussé les avances de Frédéric II ; il révèle à ses confidents ce qu'il pense du caractère et des talents du souverain. « Le roi de Prusse [Frédéric] [1] est, selon lui, supérieur à la gloire des armes ; il regarde avec plus de plaisir la paix obtenue à l'aide des talents militaires que la vaine gloire de posséder ces talents. Si vous saviez, (disait-il à d'Alembert), de quoi dépend et en quoi consiste cette gloire ! La fortune, le hasard vous la donne, et vous l'enlève. Et puis qu'est-ce que la gloire de la guerre? Comme il vaut encore mieux ne pas la faire! D'Alembert accorde au sujet dont nous parlons des capacités supérieures dans les choses de la guerre, mais non dans celles de la paix... Il n'a que des idées confuses et peu précises en matière d'économie politique. » Après d'autres détails sur sa conversation avec le prince, d'Alembert conclut en déclarant celui-ci un homme « qui connaît la vertu, possède un bon cœur, est très doux et très sensible. » [2] Ce jugement de d'Alembert, par parenthèse, ne fait pas grand honneur à sa perspicacité. Combien Voltaire eut le coup d'œil plus juste ! Une autre fois, d'Alembert leur confie un projet d'ouvrage dont il réserve l'exécution pour le temps de sa vieillesse : il s'agit d'un « catéchisme de morale » pour les enfants : « Les principes sur lesquels il fondera ses doctrines seront les deux suivants : *besoin que nous avons des autres hommes, nécessité de souffrir.* » Et le jeune italien ne craint pas d'ajouter en forme de commentaire : « Il m'est avis que ces fondements sont solides et bien choisis. » [3] On sait que d'Alembert n'écrivit pas son manuel ; mais, dans son *Essai sur les éléments de la philosophie,* il formula nettement le vœu de voir « un citoyen philosophe » composer « un catéchisme moral à l'usage et à la portée des enfants. »

Comme bien on pense, le baron d'Holbach ne le cède en rien sur ce chapitre à d'Alembert : « Le baron nous a fait venir hier et aujourd'hui dans la matinée pour nous lire une œuvre manuscrite qu'il garde avec un soin jaloux. Il l'a composée

1. Les mots placés entre crochets sont chiffrés dans le texte italien.
2. *Lettres*, I, 312-313.
3. *Lettres*, I, 314.



en dix-huit mois. Elle formerait trois bons volumes in-quarto. Savez-vous ce dont il s'agit? Tout simplement de prouver que [religion] est la principale cause des malheurs des hommes, et que l'idée d'un [Dieu] est l'origine de tout ce mal. C'est pourquoi il renverse tout cet édifice fantasmagorique, et y substitue la plus claire et la plus limpide morale, fondée sur l'amour-propre et sur les besoins de l'homme. » Et Alessandro Verri d'ajouter encore pour son propre compte : « Ce livre est très fort, en ce qu'il démontre comment l'homme social peut exister sans les « opinions », et comment la morale bien entendue est le seul moyen de les rendres inutiles, en réalisant le bonheur suprême des nations. D'Holbach a fait une sorte de résumé de son livre. Je vous assure qu'il est impossible de mieux réduire la morale en définitions et en démonstrations. Il n'imprimera pas ce livre parce qu'il ne veut pas se sacrifier, et il a raison; mais il en ordonnera l'impression par testament [1].... »

Arrêtons-nous à ce point de la correspondance, et essayons, comme pouvait le faire Pietro Verri à qui elle parvenait à Milan, de nous faire une opinion sur les lettres et sur leur auteur. Avec son optimisme très explicable, avec sa propension à tout admirer et à trouver tout le monde charmant, notre jeune cicerone possède une certaine habileté de crayon. Il voit beaucoup de choses, les voit assez bien, ne les décrit pas trop mal. Ce qui lui manque, ce sont évidemment les connaissances premières : il a des clartés de tout, lui qui, dans le *Café*, a écrit à peu près sur tout; mais ce sont des clartés confuses. L'ascendant des philosophes, bien plus que la réflexion et le raisonnement personnel, a décidé de ses convictions philosophiques. Que les circonstances viennent à changer, qu'une influence nouvelle vienne à se faire sentir aux dépens de la première, et ces convictions mal étayées ne tarderont pas à se trouver profondément ébranlées.

C'est ce que la suite de la correspondance va justifier.

Au mois de décembre 1766, Alessandro Verri quitte Beccaria qui repart seul pour Milan, et se dirige vers Londres en compagnie de Frisi. Son séjour dans cette ville devient pour lui une première cause de diversion et le point de départ d'un notable changement d'idées. Les mœurs anglaises, le flegme britan-

1. *Lettres*, I, 330-331.

nique qu'il compare à l'expansion bavarde des Français, le sans-façon, la simplicité, la liberté de parler et d'imprimer, le spectacle unique à cette époque de diverses sectes religieuses vivant les unes à côté des autres en bonne intelligence, toutes ces choses nouvelles pour lui le frappent et captivent bientôt son admiration. Il n'oublie pas encore ses amis de Paris, mais il connaît autre chose qu'eux ; il commence à soupçonner qu'il existe une autre manière de philosopher que celle des encyclopédistes, et que cette manière n'est peut-être pas la mauvaise. Il écrit de Londres à son frère (15 janvier 1767) :

« En général, je vous dirai que ces Messieurs (les encyclopédistes) sont tous de très grands philanthropes, des hommes bons et bienfaisants au plus haut point ; mais quant à la précision avec laquelle ils raisonnent, je les voyais tous les jours surpassés en fait de logique par Beccaria, qui réduisait souvent en quelques phrases toute une mer de paroles et de raisonnements. *Ni d'Alembert lui-même*, ni aucun autre, autant que j'ai pu entendre, n'ont sa précision, ni la vôtre, ni peut-être même, dirai-je plus modestement, la mienne. Le fait est certain, Beccaria pourra l'attester, et moi-même je le lui faisais observer. Regardez bien : la chaleur avec laquelle ils écrivent annonce la vérité; mais détaillez et pesez leurs idées, et vous verrez chez eux le médiocre côtoyer le sublime [1]. »

A ce premier sentiment de défiance s'en ajoute bientôt un autre d'amour-propre froissé. La déception, le dépit même éclate dans ce portrait de l'abbé Morellet, que Verri, quelques mois plus tôt, trouvait si aimable et si intéressant, mais qui avait eu le tort d'accepter un manuscrit envoyé par son frère Pietro, et d'oublier de le lire : « Morellet est un homme bon, mais absurde dans ses opinions politiques. Je l'ai entendu cent fois discuter, principalement avec Marmontel, et en être réduit à dire des niaiseries ; il finissait par déclarer que son opinion était fondée sur une longue méditation du sujet, et que pour en rendre bien compte, il lui aurait fallu remonter toute la série des raisonnements parcourus par lui, ce qu'il ne pouvait faire en conversation... Il se pose comme le Jean-Baptiste de l'économie politique... Il a de l'esprit et plus encore de cœur, mais avec cela un grain de folie. C'est

1. *Lettres,* II, 36.

une tête à l'absurde, et il est connu comme tel par ses amis mêmes [1]. »

Nouveau et bien autrement grave sujet de désillusion : l'harmonie philosophique est rompue. Cette courtoisie que Pietro Verri opposait à l'acharnement des polémiques italiennes, qu'Alessandro observait si volontiers dans les querelles amicales de Marmontel et de Morellet, disparaît. Une guerre civile éclate : Rousseau, Hume, Voltaire, tout le parti philosophique est en ébullition. Les adversaires se jettent à la tête des invectives dignes d'un Poggio Bracciolini et d'un Castelvetro ; et, — qui le croirait ? — la lutte a son écho en Italie, dans la société du *Café*, jusque dans la correspondance et dans les relations des deux frères. L'un, Alessandro, prend parti, avec Beccaria et tout-Paris, pour le philosophe anglais, tandis que l'autre, Pietro, tient généreusement pour le citoyen de Genève :

« Je ne suis pas de ton avis, — écrit le second, — si tu trouves imbécillité ou folie dans la lettre et dans les actes de Rousseau. Rousseau est un homme qui a l'ambition de vouloir exister par lui-même ; son cœur ne connaît que lui ; il a dit du mal des sciences, lesquelles font la gloire des encyclopédistes ; il défend à sa façon la religion chrétienne ; il n'a pas voulu prendre parti contre les jésuites ; il a renoncé au genre humain ; il fait et a toujours fait voir qu'il ne mendie l'appui d'aucun homme et d'aucune société. Cette république de philosophes a, si je ne me trompe, beaucoup du caractère des Romains, un amour fanatique pour la patrie, pour sa liberté propre et celle d'autrui ; et avec de tels principes, elle n'est peut-être pas libre chez elle, et elle opprime les étrangers qui ne veulent pas conclure alliance avec elle.

« Le fait est pourtant certain que les feuilles publiques d'Angleterre, avant l'arrivée de Rousseau, ne faisaient que célébrer ses louanges et malmener ses persécuteurs. Il est constant que David Hume est l'homme qui donne le ton à la littérature et aux journalistes anglais ; que la lettre supposée du roi de Prusse qui met Rousseau en ridicule a été écrite par Walpole, et par lui livrée aux presses des journalistes pendant qu'il cohabitait avec Hume et était son ami. En résumé, il serait trop long de transcrire toutes les raisons qui me persuadent. Hume est trop froid et trop maître de lui-même dans

1. *Lettres*, II, 34.

les divers incidents de cette querelle, déshonorante pour la philosophie. Un honnête homme accusé par un ami d'avoir violé les lois de l'amitié, pis encore, d'avoir faussement et indignement simulé la sainte amitié afin de rendre ridicule et méprisable un homme de mérite, cet honnête homme, dis-je, doit perdre son sang froid; il doit ou entrer en explications verbales avec son ami, ou lui écrire des injures, ou lui développer ses raisons avec cœur et passion. Hume traite si cavalièrement cette accusation qu'il montre plus de finesse et d'habileté sans doute que son adversaire, mais aussi un caractère bien différent. Note bien mon sentiment paradoxal. Tout le monde a jugé sur ces documents en faveur de Hume; moi, sur ces mêmes documents, je me trouve convaincu en faveur de Rousseau, et je n'ai jamais aussi bien connu le fond de son cœur en lisant ses livres qu'en suivant les détails de cette dispute, qu'il n'a certainement pas la honte d'avoir étalée aux yeux de l'Europe. Réfléchis, repasse ces actes de la faiblesse humaine, et tu seras convaincu que Hume voulait se donner devant l'Europe la vanité d'être le dieu tutélaire d'un illustre proscrit, et que, jaloux de son nom, il voulait par tous les moyens l'abaisser devant l'opinion [1]. » Alessandro Verri et Beccaria considèrent au contraire Rousseau comme un fou; en outre le premier relève l'immoralité de la *Nouvelle Héloïse,* dont la préface est une déclamation emphatique contre la corruption des peuples, contre les gens du monde, contre les académiciens, et dont le sujet est « l'histoire d'un jeune précepteur à qui l'on confie l'honneur d'une fille, et qui finit....., le tout en obéissant à la voix de la nature, aux décrets du Ciel, aux sentiments les plus purs, et en couvrant l'équipée des couleurs les plus séduisantes de la vertu. Si c'est là une fille vertueuse, je ne m'y connais pas [2]. » Il oppose à ce dévergondage philosophique le sérieux de Hume, « qui, par sa tranquille profondeur, en a dit et prouvé plus que les philosophes français tous ensemble, si nous en exceptons Voltaire, terrible foudre des opinions ». Il regrette d'ailleurs non moins vivement que son frère de voir le débat s'envenimer à l'excès : « Dieu! quelle scène pour le fanatisme qui guette l'occasion de surprendre les

1. *Lettres,* I, 317-319.
2. *Ibid.*, III, 54.

philosophes en conflit les uns avec les autres. Si j'étais l'archevêque de Paris, je me sentirais bouillonner dans le corps une pastorale [1] ! »

La petite discussion qui s'éleva entre les publicistes du *Café* à propos de la fameuse querelle ne paraît pas connue en France : ni M. Desnoiresterres [2], ni M. Gaston Maugras [3] n'en font mention. On remarquera avec quelle perspicacité et quelle autorité le frère de notre voyageur, le comte Pietro Verri, savait juger, même à distance, des hommes et des choses. De tous ses contemporains, il est peut-être le seul — avec la comtesse de Boufflers, — qui ait su résister à l'entraînement général, et parler de Rousseau sans parti-pris et sans passion. « Sa colère n'est pas fondée, mais elle est réelle », écrivait Mme de Boufflers à David Hume. Et de fait, il semble aujourd'hui établi que le philosophe genevois était atteint d'une véritable manie de persécution, et que la rudesse involontaire de ses procédés a été la principale cause des avanies qu'il eut à subir. Mais le philosophe anglais ne fut pas sans reproche. S'il fit preuve de patience à l'origine, de générosité dans la suite, il eut cependant un tort grave, et Mme de Boufflers s'accorde avec Verri pour l'en blâmer : il divulgua trop brusquement sa rupture, en en informant d'Alembert qui publia sa lettre, et rendit ainsi toute réconciliation honorable pour Rousseau sinon impossible, du moins très difficile.

Une dernière cause de diversion pour Alessandro Verri fut son retour de Londres en Italie après une courte station à Paris. Il se fixa pour la vie à Rome où il reçut le meilleur accueil, et où les idées religieuses de sa première jeunesse furent réveillées en lui par le contact du monde ecclésiastique, qu'il fréquenta sans renoncer d'ailleurs à la littérature. Il n'entretint pas ses relations avec les philosophes. D'Alembert lui avait remis une lettre de recommandation pour Voltaire, qu'il devait aller saluer avec Frisi en regagnant l'Italie. Les deux voyageurs franchirent directement le Cenis sans passer par Ferney ; et là s'arrêtent les révélations d'Alessandro Verri sur Paris et la société philosophique. Qui reconnaîtrait le disciple des encyclopédistes, le commensal de d'Holbach,

1. *Lettres* I, 327. Allusion à Christophe de Beaumont et à ses démêlés avec le parti philosophique.
2. *Voltaire et la Société au* XVIIIe *siècle*.
3. *Voltaire et J.-J. Rousseau*.

l'admirateur de d'Alembert, dans l'auteur de ce fragment de lettre adressée à Pietro Verri en 1779 : « Qu'est-ce que cette philosophie? L'amour de la sagesse ? Mais qu'est-ce que la sagesse? Sera-ce d'attaquer de front la morale en soutenant que tout se fait par intérêt, ou de déchirer le voile du temple...? Cette philosophie qui détruit tout sur son établi ne sert pas beaucoup à former de grands citoyens et de valeureux soldats [1]. » Qui reconnaîtrait le fougueux *francesizzante,* le contempteur de la Crusca et de son dictionnaire, dans celui qui devint l'incarnation du purisme littéraire, l'adversaire de Cesarotti et des continuateurs de l'œuvre du *Café,* l'ennemi déclaré de tous les écrivains « qui abâtardissent la langue nationale, au contact de la langue sœur, sa voisine [2]? »

Il est temps de tirer la moralité de ce voyage, et de conclure. Alessandro Verri a incontestablement donné une peinture sincère, vivante, quelquefois neuve, toujours attachante de ce monde philosophique du XVIII[e] siècle sur lequel les documents originaux ne seront jamais trop nombreux. Cette peinture a les défauts en même temps que les profits de sa sincérité. L'auteur consigne par écrit, au jour le jour, sans aucune prétention au style, ses impressions de voyage et ses réflexions. Tandis qu'il édifie son lecteur sur les choses qu'il voit et les personnes qu'il fréquente, il se met lui-même en scène, révèle naïvement l'état de son âme, laisse suivre les étapes successives de sa pensée ; il passe sous nos yeux de l'admiration enthousiaste à l'admiration de plus en plus atténuée, et de celle-ci à la désillusion complète, à l'aversion. Ce faisant, il montre, sans s'en douter, l'influence exacte qu'exercèrent les philosophes français sur ceux qu'on a voulu représenter comme les champions italiens de la philosophie et des doctrines encyclopédiques. Cette influence, on le voit, fut réelle, mais passagère, trop passagère même pour entrer comme un facteur important dans l'histoire philosophique de l'Italie.

Le philosophe dont le nom se rencontre le plus fréquemment sous la plume des rédacteurs du *Café*, aussi bien Alessandro Verri que son frère Pietro et que Beccaria, est sans contredit Helvétius. Pietro Verri l'appelle le plus « spermatique », le plus suggestif des écrivains français, et Beccaria,

1. Fragment publié par G. Maggi dans la *Vita del Cav. Alessandro Verri* (Milan, 1822).
2. Préface à une traduction italienne des *Entretiens Mémorables* de Xénophon.



dans une lettre célèbre, lui attribue tout simplement sa conversion à la philosophie. L'abbé Morellet avait remarqué cette sympathie quasi unanime : il déclarait solennellement que l'Italie fut le pays « où le livre de *l'Esprit* devait avoir le plus de succès et a fini par l'obtenir », cela par la raison très peu flatteuse pour nos voisins d'outre-monts que « de tous les Européens, ceux qui estiment le moins l'humanité sont sans contredit les Italiens, lesquels ne croient pas assez à la vertu ». M. Cantù [1], s'est donné la peine de réfuter cette assertion en faisant observer combien le sens des mots *humanité* et *vertu* a été dénaturé à la fin du xviiie siècle : l'Italie n'a guère à regretter d'avoir ignoré les vilaines choses qui s'abritaient sous ces mots pompeux. Ce n'était pas la peine de chercher si loin. Ce qui a fait le succès d'Helvétius auprès des philosophes milanais, ce ne sont point ses doctrines qu'ils connaissaient mal, et dont ils eussent été loin d'accepter les audaces. Il y a dans Helvétius plusieurs hommes à considérer : l'homme de système, dont les idées très radicales sont très sujettes à caution ; l'homme de bon sens, qui avec plus de bonheur que de logique, vient corriger fréquemment les erreurs du premier, ou l'empêcher d'en tirer de trop fâcheuses conséquences ; enfin l'homme privé, dont les qualités reconnues font un personnage tout à fait sympathique. Sous les deux derniers aspects, Helvétius n'avait rien que de très propre à impressionner favorablement Verri et ses amis. Ce qui leur plaisait en lui, c'était sa personne, dont ils connaissaient par ouï-dire et dont Alessandro Verri put constater les agréments et les talents ; c'étaient cette simplicité et cette franchise, qui contrastaient si vivement avec la gravité pédante des célébrités littéraires italiennes, cette bonté d'âme dont on citait tant de traits élogieux. Ce qui augmentait leur sympathie, c'étaient les persécutions dont l'auteur de *l'Esprit* avait été victime, et qui leur rappelaient à eux, les taquineries de la censure milanaise, et les rudes moments de leur apprentissage littéraire. Ses fréquents appels à l'opinion, ses éloquentes revendications en faveur de la liberté de penser et d'écrire, s'appliquaient fort bien à leur situation d'écrivains exposés aux entreprises des coteries, et à la surveillance peu commode de la police intellectuelle de leur pays. Enfin, ses aspirations humani-

1. *Beccaria et le droit pénal*, XI, (page 60, note 3, de l'édition française).

taires, une préoccupation constante du bien public, un gros bon sens pratique rehaussé par un véritable talent d'écrivain, tout cela réuni les attirait vers l'auteur d'un système que les tendances générales du siècle semblaient conspirer à leur faire adopter.

Quant à savoir s'ils l'adoptèrent réellement, c'est une tout autre question. Le langage tenu par Pietro Verri dans ses *Méditations sur le bonheur*, qui furent écrites à la même époque que le livre des *Délits et des peines*, et très peu de temps avant le *Café*, ne laisse aucun doute sur son spiritualisme. Quant à Alessandro, si, à un moment donné, il dépassa son frère dans ses témérités philosophiques, il alla aussi bien plus loin dans sa résipiscence ; il brûla plus ostensiblement ce qu'il avait adoré ; et Helvétius pas plus qu'aucun encyclopédiste ne se trouve épargné par sa sentence dernière (mai 1792) : « J'ai vu de près les philosophes de Paris ; j'en ai été promptement rassasié. »

Eugène Bouvy.

BABRIUS ET SES FABLES

Un fabuliste, né on ne savait où, on ne savait quand, dont l'œuvre, jadis complètement inconnue avait été, en partie, reconstituée par d'audacieux critiques, à l'aide de fragments méconnaissables, voilà ce qu'était Babrius, il y a une cinquantaine d'années, quand Minoïde Minas, envoyé au monastère de Sainte-Laure, au mont Athos [1], pour y chercher des manuscrits, en découvrit un de cet auteur. Rangées par ordre alphabétique, les fables découvertes allaient jusqu'à l'*omicron :* une partie de l'ouvrage de Babrius, la moitié environ, s'était donc perdue. Quelques-unes d'entre elles reproduisaient exactement les sujets de certaines fables en prose, déjà connues; d'autres, au nombre de douze, figuraient dans le recueil, formé à force de conjectures, par les critiques et notamment par Tyrwhitt. On était donc bien en présence de l'un de ces poètes que les Tzetzès, les Ignatius, les Planude du moyen âge avaient mis en prose. L'œuvre fut à peu près connue. L'homme qui l'avait faite ne le fut pas et ne l'est guère encore. Est-il Grec ou Romain? A quel siècle appartient-il?

Ses fables sont si peu personnelles qu'elles n'apprennent rien là-dessus. Mais elles apprennent que son livre était adressé, dans le premier prologue, à un certain Branchus, dans le second à un fils du roi Alexandre, fils qui ne serait autre, croit-on, que Branchus lui-même, — et aussi que Babrius avait été trompé par les Arabes [2]. Il est vrai que sans se mettre directement en cause, il a fait ou paru

1. *Egger*, Mémoires de littérature ancienne, p. 487 et suiv. *Boissonade*, préface de son édition de Babrius.
2. Fable 57. Le char d'Hermès et les Arabes.

faire des allusions à sa vie, mais bien rares et encore plus douteuses. La fable de l'*Enfant qui mange des entrailles*[1] se termine ainsi : « ce récit vise celui qui ayant dépensé la fortune d'un orphelin gémit en acquittant sa dette. » Là-dessus Minas affirme que « Babrius semble avoir souffert de la part de son mauvais tuteur. Autrement il ne devait pas restreindre l'idée de la fable dans cette seule circonstance que son affabulation indique. » Soit; mais alors admettons aussi qu'en écrivant des vers il a voulu se consoler de son malheur : ne dit-il pas[2] que la muse et la solitude sont des remèdes contre la douleur? Admettons encore qu'il a passé une vieillesse assez triste et que la nécessité l'a forcé de flatter les riches. En effet l'une de ses fables[3] se termine ainsi. « Tout vieillard est triste, Branchus, et caresse la main qui le nourrit. » Admettons enfin qu'il a été la dupe des femmes, puisqu'il conseille jusqu'à deux fois[4] de se méfier d'elles. Qu'aura-t-il été prouvé? Des renseignements aussi vagues et aussi isolés ne suffisent pas à définir un caractère ni à indiquer les influences qu'il a subies. Et puis ils n'offrent rien de saillant, rien d'original. Il a été trompé par les Arabes. Ajoutons, si l'on veut, qu'il l'a été par bien d'autres encore. Il médit des femmes. C'est le contraire qui nous étonnerait chez un satirique.

On ne sait donc rien sur sa vie; il faut se résoudre à le dire, s'y résoudre avec peine : car rien n'éclaire mieux une œuvre littéraire, rien ne nous en dit mieux le sens et la portée, que la physionomie de son auteur, que ses actions, qui, elles aussi, sont des œuvres. Et sa valeur ne peut qu'y gagner : lorsque nous le connaissons, notre imagination accentue et achève ce que sa langue n'a pu traduire qu'incomplètement.

Si seulement nous savions d'une manière précise où et quand il a vécu, peut-être ses fables auraient-elles plus de sens, plus d'originalité, replacées ainsi dans le siècle et dans le pays où elles se seraient produites. On verrait en tout cas si cette œuvre qui peut nous sembler froide a été ou non, en son temps, une œuvre vivante, toute pénétrée de l'esprit des

1. Fable 34.
2. Fable 12. Le rossignol et l'hirondelle.
3. Fable 74. L'homme, le cheval, le bœuf et le chien. Cf. F. 29. Le cheval devenu vieux.
4. Fable 16. Le loup et la vieille femme. — 22. L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses.

contemporains; on la jugerait par rapport aux productions de la même éqoque. Mais à ce sujet on arrive à des conclusions plus que douteuses. Il a écrit en Grec; mais il n'est pas sûr qu'il ait été Grec de naissance. Il ne le serait, croit-on, que d'éducation, et aurait été un Romain d'Asie habitant l'Orient. Plusieurs fois en effet il met en scène des Arabes, des chameaux [1]. Mais n'insistons pas : La Fontaine a parlé de l'Empereur, d'un bassa, d'un habitant du Mogol; il a même introduit des éléphants dans son œuvre. Malheureusement pour l'imagination des critiques, on sait encore où il est né et où il a passé sa vie.

Le mieux est de dire tout simplement que Babrius a été Grec par son langage, ce qui n'est guère nouveau, et par son éducation : ce qui l'est davantage. Sur l'époque où il a vécu, on n'arrive même pas à un résultat de cette valeur. Un témoignage capital, c'est celui de l'empereur Julien qui écrit : Τὸν μῦθον τοῦ Γαβρίου ἀκήκοας · « Γαλῆ ἀνδρὸς εὐπρεποῦς ἐρασθεῖσα...... » Τὰ δὲ ἄλλα ἐκ τοῦ βιβλίου μάνθανε. [2]. Ailleurs il cite une fable du même auteur, la soixante treizième, le *Milan*. Puisque Julien a régné au IVe siècle, il est hors de doute que Babrius a vécu pendant ou avant ce siècle, mais non pas plus tard. Essayons de préciser davantage. Tyrwhitt prétend que Babrius appartient au siècle des bons écrivains, et il s'appuie sur la pureté, l'élégance de ses vers. Avianus lui aussi le place avant Phèdre, si du moins on admet qu'il suit l'ordre chronologique, quand il cite les auteurs qu'il a imités : Ésope, Socrate, Horace, Babrius, Phèdre. Mais qu'il ait passé aussi complètement inaperçu dans l'antiquité, c'est ce qui étonne, bien que le même sort soit échu au fabuliste latin. Ensuite on ne sait trop à quel roi de ce temps peut s'appliquer le nom d'Alexandre.

D'autre part Apollonios reproduit, sans nom d'auteur, deux vers choliambiques où il est parlé de la mort d'Ésope et qui pourraient bien être un fragment de Babrius. Or, au temps d'Apollonios, vers l'an 72 de notre ère, il vivait dans un canton de Cilicie un Alexandre de la famille d'Hérode, établi roi par l'empereur Vespasien. Mais enfin on peut toujours nier que les deux vers cités soient réellement de Ba-

1. Fable 57. Le char d'Hermès et les Arabes. — F. 8. L'Arabe et le chameau. F. 40 et 80. Le chameau.
2. Ep. 59, à Denys.

brius. Boissonade plaçait ce fabuliste dans le troisième siècle après J.-C. Il est vrai qu'alors vivait un prince du nom d'Alexandre, Alexandre Sévère (mort en 235). Mais cette preuve n'est point suffisante. Bergk a découvert dans le IIIe siècle avant notre ère, un autre Alexandre. Ira-t-on dire que Babrius a été son contemporain?

Aussi, en présence de l'incertitude de ces témoignages, on ne saurait s'arrêter à aucune date précise; mais il est permis, sans se compromettre beaucoup, d'avancer cette vérité assez grossière, que Babrius n'a pas vécu avant l'empereur Auguste ni après l'empereur Julien, en supposant toutefois qu'il a été beaucoup plus proche du second que du premier. On ne peut donc partir de considérations historiques pour juger ses fables ni expliquer l'auteur par l'homme. Peut-être n'y perdons-nous rien. C'est ce que nous verrons en examinant quelles ont été ses croyances et ses idées : si rien n'y trahit la personnalité de leur auteur, s'il est démontré qu'il n'a subi l'influence ni de son temps ni de son pays ni de lui-même, il importe peu, pour l'étude de son œuvre, que nous n'ayons point là-dessus de renseignements plus précis.

II

En matière religieuse, on ne sait trop quelle est sa foi : on ne sait même pas s'il en a une. Les dieux qui paraissent dans ses fables sont bien ceux de la mythologie grecque. Mais cette mythologie est devenue, chez lui, comme le lieu de rencontre des idées de plusieurs siècles. La Némésis qui poursuit l'homme incapable de maîtriser sa colère, ou de réprimer son orgueil [1] nous fait songer au temps d'Eschyle et d'Hérodote. Jupiter et Apollon [2] s'amusent dans l'Olympe, comme les dieux d'Homère. Les railleries à l'adresse des divinités, d'Hermès, par exemple, qui n'est content que battu et n'exauce les vœux qu'à ce prix, dont la statue est souillée par un chien [3], la satire dirigée contre les dieux de la ville

1. Fable 2. L'homme et le renard. — F. 48. Le cerf et les chasseurs.
2. Fable 68.
3. Fable 119. La statue d'Hermès. — F. 48 Hermès et le chien.

qui, loin d'être au courant des affaires humaines, ne connaissent même pas les leurs [1], voilà qui est d'une époque de scepticisme comme celle de Lucien. Cette idée que les événements en apparence contraires à toutes les lois de la justice, comme le naufrage qui engloutit les innocents avec les coupables [2], sont nécessaires à l'ordre des choses, rappelle vaguement l'idée chrétienne de la Providence. Il n'en reste pas moins que ce sont les dieux et les dieux du paganisme grec qu'il fait intervenir dans son œuvre, avec les pratiques qui s'y rattachent et particulièrement l'adoration des statues [3]. C'est pour eux qu'il a l'air d'avoir une certaine crainte religieuse, quand il recommande de ne pas leur adresser des vœux inconsidérés et de se souvenir qu'ils punissent les parjures [4].

On pourrait soutenir, il est vrai, que l'usage de la mythologie, chez lui comme chez la Fontaine, est simplement un procédé poétique et que, malgré son air païen, il a été réellement un chrétien. Mais ce dédoublement de la personnalité ne se produit guère que chez ceux qui en sont venus à un certain raffinement moral et littéraire et qui n'ont plus les élans de sincérité provoqués par la foi. Or un chrétien du premier ou du deuxième siècle n'aurait pu déguiser ainsi sa pensée, les périodes de conflit étant toujours des périodes d'enthousiasme. Le paganisme de Babrius n'est donc pas seulement une fiction. Mais il s'en faut qu'il réponde à une conviction profonde. En réalité, ce fabuliste semble s'être fort peu préoccupé de la religion, soit que, contemporain d'Auguste, il ait partagé l'insouciance de son siècle à l'égard d'un culte presque tombé, soit qu'au milieu du désarroi des croyances qui signala les premiers siècles de notre ère, il ait cherché un asile dans l'indifférence, comme d'autres en cherchaient un dans les superstitions orientales [5].

A-t-il du moins une philosophie, c'est-à-dire une conception de la vie, une opinion sur la valeur et la destinée de l'homme? Est-il optimiste ou pessimiste? S'attaquer, comme le fait tout fabuliste, aux mœurs particulières d'un pays et d'un siècle et donner des conseils, c'est être optimiste : c'est avoir une

1. Fable 2. Le laboureur qui a perdu son hoyau.
2. Fable 117. L'homme et Hermès.
3. Fable 119. La statue d'Hermès.
4. Fable 50. Le renard et le bûcheron.
5. *Gréard*. La morale de Plutarque p. 317 et suiv.

haute idée de l'intelligence ou de la bonté de l'homme, et mettre sur le compte de causes accidentelles, comme la législation, les vices du monde social. Pourtant quelques fables de Babrius sont empreintes de tristesse : dans celle du *Tonneau de Jupiter* [1], il raconte que de tous les biens octroyés à l'homme par Jupiter, seule l'espérance nous est restée. Dans celle de l'*Homme, du Cheval, du Bœuf et du Chien* [2], il suppose que ces trois animaux, pour remercier l'homme de l'hospitalité qu'ils ont reçue, lui font présent de leurs années : en sorte que, jeune, il est orgueilleux comme le cheval, arrivé à l'âge mûr, il peine comme le bœuf et devenu vieux, flatte comme le chien celui qui le nourrit, et semble aboyer aux hôtes qu'il ne connaît pas. Mais, en général, ce qui fait que les fables de Babrius nous donnent une mauvaise idée de l'humanité, c'est que rien n'y indique qu'il s'agit d'une époque et d'une catégorie de gens déterminées ; et la moralité a beau opposer le bien au mal : elle ne réussit pas toujours à effacer l'impression fâcheuse que laisse le récit.

Et en effet la satire particulière tient peu de place chez lui, si peu de place qu'on est obligé d'y regarder à deux fois avant de trouver des allusions directes ou indirectes aux personnes ou aux institutions. Peut-être verra-t-on dans la fable du *Lion équitable* [3], un éloge de la justice du prince qui régnait alors : ce que confirmerait le portrait de cet autre lion qui très pacifique, trop pacifique même, laisse le singe, un courtisan, régner en maître et évincer de vieux serviteurs comme le renard [4]. Peut-être même y a-t-il dans le « *Loup et le Chien* [5] » une satire de l'esprit servile du temps. Mais sur cette pente il n'y a pas de motif pour s'arrêter. Ne connaissant pas en quel temps a vécu Babrius, on peut toujours supposer que les actions attribuées par le poète au lion, au renard, à l'âne s'appliquent toutes convenablement au roi, aux courtisans, au peuple de l'époque ; ou plutôt, nous le pourrions, s'il n'y avait pas une raison suffisante pour nous en empêcher : c'est qu'aucun trait, même dans ces fables, ne présente un aspect particulier, aucun n'exprime la personnalité du poète ; on n'y

1. Fable 58.
2. Fable 74.
3. Fable 102.
4. Fable 106. Le lion débonnaire.
5. Fable 99.

sent jamais l'émotion de la haine ou de l'enthousiasme ; on n'y trouve pas le détail de mœurs vraiment vu, celui qui par sa précision nous mettrait devant les yeux la physionomie d'un personnage déterminé. Ce qu'on y voudrait, ce sont ces traits qui ont donné à la plupart des fables de La Fontaine, relatives au roi, à la cour, au peuple, et à différentes classes de la société comme les moines et les juges, la valeur de satires directes, de tableaux ou de portraits parfaitement ressemblants.

Babrius n'a donc pas transporté dans son œuvre les résultats d'une observation scrupuleuse des mœurs contemporaines. Chez lui, tout a les caractères d'une vague généralité. Il frappe moins directement, moins fort : ses coups portent plus loin et atteignent, sans qu'il l'ait voulu peut-être, l'homme lui-même, l'homme qui, en tous les temps et en tous les pays, comme il a l'air de dire, opprime les faibles, pour peu puissant qu'il soit [1], qui, orgueilleux, fat, se croyant toujours d'un esprit supérieur à sa situation, ne manque jamais de demander plus qu'il n'a [2], dont les bêtes elles-mêmes mettent en évidence la cruauté, la cupidité, l'ingratitude, l'infidélité à la parole donnée [3]. Ses fables, considérées dans leur ensemble, sont la représentation toute générale d'un monde où l'égoïsme règne seul et emploie à son service la force plus encore que la ruse.

Tel est le tableau, assez triste en somme, mais vague, que Babrius trace de la vie : c'est une peinture, ce n'est pas une doctrine. Il reste à savoir quel idéal il proposait à ses lecteurs, quelle a été sa morale. Il y a, peut-on dire, la morale de la fable, comme il y a celle du théâtre. L'apologue semble être destiné à nous montrer surtout les mauvais côtés de notre nature. Les animaux, qui y représentent les hommes, ne peuvent guère avoir que des instincts pervers ou des qualités négatives comme la résignation. On ne saurait sans choquer la vraisemblance leur faire constamment pratiquer la vertu, la générosité, la charité : l'instinct de la conservation doit domi-

1. Fable 8. Le cheval et l'âne. — F. 89. Le loup et l'agneau. — F. 93. Les loups et les brebis, etc.
2. Fable 62. Le mulet. — F. 65. La grue et le paon. — F. 72. Les oiseaux et le geai. — F. 115. La tortue et l'aigle.
3. Fable 3. Le chevrier la chèvre. — F. 51. La veuve et la brebis — F. 76. Le cavalier et le cheval. — F. 83. Le cheval et l'homme. — F. 50. Le renard et le bûcheron.



ner tous leurs actes. L'eût-il donc voulu, Babrius n'aurait pu exprimer une doctrine très élevée, à moins de faire de ses moralités, des développements absolument distincts des récits eux-mêmes. Et puis il s'est borné souvent à donner une forme poétique aux apologues qui couraient sous le nom d'Esope. Or la tradition, créée par les premiers fabulistes, par ceux qui se proposaient de diriger utilement la foule, ne pouvait qu'offrir un caractère éminemment pratique ; et c'est par ce caractère même qu'elle se perpétuait dans le peuple : on sait en effet ce que vaut la morale accueillie par la *sagesse des nations*. Enfin l'apologue ne s'adresse pas au cœur de l'homme ; il n'essaye pas, comme un discours ordinaire, d'éveiller le fonds de bons sentiments qui est en lui. Il prêche moins qu'il ne raisonne et n'échauffe pas assez l'auditeur pour le disposer à entendre une moralité très généreuse.

Ainsi s'expliquent, dans une certaine mesure, les caractères de la morale de Babrius. S'il ne s'était pas cru obligé de suivre la tradition, il aurait pu et, en tout cas, il aurait dû approprier ses préceptes à la jeunesse de Branchus, à qui il les destinait et qu'il désigne plus d'une fois soit dans la dédicace soit à la fin de ses fables par le mot παῖ [1]. Ce qu'il propose à ce jeune homme, c'est une morale faite d'égoïsme, de prudence avisée, de défiance à l'égard d'autrui, une morale d'inertie, funeste à la générosité, à l'émulation légitime, au désir de la gloire. Laisser faire le mal, plutôt que d'affronter les dangers en s'y opposant, ne jamais résister aux puissants, se confiner prudemment dans son bonheur, aussi médiocre soit-il, parce que l'ambition ne va jamais sans fatigues et la gloire sans amertume, vivre content de sa petitesse, parce que la grandeur offre trop de prise à l'envie, avoir un esprit positif que l'espérance n'abuse pas, que le souci de la jouissance occupe seul, se défier des amis, souvent plus nuisibles que les ennemis [2], voilà le code complet de la morale bourgeoise, de celle qui suffit aux esprits de pauvre imagination, morale de renoncement, d'abdication qui autorise la lâcheté, la soumission aveugle, détruit l'esprit d'initiative et se rit des efforts tentés pour le progrès de la personnalité individuelle

1. Fable 18. Borée et le soleil. — F. 72. Les oiseaux et le geai.
2. Fable 36. Le hêtre et le roseau. — F. 38. Le pin. — F. 4. Le pêcheur et le poisson. — F. 31. Les belettes et les rats. — F. 6. Le pêcheur et le petit poisson. — F. 35. Les singes. — F. 46. Le cerf malade. etc.

et de la société. Et Babrius ne craint pas d'en étaler tout l'égoïsme. Il veut bien qu'on secoure autrui, et qu'on fasse preuve de douceur, mais seulement quand notre intérêt peut en résulter [1], quand ceux que nous obligeons peuvent payer nos services [2], quand enfin on veut apaiser la Némésis [3].

A côté de cette morale d'une application courante, on pourrait en trouver une autre de signification politique, qui indiquerait que Babrius n'a pas oublié que son élève était fils de roi. Branchus laissera le commun des hommes rechercher avant tout une médiocrité aisée et y préfèrera la gloire en haillons. Il saura céder aux princes plus puissants que lui, ne s'alliera pas avec eux, fermera l'oreille à la flatterie, fera régner la concorde et gouvernera avec justice et clémence, mais sans laisser entamer par les courtisans sa dignité ni sa puissance [4]. Il lui conviendra aussi de se servir de la ruse, de se défier de ses parents et de ses amis, et de frapper sans pitié quiconque lui sera plus nuisible que bienfaisant [5].

Mais c'est tomber dans l'exagération et dans l'erreur que de vouloir ainsi réduire en systèmes les préceptes moraux de Babrius. On s'aperçoit d'ailleurs rapidement que la plupart d'entre eux sont d'une rare insignifiance et ne sauraient se rattacher à aucune idée préconçue. Nous demandons par exemple quelle est la portée des conseils que voici : Il faut suivre la voie droite, — A chacun son métier, — Les mauvaises compagnies sont à éviter, — Défiez-vous de vos ennemis, fiez-vous en vos amis [6]. Il arrive même que nous avons non plus une morale, mais la constatation des vérités les plus banales de l'expérience. Il y a, dit-il, des choses qu'on ne peut cacher. — Nous ne savons pas toujours si certaines gens doivent nous inspirer de la confiance ou de la défiance. — Souvent la vieillesse se consume au milieu des fatigues [7]. Ici la nullité du sujet a passé dans la moralité, et il devait en être

1. Fable 7. Le cheval et l'âne.
2. Fable107. Le lion et le rat.
3. Fable 11. L'homme et le renard.
4. Fables 65. La grue et le paon; — 36. Le hêtre et le roseau; — 67. L'âne et le lion; —77. Le corbeau et le renard ; — 11. L'homme et le renard ;— 18. Borée et le soleil; — 102. Le lion équitable.
5. Fables 38. Le pin; — 46. Le cerf malade ; — 26. Le laboureur et les grues.
6. Fables 8. L'arabe et le chameau; — 51. La veuve et la brebis; — 44. Les taureaux et le lion; — 13. Le laboureur et la cigogne.
7. Fables 3. Le chevrier et la chèvre ; — 87. Le chien et le lièvre; — 29. Le cheval devenu vieux.

ainsi, puisque la morale de Babrius ne va jamais au delà du sens du récit et quelquefois même reste en deçà.

En somme malgré ce caractère d'égoïsme ou plutôt à cause de ce caractère même qui est celui de la tradition, c'est une morale commune, peu originale, quelquefois tout-à-fait insignifiante que nous offre Babrius. Les quelques préceptes qui sembleraient, à la rigueur, avoir été appropriés à la condition de Branchus, sont loin de nous autoriser à dire qu'il ait été tant soi peu personnel, qu'il ait daigné réfléchir lui-même sur ses récits et laisser paraître ses idées intimes. Encore aurait-il pu suppléer, par l'analyse des sentiments généraux de l'homme, à cette absence de personnalité et de « couleur locale », si l'on peut ainsi dire. Or il n'a défini aucun caractère ni pénétré aucune cause : sa psychologie est nulle. Des mobiles grossiers font brutalement agir ses personnages sans qu'ils se posent d'alternatives, sans qu'ils hésitent un instant : ce sont des machines. La force, la fécondité, la finesse de la pensée lui ont complètement fait défaut, et les idées qu'il exprime, prises dans le domaine commun, doivent y rentrer : car elles n'ont pas été relevées par l'originalité de ses propres vues, et n'ont réflété ni ses propres passions ni celles de ses contemporains.

On ne trouve pas dans les fables de Phèdre une conception philosophique de l'existence, bien que la note triste y domine ; il n'y a pas non plus d'analyses psychologiques. Sa morale présente le plus souvent le même caractère d'égoïsme étroit et vulgaire. Mais au moins, quelques idées, banales au fond, ont été comme rajeunies et fécondées au contact de ses émotions et semblent avoir été inspirées par ses épreuves mêmes. De ce nombre sont les suivantes : « La société d'un homme puissant n'est jamais sûre [1]. — Dans un changement de gouvernement il n'y a de changé pour le pauvre que le nom du maître [2]. — Il y a danger pour un plébéien à laisser éclater tout haut ses plaintes [3]. — Les petits souffrent dès que les grands sont en querelle [4]. »

Elles se rattachent toutes à un même sentiment, une certaine pitié pour les hommes, et peut-être, en dernier ressort,

1. *Phèdre* II, 6.
2. *Phèdre* I, 15.
3. *Phèdre* III, épilogue.
4. *Phèdre* I, 30.

pour lui-même, qui paraît avoir été pauvre et de petite condition. Il a su dans ses maximes laisser entendre la voix discrète de ses émotions, de son amour pour la liberté, de sa haine contre les vices contemporains. « Je dirai en peu de mots combien la liberté me paraît douce [1]. » — « Admirable exemple et digne d'éloges! », dit-il ailleurs. « Et pourtant on voit tous les jours l'avidité s'enrichir et la modération rester pauvre [2]. »

On devine qu'il a dû vivre en un temps d'oppression, de misère matérielle, d'affaissement moral, peut-être au temps de Perse et de Juvénal. S'enfermant moins que Babrius dans le cadre des fables ésopiques, il a parlé de lui-même, de ses espérances de gloire, de sa pauvreté dans des prologues ou des épilogues ; et dans ses récits ou dans ses moralités on croit parfois distinguer des allusions satiriques, un accent mal contenu d'indignation ou de haine. Il semble enfin avoir été un esprit profondément touché par le spectacle des choses contemporaines, mûri par l'expérience, grave et réfléchi, tandis que Babrius paraît s'être tenu à l'écart des choses de son temps et n'avoir voulu faire de l'apologue qu'un exercice purement littéraire. C'est ce qui ressortirait encore mieux d'une comparaison avec La Fontaine : mais ce serait prendre plaisir à accabler le fabuliste grec que d'opposer à la banalité et à la pauvreté de sa pensée la personnalité puissante et toujours présente de notre fabuliste.

III

La *ménagerie* des animaux qui lui ont servi à exprimer sous une forme sensible ces idées peu originales manque elle-même d'originalité. Et l'on ne doit pas s'en étonner : comme l'a montré l'examen du fonds de pensées sur lequel il a travaillé, il n'a pas eu un ensemble d'idées bien nettes sur l'homme de tous les temps ou de son temps. Par suite il n'a pas existé, dans son esprit, de types humains à la ressemblance desquels

1. *Phèdre* III, 7.
2. *Phèdre* II, 1.



il pût transformer la physionomie de ses bêtes et l'enrichir de traits nouveaux. Aussi est-elle peu en relief et tout-à-fait commune. Le lion, leur roi, est majestueux, parfois paisible, parfois sanguinaire; plus féroce d'ailleurs qu'habile en politique, il laisse le soin des affaires à des confidents ou plutôt à des complices comme le renard [1]. Le renard, peut-être moins rusé que beau parleur, si toutefois l'un peut aller sans l'autre, ne se sert de l'éloquence que pour le mensonge et la gloutonnerie. Plus cruel encore, le loup est niais, crédule jusqu'à se laisser tromper par une vieille femme et par un âne [2].

Batailleurs, remuants, intrigants, souvent acharnés les uns contre les autres, ils s'accordent tous les trois pour mener à la guise de leurs mauvais instincts les bêtes impuissantes, comme l'âne, humble et stupide, souffre-douleurs de tous les animaux, comme la biche, comme l'agneau [3]. A côté de ces grands rôles d'oppresseurs il y en a d'autres moins importants, ceux du chien, humble valet de l'homme [4], du cheval, sorte de grand seigneur fat, stupide, cruel qui se fait servir par l'âne. Puis vient le menu peuple des figurants, sans caractère défini, comme le rat, le corbeau, le héron, etc.

La Fontaine a une galerie de bêtes autrement riche, et surtout il leur a donné un tempérament et des mœurs autrement variés, autrement complexes. On s'aperçoit en le lisant que le Roman de Renart a créé, au sujet de cet animal, une ample et féconde tradition et que le spectacle offert par la cour de Louis XIV a accentué davantage la majesté et la dureté du lion, comme la platitude des animaux qui l'entourent.

Ce qui est particulier à Babrius, c'est son souci de la vraisemblance [5]. Sans doute, comme les autres fabulistes, il attribue aux animaux des traits qui ne leur conviennent nullement, au corbeau par exemple la fatuité, au geai l'orgueil. Mais il n'a pas représenté une montagne accouchant d'une souris, un lièvre caché dans le nid d'un escarbot, un

1. Comp. Fable 107. Le lion et le rat. — F. 102. Le lion équitable. — F. 106 Le lion débonnaire. — F. 95. Le lion malade. — F. 97. Le lion et le taureau.
2. Comp. Fable 16. Le loup et la vieille. — F. 122. L'âne et le loup.
3. Fable 67. L'onagre et le lion. — F. 7. Le cheval et l'âne. — F. 95. Le lion malade.
4. Fable 99. Le loup et le chien.
5. C'est ce qu'avait remarqué déjà Dareste, *Rev. des Deux-Mondes*, 15 avril 1846.



lion jouant de la flûte ; il met sur la tête de ses rats des fétus de paille, non des panaches ; il ne fait pas enfler une grenouille au point qu'elle en crève. Peu importe, d'ailleurs, l'histoire naturelle ici. Il fallait, avant tout, représenter nettement en des figures de bêtes les traits typiques des contemporains, et c'est ce dont il ne s'est pas mis en peine.

En somme, il n'a fait, semble-t-il, que reproduire le fonds des apologues ésopiques, sans examen, sans beaucoup de réflexion, sans en ramener les idées éparses, indécises et parfois contradictoires à l'unité de sa propre pensée, sans chercher à édifier là-dessus un système d'idées personnelles et appropriées à son temps sur la philosophie, la morale ou la religion. Il a subi la tradition, telle qu'elle s'offrait à lui. Aussi la matière de ses fables n'est-elle presque rien de plus que le fondement nécessaire de toute fable ; et si l'on ne peut retrouver La Fontaine dans Babrius, Babrius tout entier, nous parlons ici du fond et non de la forme, est dans La Fontaine.

La faute n'en est pas aux sujets qu'il a traités, ils ne diffèrent point sensiblement de ceux des autres fabulistes. Dans neuf fables [1] seulement il a développé des thèmes qui nous étaient inconnus, avant la découverte du manuscrit de Sainte-Laure. Est-ce à dire qu'il les ait inventés? Nous ne le pensons pas. Il est probable qu'il les a pris aussi dans les apologues ésopiques. Le prétendre, ce n'est pas lui enlever beaucoup de gloire : la plupart de ces fables ne signifient presque rien. Telle est par exemple celle de l'*Arabe et du chameau* [2] : « Un Arabe, après avoir chargé son chameau, lui demanda s'il voulait monter ou descendre. Le chameau lui dit, non sans sagesse : « Le chemin direct est-il donc fermé? », ou encore celle de l'*Eunuque et du prêtre* [3] : « Un Eunuque vient consulter un prêtre au sujet de ses enfants. Le prêtre fait semblant d'être dupe, et lui dit : « Quand je les vois, tu deviens père, et quand je regarde ton visage, tu n'es même pas un homme. »

1. Fable 2. L'Agriculteur qui a perdu son hoyau. — F. 8. L'Arabe et le chameau. — F. 48. Mercure et le chien. — F. 54. L'Eunuque et le prêtre. — F. 60. Le rat tombé dans une marmite. — F. 61. Le chasseur et le pêcheur. — F. 110. Le chien et son maître. — F. 112. Le rat et le taureau. — F. 116. Le mari et l'adultère.
2. Fable 8.
3. Fable 54.

Trois d'entre elles [1] pourtant sont plus importantes : l'une renferme peut-être une critique des épicuriens, les deux autres maltraitent certainement les « dieux de la cité » et Hermès, et prouvent le scepticisme de Babrius. De celles qui se trouvent ailleurs que chez lui, il n'y a rien à dire sinon que souvent, trop souvent elles traitent des sujets de nulle valeur soit qu'il n'ait pas su conserver leur caractère d'origine, quelque chose de piquant et de spirituel, soit que, versificateur trop empressé, il ait accueilli sans choix toutes sortes de récits. Après avoir lu par exemple la fable du *Chameau* [2], on se demande ce qu'il a voulu dire; et certes, on pourrait se le demander longtemps. Encore nous fait-elle rire, tant elle est grotesque. Nous n'avons même pas cette ressource avec celle du *Bœuf et de l'ânesse* [3] qui est d'une fadeur désespérante. Qu'on en juge : « Un homme n'avait qu'un bœuf : ayant attelé avec lui une ânesse, il labourait, misérablement sans doute; mais la nécessité le voulait ainsi. Quand le travail fut fait et qu'il s'apprêta à les dégager du joug, l'ânesse demanda au bœuf : « Qui emmènera les instruments du vieillard? » — « Celui qui en a l'habitude », dit le bœuf.

Ajoutons, et c'est un défaut qui lui est particulier, qu'il n'a pas craint de développer jusqu'à trois fois une seule et même idée. C'est ainsi que le *Bœuf et le crapaud,* le *Lézard,* le *Milan* [4] démontrent qu'il ne faut pas chercher à s'élever au-dessus de sa condition, le *Hêtre et le roseau*, le *Sapin et la ronce* [5], qu'il y a plus de sécurité à vivre dans la médiocrité que dans les honneurs.

IV

De ces divers éléments, d'une part les idées et les personnages, de l'autre le cadre où il les enferme, quel parti Babrius a-t-il tiré? Et d'abord qu'a-t-il voulu faire?

1. Fable 60. Le rat tombé dans une marmite. — F. 2. Le laboureur qui a perdu son hoyau. — F. 48. Hermès et le chien.
2. Fable 40.
3. Fable 55.
4. Fables 28, 41, 73.
5. Fables 36, 64.

La fable, à l'origine, n'a guère été qu'une comparaison dans laquelle l'un des deux termes, celui qui servait à mettre le second en lumière, était le plus développé, quoiqu'il le fût en vue de l'autre, jamais pour lui-même. Supprimons le « ὁ μῦθος δηλοῖ ὅτι » qui dans les fables ésopiques introduit la conclusion morale, et faisons précéder cette conclusion d'un mot indiquant la ressemblance de ce qui a été dit avec ce qui va l'être : nous aurons une comparaison en règle. Des fables de ce genre, nous en trouvons chez Babrius : l'une de ses conceptions de la fable a donc été celle d'un petit récit destiné tout simplement à éclairer une vérité morale. Voici comment il expose les « Dauphins et le crabe » [1] : « Les dauphins étaient sans cesse en guerre avec les baleines : un crabe vint à eux, pour s'interposer : tel dans les cités un citoyen obscur prétend apaiser des tyrans en lutte. » [2].

Il lui arrive même d'énoncer simplement une observation générale sans se donner la peine de raconter un fait particulier qui la confirme. « La guenon, dit-il [3], mettant bas deux petits, serre l'un avec tant de transport qu'elle l'étouffe, pendant que l'autre, qu'elle repousse, vit en liberté dans les forêts : ce qui prouve qu'il vaut mieux avoir certains hommes pour ennemis que pour amis » [4].

Après avoir entamé un récit, il s'arrête juste au point où il ne pourrait plus rien conter d'utile à la moralité. Il expose [5] qu'un renard tombé sous la patte d'un loup lui demande grâce, que le loup lui promet la vie sauve, à la condition qu'il lui dise trois vérités : le renard s'exécute. Qu'arrive-t-il alors? Le renard est-il égorgé par le loup? On ne sait. Le poète a dit ce qu'il fallait pour établir sa morale : il l'établit sans plus tarder.

Telle fable est totalement dépourvue d'action : un dialogue en tient lieu, dans lequel il indique ce qui pourrait arriver, mais non ce qui arrive. Qu'importe? La moralité ne ressort que mieux, par cette méthode. C'est ce que montre, par exemple, le *Sapin et la ronce* [6] : « Un sapin et une ronce se disputaient. Le sapin se décernait une grande variété d'éloges :

1. Fable 39
2. Comp. Fable 40. Le chameau. — F. 41. Le lézard. — F. 73. Le milan.
3. Fable 35. Les singes.
4. Comp. Fable 6. Le pêcheur et le poisson.
5. Fable 53. Le loup et le renard.
6. Fable 64.

Je suis beau, et de grande taille, j'habite au milieudes nuages, je pousse tout droit; je deviens le toit des maisons, la carène des navires, moi qui, entre tant d'autres arbres, suis le plus magnifique de tous. » La ronce lui répondit : « Si tu te souvenais et des haches qui ne cessent de te frapper et des scies qui ne cessent de te couper, toi aussi tu aimerais mieux être né ronce. Si l'homme illustre jouit de plus de gloire que d'autres, plus humbles, il doit, en revanche, affronter plus de périls. »

Mais cette intention, exclusivement morale, ne prédomine qne rarement, et il serait faux de dire que chez La Fontaine, le premier, le récit a détrôné la morale. Au contraire, Babrius a été plus insouciant, à cet égard, que Phèdre, qui jamais n'a manqué d'ajouter une conclusion à ses apologues, et même que La Fontaine, qui lui aussi s'est cru obligé de le faire et l'a fait presque toujours. Il offre des fables qui n'ont aucune moralité ni exprimée ni sous-entendue. Ne signifient-elles donc rien? Rien ou peu de chose. Il les a développées, on ne sait trop pourquoi, ou plutôt on comprend bien qu'il a eu le désir de conter pour conter, de rapporter avec gentillesse un fait insignifiant, mais piquant. Rien d'ailleurs n'est plus naturel : du moment où les fables existaient déjà dans la tradition, quelle utilité y avait-il pour lui ou pour un autre à exprimer de nouveau une moralité tant de fois et si clairement exprimée? Il était naturel que, sous prétexte d'instruire Branchus, il songeât à refaire plus agréablement des récits à peine esquissés. On aurait une piètre idée de l'intelligence d'un poète qui aurait consenti à ébaucher et à précipiter le récit pour arriver, en dernière analyse, à quelques misérables formules, merveilleuses de banalité. D'ailleurs les faits sont là pour nous prouver que la narration a, plus que tout le reste, préoccupé Babrius. La fable du *Chevrier et de la chèvre* [1] n'a pas de conclusion. Eût-il pu seulement en tirer une? Il s'est borné à la terminer par un trait qui n'offre aucun sens moral : « la corne crierait, même si je me taisais. » Et pourtant le récit est fait avec conscience et non sans art. La fable XV nous expose assez longuement une discussion qu'a fait naître entre un Thébain et un Athénien la question de savoir qui d'Hercule ou de Thésée vaut le

1. Fable 3.

mieux [1]. Nous ne voyons pas quelle leçon morale on peut en inférer. Tel récit n'a pour but que de donner lieu à un bon mot [2].

Dans beaucoup d'autres on ne saisit pas du premier coup ou bien on ne saisit pas du tout le rapport qu'il peut y avoir entre le récit et la moralité. Jamais par exemple on n'irait supposer que la fable du *Loup et de l'âne* [3] est dirigée contre ceux qui exercent un métier sans l'avoir appris, que celle du *Renard et du bûcheron* [4] vise les parjures. Le récit n'est pas ménagé de manière à ce que tous les détails concourent à mettre en lumière la conclusion : l'imaginatiou de l'auteur s'y joue avec aisance. La fable si longue, si soignée dans sa narration du lion malade n'a même pas de moralité exprimée; et personne ne soutiendra que Babrius, tandis qu'il en déroulait les péripéties avec tant de complaisance, a eu l'esprit toujours fixé sur une idée morale. Il est donc incontestable que très souvent il a vu tout simplement dans la fable une œuvre destinée plutôt,ou,si l'on veut, tout autant à plaire qu'à instruire. Avouons toutefois que sa manière de la concevoir n'est pas une, et concluons qu'ici comme partout ailleurs, il n'a pas obéi à un seul et même principe définitivement arrêté dans son esprit.

V

Dès lors on peut s'attendre à ce que son art de développer présente lui aussi beaucoup de diversité. Et de fait, sous ce rapport, il y a entre ses différents genres de fable, une inégalité de valeur véritablement surprenante.

Aussi, en présence de certaines d'entre elles, qui ne sont que la brève et sèche énonciation d'un fait, on aurait le droit de se demander s'il convient d'étudier, à propos de Babrius, l'art du développement. Telle est par exemple, celle du « *Milan* [5] » : « Le milan poussait autrefois un cri différent de

1. L'Athénien et le Thébain.
2. Fable 54. L'Eunuque et le prêtre. — F. 68. Phoebus et Zeus.
3. Fable 122.
4. Fable 50.
5. Fable 73.



son cri actuel. Ayant voulu imiter le cheval qu'il avait entendu hennir bruyamment, il n'acquit pas une voix meilleure et perdit celle qu'il avait. » Telles encore, celles qui de forme un peu moins simple, consistent dans quelques mots d'un personnage suivis de la réponse d'un autre [1], et parfois d'une moralité [2]. On ne peut réellement pas dire que ce soient là des sujets développés. Mais Babrius, en général, a eu en vue un tout autre modèle.

Remarquons que le plus grand nombre de ses fables est plus longuement raconté. C'est de dix à quinze vers qu'il y consacre, en général. La longueur, du reste ne fait rien à l'affaire : et il s'en faut que toutes les fables courtes aient le caractère des apologues ésopiques, celle du « *Lion et du renard* », par exemple [3], dont le récit ne prend que huit vers, indique du soin et de l'habileté. C'est qu'après avoir énoncé le fait, après avoir dit qu'un lion fut effrayé de sentir un rat courir à travers sa crinière, il fait intervenir un renard qui plaisante le roi des animaux sur sa peur ridicule et de cette manière provoque un dialogue [3]. Ainsi donc, si l'on songe que ses fables, pour la plupart, sont assez longues, que d'autres, pour être plus courtes, n'en sont pas moins relevées par un dialogue ou un discours, on reconnaîtra que Babrius, en général, a eu le souci d'ordonner, de construire son récit, c'est-à-dire qu'on trouve en lui un certain art de développer.

Le genre de la fable n'est pas de ceux qui demandent à être traités d'après un plan rigoureux. Il comporte un abandon fertile en effets imprévus. Mais au moins peut-on dire qu'il y a trois parties à distinguer : le début, le développement proprement dit et la conclusion. C'est là sans doute une banalité, mais qui correspond à trois efforts réels du véritable conteur, l'un pour commencer, ce qui est toujours difficile, en particulier lorsqu'il s'agit de commencer une centaine de fois, l'autre pour ménager convenablement les détails de l'action elle-même, le troisième enfin pour conclure dignement.

D'abord, comment Babrius a-t-il abordé son récit? S'est-il jeté, sans préambule, au milieu des faits? Ou bien, dans une

1. Comp. fable 80. Le chameau.
2. Comp. fable 81. — Le renard et le singe. — F. 14. L'ours et le renard.
3. Fable 82.
4. Comp. fable 1. L'archer et le lion.

exposition plus ou moins savante, nous a-t-il fait connaître le lieu, les causes de l'action, les personnages qui y prennent part? On trouve chez lui ces deux formes, mais extrêmement variées. Se placer dès le début au cœur du récit peut être très habile, quand on a soin de s'y maintenir; mais de laisser échapper en quelques mots tout ce qu'il faut développer, c'est un procédé rudimentaire, et que Babrius n'a guère employé, en dehors des fables où il n'a fait qu'indiquer le plus brièvement possible les deux termes de sa comparaison entre les hommes et les animaux. D'ordinaire il commence par exprimer le fait qui a précédé ou causé celui dont il tirera sa moralité. Ainsi il nous montre [1] les lièvres réunis en assemblée et décidant de se noyer tous à la fois : arrive alors leur changement de résolution, qui va être l'objet de la conclusion morale. Ou bien [2], c'est un homme qui pour se venger d'un renard lui attache à la queue une torche allumée : voilà la cause. La bête incendie les champs du laboureur : voilà la conséquence, celle qui renferme la moralité.

C'est là, on le voit, une manière de commencer beaucoup trop brusque : à vrai dire ce n'est même pas un préambule. Nous n'apprenons pas où se passe le drame ni quelles circonstances le précèdent. Il arrive pourtant qu'avec ce procédé Babrius nous mène à l'événement essentiel d'une façon très naturelle, très vivante parce qu'il ne craint pas d'insister sur les sentiments et les paroles du personnage. Dans la fable qui a pour titre *Phœbus et Zeus* [3], il nous présente tout d'abord Phoebus qui se vante de son habileté à lancer des flèches et provoque les Dieux. Zeus accepte la lutte par plaisanterie et Hermès se met aussitôt à agiter les sorts dans le casque d'Arès. C'est un début qui nous transporte au milieu de l'Olympe, devant une scène pleine de mouvement. Ailleurs [4] le poète nous introduit dans la demeure d'un homme où arrivent bientôt un cheval, un bœuf et un chien, grelottants de froid : ils se placent auprès du feu; puis le cheval mange de l'orge, le bœuf des pois chiches, le chien s'assied à la table même de son hôte. Le fond du sujet ne demandait pas un tel préambule; il ne nous déplaît pas de le trouver :

1. Fable 25. Les lièvres et les grenouilles.
2. Fable 11. L'homme et le renard.
3. Fable 68.
4. Fable 74. L'homme, le cheval, le bœuf et le chien.

on comprend mieux, grâce à lui, l'idée qui vient à chacun de ces animaux de faire à l'homme un présent d'hospitalité.

Quelquefois deux ou trois scènes secondaires préludent au fait essentiel de la fable : dans le *Renard et le bûcheron* [1] nous voyons un renard qui fuit, poursuivi par un chasseur : voilà le premier tableau. Le deuxième, c'est la rencontre du renard et du bûcheron : la bête supplie l'homme de lui indiquer un refuge et de ne point la livrer. L'homme promet. Alors seulement le chasseur arrive et le bûcheron trahit son serment: point capital du récit.

Dans toutes ces fables, le début consiste à énoncer des faits accessoires, mais en rapport direct avec l'action principale, puisque ce sont eux qui la font naître ou la rendent possible. Il y en a d'autres qui exposent des circonstances extérieures au sujet, circonstances de temps et de lieu par exemple. Avec telle d'entre elles [2] nous sommes à une fête de Déméter : la foule des paysans a immolé un taureau à la déesse; le sol est jonché de pampre; les tables sont chargées de viande, les tonneaux pleins de vin. Nous voici, avec telle autre [3], dans une forêt : un cerf est étendu au milieu de l'herbe; tout près se trouve un paturage. Les Pléiades se couchent et le temps des semences est arrivé quand se passe l'action de la fable « *Le laboureur et les étourneaux* [4] ». C'est par un temps de neige qu'un chevrier, trouvant l'étable pleine de chèvres sauvages, laisse périr de froid, au dehors, son propre troupeau [5].

Mais ces débuts descriptifs sont rares; d'ailleurs très brefs ils ne font pas attendre longtemps l'action : c'est un mérite. La fable des *Oiseaux et du geai* [6], nous offre un modèle de ces deux sortes d'exposition, descriptive et narrative. Le sujet, c'est qu'un geai qui s'était paré des plumes des autres oiseaux, pour obtenir le prix de la beauté dans un concours organisé par Jupiter, fut démasqué et bafoué. Babrius, par les détails abondants et habiles de son préambule, va nous montrer la solennité avec laquelle se prépare le concours, l'importance qu'y attachent les oiseaux, leurs espoirs ambitieux, tout ce qui

1. Fable 50.
2. F. 34. L'enfant qui a mangé des entrailles.
3. F. 46. Le cerf malade.
4. Fable 33.
5. Fable 45. Le chevrier et les chèvres. — Cf. F. 88. L'aloutte et ses petits.
6. Fable 72.



peut enfin rendre plus grave la tricherie du geai. C'est en effet Iris, « Iris aussi rapide que le vent rapide » qui leur annonce le concours, et à cette nouvelle un désir immense les envahit. Ils se réunissent auprès d'une fontaine « qui coulait tiède et claire d'un rocher inaccessible aux chèvres elles-mêmes », et là s'occupent de leur toilette.

Quelquefois encore Babrius se sert du début de la fable pour nous en faire connaître les personnages. Sans insister, en quelques traits rapides, il les pose devant nous, sous leur aspect extérieur, dans une de leurs attitudes habituelles. Dans le « *Veau et le taureau* [1] » il nous dépeint dès le premier vers le veau « libre dans les champs et inaccoutumé au joug pesant », le taureau « peinant toujours, traînant la charrue. » La fable du *Lion débonnaire* [2] commence par un portrait du lion qui, voulant « imiter le plus beau genre de vie pratiqué par les hommes », reçoit dans son antre toutes les bêtes douées d'un naturel innocent, et, en hôte généreux, leur sert de magnifiques repas. Tel est encore le début du *Lion équitable* [3]. Mais les portraits moraux, que nous offrent ces deux derniers exemples, sont exceptionnels : en général c'est par des traits physiques, d'ailleurs à peine ébauchés, que Babrius caractérise ses bêtes.

Ainsi l'exposition des sujets se fait chez lui avec une certaine variété puisqu'elle consiste dans l'expression des causes ou des antécédents de l'action principale ou dans des descriptions qui fixent le temps et le lieu de cette action ou enfin dans des esquisses de personnages : toujours elle a un même caractère de rapidité et de concision. D'autre part, elle ne réunit jamais ces trois procédés ensemble et la figure du personnage nous reste à connaître quand ce n'est pas le lieu ou bien le moment où se passe la scène.

Cette brièveté se retrouve dans sa manière de traiter le corps même du récit. Quelquefois, par exemple dans la fable du *Bœuf et du crapaud* [4], après avoir longuement conté la scène où un petit crapaud expose à sa mère comment un bœuf a écrasé plusieurs de ses frères, Babrius emploie un vers à peine à décrire les efforts de la mère pour devenir aussi

1. Fable 37.
2. Fable 106.
3. Fable 102.
4. Fable 88.

grosse que le bœuf. L'exposition est donc plus longue que le développement de l'action principale [1]. Il est presque impossible de résumer la fable de « *Zeus, Poseidon, Athêna et Mômus* [2] » tant il y a de concision sous une apparence de longueur. Il se hâte tellement vers la moralité qu'il lui est arrivé de resserrer entre deux parenthèses l'élément capital d'une fable, celui qui en est la raison d'être. Ainsi la maxime morale du « *Chien et du lièvre* [3] », c'est qu'on ne saurait dire de certains hommes s'ils sont nos amis ou nos ennemis. Il raconte donc qu'un chien poursuivait un lièvre et le mordait quand il l'atteignait : ce récit ne laisse pas pressentir la moralité, et ce qui l'annonce, c'est que le chien, en mordant le lièvre voulait le caresser : or ce dernier fait, essentiel pourtant, Babrius ne l'a introduit qu'à la faveur d'une parenthèse. Ailleurs il condense en deux ou trois vers les éléments de longues descriptions ou récits. « L'aigle, dit-il [4], ayant enlevé la tortue dans les airs la fit disparaître au milieu des nuages d'où il la lança sur une montagne : c'est ainsi qu'il brisa l'écaille de son dos [5]. »

Il y a toutefois un assez grand nombre de fables qui ont été aussi développées que le sujet le demandait. Telle est celle du *Rat des villes et du rat des champs* [6]. « Deux rats, dont l'un passait sa vie dans un champ et l'autre gîtait dans de riches greniers, décidèrent de vivre en commun. Le rat domestique, le premier, vint souper dans le champ, qui fleurissait alors d'une verdure toute nouvelle. Mais il n'y rongea que des racines de blé, grêles, mouillées, mélangées à de la terre noire : « c'est, dit-il, la vie d'une misérable fourmi que tu mènes, toi qui, au fond de la terre, manges de menus grains d'orge. Moi, je possède de nombreuses richesses ; j'en regorge. C'est la corne d'Amalthée que j'habite en comparaison de toi. Si tu me suis, tu te régaleras à ton aise et tu laisseras aux taupes le soin de fouiller les champs. » Il emmena donc le rat laboureur, décidé par ces paroles à venir dans la maison

1. Comparer fables 72 et 106.
2. Fable 59.
3. Fable 87. — Comp. fable 47. Le laboureur et ses enfants.
4. Fable 115. La tortue et l'aigle.
5. Comp. fables 18. Borée et le Soleil ; — 20. Le bouvier et Hercule ; — 16. Le loup et l'âne ; — 22. L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses.
6. Fable 108. — Comparer fables 33. Le laboureur et les étourneaux ; — 50. Le renard et le chasseur ; — 72. Les oiseaux et le geai, etc.



de l'homme et à pénétrer sous son toit. Alors il lui fit voir où se trouvaient et le coffre de la farine et le tas des légumes et les tonneaux de figues et les cruches de miel et les paniers de dattes. Le rat des champs était charmé de tout et enflammé de désir. Déjà il traînait un fromage, qu'il avait tiré d'une corbeille, quand on ouvrit la porte. Le rat de ville sauta à terre, s'enfuit, tout saisi de crainte, au fond du trou étroit, en poussant un petit cri inintelligible et en écrasant son hôte. Après un moment d'attente, il mit la tête dehors. Il s'apprêtait à goûter à une figue sèche de Camyre quand il survint encore quelqu'un pour prendre autre chose. Tous les deux se cachèrent à l'intérieur du trou. Et le rat des champs dit alors : « Cherche, sans moi, dans de pareils repas ton bonheur et ta richesse, et sans moi fais tes délices de ces somptueux festins, puisque tu ne jouis de tant de biens qu'au milieu des dangers. Pour moi je ne m'éloignerai pas de ma petite motte de terre, sous laquelle du moins je peux sans crainte manger mes grains d'orge. »

Cette fable nous transporte bien loin de celles dont Babrius lui-même nous offre des exemples, des fables énoncées en forme de sentence. Ici abondent les détails purement littéraires, ceux qui, indépendants de la moralité, contribuent seulement à animer le récit. Le champ couvert de verdure où habite le rat campagnard, le grenier, si riche en provisions, du rat des villes, le goût dédaigneux de celui-ci, son orgueil insolent, l'empressement de l'autre à courir au fromage ou au figues, ses tentatives infructueuses, ses fuites et ses retours précipités, son désappointement, ses réflexions philosophiques constituent une variété de traits, de sentiments, d'incidents qui ferait envie aux poètes les plus féconds [1]. Et dans cette fable l'abondance n'est point de la prolixité.

Mais il en est parfois autrement, et cet auteur d'ordinaire si sobre, offre des longueurs, des détails fastidieux qui font languir quelques-unes de ses fables. Ainsi il se complaît dans des énumérations absolument oiseuses. Un chien qui veut prêcher l'union à ses congénères [2], s'exprime ainsi : « Dans notre race les uns sont de Crête, d'autres de Molosse, il y a des Acarnaniens,

1. On sait qu'Horace a traité le même sujet. Il a moins réussi que Babrius, semble-t-il, à décrire le côté pittoresque des choses ; mais il lui est infiniment supérieur dans l'analyse des sentiments.
2. Fable 85. Les chiens et les loups.



des Dolopes ; il y en a qui se font gloire d'être de Cypre ou de la Thrace... Quelques-uns sont noirs, d'autres cendrés ; il y en a de roux, de blancs... » Et ce développement constitue presque tout son discours. Dans « *l'Homme entre deux âges et ses deux maîtresses* [1] », Babrius juge utile d'expliquer dans une parenthèse ce qu'il faut entendre par un âge mûr : « cet homme, dit-il, n'était plus jeune, et ce n'était pas un vieillard. » Ailleurs [2], après avoir parlé de raisins « noirs, gonflés de suc », pourquoi ajoute-t-il : « Et en effet ils étaient mûrs et prêts pour la vendange. » ? Et après ces mots : « Le renard se plaignait inutilement, » que sert cette parenthèse : « et en effet il ne pouvait atteindre les raisins. » ? Il s'en faut donc que le corps de la fable soit toujours tel qu'il est souvent, bref et sec.

D'autre part, s'il est parfois constitué par des scènes variées et très vives, par des discours soignés [3], il faut bien reconnaître qu'il est habituellement d'une régularité et d'une roideur ennuyeuses [4]. Ce qui en accentue la monotonie c'est l'insignifiance des dialogues. De véritable dialogue, qui présente une assez longue succession de questions et de réponses il n'y en a guère qu'un, celui du loup et de l'agneau [5]. Les autres sont constitués par deux discours successifs d'un caractère traînant [6]. Les discours proprement dits ne viennent pas souvent non plus remplacer ou varier le récit. Pourtant la fable des « *Chiens et des loups* [7] » en a un qui la remplit tout entière et qui d'ailleurs est très fade [8] et au récit du « lion amoureux » et du « *Lion malade* [9] » il s'en mêle plusieurs vraiment remarquables.

Quant à la fin (il s'agit toujours du récit et non de la morale), elle s'accommode très bien de la brièveté ordinaire à Babrius : les traits piquants, risibles, mordants ne s'aiguisent que mieux

1. Fable 22.
2. Fable 19. — Les raisins et le renard.
3. Comparer fab. 95. Le lion malade ; — fab. 50. Le renard et le chasseur ; — fab. 33. Le laboureur et les étourneaux ; — fab. 103. Le lion malade et les animaux.
4. Comparer fab. 111. L'âne qui porte du sel ; — fab. 18. Borée et le soleil ; — fab. 59. Zeus, Poseidon, Athêna, Neptune, Mômos.
5. Fable 89.
6. Comparer fab. 64. Le sapin et la ronce ; — fab. 63. Le héros ; — fab. 37. Le veau et le taureau ; — fab. 81. Le renard et le singe.
4. Fable 85.
8. Comparer page 23.
9. Fables 98 et 95.

à être enfermés dans un ou deux vers. Un loup, frustré par une vieille de la proie qu'elle lui avait promise, répond à sa femme, étonnée de ce qu'il n'apporte aucun butin : « Πῶς γὰρ ὅς γυναικὶ πιστεύω ; » Ailleurs nous avons des mots plaisants ou amers ou agressifs [1]. Mais il s'en faut que la fable se termine toujous d'une façon aussi saillante. Il arrive même qu'elle n'est pour ainsi dire pas terminée, comme si Babrius avait jugé inutile d'exprimer des faits trop évidents, tels que ceux-ci : le crapaud ne réussit pas à se faire aussi gros que le bœuf, — la ronce n'eut rien à souffrir de la tempête [2].

En somme ses fables, sous le rapport du développement, n'offrent pas un aspect unique : il y en a d'extrêmement brèves ; il y en a au contraire qui vont jusqu'à être traînantes. Les unes n'ont pas d'exposition, les autres, plus nombreuses, en ont une qui revêt elle-même beaucoup de formes différentes. Dans certaines, l'action principale est à peine esquissée ; plus développée dans quelques autres, elle marche parfois d'une allure pénible et monotone. Il y a donc de la variété ; mais une variété factice, qu'il ne faut pas confondre avec celle qui est la marque de la fécondité d'invention ou d'expression, d'un esprit libre, insouciant des procédés, se déployant à son aise dans un sens ou dans un autre, avec celle enfin qui résulte non pas d'ingénieuses combinaisons, mais de la spontanéité même de la conception. Ce n'est certes pas de mouvements inspirés ni d'élans de sentiments qu'il s'agit ici : nous n'oublions pas que la fable par son sujet, par ses personnages est un récit léger et badin, qui demande à son auteur de la présence d'esprit.

Mais, même en de tels genres, le vrai poète en préparant sa matière, en s'habituant à la fréquentation des personnages, ses créatures, s'échauffe la pensée, la remplit de son objet, se crée enfin lui-même une sorte d'inspiration. Or c'est là ce que n'a pas fait Babrius. Il aurait fallu qu'il eût comme une vue générale du monde qu'il allait dépeindre, des différentes physionomies de ses personnages, de leurs différents caractères et que seulement alors il se fût mis à l'œuvre. Dans ces con-

1. Comparer fab. 16. Le loup et la vieille femme ; — f. 68. Phébus et Zeus ; — f. 76. Le cavalier et le cheval ; — f. 54. L'Eunuque et le prêtre ; — f. 105. Le loup et le lion.
2. Fable 28. Le bœuf et le crapaud. — f. 64. Le sapin et la ronce. — comparer f. 23. Le bouvier qui a perdu son taureau. — f, 53. Le loup et le chasseur.



ditions les tableaux de détail se seraient d'eux-mêmes présentés à son esprit ; il aurait vu chaque fois le lieu de la scène, assisté aux actions de ses bêtes, entendu leurs paroles et trouvé des développements de longueur variée qu'il nous serait impossible, à cause de leur infinie diversité, de renfermer dans un petit nombre de cadres toujours les mêmes. Et nous n'aurions pas à regretter l'absence presque complète de dialogues et de discours, la monotonie des narrations, cette sécheresse des unes et cette prolixité des autres qui pourraient faire dire qu'il a appliqué au hasard, sans tenir compte de l'importance relative des sujets, des méthodes préparées d'avance.

De même encore il aurait donné plus de relief, plus de consistance aux caractères, il n'aurait pu faire paraître un personnage sans le revêtir aussitôt d'une forme particulière, sans en traduire les traits saillants dans les dialogues ou les discours; en même temps le mouvement du récit se serait réglé sur celui de la pensée. Or, il n'y a pas à proprement parler de portraits d'animaux chez lui. Au début du récit, nous l'avons vu, il nous les présente souvent en quelques traits brefs et seulement esquissés. Dans la suite, il ne cherche pas à retoucher son ébauche pour les mettre plus en relief.

Parfois, mais très rarement, une épithète signale une de leurs particularités physiques ou morales. La grenouille est « l'habitante des marais, celle qui aime l'ombre et vit près des fossés [1] », — le lièvre est « l'animal aux pattes velues » [2], — la biche est « timide », le renard « rusé » [3]. D'autre part, le caractère des personnages ne ressort pas davantage des dialogues ni des discours. Sans doute la ronce, plus chétive que le pin, parle plus humblement aussi [4] ; et le Thébain, en tant que Béotien, n'a garde de faire un long discours pour répondre à l'Athénien ; très sèchement, il lui dit : « Assez, tu es vainqueur. Que Thésée s'irrite donc contre nous, et Hercule contre les Athéniens. » [5] — Il y a aussi quelque chose de timide dans la prière que le petit poisson adresse au pêcheur [6], de hautain et de rude dans la réponse faite par le lion à

1. Fable 120. La grenouille-médecin.
2. Fable 69. Le lièvre et le chien.
3. Fable 95. Le lion malade.
4. Fable 64. Le sapin et la ronce.
5. Fable 15. L'Athénien et le Thébain.
6. Fable 6. Le pêcheur et le petit poisson.



l'âne qui vient lui demander sa part de butin [1]. Mais en général une telle convenance entre les paroles et les caractères n'existe pas.

Le loup et l'agneau [2] parlent tous les deux du même ton. Sauf dans quelques fables, le lion n'a pas le langage de sa fierté et de sa puissance royale, un langage superbe et majestueux. Si l'on excepte la fable du « *Lion malade* », le renard s'exprime comme les autres animaux, sans toutes les finesses, toutes les caresses de paroles que l'on attendrait d'un courtisan matois et souple. Et c'est par un hasard heureux mais tout à fait rare que l'accent de Babrius s'adapte non pas au caractère, mais à un sentiment passager du personnage.

Le rat de ville prononce un vers emphatique dans lequel éclate toute la fierté que lui fait concevoir son trou somptueux, sa corne d'Amalthée :

Τὸ κέρας κατοικῶ πρὸς σὲ τῆς Ἀμαλθείας.

D'ailleurs ce vers tranche sur le ton général de ses paroles. La réponse de la grue au paon [3], d'abord sans couleur et sans caractère, s'élève soudain, mais pour retomber immédiatement [4]. Quelquefois pourtant le ton se maintient avec une certaine unité dans un discours entier, comme celui du Renard [5] : « ô le meilleur des animaux, dit-il, j'ai le cœur déchiré d'une grosse inquiétude. Ce n'est pas seulement le présent qui m'afflige : je pleure à l'idée de l'avenir, etc. » Ici encore nous avons non pas le langage de la fourberie, c'est-à-dire d'un caractère, mais celui d'une émotion. Des discours de caractère, Babrius en offre, mais deux seulement. Ce sont ceux du renard dans la fable du *Lion malade* [6].

En revanche, que de paroles qui n'éclairent en rien ni les sentiments ni les caractères ! On dirait qu'il a parfois voulu, de parti pris, attribuer à ses bêtes le langage le plus nu qu'il fût possible. Il en résulte, dans certains cas [7], un air de simplicité, de naïveté primitive qui ne déplait pas ou que l'on excuse, parce qu'il nous fait sourire. Mais d'ordinaire on est

1. Fable 67. L'âne et le lion.
2. Fable 89.
3. Fable 65, vers 4.
4. Comparer fab. 13. Le laboureur et la cigogne, vers 6.
5. Fable 106. Le lion débonnaire.
6. Voir pages 117 et s-q.
7. Comp. fab. 51. La veuve et la brebis. — Fab. 28. Le bœuf et le crapaud.



bien obligé d'avouer que les paroles des personnages sont, par leur brièveté même, ternes et froides.

Heureusement la rhétorique vient, de temps en temps, au secours de Babrius et lui donne des qualités qui remplacent, dans une certaine mesure, celles qu'il aurait eues, s'il s'était abandonné plus volontiers à lui-même, au lieu d'asservir sa pensée à un souci excessif de la concision, s'il avait créé, en véritable poète, le caractère moral de personnages qui n'en ont pas, et si, en véritable orateur, il s'était pénétré de leurs sentiments et confondu avec eux. Dans le « *Lion amoureux* [1] », c'est avec un art consommé que le père de la jeune fille prépare l'esprit de son auditeur, et, quand il l'a préparé, produit ses arguments les plus persuasifs. Il commence par dire au lion qu'il lui donne sa fille : c'est se concilier, dès l'abord, sa bienveillance. Non content de cette précaution oratoire, il fait l'éloge du lion. Alors seulement il hasarde une objection : « Bien timide, dit-il, est l'âme des jeunes filles : vois pourtant quelles griffes, quelles dents tu as. » Il essaye ensuite de le prendre par son faible, par ses désirs amoureux : « Quelle jeune fille osera t'embrasser sans crainte, et ne pleurera pas en te voyant? » Il conclut enfin, toujours d'une façon discrète, pour ne pas irriter le lion : « Il faut que tu deviennes un véritable fiancé, » c'est-à-dire qu'il doit se couper les griffes. Mais de tels discours sont rares chez Babrius : rien n'est plus funeste à la rhétorique que la concision; et il est très concis : de sorte que ses discours, en général, ont peu de valeur.

Ses dialogues ne nous font pas regretter qu'ils soient aussi peu nombreux. En réalité la raison de leur insignifiance se confond avec celle qui nous a paru expliquer leur rareté : il n'a pas eu, en quelque sorte, une vision de personnages bien vivants; il ne les a pas entendus parler. Aussi leur conversation ne vit-elle pas, non plus : il n'y a ni mouvement, ni accent, ni variété. Voici, par exemple, le dialogue qui ouvre la fable de la « tortue et de l'aigle » [2] : « Plût au ciel, dit la tortue, que quelqu'un me changeât en oiseau ? — Quelle récompense me donneras-tu, dit l'aigle, si je t'enlève dans les airs ? — Tous les présents de la mer Erythrée. — C'est bien : je vais t'apprendre à voler. »

1. Fable 98.
2. Fable 115.

Babrius aurait dû apporter ici, comme dans toutes les parties de la fable, un ton légèrement badin. Bien plaisante, en effet, est, quoi qu'on fasse, l'image de deux bêtes conversant entre elles à la façon des hommes, jouant le rôle de roi, d'ambassadeur ou de courtisan. Mais il n'a pas eu le sens du comique ou, s'il l'a eu, il n'a pas su l'exprimer. Il y a bien, même chez lui, certains détails vraiment piquants comme « ce petit cri inintelligible » du rat de ville qui se retire au fond de son trou, en écrasant son hôte sous son poids. Mais d'ordinaire, il ne sourit pas à ses inventions : il ne se déride jamais en présence de ce bizarre contraste offert par des sentiments humains sous des costumes d'animaux. Gravement il dit que les lièvres conçurent le dessein de se jeter à l'eau, sans voir ce qu'il y a de plaisant dans un tel pessimisme attribué à de tels animaux. Il place au milieu d'un récit le nom de la « déesse Némésis qui châtie l'orgueil[1] » sans qu'une certaine légèreté de ton nous rappelle en quel monde nous nous trouvons.

Ne pas avoir le sentiment des situations plaisantes suppose que l'on n'a guère celui des situations touchantes : dans les deux cas c'est une certaine facilité d'émotion, une certaine puissance de sympathie qui fait défaut. Babrius en effet est à peu près impassible. On devine parfois qu'il a été touché par les faits qu'il racontait : mais enfin il faut vraiment le deviner, tant il le laisse peu paraître. On trouve dans ce vers en apparence très froid :

Ὁ βοῦς δ' ἐσίγα χὐπέτεμνε τὴν χώρην (2)

un certain sentiment de la résignation et de la patience du bœuf, et dans celui-ci :

Τὰς δὲ σφετέρας ἀφῆκε μακρὰ λιμώττειν (3)

une pitié profonde pour les chèvres si cruellement chassées, que le poète nous montre ensuite « foulant de leurs pieds les forêts inaccessibles des montagnes stériles. » — « Et ne riant pas le chevrier s'en alla. » Voilà encore quelques mots très

1. Fable 43. Le cerf et les chasseurs, vers 6.
2. Fable 37. Le veau et le taureau, v. 4.
3. Fable 45. Le chevrier et les chèvres, v. 8.

brefs, mais qui n'en donnent que mieux, pour ainsi dire, l'impression du silence dans un deuil.

Malheureusement cet art si délicat qui consiste à exprimer indirectement une émotion ne se montre guère chez Babrius. Il est bien réellement un poète insensible. Quand il exprime cette idée que l'homme a laissé tous ses biens s'envoler vers le ciel et n'a gardé que l'espérance [1], il ne trouve aucun vers ému. Jamais il ne laisse voir de pitié pour les souffrances des petits, jamais de haine contre les forts qui tyrannisent les faibles.

Son art est un art réfléchi, conscient de ses moyens, qui ne souffre pas de libres épanchements, pas d'attendrissement, pas de sourire et se soutient par le procédé, par la rigueur de la méthode. Babrius ne lâche jamais la bride à ses sentiments ; il ne se laisse pas assez prendre aux choses qu'il dit pour vivre avec ses personnages, de leur propre vie, pour consentir à cacher, sous les couleurs de son imagination, la nudité des faits : de là vient le caractère impersonnel de ses fables, de là aussi leur froideur, leur peu de mouvement : il y manque comme une âme. Il ressemble à ceux qui font un récit d'une voix monotone, sans rire jamais, sans s'échauffer.

Une fois pourtant, dans *le Renard et le Bûcheron* [2] les phrases se succèdent pressées et comme haletantes, pour rendre la précipitation avec laquelle le renard implore un refuge. Mais les exemples de cette pénétration réciproque de la pensée et de l'expression sont très rares; et Babrius reste bien tel que nous l'avons déjà désigné : un auteur impassible. L'a-t-il été de parti-pris? Il est possible : toujours est-il qu'une telle intention ne se serait pas rencontrée chez un poète sensible, et que le naturel, en tout cas, aurait, d'une manière ou d'une autre, vite repris le dessus.

Ce défaut de sentiment et d'imagination n'est point défavorable à la poésie descriptive. Décrire c'est encore exposer scrupuleusement et froidement : on ne s'étonnera donc pas que Babrius mérite, sous ce rapport, quelques éloges. Il n'a sans doute pas le don d'évoquer de véritables tableaux ni de grandes scènes : ici encore il lui faudrait combiner les éléments pris à la réalité, les revêtir de brillantes couleurs, les

1. Fable 58. Le tonneau de Zeus.
2. Fable 50, v. 16.

animer enfin : et il en est incapable. Mais ce qu'il peut faire. c'est peindre tel ou tel menu détail, saisir, en passant, le côté saillant, pittoresque des objets, des physionomies, des attitudes, sans se préoccuper, d'ailleurs, de savoir si ces traits accessoires sont utiles au récit et s'y fondent harmonieusement. Il le fait d'autant mieux qu'il a un style assez net pour fixer les images, et, à l'occasion, assez rapide, assez alerte pour donner la sensation de choses essentiellement fuyantes, comme sont les gestes, les mouvements du corps.

Son procédé semble consister non pas à exprimer l'idée abstraite ou l'impression finale reçue d'un fait, d'un objet, d'un tableau, mais les impressions particulières dont elle est formée. Ainsi, d'oiseaux qui font leur toilette, il dira qu'ils « se lavent le visage et les jambes, secouent les ailes, peignent leurs chevelures [1]. » Un homme entre deux âges « agite des cheveux blancs, noirs, gris [2]. » — Hermès, pour tirer au sort, « remue les noms dans le casque d'Arès » et Phébus, pour lancer un trait « recourbe le nerf doré de son arc [3]. » Une souris, voulant courir après un rat « saute de son lit aux épais coussins [4]. » La cigogne « boîte », quand elle veut supplier le laboureur [5]. Les bœufs « aiguisent leurs cornes pour le combat [6]. » Un mot, un seul, lui suffit pour rendre pittoresque le saut des grenouilles : « elles sautent, dit-il, dans l'eau profonde en ployant les genoux, ὀκλαδιστί [7]. » Dans *Phébus et Borée* [8], le voyageur pour résister au vent se roidit, serre dans ses mains le bord de son vêtement, le dos appuyé contre un rocher; et bientôt le soleil, joyeux, fait paraître sa tête hors des nuages [9]. Parfois ces détails sont des détails champêtres : une chèvre dans un vallon broute « la chevelure de l'aegilos et du schinos [10]. » Ailleurs [11], « de nombreux roseaux se trouvent sur les deux rives d'un fleuve. » Dans *les* « *Oiseaux et le Geai* [12] » une source « coule d'un rocher inaces-

1. Fable 72. Les oiseaux et le geai.
2. Fable 22. L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses.
3. Fable 68. Phébus et Zeus.
4. Fable 32. La souris et Aphrodite.
5. Fable 13. Le laboureur et la cigogne.
6. Fable 21. Les bœufs,
7. Fable 25. Les lièvres et les grenouilles.
8. Fable 18.
9. Voir pages 100-101. Le rat de ville et le rat des champs.
10. Fable 3. Le chevrier et la chèvre.
11. Fable 36. Le hêtre et le roseau.
12. Fable 72. Les oiseaux et le geai.



sible aux chèvres et forme une nappe d'eau tiède et transparente. » On ne peut que regretter de ne pas trouver beaucoup de ces petits paysages. N'importe : Babrius a un certain talent de peintre; et ce talent s'est appliqué même à des objets qui sembleraient ne pouvoir pas le supporter, aux sentiments de ses personnages.

Il dit en parlant d'un bélier effrayé qu'un « profond frisson fait dresser sa toison [1]. » Il voit un méchant sourire, un signe de joie, dans la manière dont le loup montre ses dents aiguës. Le petit poisson, prisonnier du pêcheur, exhale ses prières « en palpitant [2]. » On voudrait, nous le répétons, que les traits de ce genre fusssent plus nombreux et aussi plus audacieux.

Babrius s'est tenu trop près de la réalité : s'il est vrai que les sentiments dans la fable ne peuvent être analysés d'une façon abstraite, sous peine de choquer la vraisemblance, il est permis en quelque sorte de les matérialiser dans certains signes extérieurs, dans la physionomie des animaux. Les formes de certains d'entre eux, leurs mouvements, leurs regards, leurs attitudes présentent tellement de rapport avec ceux de l'homme, qu'ils nous semblent avoir un sens et nous invitent à concevoir des états d'âme qui y correspondent. Or il n'y a rien de tel chez Babrius : il n'en est pas encore à rêver sur ce que signifient la démarche réglée du bœuf et ses grands yeux, sur le souple balancement du roseau ou le maintien altier du chêne. Il s'est borné à voir clairement le détail des choses; mais les impressions produites se sont arrêtées et fixées dans ses yeux; il n'a pas pu ou voulu les transformer par le travail de son imagination.

Il se peut que le pittoresque, la grâce de ses descriptions constituent une certaine poésie; mais, à coup sûr, ce n'est pas une puissante poésie. Même, avouons-le franchement : d'une manière générale il n'a pas été poète; il n'a créé ni drames ni caractères vivants; il n'a pas exprimé ses sentiments personnels ni éprouvé par contre coup ceux des autres. Il n'a point de défaut capital, un défaut de goût par exemple; mais, n'était son talent descriptif, il n'aurait point de qualités positives et ne se distinguerait guère d'un auteur écrivant en prose.

1. Fable 93. Les loups et les brebis, v, 7.
2. Fable 6. Le pêcheur et le petit poisson.

VI

Ce n'est pas son style qui peut détruire cette impression. Les qualités qui le caractérisent, la correction sévère, la régularité constante, la gravité froide, la concision, peuvent constituer une prose de bon aloi ; mais elles vont à l'encontre des principes mêmes de la poésie, qui sont, semble-t-il, la liberté, la variété, la conviction de l'accent, l'ampleur des développements. Bien plus, elles s'opposent aux qualités particulières de la fable, la grâce légère et l'enjouement du ton.

Sans doute, assez souvent, le mot de la fin est mordant [1] ; mais il n'est tel que par sa brièveté : en lui même il n'a rien que de banal. Babrius semble avoir été incapable de donner du tour à son style. Un âne dit quelque part [2] : « Loup, je suis heureux de te trouver en face de moi. Ainsi donc c'est toi et non pas le vautour ou le corbeau qui te repaîtras de ma chair. » Y a-t-il là une plaisanterie à l'adresse du loup? ou bien un trait de naïveté stupide, à la charge de l'âne? On se le demande : en tout cas, la pensée est bizarre, l'expression n'est que terne.

Au contraire ce n'est pas sans bonheur que ce style exprime des sentiments sérieux, comme l'orgueil du sapin qui se proclame

δένδρων τοσούτων ἐκπρεπεστάτη πάντων [3],

l'indignation d'une biche [4], les pressentiments inquiets du renard au sujet de l'avenir [5], la tristesse résignée du bœuf qui se livre à un travail incessant [6]. De même encore, grâce à d'autres qualités, la netteté et la précision, il nous donne la sensation de choses réellement vues. Témoin ce vers qui dépeint la course rapide du cerf :

1. Voir page 102.
2. Fable 22. L'âne et le loup.
3. Fable 64. Le sapin et la ronce.
4. Fable 95. Le lion malade.
5. Fable 106. Le lion débonnaire.
6. Fable 37. Le veau et le taureau.

Καὶ μακρὸν ἔπερα πεδίον ἴχνεσιν κούφοις [1].

Mais en somme on aurait bientôt fait de compter ces vers, d'une incontestable beauté [2] : au lieu que l'on n'en finirait pas si l'on voulait indiquer toutes les fables dont le style manque absolument de relief et de couleur, qui ne sont enfin que de la prose versifiée. Babrius est un poète grave, égaré dans un genre qui ne peut l'être que par intervalles : sa place était ailleurs.

A cette gravité, à cette uniformité répond la régularité constante de la phrase. Elle est faite d'une succession de propositions principales, très régulièrement construites, généralement très brèves, peu chargées d'épithètes ou d'appositions et réunies entre elles par καί et δέ. Il n'y a pour ainsi dire pas de périodes. Voici, par exemple, le genre de phrases que l'on trouve dans les « Oiseaux et le geai [3] » : « Autrefois Iris aux pieds rapides comme le vent, Iris, messagère de l'Olympe, vint dire aux oiseaux qu'un concours de beauté avait été institué dans la demeure des dieux : tous l'entendirent aussitôt, et un immense désir s'empara d'eux. Une source coulait d'un rocher inaccessible aux chèvres, et son eau tiède et claire formait une nappe paisible. Or c'est là que vint la race des oiseaux. Et ils se lavaient les jambes, le visage, secouaient les ailes, peignaient leur chevelure... etc. » Les phrases se succèdent toutes avec une égale brièveté.

Pourtant il leur arrive de prendre plus d'ampleur ; mais ce n'est point par l'adjonction d'incidentes, c'est par celle d'épithètes et surtout de participes. Babrius fait, en effet, un usage considérable, excessif même des participes présents : « Le vent ayant enlevé de la montagne un chêne avec ses racines l'entraîna dans le fleuve. Et le fleuve l'emportait en bouillonnant : or, il y avait sur les deux rives beaucoup de roseaux buvant l'eau rapide. Le chêne s'étonna qu'un roseau, étant si grêle et si tendre, n'eût pas été abattu, etc [4]. » Chaque propo-

1. Fable 43. Le cerf et les chasseurs.
2. Comparer f. 88. L'alouette et ses petits.

............ἡλίου δ'ὑπ' ἀκτίνων
ἤδη ῥέοντα τὸν στάχυν θεωρήσας.

3. Fable 72. Les oiseaux et le geai.
4. Fable 36. Le hêtre et le roseau.

sition exprime ainsi un fait et, à l'aide de ces participes présents, la cause en même temps que le fait : de là vient, en partie, la concision de ce style.

Peut-être est-ce le vocabulaire qui, chez Babrius, se rapproche le moins de la prose. Ce n'est pas qu'il soit constitué par cette langue poétique absolument distincte en grec de la prose, et réservée aux seuls poètes. Il y a un assez grand nombre de fables [1], où elle n'apparaît même pas. Mais elle n'en est pas moins représentée par une quantité considérable de mots : ce sont surtout des adjectifs composés, comme ἁλίπλωοι [2], (poissons) qui nagent dans la mer, ποδήνεμος [3], βαθύστρωτος (κλινή) [4], etc.

Le vocabulaire est donc très abondant, puisqu'il s'alimente dans la prose et dans la poésie. Les mots que Babrius semble affectionner, ce sont ceux qui rendent le détail des objets et des idées : il conviendrait de citer ici tous les exemples qui ont été déjà donnés comme preuve de sa couleur pittoresque [5]. Il a même une certaine tendance réaliste, comme en témoignent quelques termes de deux fables : le *Chameau* et *l'Enfant qui a mangé des entrailles* [6].

Son système de versification ne ressemble pas à ceux des fabulistes anciens. Socrate avait, dit-on, employé le vers élégiaque, d'autres, l'hexamètre de l'épopée, Phèdre, l'iambe de la tragédie. Babrius se sert du trimètre iambique scazon ou vers choliambique et il s'en sert d'une manière qui lui est propre, puisqu'il admet au premier pied, l'anapeste, usage inconnu avant lui [7]. Comme l'avaient fait généralement Ananios et quelquefois Hipponax, il reçoit, mais à titre exceptionnel, le spondée au cinquième pied. L'iambe est chez lui remplacé par le dactyle au premier et au troisième, par le tribraque à tous les pieds, sauf au cinquième et au sixième. Il reste donc généralement pur au cinquième. Le sixième est un spondée.

1. Comparer fab. 68. Phébus et Zeus. — F. 31 : Les belettes et les rats. — f. 36. Le hêtre et le roseau. — f. 37. Le veau et le taureau, — f. 71. Le laboureur et la mer.
2. Fable 61. Le chasseur et le pêcheur.
3. Fable 72. Les oiseaux et le geai.
4. Fable 32. La belette et Vénus.
5. Voir page 109.
6. Fab. 40 et 34.
7. Toutes ces observations sur la constitution des vers de Babrius sont dues à Lachmann (Proleg. Babr.).



Il s'est imposé lui-même certaines règles rigoureuses, qu'il suit à peu près constamment : ainsi il exclut les monosyllabes du sixième pied, ne commence jamais le vers par un mot composé de trois ou quatre syllabes brèves, et place le tribraque et le dactyle de telle manière que le temps fort porte sur la première syllabe ou rarement sur la deuxième. D'autre part, il proscrit absolument l'hiatus, élide rarement dans un même vers plus de deux syllabes et n'en élide jamais plus de trois.

C'est donc à une versification extrêmement scrupuleuse, que nous avons affaire : elle ne l'est même que trop eu égard au genre de la fable. Si l'on songe combien les poètes tragiques et comiques, et Phèdre, lui- aussi, ont pris de liberté avec le mètre iambique, pour mieux reproduire l'allure de la conversation, on comprendra que le mètre choliambique de Babrius n'ait pas convenu au récit de l'apologue, à un récit qui ne doit pas être grave, majestueux comme celui de l'épopée, mais familier, vif, léger. Il est vrai que la versification antique tout entière en est un peu responsable.

La succession des vers variés, la strophe, permettait de rendre les nuances, les mouvements des idées et des sentiments élevés. Mais la bonne humeur, la malice, la moquerie ont aussi leur mouvement ; et il n'y a pas de strophe qui leur convienne. Horace, dans les satires et les épîtres, n'aurait pu traduire les finesses de son badinage avec l'hexamètre épique de Virgile : il l'a donc dégagé de sa forme, trop rigide ; il a facilité le jeu des césures et des élisions. Il semble que Babrius aurait dû s'astreindre à des règles moins sévères, augmenter le nombre des césures ou varier leurs positions, admettre plus librement les diverses substitutions de pieds, de façon à abréger ou allonger, alléger ou alourdir la mesure. Il ne l'a pas fait : au contraire il s'est de lui-même créé des difficultés nouvelles.

Aussi n'est-ce que par exception qu'il a tiré d'assez heureux effets de sa versification. Dans *Le Renard et le Bûcheron* deux vers [1], assez vifs, en sont un exemple :

« Ἐρρυσάμην σε », φησίν, « ἀλλά μου μνήσκου. »
— « Πῶς οὐκ ἄν », εἶπεν, « ὧν γε μάρτυς εἱστήκει ;... »

1. Fable 50. v. 16-17.

Ou bien les substitutions se multiplient; les anapestes se trouvent à d'autres pieds qu'au premier; les brèves s'accumulent : ainsi dans le dialogue entre le loup et l'agneau :

σύ με τί τὸ πέρυσι μικρὸς ὢν 'εβλασφήμεις;

demande le loup. L'agneau répond avec douceur :

Ἔγωγ' οὐ περυσινὸς ὅς ἐπ' ἔτος ἐγεννήθην [1].

Mais on peut voir, en consultant ce dialogue tout entier, qu'il n'a pas fait un habile usage de ces ressources. C'est d'une manière monotone que le loup et l'agneau emploient successivement un vers chacun. Pourquoi n'y aurait-il pas des questions, des réparties plus longues ou plus brèves les unes que les autres?

De même Babrius pouvait obtenir des enjambements qui lui auraient permis de mieux définir sa pensée : il en a quelques-uns, mais très rares. Dans *le Renard et le Bûcheron*, le renard sort de son refuge « σεσηρὸς αἰκάλλουσα », « grinçant des dents et caressant tout à la fois » : ces mots jetés au commencement du vers et avant une pause, figurent bien l'attitude de la bête, tout à coup apparue. Ailleurs [2] le mot « ἔκειτο » est isolé de la même manière : « Le lion, malade dans un gravier pierreux, gisait ».

Mais en général l'impression que produit sa versification est encore une impression de calme, de régularité, souvent même de lenteur et de monotonie. C'est là précisément le caractère que nous avons attribué à son style : il y a donc, et nous ne saurions vraiment nous en féliciter, une certaine unité dans ses moyens d'expression.

VII

Malgré leurs quelques qualités, les fables de Babrius semblent être une matière froide et inerte qu'il n'a pas su animer. Il

1. Fable 89. V. 4-5.
2. Fable 95. Le lion malade.

s'est tenu comme à l'écart de son œuvre : ce qui ne signifie pas seulement qu'il a évité de parler de lui-même, mais qu'il a été un étranger à l'égard de sa pensée et ne s'y est nullement intéressé. Aussi n'est-ce pas lui qui a créé un genre à son usage, c'est le genre traditionnel de l'apologue qui l'a fait tel qu'il a été.

Ce qui le démontre manifestement, c'est la ressemblance qui existe entre Phèdre et lui, non point dans les détails, puisque le premier a été plus personnel dans sa morale, plus libre dans son récit [1], et que le second a donné aux objets infiniment plus de relief, de couleur et même de poésie, mais dans l'esprit de leurs fables [2], qui chez l'un comme chez l'autre procède de la même froideur et de la même sécheresse. Pour expliquer cette ressemblance, il ne suffit pas de dire qu'ils se sont exercés dans le même genre et ont traité les mêmes sujets : le nom seul de la Fontaine réfute cette assertion. La véritable raison en est que tous les deux, abdiquant toute intention d'originalité, se sont asservis à une forme donnée. Est-ce par impuissance qu'ils l'ont fait ou par défaut d'audace ? Pour Babrius, du moins, il faut croire qu'il aurait pu, s'il l'avait voulu, se créer une originale manière de conter : ce n'est point là une pure hypothèse, car il lui est arrivé une fois de rompre ses liens, de devenir lui-même, de donner enfin l'expression pleine et entière de sa personnalité. Et ce qu'il a produit alors, c'est la fable du Lion malade, un chef-d'œuvre :

Le Lion malade [3].

« Atteint de maladie un lion, dans un ravin pierreux, gisait, allongeant à terre ses membres inertes. Or il avait pour ami un renard, avec lequel il aimait à s'entretenir. Un jour il lui dit : « Veux-tu que je vive? Eh bien! J'ai faim de cette biche,

1. Comp. Phèd. fab, III, 7 et Babr. fab. 99 : Le loup et le chien. — Phèd. fab. I, 1. et Babr. fab. 89 : Le loup et l'agneau,

2. Comp. Phèd. fab. I. 8 : Le loup et la grue, et Bab. f. 94. Le loup et le héron. — Phèd. fab. II, 2 et Bab. f. 22, L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses.

3. Traduit sur le texte d'Eberhard, qui présente quelques notables différences avec celui de Boissonade.

qui habite sous les pins sauvages, là bas, dans l'épaisse forêt. Mais maintenant chasser une biche m'est impossible : il ne tient qu'à toi, au contraire, qu'elle vienne jusque dans mes mains, captivée par tes discours doux comme le miel. » Le renard partit ; et, sous les taillis sauvages, il la trouva qui bondissait sur l'herbe. D'abord, il la salua profondément ; puis il lui souhaita aussi le bon jour et se déclara porteur de bonnes nouvelles. « Le lion, dit-il, est, tu le sais, mon voisin. Or il est affaibli et bien près de la mort. Qui deviendra après lui roi des animaux ? C'est ce qu'il s'est demandé : le sanglier est stupide, l'ours indolent, le léopard violent, le tigre fanfaron et tout à fait solitaire. C'est la biche qu'il juge la plus digne de régner : elle est noble d'aspect, elle vit de longues années, et a reçu de la nature une corne redoutable à tous, semblable aux arbres, et bien différente de celle des taureaux. Pourquoi insister ? Sache seulement que tu as été déclarée reine, et que tu es destinée à régner sur les animaux qui errent dans les montagnes. Alors puisses-tu, maîtresse souveraine, te souvenir du renard, lui qui le premier t'a porté cette nouvelle. Rends-toi donc à l'appel du lion. Mais, adieu, ma très chère amie. Je cours chez lui, de peur qu'il ne me réclame : car c'est nous qui sommes en toute affaire son conseiller. J'espère que toi aussi, ma fille, tu vas te hâter, si du moins tu en crois une vieille tête. Quand tu seras arrivée, tu feras bien de t'asseoir devant lui et de le réconforter dans ses souffrances. Un rien suffit à séduire ceux qui en sont à leur dernière heure. L'intelligence des mourants réside dans leurs yeux. » Ainsi parla le renard.

La biche eut le cœur enflé d'orgueil, à ces paroles artificieuses, et se rendit dans l'antre profond de la bête : elle ne savait pas ce qui l'attendait. Mais le lion, de sa couche, se précipita, sans réfléchir, sur elle, et du bout des griffes lui déchira les oreilles, poussé par son impatient désir. Elle, la pauvre biche, son ardeur à fuir l'entraîna tout droit depuis la porte jusqu'au milieu des forêts. Le renard frappa ses mains l'une contre l'autre lorsqu'il vit sa peine inutilement dépensée. Quant au lion, il gémissait, en grinçant des dents. Car, tout à la fois il était aux prises avec la faim et la douleur. De nouveau il s'adressa au renard pour le supplier d'imaginer une seconde ruse de chasse. Lui alors, après avoir tiré sa pensée du fond de sa tête, il répondit : « Bien difficile est ce que

tu m'ordonnes. Je vais pourtant m'y employer. « Alors donc, comme un chien habile, il s'avança à la trace, ourdissant toutes sortes de ruses et de scélératesses. Et il demandait à tous les bergers s'ils n'avaient pas vu quelque part une biche, couverte de sang, qui fuyait. Chacun de ceux qui l'avaient vue lui indiquait le chemin; jusqu'à ce qu'enfin il trouva, dans un lieu ombragé, la biche qui se reposait de ses courses : le sourcil et le front chargés d'impudence, il se posta devant elle. Mais elle, un frisson courut par ses oreilles et par ses jambes. La colère faisait bouillonner son cœur; elle parla ainsi : « Toi, maintenant, tu me poursuis partout où je fuis. Mais, odieuse bête, cette fois-ci, tu n'auras pas à te féliciter, si tu t'approches de moi et si tu oses faire entendre un seul mot. Va chez d'autres exercer tes ruses de renard, chez ceux qui n'en ont pas encore souffert. Va choisir et créer d'autres rois. » Le renard ne se réjouit pas en son cœur. Il répondit pourtant : « Se peut-il que tu sois si peu généreuse et si craintive : ainsi tu soupçonnes tes amis! Le lion, qui voulait te donner d'utiles conseils et te réveiller de ta nonchalance passée, t'a touché l'oreille en père qui va mourir. C'est qu'il allait te transmettre toutes ses recommandations pour que tu puisses, après avoir reçu un si grand empire, le conserver. Mais toi, tu n'as pas su résister à une égratignure de sa main débile, et en t'y arrachant violemment, tu t'es blessée davantage. Le voilà maintenant, plus que toi, courroucé de t'avoir trouvée trop méfiante et trop légère. Et, comme roi, c'est, dit-on, le loup qu'il va établir. Malheur à moi! Quel scélérat de maître! Que faire? Pour nous tous tu deviens une cause de malheurs. Vas-y plutôt; et à l'avenir sois courageuse; ne te laisse pas effrayer, comme une brebis de troupeau. Car je te le jure, par toutes les plantes et toutes les sources : autant je voudrais ne me voir asservi à aucun autre qu'à toi, autant il est vrai que le lion n'a contre toi aucun motif de haine; mais au contraire par un effet de sa bienveillance il t'institue souveraine maîtresse de tous les animaux. » Voilà par quelles trompeuses paroles il persuada à la biche de venir à deux reprises dans le même enfer. Quand une fois au fond de l'antre, elle y eut été enfermée, ce fut le lion seul qui profita de ce repas varié : il engloutissait les chairs, buvait la moëlle des os, déchirait les entrailles. Quant au renard qui la lui avait conduite, il se tenait auprès, avide de goûter à sa proie. Cependant le cœur

de la biche tombe ; il l'enlève furtivement et le lape. Tel fut tout le profit de ses fatigues. Le lion, après avoir compté les viscères, n'en trouva qu'un à réclamer, le cœur. Il fouilla toute sa couche, toute sa demeure. Le renard, usant d'un adroit mensonge, lui dit : « Elle n'en avait pas du tout. Ne perds pas ta peine à le chercher. Quel cœur pouvait avoir celle qui deux fois a osé venir dans la demeure du lion ? »

En vérité tout n'est point irréprochable dans cette fable : la mort de la biche est trop brièvement contée ; il y manque un peu d'analyse morale ; on aimerait à assister au conflit de sentiments qui a dû naître chez cette ambitieuse, mais timide bête. Le récit et l'idée morale qui en découlent ne sont pas bien fondus ensemble ; et même, à la rigueur, on pourrait considérer comme un long préambule les quatre-vingts vers, où sont exposés les efforts du renard pour convaincre sa future victime. Mais, qu'il s'agisse ou non d'un préambule, l'invention dramatique et le développement demeurent toujours très remarquables.

Le dénoûment aurait pu se produire dès le premier tête-à-tête du lion et de la biche. Pour prolonger l'intérêt, Babrius a imaginé un coup de théâtre : la fuite de celle-ci. Et de cette manière nous avons un drame en trois actes : véritable drame, en effet, puisque le récit, par son caractère animé et mouvementé, par le vigoureux relief qui y est donné aux attitudes et aux physionomies des personnages tient lieu d'une action théâtrale, réellement vue, puisqu'enfin les personnages ne se contentent pas d'agir, mais parlent aussi, et parlent bien.

A étudier de près les discours, on verrait comment le renard, en véritable orateur, excelle à s'insinuer par la flatterie, par les termes de respect ou d'affection, dans les bonnes grâces de la biche, communique plus d'autorité à ses paroles en se donnant pour le conseiller du lion, fait servir à sa cause les sentiments de celle qui l'écoute, sa haine contre le loup par exemple, feint l'étonnement, l'indignation et tâche de lui en imposer par l'éclat des espérances qu'il fait comme miroiter à ses yeux. On remarquerait encore que les paroles de la biche, aussi naïves et sincères que ses actions, respirent la seule passion, la colère ou le mépris.

En somme la netteté du récit, la vérité des discours, la convenance parfaite de tous les détails avec l'idée que l'on se fait

et que le poète nous donne des caractères de chaque personnage, tout nous autorise à dire que c'est là, au badinage près, une fable de La Fontaine.

Si elle nous était restée seule entre les fables de Babrius, il nous paraîtrait avoir été un vrai poète, créateur de caractères, s'intéressant à ses créatures, capable de penser, de sentir pour elles et par suite de parler comme elles, habile enfin à saisir et à décrire le côté pittoresque des choses. Qu'il ait eu assez de talent pour l'être, c'est ce que l'on ne peut nier, puisqu'il l'a été une fois au moins. Mais dans l'ensemble de son œuvre il a été inférieur à lui-même; et il se dépoétise singulièrement dès qu'on le connaît tout entier, lui qui attristé par la vie, sans idéal, sans foi, nous propose pour règles de conduite les préceptes d'une expérience vulgaire, qui, sec de cœur et pauvre d'imagination, voit dans les bêtes des mécanismes parlants, insensibles, indignes de sa sympathie, qui, en dépit de son goût, de son soin, de son talent à définir les contours des objets sensibles, à en reproduire les traits pittoresques, ne réussit qu'à faire des développements graves, réguliers, sobres, souvent ternes et froids, qui enfin, né plutôt pour décrire que pour conter, a médiocrement conté et trop peu décrit.

E. Delage

Boursier d'agrégation à la Faculté des lettres de Bordeaux.

L'AQUITAINE

ET

LA VASCONIE CISPYRÉNÉENNE

DEPUIS LA MORT DE DAGOBERT Ier

JUSQU'A L'ÉPOQUE DU DUC EUDES

(Suite).

§ XXX. Saint Alain, évêque d'Alby (660). — On croit que saint Alain d'Alby est le même que ce saint Élan (*Alanus*), révéré dans l'église de Lavaur. En dialecte languedocien *Alan* et *Ala* représentent bien *Alanus*. Il est clair que les Vies des deux personnages sont concordantes. A coup sûr [1], l'auteur de celle de saint Élan n'a fait que copier [2] les Actes de saint Amand, et appliquer à la fondation du monastère de Lavaur tout ce que le biographe de ce dernier rapporte du monastère de Nant. « Si donc ces deux saints sont différens, on peut assûrer qu'on ne sçait rien de certain sur saint Elan ; et c'est mal-à-propos qu'on prétend qu'il fonda un monastère à Lavaur, sous le regne de Sigebert roi d'Austrasie. Ce monastère est beaucoup moins ancien, n'ayant été fondé [3] sous le titre de prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Saint-Pons de Tomières, qu'à la fin du xe siècle [4]. »

§ XXXI. Incendie de la ville d'Alby au temps de l'évêque

1. Mabill., *Ann. Bened.*, ad ann. 661, n° 13.
2. *Propr. Vaurens.*
3. Catel, *Mém.*, p. 321.
4. *Hist. génér. de Languedoc,* l. VII, c. xxxvi.

Didon (660). — Didon, évêque d'Alby, exerçait sa charge pastorale la quatrième année du règne de Childéric II, souverain d'Austrasie [1]. Sa ville épiscopale avait souffert depuis peu d'un vaste incendie, qui sans doute avait dévoré la bibliothèque. Il est, en effet, certain qu'après cet événement, Didon ordonna à un de ses prêtres, appelé Perpetuus, de transcrire une collection de canons, et que le copiste acheva son travail le 25 juillet de la quatrième année du règne de Childéric III (664). Le prélat dont s'agit n'est pas nommé d'ailleurs dans l'ancienne Chronique des évêques d'Alby et des abbés de Castres. Mais cette omission n'est pas autrement surprenante [2]. Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* semblent bien croire que Didon était encore évêque en 668.

§ XXXII. Saint Filibert fonde l'abbaye de Jumièges (662).— Ici, je dois remonter jusqu'en 616, qui est la date de la naissance de Filibert. La Vie de ce saint personnage a été écrite par un religieux anonyme de Jumièges [3]. Un autre moine, appelé Ermentarius, nous a laissé le souvenir des diverses translations des reliques de l'illustre cénobite, et celui des miracles opérés par son intercession [4]. Mais il ne s'agit, dans le présent paragraphe, que des temps accomplis jusqu'à la fondation de l'abbaye de Jumièges.

Filibert naquit en 616, dans la Vasconie cispyrénéenne, sur le territoire d'Eauze *(Helisano territorio)*. Mais il fut élevé à Aire-sur-l'Adour *(urbe Vico-Julii)*, pour cette raison principale que son père Filibaud, après y avoir quitté les fonctions laïques *(laïcali administratione)* qu'il tenait du roi, avait été demandé pour évêque par les citoyens du lieu *(cives loci illius)* [5]. On a beaucoup discuté à ce sujet. Pourtant, le texte est bien clair. Filibert est un Elusate, mais il a grandi à Aire. Les fonctions laïques que son père y remplit d'abord devaient être très importantes, puisque les gens du pays voulurent l'avoir pour évêque. Un comte seul pouvait se trouver en

1. *Hist. gén. de Languedoc* (édit. Privat), II, Preuves, ch. et dipl. n° III.
2. *Id.*, l. VII, c. XXXVII.
3. Bolland., *Acta SS.*, August., IV, 75-81.
4. *Id. ibid.*, IV, 81-95.
5. Sanctus igitur Filibertus Helisano territorio ortus, seculari prudentia non indoctus, undique juxta morem gentis strenuus, urbe Vico-Julii est nutritus ea de causa maxime, quod genitorem ipsius Filibaudum obtentu regii muneris, laïcali administratione cessante, cives loci illius expetissent pontificem. Bolland., *Acta SS.*, August., IV, 75.

situation pareille. Si ce passage de la Vie de saint Filibert est authentique, Filibaud était donc comte d'Aire-sur-l'Adour vers 616.

Filibert reçut auprès de son père l'instruction des jeunes gens de son temps. Puis, il fut envoyé à la cour de Dagobert Ier, où il connut saint Ouen, qui devint plus tard métropolitain de Rouen. Dégoûté promptement du monde, le jeune Vascon se retira dans le couvent de Rébais *(Rebacense),* fondé depuis peu par saint Ouen, au pays de Brie, dans le diocèse de Meaux. Ce monastère était gouverné par saint Aile *(Agilus),* qui mourut en 650. Les religieux choisirent alors pour leur abbé Filibert, qui s'attacha à remplir tous les devoirs de sa charge. Il s'efforça notamment de rétablir la discipline parmi ses moines, dont plusieurs tentèrent de se révolter et de chasser leur chef. Filibert comprima cette rébellion. Puis, il se démit de son titre abbatial, pour s'en aller visiter les monastères de Luxeuil et de Bobbio, ainsi que la plupart de ceux de la Gaule Franque et de l'Italie, recherchant surtout ceux qui avaient été fondés par saint Colomban, ou qui obéissaient à son institut. Ainsi édifié sur les règles de la vie monastique, il fonda, en Normandie, vers 654, la célèbre abbaye de Jumièges *(Gemeticum),* où il fit plusieurs miracles. Chassé de ce couvent à l'instigation d'Ébroïn, Maire du Palais, Filibert quitta la Neustrie, et partit pour l'Aquitaine.

§ XXXIII. Mort de Genesius, évêque d'Auvergne (662). — Le Cointe et Baillet, fixent en 662 le décès de ce prélat. Il avait fondé sur son propre domaine *(in propria constituit gleba)* le monastère de Manglieu *(Magnilocense cœnobium),* dont Évodius fut le premier abbé. Le même prélat établit, dit-on, à Chantoin, *(Cantoënum),* près de Clermont, un monastère de filles. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Symphorien, appelée plus tard Saint-Genès [1].

§ XXXIV. Paternus II, prétendu métropolitain d'Eauze (vers 662). — Les auteurs du *Gallia Christiana* [2] et Dom Brugeles [3], comptent deux métropolitains d'Eauze du nom de Paternus, dont le premier, donné comme contemporain de saint Saturnin de Toulouse, remonterait par conséquent à

1. *Gall. Christ.*, II, 245.
2. *Gall. Christ.*, I, 970.
3. Dom Brugeles, *Chron. eccles. du dioc. d'Auch,* 29-31 et 47-48.

l'époque romaine. Il va de soi que je n'ai à m'inquiéter ici que du second, de *Paternus, episcopus Egloensis,* ainsi qualifié dans un privilège en faveur de l'abbaye de Córbie de l'ordre de Saint-Benoît, en Picardie, auquel souscrivit ce prélat [1]. Le P. Le Cointe suppose qu'*Egloensis* est mis ici pour *Elosensis* [2]. Mabillon parle aussi [3] d'un Paternus, abbé de Moissac vers 632, et qui, d'après certains érudits, aurait été ensuite évêque d'Auch.

Ainsi, Paternus II ne figure dans la liste des métropolitains d'Eauze que sur la foi d'une conjecture du P. Le Cointe. Ce prélat clôt, dans le *Gallia Christiana*, la série des prélats d'Eauze. Il en est de même dans le livre de Dom Brugeles. Mais nous verrons plus bas qu'un prélat de cette ville, Scupilio, souscrivit au concile de *Modogarnomo castro,* tenu entre 670 et 673.

Certains auteurs ont affirmé qu'Eauze fut détruite par les Musulmans d'Abdérame, l'année même de la bataille de Poitiers (732), et que plus tard le siège métropolitain de la province fut transféré à Auch, dont le premier archevêque connu, Ayrard, n'apparaît d'ailleurs qu'en 879 [4]. Mais la vérité est qu'Eauze existait encore durant la basse époque mérovingienne. Nous la trouvons, en effet, mentionnée dans le passage de l'Anonyme de Ravenne consacré à la *Spano-Guasconia,* autrement dit au duché de Vasconie. Rien n'autorise donc à supposer qu'alors cette ville ne fut pas toujours la métropole religieuse du pays. Comme le pensent à bon droit les auteurs du *Gallia Christiana* [5], Eauze fut détruite par les Normands au IXe siècle, et j'ajoute postérieurement à 840, date de la mort de Louis le Débonnaire. Mais tout semble bien indiquer qu'elle cessa d'être métropole vers l'époque de la fondation du royaume d'Aquitaine (778), et que la province ecclésiastique dont elle était le chef-lieu, dût, sans doute, être alors réunie à celle de Bordeaux jusqu'à une époque voisine de l'avènement de Sanche Ier, dit Mitarra, premier duc héréditaire de Gascogne. Les droits des vieux métropolitains d'Eauze furent ainsi relevés par les archevêques d'Auch.

1. MABILL., *Ann. Bened.*, ad ann. 663, nº 28.
2. COINT., *Ann. Eccl. Franc.*, ad ann. 662, nº 25.
3. MABILL., *Ann. Bened.*, ad ann. 632, nº 33.
4. *Gall. Christ.*, I, 977.
5. *Gall. Christ.*, I, 970.

Le lecteur voudra bien se contenter ici de ces affirmations gratuites. Je m'engage à les appuyer de preuves suffisantes dans un mémoire que je prépare en ce moment, et qui sera consacré à *La Vasconie Franque au temps des rois d'Aquitaine.*

§ XXXV. Mort de Wulfolede, métropolitain de Bourges (vers 664). — La troisième année du règne de Clotaire III, c'est-à-dire en 658 d'après Le Cointe et Mabillon, ou même en 664 d'après le *Gallia Christiana* [1], Wulfolede souscrivit au privilège accordé par Emmon, métropolitain de Sens, au monastère de Sainte-Colombe. On croit que, sous l'épiscopat de ce souscripteur, furent fondées, dans le diocèse de Bourges, les abbayes de Saint-Cyran et de Méobecq, dont j'ai déjà parlé. Wulfolede mourut le 4 janvier, et au plus tôt vers 664. Après lui, on place Adon ou Alde, qui semble avoir gouverné l'église de Bourges entre 668 et 680 [2].

§ XXXVI. Commencements de la rivalité entre Ébroïn et saint Léger, évêque d'Autun (664). — Depuis 660, Childéric II régnait nominalement sur l'Austrasie et ses annexes. Mais, en fait, sa mère Bathilde continuait à étendre son autorité sur ces pays, par les ministres et les officiers qu'elle avait placés auprès du petit prince. Ébroïn, qui n'y conservait plus aucune prérogative, s'en irrita grandement. Sa haine se tourna surtout contre les deux prélats intimes conseillers de la reine, saint Léger, évêque d'Autun, et Sigobrand, évêque de Paris.

§ XXXVII. Præjectus succède a Félix comme évêque d'Auvergne (665). — Félix, évêque d'Auvergne, et successeur de Gyroindus mourut en 665. L'archidiacre Giroald essaya de le remplacer, malgré l'opposition du clergé (*contempto clero*), en s'appuyant sur les laïques (*laïcorum usus consilio*). Il usurpa donc l'épiscopat. Mais cet intrus mourut quarante jours plus tard. Alors, le peuple d'Auvergne voulut le remplacer par le comte Genesius *(Genesio comiti)*, personnage illustre et riche *(vir illustris... opibus opulentus)*, qui exerçait en son pays une grande autorité (*senatoria dignitate præclarus... in urbe municipatum obtinebat*), au dire des hagiographes. Ce choix fut ratifié par le roi [3].

M. Perroud se prévaut de cette particularité pour affirmer

1. *Gall. Christ.*, II, 18.
2. *Id.* II, 18.
3. *Gall. Christ.*, II, 246; Bolland., *Acta SS.*, Jun.. II, d. xxv; Mabil., *Ann. Bened.*, ad ann. 665, n° 47.

qu'alors il n'y a plus de duc en Auvergne, comme au temps de Bobo (640), et que ce pays n'est plus qu'un simple comté [1]. Mais j'ai déjà montré que Bobo était un *duc Auvergnat d'origine*, et non pas un *duc d'Auvergne*. Du reste, on sait que l'ensemble des documents des VIe, VIIe et VIIIe siècles, ne nous présente jamais ce pays que comme une cité ou un comté. Mais revenons à Genesius.

Ce personnage était issu d'une grande famille. Son père se nommait Gondolenus, et sa mère Élidia. Il étudia à Issoire *(apud Iciodorum)*, avant de passer sous la discipline de Genesius, le futur évêque d'Auvergne, qui n'était encore qu'archidiacre, et qui lui conféra le diaconat. Genesius écrivit, avec toute l'élégance permise à cette époque barbare, les Vies de divers saints martyrisés en Auvergne, Cassius, Victorin, Anatolien, Astrebode, et autres. Puis, l'évêque Félix lui confia la direction du monastère de Chantoin (*monasterii Candidiensis*).

Pour faire triompher Genesius, on s'était assuré d'avance du consentement du roi. Mais le comte refusa d'avance toutes les propositions, par crainte d'enfreindre les canons défendant aux laïques d'arriver d'emblée à l'épiscopat. Alors, les clercs et les laïques élurent Genesius, dont l'épiscopat dura neuf ans (665-674).

Dagobert Ier avait frappé les églises d'un impôt dont étaient seules exemptes celles qui parvenaient à se faire privilégier. Præjectus n'hésita pas à franchir les Vosges (668) pour aller trouver Childéric II, et réussit à placer son église, avec ses biens et immunités, sous la recommandation de la reine Innichilde [2].

Le lecteur ne confondra certainement pas l'évêque Præjectus avec un noble Auvergnat du même nom, dont il est parlé dans Sidoine Apollinaire.

§ XXXVIII. Félix, évêque de Limoges (entre 631 et 667). — Il est fait assez longuement mention de ce prélat dans la Vie de saint Éloi, qui nous présente Félix comme successeur de Simplicius à l'évêché de Limoges. Il se fit représenter par Paternus au concile de Châlons. Le *Gallia Christiana* place après Félix, Adelphius II, dont nous ne savons que le nom [3].

§ XXXIX. Rusticus, évêque de Limoges (667-669). — La

1. Perroud, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 142.
2. Surius, I, Januar., 15.
3. *Gall. Christ.*, II, 504-5.

légende de saint Viance raconte que ce personnage aurait été inhumé par l'évêque Rusticus, au mois de janvier. Huit mois plus tard, ce prélat aurait fait élever une basilique en l'honneur de la sainte Vierge. Rusticus aurait occupé le siège de Limoges jusqu'en 669. Le *Gallia Christiana* nomme après lui Hertegenobertus et Cæsarius, dont on ne sait que les noms [1].

§ XL. Mort de Clotaire III, roi de l'État Neustro-Bourguignon. Childéric II, roi d'Austrasie, étend son autorité sur toute la Gaule franque (670). — La retraite de Bathilde, mère de Clotaire III, au couvent de Chelles, où elle mourut en 680, avait grandement affermi l'autorité d'Ébroïn. Saint Léger n'était pas là, pour conseiller un souverain de quatorze ans. Ébroïn donna, donc libre carrière à son ambition. Par toutes sortes d'exactions, il augmenta grandement sa fortune. A ses créatures, il donna tantôt les biens de l'Église sous forme de précaires, tantôt des portions du domaine royal et des gouvernements. Bon nombre de ses adversaires périrent dans les supplices, et les autres prirent la fuite.

Au plus fort de ces désordres, Clotaire III mourut, à l'âge de dix-huit ans, sans laisser de postérité. Il fut inhumé à Saint-Denis. L'opinion commune fixe en 670 la date de son décès. Mais Corneille de Bye [2] a fait remonter cet événement jusqu'au mois de décembre de l'année 669.

Aussitôt, il se forma deux partis dans l'État Neustro-Bourguignon. Les uns voulaient déférer à Childéric II, déjà roi d'Austrasie, la souveraineté de tout l'Empire Franc. Les autres, sous l'influence d'Ébroïn, Maire du Palais, préféraient Thierry III, le troisième fils du défunt. Sans prendre conseil de personne, Ébroïn proclama Thierry III roi de Bourgogne et de Neustrie. Cet acte arbitraire souleva contre le Maire du Palais une formidable opposition. Mais sa tyrannie ne connaissait plus de bornes. Quantité d'hommes dûrent prendre la fuite. Les uns se retirèrent en Austrasie, près de Pépin d'Héristal. Les autres franchirent la Loire, et se réfugièrent chez les Vascons : *Ligere transgressi usque Vascones transfugerunt* [3].

1. *Gall. Christ.*, II, 505.
2. Bolland., *Acta SS.*, t.
3. Sed Ebroinus fallaciter agens, ut solebat, compatri suo insidias praeparans, ipsum Leudesim interficit ; regem Theodoricum in regno restituto, ipse suum principatum sagaciter restauravit. Sanctum Leudegarium episcopum crudelissimis tormentis caesum gladio perimi misit ; Gaerenum germanum eius, diversa tormenta trucidavit. Reliqui vero Franci eorum socii fugam lapsi Ligere

On s'est prévalu de ce partage pour affirmer que bon nombre d'ennemis d'Ébroïn se réfugièrent alors dans le duché de Vasconie. Il se peut que, sur le nombre, certains se soient bien retirés là. Mais, par Vasconie, le premier continuateur de Frédégaire entend certainement le duché d'Aquitaine, qui commençait au sud de la Loire. Voilà le premier exemple de l'extension du mot *Vascones* et *Vasconia* jusqu'à ce fleuve. Nous en trouverons plus tard bien d'autres jusqu'à l'époque de Hunald et de Vaïfre, et je ne manquerai pas de les signaler en temps opportun. Cette extension vient de ce que les véritables Vascons, ceux du duché de Vasconie, et surtout de la partie montagnarde de ce pays, formaient la force principale des armées des ducs d'Aquitaine. Mais revenons à Ébroïn.

Une insurrection formidable éclata bientôt contre lui et son protégé Thierry III. On s'empara de tous deux. Le premier fut enfermé au monastère de Luxeuil, et le second à celui de Saint-Denis, près Paris.

Le grand inspirateur de ce mouvement avait été sans doute saint Léger, l'évêque d'Autun, que fît massacrer plus tard Ébroïn. Austrasien par son origine et ses alliances de famille, comme par l'éducation, ce prélat avait dû prendre naturellement le parti de Childéric II, placé sous la tutelle de ses compatriotes, et représentant, à ses yeux, la plus saine et la meilleure partie de la nation. Tel était, du moins, le sentiment de ceux qui se rattachaient plus ou moins à l'aristocratie austrasienne, et même bourguignonne [1].

Néanmoins, il n'est pas facile de déterminer dans quelle mesure saint Léger participa de fait à l'entreprise contre Ébroïn et Thierry III.

Dom Chamard affirme que « c'était la grave question de l'unité de gouvernement qui se posait pour la seconde fois [2] ». La première aurait surgi en 628, à la mort de Clotaire II, quand Dagobert Ier s'empara d'abord de tout l'Empire Franc au détriment de son frère consanguin Charibert, qu'il fit ensuite roi de Toulouse.

transgressi, usque Vasconos *(var.* Guascones, Wascones) transfugerunt; quam plurimi exilio damnati ultra non comparuerunt. PREM. CONT. FREDEG., c. III (ancien 97) dans l'édition de M. Bruno KRUSCH, *Monum. Germ. Histor.*, t. II des *Script. Rer. Merov.*, p. 169-70. Je continuerai toujours à faire usage du texte établi par M. Krusch.

1. BOLLAND., *Acta SS.*, I Octob. p. 465, n° 8.
2. Dom CHAMARD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 17.

Je ne saurais accepter cette double opinion. En s'attribuant le principal de la succession de son père, et en cédant à regret le sud-ouest de la Gaule à Charibert, son frère, Dagobert Ier ne contentait très visiblement que ses convoitises personnelles. On ne peut nier, d'autre part, qu'à la mort de Clotaire III, l'ordre mérovingien ne fut déjà très fortement compromis par l'autorité croissante des Maires du Palais, par les empiétements quotidiens des farons et des prélats. Il n'en faut pas davantage pour expliquer le double courant d'opinion qui s'établit, en 670, dans l'État Neustro-Bourguignon.

A cette époque, les charges publiques étaient déjà devenues inamovibles, sinon de droit, au moins de pratique. Dans leurs circonscriptions respectives, les hauts fonctionnaires exerçaient une autorité presque souveraine. A la tête de chaque portion principale du territoire était un duc ayant sous son autorité des comtes et autres officiers inférieurs. Cette hiérarchie, très puissante par elle-même, était encore fortifiée par la *recommandation*, dont les devoirs étaient bien plus stricts que ceux de l'antique patronage. Chaque fois qu'un prince ou son Maire du Palais voulaient toucher à l'ordre de choses progressivement établi, on voyait en eux de véritables tyrans. Ébroïn, malgré sa violence, s'était brisé contre cet obstacle. Les prélats, dont les intérêts étaient les mêmes, secondaient de tout leur pouvoir les puissants laïques.

C'est pourquoi les vainqueurs d'Ébroïn présentèrent à Childéric II un pacte à jurer et à observer, tant en Austrasie que dans l'État Neustro-Bourguignon. Ce pacte contenait trois articles principaux, dont nous trouvons l'exacte analyse dans la biographie anonyme de saint Léger [1].

1° « Les juges, c'est-à-dire les ducs et les comtes chargés de rendre la justice, devront exercer leurs fonctions conformément aux lois et coutumes observées de temps immémorial *(antiquitus)* dans le pays dont ils avaient le gouvernement. »

1. Hilderico expetunt universi ut talia daret decreta per tria quæ obtinuerat regna, ut uniuscujusque patriæ legem vel consuetudinem deberent, sicut antiquitus, judices conservare, et ne de una provincia rectores in alias introirent, neque ullus, instar Hebroini, tyrannidem assumeret, ut postmodum, sicut ille, contubernales suos despiceret; sed dum sibi mutuam successionem culminis habere cognosceret, nullus se alio anteferre auderet. BOLLAND., *Acta SS.*, t. I, Oct., p. 465, n° 10.



Cette prescription, dit à bon droit Dom Chamard [1], « était justifiée par les abus de pouvoir qui s'étaient multipliés, à tous les degrés de l'échelle sociale, pendant l'administration d'Ébroïn, sous Clotaire III, et durant les derniers troubles. Elle ne faisait du reste que leur rappeler leur devoir [2] et confirmer les constitutions édictées en 560 par Clotaire Ier [3], en 585 par Gontran [4], etc. »

Mais poursuivons l'examen du projet de pacte, dont je n'ai encore fait connaître que la première partie.

2° « Les gouverneurs *(rectores)* d'une province n'empiéteront pas sur les autres, et aucun d'eux, à l'exemple d'Ébroïn, ne s'attribuera pas un pouvoir tyrannique, au point de mépriser ensuite ses collègues. »

D'après M. Perroud, ceci équivaut à dire : « Que le gouverneur d'une province ne pourrait passer dans une autre. C'est un mode plus strict encore d'inamovibilité [5]. »

Je ne crois pas que cette interprétation fasse fortune. Évidemment, l'article précité tendait, en évitant les conflits, à rapprocher l'Austrasie et l'État Neustro-Bourguignon. Sans doute, en sa qualité de Maire du Palais de Clotaire III, souverain de l'État Neustro-Bourguignon, et, après quelque temps, de toute la Gaule Franque, sans doute Ébroïn avait voulu étendre son autorité sur Childéric II, roi d'Austrasie. De là, dit Dom Chamard, des mécontentements qu'il était sage d'éviter à l'avenir [6].

3° « Les deux Maires du Palais de Bourgogne et d'Austrasie rempliront à tour de rôle les fonctions de comte du Palais royal, et éviteront de s'attribuer une prééminence l'un sur l'autre. »

Il est clair que cette dernière disposition est une conséquence de la précédente. Mais la pratique en était éminemment difficile. Toujours est-il que le roi, perdant ainsi le choix de son premier ministre, devait subir tour à tour l'influence de l'Austrasie et celle de l'État Neustro-Bourguignon.

Telles étaient les conditions vraiment intolérables que

1. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens,* 19.
2. Dans le décret de constitution, il était dit : « Et eos recto tramite *secundam legem et consuetudinem regas.* » MARCULF., *Formul.*, l. I, c. VIII.
3. BALUZE, *Capitul.*, I, 7; PARDESSUS, *Diplomata*, II, 120.
4. BALUZE, *Capitul.*, I, 7; PARDESSUS, *Diplomata*, II, 20
5. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 90.
6. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens,* 19.



Childéric II devait publier en trois décrets distincts, adressés aux trois royaumes de l'Empire Franc. Il n'en fit rien. Refusant de se livrer alternativement au Maire du Palais de l'un et l'autre État, il garda celui d'Austrasie, Wulfoald.

« Mais s'il faut avouer, dit Dom Chamard, que ce dernier article était nouveau et peu pratique, il n'y a pas lieu, selon nous, de dire, avec M. Perroud, que cette constitution était une *capitulation* du pouvoir royal. Elle était simplement l'expression d'une situation politique établie depuis plus de cinquante ans, et confirmée depuis trente ans [1]. » Quant à « voir, le régime constitutionnel » dans les trois propositions adressées à Childéric II, encore une fois, je ne saurais m'y résoudre.

J'ai déjà dit que la tyrannie d'Ébroïn avait jeté au sud de la Loire quantité de mécontents. Ils profitèrent sans doute des troubles politiques de 670 pour élire Lupus duc d'Aquitaine, après le décès de Félix. Cette élection dût être assurément confirmée par Childéric II, car nous allons voir, dans le paragraphe suivant, Lupus agir expressément au nom de ce prince.

Mais, comme le constate ici Dom Chamard, le texte authentique, dont je vais bientôt tirer parti, le texte des actes du concile de *Modogarnomo castro* ou *Garnomo castro,* montre assez clair que l'autorité de Lupus n'était pas dès lors « celle d'un simple gouverneur de province; c'était celle d'un Maire du Palais tout au moins [2] ».

§ XLI. Mort de Félix, duc d'Aquitaine, et élection de son successeur Lupus (entre 670 et 673). — « Félix, dit Dom Chamard, paraît avoir conservé jusqu'à la mort le pouvoir qui lui avait été délégué au nom du roi d'Austrasie, vers l'an 661. Mais il est impossible de dire l'époque où il descendit dans la tombe. Il est néanmoins probable que ce fut vers 670 [3]. »

Ainsi, Dom Chamard [4] et M. Perroud [5] sont à peu près d'accord sur la date de l'entrée en fonctions du duc Félix et sur celle de sa mort. Je me rallie très volontiers à cette opinion. Donc, en admettant, avec le savant bénédictin, que le premier duché d'Aquitaine a pris naissance en 638, et immédiate-

1. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens,* 20.
2. *Id. Ibid.,* 20.
3. Eo defuncto, supradictum Luponem, etc. Dom Bouquet, III, 580.
4. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens,* 16.
5. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine,* 109.

ment après la mort de Dagobert Ier, il ne se serait écoulé que vingt-deux ans jusqu'en 660. Par qui ce duché fut-il régi durant ce médiocre intervalle? J'ai déjà démontré en partie, et je continuerai de prouver plus loin, qu'il faut exclure le duc Barontus, mentionné par Frédégaire en 630 et 635. Le premier duché d'Aquitaine eut-il, durant ces vingt-deux ans, un seul et même chef? Obéit-il, au contraire, et successivement, à divers gouverneurs ? Là-dessus, tous les textes, dont nous disposons, sont muets. Mais, à cette époque, l'autorité des rois mérovingiens n'était pas encore énervée au point de supposer possible que, même dans le midi de la Gaule, un homme pût s'emparer du pouvoir ducal contre la volonté du prince. Admettons donc hardiment que Félix et ses prédécesseurs, s'il en eut, tenaient directement leur autorité des souverains de l'Austrasie.

Après Félix, M. Perroud présente Lupus comme le chef de cet « État de Toulouse » qui, je le répète encore, n'a jamais existé, sauf dans l'imagination de l'auteur *Des origines du premier duché d'Aquitaine*. Comme son prédécesseur, Lupus était tout bonnement un duc d'Aquitaine, un duc investi, non seulement de l'administration directe de ce pays, mais aussi d'un droit de suprématie sur le duché de Vasconie. Et, si tel fût, en effet, le gouvernement de Lupus, au double point de vue de ses pouvoirs et des territoires où ils s'exerçaient, quoique diversement, telle devait être aussi la situation de son prédécesseur Félix.

D'après le passage précité du Livre des Miracles de saint Martial de Limoges, Lupus succéda à Félix, non pas à raison du choix du prince, mais comme élu des seigneurs du pays, et des farons de l'État Neustro-Bourguignon qui avaient cherché refuge dans le sud-ouest de la Gaule contre les persécutions d'Ébroïn. *Eo defuncto supradictum Luponem principem super se omnes statuerunt, et omnes vagi profugique ad eum adhæserunt.*

Je conviens, d'ailleurs, que ce passage de la légende est obscur, et même inexact. Visiblement, l'auteur tient pour Ébroïn. Il déteste Lupus, et le représente comme un homme de peu (*puer unus*), nourri auprès du duc Félix, et qui serait parvenu, à force d'intrigues et d'ambition, à se faire proclamer prince d'Aquitaine. Sous l'influence du même sentiment hostile, le légendaire confond sciemment deux circonstances

de la vie de Lupus : son élévation au titre de duc d'Aquitaine, et sa révolte contre Ébroïn. Mais, par bonheur, nous pourrons contrôler plus bas le texte légendaire déjà cité par des documents historiques.

§ XLII. Concile de Modogarnomo ou Garnomo castro près Bordeaux (entre 670 et 673). — La tenue de ce concile est attestée par un manuscrit que l'abbé de Camps, dont il fût la propriété, avait communiqué à Baluze. Ce manuscrit contient plusieurs conciles, une Chronique des papes, une division de la France, et une collection de canons que l'on croit être celle de Denis le Petit. A la fin de cette collection on lit : *Ergo Perpetuus quamvis indignus presbyter, jussus a domino meo Didone, urbis Albigensium episcopo, hunc librum canonum scripsi post incendium civitatis ipsius. Hic liber recuperatus fuit, Domino auxiliante, sub die VIII kal. Augusti, anno IIII regnantis Domini nostri Childerici regis.*

Ce manuscrit se trouve aujourd'hui à la bibliothèque d'Albi, n° 2. Il se peut qu'un copiste de mauvaise foi l'ait antidaté. V. le *Catalogue des mss. des Bibliothèques des départements*, t. I, 481-82. L'écriture remonte tout au plus au IXe siècle.

A la suite de la note précitée, se trouvent les actes d'un concile tenu près de Bordeaux par les prélats des deux Aquitaines et de la province d'Eauze, et assemblé *per jussorium gloriosi principis Childerici regis, — pro statu aecclesiae vel stabilitate regni, — mediante viro inlustri Lupone duce, per jussorium suprafati gloriosi principis Childerici.*

Le texte de ce concile transcrit par Baluze (Bibl. nat. *Armoires*, vol. 275, fol. 69), *ex vetustissimo codice ecclesiae Albiensis*, a été publié par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* [1], par Pardessus [2], et plus exactement par le docteur Friedrich Maassen [3], à qui je donne par conséquent la préférence.

L'assemblée des évêques eut lieu vers 673, *in diocesim Burdigalense[m] Modogarnomo castro super fluvio Garonna, in aecclesia sancti Petri apostoli cum provincialibus Acutanis.* Les canons sont au nombre de quatre. En voici le résumé :

I. — Sous des peines canoniques, il est défendu aux clercs

1. *Hist. gén. de Languedoc* (édit. Privat), II, 40, 43.
2. Pardessus, *Diplomata*, II, 129-30.
3. Docteur Friedrich Maassen, *Zwei Synoden unter König Childerich II. Nach einem Manuscript der Stadtbibliothek von Albi* (Gratz, 1867).

de résister à l'autorité de leurs évêques, de porter l'habit séculier, des lances et autres armes.

II. — Sont soumis aux mêmes peines les prêtres, diacres et clercs qui, sans l'agrément de leur évêque, se choisiraient des défenseurs et des juges parmi les laïques. — C'est, en effet, ainsi qu'il faut entendre les mots *seculare mundeburdum*.

III. — Mêmes peines contre l'évêque, l'abbé, ou tout autre personne engagée dans les ordres sacrés, qui vit secrètement avec des femmes : *subintroductis vero mulieribus*.

IV. — Les évêques sont la tête de l'Église. Ils doivent aimer les clercs, qui sont tenus de le leur rendre, et de leur obéir en tout. Ainsi, les prélats maintiendront la religion en telle forme, que par eux la stabilité du royaume et le salut du peuple persisteront moyennant le secours de Dieu [1].

Ces canons sont souscrits par Adus, métropolitain de Bourges, Jean, métropolitain de Bordeaux, Scupilio, métropolitain d'Eauze, et les évêques suivants : Ermenomaris, de Périgord, Leutadus, d'Auch, Salvius, de Béarn, Gundulfus, de Bazas, Ursus d'Aire-sur-l'Adour, Agnebertus de Saintes, Bosolenus, de Lectoure, Sesemundus, de Conserans (à moins qu'il ne fut de Dax, Comminges ou Bigorre), Artemon, d'Oloron, Tomianus d'Angoulême, Maurolenus de Conserans (à moins qu'il ne fut de Dax, Comminges ou Bigorre), Beto, de Cahors, Siboaldus, d'Agen, l'abbé Jean représentant l'évêque de Limoges, et l'abbé Onoaldus celui d'Albi [2].

Manquent, pour la première Aquitaine, les évêques d'Auvergne, de Rodez, du Velay, de Gévaudan ; pour la seconde Aquitaine, celui de Poitiers ; pour l'ancienne Novempopulanie ou province d'Eauze, ceux de Dax et de Bigorre.

Les actes de ce concile sont acceptés comme authentiques par Baluze, Pardessus, les auteurs de l'*Histoire générale du*

1. Friedrich Maassen, *Zwei Synoden unter König Childerich II,* 13-14.

2. Adus metropolitanus Bituricensis urbis episcopus. — Johannes metropolitanus Burgdigalensis urbis episcopus. — Scupilio métropolitanus Elosanae urbis episcopus. — Ermenomaris Petrogoris urbis episcopus. — Leutadus Auxiensis urbis episcopus. — Salvius Benarnensis urbis episcopus. — Gundulfus Pasatensis urbis episcopus. — Ursus Vicojuliensis urbis episcopus. — Agnebertus Sanctonis urbis episcopus. — Bosolenus Lactorinsis urbis episcopus. — Sesemundus Coseramnis urbis episcopus. — Artemon Ellerona urbis episcopus. — Tomianus, Aequilesiminus urbis episcopus. — Maurolenus, Coseran' urbis episcopus. — Beto, Caturcino urbis episcopus. — Siboaldus, Agennis urbis episcopus. — Joan, abba missus Lemovicine urbis episcopi. — Onoaldus, abba missus Albige urbis episcopi. — Friedrich Maassen, *Zwei Synoden unter König Childerich II,* 15.

Languedoc, Pardessus, Dom Chamard, M. l'abbé Duchesne, etc. J'adopte sans réserve l'opinion de ces érudits. Il est vrai que Pardessus fait remonter à 662 l'assemblée des prélats aquitains et vascons [1]. Mais nous savons qu'à cette date Lupus n'était pas encore duc. Il faut donc descendre plus bas.

La forme de la convocation des prélats est évidemment insolite : *Mediante viro inlustri Lupone duce per jussorium gloriosi principis Childerici.* Mais cette particularité même montre que les actes du concile ont été rédigés à l'époque troublée que j'étudie. D'ailleurs, le style est bien celui du VIIe, et non du IXe siècle. Avec Dom Chamard [2], remarquons notamment le mot *jussorium.* « Cette expression est particulière au VIIe siècle et à l'Aquitaine. On ne la trouve que dans une lettre de Verus, évêque de Rodez, à saint Didier de Cahors. La qualification de *viro inlustri,* donnée au duc Lupus, appartient bien également à la même époque. Enfin, si les évêques signataires sont presque tous méconnus, il n'en est pas de même d'Adus, métropolitain de Bourges [3], qui garantit ainsi la réalité de l'existence de ses collègues [4]. »

Le concile est convoqué *mediante viro inlustri Lupone duce,* mais par ordre de Childéric II, *per jussorium gloriosi principis regis Childerici.* Lupus reconnaissait donc alors, dans une mesure quelconque, l'autorité du roi. Et comme nous savons que ce duc avait succédé à Félix, par voie d'élection, il s'ensuit que, plus tard, Childéric II avait ratifié ce choix. Mais, dans l'ordre habituel des temps mérovingiens, un simple duc ne s'entremet pas (*mediante*) pour convoquer un concile en vertu d'un ordre du roi (*per jussorium gloriosi principis Childerici*). En bonne règle, ce droit de réunir les évêques est directement exercé par le souverain. Les pouvoirs de Lupus, dans son gouvernement, étaient donc très étendus; et l'on voit maintenant combien Dom Chamard a eu raison de dire qu'ils égalaient au moins ceux des Maires du Palais.

M. Perroud identifie avec « Castres-Gironde [5] », la localité de *Modogarnomo* ou *Garnomo castro,* dans laquelle le concile

1. PARDESSUS, *Diplomata*, II, 129.
2. Dom BOUQUET, IV, 47.
3. *Gall. Christ.*, II, 18; COINT., *Hist. Franc.*, an. 668, n° 2.
4. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 21.
5. PERROUD, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 120.

s'assembla *in aecclesia sancti Petri apostoli*. Mais cet érudit se dispense de fournir des raisons à l'appui de ce qu'il avance.

La vérité est que le bourg de Castres, compris dans la Terre Gasque, dépendait de l'archiprêtré de Cernès, diocèse de Bordeaux. Son église était, et est encore placée sous l'invocation de saint Martin, et non de saint Pierre apôtre (*parrochiarum de Castris, de Porteto,* 1283, Carte, *Rôles Gasc.*; *parrochiarum de Castris, de Porteto*, 1285. *Id. Ibid.,* 20). Voici quelques autres indications toponymiques : *la comptau de Porcello et de Castris,* 1273-1274, Arch. hist. de la Gir., V, 309; *Parrochia de Castris*, 1285, Arch. hist. de la Gir., VIII, 30; *David de Montferrand, escuyer, conte de Castres,* 1543, Arch. hist. de la Gir., I, 318. Arrêtons là ces citations, d'où il résulte, comme de celles que j'omets, que depuis le XIII[e] siècle, où nous le voyons apparaître, le nom de Castres n'a pas varié, et ne se trouve pas une seule fois associé à celui de *Modogarnomo* ou *Garnomo*. Castres ne remplit donc, ni par son appellation, ni par le saint protecteur de cette paroisse, aucune des conditions nécessaires pour y placer le concile convoqué par Childéric par l'intermédiaire de Lupus, et réuni, ne l'oublions pas, *in diocesim Burdigalensem*, *modo Garnomo castro*, *super fluvio Garunna... in aecclesia sancti Petri apostoli*.

Laissons donc pour ce qu'elle vaut l'identification gratuite et téméraire établie par M. Perroud entre *Modogarnomum* ou *Garnomum* (*castrum*) et Castres. Autrement sage est l'opinion de M. Jullian. D'après lui, « on peut dire seulement, en s'aidant du contexte, qu'il faut le placer (le lieu du concile) sur la Garonne, et qu'il s'y trouvait une église de Saint-Pierre. Or, entre Bordeaux et Langon, nous trouvons comme églises dédiées à saint Pierre sur la rive gauche, Saint-Pierre de Bègles, sur la rive droite, qui est plus riche à cet égard, Saint-Pierre de Quinsac, dans l'Entre-deux-Mars, Saint-Pierre de Langoiran et Saint-Pierre de Loupiac, dans la Bénauge. — Je laisse de côté celles du Médoc, qui ne conviennent guère à la réunion d'un concile. — Langoiran (une des forteresses les plus importantes de la Guyenne, Drouyn, *Guien. milit.,* II, pl. I), et Loupiac, peuvent fort bien, étant donnée leur situation sur les hauteurs dominant la Garonne, avoir été fortifiées sous le bas empire et mériter le nom de *castrum :* entre les deux villes je préfère, pour y placer le *castrum Modogarno-*

mum, celle de Langoiran, qui a toujours été plus importante, et qui mérite infiniment mieux le titre et les murailles d'un *castrum*. Je ne m'attache pas à la très vague ressemblance qu'on peut trouver entre la fin des deux noms de Langoiran et de *Modogarnomum* [1]. »

Reste à examiner de près une question de première importance pour la géographie politique et ecclésiastique du sud-ouest de la Gaule vers 670, la question des prélats qui souscrivirent au concile de *Modogarnomo castro*.

Mais, avant tout, quelques rectifications de détail. M. Perroud compte l'évêque de Dax parmi ceux qui répondaient à l'invitation de Lupus, et il note comme présent celui d'Angoulême [2]. La vérité est que le texte précité de M. Maassen porte : *Tomianus, Aequilesiminus urbis episcopus*. Or, M. Thomas a clairement prouvé qu'ici, *Aequilesimilensis episcopus*, signifie évêque d'Angoulême, dans la Seconde Aquitaine ou province ecclésiastique de Bordeaux, et non évêque de Dax, dans l'ancienne Novempopulanie ou province ecclésiastique d'Eauze [3]. Voilà pourquoi j'ai dressé, comme on a vu plus haut, la liste des prélats présents ou représentés au concile. M. Perroud ne compte pas parmi les premiers Agnebertus de Saintes. Ce prélat est d'ailleurs omis par erreur dans les seules éditions qu'ait connu l'auteur *Des origines du premier duché d'Aquitaine;* mais il figure dans le texte donné par M. Maassen.

Toujours d'après M. Perroud, l'évêque de Toulouse ne siégeait pas au concile de *Modagarnomo castro*, parce que les trois provinces ecclésiastiques, de Bordeaux, Bourges, et d'Eauze y étaient seules représentées ; le diocèse de Toulouse appartenait à la province de Narbonne ou plutôt n'appartenait à aucune province, depuis que la bataille de Vouillé avait séparé Toulouse de la Septimanie [4].

Cette explication ne compte pas. Sans avoir besoin d'examiner ici la situation de l'évêché de Toulouse depuis la bataille de Vouillé (507) jusqu'à la tenue du concile de *Garnomo castro*, je constate, et d'après M. Perroud lui-même,

1. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, II, 147.
2. Perroud, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 121. M. Perroud, qui n'a pas songé à tirer parti du texte publié pourtant par M. Maassen dès 1867, a utilisé celui de la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc*, où Tomianus est ainsi désigné : *Tomianus Aequilesimilensis urbis episcopus*.
3. Thomas, *Annales du Midi*, I, 51-54.
4. Perroud, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 21.

que « les trois provinces ecclésiastiques (*sic*) d'Eauze, Bordeaux et Bourges, y étaient seules représentées ». Cela n'a d'ailleurs rien que de très régulier au point de vue canonique. Certes, il est abondamment prouvé, par les documents antérieurs que, lorsque des rois mérovingiens, dont les possessions se trouvaient partagées entre diverses provinces ecclésiastiques, voulaient réunir les évêques de leurs royaumes, ils ne tenaient aucun compte de ces divisions. Les prélats n'étaient convoqués, en ces cas-là, qu'à raison de l'autorité politique du prince. Mais, dans l'espèce, Childéric II régnait sur toute la Gaule Franque, et Lupus appelait les évêques par son ordre. Cela étant, il n'y avait plus lieu de tenir compte que des provinces ecclésiastiques. Or, le diocèse de Toulouse se trouvant en-dehors de celles de Bordeaux, de Bourges et d'Eauze, son prélat ne pouvait être convoqué. Voilà d'ailleurs ce qui est expressément certifié par le texte que M. Perroud n'a pas assez médité : *Cum provincialibus Acutanis,* ce dernier mot écrit pour *Aquitanis*. On n'avait donc appelé au concile que les évêques du duché d'Aquitaine, et ceux du duché de Vasconie, sur lequel Lupus exerçait une autorité non pas directe, mais analogue à celle d'un Maire du Palais.

Maintenant, raisonnons sur les diocèses dont les prélats ne furent ni présents ni représentés au concile. C'étaient, je le répète, dans la Première Aquitaine, l'Auvergne, le Velay, le Gévaudan, l'Albigeois ; Poitiers manque seul parmi les évêchés de la Seconde Aquitaine. Quant à l'ancienne Novempopulanie ou province ecclésiastique d'Eauze, une difficulté surgit à propos de deux prélats présentés l'un et l'autre comme représentant le Conserans : *Sesemundus Coseramnis urbis episcopus, — Maurolenus Coseran' urbis episcopus*. Ce double emploi déconcerte visiblement M. Maassen, peu familier d'ailleurs avec la géographie historique de notre Sud-Ouest. Sans doute, dit-il, nous sommes en face d'une faute de copiste. Mais M. Maassen ajoute que le diocèse de Comminges étant compris dans la province ecclésiastique d'Eauze, et ne se trouvant pas nommément représenté au concile, il s'ensuit que, sous le nom de Sesemundus ou sous celui de Maurolenus, se cache un évêque de Comminges [1].

1. Friedrich Maassen, *Zwei Synoden unter König Childerich II,* p. 8, note 16.

Ainsi raisonne l'érudit allemand. J'admets très volontiers, avec lui, que nous sommes bien ici en présence d'une faute de copiste, et qu'il n'est possible d'attribuer au diocèse de Conserans qu'un seul représentant au concile. Mais, pour la province ecclésiastique d'Eauze, on ne trouve, parmi les souscripteurs, ni le prélat de Dax, ni celui de Bigorre ou Tarbes. Si, de Sesemundus ou de Maurolenus, l'un des deux représente incontestablement le Conserans, l'autre peut représenter l'évêché de Dax ou celui de Bigorre aussi bien que celui de Conserans. C'est pourquoi j'ai fait figurer au concile l'évêque d'un diocèse innommé ou plutôt mal nommé de la province ecclésiastique d'Eauze.

D'après M. Perroud, l'absence de certains prélats Aquitains et Vascons au concile de *Modogarnomo castro* « s'explique moins malaisément » que celle de l'évêque de Toulouse [1].

Il est assez clair qu'ici, l'érudit dont je discute la doctrine subit une fois de plus l'influence de son idée préconçue, à savoir que, sous Félix et Lupus, l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne étaient toujours partagées entre l'Austrasie et l'État Neustro-Bourguignon. Mais, pour réfuter cette erreur, je n'ai qu'à laisser parler Dom Chamard. Les évêchés dont s'agit « pouvaient être vacants », ou leurs prélats « pouvaient être empêchés par quelque obstacle canonique ». Et le savant bénédictin ajoute en note que « le copiste du IXe siècle », celui qui a transcrit les actes du concile, « peut aussi n'avoir pas copié *tous les noms,* comme cela est arrivé trop souvent [2]. »

Il est prouvé, du reste, par divers documents postérieurs à 670, mais dont les uns sont plus anciens que l'époque d'Eudes, de Hunald et de Vaïfre, les autres contemporains de ces trois ducs, que les diocèses dont les prélats n'assistèrent pas au concile de *Garnomo castro* appartenaient bien au duché d'Aquitaine et à celui de Vasconie. Ainsi, l'autorité de Lupus s'étendait sur l'un et sur l'autre. Il devait donc en être de même pour son prédécesseur Félix.

A cette théorie, scrupuleusement formulée d'après les faits, je ne vois qu'une objection, et j'ajoute volontiers qu'elle serait capitale, si elle résistait à l'examen.

Il résulte de mes recherches, consignées ailleurs, que le

1. PERROUD, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine,* 121.
2. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens,* 22.

duché de Vasconie a commencé en 602, qu'il a eu pour premier titulaire Génialis, et que déjà son gouvernement s'étendait des Pyrénées à la Garonne. Ce duché durait encore en 769, date de la ruine du premier duché d'Aquitaine, et il était alors régi par un personnage appelé aussi Lupus, qui livra Hunald à Charlemagne. Entre Génialis et ce Lupus, nous connaissons, par des textes authentiques, le nom d'autres ducs de Vasconie. Rien n'autorise donc à supposer que la série en ait été interrompue depuis 602. Il faudrait par conséquent admettre que, vers 670, Lupus qui s'entremit pour convoquer le concile de *Modogarnomo castro,* étendait son autorité non seulement sur le duché d'Aquitaine, mais qu'il donnait aussi des ordres dans la Vasconie cispyrénéenne. Or, dans la pratique mérovingienne, aucun duc n'est subordonné à un autre. Il relève directement du roi.

Voilà l'objection. Mais il est aisé d'y répondre.

Je répète une fois encore que, sans en avoir le titre, Lupus exerçait dans le sud-ouest de la Gaule Franque, des fonctions au moins égales à celles d'un Maire du Palais. En Aquitaine, il administrait directement. Dans la Vasconie cispyrénéenne, il donnait des ordres au duc de ce pays. Et telle était aussi l'autorité de son prédécesseur Félix, que le passage précité du Livre des Miracles de saint Martial, nous montre déjà exerçant la suprématie *super nequissimam Wasconum gentem.* On verra bientôt que ces Vascons cispyrénéens servaient dans les armées de Lupus. Cette pratique continuait au temps de Hunald et de Vaïfre. Le nombre de ces mercenaires était même tel, que le nom de *Wasconia* et de *Wascones* était souvent, comme je l'ai déjà dit, accepté, dès cette époque, comme synonyme d'*Aquitania* et d'*Aquitani.*

Ainsi se trouve aisément levée l'objection que je devais prévoir. Lupus et son prédécesseur Félix gouvernaient directement l'Aquitaine, et ils avaient sous leurs ordres les ducs de Vasconie. Le cas de ceux d'Aquitaine constitue donc, dans l'ordre mérovingien, une exception qui doit être unique, mais qu'il est impossible de contester.

Tout porte à croire, d'ailleurs, que cette suprématie remonte à l'origine même du gouvernement aquitain, c'est-à-dire à la mort de Dagobert Ier (638). Nous la constatons, en effet, vingt-deux ans plus tard (660), au temps de Félix, et je ne vois pas comment elle aurait pu s'établir dans l'intervalle.

Au point de vue ecclésiastique les actes du concile de *Modogarnomo castro* apportent aussi de précieux renseignements. Ils attestent, en effet, et contrairement aux systèmes de MM. Drapeyron [1] et Perroud [2], que l'épiscopat n'a été supprimé ni « éclipsé », sous l'influence des Vascons. Ils attestent aussi, par la souscription du métropolitain d'Eauze (*Scupilio metropolitanus Elosanae urbis episcopus*) que cette métropole existait toujours. Donc, M. Longnon se trompe, quand il écrit : « Toutefois, la Novempopulanie, par une cause que nous ignorons, semble avoir été jointe à la province ecclésiastique de Bordeaux » du vivant même de Laban, qui assista en 573 au concile de Paris [3]. Ce géographe, il est vrai, se couvre ici de divers passages de Grégoire de Tours. Mais il est aujourd'hui certain que ce chroniqueur n'a pas toujours été renseigné fort exactement sur la Novempopulanie.

§ XLIII. Lupus en Septimanie (septembre 673). — Le second texte relatif à Lupus nous est fourni par un auteur du temps, Julien de Tolède. Grâce à lui, nous savons que Hildéric, comte de Nîmes, Gumild, évêque de Maguelone, et l'abbé Ranimire, s'étaient révoltés contre Wamba, roi des Visigoths. Aregius, évêque de Nîmes, refusa de faire cause commune avec eux. Alors, Hildéric le fit charger de chaînes, et l'envoya dans le pays des Francs [4]. Les révoltés avaient donc des intelligences en Aquitaine. En même temps, et au mépris des lois canoniques, Hildéric donnait le siège épiscopal de Nîmes à son complice l'abbé Ranimire, et le faisait sacrer par deux évêques étrangers [5]. Voilà bien, comme on l'a déjà fait remarquer avant moi, une preuve nouvelle de l'entente entre Septimaniens et Aquitains. M. Perroud suppose que les deux évêques, qui sacrèrent l'abbé Ranimire, devaient être ceux de Toulouse et d'Uzès, dont les diocèses relevaient de la métropole de Narbonne avant la conquête franque [6].

Quoi qu'il en soit, Wamba, roi des Visigoths, avait lancé contre les rebelles une armée sous la conduite du duc Paul.

1. Drapeyron, *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie*, 45-49, et 103-109.
2. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, note xxviii.
3. Longnon, *Géographie de la Gaule au* vi^e *siècle*, 185-86.
4. In Franciæ finibus Francorum manibus tradidit illudendum. Jul. Toletan., *Hist. Wambæ Regis*, II, ap. Bouq. 708.
5. Ab externæ gentis duobus tantum Episcopis ordinatur. Jul. Toletan., *Hist. Wambæ regis*, ap. Bouq. II, 708.
6. Perroud, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 124.

Mais aussitôt qu'il eut franchi les Pyrénées, Paul se fit proclamer roi, exigea des populations le serment de fidélité, et se ligua avec les chefs de la révolte de Nîmes. « Toute la terre des Gaules, dit Julien de Tolède, s'arma pour eux; une multitude de Francs et de Vascons marchèrent à leur secours [1]. » C'était bien, comme le fait observer M. Perroud, une révolte nationale. Pour Julien de Tolède, en effet, l'expression « toute la terre des Gaules » désigne bien la Septimanie [2]. J'ajoute que « les Francs », dont parle le même historien, ne pouvaient être que des Aquitains. L'arrivée de ces contingents prouve d'ailleurs, à suffisance, que Paul faisait cause commune avec Lupus et les révoltés de Nîmes.

Le roi Wamba se trouvait alors occupé contre les Vascons espagnols et les Cantabres [3]. Je n'ai pas à raconter ici les détails de cette expédition. Wamba partit d'Espagne à la tête de ses troupes, et fit bloquer dans Nîmes le duc Paul et ses partisans [4]. Les rebelles comptaient d'ailleurs être bientôt délivrés par les alliés qu'ils attendaient de Provence ou d'Aquitaine. Après un premier et inutile assaut de la place par les Visigoths, le duc Paul avait fait crier aux ennemis, du haut des remparts, que ses libérateurs approchaient [5].

Wamba ne dirigeait pas en personne le siège de Nîmes. Sans doute il surveillait la route de Toulouse à Narbonne (voie de Rodez à Saint-Tiberry), qui reliait l'Aquitaine à la Septimanie [6]. Les assiégeants, en effet, redoutaient l'arrivée de ces étrangers annoncée par ordre du duc Paul, et ils demandaient un second assaut, qui fut donné le premier jour du mois de septembre 673. Après un terrible combat, où les étrangers venus au secours du duc Paul souffrirent beaucoup [7], la place fut emportée sur les onze heures du matin.

Wamba n'arriva à Nîmes que le lendemain. Il réunit ses

1. Francorum Wasconumque multitudines in auxilium sui pugnaturus adlegit. JUL. TOLETAN., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 709.
2. PERROUD, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine* 125.
3. Illo tunc tempore, cum hæc intra Gallias agerentur, religiosus Wamba Princeps feroces Wasconum gentes debellaturus aggrediens, in partibus morabatur Cantabriæ. JUL. TOLETAN., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 709.
4. Cum Galliarum exercitu et Francorum conventu. JUL. TOLETAN., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 711.
5. Opperientes etiam ad auxilium sui adventum gentium alienarum. — Cum facies auxilii nostri paruerit...; quam multiplicia nobis præliandi auxilia occurrant. JUL. TOLETAN., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 711.
6. PERROUD, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 125.
7. Plerique de externæ gentis hominibus acriter vulnerati. JUL. TOLETAN., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 712.

troupes, les passa en revue, et leur fit livrer un semblant de bataille. Pour que rien ne troublât ces manœuvres, le roi visigoth avait disposé, du côté des montagnes et de la mer, des forces capables d'arrêter au besoin l'ennemi [1]. Ces précautions indiquent bien, comme l'avait déjà remarqué Fauriel, qu'une partie des secours attendus par Paul « devait arriver par la plaine, et peut-être de la Provence, une autre partie, des Cévennes [2]. » Mais, ajoute M. Perroud, « Lupus ne commandait ni en Provence, ni probablement dans les cantons montagneux de l'Aquitaine qui confinent à Nîmes; donc Paul avait dans la Gaule méridionale d'autres alliés que Lupus, d'autres chefs francs aussi libres que Lupus pouvait l'être, car des gouverneurs fidèles eussent-ils osé, sans l'aveu du souverain... attaquer ou menacer le roi des Visigoths en personne [3]? »

Wamba n'abusa pas de sa victoire. Les rebelles furent rendus à la liberté, sauf quelques chefs que le roi visigoth garda près de lui comme ôtages. Sur ces entrefaites, un messager vint annoncer « qu'un des ducs Francs, nommé Lupus, avait pénétré en ennemi sur le territoire de Béziers [4] ». Ce passage suffirait seul à prouver, suppose M. Perroud, que Lupus n'était pas alors le seul chef indépendant du midi de la Gaule [5].

Cette nouvelle arriva six jours après la prise de Nîmes. Soudain Wamba, leva le camp, et partit en toute hâte contre Lupus, assurant ainsi sa retraite en cas de malheur [6]. Lupus était déjà près d'Aspiran, sur la rive gauche de l'Hérault [7], Il n'était donc point passé, comme on l'a prétendu [8], par la vallée de l'Aude, par l'ancienne voie romaine qui traversait Carcassonne et Narbonne, avant d'arriver à l'Hérault, mais bien par

1. Prius tamen disposita virorum fortium acie per juga montium et ora maritima quæ Franciæ partibus conjunguntur, ut libera et expedita certantium manus eo totius decertandi prælii præcepta perficeret, quo nihil adversum ab externis gentibus persensisset. JUL. TOLETAN., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 714.
2. FAURIEL, *Hist. du midi de la Gaule sous les conquérants Germains*, I, 23.
3. PERROUD, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 126.
4. Unum e ducibus Franciae, nomine Lupum, in Beterrensi territorio hostiliter accessisse. JUL. TOLETAN., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 715.
5. PERROUD, *De l'orig. du premier duché d'Aquitaine* 127.
6. Concita volocitate cum exercitu properans, delatas inimici visus est prævenire insidias. JUL. TOLETAN., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II. 715.
7. Juxta villam cui Asperiano vocabulum fertur. JUL. TOLETAN., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 715.
8. FAURIEL, *Hist. de la Gaule méridionale*, III, 27.

la Montagne-Noire, alors protégée par la place forte de Cabardès. Mais l'armée de Lupus avait un assez grand train d'équipages [1], qui l'obligeait incontestablement à suivre les anciennes voies romaines. On a donc eu raison de prétendre que l'allié du duc Paul dût prendre l'ancienne voie qui reliait Rodez à Lodève, et rejoignait ensuite la grande voie septimanienne à Cessero (Saint-Thiberry) [2].

Lupus était donc près d'Aspiran, quand il apprit que le roi Wamba et les siens arrivaient à marches forcées. Aussitôt, dit Julien de Tolède, les Aquitains « s'enfuirent si terrifiés, que le chef semblait manquer à l'armée, et l'armée manquer au chef [3] ». Cela se passait en septembre 673.

Voilà ce que nous apprend Julien de Tolède sur l'expédition de Lupus en Septimanie. Quel était le but des insurgés, sujets du roi visigoth, le but de Hilderic, comte de Nîmes, de Gumild, évêque de Maguelone, de l'abbé Ranimire, et de leur complice, le comte Paul? Il serait difficile de le dire. Quant à Lupus, il aspirait manifestement à former au sud de la Loire un État indépendant de la monarchie mérovingienne. Peut-être les cités de la Septimanie révoltée nourrissaient-elles le même dessein vis-à-vis de la monarchie visigothique, soit en cherchant à passer sous la domination du duc d'Aquitaine, soit en profitant de ses convoitises pour tâcher de se rendre indépendantes. Mais ceci n'est qu'une simple conjecture.

Pour en finir avec l'expédition de Lupus en Septimanie, je dois relever une nouvelle erreur de M. Perroud.

Cet érudit se prévaut, en effet, du passage précité de Julien de Tolède (*unum e ducibus Franciæ, nomine Lupum*), pour affirmer que « Lupus n'était pas le seul chef de la Gaule méridionale [4] ». Mais c'est mal comprendre le texte. Julien parle évidemment de la Gaule mérovingienne tout entière, et non pas seulement de la Gaule méridionale. D'ailleurs, l'ensemble des preuves déjà fournies infirme l'hypothèse de M. Perroud.

1. Jumentis sive substantiis quæ multipliciter plaustris sibi adduxerant suffectura. Jul. Toletan., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 715.
2. Perroud, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine* 128-29.
3. Ita terrificatus aufugit, ut exercitus Duci et Dux exercitui videretur deesse. Jul. Toletan., *Hist. Wambæ Regis*, ap. Bouquet, II, 715.
4. Perroud, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 127.

§ XLIV. Richard, évêque d'Alby (673). — On s'accorde à le reconnaître comme le successeur de Constance, qui vivait encore en 647. Le témoignage de la Chronique des évêques d'Alby et des abbés de Castres [1], Mabillon [2] et le *Gallia Christiana* [3] prolongent son épiscopat jusqu'en 673.

§ XLV. Assassinat de Childéric II (673). — Depuis trois ans, l'autorité de Childéric II s'étendait sur toute la Gaule Franque. Dès le début de son règne en Bourgogne, il avait solennellement promis d'observer les conditions arrêtées avec les conjurés qui lui avaient donné le trône. Mais il oublia ses engagements. Saint Léger, qui l'en avait réprimandé, fut envoyé en exil dans le monastère de Luxeuil, où son grand ennemi, Ébroïn, vivait toujours, sous le froc de moine. Alors, le roi s'abandonna librement à ses violentes inimitiés contre de puissants seigneurs, et notamment contre un faron de Bourgogne, Bodilon, qu'il fit fouetter comme un esclave.

La vengeance ne tarda pas. De concert avec plusieurs personnages illustres, et notamment Amalbert, Ingolbert et Lupus, Bodilon assassina Childéric II durant une partie de chasse dans la forêt de Luchonia [4]. C'était probablement au mois d'août 673 [5].

Quel était ce Lupus, qui figure parmi les assassins? M. Perroud n'admet pas que ce fut le duc d'Aquitaine. La Vie de saint Lantbert, dit-il, écrite, à la demande de Louis le Débonnaire, cent cinquante ans après l'événement qu'elle raconte, ne lui semble pas mériter grand crédit. « Nous savons pourtant, ajoute cet érudit, que le duc de Toulouse, au commencement de septembre, était en Septimanie. — Aussi peut-on supposer qu'il s'agit d'un autre Lupus, ou que l'hagiographe, en nommant Lupus parmi les complices du meurtre, se permet une assertion gratuite [6]. »

Voilà qui est bientôt dit. Dom Chamard est moins tranchant. Pour lui, la date de l'assassinat de Childéric II est fort

1. Dachery, *Spicil.*, VII, *Chron. Episc. Albig.*, 336.
2. Mabill., *Ann. Bened.*, ad ann. 647.
3. *Gall. Christ.*, I, 6.
4. Rex Hildericus insidiis satellitorum suorum, Amalberti videlicet et Ingolberti, simulque Bodilonis et Lupi aliorumque... vita et regno privatus est. Dom Bouquet, II, *Vit. Amalberti*, 585.
5. Bolland., *Acta SS.*, t. I, octob., p. 593, n° 57. *Vit. S. Leogodgarii :* « Nihil obstat quominus Childericus sub finem Augusti aut initium septembris venationem exercuisse credatur. »
6. Perroud, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 132-33.

incertaine. Les uns la placent au printemps, et les autres en automne [1]. « Ceux qui la fixent en septembre s'appuient sur la durée, pourtant problématique [2], du règne de Childéric en Neustrie, sur la date arbitrairement interprétée d'un diplôme publié par Mabillon, et sur cette idée singulière que le prince ayant été tué à la chasse, il s'ensuit que ce fut nécessairement au printemps ou en automne : comme si un roi mérovingien ne pouvait chasser en dehors des mois d'avril ou de septembre.

« Il n'y a donc pas lieu de rejeter, avec M. Perroud, la participation de Lupus à l'assassinat de son souverain. Les événements de Nîmes ne contredisent pas nécessairement cette participation au crime. Dans tous les cas, ce forfait ne lui fut d'aucune utilité, et il lui causa, au contraire, des obstacles sérieux [3]. »

Quand il fut assassiné, Childéric II était dans la quatrième année de son règne comme souverain de toute la Gaule franque, et dans la treizième depuis qu'il avait été installé en Austrasie. Ce prince avait alors vingt-deux ans. On l'inhuma dans le cimetière de Saint-Germain-des-Prés, près de sa femme et de son fils Dagobert.

§ XLVI. Thierry III succède a Childéric II (674). — L'assassinat de Childéric II fut le signal d'une véritable anarchie. Toutes les populations établies sur les limites de l'Empire Franc aspiraient alors à l'indépendance. Au nord, c'étaient les Frisons, au levant les Bavarois, les Allemands, les Thuringiens, à l'est les Bretons, au midi les Aquitains et les Vascons cispyrénéens. Impossible de savoir si la révolte du duc Lupus, dont j'ai déjà parlé, et celle de l'évêque Ansoald, que je raconterai plus bas, ont précédé ou suivi cette grande insurrection, dont elles pourraient aussi bien n'être que des épisodes. Néanmoins, l'autorité nominale des princes mérovingiens persista dans le midi de la Gaule Franque.

Bodilon et ses partisans s'acharnaient contre bien des gens, et notamment contre Wulfoald, Maire du Palais, qui dût se réfugier en Austrasie, où avait été rappelé Dogobert, fils de Sigebert II. Pour conjurer de tels dangers, il n'y avait qu'un roi de dix-huit ans, Thierry III, troisième fils de Clovis II. Frustré de la succession paternelle par sa mère Bathilde, puis

1. Bolland., *Acta SS.*, t. I, Octob., p. 483, *Vit. S. Leodgar.*, n° 118.
2. Bolland., *loc. cit.*, p. 384, n° 122.
3. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 24-25.

élevé par l'intrigue d'Ébroïn, et détrôné presque aussitôt, il avait été cloîtré dans l'abbaye de Saint-Denis. Aussitôt libre, Thierry III rappela saint Léger, confia à Leudaste les fonctions de Maire du Palais, que son père Archinoald avait exercées auparavant. Mais Ébroïn avait quitté le cloître de Luxeuil. Il rassembla des troupes, investit la ville d'Autun, se fit remettre saint Léger, et le livra à Waïmer, duc ou gouverneur de Champagne, pour le tuer. Cela fait, Ébroïn n'eut pas de peine à s'imposer à Thierry III. Il reprit les fonctions de Maire du Palais, et se posa comme le vengeur de Childéric II. Sous prétexte de poursuivre les assassins de ce prince, il frappa sans miséricorde ses propres ennemis, dont beaucoup dûrent alors chercher encore refuge en Austrasie, ou dans les pays situés au sud de la Loire.

Le duc Lupus, que je persiste à croire complice de Bodilon, d'Amalbert et d'Ingolbert dans le meurtre de Childéric II, ne pouvait échapper à la vengeance d'Ébroïn. Les biens qu'il possédait en Orléanais furent confisqués [1], et il fut condamné à l'exil. L'Aquitaine dût un instant se soumettre, car Dagobert II, fils de Sigebert III, ne possédait qu'une portion de l'Austrasie. Il ne pouvait donc intervenir.

§ XLVII. Dagobert II, roi d'Austrasie (674).— Innichilde, reine d'Austrasie, semble bien avoir été la mère de Blichilde, femme de Childéric II. Cette circonstance acheva, sans doute, de lui concilier le bon vouloir de ce prince. Nous savons qu'après la mort de son mari Sigebert II et la disparition de son fils Dagobert, Innichilde s'était retirée auprès de Clovis II. Plus tard, celui-ci permit à la veuve de revenir à Metz, capitale de l'Austrasie. Elle en profita pour préparer le retour de Dagobert II. Mabillon a prouvé que le fils d'Innichilde retourna dans la Gaule Franque en 668, par les soins de saint Wulfrid, évêque d'Yorck. Néanmoins, l'opinion prédominante ne fait commencer le règne de Dagobert II qu'en 674.

Il est certain que ce prince ne posséda qu'une portion de l'Austrasie, dont les populations refusèrent, de son vivant et après sa mort, soumission à Ébroïn et au roi Thierry III, jusqu'après la bataille de Testry. Les faits que je raconterai plus bas montreront assez clair que, dès la mort de Childéric II

1. Lupus pessimus Dux in exilium etc. *Geneal. Reg. Franc.*, ap. Bouquet, II, 697.



(673), telles furent aussi les dispositions des Aquitains et des Vascons cispyrénéens.

§ XLVIII. Révolte du Poitou (674). — Exaspérées par la tyrannie d'Ébroïn, les populations du sud-ouest de la Gaule Franque ne tardèrent pas à se révolter. Poitiers participa sans conteste à ce mouvement, et son évêque Ansoald semble bien l'avoir dirigé.

Ansoald était assez proche parent de saint Léger, évêque d'Autun, et de son frère saint Gerin, tous deux récemment massacrés par ordre du Maire du Palais de Thierry III. Le prélat de Poitiers était à la fois puissant par sa haute naissance, sa famille, ses alliances, sa fortune et ses vertus. Tout cela profita grandement à son entreprise. J'en trouve la preuve dans la Vie du Vascon saint Filibert, abbé de Jumièges, qui, persécuté par Ébroïn, vint chercher refuge en Poitou auprès d'Ansoald [1]. Ébroïn n'exerçait donc aucune autorité sur cette portion de l'Aquitaine, pourtant contiguë au royaume de Thierry III. Et dès lors, comment en aurait-il eu en tirant davantage vers le sud, vers la Garonne et les Pyrénées?

En Poitou, Filibert trouva bon accueil auprès de l'évêque Ansoald, qui lui fournit tout ce qu'il fallait pour bâtir un monastère dans l'île de Noirmoutiers (*Herio maris insula*). Le fondateur y appela les religieux de Jumièges. Il fit bâtir aussi, à une lieue et demie de Poitiers, un nouveau monastère dont il confia le gouvernement à son disciple saint Achard.

L'insurrection du Poitou, vraisemblablement conduite par Ansoald, n'empêche pourtant pas M. Perroud d'affirmer qu'alors, « ni Poitiers ni Clermont ne regardent vers la Garonne, où naît et grandit le nouvel État aquitain; mais l'Auvergne, suivant une tradition séculaire, semble s'enfermer chez elle; on ne voit pas qu'elle ait pris aucune part, aucun intérêt aux révolutions que traversait alors la royauté franque; le Poitou, au contraire, sous la riche et ambitieuse famille qui le conduit, a les yeux fixés au nord; il se mêle si étroitement aux luttes de la Neustrie et de l'Austrasie que son histoire et la leur ne peuvent se séparer [2] ».

Ainsi, pour M. Perroud, les actes du concile de *Garnomo castro* ne comptent pas, non plus que les autres textes cités

1. Bolland., *Acta SS.*, t. IV, August., 79.
2. Perroud, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 150.

ou à citer, et prouvant que le duché d'Aquitaine avait toute son étendue dès l'origine, je veux dire depuis la mort de Dagobert Ier. Mais M. Perroud n'admet pas cela, et surtout pour le Poitou. A l'appui de son dire, cet érudit rappelle assez longuement des faits très connus, sur *Le Poitou et la maison Poitevine* [1]. A cette famille appartenait Dido, l'évêque de Poitiers, que nous avons vu se mêler si activement aux affaires d'Austrasie, et conduire en Irlande (655) le fils de Sigebert II, qui devait régner plus tard sous le nom de Dagobert II. On a prétendu que Dido occupait le siège épiscopal avant 628. Mais c'est là une de ces erreurs qui ne méritent même pas d'être réfutées. Si ce prélat se maintint, de 655 à 660, en très bons rapports avec la reine Bathilde, veuve de Clovis II, et avec son fils Clotaire III, c'est que celui-ci était alors souverain de toute la Gaule Franque. Sans doute Clotaire III donna à saint Léger, neveu de Dido, l'évêché d'Autun en Bourgogne. Mais la terrible lutte soutenue par ce prélat contre Ébroïn montre assez que cet Aquitain d'origine n'oublia jamais ce qu'il devait à sa province, quand il fut Maire du Palais. Il est prouvé que ses parents Gerin et Dido, lui prêtèrent un concours très efficace. Avant de succéder à Dido comme évêque de Poitiers, Ansoald, parent de ce prélat et de saint Léger, avait été d'abord défenseur de l'église de Poitiers, et puis ambassadeur en Sicile de Dagobert II, roi d'Austrasie. Nous venons de voir qu'il accueillit dans son diocèse saint Filibert persécuté par Ébroïn. Voilà donc une famille illustre, riche, puissante, dont tous les agissements sont en faveur de l'Austrasie, et par conséquent du duché d'Aquitaine auquel d'autres documents donnent d'ailleurs le Poitou. Mais quoi? M. Perroud veut qu'il en soit autrement.

§ XLIX. Lupus a Limoges (vers 674).— La résistance contre Ébroïn ne se limita pas au Poitou. Tous les Bourguignons et Neustriens, qui avaient cherché refuge au sud de la Loire contre la vengeance d'Ébroïn, s'étaient joints aux Aquitains pour décerner à Lupus le titre de prince. Une foule immense se réunit autour de ce chef qui parlait de renverser le souverain des Francs et aspirait au titre de roi [2].

1. Perroud. *Des orig. du premier duché d'Aquitaine,* 145-50.
2. Principem super se omnes statuerunt et omnes vagi et profugi ad eum adhæserunt, et tanta turba apud eum assistebat ut regem Francorum debellaret et in sedem regiam se adstare faceret, et cum universo exercitu iter

En conséquence, Lupus se présenta devant Limoges, pour exiger le serment de fidélité. L'évêque et les habitants vin rent à sa rencontre, et reconnurent son pouvoir. Le duc étant entré dans la ville, pénétra dans la crypte où reposait le corps du bienheureux Martial, et voulut enlever sur son tombeau une ceinture d'or garnie de pierres précieuses. Alors, un habitant de la ville, un homme du peuple, appelé Proculus, par l'ordre du Seigneur et l'intercession du bienheureux Martial, saisit une épée, et la lui planta dans la cervelle. Lupus, que ses soldats soutenaient sous chaque bras, se fit apporter de l'huile de la lampe allumée devant le tombeau du saint et la fit verser sur sa blessure. Mais aussitôt, à la vue de tous, flamme et fumée jaillirent de la place. — Tous les gens de Limoges attendaient à être massacrés pendant la nuit. — Mais, par la volonté de Dieu et par l'intercession du bienheureux, à la neuvième heure du jour, une paix, une joie inénarrable leur advint. Déjà le palais du roi des Francs, toutes les villes, tous les châteaux, étaient dans l'effroi, dans le tremblement au nom de Lupus, quand par la miséricorde du Seigneur, l'assistance et l'intercession du serviteur de Dieu, du bienheureux saint Martial, la paix fut aussitôt rendue à tous. »

Ainsi parle le légendaire dont j'ai déjà cité, dans l'un des derniers paragraphes, ce qui concerne Félix et l'élection de son successeur Lupus. Du texte qui fait suite, je crois qu'on peut, sans trop de témérité, retenir l'essentiel, c'est-à-dire l'acclamation de Lupus comme prince par les bannis de Neustrie et de Bourgogne, l'entreprise contre Limoges, le ser-

arriperet, et illis in partibus festinanter incederet. Advenit, et Pontificem ex ipsa urbe (Lemovicas) et omnes concives ad se adunare jussit, ut fidem eorum extorqueret, et eos ad suum regimen perstringeret. Cum vero in cubiculum, ubi sanctus Martialis sepultura meruit tumulari, fuisset ingressus, cœpit perspicere ejus sepulturam. Quod cernens vidit ibi lumbare aureum, cum pretiosis gemmis ornatum, et eum exinde cogitavit auferre. Sed cum ingressus ad limen ostii istius speluncæ esset, sic jubente Domino, et intercedente beato Martiale, quidam homunculus ex ipsa civitate, cui nomen Proculus, arripuit gladium, et eum in cerebrum ejus defixit. Cumque sui sodales hinc atque inde sustentare cœpissent, de oleo beati Viri, quod in lucerna accendebatur, in ipsa plaga jussit deferri. Sed eadem hora, multis cernentibus, flamma cum fumo de ipsa plaga exsilivit; et tantus tremor ibidem advenit, ut vix aliquis ex ipsis concivibus noctem se speraret attingere. Sed nutu Dei et intercedente beato Viro, hora nona diei, ipsis pax et gaudium inenarrabile advenit. Et jam palatium regis Francorum, et omnes urbes, et castella timor et tremor nimius, et murmur ipsius invaserat unde Domini misericordia, adjuvante et intercedente famulo Dei beato viro sancto Martiale, pax restituta omnibus continuo fuit. Dom Bouquet, III, 80, *Ex mirac. S. Mart. Episc. Lemov.*

ment d'obéissance prêté par l'évêque et les habitants. Très visiblement, le surplus mérite beaucoup moins de confiance. Il importe donc de l'éclairer, en profitant de tous les renseignements disponibles.

Par malheur, M. Perroud ne fait pas ainsi. Tout d'abord, il s'engage à fond sur la question parfaitement oiseuse de la nature du serment que Lupus exigea des gens de Limoges. Il prétend aussi que le texte ne laisse aucun doute sur la mort de Lupus dans la crypte de l'église de Saint-Martial de Limoges. C'est pourquoi les faits dont s'agit seraient postérieurs à l'expédition de Lupus en Septimanie, et il y aurait lieu de fixer « dans les derniers mois de 673 ou en 674 » le décès de ce personnage [1].

Dom Chamard ne se rallie pas à cette portion de la doctrine de M. Perroud. A quelle époque, dit-il, eut lieu cette insurrection générale, dont l'entreprise contre Limoges n'est qu'un épisode? « Il est difficile de le dire. L'auteur qui nous sert de guide a manifestement réuni en un seul trait deux événements fort distincts. Si l'on prend à la lettre ses paroles, tout cela se serait accompli aussitôt après la mort du duc Félix (*eo defuncto*), vers l'an 670. Mais nous avons vu que, postérieurement à cette date, Lupus reconnaissait l'autorité purement nominale du roi des Francs, et d'ailleurs, Ébroïn, relégué dans un monastère, n'était plus en cause.

« Il faut donc admettre que le moine de Limoges, adversaire passionné du gouvernement de Lupus, a passé à dessein sous silence la première administration de ce fonctionnaire, de 670 à 673, ou plutôt l'a confondue avec celle du mouvement insurrectionnel que je viens de raconter, d'après son propre témoignage.

« Mais cette insurrection générale, postérieure à 673, avait-elle été précédée ou fut-elle suivie de celle du Poitou, dirigée par Ansoald? Cette dernière ne fut-elle qu'un épisode de la guerre déclarée par le duc d'Aquitaine? Ce sont là des problèmes historiques que la pénurie des documents nous contraint à laisser sans solution.

« Ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'insurrection de l'Aquitaine ne fut pas isolée. Elle semble, au contraire, se rattacher à une vaste conspiration ou à une aspiration gé-

1. Perroud, *Des orig. du premier duché d'Aquitaine*, 133-38.

nérale de tous les peuples situés sur les frontières de l'empire des Francs. Les auteurs s'accordent à constater, vers l'époque que nous étudions, que les Frisons au nord, les Allemans, les Thoringiens et les Bavarois à l'est, les Bretons à l'ouest et les Aquitains au sud secouèrent de concert le joug des Francs [1]. »

Ici, Dom Chamard note, à l'appui de sa thèse, plusieurs faits advenus de 674 à 681, et dont je parlerai aussi à leurs dates. Parmi ces faits, le dernier est l'assassinat d'Ébroïn. « Cet événement, poursuit-il, produisit les plus heureux résultats. Une réaction en faveur du roi Thierry se produisit dans toute l'étendue de l'ancien empire des Francs. Pépin d'Héristal mit immédiatement bas les armes et reconnut sans difficulté l'autorité au moins nominale du prince mérovingien et de son nouveau Maire du Palais, Waratton, avec lequel il contracta alliance et amitié [2].

« Le duc d'Aquitaine tint la même conduite. C'était vraisemblablement encore le duc Lupus, le moine de Limoges laissant à entendre que la paix universelle, produite par la mort d'Ébroïn, suivit immédiatement l'accident arrivé à Lupus dans la crypte de Saint-Martial [3] », et que le religieux bénédictin ne juge pas mortel, comme le fait M. Perroud.

Voilà pourquoi Dom Chamard suppose que Lupus ne mourut qu'après l'assassinat d'Ébroïn, c'est-à-dire vers 681 [4].

L'ensemble des preuves à fournir plus bas sur la situation du sud-ouest de la Gaule Franque, de 674 à 681, semblerait bien donner raison à Dom Chamard contre M. Perroud. J'inclinerais même à croire, avec le premier de ces érudits, que peut-être Lupus vivait encore en 681. En tous cas, je montrerai en temps utile que, l'année précédente (680), l'autorité de Thierry III était reconnue, au moins de nom, en Quercy, et par conséquent dans le reste de l'Aquitaine, aussi bien que dans la Vasconie cispyrénéenne.

§ L. Doctrine d'Oïhenart, de Marca et d'Auteserre, concernant le duc Lupus. — Sur ce personnage, ces trois annalistes ne pouvaient connaître le passage précité du Livre des Miracles de saint Martial de Limoges. Ils ne disposaient que du récit de

1. Dom Bouquet, II, 615, 677, 680, 690; III, 547.
2. Dom Bouquet, II, 570, 678; III, 694.
3. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 27-28.
4. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 28.

Julien de Tolède, concernant l'expédition de Lupus en Septimanie, et de la légende de saint Julien, évêque de Lescar, dont je donnerai plus bas le passage significatif. Oïhenart invoque ce dernier texte pour affirmer que Lupus fut choisi comme chef, non seulement par les populations de la Vasconie cispyrénéenne, de la région comprise entre les Pyrénées et la Garonne, mais aussi par celles des contrées voisines, c'est-à-dire de l'Aquitaine, bien que l'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiæ* [1] ne la désigne pas expressément.

Quant à Marca, il s'exprime comme suit à propos des adversaires d'Ébroïn, qui dûrent franchir la Loire et chercher refuge dans le sud-ouest de la Gaule : « Or, il faut croire que se retirans en ce quartier, ils tascherent de s'y fortifier contre l'indignation et la violence d'Ébroïn ; et que pour y paruenir, ils tascherent d'attirer à leur parti les cités voisines de la Vasconie, sous l'autorité du duc des Vascons ; la protection duquel ils auaient recherchée d'autant plus volontiers, que son mescontentement l'auoit desia esloigné de l'obéissance du Roi, selon le temoignage de l'auteur de la vie de Dagobert. L'estat des affaires et la disposition de cette Prouince temoignée par Fredegarius, persuadent assés que cette faction fut formée. Mais on a encor pour se fortifier en cette opinion, l'autorité de l'Escriuain de la vie de sainct Iulian, Euesque de Lascar en Bearn : qui escrit qu'un certain Loup fut eleu Duc par les Vascons et par les peuples voisins, du temps d'Ébroïn Maire du Palais. » Et Marca vise, sans en citer un mot, la légende de saint Julien dans le bréviaire de Lescar [2].

Auteserre veut que les Vascons de race et de langue, établis en deçà des monts, autrement dit les Basques, se soient emparés, vers 662, de toute la Novempopulanie romanisée, que les Francs auraient alors abandonnée, et qui fut ensuite appelée Gascogne, par le changement du V en G [3]. L'annaliste de l'Aquitaine invoque ici comme autorités un passage de Pierre de Cluny [4], et un autre de Godefroi de Viterbe [5].

1. OÏHENART, *Not. utr. Vascon.*, 393-94.
2. MARCA, *Hist. de Béarn.* l. I, c. XXVI.
3. ALTESERR., *Rer. Aquitan.*, l. VII, c. VI.
4. Migravit tamen sicut audivi ad loca satis vobis contigua, et a Septimania vestra vobis persequentibus expulsa in provincia Novempopulana, quæ vulgo Guasconia vocatur, et in partibus ei adjacentibus sibi foveas præparavit. PETR. CLUNIAC., *Adv. Petrobrus.*
5. Ad scelus edoctos peperit Guasconia Gothos.
GOTOFRID. VITERB., *Chron.*

Arrivant ensuite à l'année 670, Auteserre affirme qu'alors les Vascons et les Aquitains s'affranchirent de la domination des Francs, et proclamèrent un duc particulier nommé Lupus, comme on lit dans la vie manuscrite de saint Julien, évêque de Lescar: *ut legitur in vita ms Iuliani Episcopi Lescariensis.* Telle est aussi l'opinion de Nicolas Vignier, qui recule, sans dire pourquoi, jusqu'en 696, l'élection du duc d'Aquitaine et de Vasconie, qu'il ne nomme pas d'ailleurs, mais qui ne pourrait être que Lupus [1].

La fête de saint Julien est célébrée le 21 août. On trouve la légende de ce personnage dans l'ancien bréviaire de Lescar, édition gothique, imprimée dans cette ville, par Jacques Colomiès, en 1541, et dont M. l'abbé Dubarat a donné naguère une réédition critique. Voici les passages de ce document concernant les prétendus rapports de Julien et de Lupus (VIe série, le 26 août).

En ce temps-là [2], vivait Ébroïn, comte et Maire du Palais. C'était un homme plein de malice, d'iniquité et de superbe. Il protégeait les hommes orgueilleux et injustes qui opprimaient tous les hommes honnêtes et bons, et obtenaient l'impunité d'un si grand crime. — Alors s'éleva un homme injuste, nommé Lupus, que les Gascons et les autres nations voisines établirent au-dessus d'elles comme prince. Et comme nous l'avons dit il était fort méchant, conformément au proverbe : « le semblable cherche son semblable », si bien que bon nombre d'hommes errants et bannis, orgueilleux et injustes, se réfugièrent auprès de lui. Gonflé de l'esprit diaboli-

1. Eo tempore Aquitani Vasconesque principem ducemque proprium sibi constituisse visi sunt. NICOL. VIGNIERIUS, *Chron. Burgund.*, 41.

2. In illo tempore : Ebroinus comes palacii et major domus in regno Francorum erat plenus omni malicia, iniquitate et superbia : cujus patrocinio superbi et iniqui homines, probos et optimos quosque opprimebant, et immunes ex tanto facinore fiebant. — Tum surrexit quidam iniquus nomine Lupus : quem Gascones et cetere in circuitu gentes super se principem statuerunt. Et quia ut prediximus valde erat pessimus, juxta quod dicitur similis similem querit tam plurimi vagi et profugi, superbi et iniqui ad eum confugerunt : ut diabolico fastu inflatus : et regnum Francorum debellare, et in sede regia sedere disponeret. — Fecit vero predictus Lupus ante se venire beatissimum Iulianum : quem et interrogavit de multis sermonibus. Cui sanctus respondit ea que justa et sancta erant, que pudica et sapientie plena. — Sed vir injustus justitiam nolebat audire, et insipiens : sapientiam nolebat attendere. Quia, ut ait apostolus : nulla societas luci ad tenebras. Unde ira commotus Lupus ille nequissimus : sanctum Dei pontificem misit in carcerem : donec ipse reverteretur. Quod quidem aliter contigit quam ipse putavit. — *Breviarium Lascurrense* fol. CLXXVI r° et v°, lectio III, IIII, V, VI de l'édition originale. Dans l'édition critique de M. l'abbé Dubarat, le passage ci-dessus se trouve à la p.171.

que, il se disposait à guerroyer contre le royaume des Francs, et à s'asseoir sur le trône royal. — Ledit Lupus fit venir devant lui le bienheureux Julien, et l'interrogea plusieurs fois. Le saint lui répondit par des paroles pleines de justice et de sainteté, de pudeur et de sagesse. — Mais l'homme injuste ne voulait pas ouïr la justice, et le fou voulait attenter à la sagesse. Car, ainsi que dit l'apôtre : « Il n'y a point d'alliance entre la lumière et les ténèbres. » C'est pourquoi ce très méchant Lupus, saisi de colère, envoya, jusqu'à son retour, le très saint pontife de Dieu en prison. Mais la chose tourna autrement qu'il ne l'avait pensé. »

Dans le *Gallia Christiana,* le prélat dont s'agit est désigné sous le nom de Julien II, et présenté, sur la foi de Marca, non seulement comme ayant vécu au temps d'Ébroïn, c'est-à-dire vers 680, mais encore comme ayant prolongé son épiscopat jusqu'à la grande invasion des Sarrasins d'Abdérame, époque où les envahisseurs auraient ruiné la cité de Benearnum, autrement dit de Lescar [1]. Quant aux Bollandistes, ils n'ont pas consacré à saint Julien un article spécial. A la suite de celui qu'ils fournissent, sous la date du 27 juillet, concernant saint Galactoire, évêque de Béarn en 506, ces hagiographes se bornent à déclarer en note que, pour eux, l'existence et l'épiscopat de saint Julien ne sont garantis que par le passage précité de Marca [2]. M. l'abbé Dubarat fait remarquer d'ailleurs, et avec grande raison, qu'entre 670 et 673, c'est-à-dire au temps de Lupus, le diocèse de Béarn fut représenté par son évêque Salvius au concile de *Madogarnomo castro* [3].

Tout ceci montre déjà combien il serait dangereux d'accepter le texte dont s'agit comme document historique. Mais poursuivons.

Le passage précité est très visiblement inspiré, pour partie, de celui que j'ai emprunté plus haut au Livre des Miracles de saint Martial de Limoges. Voyez plutôt. Dans le second de ces textes : *Quodam tempore cum Ebroinus Comes palacii.*

1. *Gall. Christ.*, I, 1286-87.
2. Bolland., *Act. SS.* Jul. VI, 435.
3. Abbé Dubarat, *Bréviaire de Lescar*, Préface, p. xvii, s'exprime ainsi : « Certes, l'annaliste doit être bien réservé dans ses affirmations ; ce que nous savons, c'est qu'en 673 il y avait un évêque de Beneharnum du nom de *Salvius*, qui figura avec plusieurs évêques de la Novempopulanie, dans un concile de Bordeaux ; et nous pouvons dire qu'il n'y eut pas de Julien. »



— *Tum surrexit puer unus nomine Lupus. Eo defuncto (Felice) supradictum Luponem principem super se omnes statuerunt. Omnes vagi profugique ad eum (Luponem) adhæserunt. Ut diaboli consensu illatio irriperet ut regem Francorum debellaret et in sedem regiam se adstare faceret.* Et dans la légende de saint Julien : *In illo tempore Ebroinus Comes palacii. — Tunc surrexit quidam iniquus nomine Lupus. — Quem (Lupum) Gascones et cetere in circuitu gentes super se principem statuerunt. — Plurimi vagi et profugi ad eum (Lupum) confugerunt. — Ut diabolico fastu inflatus : et regnum Francorum debellare, et in sede regia sedere disponeret.*

Ces similitudes crèvent les yeux. Ainsi, l'auteur de la légende de saint Julien de Lescar s'est inspiré pour partie, et souvent d'une façon littérale, du Livre des Miracles de saint Martial de Limoges. Il ne s'en permet pas moins, à l'occasion, des divergences considérables. Exemple : tandis que l'auteur du Livre des Miracles s'épuise en éloges sur Ebroïn, la légende béarnaise nous le présente comme un homme plein de malice, d'iniquité et d'orgueil (*plenus omni malicia, iniquitate et superbia*), comme le protecteur des gens pleins de superbe et d'iniquité, comme le persécuteur des honnêtes gens (*cujus patrocinio superbi et iniqui homines, probos et optimos quosque opprimebant*). De cette hostilité contre Ébroïn, certains pourraient peut-être inférer que la légende de saint Julien de Lescar ne serait guère moins ancienne que le Livre des Miracles de saint Martial, et qu'il faudrait voir dans le passage précité l'expression bien naturelle de la haine d'un homme du sud-ouest de la Gaule contre un Maire du Palais, ennemi de son pays. Mais alors, pourquoi dépeint-il sous d'aussi noires couleurs ce Lupus qu'il aurait dû exalter comme le champion de la Vasconie cispyrénéenne et de l'Aquitaine contre le nord de la Gaule Franque? Notez, d'autre part, que, dans son récit, Lupus, malgré la différence des temps, est campé comme un de ces proconsuls qui persécutent la foi sous les empereurs romains. Remarquons enfin le mot *Gascones*. Ce terme, comme celui de *Gasconia* n'appartient qu'à la géographie féodale. Durant le haut moyen âge on dit *Wasconia* et *Wascones*.

Ce caractère fort composite de la légende de saint Julien de Lescar, montre assez qu'elle a été rédigée par quelque

lettré très postérieurement au Livre des Miracles de saint Martial de Limoges. J'ai déjà dit plus haut que les critiques font flotter entre le VIIe et le IXe siècle, la date où ce dernier fut rédigé. Mais si l'écrivain béarnais connaissait, à n'en pas douter, le texte qui concerne saint Martial, Oïhenart, Marca et Auteserre, ne jouissaient pas du même avantage. Le Livre des Miracles n'a été, en effet, publié qu'après leur mort. Ils n'avaient donc, pour se guider, que le passage précité du bréviaire de Lescar. Ce passage est d'ailleurs assez vague pour que chacun de ces érudits ait pu, comme nous savons, l'interpréter d'une façon différente. Mais, depuis la publication du Livre des Miracles de saint Martial par les Bollandistes [1], et surtout depuis que Dom Bouquet leur a emprunté le passage concernant Lupus [2], les conjectures d'Oïhenart, de Marca et d'Auteserre doivent être soigneusement écartées.

§ LI. Assassinat de Præjectus, évêque de Clermont (674). — Nous savons que ce prélat avait succédé à Félix, en 665. A sa demande, le comte Genesius, qui n'avait pas d'enfant, testa au profit du diocèse de Clermont, et bâtit une abbaye de filles à Chamalières, localité sise aux portes de Clermont. Præjectus établit une autre abbaye de femmes dans un faubourg de la ville, fonda sur ses domaines un hôpital, le dota, et le pourvut de médecins et de serviteurs. C'était lui qui dirigeait la conscience des principaux seigneurs du pays, et de nobles dames, Gundilane, Cæsaria, Claudia. Dagobert Ier avait mis un impôt sur les églises, en exceptant celles qui se feraient privilégier. Pour se procurer les moyens de payer cette immunité, Præjectus fit tester sa pénitente Claudia au profit de l'église de Clermont, et au préjudice de son gendre Hector, patrice de Marseille. Alors, l'évêque alla trouver le roi Childéric II, et réussit à placer son église, avec ses biens et privilèges, sous la recommandation de la reine Innichilde. Enfin, et malgré l'opposition du patrice Hector et de saint Léger lui-même, il réussit à faire confirmer le testament de Claudia. On voit assez, par les actes de ce prélat, et par ceux de ses prédécesseurs, Genesius et Félix, quelle était alors, en Auvergne, l'influence politique des évêques.

Præjectus fut assassiné, en 674, par une bande de meur-

1. Bolland., *Act. SS.* XXX, Junii.
2. Dom Bouquet, III, 580.

triers aux ordres d'un certain Agricius. L'homme qui lui porta le coup mortel fut un Saxon nommé Radbert.

§ LII. Rusticus, évêque d'Auvergne (670 ou 675). — Les auteurs du *Gallia Christiana* placent l'avènement de ce prélat en 670, c'est-à-dire après l'assassinat de Præjectus, et le font mourir en 674 ou 675. Rusticus est mentionné dans la légende de saint Viance *(Vincentiani)*. Mabillon, combinant certaines particularités de cette indication avec l'acte de fondation du monastère de Bruyères sur l'Orbe, dans l'Étampois, croit affirmer, que Rusticus était évêque dès 670 [1]. Mais les auteurs du *Gallia Christiana* préfèrent la date 675 [2].

§ LIII. Vision de Barontus (677). — On sait que Dom Chamard a présenté le duc Barontus, qui vivait sous Dagobert Ier, comme ayant exercé jusqu'en 660 les fonctions de duc d'Aquitaine. D'après le savant bénédictin, ce personnage se confondrait avec celui de Barontus, qui renonça au monde (*omnem mundi postponens pompam)*, pour se retirer, avec son fils Aigloaldus (*cum Aigloaldo filio*), à l'abbaye de Lonrey ou Longré, dite aussi de Saint-Cyran, dans le diocèse de Bourges. Les raisons alléguées en faveur de cette identité sont que « l'un et l'autre (Barontus) étaient de Neustrie, de race très noble et tout à fait contemporains [3] ».

Ici, Dom Chamard me semble s'aventurer sur des indices bien légers. J'ai déjà donné ailleurs les raisons qui ne permettent pas d'admettre qu'en 630 Barontus ait été duc d'Aquitaine, et j'ai dit, ici même, les motifs qui me portent à ne point concéder que ce personnage ait gardé ses prétendues fonctions jusqu'en 660. Si les deux Barontus n'en faisaient qu'un, cet homme aurait même vécu au-delà de 677. A cette date, en effet, il aurait eu une vision dont le récit fut célèbre aux viie, viiie et ixe siècles. Or, ce texte légendaire est seul à nous garantir l'existence d'un Barontus, en 677. Je n'insisterai donc pas davantage au point de vue historique. Mais la narration n'en a pas moins son prix comme indice de l'esprit du temps.

C'est à Lonrey, autrement dit à Saint-Cyran, qu'eut lieu, le viiie des kalendes d'avril, la sixième année du règne de Thierry III (677), cette vision qui devint rapidement popu-

1. Mabill., ad ann., 670.
2. *Gall. Christiana*, II, 247.
3. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 15.



laire dès la fin du VIIe siècle. On racontait déjà, dans les monastères, la fameuse vision de saint Fursi, abbé du monastère de Saint-Pierre de Lagny. Ces sortes de légendes, qui devaient se renouveler et se rajeunir souvent au moyen âge, préparaient l'œuvre du Dante [1].

Or, il se trouvait alors, au monastère de Saint-Cyran, en Berry, un religieux, nommé Barontus, qui, après avoir été marié et avoir longtemps vécu dans le monde, avait embrassé la vie monastique avec son fils Aigload. Mais un jour il advint qu'après laudes, Barontus, rentré dans sa cellule, tomba subitement si malade, qu'il eut seulement la force d'appeler Aigloald, et de le charger de faire venir le prieur Eudes. Le prieur accourut; mais déjà le moine était hors d'état de parler. On passa toute la journée en prières; on récita des psaumes au lit du mourant. Enfin, Barontus s'éveilla, et dit par trois fois : *Gloria tibi, Deus*. Et, comme on se hâtait de l'interroger, il raconta qu'à peine couché sur son lit, deux Démons noirs étaient accourus pour le saisir. Mais l'Archange Raphaël, l'ayant délivré, l'avait conduit au jugement de Dieu. Ils passèrent dans les airs au-dessus du monastère de Méobecq, en Berry. Aussitôt l'abbé de ce couvent, nommé Léodoald, déclara qu'il avait vu l'Archange, et que soudain il avait été guéri d'une grave maladie.

Cependant, Barontus fut emporté par Raphaël jusqu'à la première porte du Paradis. Là, il trouva plusieurs de ses frères qui attendaient le jour du jugement. Après avoir dépassé la troisième porte, il trouva le frère Corbolen, mort depuis longtemps, qui lui montra la place réservée à l'abbé Francard, qui, sur la terre, dirigeait encore le monastère de Saint-Cyran. La quatrième porte franchie, un autre frère, Betolen, lui reprocha de laisser souvent la lampe de l'église s'éteindre durant la nuit. — Bientôt une dispute s'éleva entre Raphaël et le Diable, qui réclamait l'âme de Barontus, parce qu'il s'était marié trois fois, et avait commis plusieurs crimes. Mais saint Pierre répondit qu'il avait expié ses péchés par la confession, la pénitence, de larges aumônes, et finalement par son entrée

1. Ch. LABITTE, *La Divine Comédie avant Dante*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. XXXI, 4e série, p. 705 et ss. — La vision de Barontus est racontée dans la Chronique de Maillezais (*Chronicon Malleacense*), publiée par LABBE, *Nov. Bibl.* II, 193 et ss. Mais il n'en donne que le commencement. — Le récit contemporain, ou réputé tel, a été analysé par MABILLON, *Ann. Bened.*, I. 546. v. *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 1073.



au monastère. Mais le Diable ne voulait pas lâcher prise, saint Pierre le menaça de lui jeter à la tête les trois clefs qu'il tenait en mains [1].

Alors, un des frères obtint que Barontus serait conduit en enfer. Là, il vit beaucoup de grands personnages, et notamment Wulfoled, évêque de Bourges et successeur de Sulpice, Didon, évêque de Châlons, et persécuteur de saint Léger d'Autun. Enfin, il fut ramené au couvent par un des moines, mort très jeune, et nommé Framnoald.

Barontus obtint de son abbé de se rendre à Rome. Puis il se retira en Toscane, près de Pistoia, dans une solitude où il mourut dans un âge fort avancé. Au XI[e] siècle, un monastère fut élevé tout près de là en son honneur, et ses reliques y furent déposées en grande pompe par l'évêque de Pistoia.

§ LIV. Assassinat de Dagobert II, roi d'Austrasie (678). — L'Austrasie était pleine de Neustriens et de Bourguignons qui avaient fui la vengeance d'Ébroïn. Dagobert II demanda leur rappel à Thierry III, qui s'y refusa. Alors, son frère prit les armes, et se disposa à rentrer en possession de tout le royaume d'Austrasie, dont il n'avait qu'une partie depuis son rétablissement. Mais, avant même d'entrer en campagne, Dagobert II fut assassiné près de Sedan, au retour d'une chasse dans la forêt des Ardennes. Tout porte à croire que ce crime fut commis à l'instigation d'Ébroïn.

Dagobert II était alors âgé de vingt-neuf ans. Il en avait régné neuf depuis son retour d'Irlande en Austrasie, et seulement quatre suivant l'opinion commune. On admet généralement qu'il ne laissa pas de postérité. Pourtant, le savant jésuite Godefroi Henschenius, d'après les manuscrits de saint Arbogaste, lui donne un fils mort sans postérité, et quatre filles, Irmine, Adèle, Rothilde, et Regnatrude. L'existence de ce fils n'empêche pas d'ailleurs l'extinction de ce rameau des rois d'Austrasie. Il en est de même des filles de Dagobert II, puisque, suivant l'usage franc de la première race, la ligne féminine ne compte pas.

§ LV. L'Austrasie se soustrait a l'autorité des rois mérovingiens (678). — Wulfoald, Maire du Palais, mourut vers l'époque où fut assassiné Dagobert II. Les Austrasiens, crai-

1. V. dans les *Ann. Bened.*, loc. cit., les dessins qui représentent Barontus et saint Pierre dans l'attitude de lancer ses clefs, d'après un ms. de Reims du IX[e] siècle.

gnant de tomber sous l'autorité d'Ébroïn, et poussés d'ailleurs par les réfugiés de Neustrie et de Bourgogne, élurent alors pour les gouverner, avec le titre de ducs, Pépin d'Héristal et Martin. Ainsi, l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne se trouvèrent, pour un temps, séparées de l'Austrasie, et suivirent les destinées du reste de la Gaule Franque.

Pépin d'Héristal ne négligea rien pour assurer le succès de ses prétentions contre Thierry III et Ébroïn. Secondé par Martin, il leva vite une armée, et tous deux marchèrent contre l'État de Thierry III. Mais Ébroïn s'avançait à leur rencontre. Il les battit, non loin de la rivière de l'Aisne, entre Reims et Soissons. Martin se réfugia d'abord dans Laon. Puis, il se fia aux promesses d'Ébroïn, qui lui fit trancher la tête. Mais Pépin d'Héristal fut assez heureux pour regagner l'Austrasie, où il se trouva bientôt à la tête de forces suffisantes pour réparer son échec. Martin ne laissait pas de postérité. Sous l'autorité de son frère, allait bientôt renaître la fortune de l'Austrasie.

§ LVI. Saint Eudes, premier abbé de Saint-Carmeri ou Saint-Chaffre, en Velay (680). — Les anciens textes concernant la fondation de l'abbaye de Saint-Carmeri, vulgairement appelée Saint-Chaffre, et sise dans le Velay, fourmillent de fables et d'anachronismes. Voici ce qu'on en peut tirer de moins improbable.

Calmin était un Auvergnat d'origine sénatoriale, également distingué par sa naissance, sa piété, ses richesses. Contrairement à tous les documents authentiques, le légendaire nous présente ce personnage comme gouvernant sa province avec le titre de duc [1].

Vers 680, Calmin se résolut à faire bâtir, sur sa terre du Vilar, située en Velay, et où il résidait d'habitude.

§ LVII. Charte de Nizezius et de sa femme Irmitrude en faveur de l'abbaye de Moissac en Quercy (680). — Il existe, aux Archives départementales de Tarn-et-Garonne, série G, 570, une charte écrite sur une feuille de parchemin de 45 centimètres de long sur 36 de large. Le texte repose sur trente-six raies horizontales. Deux rubans en parchemin, fixés au bas de la charte, dénoncent l'ancienne existence d'un sceau qui a disparu. L'écriture, fort lisible, est attribuable avec grande vraisemblance à un copiste qui a transcrit aussi un des deux

1. Mabill., ad ann. 681, n. 16 et s.

exemplaires de la charte dite de la Villa Castellane, conservés aux mêmes archives. Celle de Nizezius est datée de la septième année du règne de Thierry III, qui correspond à 680. Mais l'écriture ne remonte certainement pas plus haut que le xe siècle. Devals seul a présenté, et bien à tort, la pièce dont s'agit comme un diplôme original de la basse époque mérovingienne [1]. La Commission paléographique de l'Exposition internationale de Paris, tenue en 1889, a donc agi sagement en refusant de l'exposer comme tel. Certains pourraient peut-être se prévaloir de cela pour suspecter l'authenticité même du document. Si telle a été, en effet, la pensée des membres de la Commission, je ne puis que le regretter. J'ai, par deux fois, examiné le parchemin, et longuement, avec le concours de conseillers exercés, et nous avons reconnu ensemble sa pleine sincérité. La copie a donc, au point de vue historique, la même valeur que l'original disparu.

La charte de Nizezius a été transcrite, vers 1375, par Aymeri de Peyrac dans sa Chronique latine de l'abbaye de Moissac, dont une copie manuscrite, éxécutée vers 1440, se trouve à la Bibliothèque Nationale, fonds latin 499. Une autre copie de ladite Chronique, faite à la fin du xviie siècle, existe dans le même dépôt, au fonds Doat, 128, l'un des cinq volumes grand in-folio, dont les premiers seuls proviennent des archives de l'abbaye de Moissac, que gouvernait Aymeri de Peyrac vers la fin du xive siècle.

La charte de Nizezius a été d'abord publiée par Mabillon [2], et ensuite par Pardessus [3], mais d'une façon tellement inexacte que Devals a dû la donner à nouveau, et d'après la copie du xe siècle. Après contrôle rigoureux, je n'hésite pas à m'approprier le texte imprimé par ce dernier [4].

1. Devals, *Études sur la topographie d'une partie de l'arrondissement de Castel-Sarrasin*, 1-2.
2. Mabillon, *Acta sanct. S. Bened.*, ad ann. 682, n° 33; *Ann. Ord. S. Bened.*, 686 et s.
3. Pardessus, *Diplomata, chartæ, epistolæ*, etc., II, 184-85.
4. Venerabilem in Xpisto patrem et domno viro apostolico Leutadem, vel omnem congregacionem monasterii Musciacense, infra pago Cadurcino, in onore sancto Petro constructum esse videtur. Ego enim Nizezius et uxor mea Irmitrudis, dum reatum conssciencie nostre agnovimus, opportet nobis ut dum Deus in nostra volumptate posuit, secundum evangelicam lectionem, veram dispensatorem exinde pro Dei introitum facerem, et ut adnesfiet Dominus sicud in suo dignatus est Evvangelio dicere : *Vade, vende omnia quæ abes-et da pauperibus, et veni, sequere me, et abebis tesaurum in cœlo.* Et ideo nos ad veram vocem videmus vobis repredictis servi Dei vel ad omnem congregationem qui infra ipso monasterio superius nominato constructum esse videtur.

Comme les diplômes du temps, celui-ci commence par ce qu'on appelle en diplomatique la suscription, qui contient le nom et la qualité de la personne à qui l'acte s'adresse,

Dabo ego, in pago Tolosano villas nuncupantes : Calme, Abilide, Rarolingus, Vivaderemus, Sambiliano, cum omni integritate sua per terminos ac doa a nobis designata ;

Et in alio loco, infra ipso pago, alias villas nostras : Amfiniano, curtes nostras indominicatas cum ecclesiis aud solariis, et viveriis, et fructuario, piscatoriis, molendinis, simul cum apendiciis suis, Besingus, Scoternam-villa, Ertofollingus-villa, Sevegamcollas-villare cum ecclesia Sancti-Medardi, qui est infra ipso termino, cum omni integritate et soliditate, cum servis et colonis et merita libertorum, una per terminos et loca a nobis designata, id est : de fluvio Garonna per mamare gurgite, inde per media villa Sallis, una cum ecclesia Sancti-Saturnini, quem, data nostra pecunia, de Guirardo condam visi fuimus comparasse, et inde per fanum quondam Peirucia, per fontem Niconastius, qui est in media Agra, atque inde pervenit usque Novaliense seu in Montemberterii quondam usque in Stirpiniago et vallum Euvaldi usque in media Saldruna, inde per Inligone usque in supradicto fluvio Garonna ;

Et in alio loco, infra ipso pago Tolosano, alias villas nostras his nominibus nuncupatas : Lampadiago cum ecclesia Sancti-Martini, |Vulpiliago, Speutingus, Prarreta, Mutaciones, ecclesia cum vilare Sancta-Gemma, Vila-Farpanas cum ecclesia Sancti-Germani, Villa-Gainago, Villa-Novolio cum ecclesia Sancti-Medardi ; as villas superius nominatas cum ecclesiis et omnibus vilaribus et ajacenciis earum per terminos a nobis designatos, qui sunt per medium Garonna, deinde usque in media Agra, deinde usque in Arona, inde per palude Novaliense usque in suprascripta Garonna ;

Et in alio loco, in pago Agenense, villa nostra Virvicarias cum omni intecritate, una cum terminos qui sunt in Illo-Porto et terminum Vasalonis, de alio vero latus termine Bordense-villa, deinde per rivum Oppinione usque in media Garonna ;

Et in pago Elesano, alias villas nostras : Ginningus, Saviniago, cum omni integritate, sicut a nobis per terminos antiquos possidere videtur.

Relinquimus quoque propriis eredibus nostris, in falcidio, alias villas nostras, in pago Tolosano : Modoreiago, Altomonte, Basile ; et in pago Agenense Pompeiago ; et in pago Elesano : Maloronta.

As quoque villas superius nominatas, excepto illas que in falcidio dimitimus, alias vero omnes que hec inseruimus, cum omni integritate et soliditate, curtis, ecclesiis, domibus, edificiis, mancipiis, colonis ibidem commanentibus, et merita libertorum et colonorum utriusque sexus, cum terris cultis et incultis, vineis, pratis, pascuis, aquis aquarumve decursibus, cum omne jure et ajacenciis earum, quesitum et inquisitum, per hanc epistolam vendicionis et vobis trado, transfero atque transfundo ad possidendum. Et accepimus a vobis precio in quo nobis bene complacuit, ho est solidos auri purissimi septingentos et pallios quatuor valentes solidos CC.

Es vero precia a vobis suscepta, anime nostre remedio, in alimonia pauperum ibidem Deo serviencium expensavimus.

Omnia vero superius nominata in manus vestras tradimus et successorum vestrorum, ut possideatis et quicquid exinde facere volueritis liberum omnibus perfruatis arbitrium, stipulacione subnixa.

Facta carta vendicionis ista in mense Madio, anno septimo regni domni nostri Theodorici regis.

Signum Mizezius, peccator, et Hermitrusdes hanc epistolam vendicionis recognovimus et subsignavimus.

Signum + Gundeberto ; signum + Sicardo ; signum + Aldeberto ; signum + Almare ; signum + Sicardus Rubes ; signum + Autrico ; signum + Dacoleno ; signum + Bermaro ; signum + Frotrico ; signum + Guntario ; signum + Bertaldo ; signum + Beboni.

Actum Musciaco puplice die et anno quo sunt.

Cloroinus exius supeniri meo scripsisse, subsignasse.

Devals, *Étude sur la topographie de l'arrondissement de Castel-Sarrasin durant la période mérovingienne*, 2-4.



et les noms et qualités de ceux qui parlent. Ici, la suscription contient en outre quelques détails sur la position de l'abbaye de Moissac. Vient ensuite le préambule, qui consiste dans le développement d'une vérité religieuse.

L'authenticité de l'acte original était garantie par la suscription du donateur, finalement écrit *Mizezius*, tandis qu'on lit *Nizezius* dans la suscription. La garantie résultait en outre des souscriptions de douze témoins, consistant en une croix figurée entre le mot *signum* et le nom du témoin tracé par l'écrivain de l'original, ce qui a été reproduit par le copiste.

L'objet de cette charte, dit Devals, n'est autre qu'une donation déguisée sous l'apparence d'une vente, consentie par Nizezius et sa femme Hermitrude en faveur de l'abbaye de Moissac, moyennant 700 sous d'or et quatre manteaux estimés 200 sous, puisque, à la fin de la pièce, les vendeurs donnent la somme reçue à la même abbaye pour le soulagement de leurs âmes après leur mort. Avait-il fallu user de ce subterfuge pour qu'une donation, qui lésait d'une manière aussi grave les héritiers naturels, ne pût être attaquée ? Il est certain que, trois siècles auparavant, l'empereur Valentinien Ier avait été obligé de remédier à de pareils abus, et, dans l'intérêt des héritiers naturels, de défendre aux ecclésiastiques, par édit adressé, en 370, au pape Damase, de recevoir des dons, des legs ou des successions *entières* de leurs pénitents. Tout acte contraire à cet édit était déclaré nul, et la donation illégale était confisquée au profit du Trésor [1]. On pourrait objecter, à la vérité, qu'à cette période de bouleversements, déjà si éloignée de la chute de la domination romaine dans la Gaule, les édits impériaux ne devaient avoir qu'une valeur bien restreinte. Mais le document qui fait l'objet de cette étude établit d'une manière irrécusable que le droit romain, loin d'être oublié dans nos contrées, y était encore en pleine vigueur, et que Nizezius avait dû se conformer à ses prescriptions pour assurer la validité de sa donation. Nous n'en voulons d'autre preuve que la réserve faite *in falcidio*, en faveur des héritiers naturels, de cinq villages situés dans le Toulousain, l'Agenais et le pays d'Eauze [2].

1. *Cod. Theod.*, lib. XVI, lex 20.
2. Devals, *Études topographiques d'une partie de l'arrondissement de Castel Sarrasin pendant la période mérovingienne*, 5-6.

Dans la charte dont s'agit, se trouve mentionné Leutade, abbé de Moissac, qui, d'après certains auteurs, aurait été fait évêque d'Auch, en remplacement de Tertorade, et aurait occupé ce siège jusqu'en 718 ; mais je m'expliquerai là-dessus dans le § LVIII. Par la charte nous savons que le roi Thierry III était à la septième année de son règne, quand Nizezius fit sa donation. Si on comptait à dater de son avènement, l'acte remonterait au mois de mai 676. Si, au contraire, comme plusieurs savants pensent qu'on l'a fait parfois, on ne doit supputer qu'à partir de la restauration de ce prince (673), la donation aurait eu lieu en mai 680. En tous cas, la charte n'est ni postérieure à cette dernière année, ni antérieure à 676.

Il s'agit maintenant d'étudier, au point de vue de la géographie historique, la donation de Nizezius, dont une partie intéresse directement la Vasconie, et dont le surplus a trait à des pays limitrophes. Ici, les recherches de Devals vont m'être souvent fort utiles, au moins en ce qui concerne les localités énumérées dans la charte, et sises dans le Toulousain. Il va de soi que je ne m'approprie rien sans contrôle rigoureux. Quant aux terres sises dans les pays d'Agenais et d'Eauze, je parle presque toujours à mes risques et périls.

Et d'abord, une réflexion générale, qui a échappée à Devals. Dans la charte de Nizezius, le mot *pagus* signifie diocèse. *Infra pago Cadurcino* désigne celui de Cahors ; *in pago Tolosano, infra ipso pago Tolosano... in pago Tolosano,* celui de Toulouse ; *in pago Agenense,* répété, celui d'Agen ; *in pago Elesano,* celui d'Eauze. Le lecteur voudra bien considérer, en effet, qu'en 680, les diocèses de Montauban et de Coudom étaient encore à naître. L'un et l'autre sont des créations du pape Jean XXII, et ne remontent qu'à 1317. Le premier fut constitué en détachant de l'évêché de Cahors tout le territoire du nouveau diocèse qui se trouve au nord du Tarn, et de celui de Toulouse tout ce qui s'étend au midi de cette rivière. Toujours avant 1317, le diocèse primitif d'Agen s'étendait sur les deux rives de la Garonne. La portion sise sur la rive gauche devint alors l'évêché de Condom. Enfin, en 680, le diocèse d'Eauze existait encore, et cette ville était toujours la métropole religieuse de l'ancienne Novempopulanie. Le diocèse d'Auch était encore distinct de celui d'Eauze, auquel il ne fut réuni que plus tard, et à une

date que je me réserve de préciser ailleurs que dans le présent mémoire.

Mais, outre ces changements d'importance capitale, il s'en était accompli bien d'autres, de 680 à la fin de la période féodale, et même avant le commencement du xv[e] siècle. Aymeri de Peyrac qui écrivait, nous le savons, vers 1375, déclare, au sujet de la donation de Nizezius, que les siècles écoulés depuis ont amené de telles modifications dans les noms de lieux énumérés par la charte, que le souvenir en est effacé de la mémoire des hommes. C'est pourquoi l'abbaye de Moissac a perdu ses droits sur de nombreuses localités et leurs vastes territoires. Il ajoute que néanmoins une ancienne tradition attribuait à l'abbaye toute la région qui s'étend de la ville de Moissac à la rivière du Lhers, c'est-à-dire à près de trois lieues de Toulouse [1]. De son côté, Dom Vaissete, qui, dans son *Histoire de Languedoc*, a donné une analyse de cet acte, dit, en commettant trois erreurs sur quatre noms cités, que « la plupart des noms de ces lieux étoient les mots *in falcidio,* qui servent à caractériser cette réserve, témoignent que la loi *Falcidia* était, vers la fin du vii[e] siècle, loin d'être une lettre morte dans la Gaule méridionale. Cette loi, dont l'édit de Valentinien avait maintenu les dispositions, et dont l'application avait parfaitement sa raison d'être dans la donation de Nizezius, avait été portée, l'an 314 de Rome (40 ans avant Jésus-Christ), par le tribun du peuple. P. Falcidius, pour mettre fin aux abus qui avaient lieu en matière de testaments. Ces actes étaient alors chargés d'une quantité de legs qui absorbaient souvent les biens laissés par le testateur, de sorte qu'il ne restait plus rien aux héritiers naturels. La loi *Falcidia* assura à ceux-ci au moins le quart de la succession, prélevable avant toute espèce de legs. C'est pour obéir aux prescriptions de cette loi que Nizezius réserva, dans sa donation, à ses inconnus de son temps, mais que plusieurs étoient situer des deux costez et au voisinage de

1. Relatione antiquorum suscepi quod villa Moyssaci usque aquam sive sinum vocatum Lers, qui distat a tribus leucis de Tholosa, fere omnia loca fuerunt hujus monasterii, et etiam hoc predicavit Tholose quidam prepositus monasterii Cassinensis, qui fatebatur predicta authentice legisse. Tamen propter antiquitatem temporum, nomina sunt mutata dictorum locorum, vel penitus destructa, et a memoria hominum peregrina. Quare ista loca quam plurima et cum amplis territoriis et aquarum decursibus non possidemus. Aymery de Peyrac, *Chron. ms. de Moissac*, fol. 153, col. 2.

la Garonne, dans le diocèse de Toulouse, comme Bezens, Gagnac, Bauzelle et Seilh [1] ». Voyons si un examen approfondi, moins difficile pour nous que pour des écrivains étrangers au pays, ne produira pas des résultats plus satisfaisants au point de vue de la topographie de nos contrées pendant la période mérovingienne.

« Le deuxième paragraphe de la charte mentionne la donation de cinq villages aux hameaux situés dans le Toulousain : *Calme*, *Abilide*, *Rarolingus*, *Vivaderemus* et *Sambiliano*, sans indiquer en aucune manière leur position, même approximative. Ce ne serait que dans la conformité des noms actuels qu'on pourrait espérer d'en retrouver la trace ; mais nous n'en connaissons qu'un seul qui se rapporte aujourd'hui aux noms désignés par Nizezius. Il faut donc renoncer, à des recherches impossibles pour les autres. Quant au premier de ces noms *Calme*, nous le trouvons dans un document du mois de février 1254 et dans la bulle du 22 février 1318, par laquelle le pape Jean XXII fixa les limites du diocèse de Montauban, la mention d'une localité, portant le nom, aujourd'hui perdu de *Calm :* « Las vinhas que so a *Calm.* » — « A ponte dicto de *Calmo* [2]. » Ne serait-ce point là le *Calme* de la donation de Nizezius. Situé près de la ville de Montauban, sur la rive gauche du Tescou et au-dessous du domaine actuel de *Tempé*, le lieu de *Calm* était, en effet, compris dans le Toulousain, qui, sur ce point, avait le Tescou pour limite [3].

« Le troisième paragraphe de la charte est heureusement autrement explicite. L'auteur de la donation a eu soin, en effet, de déterminer d'une manière précise le périmètre des biens cédés à l'abbaye, et par ce moyen, que seconde la simi-

1. *Hist. géner. de Languedoc*, l. VIII, c. XLI.
2. *Arch. de la ville de Montauban*, série AA, *Livre rouge*, fol. 68; *Biblioth. Nation.*, Fonds Doat. t. LXXX, fol. 128.
3. Las vinhas que so a *Calm* aensa vas la vila, aichi co va la via de *Calm* vas la via de Vinha-Arnaut (Titre de février 1254, Archives de Montauban, série AA, *Livre rouge*, fol. 68).

Una pessa de vinha que es en la honor de Montalba, al terme de Salas, contra lo pon de *Calm*, tenen am lo cami del Cavario naut per hom va al Fau et am lo cami del Cavario bas (Titre du 5 juillet 1372, Archives de Montauban, série II, *Terrier A de l'évêché*, fol. 145).

Unam petiam terre scitam in honore Montis Albani et territorio vocato *del pont de Calm*, confrontatam ab una parte cum itinere publico quo itur de Monte Albano versus ecclesiam de Fago, et ab alia parte cum rivo Tesconis (Titre du 11 novembre 1419, Archives de Montauban, série II, *Terrier de l'évêché*, fol. 102.

Les fondements du pont de Calm sont encore visibles dans le lit du Tescou, un peu en aval du domaine de Tempé.



litude des noms actuels, il a rendu les recherches faciles. Les villages et domaines d'*Amfiniano, Besingus, Scoternam-villa, Etorfollingus-villa* et *Sevegamcollas-villare*, avec les églises de Saint-Saturnin et de Saint-Médard, qui sont énumérées dans cette partie de l'acte, y paraissent circonscrits par une ligne qui, partant d'un coude de la Garonne (*de fluvio Garonna* per mamare gurgite), traverse le hameau de *Sals* [1], voisin de Montbéqui (per media villa *Sallis*), en s'infléchissant vers *la Peyrière*, ... (per fanum quondam *Peirucia*),. tourne ensuite à gauche vers la source du ruisseau de Najac, alors nommé *Fons Niconastius,* qui est in media *Agra*, et parvient à *Montbartier* (pervenit in *Montemberterii*). De là cette ligne se détourne encore à gauche auprès de cette motte défensive, entourée d'un fossé et parsemée de poteries gauloises, qu'on voit à 1 kilomètre environ au nord du village de Montbartier et qu'on nommait, au VIIe siècle, *Retranchement d'Euvald* (vallum *Euvaldi*), descend au milieu du ruisseau de *Saudrune* (in media *Saldruna*), qu'elle suit quelque temps, et abdutit enfin à la Garonne un peu au-dessus de la Villerie (inde... usque in supradicto fluvio *Garonna*). Il est dès lors aisé de reconnaître dans *Amfiniano* le bourg actuel de *Finhan*, et dans *Besingus* le village de *Bessens*, enclavés tous deux dans le périmètre que nous venons de décrire. — Quant aux domaines de *Scoternam-villa*, *Etorfollingus-villa* et *Sevegamcollas-villare,* on peut à la rigueur, à cause d'une certaine analogie de noms, les placer à *Graville* (1 kilomètre au sud de Finhan), à *Déneuville* (1,300 mètres au nord de Finhan) et à la *Villerie* (commune de Montech, à 1,500 mètres au sud de la route impériale n° 128.

« Nous devons ajouter, comme confirmation de ce qui précède, que, lors de l'établissement du régime féodal, l'abbaye de Moissac possédait réellement, sinon les villages, du moins les églises de Finhan, Bessens et Montbartier...

« Il n'est pas moins aisé de retrouver en partie les localités mentionnées dans le quatrième paragraphe de la donation de Nizezius, à cause de l'identité de quelques-uns des noms actuels et des noms anciens. Comme dans le paragraphe précédent, les bourgs, les églises et les domaines donnés à

1. L'église de Saint-Saturnin de Sals figure dans la longne liste, dressée vers 1375 par Aymeri de Peyrac des églises ou chapelles dépendant de l'abbaye de Moissac. (Chronique de Moissac, fol. 162).

l'abbaye de Moissac, sont limités par une ligne qui, partant aussi de la rive de la Garonne (per medium *Garonna*), parvient au milieu de la forêt d'Agre (usque in media *Agra*), longe le ruisseau de l'*Arone* (deinde usque in *Arona*) depuis sa source jusqu'à sa jonction avec le ruisseau de la Rabajole, et se détourne ensuite pour aboutir à la Garonne, à travers les marais nouvellement desséchés (inde per palude Novaliense usque in suprascripta *Garonna*).

« Il importe maintenant de rechercher quel est le point de départ de cette seconde ligne pour se rendre à la Garonne au milieu de la forêt d'Agre, circonstance essentielle que le document de 676 ou de 680 a négligé d'indiquer. La carte de Cassini contient heureusement la solution de ce problème. Nous y voyons figurer, à l'orient des villages d'Escatalens et de Saint-Porquier, une petite forêt séparée de celle de Montech. Cette forêt est divisée du nord au sud, dans le sens de sa longueur, en deux parties à peu près égales, dont une, côté est, porte le nom de *bien du roy,* et l'autre, côté ouest, celui de *forest abbatiable.* C'est donc là la portion de l'ancienne forêt d'Agre que l'abbaye de Moissac possédait en vertu de la donation de Nizezius. Si de l'extrémité méridionale nous tirons une ligne aboutissant à la Garonne, nous verrons que cette ligne passe à 2 kilomètres environ au sud d'Escatalens, entre Maïlhol et Saysses, et va tomber à Pielrouge. Voilà par conséquent un des côtés du quadrilatère tracé par Nizezius suffisamment déterminé,

« Nous n'avons pas besoin de nous occuper du côté que bornait le cours du ruisseau de l'Arone, pas plus que de celui qui s'appuyait sur la rive droite du fleuve.

« Quant au côté septentrional, que la charte de Nizezius nous présente comme formé par des marais s'étendant du ruisseau de l'Arone à la Garonne, son tracé demande quelques éclaircissements. Où donc étaient situés ces marais? » Ici Devals, s'appuyant de deux actes de donation, l'une de 1100 et l'autre de 1126 en faveur de l'abbaye de Moissac, prouve que ces marais, dûs sans doute au difficile écoulement du ruisseau de la Millole, couvraient alors une partie de la plaine sur toute la longueur de ce ruisseau et sur ses deux rives.

« Les communes de Castel-Sarrasin, d'Escatalens et de Saint-Porquier se trouvent ainsi comprises dans le périmè-

tre que nous venons de déterminer, et c'est là seulement qu'il est permis de rechercher les localités énumérées par Nizezius dans la troisième partie de sa donation. » Ici Devals n'a pas de peine à prouver que le village de Saint-Martin-de-Belcasse, sis à quatre kilomètres au sud-est de Castel-Sarrasin, représente *Lampadiago cum ecclesia Sancti-Martini.* De même le hameau de Saint-Germain, situé à 1,300 mètres au sud de Castel-Sarrasin, correspond à *Vila-Farpanas cum ecclesia Sancti-Germani.* Saint-Médard, placé à quatre kilomètres nord-ouest de Castel-Sarrasin, n'est autre que *Villa-Novolio cum ecclesia Sancti-Medardi.*

Restent, dans le même périmètre, *Vulpiliago*, *Speutingus, Prarreta* et *Mutaciones.* Devals prétend retrouver la première de ces localités dans Ronséjac ; mais les conjectures qu'il propose à ce sujet ne méritent même pas d'être rapportées. A l'époque romaine, le bourg actuel d'Escatalens était assurément une localité de quelque importance, comme l'attestent diverses découvertes archéologiques. Mais la *villa Gottorum* n'apparaît pour la première fois qu'en 847, dans une charte dont j'aurai à parler ailleurs que dans le présent mémoire. Le plus ancien texte faisant mention de *Scatalingis* date à peu près de 1050. Dans des titres postérieurs, on lit *locus de Catalencis, locus de Catalenciis,* et *Scatalengis, Scatalinguis, Scatalinquis, Scatalenchiis* dans un titre de 1345 conservé aux archives communales de Montech (Tarn-et-Garonne) [1]. Devals, suppose que ce nom de *Scatalingis* doit être bien antérieur à celui de *villa Gottorum*, et je n'y contredis pas. Quant à croire, avec lui, que le *Speutingus* de la charte de Nizezius est représenté par *Scatalingis* ou Escatalens, je m'y refuse absolument.

Le même érudit identifie *Prarreta* avec le bourg actuel de Saint-Porquier, où l'on a trouvé aussi des antiquités romaines. Mais la villa *Sancti-Porcarii* n'apparaît pour la première fois que dans l'acte de 847, où se trouve aussi nommée la *villa Gottorum.* L'identification de *Prarreta* et de Saint-Porquier ne repose donc sur aucune raison sérieuse.

Pour Devals le *Mutaciones* de la charte de Nizezius est représenté aujourd'hui par la ville de Castel-Sarrasin. On

1. *Arch. dép. de Tarn-et-Garonne,* série II, fonds de l'abbaye de Moissac, original en parchemin, n° 5949.

sait qu'à l'époque romaine, les *mutationes* étaient des maisons de poste situées sur les grandes routes, où des relais de chevaux étaient établis pour le service de l'État et la commodité des voyageurs. Le nom d'un de ces établissements aurait encore persisté dans *Mutaciones* en 680. Toujours d'après Devals, « l'existence d'une station dans cette ville (Castel-Sarrasin), au milieu du XIV[e] siècle, semble parfaitement ressortir des vers suivants, tandis qu'il n'y est pas même question de Saint-Porquier :

De Moysshac yssic gran mati
E vena a Castel-Sarrazi.
De Castel-Sarrazi se part
E intrec a Grizolas tart.
Lendema de Grizolas mou
E intra sen a Castelnou [1].

« De Moissac il sortit de grand matin et vint à Castel-Sarrasin. De Castel-Sarrasin il part, et il entra tard à Grisolles. Le lendemain il sort de Grisolles et il entre à Castelnau (d'Estretefonds). »

« En sachant, continue Devals, à quel point le moyen âge conservait les traditions du passé, on admettra sans peine que la station, dont l'existence est signalée par le poète provençal, était assurément la continuation d'un état de choses bien antérieur, et dès lors, renonçant à revendiquer le nom de *Mutaciones* pour Saint-Porquier, on devra nécessairement reconnaître que ce bourg a porté primitivement, et jusque vers la fin du VIII[e] siècle, le nom de *Prarreta*. »

La nécessité de cette reconnaissance ne m'apparaît pas aussi claire qu'à l'auteur dont j'ai le travail sous les yeux. Par contre, je suis fort tenté de le croire, en ce qui concerne Castel-Sarrasin ou *Mutaciones*, dont la position, « au point d'intersection de deux voies antiques, celle de Toulouse à Bordeaux, que les anciens documents nomment *strata, via publica de Castello-Sarraceno* et *iter Tholosanum*, et celle de Montauriol à Agen par Auvillar, connue au moyen âge sous le nom de *cami de Puech-Auriol* (chemin de Montauriol), d'*iter antiquum* et d'*iter regium*; cette position, disons-nous, justifie parfaitement l'existence d'un relais de poste à Castel-

1. Couplets de 1356 (*Las Flors del gay saber*), t. I, p. 300.

Sarrasin plutôt qu'à Saint-Porquier, desservi seulement par l'*iter Tholosanum* [1] ».

Ainsi parle Devals, avec force textes anciens à l'appui. Admettons donc que *Mutaciones* est réellement représenté par la ville actuelle de Castel-Sarrasin, sur laquelle j'aurai à revenir dans un mémoire spécial sur la Vasconie carlovingienne.

Devals n'a fait que toucher au sixième paragraphe de la charte concernant les donations faites en Agenais (*in pago Agenense*). Je suis donc forcé de m'expliquer là-dessus autant que le permet l'état actuel des informations.

Et d'abord, le passage dont s'agit ne permet pas de douter que, vers 680, le diocèse d'Agen ne s'étendit sur les deux rives de la Garonne. Sur l'une se trouvaient *villa nostra Virvicarias cum omni intecritate, una per terminos qui sunt de Illo-Porto et terminum Vasalonis*. Sur l'autre, *de alio vero latus Bordense-villa, deinde per rivum Oppinione usque in media Garonna*. Or, *Oppinione* est incontestablement l'Auvignon, affluent de la Garonne, rive gauche, qui s'embouche à Menaux, en aval du Port-Sainte-Marie situé de l'autre côté du fleuve. C'était donc dans la basse vallée de l'Auvignon qu'était situé *Bordense-villa*. L'identification de cette localité est d'ailleurs impossible. Ne nous faisons pas illusion sur le mot *bordo*, qui en gascon signifie métairie. Ce mot abonde, ainsi que ses dérivés, non seulement dans la vallée de l'Auvignon, mais aussi dans la Gascogne et les pays adjacents. Mais *bordo* ne représente pas *Bordense-Villa*. Et, en fut-il autrement, rien n'autoriserait, en remontant le cours de l'Auvignon, à choisir entre les divers éléments toponymiques où figure le mot *bordo*.

Il résulte d'ailleurs de bon nombre de documents postérieurs à 680 et antérieurs à 1317, que le diocèse d'Agen s'étendait sur les deux rives de la Garonne. Il est également prouvé qu'à cette dernière date le pape Jean XXII érigea l'évêché de Condom, en enlevant à celui d'Agen tout le territoire qu'il possédait sur la rive gauche du fleuve.

C'est donc sur la rive opposée que se trouvaient la villa de *Virvicarias* et *Illo-Porto*. Il est assez clair que ces deux loca-

1. Devals, *Études sur la topographie d'une partie de l'arrondissement de Castel-Sarrasin*, 7-20.

lités n'étaient pas loin l'une de l'autre, et que la seconde était un port sur la Garonne. Ce ne pouvait être évidemment le Port de Pascau, appelé *Portus de Centuvilla* et *Portus* de *Sentuvilla* dans les documents antérieurs au xve siècle. Le Port de Pascau se trouve, en effet, sur la rive gauche de la Garonne, à l'embouchure de la Baïse. Excluons aussi, sur la rive opposée, le Port de Nicole, auparavant appelé Canges. La preuve est que nous trouvons dans un texte de 1293 : *bastidam vocatam Nicola, in loco prius vocato Cangio* [1].

Reste le Port-Sainte-Marie, appelé d'ordinaire *Portus Sanctæ Mariæ* dans les documents de la période féodale, et parfois simplement *Portus*. J'ajoute qu'à l'heure présente, les Agenais le désignent d'habitude par les deux mots *Lou Port,* et que rarement ils ajoutent *Sento-Mario*. L'importance de celui-ci était jadis, et est encore bien supérieure à celle des Ports de Pascau et de Nicole. Ce n'est pas tout. Le Port-Sainte-Marie est situé, comme je l'ai déjà dit, sur la rive droite de la Garonne, et à peu près à un kilomètre en amont de l'embouchure de l'Auvignon, le *rivum Oppinione* de la charte de Nizezius, qui a sa décharge de l'autre côté du fleuve. Pour ces raisons, j'estime donc que *Illo-Porto* est actuellement représenté par le Port-Sainte-Marie.

Passons au septième paragraphe du texte où *Ginningus* et *Saviniago* sont attribuées au diocèse d'Eauze, *in pago Elesano*. Impossible d'identifier ces deux villas. Mais elles se trouvaient certainement dans la partie occidentale du diocèse d'Auch, tel qu'il exista depuis le haut moyen âge jusqu'à la Révolution. Ce diocèse représentait alors, en effet, et sans compter l'adjonction de Gabarret, distrait du diocèse d'Aire : 1° le diocèse primitif d'Eauze ; 2° le diocèse primitif d'Auch, situé au levant de celui d'Eauze.

Le huitième paragraphe de la charte place *in pago Tolosano,* dans l'évêché de Toulouse, les villas de *Modoreiago, Altomonte* et *Basile*. Impossible d'identifier la première et la dernière de ces localités. Mais *Altomonte* est évidemment Haut-Mont ou Haumont, ancienne seigneurie de la vicomté de Lomagne, et membre de l'élection du même nom. C'est aujourd'hui une

1. TAMIZEY DE LARROQUE, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*, 30. L'index onomastique et géographique annexé à ce recueil laisse fort à désirer.

simple dépendance de la commune d'Esparsac, canton de Beaumont (Lot-et-Garonne). A une époque indéterminée, Haumont échappa donc à la suzeraineté des comtes de Toulouse, pour passer sous celle des vicomtes de Lomagne. Mais, au point de vue ecclésiastique, il appartint à l'évêché de Toulouse jusqu'en 1317, époque où il fut distrait de ce diocèse pour entrer, avec bien d'autres paroisses enlevées aux diocèses de Cahors et de Toulouse dans le nouvel évêché de Montauban.

Toujours dans le neuvième paragraphe de la donation de Nizezius, nous trouvons *in pago Agenense* le lieu de *Pompeiago,* et *in pago Elesano* celui de *Malronta. Pompeiago* est évidemment Pompéjac. Mais il existait, dans le diocèse primitif d'Agen, trois localités de ce nom, l'une près d'Agen, l'autre non loin du Port-Sainte-Marie, et la troisième proche du Mas d'Agenais. A laquelle faut-il donner la préférence? Je n'hésite pas à me prononcer en faveur de la commune de Pompéjac, canton du Port-Sainte-Marie. Ces deux localités sont, en effet, peu distantes, et la seconde représente bien *Illo-Porto* mentionné dans la charte de Nizezius. Le Pompéjac situé proche d'Agen est d'ailleurs beaucoup trop loin. Quant à celui qui avoisine le Mas d'Agenais, il a le même inconvénient. Et puis, il semble bien que le donateur n'a jamais possédé, dans la portion du diocèse d'Agen située au sud de la Garonne que la *Bordense-villa* dans la vallée de l'Auvignon. Quant à *Malronta,* lieu compris *in pago Elesano,* j'ai vainement cherché à l'identifier.

Tel est l'enseignement historique et géographique résultant de la charte de Nizezius, soit par rapport à la Vasconie cispyrénéenne, soit en ce qui concerne ses amorces du Toulousain et de l'Agenais. J'ai déjà dit que ce texte est daté de la septième année du règne de Thierry III, dont la souveraineté s'étendait, depuis 678, sur toute la Gaule Franque, à l'exception de l'Austrasie, dont le duc Pépin d'Héristal s'était rendu indépendant.

§ LVII. Ado, métropolitain de Bourges (680). — Ce prélat, que le P. Le Cointe appelle Aldus, avait succédé à Wulfoled vers 664. Il mourut le viii des ides d'octobre après vingt-et-un ans et six mois d'épiscopat. Il aurait administré le diocèse de 668 à 680 [1].

1. *Gall. Christ.*, II, 18.

§ LVIII. Saint Léothade, évêque d'Auch. — Le *Gallia Christiana* clôt, à tort, vers 662, et dans la personne de Paternus II, la série des métropolitains d'Eauze. Quant à celle des prélats d'Auch, je n'ai à m'en inquiéter ici que de 638 à 716. Parlons d'abord de ceux qui sont compris entre 638 et 680.

Domninus, évêque d'Auch, dit Dom Brugèles, ne se trouve point dans le catalogue des prélats de ce diocèse. « Il souscrivit au septième concile de Tolède, assemblé dans plusieurs provinces, l'an 646 ou 649. Il y fut fait quelques ordonnances par le second canon, au sujet des funérailles des évêques. Et par le troisième canon, on régla en argent le droit de procuration pour la Visite Épiscopale, conformément au second canon du concile de Bragance de l'an 626, qui l'avait réglé à deux sols d'or [1]. »

Ainsi parle Dom Brugèles, tandis que le *Gallia Christiana* se borne prudemment à mentionner ce prélat [2], dont il est impossible d'expliquer raisonnablement la présence dans une assemblée d'évêques visigoths, au septième concile de Tolède.

Après Domninus, Dom Brugèles nomme Lisier ou Litoire. Ce prélat, dit-il, « n'est point dans le catalogue d'Auch; Claude Robert l'appelle *Licerius;* mais dans les souscriptions des conciles auxquels il se trouva, il est signé *Litorius :* ainsi dans le huitième concile de Tolède, l'an 655 (l. 653), il signa *Litorius Episcopus Aussensis (*l.*Aucensis);* et en celui de Châlons, l'an 185, (*sic.* l. 650) : *Litorius Episcopus Ecclesiæ Auscitanæ* [3]. » Ce prélat est simplement mentionné dans le *Gallia Christiana* [4].

Après Lisier, le *Gallia Christiana* place, sans autres renseignements [5], le nom de Perpetuus, omis par Dom Brugèles. Dans les deux ouvrages [6] nous trouvons ensuite Dracoaldus II ou Ercoaldus. Les auteurs du *Gallia Christiana* font observer que l'existence de ce prélat n'est établie que par un vieux document de l'église d'Auch; mais que ce témoignagne ne remonte pas assez haut pour donner certitude suffisante. Ils ne blâment pas d'ailleurs le P. Le Cointe quand il suppose [7] que

1. Dom Brugèles, *Chron. ecclés. du dioc. d'Auch,* 65.
2. *Gall. Christ.*, I, 975.
3. Dom Brugèles, *Chron. ecclés. du dioc. d'Auch,* 65.
4. *Gall. Christ.*, I, 975.
5. *Gall. Christ.,* I, 975.
6. *Gall. Christ.*, I, 975-76; Dom Brugèles, *Chron. ecclés. du dioc. d'Auch*, 65.
7. Coint., *Ann.*, ad ann. 652, n° 34.

Dracoald ou Ricoald est le même que l'évêque Ricoald, qui souscrivit au privilège de Saint-Landry en faveur de l'abbaye de Saint-Denis.

A la suite de Dracoald II, le *Gallia Christiana* place immédiatement saint Léothade, auquel il ne consacre qu'une courte notice, et dont il ne fixe pas l'épiscopat à une date certaine [1]. Mais Dom Brugèles fait précéder immédiatement ce dernier prélat par Tertorade qui, dit-il, « ne se trouve point sinon dans le Catalogue de l'ancien martyrologe d'Auch, qui le place entre Dracoald II et saint Léothade, au rapport du P. Montgaillard en ses Mémoires de Gascogne [2] ». Dom Brugeles n'indique pas de date pour ce Tertorade, mais il affirme que Léothade était abbé de Moissac l'an 680, en attendant de devenir évêque d'Auch. Pour la commodité de la discussion, je ne récriminerai pas contre cette date de 680.

Arrivons à Léothade.

La fête de ce saint se célèbre le 25 septembre. On a remarqué à bon droit que le nom de ce prélat manque dans la plupart des martyrologes. Dans les suppléments de Ménard, publiés par Sollier, les martyrologes d'Anchin, de Château-Chalens et de Cluny, donnent le nom du saint évêque en ces termes : *Ce même jour* (*23 octobre*) *fête de saint Léothade, évêque et confesseur*. Dans ses *Vies des SS. évêques d'Auch,* l'abbé Monlezun affirme que Léothade mourut en Bourgogne, et que son corps fut transporté à Auch, sans qu'on puisse d'ailleurs indiquer la date certaine de cette translation. Châtelain raconte, à son tour, que ce personnage, d'abbé de Moissac, devint évêque d'Auch. De tout temps le culte de ce saint s'est maintenu populaire parmi les fidèles de l'église d'Auch, qui se recommandent à lui contre les maladies, et spécialement contre l'épilepsie.

Mais venons en à ce que la tradition à conservé ou imaginé sur cet évêque. On rapporte d'abord que saint Léothade appartenait à la famille des princes d'Aquitaine, et qu'il était proche parent du duc Eudes. D'autres, au contraire, le font descendre de Charles Martel, et déclarent qu'il appartenait à la race royale carlovingienne. L'abbé Monlezun croit pouvoir lui attribuer cette double origine, et le rattacher à la fois à

1. *Gall. Christ.*, I, 976.
2. Dom Brugèles, *Chron. ecclés. du dioc. d'Auch*, 65.

Eudes et à Charles Martel, par conséquent à la famille mérovingienne et à la famille carlovingienne [1]. Mais ces opinions ne soutiennent pas l'examen. Rien n'atteste, en effet, qu'il y ait eu parenté entre les familles mérovingienne et carlovingienne, sauf pourtant la charte apocryphe d'Alaon.

La tradition rapporte encore que saint Léothade, avant de monter sur le siège d'Auch, gouverna le monastère de Moissac, situé dans le diocèse de Cahors. Cette tradition est rejetée par le P. Le Cointe qui, à l'année 691, § XXIV, dit que l'abbé de Moissac s'appelait Léocade ou Léochade, et que par conséquent il ne doit pas être confondu avec Léothade, évêque d'Auch. Mais cette objection est de mince importance, car il n'est pas assez rare de trouver, dans de vieux manuscrits, de semblables altérations de noms, pour qu'on puisse en conclure quelque chose. Ensuite, c'est avec plus d'assurance que de vérité que Le Cointe appelle Léocade l'abbé de Moissac. En effet, dans la Vie de Didier ou Géry (*Desiderius*), évêque de Cahors, publiée par Labbe, on lit qu'à « cette époque il n'était nullement question de moines dans la ville de Cahors. Ni habit religieux, ni règle cénobitique, n'y avaient encore pénétré. Le genre de vie de saint Colomban était encore bien loin, ainsi que les institutions de saint Benoît. Mais du temps de Didier, la règle de saint Colomban s'établit à Cahors, et cet ordre religieux commença à fleurir, car c'est à cette époque que le monastère de Moissac fut fondé par deux hommes recommandables, Ansbert et Leuthade [2] ». On m'accordera facilement que Leuthade et Léothade ne sont qu'un seul et même nom, et que, par conséquent, le jugement de Le Cointe manque d'exactitude. Dans un Appendice au premier tome de sa *Bibliotheca Nova,* placé à la fin du second volume, il dit qu'un « interpolateur, trop dévoué à ses propres intérêts et à l'honneur du monastère, a substitué avec la plus mauvaise foi l'abbaye de Moissac à celle de Marcillac, et il a ajouté qu'elle avait été fondée quelque temps auparavant aux frais de la couronne, et que, du temps de saint Didier, deux hommes recommandables, n'avaient fait que l'agrandir comme il était nécesssaire ». Le monastère de Marcillac était certainement situé dans l'évêché de Cahors; mais, qu'il ait existé du

1. Dom Brugèles, *Chron. ecclés. du dioc. d'Auch*, 17.
2. Labbe, *Nov. Bibl.*, I, 707.

temps de saint Didier, c'est fort douteux. Le *Gallia Christiana* reconnaît qu'il n'est fait aucune mention de ce monastère avant 960 [1]; et, par conséquent, la fondation de l'abbaye de Marcillac ne remonte pas sans conteste à l'époque de saint Didier, évêque de Cahors. Puis, accorderait-on que le nom de Moissac a été interpolé de mauvaise foi, la tradition, qui fait saint Léothade abbé du monastère de Moissac, ne perdra pas beaucoup de sa valeur. Nous avons déjà vu, en effet, dans la charte de Nizezius, qu'en 680 le monastère de Moissac obéissait alors à un abbé nommé Leutade. Or, comme Le Cointe fait commencer en 691 l'épiscopat de saint Léothade à Auch, les dates concordent parfaitement, et, de ce côté, on ne peut attaquer la tradition qui fait de saint Léothade un abbé de Moissac.

Toutefois, je n'oserais pas dire pour cela que la question soit entièrement résolue. Le Cointe, au même endroit de son ouvrage, apporte un autre argument contre le gouvernement de Léothade à Moissac, et il est suivi sur ce point par les auteurs du *Gallia Christiana* [2]. Voici la difficulté. Le monastère de Moissac fut fondé du vivant de saint Didier, comme il appert d'après sa biographie déjà citée. Or, Didier mourût, suivant Le Cointe, en 649 [3], et, selon Mabillon, en 656. Il y a donc une différence de sept ans. Quel que soit le sentiment que l'on embrasse, on n'en peut rien tirer qui démontre l'absurdité de l'opinion de ceux qui prétendent que saint Léothade, avant d'être élevé à l'évêché d'Auch, fut pendant quelque temps préposé au monastère de Moissac. Le Cointe lui-même, en effet, à l'année 674, § CXI, assure que le saint fut fait évêque l'an du Christ 691, qu'il occupa son siège pendant vingt-sept ans, et qu'enfin il termina sa vie le x des calendes de novembre 718 [4]. D'après cette chronologie, entre l'époque où saint Léothade serait abbé du monastère de Moissac et celle où il administra le diocèse d'Auch, nous avons déjà quarante-deux ans. Cet intervalle n'est pas si grand qu'on ne puisse rapporter à un seul et même Léothade et le gouvernement l'abbaye de Moissac et celui de l'évêché d'Auch. Aussi, je

1. *Gall. Christ.*, I, 177.
2. *Gall. Christ.*, I, 159 et 976.
3. Coint., *Ann.*, I, 631, § XXIII.
4. Mabill., *Veter. Analect.*, 521; Guillaume de La Croix, *Series episcoporum Cadurcensium*, 29.

ne crois pas qu'on doive rejeter la tradition vulgaire, suivant laquelle il faudra pourtant accorder que le saint parvint à une belle vieillesse, par exemple à quatre-vingt-dix ans, âge que nul ne jugera absurde ni impossible. Du reste, la chronologie de notre saint est si vague et si indéterminée, qu'on n'a aucun indice fixe et certain pour lui assigner une époque fixe; et l'examen des dates, soit des prédécesseurs, soit des successeurs de saint Léothade, ne fournit rien qui permette de s'arrêter à quelque chose avec certitude. Le Cointe a donc eu tort de reprocher à Ménard, avec tant d'assurance, d'avoir suivi la tradition reçue, et acceptée, notamment par les auteurs du *Gallia Christiana* [1] et par Dom Brugèles [2]. Certes, la doctrine de ces auteurs concernant saint Léothade a besoin d'être améliorée. Quant à moi, je ne vois, sous le bénéfice de ce que je viens de dire, aucun inconvénient pratique à placer vers l'année 680 l'article concernant saint Léothade.

Mais il est un autre reproche que Le Cointe, à l'année 691, § XXIV, fait à Ménard avec plus de fondement et de vérité. C'est d'avoir dit [3] que Léothade était archevêque d'Auch, tandis qu'au VIIIe siècle le titre de métropolitain appartenait encore à l'évêque d'Eauze. On en trouvera les preuves au courant de ce mémoire, et dans un autre que je compte achever bientôt. Ici, je me borne à constater que le premier archevêque d'Auch connu est Airard, auquel le pape Jean VIII adressa, en 879, et en même temps qu'à Involat, évêque de Comminges, à Wainard, évêque de Conserans, ainsi qu'à Sarston, évêque de Bigorre, une lettre prohibant les mariages incestueux [4]. Or, cet Airard est présenté comme le premier archevêque d'Auch par le diacre Odon, dans une lettre vers la fin du Xe siècle à Garsias Ier, compté par ledit Odon comme le septième archevêque d'Auch : *septimum extitisse jure pontifici felicitates vitæ claudendi et reserendi* [5]. En effet, si, comme le veut le *Gallia Christiana* [6], on raye du catalogue Odilon ou Seguin, l'un et l'autre incertains, Garsias Ier est le septième prélat à partir d'Airard. Léothade n'a donc jamais été métropolitain d'Auch.

1. *Gall.Christ.*, I, 916.
2. Dom Brugèles, *Chron. eccl. du diocèse d'Auch,* 65-67.
3. *Martyrol. ord. S. Benedicti*, 724.
4. Migne,*Patrol.*, t. CXXVI, 844.
5. *Gall. Christ.*, I, *Instrum.*, 159.
6. *Id.* I, 978 n.

Nous pourrions en rester là, si Jean Stilting ne faisait une difficulté, dans le travail historique par lui consacré à saint Taurin d'Auch, au cinq du mois de septembre [1]. Ce jésuite, habituellement sagace, croit que le diacre Odon, dont le style est obscur et barbare, n'indique pas assez clairement l'origine de la dignité archiépiscopale attribuée au siège d'Auch. Il faut bien convenir qu'Odon aurait pu se servir de termes plus corrects et plus usités. Mais il n'en est pas moins hors de doute que Garsias Ier est le septième qui ait reçu le pouvoir des clefs. Or, comme on ne peut entendre ce pouvoir de la juridiction épiscopale, attendu que, suivant le *Gallia Christiana*, Garsias Ier occupe le cinquante-quatrième rang parmi les prélats d'Auch, je ne vois pas qu'Odon ait pu parler d'une autre juridiction que celle de métropolitain, que Garsias Ier posséda le septième. Mais j'ai déjà trop insisté sur ce point.

A l'année 674, § CXI, Le Cointe affirme que Perpétuus fut alors fait évêque, et que, comme le dit Chenu, il passa dix ans dans l'épiscopat. Ainsi, il vécut jusqu'en 691, où Léothade lui succéda, Chenu ajoute que saint Léothade occupa le siège d'Auch pendant vingt-sept ans. On ne peut rien dire de plus conforme à notre chronologie, puisque Léothade, ainsi que le prouvent les frères Sainte-Marthe, d'après les vieilles archives de l'église d'Auch, mourut le x des calendes de septembre, l'an du Christ 712 (717 ?). Telle est l'opinion de Le Cointe, que je suis de confiance, parce que nous n'avons pas autre chose. Il est néanmoins regrettable que nul ne donne les documents sur lesquels reposent ces assertions. Du Saussay [2], dans le Supplément au Martyrologe gallican [3], parle de Léothade, évêque d'Auch, dont il fait à tort un siège métropolitain. D'après lui, Léothade fut d'abord abbé de Moissac, puis évêque d'Auch. Il mourut en Bourgogne, son corps fut rapporté dans sa ville cathédrale, etc., etc.

La tradition rapporte, en effet, que Léothade mourut en Bourgogne. Ce point doit être tenu pour certain, si l'on établit que les reliques du saint furent longtemp conservées dans ce pays. Or, on lit, dans le cartulaire de Cluny, qu'Étienne et sa femme Ermengarde donnèrent à Eymard ou Aymard, abbé de Cluny, le domaine d'Oydellis, qui leur appartenait en propre,

1. Bolland., *Acta SS.* t. II sept., 633.
2. *Gall. Christ.*, I, 98.
3. P. 1185.

avec une chapelle construite en l'honneur de la bienheureuse Marie, Mère de Dieu, dans laquelle repose le corps du bienheureux Léothade. Ledit domaine est situé dans le comté d'Auvergne, diocèse d'Autun [1]. Baluze traduit le nom de lieu *Oydellis* par Oudelle. Mais où le prendre? Le P. J. Van Hecke, de la Compagnie de Jésus, dant j'ai utilisé le travail sur saint Léothade dans ce qu'il a de bon, déclare n'avoir trouvé le lieu dont s'agit ni dans le polyptique d'Autun, ni dans celui de Cluny, ni dans les dictionnaires modernes de géographie. Mais l'essentiel est de savoir si, dans le cartulaire, il est question de Léothade, évêque d'Auch, ou d'un saint homonyme. Remarquons d'abord que ce prélat ne se trouve pas dans les fastes sacrés, autant qu'a du moins pu s'en assurer le P. J. Van Hecke, en les parcourant. Pas un autre saint de ce nom à qui l'église rende un culte. Et puis, comme selon le témoignage de Ménard [2], le nom de saint Léothade est porté au 23 octobre dans un vieux calendrier de Cluny, il est tout à fait vraisemblable que le corps qui, d'après le cartulaire déjà cité, se trouvait à Oydellis en 979, était celui de saint Léothade, évêque d'Auch. La question serait certainement tranchée si l'on pouvait constater la translation; mais il n'existe pas de textes qui nous renseignent là-dessus. Les auteurs du *Gallia Christiana* n'osent pas se prononcer [3]. Mais Dom Brugèles [4], et l'abbé Monlezun [5] n'ont pas la même circonspection.

Voilà tout ce que je tenais à emprunter au P. J. Van Hecke [6], relativement à saint Léothade, dont les Auscitains se tiennent pour assurés d'avoir les reliques. On peut voir, dans le travail du savant jésuite et dans le livre antérieur de Dom Brugèles, tous deux inspirés du P. Montgaillard, comment les dites reliques furent découvertes, en 1610, en même temps que celles de saint Austinde et de saint Taurin. Les archéologues auront en outre à consulter une brochure de l'abbé Canéto, *Le tombeau romain de saint Léothade*, dont la seconde édition parût en décembre 1857.

§ LIX Assassinat d'Ébroïn (681). — Ébroïn se disposait à marcher contre Pépin d'Héristal, quand il fut assassiné par

1. Baluze, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, II, 1.
2. Ménard, *Martyrol, S. Bened.*, 724.
3. *Gall. Christ.*, I, 976.
4. Dom Brugèles, *Chron. eccl. du Dioc. d'Auch.*, 66.
5. Monlezun, *Vies des SS. Evêques d'Auch*, 19.
6. Bolland., *Acta SS.* XIII Octob., 122-28.

Emenarius, comte du Palais, avec l'assistance d'autres seigneurs. Les prélats et les grands du royaume désignèrent alors Waraton comme Maire du Palais, et Thierry III ratifia ce choix. Mais, ni lui, ni son fils Guillemer, ne firent la guerre à l'Austrasie et à son duc Pépin d'Héristal. Celui-ci, d'ailleurs, mit aussitôt bas les armes et reconnut, au moins de nom, l'autorité de Thierry III et de Waraton. Il contracta même alliance et amitié avec ce Maire du Palais [1].

Tout porte à croire qu'alors le duc d'Aquitaine fît aussi sa soumission. Mais quel était ce duc. D'après Dom Chamard, c'était « vraisemblablement Lupus, le moine de Limoges, laissant à entendre que la paix universelle, produite par la mort d'Ébroïn suivit immédiatement l'accident arrivé à Lupus dans la crypte de Saint-Martial [2] ». Fauriel s'était déjà prononcé dans le même sens [3]. Le passage précité du Livre des Miracles de saint Martial permet, en effet, cette hypothèse. N'oublions pourtant pas que ce texte n'a qu'une valeur légendaire.

En revanche, tenons pour certain qu'après la mort probable de Lupus, en 680 ou à toute autre date, ni le duché d'Aquitaine, ni celui de Vasconie, ne manquèrent de chefs particuliers. Sans doute, nous n'avons pas les séries complètes de ces ducs. Mais, à partir de 718, époque où Eudes gouvernait incontestablement l'Aquitaine, nous avons la liste complète de ses successeurs jusqu'à la suppression de leur duché par Charlemagne (vers 769). L'obscurité ne porte donc que sur un intervalle de trente-sept ans, en reculant, il est vrai, jusqu'en 681 la mort de Lupus. Notez que je compte, en ce cas, pour rien les textes relatifs à Boggis, duc possible mais non pas certain d'Aquitaine, et que j'exclus, comme il convient, le passage de la charte apocryphe d'Alaon, qui nous donne ce personnage comme l'un des trois fils de Charibert, roi de Toulouse. Notez encore que je ne tiens pas non plus compte d'un passage des Annales de Metz rédigées au IX[e] siècle, et attestant, vers l'année 688, l'existence de deux ducs innommés d'Aquitaine et de Vasconie. Pour ce dernier duché, nous avons en outre la preuve qu'en 769 il obéissait à un personnage nommé Lupus, qui livra Hunald à Charlemagne. Que

1. Bouquet II, 570, 578; III, 694.
2. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 28.
3. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, III, 32.

peut-on demander de plus, pour une époque où les documents relatifs au midi de la Gaule mérovingienne sont si rares et si brefs, pour un temps où nous ne sommes presque toujours renseignés qu'incidemment sur l'état de ce pays par les chroniqueurs du nord? Et puis, à dater de Eudes, et jusqu'à la suppression du duché d'Aquitaine, nous voyons les populations de la Vasconie cispyrénéenne garder toujours, vis-à-vis des ducs d'Aquitaine, cette attitude dépendante que nous avons déjà constatée dès le temps de Félix et de Lupus. Plus que jamais les contingents fournis par ces populations constituent alors la force principale de ces armées qui, pendant neuf ans, firent tête à celles de Pépin le Bref et de Charlemagne. C'est à ce point, je tiens à le répéter, que, pour les chroniqueurs de ce temps-là, les expressions de *Wasconia* et de *Wascones* sont synonymes d'*Aquitania* et d'*Aquitani*. S'agit-il, au contraire, des véritables habitants du duché de Vasconie, on les désigne par ces mots: *Wascones qui trans* ou *ultra Garonnam commorantur*. N'oublions pas non plus qu'un document de la basse époque carlovingienne, l'Anonyme de Ravenne, contient la description de la *Guasconia* et de la *Spano-Guasconia*, dont la première est expressément donnée comme identique à l'Aquitaine, et dont la seconde correspond très visiblement au duché de Vasconie.

Conclusion : *Probatis extremis media præsumuntur*, disaient les vieux jurisconsultes. Mais ici ce sont plus que de fortes présomptions. A mes risques et périls, je les donne comme autant de preuves. Ainsi, j'estime que le duché d'Aquitaine et celui de Vasconie demeurèrent, depuis la mort de Lupus jusqu'à l'apparition certaine de Eudes, dans la même situation qu'à partir, d'une part de la mort de Dagobert Ier, et de l'autre à dater de l'avènement dudit Eudes. Leurs étendues respectives restèrent les mêmes. Tous deux continuèrent à se mouvoir normalement sous l'influence de l'Austrasie, et la Vasconie cispyrénéenne garda sa situation de satellite politique de l'Aquitaine.

§ LX. Ansoald, évêque de Poitiers, rapporte a Autun le corps de saint Léger. Voyage de saint Filibert a Jumièges (681). — Dès qu'il apprit, en Poitou, l'assassinat d'Ébroïn, l'évêque Ansoald partit pour la cour de Thierry III. Là, il rencontra force prélats et seigneurs de toutes les parties de l'Empire Franc, qui vouèrent à l'anathème la mémoire du Maire

du Palais dont ils étaient enfin délivrés. L'évêque d'Arras y raconta le long martyre de saint Léger, évêque d'Autun, et les nombreux miracles accomplis sur son tombeau.

Thierry III, fort ému, écoutait le prélat d'Arras, et les nombreux témoins qui confirmaient son dire. Alors, les évêques déclarèrent unanimement qu'il fallait au plus vite honorer d'un culte religieux la mémoire de la victime d'Ébroïn. Mais saint Léger était inhumé à Arras [1], dont l'évêque entendait garder son corps, tandis qu'Ansoald, parent de l'illustre mort, voulait le rapporter à Poitiers.

Entre les deux rivaux, on dut tirer au sort [2], qui décida en faveur d'Ansoald. Celui-ci chargea Audulfe, abbé de Saint-Maixent, d'opérer solennellement cette translation dans son monastère. Depuis l'Artois jusqu'en Poitou, les populations accoururent saluer le corps qui arriva à l'abbaye au mois d'août 681 [3].

Durant ces guerres civiles, qui désolaient le nord et l'est de la Gaule Franque, l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne suivirent une fois de plus l'exemple de l'Austrasie, en repoussant l'autorité de Gislemare.

La même année, saint Filibert [4], l'ami d'Ansoald, partait du Poitou pour aller consoler ses moines de l'abbaye de Jumièges. Puis, il retournait en Poitou, afin d'y compléter sa grande entreprise de restauration monastique.

« Tous ces événements, dit à bon droit Dom Chamard, supposent que l'union et la paix avaient été rétablies dans tout l'Empire des Francs, et que Thierry III y était reconnu souverain légitime et universel de la monarchie [5]. »

M. Perroud se prévaut de la démarche d'Ansoald auprès de Thierry III pour affirmer que le Poitou dépendait toujours de la Neustrie [6]. Comment donc n'a-t-il pas vu qu'en réalité ce prélat réclamait tout simplement le corps de son compatriote et parent ?

(Suite prochainement). JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

1. BOLLAND., *Acta SS.*, t. I, Oct,. p. 425, n° 276, p. 479, 480.
2. BOLLAND., *Acta SS.*, t. I, Oct., p. 479. n° 58. p. 425, n° 278.
3. BOLLAND., *loc. cit.*, p. 426, n° 283. — Les moines de Saint-Aubin-d'Angers fêtaient, en effet, la translation de saint Léger le 17 août. Bibliothèque d'Angers, mss. n° 95. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 29.
4. BOLLAND., *Acta SS.*, t. IV, Aug., p. 79, n° 22-23.
5. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 30.
6. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 168.

MOLIÈRE ET SES PRÉDÉCESSEURS

La France du moyen âge avait eu un théâtre national, où l'on trouve des renseignements curieux sur les mœurs, sur les idées, sur les passions du temps, particulièrement sur celles de la classe moyenne. Il nous apprend en gros ce qu'un bourgeois pensait de ses égaux et de ses supérieurs : les farces nous font pénétrer dans sa vie de tous les jours, les moralités et les soties nous renseignent sur ses instincts et ses préférences en morale et en politique. Ce théâtre, dont le mérite littéraire est assez mince, a donc un intérêt historique véritable. Il n'en est pas de même du théâtre de la Renaissance. Ce sont des lettrés qui l'ont créé, et c'est à des lettrés que leurs pièces s'adressaient. Les comédies de Larivey, de ses prédécesseurs et de ses contemporains, n'ont pas été jouées, ou l'ont été dans les collèges, ou dans les fêtes de la Cour, devant un public choisi. Si les auteurs avaient écrit pour les spectateurs naïfs qui, à ce moment encore, à Paris et en province, allaient le dimanche après vêpres écouter les farces à l'ancienne mode, ils auraient dû pour leur plaire leur parler de ce qui les intéressait, de leurs voisins et de leurs compagnons, des commérages de leur ville ou de leur quartier. S'ils avaient eu l'ambition d'élargir leurs peintures, ils en auraient cependant choisi le sujet dans le monde où ils vivaient, et auraient présenté à leur public des tableaux où il pût se reconnaître. Mais il était bien question de cela ! Pendant que Ronsard songeait à être à la fois l'Homère et le Pindare de la France, Jodelle avait la prétention d'en être le Térence et le Sophocle. Il est vrai que dans la pratique il fallait en rabattre, et que les œuvres étaient plus modestes que les théories. On voulait rompre avec le théâtre du moyen âge, et on le continuait. On partait pour Athènes, et l'on s'arrêtait place Mau-

bert. Les comédies de Jodelle et de ses amis ne sont guère que des farces à l'ancienne mode, mieux écrites et mieux versifiées. Mais tandis que les comiques du moyen âge copient naïvement et grossièrement la vie de leur temps, ceux du XVI[e] siècle n'étudient guère l'homme que dans les livres, et copient les Italiens, qui eux-mêmes avaient imité l'antiquité. La seule originalité à laquelle ils puissent prétendre est celle du style, et c'est là, en effet, le mérite des pièces de Larivey, qui, s'il n'égale pas l'élégance de ses modèles, les traduit en un langage simple et clair, plein de franchise et de bonhomie. Mais quels dangereux modèles que les auteurs italiens, et comme ces imitateurs de l'antiquité en donnent peu l'idée pour la plupart! Tandis que dans Plaute et dans Térence c'est la peinture vigoureuse et fine des caractères qui attire notre attention, ici c'est le développement ingénieux et compliqué de l'intrigue sur lequel porte le principal effort de l'auteur. Les procédés dramatiques, les situations connues, les scènes toutes faites, les types de convention se multiplient; ils dispensent les écrivains d'imiter la nature, et leur fournissent des effets tout préparés. La comédie ainsi conçue devient une œuvre de métier, qui demande une certaine habileté de main, mais qui se passe de sincérité et d'inspiration.

Si l'imitation plus ou moins bien comprise de l'antiquité avait inspiré la comédie de la Renaissance en France et en Italie, d'autres influences s'exercèrent dans les premières années du XVII[e] siècle, et se firent longtemps et profondément sentir. La pastorale italienne et la comédie espagnole introduisent au théâtre une nouvelle conception de l'amour. Quelques différences qui séparent la comédie latine et la comédie italienne classique de nos vieilles farces françaises, elles offrent ce trait commun que l'amour y est considéré comme une faiblesse. Faiblesse aimable, quand les amoureux sont des jeunes gens, lorsque la grâce et le sourire de leurs vingt ans excusent et embellissent leurs folies. Faiblesse ridicule et répugnante, lorsque l'âge de plaire est passé, et qu'un barbon ne peut plus se faire aimer qu'à prix d'argent. Faiblesse toujours dangereuse, car c'est elle qui sait le mieux endormir en nous le souci de nos intérêts et le sentiment de nos devoirs, nous ruiner et nous déshonorer. Il va sans dire que les leçons de morale que renferme la comédie sont très indirectes, et que pour y trouver la vertu il faut l'y bien chercher. Les escla-

ves qui dans Plaute et dans Térence disent aux amoureux de si bonnes vérités, sont, il faut l'avouer, de singuliers précepteurs. Dans les comédies italiennes comme dans les pièces de notre ancien théâtre le mari trompé est toujours ridicule, c'est le séducteur qui a le beau rôle. Il ne semble pas non plus que ce soit l'amour de la morale qui dicte les équivoques licencieuses et les crudités du dialogue. Il n'en est pas moins vrai que ce théâtre, qui nous offre tant de peintures scabreuses de l'amour, renferme au fond sur l'amour le jugement le plus sévère. Il n'atténue pas les réalités de la vie, il les exagère. C'est une conception tout opposée qui triomphe dans la pastorale. Au monde réel est substitué un monde idéal, où les soucis vulgaires n'ont point accès, où l'amour, source de toutes les joies et de toutes les douleurs, communique aux unes et aux autres sa pureté et sa noblesse, où la nature sourit aux heureux et endort les peines de ceux qui souffrent, comme une mère berce son enfant. Dans ce rêve d'après la vie humaine tout n'est pas invention et chimère, car la passion y subsiste avec ses tourments et ses amertumes, inséparables de ses voluptés; mais tout ce qui est règle et devoir s'efface devant la loi souveraine de l'amour, seul roi et seul dieu de ce nouvel univers. Ceux qui le nient ou qui le raillent sont tôt ou tard forcés de s'incliner devant sa puissance; que dis-je? ces incrédules ne demandent qu'à se convertir, et appellent de tous leurs vœux le coup de foudre qui doit consumer leur indifférence et allumer en eux la flamme divine.

On voit bien ce qu'une pareille conception offre de ressources à la poésie, et même à la poésie dramatique; on comprend surtout comment elle a pu donner naissance à l'opéra, car la musique, la danse, les beaux décors, semblent s'associer naturellement avec cette poésie voluptueuse, et nous aider à évoquer ce monde idéal dont elle veut nous donner l'illusion. Mais il peut paraître étrange que la pastorale, telle que nous venons de la définir, ait exercé une influence quelconque sur la comédie. Cette influence, indirecte à la vérité, n'en est pas moins certaine. Lorsqu'après les guerres civiles la société polie commença de s'établir en France, c'est dans les pastorales, et surtout dans *l'Astrée,* qu'elle chercha des types de politesse et de galanterie sur lesquels elle pût se modeler. Si la littérature est l'expression de la société, il n'est pas moins vrai qu'elle lui a souvent aussi donné le

ton et fourni des modèles. Si l'idée qu'à l'hôtel de Rambouillet on se faisait de « l'honnête homme » n'allait guère sans « une belle passion », si dans le catéchisme du grand monde l'amour fut mis au nombre des vertus, c'est sans doute dans le roman, et surtout dans le roman pastoral, qu'il faut en chercher la cause. Les premières comédies de Corneille, ce sont des pastorales transportées à Paris : le costume a changé, l'action ne se passe plus aux bords du Lignon ni dans les campagnes d'Arcadie, mais sur la Place Royale ou dans la galerie du Palais; mais les théories que débitent les amoureux, c'est dans Guarini, dans Montemayor ou dans d'Urfé qu'ils les ont apprises. Les bergers, il est vrai, n'ont pas gagné à quitter les champs pour la ville. Ils n'ont plus cette langueur passionnée qui animait l'élégance et la poésie de leur langage; ils professent l'amour plus qu'ils ne le sentent; ils sont sur le chemin qui conduit au pays du Tendre, où rien ne manque plus que la tendresse véritable. On commence par *l'Aminta* et le *Pastor Fido*, on aboutit au *Grand Cyrus*.

L'amour est l'âme de la comédie espagnole comme de la pastorale italienne. Mais il y est moins voluptueux que passionné et chevaleresque. Ce ne sont plus des bergers qui content leurs joies ou leurs peines aux Zéphyrs, et dont l'âme alanguie prend la nature pour confidente ou pour consolatrice; ce sont des cavaliers ardents et fiers, prompts à se battre pour leur honneur et celui de leur dame, d'esprit soupçonneux et d'humeur inquiète, toujours en quête d'aventures, et dont la vie est un perpétuel roman. Les deux sentiments qui sont le fond de leur âme, l'amour et l'honneur, provoquent sans cesse des conflits dramatiques, en même temps qu'ils éclatent en accents lyriques, et donnent au drame un singulier caractère de poésie. Comme dans la comédie italienne, l'intrigue est souvent compliquée; les travestissements, les rencontres imprévues, les méprises, y jouent un grand rôle; mais ces moyens dramatiques ne sont plus ici la ressource d'un art épuisé, c'est la forme naturelle qui donne à l'action le caractère des héros. Ainsi se justifient les aventures dans lesquelles l'auteur les jette comme à plaisir. Les déguisements qu'empruntent les héroïnes pour se mettre à la recherche de leur séducteur, les fenêtres grillées où l'on se parle tout bas, les portes dérobées par lesquelles on s'échappe, les scènes nocturnes où l'on se trompe d'interlocuteurs, où l'on se bat

sans savoir contre qui, tout cela est romanesque; mais ce romanesque est dans l'âme espagnole; il s'explique par les passions, les habitudes, les préjugés de ce peuple si différent du nôtre. Il est assez curieux que des comédies qui par le caractère de l'intrigue et les sentiments des personnages touchent de si près au drame, soient par moments de la fantaisie la plus gracieuse, ou renferment d'énormes bouffonneries. On dirait qu'après une longue contrainte la nature reprend ses droits et se venge par une fantaisie ou une gaieté exubérante de la gravité à laquelle elle s'est asservie. Ce n'est pas là un fait accidentel, c'est une tradition constante, et, pour que ce contraste se retrouve dans presque toutes les comédies espagnoles, il faut bien qu'il réponde à un trait du caractère national. Dans *Don Quichotte* l'exaltation chevaleresque du héros s'oppose à la bonhomie railleuse de Sancho. De même dans le drame les saillies plaisantes du gracioso ramènent sur la terre les amoureux qui laissaient leur imagination s'égarer dans les nuages. Ainsi les élans sublimes et les bouffonneries, la poésie et la réalité sont inséparables dans ce théâtre, et contribuent à lui donner toute son originalité.

On comprend aisément que des œuvres d'une inspiration si particulière, fruits naturels du sol castillan, n'aient donné lieu qu'à des imitations très imparfaites. *Le Menteur* est une exception unique, une merveille d'adaptation à la fois originale et fidèle; mais lorsque Corneille essaya de lui donner une suite, lui, qui avait si bien traduit la comédie d'Alarcon, ne sut rendre ni l'esprit, ni la grâce, ni la couleur romanesque du chef d'œuvre de Lope de Vega. Rotrou, qui doit à Lope et à Rojas de si belles inspirations dans le drame, ne réussit guère dans la comédie qu'à exagérer les défauts de ses modèles. Que dire de Boisrobert, de Thomas Corneille, de Scarron? Scarron et Boisrobert forcent leur talent lorsqu'ils veulent être sérieux; et leurs plaisanteries seraient plus amusantes, s'ils ne se travaillaient pas à être plaisants d'après autrui. En tous cas, si les parties bouffonnes des pièces espagnoles ont fourni quelques inspirations heureuses à leurs imitateurs français, ce qui fait le charme principal des œuvres qu'ils copient paraît leur avoir échappé : on ne retrouve pas dans leurs traductions cette grâce originale, à la fois familière et poétique, de l'invention et du langage. Il semble qu'il y eût là un élément réfractaire au génie français; mais on a mis

longtemps à s'en apercevoir, et pour faire quitter à nos auteurs dramatiques la route où ils s'égaraient, il fallut que Molière leur en montrât une nouvelle.

Ce n'est pas que l'influence espagnole ait jamais dominé exclusivement sur la scène française : la tradition latine et italienne n'avait jamais été complètement oubliée ; si Rotrou a écrit *la Bague de l'Oubli, les Occasions perdues, la Diane, Clorinde,* et tant d'autres pièces du même genre, il est aussi l'auteur des *Ménechmes*, des *Captifs* et des *Sosies; Clarice* est d'origine italienne, et probablement aussi la charmante comédie de *la Sœur*. La vieille farce française avait péri ; mais Cyrano la fait revivre dans *le Pédant joué*, et la rajeunit en mêlant la fantaisie au réalisme, et la satire littéraire aux grosses plaisanteries traditionnelles. Si l'influence des romans picaresques paraît se faire sentir dans certaines œuvres, comme l'*Intrigue des filous,* dont certaines scènes ont un caractère de réalité macabre, et où l'Estoile a pris pour héros des gens de sac et de corde, on pourrait relever chez Corneille, chez Rotrou, et chez d'autres de leurs contemporains, bon nombre de passages où l'auteur essaie de peindre ce qu'il a sous les yeux, et de nous intéresser au détail des mœurs contemporaines. Il est vrai que ces peintures n'ont qu'un intérêt anecdotique, qu'elles sont généralement superficielles et ne tiennent pas à l'action ; ce n'en est pas moins un symptôme, d'autant plus curieux à noter qu'il semble moins d'accord avec le caractère général du théâtre de cette époque, asservi à l'imitation des littératures étrangères et cherchant ses inspirations dans les livres plus que dans la vie.

Molière, comme tous les débutants, commença par l'imitation, et ce furent les Italiens qui lui servirent de modèles. Les canevas qui nous ont été conservés, comme *la Jalousie du Barbouillé* et *le Médecin Volant*, confirment la tradition qui veut qu'il ait suivi assidûment les représentations italiennes, et qu'il ait été l'élève de Scaramouche. Il s'était approprié les procédés de la *commedia dell' arte,* ses jeux de scène, ses lazzi ; c'est à elle qu'il paraît avoir emprunté le tour particulier de son dialogue, cette habitude de développer les effets comiques, cet art de faire rendre à une situation tout ce qu'elle contient. C'est aussi d'après les Italiens qu'il commence à peindre les caractères ; il se contente comme eux d'esquisses sommaires, et il représente des personnages de convention. En

reproduisant sans cesse ces personnages toujours les mêmes, le Pantalon, le Docteur, les deux amoureux et le Zanni, et en donnant à chacun d'eux un costume comme un langage particulier, la *commedia dell' arte* n'avait fait qu'exagérer un des traits de la comédie italienne classique du XVIe siècle, qui tournait éternellement dans le même cercle, et chez qui les noms seuls changeaient, sans que les caractères fussent modifiés. Ainsi ce qu'il y avait primitivement de vérité dans ces personnages diminuait peu à peu, les auteurs vivant de plus en plus sur une tradition vieillie qu'ils se dispensaient de confronter avec la nature. Ces types étaient donc bien effacés, lorsque Molière s'en empara pour leur donner un nouveau relief.

On peut suivre, en étudiant son théâtre, les progrès incessants qu'il fait dans le sens de la vérité. Ses premières pièces, *l'Étourdi, le Dépit Amoureux,* imitations d'imbroglios italiens, valent surtout par la verve du dialogue ou par des scènes épisodiques. Mais on les admirera davantage si on les compare avec les œuvres de ses prédécesseurs, et si on tient compte moins des qualités qu'elles ont que des défauts qu'elles n'ont pas. Le premier mérite de Molière, ç'a été de discerner ce qui dans les mœurs antiques pouvait s'adapter au théâtre moderne, et ce qu'il fallait décidément rejeter. Là où ses prédécesseurs prenaient tout pêle-mêle, il a fait un choix, et certains rôles, pieusement conservés dans les imitations du XVIe siècle, la courtisane, le parasite, le soldat fanfaron, ne figurent plus dans son théâtre. On n'y trouve qu'un seul entremetteur, le Trufaldin de *l'Étourdi;* et que de précautions pour le faire admettre! Quelle différence entre ce trafiquant débonnaire, qui s'attendrit au dénouement en retrouvant ses enfants, et les terribles marchands de chair humaine que nous présente le répertoire de Plaute!

Ce sentiment de la réalité, si profond chez Molière, explique les transformations qu'il a fait subir à un autre personnage traditionnel, le pédant ou docteur. Dans *la Jalousie du Barbouillé,* dans *le Dépit Amoureux,* il lui conserve les traits essentiels que lui prêtait la comédie italienne. Dans *le Mariage Forcé* le pyrrhonien Marphurius et le péripatéticien Pancrace sont encore des figures de fantaisie; tous deux cependant ont des physionomies distinctes, et la caricature de leurs personnes se complète par la satire de leurs doctrines. Dans le reste

de son théâtre Molière n'essaie plus de représenter le pédant abstrait et idéal, mais les formes que prend le pédantisme suivant la situation sociale et le caractère de ceux qui sont atteints de cette maladie. Pédants, les médecins qui tâtent le pouls à M. de Pourceaugnac ! Pédant, le maître de philosophie de M. Jourdain ! Pédants, Trissotin et Vadius ! Mais comme tous ces pédants-là se ressemblent peu ! Molière a de plus en plus renoncé aux peintures de convention et à leur simplicité factice, pour se rapprocher de la vie, où l'unité est inséparable de la complexité.

On pourrait faire des remarques analogues sur les valets. Le type classique, celui que Molière n'a pas inventé, mais qu'il a reçu de ses devanciers et transmis à ses successeurs, c'est celui de Mascarille et de Scapin. C'est le Dave ou le Géta de la comédie latine, le Frontin ou le Valentin de Larivey ; ce sera le Crispin de Regnard et de Le Sage. C'est la terreur des pères et la providence des fils de famille. Chaque poète tour à tour lui prête sa verve et sa fantaisie ; mais, en changeant de nom et de costume, ce personnage garde quelques-uns des traits de l'esclave dans la comédie antique, l'impudence railleuse qui l'aide à s'étourdir sur la dureté du joug qu'il porte, et l'esprit de révolte qui s'allie à une sorte de fatalisme insouciant et cynique. C'était là dans la comédie moderne un rôle de pure convention. Aussi Molière ne l'a-t-il conservé que dans des imitations du théâtre italien ou du théâtre antique, dans *l'Étourdi* et dans *les Fourberies de Scapin*. Les valets de ses autres pièces ont un tout autre caractère. Ils sont pris sur le vif, et lors même qu'ils n'ont que des bouts de rôle, comme l'Alain de *l'École des Femmes* ou le Lubin de *Georges Dandin,* ils ont une physionomie inoubliable. Dans *l'Avare,* la Flèche, « ce chien de boîteux », toujours rôdant et furetant, qui négocie des emprunts pour Cléante, tient tête à Harpagon et lui vole sa cassette pour le bon motif, c'est, si l'on veut, une transformation du valet classique ; mais que de traits précis et individuels le caractérisent ! Que dire de maître Jacques, le cocher cuisinier, si entiché de son importance, si furieux contre les usurpations de l'intendant Valère, si attaché par une longue habitude à la maison d'Harpagon et à Harpagon lui-même, qui le fait mourir de faim, mais qui est cependant, « après ses chevaux, la personne qu'il aime le plus » ?

Les personnages de servantes sont encore plus intéressants.

La soubrette, telle qu'on la trouve dans les comédies de Regnard, est à peine esquissée dans Molière. Ce n'est, après tout, qu'une seconde édition du valet classique : Lisette, c'est un Frontin en jupons, aimant à se moquer de ses maîtres et à exploiter leurs faiblesses. Tout autre est la servante de Molière, Dorine ou Toinette. C'est une amie de la famille où elle sert. Elle rit quelquefois aux dépens de ses maîtres ; plus souvent elle les gronde et leur dit leurs vérités ; mais elle les aime et leur est fidèle. Si elle prend le parti des amoureux, c'est en tout bien tout honneur; elle tâche de fléchir en leur faveur l'autorité paternelle ; elle ne les aide pas à s'y soustraire. Ces intrépides donneuses de conseils, bavardes, fortes en gueule, mais dévouées et sensées, que leurs maîtres rudoient parfois tout en sentant qu'ils feraient mieux de les écouter, complètent le tableau de ces intérieurs bourgeois où Molière a placé l'action de plusieurs de ses comédies. Il y a sans doute une part de convention dans les créations de ce genre, et si Plaute a quelquefois donné trop d'esprit aux esclaves de son théâtre, Molière, en prêtant à ses servantes leur verve joyeuse et éclatante, a peut-être ajouté à la nature. Mais il ne s'est jamais écarté de la vraisemblance dramatique, et il a toujours pris soin de rattacher leur caractère à la conception même de la pièce. Si dans *Tartuffe* Dorine parle haut et ferme et ne se gêne pas pour résister en face à Orgon, c'est qu'auprès de Marianne, orpheline de bonne heure, elle a pris naturellement une autorité quasi maternelle et un rôle de conseillère et de protectrice que son dévouement justifie.

On voit comment Molière, transformant tout ce qu'il touche, retranche ou ajoute à ses modèles pour les adapter à la peinture du monde contemporain, et retravaille lui-même ses propres essais pour se rapprocher davantage de la réalité. Pascal disait : « Ce n'est pas dans Montaigne, mais dans moi, que je trouve ce que j'y vois ». Si Molière trouvait dans Plaute et dans Térence ce que ni les Italiens ni les Français avant lui n'avaient su y voir, c'est que le modèle intérieur qu'il portait en lui-même lui servait à interpréter les autres : en lisant les anciens, il s'habituait à comprendre et à deviner ses contemporains. Il avait commencé par imiter des pièces qui étaient elles-mêmes des imitations et, alors même qu'il sut à fond son métier, il ne cessa pas de prendre à pleines mains dans les comédies latines et italiennes ; personne n'a

emprunté plus que lui, et cependant personne plus que lui n'a travaillé d'après nature. On est surpris, en lisant ses prédécesseurs, de voir à quel point ils sont esclaves de leurs modèles, combien peu ils s'inspirent de la vie. Chez les plus grands, chez Corneille et chez Rotrou, il y a quelques échappées sur la réalité, des épisodes piquants, des détails curieux sur les mœurs du temps; mais le fond de leur œuvre est tout d'imagination; ce qu'il y a de plus vivant, ce sont les personnages de convention et de fantaisie : les mêmes poètes qui dans leurs tragédies ont si bien fait revivre les héros d'autrefois, n'ont pas su peindre dans leurs comédies les hommes qu'ils avaient sous les yeux. Molière est le premier qui ait fondé son théâtre sur l'imitation directe de la vie. Dans la plupart de ses peintures on retrouve la trace des croquis d'après nature qui ont servi à les préparer. On n'invente pas des personnages aussi particuliers que M. de Pourceaugnac, le baron de Sotenville ou la comtesse d'Escarbagnas ; il faut que des modèles en chair et en os aient posé devant le peintre. Si dans des personnages comme Arnolphe ou Tartuffe ce procédé de composition est moins visible, c'est que l'auteur, voulant en faire des types plutôt que des portraits, a éliminé à dessein les traits individuels pour donner plus d'importance aux caractères généraux sur lesquels il attire notre attention. Mais il est rare que, même dans ces peintures plus abstraites, il ne reste pas quelque chose de son premier travail, fait d'après la réalité. Tartuffe « a l'oreille rouge et le teint bien fleuri. » Lors même qu'il imite l'œuvre d'un de ses devanciers, comme dans *l'Avare,* c'est encore la nature qu'il copie. Quel rapport y a-t-il entre Euclion, ce pauvre hère, qui se croit riche parce qu'il n'est plus tout à fait gueux, et Harpagon, ce bourgeois cossu, qui a un train de maison, un carrosse, assez de domestiques pour avoir besoin d'un intendant, cet avare qui se donne le luxe d'épouser une jolie fille pour ses beaux yeux? Plaute et Larivey ont fourni le cadre, mais Molière a composé le tableau d'après ses souvenirs. Cet amour de la vérité est si impérieux chez lui qu'il lui fait oublier, dans *le Festin de Pierre,* la nature même de l'œuvre qu'il veut écrire. Dans le drame espagnol qui lui a servi de modèle, la peinture des caractères n'a aucune importance : don Juan est moins un personnage réel qu'un symbole ; c'est l'intention pieuse qui domine ; les débauches, les noirceurs, les crimes dont le poète charge

son héros, nous préparent au dénoument terrible qui vengera ses victimes. Le Don Juan de Molière est aussi réel que celui de Tirso de Molina l'est peu. Ce grand seigneur élégant et sceptique est de la société des Condé, des Lionne, des Saint-Évremond; sa politesse ironique avec Elvire, son incrédulité railleuse en face de Sganarelle, sa bravoure chevaleresque avec ses ennemis, son impertinence envers son père, sa courtoisie insolente avec ses créanciers, autant de traits précis qui nous font connaître à fond son caractère, mais qui ne nous permettent guère de croire aux événements fantastiques auxquels il est mêlé. Entre la réalité saisissante des personnages et la couleur romanesque et mystique de l'action le contraste est trop frappant; de la conversation entre Don Juan et Monsieur Dimanche il est difficile de passer sans transition aux statues qui marchent et aux flammes qui dévorent le coupable. Si Molière a manqué aux lois de la vraisemblance, il ne faut en accuser que son goût pour la vérité.

Ce qui donne tout leur prix aux observations de Molière, c'est qu'en même temps qu'elles sont prises sur le vif, elles se rattachent à des vues d'ensemble. Il suffit de lire *le Misanthrope* pour se convaincre qu'il avait réfléchi sur la nature et la morale sociale. Plusieurs scènes de *Tartuffe* et de *Don Juan* posent la question des rapports entre la morale et la religion. Les attaques contre les médecins, reproduites sous tant de formes, ne sont pas simplement plaisantes, elles forment un véritable acte d'accusation contre la charlatanerie, l'ignorance, la crédulité humaines. Mais rien ne montre mieux la perspicacité et la profondeur du génie de Molière, que la façon dont il a compris le rôle de la femme dans la société moderne. C'est un fait significatif, que sa première comédie originale, *les Précieuses,* et l'une des dernières, *les Femmes savantes,* aient été écrites sur ce sujet. Qu'on ait discuté les idées de Molière, que chaque parti ait prétendu l'avoir pour soi, cela est naturel, et n'a rien qui doive nous surprendre. Mais pour tout lecteur de bonne foi, ses opinions ne sont ni obscures ni douteuses. La condition qui convient aux femmes est intermédiaire entre l'asservissement, qui les humilie sans les rendre meilleures, et la pleine indépendance, dont elles ne peuvent porter le poids. Le Sganarelle de *l'Ecole des Maris,* l'Arnolphe de *l'Ecole des Femmes,* sont à la fois odieux et ridicules : ils apprendront à leurs dépens que le meilleur moyen

de garder une fille n'est pas de la tenir sous clef, et que la plus ignorante en sait toujours assez pour duper un habile homme. Mais, si la femme n'est pas faite pour l'esclavage, elle ne l'est pas davantage pour la domination. C'est dans la libre acceptation de son véritable rôle, dans la soumission volontaire à ses devoirs, que réside sa dignité. Son royaume, c'est la famille : l'influence qu'elle y exerce, l'amour et le respect qu'elle y mérite, doivent lui suffire. C'est là un idéal tout opposé à celui des *Précieuses,* pour qui le mariage, le ménage, sont des nécessités qu'on peut subir, mais où l'on ne peut songer à mettre son cœur et à borner son ambition. Cathos et Madelon reprochent à leurs fiancés d'avoir des sentiments bourgeois, de commencer à faire leur cour en parlant de mariage, et « de prendre le roman par la queue. » Armande fait honte à sa sœur de « se claquemurer aux choses du ménage », et elle prêche à Clitandre « cette union des cœurs où les corps n'entrent pas ». C'est ainsi qu'on raffine sur l'amour au point de le rendre méconnaissable, qu'on y voit la source de toute vertu, et comme le principe d'une morale supérieure à l'usage des initiés. Les Précieuses de tous les temps ont eu un faible pour de telles doctrines, qui leur donnent bonne opinion d'elles-mêmes sans leur imposer de sacrifices, les autorisent à satisfaire, au moins en imagination, toutes leurs curiosités, et leur persuadent qu'elles peuvent toucher à la flamme sans risquer de s'y brûler. Cette corruption délicate, ce platonisme des salons, déplaisaient fort à Molière, qui, dans la peinture de l'amour comme de tout autre sentiment, ne s'inspire que de la réalité. Le champ de la réalité est vaste, il est vrai, et les formes passagères que les sentiments reçoivent de la mode valent aussi la peine d'être observées et reproduites. On peut dire d'ailleurs que l'amour est naturellement romanesque, et qu'à le peindre trop raisonnable on risquerait d'en faire une copie infidèle. Aussi Molière s'en est-il bien gardé, et a-t-il insisté fortement sur les folies dont la passion nous rend capables. Dans *la Critique de l'Ecole des Femmes,* Dorante, l'honnête homme de la pièce, justifie les transports amoureux d'Arnolphe, qu'on accusait d'être trop outrés : « — Je voudrais bien savoir, dit-il, si ce n'est pas faire la satire des amants, et si les honnêtes gens même, et les plus sérieux, en de pareilles occasions, ne font pas des choses..... » Arnolphe, aux genoux d'Agnès, lui proposant de s'arracher les cheveux et de se tuer

pour elle ; Alceste, souhaitant que Célimène n'eût ni naissance ni bien, pour qu'elle pût « tenir tout des mains de son amour », sont certes, en un sens, les plus romanesques des hommes, ce qui ne les empêche pas d'être profondément réels. C'est dans leur cœur qu'est leur roman et non dans leur vie, et c'est le contraste entre l'exaltation de leurs sentiments et la réalité contre laquelle ils se débattent qui fait la force comique de la situation.

C'est la conception toute contraire qui triomphe dans la comédie espagnole, où la réalité se prête complaisamment à l'imagination du poète comme aux rêves des amoureux, et où la vie a les allures du roman. Molière, ici encore, se rattache plutôt à la tradition antique, mais il la transforme et l'élargit. L'amour, dans les comédies de Plaute et de Térence, prend deux formes principales et donne lieu à deux espèces d'intrigues. Le plus souvent un fils de famille, épris d'une courtisane, entre en lutte avec son père, soit pour lui cacher ses amours, soit pour lui soutirer de l'argent avec l'aide d'un esclave. Quelquefois c'est un vieillard amoureux qui essaie de se dérober à la surveillance d'une femme jalouse, ou qui se fait duper par sa maîtresse. Dans les deux cas, c'est l'amour sensuel et vénal qui domine ; la courtisane est le centre du sujet. Il est vrai que dans ce cadre restreint les Latins, et surtout Térence, ce grand peintre de l'amour, ont trouvé de merveilleuses ressources. Jamais on ne peindra mieux la sensualité ardente, l'égoïsme naïf, la grâce fougueuse d'un amoureux de vingt ans. Parmi les figures de courtisanes, il y en a qui sont de purs chefs-d'œuvre, où la nature est, non pas faussée, mais atténuée et interprétée par un grand artiste, et où la réalité se devine sous les séductions d'une poésie familière et charmante. Quelque intéressants que soient les jeunes premiers de Molière, ils ne peuvent se flatter que de rappeler, non de faire oublier ceux de Térence. Ce qui est nouveau chez Molière, c'est un personnage qui manque à la comédie antique, celui de la jeune fille. Il peut ainsi varier ses peintures de l'amour jeune, et nous donner ces scènes célèbres de dépit amoureux dont il a pris l'idée dans Horace, mais dont le développement si frais et si chaste ne rappelle en rien l'ode élégante et voluptueuse qui les a inspirées. La présence de la jeune fille dans la comédie met dans les sentiments des amoureux une nuance de réserve et de respect qui est étrangère aux amoureux de

Térence et de Plaute. Lorsque Agnès se réfugie chez Horace, il craint de la compromettre s'il la garde, et il la ramène lui-même chez Arnolphe. Cette maladresse qu'il commet par égard pour elle est la meilleure preuve qu'il lui donne de son amour. Cléante, dans l'*Avare*. prend sa sœur pour confidente de sa passion pour Marianne; peut-il mieux témoigner de la pureté de ses intentions? Nous sommes dans un monde tout nouveau, et Molière, tout en ridiculisant les prétentions des Précieuses, est trop de son temps pour méconnaître l'influence toute puissante que les femmes ont acquise dans la société. Célimène dans son salon est comme une reine au milieu de sa cour; ce ne sont pas seulement les petits marquis, mais le sage Alceste qui est à ses pieds. En observant et en rendant la vie moderne, Molière a donné à la peinture de l'amour sinon plus de vérité, au moins plus de variété et d'étendue qu'elle n'en avait dans le théâtre antique. Ses jeunes premiers, qui semblent d'abord copiés les uns sur les autres, diffèrent par mille nuances délicates et caractéristiques; quel rapport y a-t-il entre le Léandre des *Fourberies,* l'Horace de *l'Ecole des Femmes,* le Clitandre des *Femmes savantes?* Que dirons-nous des personnages vraiment originaux? Qu'y a-t-il de commun entre la sensualité hypocrite de Tartuffe, la passion sincère d'Alceste, et les caprices libertins de don Juan?

Si Molière excelle à marquer par des traits précis les nuances infinies d'un même sentiment, il ne fait pas ressortir moins fortement les impressions diverses que ce sentiment peut exciter en nous et les jugements presque contradictoires qu'il peut suggérer à l'observateur. Il a souvent bafoué la jalousie, toujours inutile et quelquefois haïssable; personne cependant ne lui a fait parler un langage plus éloquent; nous nous laissons toucher non seulement aux plaintes d'Alceste, torturé par une coquette, mais même à celles d'Arnolphe, quelque mérité que soit son châtiment, quelque plaisante que soit par moments l'expression de sa souffrance. Georges Dandin est à la fois grotesque et pathétique. Non que Molière ait oublié son rôle de poète comique, et qu'il ait cherché à nous attendrir. Mais, tout en se conformant aux lois de son art, il observe si profondément la nature que sous l'unité de son œuvre nous retrouvons les impressions complexes que nous fait éprouver la réalité; dans ses pièces comme dans la vie, le comique a souvent un envers tragique. Ce qui achève la beauté de ce

théâtre, c'est que l'auteur est en dehors de son œuvre et qu'il la domine. De là deux des caractères qui le distinguent essentiellement : la vérité implacable des peintures, et l'esprit philosophique qui les anime.

Si l'on cherche à expliquer le génie de Molière par les circonstances où il s'est développé, on trouve une singulière disproportion entre les causes et l'effet. On s'aperçoit qu'il a suivi une direction toute différente de celle où ses contemporains s'étaient engagés. Le romanesque était à la mode ; il s'inspire de la vie réelle. Les tragi-comédies espagnoles servaient de modèles ; c'est aux Italiens et aux Latins qu'il va demander des leçons. On se plaisait aux aventures extraordinaires, aux intrigues compliquées ; dans la plupart de ses œuvres la fable est simple, les dénouements sont plus que négligés ; l'étude approfondie des caractères paraît être son unique préoccupation. Si dans cette étude il prend d'abord pour guides Plaute et Térence ou leurs imitateurs, il ne tarde pas à trouver sa voie, et à traduire dans ses œuvres sa conception personnelle de la société et de la vie. A mesure qu'il avance, son originalité s'accuse de deux façons : les types qu'il reçoit des mains de ses devanciers perdent chez lui leur caractère général et conventionnel pour en prendre un de plus en plus individuel et précis ; en même temps, comme par un mouvement inverse, il agrandit les sujets qu'il traite, et il élève à la hauteur de types les personnages qu'il copie d'après la réalité.

C'est ainsi que Molière, en empruntant à la tradition latine ses cadres et ses procédés dramatiques, les a appropriés à la peinture de la vie moderne, et que par la nature de son génie, qui voit toutes choses de haut et qui en même temps met son empreinte sur tout ce qu'il touche, il est devenu lui-même le fondateur d'une tradition nouvelle. C'est par lui que l'esprit de la comédie antique, cet esprit réaliste et satirique, ennemi du romanesque et de l'affectation, est devenu celui de la comédie française, où son influence a persisté, malgré les révolutions du goût. Il n'y a pas de grand écrivain qui ait exercé une action plus décisive sur le développement d'un genre littéraire ; il n'y en a pas non plus qui ait moins subi celle de ses devanciers immédiats.

Antoine Benoist.

LES SONNETS

DE

FERNANDO DE HERRERA

La critique moderne fait volontiers un départ entre les œuvres de Fernando de Herrera, celui qui fut au XVIe siècle le chef incontesté de la grande école lyrique sévillane, et au nom duquel l'admiration publique avait accolé cette épithète de « divin » dont les Espagnols n'ont jamais été avares envers leurs poètes. On met de nos jours plus de retenue dans l'éloge, et on s'applique tout au moins à faire des restrictions. Tiknor, par exemple, reconnaît bien que plusieurs des *Canciones* de Herrera ont grande allure et méritent de rester classiques, que quelques-unes de ses élégies en *terza rima* sont ou pleines de passion ou empreintes d'une tendresse harmonieuse ; mais le reste, d'après lui, ne se tient point à la même hauteur : les sonnets surtout « ont peu de valeur », dit-il [1], et peu s'en faut qu'il ne les juge détestables. Il est à peine besoin de lire entre les lignes pour voir que c'est bien là le fond de sa pensée. En Espagne même, on a reproché aux sonnets de Herrera d'être « tout art et toute affectation » [2] : mais c'est à notre époque. Telle n'était point l'opinion des contemporains : et, parmi ces contemporains, il ne sera pas inutile de citer au moins le plus illustre, Lope de Vega lui-même, qui, dans sa « Lettre sur la nouvelle poésie », ne fait aucune distinction entre les *Canciones* et les sonnets de Herrera, qui les regarde les uns et

1. Voir Tiknor, *Histoire de la Littérature espagnole,* trad. française, t. III, p. 50.
2. A de Castro, dans ses « Observaciones » du tome II, p. VII des *Poetas líricos de los siglos* XVI *y* XVII.

les autres comme étant « l'expression vraie de la poésie [1] ».

Voilà bien des divergences. Qu'en résulte-t-il? C'est que, comme tous les procès, celui que la critique moderne a fait aux sonnets en question est peut-être susceptible d'être révisé, tout au moins en partie. D'ailleurs je hais ces jugements trop généraux et ces condamnations trop sommaires auxquelles sont souvent réduits par la force des choses les historiens de toute une littérature, ce qui était le cas de Tiknor. Car enfin vous dites que les sonnets de Herrera sont mauvais : je le veux bien, mais au moins dites-moi pourquoi ils sont mauvais, prouvez-le moi pièces en main. Je ne suis pas forcé de vous croire sur parole. Il serait après tout assez surprenant qu'une absolue dualité existât entre les œuvres d'un même poète, qu'il eût mis dans les unes tout le meilleur de son cœur et de son esprit, que les autres fussent uniformément médiocres et dépourvues d'inspiration. Lisons-les donc ces sonnets, c'est en somme le parti le plus sage; examinons-les d'un peu près, tout n'y est pas parfait probablement, et nous verrons bien ce qui a mis les critiques de méchante humeur. Mais nous risquons peut-être aussi d'y découvrir au passage quelques beautés, d'y noter, en tout cas, un état de l'âme singulier et curieux : cela peut nous suffire. Les affectations de la forme, — moins grandes après tout qu'on ne l'a dit, moins constantes, — ne doivent pas nous empêcher d'aller au fond des choses, ou d'essayer de le faire.

I.

Je n'entends parler ici que des sonnets amoureux de Fernando de Herrera, et ce sont les seuls que je ferai entrer en ligne de compte. Il y en a dans son œuvre qui n'ont rien d'érotique, mais ils y forment une minorité infime : sur trois cents sonnets [2] que nous avons conservés de lui, plus de deux

1. « Nunca se me aparta de los ojos Fernando de Herrera, por tantas causas divino; sus sonetos y canciones son el mas verdadero arte de poesía. Quien quisiere saber su verdad imítele, etc. » *(Carta á un señor de estos reinos sobre la nueva poesía).*

2. Pour être absolument exact, je dirai que nous avons de F. de Herrera un total de 314 sonnets, qui sont ainsi répartis : 180 dans le premier livre de ses



cent cinquante sont consacrés à chanter sa passion. Parmi les autres, quelques-uns mériteraient aussi à coup sûr d'attirer l'attention : il en est qui sont d'une belle venue, d'une allure rappelant ou annonçant celle des *Canciones,* notamment les sonnets relatifs aux luttes héroïques contre les Barbaresques et aux expéditions malheureuses de Charles-Quint sur la terre d'Afrique [1] : on trouve dans leur lyrisme des sortes de raccourcis épiques, qui ne manquent point de vigueur. D'une belle envolée est encore celui où Herrera évoque la Muse divine, la convie à répandre « des fleurs de pourpre et des feuilles vertes d'amarante » sur le tombeau de Garcilaso [2]. Mais il faudrait aussi en citer d'autres qui sont d'une rhétorique très tendue, où la mythologie sert de prétexte à des jeux de mots puérils : celui de « Marius à Carthage [3] », celui de « l'incendie de Troie [4] ». Tout cela nous entraînerait loin, et risquerait peut-être de nous faire oublier le principal. Le principal ici, c'est évidemmeut de chercher comment Herrera a conçu le sonnet érotique, directement emprunté à l'Italie; ce qu'il y a mis de lyrisme personnel; quelle théorie de l'amour se cache sous les ornements ou même sous les répétitions de la forme; enfin à l'expression de quel sentiment il a fait servir cette poésie. Je ne vois même aucun inconvénient à ce que cette dernière question prenne le pas sur les autres, et nous pouvons nous la poser dès l'abord.

Est-ce une passion vraiment sincère qu'a exprimée dans ses sonnets et dans ses élégies le poète de Séville? une de ces passions impérieuses et dominantes, qui séparent l'homme du reste du monde, le tournent à l'idée fixe et donnent à toute sa vie une direction maîtresse? Ou bien n'y a-t-il eu dans tous ces transports qu'une fièvre de convention, une parfaite santé du cœur se cachant sous les agitations factices et les

Composiciones varias, et 134 dans le second. Je suis ici, comme dans toutes les citations que j'aurai à faire plus loin, l'édition de A. de Castro dans le tome I (p. 253-342) de ses *Poetas líricos de los siglos* XVI *y* XVII (Madrid, 1854). Du reste, il est bon d'ajouter que F. de Herrera avait publié lni-même en 1582 celles de ses poésies qu'il jugeait dignes d'être conservées : on n'a fait depuis à ce recueil primitif que des additions sans conséquence.

1. Voir Li. I, son. 128; II, son. 98.

2. Musa, esparce purpúreas, frescas flores
Al túmulo del sacro Laso muerto...
Yace entre verdes hojas de amaranto...
(Li. II, son. 128).

3. Li. I, son. 36.

4. Li. I, son. 28.



débordements tumultueux de la pensée, un amour de tête pour tout dire, et la copie plus ou moins heureuse de l'état d'âme où s'était trouvé son maître, qui est Pétrarque? Les critiques, naturellement, se sont prononcés pour cette seconde alternative : ils admettent toujours facilement que les passions soient littéraires, que le cœur reste d'un côté, tandis que la tête va de l'autre. Il faut bien avouer d'ailleurs qu'ils avaient ici de sérieux motifs pour incliner à cette solution d'une simplicité plus complexe qu'elle n'en a l'air. Lorsqu'approchant de la cinquantaine, Herrera publia en 1582 ses poésies, il les donne au lecteur comme de simples « jeux de sa jeunesse » *(juegos de la juventud)* [1], il ne paraît nullement se préoccuper du jugement qu'on pourra porter sur la sincérité des sentiments : s'il a encore des craintes et des hésitations, elles se rapportent uniquement à la forme ; il avoue l'avoir beaucoup travaillée, et s'excuse avec la feinte modestie, toujours obligée en pareil cas, de n'avoir pu, faute de génie, atteindre à la perfection des grands maîtres [2]. N'aurions-nous pas tort en apparence d'attacher plus de prix que ne semble le faire le poète lui-même au thême d'amour sur lequel il a brodé ses sonnets tout à loisir ? Et que sera-ce, lorsque nous l'entendrons s'écrier : « Mon nom ne sera jamais obscur, car c'est l'amour qui le sauvera de l'oubli » [3]? Evidemment l'amour risque d'avoir été bien superficiel chez un homme qui reprend ainsi pour son compte le *Non omnis moriar* d'Horace, et qui table de la sorte sur sa passion pour échapper à l'oubli. Lorsqu'on est à la fois très poète et très amoureux, on ne songe pas uniquement à soi et à sa gloire littéraire ; on pense avant tout à Laure ou à Elvire, et à lui faire partager cette immortalité en l'enlevant « sur l'aile du génie ». Autrement, quoi qu'on fasse, on restera toujours suspect aux yeux de la postérité, suspect d'avoir joué avec ses propres sentiments, de s'être d'abord

1. « Bien quisiera, ya que me dispongo tan tarde á publicar estos juegos de la juventud, que fueran tales, que me libraran en parte de la culpa que suelen dar los hombres cuerdos á los que embarazan lo mejor de su vida en semejante ocupacion. » *(Prefacion á sus versos).*

2. « Pero, ya que estoy obligado á este riesgo, si en ellos no descubriese algun rastro de la perfeccion y excelencia que se halla en las obras de los buenos escritores, no ha sido falta de diligencia y cuidado, sino infelicitad de mi genio, que el conocerla me ha retirado muchas veces de la publicacion de estos versos; mas el deseo de agradar, etc. » *(ibid.)*

3. Mas nunca mi memoria será oscura :
Que amor no siempre á olvido me condena...
(Li. I, son. 90).

dupé soi-même pour mieux tromper ensuite les autres, de s'être inoculé en quelque sorte une passion factice pour en suivre et en décrire les progrès, pour en exploiter jusqu'aux transports. Herrera n'échappe pas à ce soupçon.

Ce ne fut point pourtant, semble-t-il, une « Iris en l'air », que cette grande dame célébrée dans les sonnets avec tant de constance, tant d'acharnement presque. La tradition nous a du moins conservé un nom propre, que nous pouvons substituer à cette monotone appellation de « lumière » (*mi Luz*), dont le poète décore sa maîtresse, sauf dans de rares passages où elle devient soit « une sirène », soit plus gracieusement « une belle étoile d'amour » (*bella estrella de amor*) [1]. Les biographes nous ont dit qu'elle s'appelait Doña Leonor, comtesse de Gelves : une Milanaise transplantée en Andalousie, et pour ses beaux yeux de velours on ne pouvait moins faire que d'acclimater en Espagne le sonnet italien. Surtout, n'allez pas chercher dans les sonnets de Herrera un portrait quelconque de la dame : il ne nous l'a jamais peinte qu'avec des traits extrêmement vagues (et je ne jure point que ce soit par pure discrétion), si vagues qu'ils pourraient faire douter de son existence et de sa réalité. Je ne cherche nullement à être ironique, mais il semble que ce qui a avant tout frappé le poète, c'est la coiffure de la belle Leonor, ce sont les tresses enroulées en spirale, les cercles d'or ouvragé, les colliers de perles associés à l'échafaudage du chignon. Oh ! ces tresses, avec quelle dévotion amoureuse il les contemple, et quel soin méticuleux il apporte à les décrire ! Il les apostrophe dès son second sonnet : « O cercle d'or étincelant, cercle étoilé de perles et « d'émeraudes, où viennent s'emmêler les boucles luisantes, je « m'incline humblement devant toi, je t'adore pieusement ! [2] » Un peu plus loin, il reprendra la description avec une prodigalité de synonymes qu'il n'est pas toujours facile de rendre [3]. Et ce n'est pas tout. Au second livre il retrouve encore, ou

1. Li. II, son. 66.

2. Ondoso cerco que purpura el oro,
De esmeraldas y perlas esmaltado
Y en sortijas lucientes encrespado,
A quien me inclino humilde, alegre adoro.
(Li. I, son. 2).

3. Ardia, en varios cercos recogido
Del crispante cabello en torno el oro,
Que en bellos lazos coronado adoro.
(Li. I, son. 20).

peu s'en faut, les mêmes expressions, il met à les sertir autant d'art qu'avait pu en déployer la camériste à coiffer la comtesse. « Ma Dame est couronnée de perles et de rubis, qui « s'enlacent en spirales harmonieuses au-dessus de son beau « front d'ivoire ! [1] » Trop de joaillerie en vérité ! Puis bientôt — c'était forcé — la mythologie interviendra, pour fournir quelques comparaisons avec l'éclat des astres et les rayons de Phébus. « L'or s'enroulait à sa chevelure divisée en mille « boucles tombantes, et plus cette chevelure s'éparpillait à « l'infini, plus elle lançait d'étincelles. — Tel, couronné de « rayons ardents, apparaît Phébus ; telle, éclairant le ciel, le « parcourt une comète fulgurante et rapide [2]. » Je ne donne point ces vers comme les meilleurs qu'ait composés Herrera. De tout cela que reste-t-il ? Nous avons pu noter au passage que la dame avait « un beau front d'ivoire » ; ailleurs nous apprendrons que « sa voix harmonieuse de sirène s'exhalait entre des perles et du corail » [3], ce qui veut dire sans doute, en prose, que sa bouche était petite et ses lèvres rouges : rassemblez tout ces traits, combinez-les, je doute que vous obteniez une image bien nette. Pour ma part, je n'y arrive point. De sorte que si je veux à toute force me représenter ce que fut au physique la belle comtesse de Gelves, je tâcherai d'évoquer le souvenir de quelques-unes des princesses ou des grandes dames peintes au XVIe siècle par Titien, plus tard par Velasquez : dans ces portraits, je retrouverai les fameux colliers de perles enroulés dans les chevelures blondes, puis aussi une attitude un peu raide, un air de dignité guindée, souvent des coins de bouche plissés par quelque moue aristocratique, et je ne serai peut-être pas trop loin de la vérité.

1. En sortijas y flores de oro ardiente,
De perlas y rubíes coronada,
Con hermosas figuras enlazada,
Cercó mi Luz la bella y blanca frente.
(Li. II, son. 7).

2. Cual de oro era el cabello ensortijado,
Y en mil varias lazadas dividido,
Y cuanto en mas figuras esparcido,
Tanto de mas centellas ilustrado.
Tal, de lucientes hebras coronado,
Febo aparece en llamas encendido;
Tal discurre en el polo esclarecido
Un ardiente cometa arrebatado.
(Li. II, son. 9).

3. Armonía de angélica sirena,
Que entre las perlas y el coral respira.
(Li. II, son. 6).

Au moral, nous ne savons guère mieux ce que pouvait être la maîtresse platonique choisie par le poète. « Elle est insensible, nous dit-il à chaque instant; elle a la froideur de la neige! » Voici un sonnet, où cette pensée est exprimée avec une simplicité relative : « Il est dur ce rocher élevé, qui ne « craint pas le souffle du vent furieux; elle est froide cette « neige que l'haleine orgueilleuse de l'aquilon fait fondre « hâtivement : — mais votre cœur est plus dur et plus froid, « lui en qui la pitié n'a point trouvé asile, en qui le feu des « sentiments amoureux, par votre faute, n'est jamais entré. « — Les ondes de ce fleuve sont sourdes, mais vous êtes plus « sourde à mes prières, car être dure et froide vous paraît « encore trop peu. — Hélas! tout cela ne cause point à mon « cœur tant de douleurs et de peines que la solitude de mon « âme [1]. » Qui a lu ces vers de Herrera en a lu beaucoup d'autres, où les mêmes sentiments se répètent à satiété. Aussi l'histoire de cette passion reste très vague, enveloppée d'abstractions et de nuages, sans avoir l'attrait irritant d'un mystère, ou d'une énigme à résoudre. Nous possédons certains recueils de sonnets amoureux, — celui de Shakespeare par exemple, — où sous les images désordonnées et puissantes, sous tous les symbolismes de la forme, nous devinons encore un drame vécu, ses larmes, ses joies, ses phases diverses que les critiques ont essayé de reconstituer. Ici rien de semblable. Ne nous attendons point à voir le poète exprimer l'allégresse d'un triomphe, ni même définir son espoir : c'est dans la monotonie d'une plainte sans fin qu'il paraît se complaire, être vraiment à l'aise, et nous finissons par croire que sa dame lui aurait joué un fort méchant tour le jour où elle lui aurait, je ne dis pas cédé, mais accordé un regard plus

1. Duro es este peñasco levantado,
Que no teme el furor del bravo viento,
Fria esta nieve que el soberbio aliento
Del aquilon arroja apresurado;
Mas duro es vuestro pecho y mas helado,
En quien la piedad no ha hecho asiento,
Ni el fuego de amoroso sentimiento
En él jamás, por culpa vuestra, ha entrado.
Sordas las ondas son de aqueste rio,
Pero mas sorda vos á mis clamores,
Que aun poco os pareció ser dura y fria.
Mas todo este dolor al pecho mio
No causa tantas penas y dolores,
Quanto la soledad de la alma mia.
(Li. I, son. 54).

favorable. Il faut vraiment y regarder de très près pour saisir quelques nuances appréciables dans l'uniformité désespérante de cette passion sans histoire. Le poète semble bien avoir parfois des hésitations et des retours sur lui-même ; il essaie de secouer le joug et de croire à la possibilité d'une délivrance. « Arrivé enfin à la certitude qui désabuse, que faire « au milieu de mes tourments? Ne dois-je pas montrer à ma « raison aveugle la duperie de cette course errante? — Je « désespère, je ne crains plus aucun mal; je fuis, osant me « perdre dans ma douleur. Et quoique détestant le bien que « je ressens, je respire de me trouver libre de mon erreur [1]. » Mais ailleurs, il considère sa passion comme un mal qui dure toujours : « Courez, s'écrie-t-il, fuyez d'une aile rapide, « heures de ma douleur! emportez mes souvenirs en hâtant « votre vol ! [2] » Et dans l'avenir seulement il entrevoit l'oubli, « l'obscure région du profond oubli » (*oscura region del hondo olvido*). Ce n'est que beaucoup plus tard qu'il exprimera vraiment un regret et encore avec bien des restrictions : « Je me suis trompé, j'ai gâté la fleur de mon âge; je vois le « mal maintenant, mais il est trop tard [3]. » Tout ce qui l'a soutenu pendant ces longues années d'erreur et d'attente inutile, c'est « la petite lumière qu'il voit au loin » (*Una pequeña lumbre que veo léjos*) [4], c'est-à-dire je ne sais quelle lueur décevante, qui n'est pas même celle de l'espérance, mais ressemble singulièrement à celle que Pétrarque apercevait lui aussi :

Ben veggio di lontan'il dolce lume
Ove per aspre vie mi sproni e giri [5].

1. Llegado al fin del cierto desengaño.
¿ Qué debo hacer mas en mi tormento,
Sino mostrar al ciego entendimiento
El error de su curso, siempre extraño ?
Desespero, no temo ya algun daño,
Huyo, osando en el mal mi perdimiento;
Y aunque no gusto bien el bien que siento,
Huelgo hallarme libre de mi engaño.
(Li. I, son. 115).

2. Corred, huid con alas presurosas,
Horas de mi dolor, y mi memoria
Arrebatad, el vuelo acelerando.
(Li. I, son. 108).

3. Gasté en error la edad florida mia;
Ahora veo el daño, pero tarde.
(Li. II, son. 79).

4. Li. I, son. 44.

5. Pétrarque, sonnet 24.

De là probablement la sévérité des critiques envers les sonnets de Herrera. Il leur a paru fastidieux de noter des nuances qui nous échappent presque tant elles sont fugitives, d'analyser un sentiment qui se répète sans cesse et sur la sincérité duquel il n'y a peut-être pas à faire grand fond. « Je souffre et je pleure, » dit le poète dès son premier sonnet [1], et c'est là une note qui se retrouvera jusqu'à la fin. Ouvrez le recueil au hasard, et vous risquez fort de tomber sur des vers comme celui-ci :

Si no es llorar, ¿ qué pueden ya mis ojos? [2]

Dès lors, on incline à croire qu'un amour, qui s'exhale en des plaintes si continues, est de pure convention; que l'amoureux en tout cas est trop transi. Et de fait, son courage est assez mince : comment pourrait-il espérer vaincre, celui qui n'a pas la volonté de combattre? Ne l'a-t-il pas avoué lui-même? « Au premier signal de bataille, me voici dépourvu « de toute valeur; je rends mon bouclier et mes armes, « tremblant avant l'action. — Je sais bien que je manque « ainsi aux lois de l'honneur : mais la crainte, ne connaît « point ces lois, et c'est la crainte, c'est je ne sais quelle autre « force irrésistible qui triomphent de mon cœur [3]. » Ajoutez que si l'amant a des défaillances, le poète n'en est pas pour cela plus sobre de pointes, et qu'il abuse surtout étrangement de l'antithèse. Lorsqu'il cherche à la mettre dans l'idée, elle rend sa phrase pénible ou tout au moins puérile : « je n'espère point ce que je désire, mais je désire ce que j'espère [4] » est un des modèles du genre. Lorsqu'il se contente de la mettre dans les mots, qu'il se plaint d'être « *en viva muerte* [5] » ou appelle son amour un « *suave mal,* » une « *cara*

1. Sufro llorando, en vano error perdido.
(Li. I, son. 1).

2. Li. I, son. 149.

3. Mas al primer sonido del asalto
Desamparo la fuerza, y el escudo
Rindo y armas, temblando antes del hecho.
Bien sé que en lo que debo á la honra falto;
Mas el temor, que de ella está desnudo,
Y otra fuerza mayor vencen mi pecho.
(Li. II, son. 90)

4. No espero en mi dolor lo que deseo...
Mas deseo ya solo, lo que espero.
(Li. I, son. 152)

5. Li. I, son. 123.

perdicion [1], » il nous fait infailliblement songer que Pétrarque s'était écrié avant lui :

O viva morte, o dilettoso male ! [2]

Imitation presque servile d'un côté, mauvais goût de l'autre, je ne parle ni de la pensée qui est trop souvent uniforme, ni des mots qui reviennent à peine combinés dans un ordre différent : voilà bien des raisons pour justifier le dédain qu'ont inspiré ces sonnets. Eh bien ! malgré tout, malgré leurs défauts évidents, malgré leur apparente monotonie, j'estime qu'il y a encore de grandes choses dans cette partie de l'œuvre de Herrera, qu'il s'y est montré poète en somme, et que s'il avait eu le courage — je ne dis pas de reviser — mais de brûler les trois quarts de ses sonnets, on aurait peut-être porté sur le reste un jugement différent.

II.

Il est incontestable tout d'abord que Fernando de Herrera s'était fait du sonnet un certain idéal, qu'il avait du genre une conception personnelle. Dans les « annotations » qu'il mit en tête de l'édition de Garcilaso donnée à Séville par Alonso de la Barrera en 1580, et qui précéda par conséquent de deux ans la publication de ses propres œuvres, Herrera déclare que « le sonnet est le genre par excellence, celui qui dans la poésie soit italienne, soit espagnole, demande le plus d'art et le plus de grâce [3] ». On peut juger par ces seuls mots de l'importance qu'il attachait aux siens. Il va plus loin : pour lui, ce n'est point dans le sonnet qu'a excellé Garcilaso, il y a mis de la douceur assurément *(blandura)*, mais il ne s'est surpassé que dans ses « canciones » et ses élégies [4]. Puis

1. Li. II, son. 31.
2. Pétrarque, sonnet 9.
3. « Es el soneto la mas hermosa composicion y de mayor artificio y gracia de cuantas tiene la poesía italiana y española. » *(Anotaciones, etc.)*
4. « Con la puridad de las voces resplandece en esta parte la blandura de sus sentimientos, porque es muy afetuoso y suave ; pero no iguala á sus canciones y elegías, que en ellas se excede, etc. » *(Anotacion al soneto primero.)*



venant à parler d'un autre poète sévillan du XVIe siècle qui avait, lui aussi, cultivé le genre à la mode, il se trouve plus à l'aise que dans sa critique de Garcilaso, qui pouvait paraître à certains une profanation, et nous donne, il me semble, sa pensée tout entière dans le passage suivant : « Chez Gutiere de Cetina, particulièrement dans ses sonnets, on reconnaît l'élégance et la grâce italienne. Pour l'harmonie, l'expression, la tendresse et le sentiment, personne ne refusera de le placer parmi les premiers : mais il lui manque le souffle et la vigueur qui ont tant d'importance en poésie, et il dit beaucoup de choses avec douceur, mais sans force. Il me semble qu'on voit chez lui et chez d'autres poètes, ce qu'on remarque aussi chez les peintres et les sculpteurs : en s'efforçant de rendre le modelé poli d'un beau corps d'éphèbe, ils se contentent trop de la douceur, ils inclinent à la mollesse et ne laissent plus assez deviner les nerfs et les muscles, comme si la grâce de la femme n'était pas aussi distincte, aussi différente de la beauté et de la vigueur de l'homme, que l'Ipanis peut l'être du fleuve Eridan [1]. »

Sous ces images et ces comparaisons, ces rapprochements avec la sculpture, il ne faut pas voir seulement une critique plus ou moins justifiée des poètes qui l'avaient précédé : on doit avant tout y chercher et y trouver ce que Herrera a voulu faire pour son propre compte, ce qu'il a cru du moins réaliser, sa conception du sonnet en un mot. Pour lui, la perfection du genre consistait évidemment à mélanger à la grâce et à la douceur du sonnet italien une certaine dose de cette vigueur plus mâle qui est la caractéristique de la poésie espagnole. Imitateur de Pétrarque, il l'a été, il a même avant tout voulu l'être, cela va de soi. J'ai déjà eu l'occasion de citer plus haut certains vers qui prouvent combien il connaissait et avait étudié les sonnets écrits pour Laure, comment il en a fait parfois — et peut-être involontairement — entrer dans

1. « En Cetina, cuanto á los sonetos particularmente, se conoce la hermosura y gracia de Italia; y en número, lengua, terneza y afectos ninguno le negará lugar con los primeros; mas fáltale el espíritu y vigor, que tan importante es en la poesía; y así, dice muchas cosas dulcemente, pero sin fuerzas. Y paréceme que se ve en él y en otros lo que en los pintores y maestros de labrar piedra y metal, que afectando la blandura y policía de un cuerpo hermoso de un mancebo, se contentan con la dulzura y terneza, no mostrando alguna señal de nervios y músculos, como si no fuese tanto mas diferente y apartada la belleza de la mujer de la hermosura y generosidad del hombre, que cuanto dista el rio Ipanis del Eridano. » (*Ibid.*).



les siens non seulement les sentiments, mais jusqu'aux expressions. Il y a d'autres passages où il se déclare le disciple de celui qui est couronné « du laurier toujours vert », de celui qu'imite et suit pieusement « le docte chœur des poètes italiens ». Il va jusqu'à escompter comme un gage d'immortalité l'approbation du maître et souhaite qu'il se reconnaisse en l'entendant chanter. « Dans la sérénité des champs Elyséens, « errant parmi les ombres heureuses, il écouterait la mélodie « que le vent apporte sur son aile. — Et il dirait alors trans- « porté d'admiration : Oui, ce sont bien là les suaves accents « de ma lyre ! O Bétis, comme ma fontaine de Sorgues, tu as « désormais ta Laure [1]. » Malgré ce ton de respect et de déférence, cette dévotion de disciple envers un maître incontesté, il est probable que Herrera faisait secrètement ses restrictions, et qu'il n'eût pas ménagé à Pétrarque lui-même quelques-uns des reproches adressés à Gutierre de Cetina : tout sensible qu'il fût à la musique, à la souplesse harmonieuse, à l'exquise fluidité des *Rime,* il n'était peut-être pas sans y trouver une grâce un peu molle. En tout cas, cherchant à implanter définitivement en Espagne le sonnet amoureux des Italiens, il voulait en modifier un peu le ton, le hausser, lui communiquer une allure plus fière et moins féminine, être pétrarquiste, comme ses devanciers, mais rester plus fidèle qu'eux au tempérament poétique de sa nation.

Que ce soit la conception primitive qui ait guidé le poète, ou qu'il ait adapté plus tard cette théorie aux œuvres de sa jeunesse, il importe peu : dans le second cas même nous devrions reconnaître qu'il s'est assez finement rendu compte d'un procédé d'abord inconscient. D'ailleurs, nous n'avons pas ici à juger la tentative en elle-même, à nous demander s'il était possible, fût-ce en Espagne, de réformer ainsi le sonnet de Pétrarque, d'y introduire la force et la vigueur, sans altérer la grâce de ses contours et faire éclater son moule

1. Aquel que in tierno y nuevo y alto acento
Celebró el verde lauro en quien espira
Erato, y á quien sigue, honra y admira
De Italia bella el docto ayuntamiento,
Oiria en el puro Elisio prado
Entre felices almas la armonía
Que llevaria deleitosa la aura,
Y diria, del canto arrebatado :
« O es esta la suave lira mia,
O Bétis, cual mi Sorga, tiene á Laura. »
(Li. I, son. 119).

délicat. Nous n'avons à nous préoccuper que de ce qu'a fait, de ce qu'a voulu faire tout au moins Fernando de Herrera. Or Herrera s'est évidemment dit que la grâce et la tendresse sont nécessaires, mais ne suffisent pas au sonnet; qu'il y faut aussi de mâles accents, que la douceur continue devient fade et qu'il est utile à certains moments d'élever le ton. Cette virilité dans l'expression des sentiments les plus délicats du cœur avait fait défaut à ses prédécesseurs : il s'est dit qu'il la possèderait. Jusqu'à quel point y a-t-il réussi? Il faut bien avouer que sa fierté touche à la jactance, et que sa force, trop voulue peut-être, se change facilement en emphase : nous aurons lieu de le constater plus d'une fois. Quant à sa tendresse — car Herrera ne voulait point la bannir du sonnet, il cherchait seulement à l'assaisonner de grandeur — nous avons déjà indiqué qu'elle est souvent gâtée par des pointes et des antithèses puériles, qu'elle va parfois jusqu'à la sensiblerie, qu'elle se répète ailleurs et tourne à la plainte monotone : non, évidemment, le poète espagnol du XVI[e] siècle n'a possédé ni la grâce exquise de Pétrarque, ni sa facilité limpide, ni son ingéniosité à se mouvoir éternellement dans le cerçle d'un même sentiment, sans que le lecteur s'en aperçoive ou songe du moins à lui en vouloir, tant il a su donner de divers aspects à cette passion toujours identique, et en varier à l'infini les nuances les plus fugitives. Cet art — si c'en est un, car il y entrait, je crois beaucoup de naturel et d'heureuse facilité — Herrera ne l'a point retrouvé, non plus que la langue souple et fluide de Pétrarque : dans les passages mêmes où il affecte le plus la douceur et la tendresse, son vers conserve je ne sais quoi de guindé qui s'éloigne de son modèle; il est harmonieux, mais d'une sonorité trop éclatante, impropre à bien rendre les demi-teintes. Le poète a subi les qualités et les défauts de ce merveilleux instrument qu'il avait à sa disposition, je veux dire la langue espagnole, toujours un peu raide, même lorsqu'elle se fut assouplie au contact de l'Italie. Il a cependant travaillé à l'enrichir et à la perfectionner, cherché à y introduire des inversions, des transpositions hardies, des dictions étrangères parfois à moitié latines : pour juger jusqu'à quel point il a réussi dans ces tentalives de « styliste », pour décider s'il n'y a pas plus de charme dans la rythmique moins laborieuse de Garcilaso, et si l'on ne sent pas déjà chez Herrera un peu de cette affectation que Gongora allait après lui

élever à la hauteur d'un dogme, il faudrait ne pas nous borner aux sonnets et envisager l'œuvre dans son ensemble, étudier encore les élégies et les « canciones ». Au contraire, à la lecture des sonnets seuls, on peut, je crois, se faire une idée exacte de la façon dont il a employé la mythologie et dont il a compris la nature, c'est-à-dire chercher un lien entre ce qu'il y a à la fois de plus factice et de plus personnel dans sa poésie.

Cette question de l'emploi de la mythologie prend une importance capitale, dès qu'il s'agit d'un poète du XVIe siècle. Si l'Espagne a subi moins que l'Italie, moins que la France même, l'ivresse et la fièvre du paganisme renaissant, si elle est, à certains égards, restée plus fidèle à son génie, purement catholique et féodale, cependant, par ailleurs, par la littérature au moins, l'antiquité s'est aussi infiltrée en elle. Nous retrouvons chez ses poètes les images et les comparaisons à la mode, le cortège des dieux de l'Olympe. N'est-ce pas de l'Ovide tout pur, avec je ne sais quoi de plus quintessencié encore, que ce sonnet où Fernando de Herrera se voit transformé en saule, accroché par ses racines aux rives du Bétis et y baignant sa chevelure ? « Alors de mes rameaux nouveaux, « je ceindrai ton courant comme d'une couronne, et distillant « des larmes je suivrai le fil allongé de tes eaux. — Alors la « beauté que j'adore couronnera son front de mes feuilles « vertes, ou bien me résolvant en pleurs je serai la perle qui « tremble au bout de ses doigts blancs. » [1] Ne croirait-on pas qu'ils ont été écrits par Ronsard lui-même ces vers où le poète se voudrait voir changé en cygne ? « Oh ! si je pouvais me « métamorphoser comme Jupiter avait accoutumé de le faire ! « Je serais transformé déjà en un cygne blanc, j'admirerais « la pure lumière de ma Léda. — Sans aucun souci d'une « mort obscure, je hausserais mes chants en son honneur, je « caresserais son front et ses beaux yeux, rendu fou d'orgueil « par une telle aventure. » [2] Le poète des sonnets à Cassandre

1. Porque con nuevas ramas tu corriente
Cercaré coronando, y destilado
Iré en tu luengo curso y extendido;
Que mi Luz ceñirá su bella frente
De mis hojas, ó en llanto desatado,
Seré en sus blancas manos recogido.
(Li. I, son. 30)

2. Si trasformar pudiese mi figura
Como el Ideo Júpiter solia,
En blanco cisne vuelto ya seria,
Mirando de mi Leda la luz pura ;

rêvait lui aussi ces métamorphoses divines, il eût voulu être le taureau qui prend Europe sur sa croupe « blanchissante », ou la pluie d'or, pour « descendre goutte à goutte » dans le giron de sa belle [1] : Herrera probablement n'avait point lu Ronsard, connaissait peut-être à peine son nom, mais presque au même moment la restauration de l'antiquité dans la littérature leur faisait trouver les mêmes images et traduire leur inspiration sous des formes identiques. Il est une de ces comparaisons, qui n'est point propre au poète de Séville, mais à laquelle il revient de préférence et a su donner parfois vraiment grande allure, beaucoup de cette « vigueur » qu'il ambitionnait pardessus tout : c'est la comparaison de son labeur d'amoureux sans espoir avec celui d'Atlas soutenant le monde sur ses épaules. Qu'elle soit d'une justesse parfaite, je n'en répondrais pas. Toutefois il y a bien de la force, et une force qui ne se dépense pas toujours en vain, il y a aussi une fierté très noble, par exemple dans ce sonnet, qu'il faut essayer de traduire tout entier quelque intraduisible qu'il soit, comme beaucoup d'autres : « Toi, qui de ton robuste et large front, de « tes solides épaules, a soutenu en te haussant, roi d'Afrique, « le ciel chancelant et le cercle des astres étincelants ; — Et « toi qui, lorsqu'Atlas sentit trembler cet immense fardeau, « as, sans céder à la fatigue, tendu ton col inflexible et sup- « porté ce poids bravement, — Quoique inégal en courage et « en grandeur, je ne vous porte point envie, car ce ciel serein « et ces étoiles où se crée l'amour, — Où règne l'éternelle « beauté, je les ai soutenus moi aussi, glorieux et plein « d'orgueil, autant que me l'a permis ma condition mor- « telle. [2] »

Y sin algun temor de muerte oscura,
En honra suya el canto ensalzaria,
Su frente y bellos ojos tocaria,
Ensandeciendo ufano en tal ventura.
(Li. II, son. 28)

1. Voir Ronsard, *Amours*, I, son. 20.

2. Tú, que con la robusta y ancha frente
Y grandes hombros sustentaste alzado,
Rey africano, el polo apresurado
Y cerco de los astros reluciente;
Y tú, que cuando Atlante temblar siente
La inmensa carga, sin doblar cansado
El yerto cuello tuyo levantado,
Sufriste tanto peso osadamente;
Aunque en valor no igual, ni en la grandeza,
No vos invidio yo, porque el sereno
Cielo y estrellas, donde amor se cria,

Si les souvenirs de la mythologie païenne n'avaient jamais inspiré à Fernando de Herrera que des vers aussi pleins, d'une allure aussi franche et aussi hardie, nous n'aurions pas à nous plaindre, somme toute, d'en trouver fréquemment la trace dans ses sonnets. Malheureusement il ne s'est pas toujours complu dans cette simplicité forte, et, pour en prendre un exemple parmi beaucoup d'autres, que penser des vers étranges et torturés où il nous parle de « l'hydre des pensées amoureuses, qui, blessée par le fer, n'en croît pas moins toujours »? Voilà déjà du mauvais goût. Puis bientôt « le fer aigu du raisonnable oubli vient à s'engourdir près de l'hydre, et elle renaît alors plus fertile, nous apportant pour une pensée morte mille soucis nouveaux [1] » : nous sommes dans le « galimatias double »; Desportes, un peu plus tard, a fait chez nous des sonnets ridicules et qui ne sont pas sensiblement plus mauvais que celui-là. Herrera abuse aussi du souvenir d'Ulysse et des Sirènes antiques; quel compliment cherché, que d'apostropher le héros grec pour lui dire : Tu n'aurais pas victorieusement résisté « en entendant le chant de mon immortelle sirène [2] » — traduisez la douce voix de la comtesse de Gelves! Puisque mythologie il y a, j'aime beaucoup mieux pour ma part les comparaisons moins tendues, les vers suivants, par exemple, qui ont bien leur grâce : « Telle l'Aurore « qui, humide de rosée sous son voile diaphane, donne au « jour naissant une blancheur nouvelle; telle l'étoile du matin « qui, messagère du soleil, jette orgueilleusement ses rayons « dans le ciel pur; — Telle Vénus, lorsqu'elle parcourt les « champs fertiles de Chypre; et formant un groupe harmo- « nieux, avec elle va l'Amour, avec elle vont les Grâces et les

Y donde reina eterna la belleza,
Sostuve glorioso y de bien lleno,
Cuanto sufrió la corta suerte mia.
(Li. II, son. 44)

1. La hidra de amoroso pensamiento.
Que rota del acero siempre crece...
Si del olvido justo y sentimiento
La aguda espada en ella se entorpece,
Y con su daño fértil reverdece,
Por un cuidado muerto alzando ciento...
(Li. II, son. 14)

2. ¿ Cuánto fueras mas grande y valeroso
Si tentaras perderte en este engaño
Oyendo á la inmortal sirena mia?
(Li. II, son. 35)

« Ris, que Zéphyre soulève dans son vol caressant. [1] » Il y a de la fraîcheur et de la lumière dans toute cette description; le tableau est un peu mignard, on n'en saurait disconvenir, mais d'une mignardise encore charmante : c'est un bas-relief achevé. Qui ne sent là cette façon très moderne de faire revivre les divinités antiques, et qui a si souvent séduit les grands peintres comme les grands poètes !

Cependant, à tout prendre, il y a peut-être encore trop de convention dans de tels passages, quelque chose qui sent l'ornement poétique. Arrivons à la source profonde de l'inspiration moderne, au lyrisme qui pousse l'homme à se répandre dans la nature, à en faire la confidente naturelle de ses joies et surtout de ses douleurs, la consolatrice suprême, celle qui le berce et l'endort dans son rêve d'un jour. Tous ces sentiments intimes, qui n'ont vraiment été rendus chez nous qu'au début de ce siècle par les poètes de l'école romantique, la poésie espagnole du XVI[e] siècle s'appliquait déjà à les exprimer. Personne n'a jamais songé à nier qu'il y ait des élans lyriques d'une intensité profonde dans les grandes œuvres de Fernando de Herrera, par exemple dans ses « canciones » au Sommeil ou à la Solitude : mais n'y en a-t-il pas aussi dans ses sonnets ? Si on ne les y a pas trouvés, c'est faute de les y bien chercher. Je ne saurais, quant à moi, faire ainsi deux parts de l'œuvre du poète, et qu'est-ce donc déjà dans sa simplicité passionnée qu'une exclamation comme celle-ci : « Air doux et « clément de l'occident, qui de ton souffle frais et léger ra- « fraîchis l'ardeur de ma poitrine, pourquoi t'enfuir si vite ? [2] » Ne parlez plus ici ni d'affectation ni d'artifice, et je n'en veux point voir davantage dans les invocations qu'adresse fréquemment Herrera au grand fleuve qui arrose sa terre d'Andalousie, au Guadalquivir redevenu pour lui l'antique Bétis. Ce

1. Cual rociada aurora en blanco velo
Descubre el candor nuevo al claro dia;
Cual sagrado lucero, del sol guia,
Sus rayos abre ufano al puro cielo;
Cual Vénus á honrar parte el fértil suelo
De Cipro, y va en hermosa compañía
Con ella Amor, las gracias y alegría,
Que Céfiro las lleva en blando vuelo...
(Li. II, son 36)

2. Aura suave y mansa de ocidente,
Que con el tierno soplo y blando frio
Halagaste el ardor del pecho mio,
¿ Qué espíritu te mueve vehemente?
(Li. I, son. 86)

sont de beaux vers, et dont notre prose française est impuissante à rendre la gravité et les roulements harmonieux, que ceux-ci : « Ecoute, écoute, toi seul, fleuve éternel et sacré, le « son triste et grave de mes gémissements! Que ma plainte, « confondue dans le roulement de tes eaux, se mêle à l'im- « mense océan! — Ces soupirs ardents que je t'envoie, avant « que le vent furieux les disperse, accueille-les dans tes flots « sonores, et que ma peine se noie dans ton sein! [1] » Celui-là seul les peut écrire, qui a senti, comme le dit Pascal, « la nature dans sa haute et pleine majesté ». Ajoutons que les sonnets en contiennent beaucoup de semblables. Le poète paraît avoir eu toujours une préférence singulière pour son beau fleuve : il a souvent erré sur ses bords, et n'en a pas seulement noté les aspects majestueux; il y cherchait comme un écho à sa propre pensée. « Garde dans les rameaux de tes « arbres le souvenir de mon mal, et qu'entre ces rochers tes « naïades redisent ma plainte dans leurs chants lamenta- « bles! [2] » Otez ce mot malheureux de « naïades », cette image encore trop mythologique, n'est-ce pas le sentiment que Lamartine n'a fait que développer dans les strophes immortelles du « Lac »? Sentiment profondément humain que d'associer la nature à nos rêves éphémères, que de chercher ainsi dans le monde extérieur où graver nos souvenirs, comme si par avance nous craignions qu'ils ne viennent un jour à s'effacer de notre cœur même. Mais, à côté de cet énergique déploiement de forces, qui nous fait comme songer à l'immortalité possible de nos propres sentiments, à je ne sais quelle association désirable avec ses rajeunissements, la nature nous offre aussi des teintes crépusculaires, des spectacles de vie qui s'éteint. Ce sont surtout ceux-là qui se trouvaient d'accord avec les pensées de Herrera : il prend comme un âpre plaisir

1. Oye tú solo, eterno y sacro rio,
El grave y mustio son de mi lamento,
Y confuso en tu grande crecimiento,
Mezcla en el ponto inmenso el llanto mio.
Los suspiros ardientes que à ti envio,
Antes que los derrame airado viento,
Acoge en tu sonante movimiento,
Porque se asconda en tí mi desvario.
(Li. I, son. 171)

2. En estos troncos guarda mi cuidado,
Y en estas peñas mi gemido y pena
Tus naides suenen con lloroso canto.
(Li. II, son. 104)

à voir les fleurs se flétrir, les arbres se dépouiller de leurs feuilles jaunes, balayées par un vent d'automne [1]. Mais par-dessus tout, c'est la nuit qu'il aimait en elle-même et dont il a célébré sous toutes les formes l'action bienfaisante, la domination calme et silencieuse : il se trouvait à l'aise au milieu de ses ténèbres; clartés vagues, rayons douteux lui glissaient au cœur une mélancolie qu'il s'est appliqué maintes fois à traduire, et qu'il ne me paraît point avoir rendue dans les « canciones » avec plus d'intensité que dans ce beau sonnet : « Puisque la noire obscurité couvre le monde de son voile as-« sombri, puisque les étoiles, errant en cercle comme de bel-« les ombres, jettent une lueur douteuse sur les profondeurs « de la terre déserte, — O Nuit, à qui je révèle mes plaintes, « et qui réponds tristement à leur gémissement, écoute mon « mal, écoute mes doléances : tu règnes seule sur le ciel infini. « — Je ne demande point que le jour voie les pleurs de mes « yeux infortunés, car dans de tels tourments la lumière ne « convient point à ma douleur. — Ecoute-moi, toi dont le « manteau a la même couleur que ma fortune : ô Nuit sereine! « écoute ma plainte dans ton silence, dans ta froidure [2]. »

La poésie lyrique n'a jamais, dans aucun temps ni dans aucun pays trouvé des accents d'une grâce plus mélancolique et plus pénétrante que ceux-là : il serait presque fâcheux de ne pas oublier, en les lisant, les réserves de la critique et de l'histoire sur la profondeur du sentiment qui les inspira. Quel qu'ait été ce sentiment, ce n'est point par un artifice banal ni

1. Voir, par exemple, le sonnet :

Despoja la hermosa y verde frente
De los árboles altos el turbado
Otoño, y dando paso al viento helado,
Queda lugar á la aura de ocidente.
Las plantas que ofendió, etc.
(Li. II, son. 101)

2.
Pues cubre el orbe en asombrado velo
La negra oscuridad, y las estrellas
Miran, errando en torno en formas bellas,
Dudosas el desierto y hondo suelo,
Tú, noche, á quien mis lástimas revelo,
Y al gemido respondes triste de ellas,
Oye mi mal, atiende á mis querellas,
Así á tí sola sirva el vago cielo;
Que no quiero que el dia vea el llanto
De estos ojos mezquinos; que en tal pena
No conviene la luz al dolor mio.
Escucha tú, que del color el manto
De mi ventura tienes, ¡ oh serena
Noche! mi queja en tu silencio y frio.
(Li. II, son. 126)

par une convention factice que le poète a associé la nature à son expression. Il a marché dans la grande voie que s'est ouverte et qu'a suivie la poésie moderne : les objets du monde extérieur n'ont pas été pour lui seulement un point de comparaison ou un thème à descriptions brillantes, il a cherché au contraire à s'identifier avec eux, à retrouver le vague de sa propre pensée dans le silence des nuits ou les aspects les plus désolés de la nature. Ce sont ceux-là qui l'attiraient, et, qu'une hallucination obsédante fait souvent revivre d'une vie étrange dans les sonnets. Herrera, par exemple, aime beaucoup à nous peindre je ne sais quelle course folle à travers les rochers et les ronces, il nous promène dans de fantastiques forêts, où le vent souffle en rafales, et que son imagination peuple de vaines pensées ou de vains fantômes. Il ne craint ni de se répéter, dans ces cas-là, ni de s'en tenir à l'ébauche de quelque vision intérieure. « Dans cet espace va« gue où je m'avance, semé d'écueils et d'épouvantes, je dé« couvre un étroit et pénible sentier : mon salut est douteux, « ma perte est assurée. — Fuyant le désert au milieu des « rochers, je porte au loin la trace de mon douloureux mar« tyre : le vent souffle en rafales, et le ciel s'étend tout enve« loppé de ténèbres. — Tantôt je cours me précipitant au ha« sard, tantôt je déchire mon visage aux épines, et je ne trouve « aucune fin à ma course [1]... » Et ailleurs, il reprendra en termes presque identiques : « Dans cette horrible et déserte « forêt que le vent déchaîné tient dans une muette épou« vante, je contemple, obstiné dans ma détresse, mon état « périlleux et mon sort incertain. — Je trouve ouvert le sen« tier du cruel amour qui a donné naissance à mon souci ; je « vois un long espace et non parcouru, le salut toujours diffi« cile et la mort certaine. — Je ne vois aucun arbre couvert « de feuilles ou dénudé, qui ne me rappelle ma belle inhu-

1. En este que prosigo, espacio incierto,
Armado con los riscos y espantoso,
Descubro estrecho estrecho paso y afanoso,
Dudosa salud siempre y daño cierto.
Huyendo entre las peñas el desierto,
Dilato el rastro del dolor penoso;
Resuena áspero el viento, y el hermoso
Cielo yace en tinieblas encubierto.
Ya corro despeñándome sin tiento,
Ya doy en las espinas con los ojos,
Y no hallo algun fin en mi camino.
(Li. I, son. 18).

« maine, et je sens se cailler tout mon sang dans ma froide « poitrine [1]... » Qu'il y ait là une déformation de la nature et que nous ne l'entrevoyions plus qu'à travers un prisme, singulièrement agrandie, altérée, poussée à l'horrible, ce n'est guère douteux. Il est conforme au génie espagnol de la passionner ainsi jusqu'à l'excès, comme pour lui faire mieux redire les orages du cœur : rappelez-vous les descriptions désordonnées et emphatiques des poètes dramatiques eux-mêmes, la façon, par exemple, dont Cipriano, dans le *Magicien prodigieux* de Calderon, transforme les bosquets solitaires où il s'est retiré près d'Antioche. Il ne serait pas difficile non plus d'établir une corrélation entre la nature du sol et les pensées de l'homme, de montrer qu'il était prédisposé à outrer ses peintures par la puissance même de ses sensations, que ses spectacles familiers avaient été les gorges désolées et torrides de la sierra : la géographie, en un sens, explique et justifie l'allure de la poésie.

Mais, pour vrais qu'ils soient, ces rapprochements ont été faits bien des fois, et c'est sur un procédé plus subtil de Fernando de Herrera que je voudrais appeler ici l'attention, — quand je dis procédé le mot n'est peut-être pas complètement exact, il ne l'est du moins qu'à notre point de vue critique, car c'est assurément d'instinct que le poète a fait ce que je cherche à définir. Dans le sonnet que je citais plus haut qu'est-ce déjà que « le sentier du cruel amour » qui s'ouvre subitement au milieu de cette forêt sombre, balayée par les vents, où nous a d'abord fait pénétrer le poète? N'étions-nous pas au début dans une forêt encore réelle, toute agrandie, toute tourmentée qu'elle puisse être? Et voilà que, sans transition, nous entrons dans un sentier abstrait, idéal. Ailleurs Herrera s'écrie : « L'affreux escarpement du rocher, l'âpre montagne paraît un

1. En esta selva hórrida y desierta,
Que tiene en temor triste el viento airado,
Contemplo, en mis desdichas ostinado,
Mi peligroso estado y vida incierta.
Hallo del impio amor la senda abierta,
Que descubrió el principio á mi cuidado;
Espacio luengo veo y no tratado,
Salud siempre difícil, muerte cierta.
No veo árbol ramoso ni desnudo
Que no sea mi bella fiera, y siento
Cuajárseme la sangre al pecho fria.
(Li. I, son. 93).

« sentier uni au désir qui m'entraîne [1]. » Ici encore de quels rochers, de quelles montagnes nous parle-t-il? Est-ce au propre qu'il s'exprime? Les deux premiers vers pourraient le faire croire : mais c'est à un sens figuré que nous ramène invinciblement le mot *deseo*, qui ne peut s'appliquer qu'à sa passion amoureuse. En un mot, nous nous demandons à chaque instant si nous sommes dans le rêve ou dans la réalité, si nous touchons terre ou si le poète nous entraîne dans l'abstraction, si nous avons affaire à quelque description précise ou si nous sommes dans le monde des idées et des sentiments. Il en résulte moins de gêne pour nous, moins de soubresauts violents qu'on ne serait tenté de le croire. Ainsi lisez ce sonnet, dans lequel le procédé — si procédé il y a — me paraît arrivé à son point de perfection et plus visible que n'importe où ; je le traduis tout entier : « Par un étroit « sentier, ouvert au soleil, tout semé de ronces et d'épines, je « me meus à pas lents, je m'achemine, fatigué, vers la cime « d'où la mer dans le lointain clôt l'horizon, incertaine. — « Un lugubre silence règne dans ce désert : le mal dont je « souffre doit être caché, et quand je le crois près de finir, je « vois le sentier qui s'allonge, et ma perte assurée. — D'un « côté, le mont chauve dresse à pic sa cime immense qui me- « nace le ciel; de l'autre, un précipice. — Je sens que l'om- « bre croît et que la lumière se voile; seul dans mon épou- « vante, d'aucun côté je ne trouve où m'appuyer [2]. » Ou je me trompe fort, ou ce sonnet est un des plus curieux exemples de ce que peut l'imagination lorsqu'elle combine des

1. El yerto, hórrido risco despeñado,
Y la montaña áspera parece
Llana senda al deseo que me lleva.
(Li. II, son. 78).

2. Por estrecho camino, al sol abierto,
De espinas y de abrojos mal sembrado,
El tardo paso muevo, y voy cansado
A do cierra la vuelta el mar incierto.
Silencio triste habita este desierto,
Y el mal que hay me importa ser callado;
Cuando acaballo cuido, acrecentado
Veo el sendero y veo el daño cierto.
A un lado empina yerto inmensa cumbre
El monte hórrido, opuesto al alto cielo;
Corta un despeñadero la otra parte.
Crecer la sombra y anublar la lumbre
Siento, y no hallo, solo en mi recelo,
A dó pueda valerme alguna parte.
(Li. I, son. 76).

pensées abstraites avec les données précises du souvenir : étudions-en la structure d'un peu près. Au début, il n'est pas douteux que nous ne soyons dans un paysage très réel, sobrement dessiné, mais dont les lignes sont cependant très précises. Dans tout le premier quatrain, il ne s'agit pas d'une montagne quelconque : cette montagne, qu'on gravit par un étroit sentier ensoleillé et du sommet de laquelle on découvre la mer à l'horizon, c'est évidemment quelque site familier des sierras andalouses, un de ces paysages que de nos jours le romancier Fernan Caballero [1] excelle, lui aussi, à peindre et qui forment presque toujours le prologue obligé de ses *Tableaux de Mœurs* [2]. Puis voyez comme brusquement le poète se replie sur lui-même, rappelle le mal dont il souffre et qui doit rester caché : de sorte que, lorsqu'il nous parle d'un sentier qui s'allonge démesurément devant lui, nous nous demandons si c'est au propre celui qu'il gravissait, ou s'il ne s'agit pas plutôt au figuré de son amoureux martyre. Même jeu dans les tercets du sonnet : le premier nous ramène à ce paysage dont les contours sont très nets, à ce mont dénudé aux flancs duquel serpente l'étroit chemin, avec l'horreur du précipice sans fond àcôté ; le second, par une insensible transition, nous replonge dans le vague et les ténèbres morales. Ainsi du paysage qu'il a vu, et que nous voyons avec lui, Herrera nous fait passer, sans que nous nous en doutions, dans la sphère où il se meut éternellement et dans la propre hallucination de son amour : on ne saurait dire qu'il use ici de comparaison, ni même d'un procédé purement descriptif, car les souvenirs de la nature se lient, s'enchevêtrent d'une façon indissoluble avec sa pensée dominante, et la promenade que nous avions commencée avec lui dans quelque gorge des montagnes de l'Andalousie, il nous la fait achever sans effort dans le monde intérieur de l'âme. Et notez que tout cela se fond,

1. *Fernan Caballero* n'est, comme on le sait, que le pseudonyme littéraire de Cæcilia Bœhl von Faber (née en Suisse en 1797, morte à Séville en 1877).

2. Comparez, par exemple, avec le sonnet de Herrera ce passage qui se trouve presque au début de la nouvelle intitulée *Mas honor que honores :* « De pronto esta senda se angosta, se endurece, y trepa por la árida pendiente de un monte escueto y romo. Y entónces, sin esfuerzo, puede hacerle la imaginacion triste peregrino de un desierto desnudo y silencioso. La cumbre de este monte rara vez brinda,— como compensacion al cansancio que produce, — una bella perspectiva. Por lo regular sus horizontes son cortos; y otros montes semejantes á él, se interponen por todos lados como pantallas ante la lontananza, ese gran anhelo de la vista y del alma! » *(Cuadros de Costumbres,* p. 138 de l'éd, Brokhaus, Leipzig, 1873).

qu'il n'y a pas là deux séries d'idées distinctes juxtaposées, superposées en quelque sorte l'une à l'autre : au lieu de prendre dans ses sentiments le point de départ, le poète nous place dès l'abord dans la pleine nature, dans un paysage dont il fait ensuite converger les détails vers lui-même, — s'il nous était permis de parler le langage des philosophes allemands, nous appellerions cela passer de l'objectif au subjectif. Procédé inconscient, je le répète, mais qui valait d'être signalé : il montre qu'on trouve autre chose que des plaintes emphatiques ou des lambeaux d'ornements mythologiques dans les sonnets de Fernando de Herrera.

III.

On y trouve aussi, à mon sens, une théorie de l'amour, qui est le couronnement et la philosophie du recueil : cette théorie, je vais essayer brièvement de la dégager du reste, ce qui sera la conclusion naturelle de cette étude, et nous permettra de revenir encore sur cette question de la sincérité des sentiments du poète, — car nous nous sommes posé la question au début, mais sans oser la résoudre d'une façon aussi péremptoire que l'ont fait les critiques.

Encore une fois, les antithèses forcées, les comparaisons froides, les redites et les répétitions, tout cela ne prouve point absolument que nous ayons affaire à une passion factice. Et qui nous assure, en tout cas, qu'à force de transporter dans le moule du sonnet platonique tant de violences artificielles, toutes les ardeurs et les brûlures de l'amour véritable, Herrera ne se soit pas à la fin, ne fût-ce qu'une fois, laissé prendre aux choses qu'il exprimait? Dès lors, où commence la vérité, où finit la fiction? N'est-il point très difficile, peut-être impossible de le discerner? Je sais bien que la critique contemporaine s'intéresse aux questions ainsi posées et à tous les petits problèmes dont la solution comporte quelque indiscrétion rétrospective, mais je n'en vois point l'intérêt capital. Je ne chercherai donc pas à faire ici de subtiles distinctions, je prendrai dans leur ensemble les sonnets de Herrera, et je me

demanderai si de leur lecture il ne se dégage pas une idée maîtresse, une certaine conception du rôle de la volonté dans le développement de nos passions et dans leur pleine floraison?

Pour Fernando de Herrera, le cœur n'est pas un organe inerte, destiné uniquement à recevoir les impressions du dehors, à en pâtir, ou à en éprouver du plaisir. L'amour n'est pas un sentiment que nous impose je ne sais quelle fatalité aveugle : c'est nous qui le créons, et qui lui assignons son objet; nous étions libres au début de ne pas ressentir cet amour, mais nous avons renoncé à notre liberté, parce que sans lui la vie ne vaudrait peut-être pas la peine d'être vécue, parce que les tourments qu'il nous cause sont encore le plus clair de nos joies, et qu'à tout prendre nous devons aimer, même sans espoir, surtout sans espoir, sans autre but que de nous imposer la plus noble des souffrances. Si la fatalité intervient ici, ce n'est que pour jouer un rôle secondaire : oui, peut-être à de certains moments, nous laissons en nous-mêmes croître et grandir la passion, mais c'est pour nous ressaisir ensuite, et pour en mieux savourer l'amertume. Herrera ne saurait donc en aucune façon admettre ni même poser le dilemne célèbre où Pétrarque se place comme amant et comme poète dans un des ses premiers sonnets :

Come puoi tanto in me, s'io no'l consento?
E s'io'l consento, à gran torto mi doglio [1].

La première hypothèse lui eût paru presque un blasphème : comment peut-il se faire que nous ne consentions pas à notre amour, que par là même nous ne devenions les libres artisans de notre douleur? Est-ce possible? Est-ce désirable? Il ne faut pas trop sourire lorsque le poète nous dit quelque part « qu'il est allègre au milieu des tourments de sa pensée, qu'il ne songe ni à fuir de sa prison, ni à briser sa chaîne [2] ». Sa captivité était volontaire : il n'a perdu aucune occasion de l'affirmer hautement et de proclamer qu'il a bien le droit de souffrir, puisqu'il l'a voulu. « Ma faute est volontaire » *(delito*

1. Pétrarque, sonnet 9.
2. Porque alegre en el mal de mi cuidado,
De la prision huir no pienso mia,
Ni los lazos romper de esta cadena.
(Li. I, son. 89).

es voluntario)[1], s'écrie-t-il; et ailleurs il nous parlera de « la gloire de cette douleur à laquelle il consent » *(la gloria de mi daño consentido)*[2]. Les héros du théâtre espagnol, ceux de Calderon surtout, mettent aussi cette emphase à affirmer leur responsabilité; ils ont une morgue, une sorte de fierté hautaine et obstinée, lorsqu'il s'agit de renvendiquer les conséquences de leurs passions et de leurs fautes : rappelez-vous le rôle de doña Julia dans la *Dévotion à la Croix*. Cette obstination qui ne se plie à aucun ménage, qui se joue comme à plaisir des prescriptions de la raison vulgaire, paraîtra à beaucoup absurde et ridicule : il n'en est pas moins certain qu'elle éclaire d'un jour singulier l'histoire du peuple et la psychologie de la race. Aux concessions que pourront lui demander les choses, l'Espagnol ne daignera même pas répondre; c'est aux coups du destin qu'il dit en se drapant fièrement : « *Yo soy quien soy* ! », incapable de se laisser abattre, parce qu'il puise dans le sentiment de sa responsabilité morale la conscience de sa force et jusqu'au secret désir de souffrir. Herrera appartenait à cette race : ne disons donc plus que son impossible et chimérique passion a été uniquement un amour de tête, ce fut avant tout un amour de volonté.

Mais en outre il était poète. Il ne s'est donc pas obstiné seulement à aimer, il s'est aussi obstiné à nous le dire, presque dédaigneux de varier la forme, tant il y avait dans sa pensée d'uniforme continuité. De là les redites et les images qui se répètent. Il en est une qui revient sans cesse, et qui à tout prendre constitue peut-être le fond des sonnets : c'est une opposition entre la nuit, les ténèbres épaisses au milieu desquelles il a froid, et d'autre part la région chaude, la sphère immatérielle et lumineuse où se meut librement sa passion « consentie ». Dédoublement curieux, et où nous retrouvons la faculté créatrice et poétique, l'expression de l'éternelle antithèse entre le rêve et la réalité. La réalité, c'est la vie quotidienne avec ses luttes sans gloire, ses platitudes, ses trivialités, le dédain même ou l'indifférence de celle à qui il a voué un culte. « Dans la région ténébreuse de l'oubli, dans l'om-« bre froide, où ta lumière, Amour, ne pénètre point, je vis

1. Li. II, son. 91.
2. Li. I, son.20.

« accablé sans espoir par ce cruel dédain, que j'abhorre. [1] » Mais à côté, ou mieux encore plus haut, beaucoup plus haut, il y a le pays du rêve, une sorte de ciel accessible au seul désir, où se trouve magiquement transporté l'amour né dans son cœur et dans son cerveau, où il doit rester désormais comme à l'abri de toute atteinte et de toute profanation vulgaire. Aussi voyez de quelle ardeur il tend vers cette idéale région, comme il y monte sur les ailes puissantes du désir! Ce n'est plus la « *pequeña lumbre* » dont il nous parlait autrefois, qu'il aperçoit là, c'est la pleine lumière, le rêve dans toute sa gloire enfin réalisée. Je ne sais aucun sonnet qui soit plus beau et d'une allure plus fière dans l'œuvre de Herrera, plus complet aussi à certains égards,— exprimant mieux la double préoccupation de ne paraître ni céder à la fatalité, ni renoncer à l'idéal entrevu,— que le sonnet suivant : « Vers la splendeur « sereine de l'ardente lumière, vers le beau saphir céleste, « l'âme vole en spirale, avec agilité, remuant doucement ses « ailes rouges. — L'amour, qui de ce ciel n'est jamais absent, « lui découvre sa grandeur, et les mille biens glorieux, les « trésors qu'elle seule peut connaître et goûter. — Elle va, « bercée dans cette illusion, oublieuse de celui qui l'appelle « soucieux de sa fatigue : dans cette erreur volontaire elle « s'épuise et s'obstine. — N'est-ce pas qu'elle espère peut-« être, embrasée de purs rayons, trouver parmi ces flammes « un sépulcre digne de son audace? [2] »

Dans cette « Assomption », qui se trouve dans la grande galerie du Louvre, et qu'a peinte Murillo, — le plus espagnol

1. En la oscura tiniebla del olvido
Y fria sombra, do tu luz no alcanza,
Amor, me tiene opreso sin mudanza
Este fiero desden aborrecido.
(Li. II, son. 42).

1. Al sereno esplendor de luz ardiente,
De celestial zafiro á la belleza
La alma, volando en torno con presteza,
Las alas rojas mueve dulcemente.
Amor, que de este cielo nunca ausente
Respira, le descubre su grandeza,
Y de gloria mil bienes y riqueza,
Que sola ella los conoce y siente.
En este engaño siempre va, y se olvida
De quien, cuidoso de su afan, la llama,
Y en conocido error cansa y porfia;
Porque espera tal vez allí, encendida
De aquellas puras luces en la llama,
Hallar sepulcro igual á su osadía.
(Li. I, son. 150).

de tous les peintres, — il y a de chaque côté du tableau, tout en bas, quelques personnages qui contemplent, tandis qu'au centre la Vierge monte, soutenue par les anges, immaculée, toute blanche au milieu de cette clarté rouge qui paraît être un reflet des bûchers allumés par l'Inquisition. Avez-vous, parmi ces personnages, remarqué à gauche, au premier plan, la tête brune d'un jeune seigneur? Trente ans environ, barbe en pointe, et les mains jointes, les yeux levés ardemment vers Marie : il y a comme une tension de tout son être, et c'est une extase très divine, très humaine que celle où il se perd, son attitude est à la fois dévotieuse et passionnée. C'est ainsi, pour ma part, que je me figurerais volontiers Fernando de Herrera, lorsqu'il composa ces sonnets dédaignés par la postérité. Il a mis la même dévotion, la même ardeur passionnée à contempler de loin, de très bas, la belle comtesse de Gelves : il l'a aimée sans espoir, sans que son désir ait peut-être jamais cessé d'être une pensée, mais il a voulu l'aimer. Il l'avait logée très haut, comme on loge une étoile, au fond de quelque firmament inaccessible. Et s'il nous prenait envie de railler, au nom de la raison, cette passion platonique ou de condamner, au nom du goût, l'emphase un peu monotone dans laquelle elle s'est exprimée, Herrera aurait en somme le droit de nous répondre :« J'ai aimé, parce que je l'ai voulu : l'amour n'est pas fatal, il naît de la volonté que nous avons de souffrir et vit de la volupté que nous trouvons à cette souffrance. C'est là ce qui faisait à mes yeux sa grandeur ; tant pis pour vous, si c'est là ce qui constitue son ridicule. Quant à mes vers, — car j'en ai fait, étant poète, — appréciez-les comme vous voudrez ou comme vous pourrez : seulement n'oubliez pas que j'étais un Espagnol du XVIe siècle, que je suis né à Séville et que j'y ai vécu. »

Edouard Bourciez.

TACITE ET LES ASPRÉNAS

Le Proconsul d'Afrique. — Les milliaires de Gabès et d'Es-Segui. — Le Proconsul de Galatie

A la mort d'Auguste ce ne fut point, on le sait, sans difficulté que Tibère occupa le Principat. A Rome, l'opposition, quoique latente, était à redouter; en Illyrie, en Germanie les légions se révoltaient. Il eut à déployer une rare habileté, une excessive prudence.

Toutefois, malgré les graves préoccupations qui absorbaient alors ses pensées, ainsi que le montrent Dion Cassius et Suétone [1], selon l'auteur des *Annales* [2] un de ses premiers soucis fut de faire périr un des anciens amants de sa femme, Sempronius Gracchus. Celui-ci avait été, paraît-il, déjà frappé par Auguste en même temps que d'autres séducteurs de sa fille et relégué, suivant la loi contre l'adultère [3], dans l'île de Cercine ; il y vivait isolé et délaissé depuis quatorze ans.

L'historien nous dit à ce sujet :

Les soldats envoyés pour tuer Gracchus le trouvèrent sur une éminence, au bord de la mer. A leur vue il comprit qu'il n'avait rien d'heureux à attendre. Il leur demanda seulement un moment de répit pour écrire ses dernières volontés à sa femme Alliaria; puis il présenta sa tête aux exécuteurs. Par sa fermeté à l'heure de la mort, il se montra digne du nom des Sempronius dont il avait été durant sa vie l'héritier dégénéré.

1. Dion Cassius, *Hist. rom.* liv. LVII, ch. II, III ; — Suétone, Tibère, 25.
2. C. Cornelii Taciti *Annalium*, lib. I, cap. LIII.
3. Pauli *Sententiarum*, lib. II, titr. 16. Cf. Velleius Paterculus, liv. II, ch. C.

Puis il ajoute :

On a dit que les soldats qui le tuèrent n'étaient pas venus de Rome, mais qu'ils avaient été envoyés par *L. Asprénas, proconsul d'Afrique,* d'après l'ordre de Tibère, qui avait vainement espéré faire retomber sur Asprénas la responsabilité du meurtre.

Gracchus ne faisait certainement pas ombrage aux projets de Tibère ; aucune tentative de trouble ou de rébellion ne lui était imputée ; l'intérêt politique demeurait ainsi étranger à une pareille mesure. On ne saurait l'attribuer qu'à un ressentiment personnel que les ans n'avaient pas affaibli chez lui et qu'il n'avait pu ou osé assouvir durant la vie d'Auguste.

Dion Cassius ni Suétone n'ont parlé de ce fait ; aucun écrivain n'a donné à supposer que Tibère eut été amoureux et jaloux de Julie. Son union ne fut qu'une affaire d'intérêt politique et il n'a certainement pas dû compter sur la fidélité conjugale de la veuve éhontée d'Agrippa. Un désir de vengeance n'aurait toutefois pas été chose impossible de sa part ; mais il semble qu'en ce cas il n'aurait pu que charger du meurtre quelque obscur sicaire qui eut été ensuite désavoué. N'est-ce pas ainsi qu'on s'était débarrassé de Posthumus Agrippa [1] ?

On se demande à quel titre le nouveau prince aurait expédié un détachement de soldats à Cercine pour tuer, sans aucune forme de procès, et cependant ouvertement et comme avec autorité de justice, un Romain de haut rang, dont la peine, ainsi qu'il est dit, avait été depuis longtemps déterminée. Tibère n'était point un triumvir ou un général vainqueur des guerres civiles qui prenait violemment possession d'un pouvoir dictatorial et suspendait à son gré le cours des lois. Dans la situation prospère et régulière où Auguste laissait l'empire, le fils de Livie n'avait-il pas dû au contraire, ainsi que l'exigeaient les circonstances, se montrer tout d'abord le respectueux observateur des lois et des prérogatives du Sénat, dont il prenait le principat ou la présidence ? Sur ce point les historiens sont unanimes [2]. Le corps souverain de l'Empire romain, en effet, ne pouvait pas être et ne fut pas une assemblée dont la grande majorité était normalement formée

1. Cf. Dion Cassius, *Hist. rom.* liv. LVII, ch. IV ; — Suétone, TIBÈRE, 22.
2. Dion Cassius, *Hist. rom.* liv. LVII ch. II ; — Suétone, TIBÈRE. 25, 30.

d'hommes sans valeur et sans courage. L'idée qu'on se fait encore généralement de sa honteuse et constante platitude devant les Césars et que l'auteur des *Annales* a singulièrement contribué à accréditer, est loin d'être exacte [1]. Tibère, en tout cas, eut à compter avec les Pères Conscrits; il s'aperçut souvent qu'il s'efforçait, comme il le disait, de *tenir un loup par les oreilles*.

L'exécution de Gracchus en de pareilles conditions est donc peu vraisemblable. Ce chapitre est en contradiction avec tout ce que nous savons de la conduite du successeur d'Auguste au début de son principat.

D'autre part, l'Afrique était province sénatoriale et le haut personnage qui en avait l'administration était, durant sa charge, hors de la dépendance du prince; celui-ci n'avait aucun droit de juridiction dans sa circonscription territoriale. Il serait toutefois admissible que dans une question où l'intérêt public eût été en jeu, Tibère eût indiqué au proconsul, au nom du Sénat, des mesures à prendre; mais, des ordres pour satisfaire une vengeance personnelle ne se comprennent pas. à un pareil moment [2].

Un écrivain au courant des affaires romaines aurait-il relaté, sans explication aucune, comme chose fort naturelle et plausible, le soupçon qu'on fit, dit-il, peser sur Tibère d'avoir ordonné de mettre à mort Gracchus? N'aurait-il pas dit quelles raisons mettaient Asprénas sous sa dépendance? Aurait-il présenté le proconsul comme étant par sa fonction même entièment à la discrétion du prince et ne pouvant se refuser à lui obéir?

Il semble ainsi difficile d'attribuer un tel récit à un historien de la valeur que devait avoir celui que tenaient en si grande considération Pline le Jeune, Trajan, et avec eux la haute société de Rome?

Depuis que l'Algérie est devenue terre française, l'histoire de l'Afrique du Nord a été un des sujets qui ont le plus justement attiré l'attention des archéologues.

En dehors des révolutions politiques qui troublaient l'empire romain, des temps de paix qui en favorisaient la prospérité

2. Cf. Nos *Etudes sur la vie de Sénèque*, ch. II.
3. Suétone, Tibère, 30 : Quin etiam speciem libertatis quamdam induxit; conservatis senatui ac magistratibus et majestate pristina et potestate.

et dont l'Afrique éprouvait les contre coups funestes ou les bienfaits, elle avait une vie propre qu'il serait utile de connaître. Dans la série des proconsuls qui l'ont administrée, les uns se firent remarquer par leur sagesse et l'élévation de leur caractère, par l'intelligence et le dévouement qu'ils ont portés aux intérêts de la province, par les grands travaux d'utilité publique qu'ils ont fait exécuter, par les édifices, les routes qu'ils ont fait construire; d'autres ne recherchaient dans les fonctions qu'ils avaient postulées qu'une occasion de s'enrichir aux dépens des contribuables ou de l'Etat, ne faisaient sentir leur pouvoir que pour comprimer toute opposition, toute liberté. Quels furent ces proconsuls?

Les Fastes de l'Afrique ont par malheur complètement disparu, et nous ne connaissons presque rien de son ancienne histoire. On est réduit à réunir les quelques renseignements qui se trouvent épars et incidemment rapportés dans les rares ouvrages qui nous sont parvenus des écrivains grecs et romains.

Mais le passage des *Annales* que nous venons d'examiner ne suffit point, on doit en convenir, pour inscrire, avec quelque apparence de certitude, le nom d'Asprénas parmi ceux qui ont administré la province d'Afrique et de fixer son proconsulat en l'année même de l'avènement de Tibère.

On a également recherché avec soin et relevé les inscriptions lapidaires que le temps n'avait pas encore détruites. De leur examen, des inductions auxquelles elles ont donné lieu, on a pu faire quelque lumière, bien faible il est vrai, dans l'obscurité du passé. Les témoignages épigraphiques ne nous ont conservé aucun nom des gouverneurs romains de l'Afrique sous l'ancienne République; même silence à l'égard de ceux qui se sont succédés sous le long principat d'Auguste.

Des explorateurs ont toutefois rapporté qu'ils avaient vu en Tunisie des colonnes milliaires portant des inscriptions où figure le nom d'Asprénas avec le titre de proconsul, et les antiquaires ont assez généralement pensé qu'on y devait reconnaître le personnage qui fut soupçonné d'une criminelle complaisance pour Tibère.

Est-on bien en droit de formuler une conclusion aussi absolue?

Le major sir Grenville Temple, officier de cavalerie de

l'armée anglaise, visita en 1833 l'Algérie et la Tunisie.. Il publia ses notes et impressions de voyage en deux volumes qui parurent en 1835 [1].

« A Gabès, dit-il [2], nous fûmes très bien reçus par le calife « de la ville qui me logea dans la maison du Bey. Gabès, capi- « tale de la province nommée El-Aardh (El-Aârâd), est à « environ un mille de la mer et se compose à proprement dire « de deux villes ou villages : Jara (Djâra) où se trouve la de- « meure du Bey et El-Menzel où se tient le bazar . . . . . .

« La plus grande partie de ces villes a été bâtie avec les « matériaux de l'ancienne Tacapa ou Epichos [3] qui est située « à un demi-mille au sud, au lieu actuellement appelé Medina « el Kadeema, ou la Vieille Ville. Ses vestiges sont aux envi- « rons du marabout de Sidi Aboo el Beyla, saint personnage « qui fut, dit-on, pendant plusieurs années, le coiffeur de Maho- « met. On ne rencontre à la surface du sol aucun débris ancien « et les piliers carrés de granit dont a parlé Shaw [4] ont entiè- « rement disparu. Les Arabes prétendent toutefois qu'en « labourant la terre ou faisant des excavations, ils font d'im- « portantes trouvailles.

« Ce fut certainement une cité ancienne et solidement con- « struite, car les pierres qu'on en a tirées pour bâtir Jara et « El-Menzel, sont de grandes dimensions ; elles sont dures et « acquièrent un beau poli ; on y remarque un grand nombre « d'énormes coquilles d'huîtres, qui parfois semblent par leur « pétrification en avoir formé la masse entière. On trouve « aussi des colonnes et des chapiteaux, principalement d'*ordre* « *ionique ;* leur style est cependant grossier et appartient « sans doute à une époque où la sculpture n'avait pas acquis « la perfection où elle arriva plus tard [5].

« *Je n'ai réussi à découvrir que trois inscriptions* ou plutôt « trois fragments, dont l'un est en caractères puniques. On « les trouvera à l'Appendice sous les numéros 76, 77, 78. »

1. Major sir Grenville T. Temple, Bart. *Excursions in the Mediterranean.* Algiers and Tunis. London. 1835.
2. *Ibid.* t. II, p. 131.
3. D'après Scylax.
4. Cf. T. Shaw, *Voyage dans plusieurs provinces de Barbarie et du Levant.* Trad. française, t. II. p. 252.
5. Peut-être aussi à une époque de décadence.

Le n° 78 est l'inscription punique ; le 77 est ainsi rapporté :

. . . O PROCOS . . .
. . . ST TESTAMENTO. .
. . . . IPENSAE OPERI. .

Il ne fournit aucun renseignement utilisable pour l'histoire. Voici la transcription que sir G. Temple donne du n° 76 [1] :

1 IMP CAES
2 TIE AVG
3 POT
4 LACPREN
5 PRO COS
6 EPVLON
7 EX CAS
8 NIS TAC
9 ENDAI
10 LEG III
—
11 CIX

Dans l'état de mutilation où elle a été relevée, cette inscription, il faut le reconnaître, ne pouvait être reconstituée dans son intégrité qu'avec beaucoup de peine et une large part faite à l'hypothèse. Il n'est, en effet, aucune autorité sur la quelle on puisse s'appuyer pour compléter sans conteste les lettres manquant. Il n'est pas possible de déterminer quel est le César qui est désigné dans les premières lignes ; et l'on ne saurait par suite dire à quelle date remonte le milliaire.

D'autre part, pour la majeure partie des inscriptions dont il a relevé les copies, l'honorable major a donné des indications suffisamment précises sur les lieux où il les avait vues ; ce sont généralement des mosquées, des édifices, des ruines. Les archéologues qui ont visité le nord de l'Afrique après lui, ont pu ainsi, sauf quelques rectifications peu importantes, reconnaître leur exactitude [2]. Mais justement pour celle-ci, la plus intéressante de toutes peut-être, il n'a point

1. *Ibid.*, t. II, p. 321 ; — Cf. *Corpus Inscriptionum Latinarum.* Berlin, t. VIII, n° 10018.
2. Cf. *Corpus Ins. Lat.* t. VIII. Auctorum recensus, p. XXVII.

fait connaître la partie de la ville où elle était; il n'a pas dit si le débris où elle était gravée était de pierre ou de marbre, s'il provenait d'une borne ou d'une colonne. Toutes les recherches faites pour la retrouver ont été infructueuses.

Cette inscription par suite ne peut donc point par elle même constituer un document manifeste pour l'histoire de l'Afrique.

Vingt-cinq ans environ après la publication des *Excursions in the Mediterranean*, l'éminent explorateur du Sahara, M. H. Duveyrier, rapporta de Tunisie la copie d'une inscription prise par lui en 1860 sur une colonne de marbre. Elle se voyait dans un gisement de ruines ou *henchir* situé dans la plaine d'Es-Segui, entre Gabès et Gafsa. M. Duveyrier ne la publia pas immédiatement. Ce fut assez longtemps après, semble-t-il, qu'il la communiqua à M. Ch. Tissot; et notre savant et regretté compatriote la transmit à M. Mommsen pour être insérée dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum* de Berlin [1].

Elle était ainsi conçue :

1 IMP. CAESAR. AVGVS
2 TI.F. AVGVSTVS TRI
3 POT XVI
4 .ASPRENAS COS PR
5 NVM VIAM EX CAST
6 HIBERNIS TACAPES
7 MVNIENDAM CVRAVIT.
8 .E G III. .VG
9 C I .

En comparant ce texte au précédent, on voit que la transcription de M. Duveyrier venait compléter et rectifier si exactement à point celle donnée par sir Temple, qu'il n'est pas possible de douter qu'on ne soit en présence d'une même inscription simultanément reproduite sur des stèles différentes. L'une aurait été placée à Gabès, l'autre dans la plaine d'Es-Segui. Toutes deux devaient constituer des milliaires établis pour marquer la distance qui séparait la capitale de la province du campement d'hiver des troupes romaines.

1. Ch. Tissot. *Exploration scientifique de la Tunisie*, t. II, p. 650, note 3, p. 658. Cf. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. VIII, nº 10,023.

Nulle hésitation n'est possible sur le nom du proconsul; c'est bien Asprénas. Mais est-il certain qu'il soit ici question de celui qui, au dire des *Annales*, gouvernait l'Afrique à la mort d'Auguste?

En supposant que la 3e lettre de la 2e ligne soit bien un F comme a lu M. Duveyrier et non un E, comme le veut M. Temple, et qu'on lise : *Imperator Caesar Augusti filius Augustus*, peut-on affirmer qu'on doive reconnaître Tibère dans ces qualifications? Il fut d'abord, on le sait, appelé *Tiberius Claudius Nero*, puis, lors de son adoption, *Tiberius Caesar Augusti filius*, et, après la mort d'Auguste, *Tiberius Caesar divi Augusti filius.* En prenant la succession du principat, il refusa, nous disent Suétone et Dion Cassius [1], d'ajouter à son nom celui d'Auguste, et ce ne fut que plus tard qu'il se fit appeler *Tiberius Caesar Augustus*. Mais *Tiberius* resta toujours et ne pouvait manquer d'être son prénom spécial, distinctif. Nulle part ailleurs, ni chez les historiens, ni sur les médailles, ni sur les inscriptions lapidaires, il n'a été désigné comme il le serait ici [2].

Remarquons encore que le titre d'*Imperator* est donné dans l'inscription comme une dignité non renouvelable, inhérente au principat. Il n'en fut pas ainsi pour Tibère. Aussi, quand ce titre lui est attribué sur les médailles ou les monuments, il est toujours accompagné du chiffre indiquant le nombre de fois dont il en a été revêtu. On disait *Tiberius Caesar divi Augusti filius Augustus, imperator VI, VII* ou *VIII;* on ne rencontre pas la formule simple *Imperator Tiberius Caesar* [3].

Si l'on admet d'autre part que le César figure sur la colonne milliaire en qualité de chef suprême de l'empire romain, ce ne pouvait, être avant qu'un certain laps de temps se fût écoulé depuis le décès de son père adoptif; et probablement pas avant la mort de Germanicus, car Tibère partagea jusqu'alors l'administration de l'empire avec le Sénat [4]. Auguste cependant n'est pas ici qualifié de *divus*.

Pour expliquer les anomalies que présente ce texte, on allègue qu'Auguste étant mort le 19 août de l'an 14 de notre

1. Dion Cassius, *Hist. rom.* liv. LVII, ch. II; — Suétone, TIBÈRE, 26.
2. Cf. Cohen., *Description des médailles impériales*, t. I; — Gustavus Wilmanns. *Exempla Inscriptionun Latinarum.*
3. Cf. Cohen, *op. cit.;* — G. Wilmanns, *op. cit.*
4. Cf. Cassius, *Hist., rom.* liv. LVII, ch. VII, VIII, XIX.

ère et les honneurs divins lui ayant été décernés le 17 septembre suivant, c'était évidemment dans le mois qui s'écoula entre le décès et l'apothéose qu'Asprénas aurait fait élever ces milliaires aux confins extrêmes de sa province, à Gabès et dans la plaine d'Es-Segui [1]. Le proconsul se serait empressé de faire graver l'inscription avant de savoir quels honneurs seraient rendus à la mémoire d'Auguste, quelle situation serait faite à Tibère dans l'Empire [2].

Cette hypothèse est incontestablement fort savante et fort ingénieuse. Mais peut-on dire avec le docte et illustre éditeur du *Corpus* que la raison doit être pleinement satisfaite, que le doute n'est plus permis [3]. Nous ne le pensons pas. On ne saurait, en effet, décider comment, dans quel but le proconsul aurait fait procéder en cette affaire avec une telle hâte, alors que rien ne faisait de l'érection de ces bornes une affaire urgente. La prudence la plus vulgaire ne lui faisait-elle pas au contraire une loi d'attendre le résultat des délibérations du Sénat pour régler son attitude à l'égard du nouveau prince?

Il y a aussi lieu d'être surpris que des colonnes de marbre aient été élevées alors sur une voie purement stratégique afin d'indiquer le nombre de pas qui séparaient Tacapa du campement hivernal des troupes. De simples bornes eussent suffi [4]. Les Romains n'avaient guère l'habitude de faire des dépenses d'art ou de luxe inutile en pays barbare et insoumis; et tel était le cas de la région avoisinant les marais du Triton, naguère encore sous l'autorité de rois indigènes, et qu'Auguste, par un échange avec Juba, venait de réunir à la province d'Afrique. Dans toutes les autres parties de la Tunisie, dans celles qui étaient depuis longtemps romanisées, et où de nombreuses colonies établies à l'intérieur avaient des communications constantes avec les villes du littoral, on ne rencontre aucun milliaire, aucune inscription latine remontant à cette date. Comment en serait-il autrement de cette fraction méridionale de la Numidie continuellement exposée aux incursions et aux razzias des tribus du désert? Sa pacification ne date que des

1. Ch. Tissot, *loc. cit.*, trouve dans le placement occupé par ce milliaire une preuve à l'appui de son opinion que ce serait là qu'était établit le poste militaire de Thasarte.
2. *Corpus, Inscr. Lat.* t. VIII. ad hoc. tit. Cf. 10,018.
3. *Ibid :* dubitari amplius non potest titulum Tiberii esse.
4. Remarquons ce que dit sir Temple des belles pierres dont on faisait usage dans la contrée.

Flaviens et des Antonins [1]; les nombreux débris de monuments où figurent les noms de ces princes en sont le témoignage [2]. Par son caractère monumental le milliaire d'Es-Segui paraîtrait donc devoir plutôt appartenir à une époque postérieure à l'avènement de Tibère au principat.

D'autres observations de détail viennent encore jeter du trouble dans l'esprit au sujet de cette inscription.

On remarque que, contrairement aux usages romains, le point de départ du milliaire n'aurait pas été la ville principale de la contrée, mais une station provisoire des troupes, *ex castris hibernis*. En outre le nom de la ville est écrit *Tacapes* tandis que les Romains d'Afrique disaient habituellement *Tacapa* [3].

Il semble qu'il n'aurait pas dû y avoir divergence dans le mode de tracer les lettres sur des bornes milliaires simultanément érigées; elles ont dû sortir d'un même atelier, les caractères devaient être ceux en usage en pareil cas et par suite uniformes. Or sur la première on aurait écrit le nom du proconsul A*C*PREN..., sur la seconde A*S*PRENAS; sur l'une est un C, il n'en est pas ainsi sur l'autre, qui porte un S.

On constate aussi que le nom du César est au nominatif, que celui du proconsul l'est également et que cependant le verbe régi par ces deux sujets est au singulier, *curavit;* c'est là une infraction aux règles les plus élémentaires de la grammaire. L'ouvrier sculpteur peut fort bien n'avoir été qu'un ignorant, mais il n'est guère admissible que le texte de l'inscription officielle qu'il avait à reproduire ait été rédigé par un illettré.

Enfin les mots LEG III AVG demeurent énigmatiques. Ils ne se rapportent à rien de ce qui précède. Si l'inscription a voulu faire connaître que c'était la 3e légion qui avait construit la voie militaire, il aurait fallu y joindre la formule *fecit* ou quelque équivalent. Or, d'après la symétrie des lettres on constate qu'aucune place ne lui avait été asssignée.

Il y a ainsi lieu, croyons-nous, de demeurer dans l'indécision que manifestèrent d'abord les savants sur les rensei-

1. Cf. V. Duruy, *Hist. rom.* t. III, p. 108, t. V, p. 196-197.
2. Cf. Temple, *Excursions in the Medit.*; — Ch. Tissot, *Excursion scientifique de la Tunisie.*
3. Cf. Corpus, t. VIII.
10,021. l. 25. A B T.
10,022. l. 10. A TACAPAS.
10,024. l. 19. A TAC.
10,025. l. 28. A TACAPA.

gnements historiques qu'on peut tirer de ces inscriptions ou des copies qui en ont été faites.

M. Gust. Wilmanns, l'honorable et célèbre savant qu'une mort prématurée a malheureusement frappé, avant qu'il ait pu mettre la dernière main à sa monumentale publication des *Inscriptiones Africae Latinae,* portait dans ses travaux, on le sait, la plus consciencieuse exactitude. Il tint à voir par lui-même la contrée dont il avait à s'occuper; il voulut examiner, contrôler, et rectifier au besoin les transcriptions qui lui avaient été communiquées, ou qui avaient été publiées. Il consacra à l'exploration de l'Afrique septentrionale les années 1873 et 1874. En Tunisie, qu'il visitait en février 1874, il mit le plus grand soin à rechercher les milliaires qu'avaient signalés sir Temple et M. Duveyrier et qui offraient un si grand intérêt. Il ne retrouva rien à Gabès; il parcourut la plaine d'Es-Segui, fouilla particulièrement l'henchir Foum es Somâ, ses investigations furent également vaines [1].

En décembre 1876, M. Chevarrier, vice-consul de France à Gabès, quittait cette ville pour se rendre à Tunis avec la mission d'explorer la contrée qu'il devait traverser. Il se proposait en même temps de rechercher les vestiges de l'occupation romaine qui auraient échappé à l'attention des voyageurs qui l'avaient précédé [2].

« J'arrivai, dit-il dans son rapport [3], à un douair des Beni-
« Zid, en face d'un passage appelé Oum el Agueul. Le len-
« demain le cheikh me dit qu'il existait des pierres écrites à
« une très petite distance dans la plaine et il m'y conduisit.
« Au milieu de broussailles, sans qu'aucun vestige indi-
« quât l'emplacement d'une ville ou d'une habitation quel-
« conque, je vis gisantes sur le sol trois belles colonnes de
« marbre blanc, dont deux étaient brisées et une intacte; mal-
« heureusement cette dernière, de beaucoup la plus grande,

1. Nous devons cette communication à la bienveillance de M. J. Schmidt, l'éminent professeur à l'Université de Giessen. Il nous a fait l'honneur de nous écrire :

« Malheureusement quant à votre première question je n'ai qu'à confirmer votre prévision. C'est-à-dire, M. Wilmanns a parcouru et exploré la D'hairet Es-Segui le 9 février 1874, mais il n'a pas retrouvé les inscriptions *Corpus* VIII, n° 10,018 et 10,023, non plus que le *Service des antiquités de Tunis.* »

2. *Archives des missions scientifiques*, III° série, t. V, Voyage de Gabès au Zaghouan par M. Chevarrier, p. 283.

3. *Ibid*, p. 240.

« avait l'inscription qui la couvrait entièrement tournée con-
« tre terre [1]. Malgré tous nos efforts il nous fut impossible de « la retourner et je dus me contenter de copier le plus exacte- « ment possible les trois autres fragments. Deux paraissent « se relier et ne former qu'une inscription; le troisième ne « donne que les cinq dernières lignes de l'inscription. Il me « fut impossible de prendre un estampage ; un vent d'Ouest, « violent et glacial, soufflant par raffales, soulevait de tels « nuages de sable que je ne pus de toute la journée recouper « les points saillants, et je fus même, à midi, après quatre « heures de marche, forcé de demander l'hospitalité dans une « pauvre tente isolée, de la tribu des Ouled si Mansour, qui « était campée au pied de la montagne appelée, en cet endroit, « Djebel Batoum.

« Je crois ces inscriptions inédites ; elles sont situées à peu « près au centre de la plaine de Es-Segui, au croisement des « routes de Gafsa à Aquæ Tacapitanæ et à Tacape et de Thynæ, « Thapsus et autres points de la côte au Djerrid de Tuzer ou « à celui de Nefzoua. Elles sont à environ 55 ou 60 kilomètres « de Tacape [2] et à peu près à égale distance de Gafsa. »

Un peu plus d'un an après, dans le courant de l'année 1878, M. Chevarrier fit savoir que dans une nouvelle excursion faite à Es-Segui, il avait été plus heureux que la première fois et avait pu relever un certain nombre d'inscriptions. Parmi elles était celle de la colonne milliaire dont avait parlé M. Duveyrier, et que M. Wilmanns n'avait pas retrouvée. C'était, disait-il, une stèle de marbre blanc, arrondie à l'extrémité supérieure, mesurant 2 m. 50 c. de hauteur et 45 cent. d'épaisseur [3].

M. Ch. Robert, à qui la nouvelle copie fut adressée, en donna communication à la Société des Antiquaires de France, dans la séance du 17 juillet [4]. Elle était ainsi concue :

1. L'existence de l'inscription en ce cas pouvait être vraisemblable, mais non certaine.

2, Cette distance, n'est, paraît-il, pas exacte. Es-Segui serait à 90 kilomètres de Gabès. Cf. *Excursion scientifique de la Tunisie,* t. II, p. 60.

3. Cf. *Corpus Ins. Lat.* VIII, tit. 10,023.

4. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1870, p. 175. Cf. *Corpus* t. VIII, *ad h. t.*

1 IMP CAES . . AVGVS
2 TI E AVGVSTVS TRI
3 POT XVI
4 ASPRENAS COS PR
5 COS VII VIR EPVLI
6 NVM VIAM EX CAST
7 HIBERNIS TACAPES
8 MVNIENDAM CVRAVIT
9 LEG III AVG
10 C.

Selon le vice-consul de Gabès, M. Duveyrier aurait, commis plusieurs inexactitudes dans la transcription qu'il avait faite de cette inscription.

A la première ligne, les deux dernières lettres du mot Caesar n'existaient pas. — A la deuxième ligne, la troisième lettre n'était pas un F, mais un E, comme sir Temple l'avait vu sur le milliaire de Gabès. En ce cas on ne pourrait en faire l'abréviation de *filius* et lire *Augusti filius;* il y aurait à chercher une autre explication. — La quatrième ligne commençait par le mot ASPRENAS. Non seulement les *tria nomina* du proconsul, qui constituaient sa désignation officielle et distinctive, n'auraient pas, comme le voulaient l'usage et l'ordre nécessaire des choses, figuré dans l'inscription, mais le nom n'avait pas été précédé d'un L, comme l'avait dit sir Temple, ni d'aucune autre initiale; aucune place n'avait même pas été réservée pour une simple lettre, comme l'avait marqué M. Duveyrier. — A la neuvième ligne, les lettres L et A n'étaient pas effacées par le temps; elles se voyaient distinctement. — A la dixième ligne, il n'y avait qu'un chiffre C, au lieu de deux CI. — Enfin M. Duveyrier avait omis de transcrire une ligne entière, celle relative à la dignité de Septemvir Épulon qu'avait eue le proconsul; et ce rétablissement faisait concorder entièrement l'inscription d'Es-Segui et celle de Gabès.

La découverte de M. Chevarrier donnait ainsi à craindre que la copie de M. Duveyrier ne fût pas d'une fidélité absolue; mais elle ne dissipait point les doutes, ne résolvait pas les questions soulevées par le texte en maintes parties insolite. A un certain point de vue elle les compliquait même.

Il n'est assurément personne qui ne professe de la gratitude pour nos vaillants explorateurs. Dans la question qui nous occupe on ne peut manquer de leur savoir gré du soin qu'ils ont eu de tenter de relever, et cela au prix des plus rudes fatigues, une inscription qui pouvait être d'une grande valeur pour les Annales de la domination romaine au fond de la Petite Syrte, aux bords du Triton. Malheureusement les transcriptions qu'ils ont rapportées, par leurs divergences et leurs défectuosités possibles, rendent nécessaire l'examen à nouveau de la colonne milliaire d'Es-Segui [1].

Il y aurait lieu de déterminer quelles sont exactement les lettres et les lignes qui composent l'inscription; de voir si la forme des caractères ne fournirait pas quelques indications utiles ; d'étudier la sculpture et le style architectural pour essayer de fixer la date du monument.

On devait penser que si les renseignements recueillis par M. Wilmanns n'avaient pas été suffisamment précis pour lui permettre de retrouver la bonne milliaire, il ne saurait en être de même pour ceux qui, après l'excursion de M. Chevarrier, se rendraient dans la plaine d'Es Segui. D'autre part, le service des *Antiquités et des Arts* de Tunis, dont la direction a toujours été confiée à des savants zélés et distingués, n'a pu négliger de rechercher un des plus anciens monuments épigraphiques de l'Afrique, afin de le transporter au musée beylical ou de pourvoir à sa conservation.

Nous avions donc cru qu'il nous serait possible de faire prendre le moulage en plâtre ou la photographie de la colonne soit à Tunis, soit à Es Segui ; et, pour l'exécution de notre projet, nous avions sollicité l'appui de M. Massicault, notre éminent Résident en Tunisie. Il voulut bien nous le promettre, lors d'un de ses courts voyages en France. A son retour dans la Régence, il eut la bonté de faire part de notre intention au directeur des *Antiquités et des Arts*. M. de la Blanchère, qui était alors à la tête de ce service, eut l'obligeance de nous écrire, à la date du 12 juillet 1890 :

1. On doit aussi observer que le *Corpus* de Berlin· t. VIII, nº 5, 205 relate une autre inscription ou figurait le nom d'Asprenas. Si, comme il serait naturel de le supposer, il s'agit du même proconsul et du même César, la mention TRIB POTEST XVIII donnerait pour date l'an 17. L'un des deux chiffres est nécessairement erroné. Si l'on admettait une prorogation de fonctions, Furius Camillus ne pouvait être proconsul lors de la révolte de Tacfarinas dont parlent, seules d'ailleurs, les *Annales* II, 52.



« M. Massicault me transmet l'expression de votre désir « relativement à l'inscription *C. I. L.* VIII, 10,023. Il y a « lieu de penser que cette pierre n'existe plus à l'h[ir] Foum es « Somâ. Wilmanns ne l'y a pas retrouvée il y a déjà dix-sept « ans. . . J'aurai probablement occasion, dans le courant du « mois prochain, de faire examiner de nouveau cet empla- « cement et je vous ferai part des résultats de cette recher- « che, dans le cas où elle amènerait la découverte de l'un « ou l'autre de ces deux millaires, ce qui malheureusement « est douteux. »

M. de la Blanchère ne put donner suite à son intention. Et M. G. Doublet, qui lui a succédé au *Service des Antiquités et des Arts* de Tunis, nous a fait l'honneur de nous dire par sa lettre du 2 février 1891 : « Aucune nouvelle recherche n'a « eu lieu à l'henchir Foum es Somâ ; j'ignore l'époque où « un agent de mon service aurait jamais l'occasion de passer « dans la plaine d'Es-Segui. »

Nous avons dû ajourner notre projet. Il y a, en effet, trop grande probabilité que la peine et la dépense que nécessiterait l'exploration de la d Haïret seraient en pure perte.

En tout cas, que le monument ait ou non disparu du lieu où il était situé, qu'on le puisse ou non retrouver, on ne saurait croyons-nous, se refuser à convenir, qu'en présence d'inscriptions dont le texte est obscur et anormal, il est fort difficile d'affirmer que des colonnes milliaires établissent qu'à la mort d'Auguste un proconsul, du nom d'Asprénas, était chargé de l'administration de l'Afrique.

Réduite, en effet, à interpréter sans secours étranger les lignes tracées sur les milliaires, la science épigraphique eût été impuissante à déterminer sous quel César les colonnes avaient été érigées. C'est évidemment parce que les *Annales* ont parlé d'un Asprénas, proconsul d'Afrique, et qu'on n'en connaissait pas d'autre, qu'on fut amené à penser que ce devait être ce personnage dont il était question, et que le César, en conséquence, n'était autre que Tibère. Ce n'est donc pas, on le voit, l'inscription qui venait justifier la confiance dont jouissaient les *Annales;* ce sont elles au contraire qui permettaient de lui attribuer une signification [1].

1. Cf. *Corpus Ins.*, *Lat.*, t. VIII. tit. 10,018.

En fut-il autrement, aurait-on la preuve qu'en l'an 14 de notre ère Asprénas était proconsul d'Afrique, il n'en ressortirait nullement que le fait rapporté dans les *Annales* puisse être, malgré son étrangeté, tenu pour vérité historique, que le récit en doive être nécessairement dû à Tacite, c'est-à-dire à un écrivain à même de connaître sûrement le personnel administratif de l'empire.

Au nombre des nobles familles que comptait Rome au premier siècle était celle des Asprénas. Elle avait, nous dit Pline, fourni des consuls à l'empire et jouissait d'une grande notoriété [1].

Auguste, selon Suétone [2], aimait à voir célébrer fréquemment les jeux troyens par l'élite de la jeunesse romaine, pensant qu'il était utile et beau de revenir aux anciennes mœurs et d'ennoblir les goûts des jeunes gens de race illustre. Un de ceux-ci, dit-il, C. Nonius Asprénas, fut un jour blessé dans une chûte qu'il fit durant les exercices. Le prince du Sénat, à cette occasion, lui offrit un collier d'or et lui permit, ainsi qu'à ses descendants, de porter le nom de Torquatus.

Un Asprénas, au rapport de Dion Cassius [3], tenait de la confiance d'Auguste un commandement dans les Gaules. A la nouvelle de la défaite de Varus il se porta au secours de l'armée romaine et réussit à protéger la retraite d'un corps des troupes, et à le sauver du désastre [4].

Le nom d'Asprénas et la célébrité de cette famille ne pouvaient donc être choses ignorées des érudits italiens du XVᵉ siècle. Celui d'entre eux qui aurait entrepris d'écrire l'histoire du premier siècle de l'empire romain, de la donner pour l'œuvre d'un auteur ancien, et qui pour cela se serait proposé de développer et de différencier par des détails secondaires les faits généraux rapportés par les écrivains byzantins, ne pouvait manquer de faire usage du nom d'Asprénas. Il le devait donner à quelques-uns des personnages mis en scène et auxquels il faisait occuper de hautes fonctions. Il était, en

1. Pline, *Hist. nat.* XXX, 20 : consularis Asprenatum domus est. cf. XXXV. 46. Dans les fastes consulaires on trouve un L. Nonius Asprenas en l'an 29 de notre ère, et un C. Nonius Asprenas en l'an 38.
2. Suétone. Aug. 43.
3. Dion Cassius, *Hist. rom.*, LVI. 23. Cf. Velleius Paterculus. liv. II ch. c. Il en fait le neveu de Varus.
4. Dans les *Suasoria* attribués à Sénèque, le père du philosophe, un des principaux interlocuteurs a le nom d'Asprenas.

effet, naturel qu'il se basât sur ce que les membres de cette famille avaient inévitablement dû remplir des charges importantes dans l'État. Il n'y aurait ainsi rien de surprenant à ce que, dans cette occasion, l'auteur des *Annales* eût fait une heureuse rencontre.

Ce même procédé a été, du reste, employé ailleurs par le pseudo Tacite. On voit le nom d'Asprénas figurer encore au IIe livre des *Histoires,* dans un chapitre tout aussi invraisemblable que celui dont nous venons de parler et qui trahit d'une façon manifeste un écrivain de la Renaissance.

On y lit [1].

Dans ce même temps la *Grèce* et l'Italie furent effrayées par la fausse nouvelle que Néron allait arriver.... Grâce à son talent à jouer de la lyre et à chanter, et aussi à la *ressemblance des traits,* un esclave du Pont, ou selon d'autres un affranchi Italien, réunit *quelques déserteurs misérables et vagabonds* et prit la mer avec eux. Il fut jeté par la tempête à l'île de *Cythnos.* Là se trouvaient des soldats revenant de l'Orient ; il gagne les uns, fait tuer les autres, dépouille les négociants, arme les esclaves les plus vigoureux.

Il ne nous semble pas aussi simple que le suppose l'auteur qu'un naufragé, au lieu de se présenter en demandant bienveillance et secours, réussisse d'emblée à se rendre maître du pays. Et d'autre part, que sont devenus les hommes qui l'accompagnaient? ont-ils péri? Il n'en est plus question.

Après avoir parlé d'un centurion chargé par les légions d'Asie de porter un emblème d'alliance à celles d'Italie, qui débarque à Cythnos, et s'en échappe effrayé, incident sans intérêt et qui ne se rattache en rien au sujet, l'historien ajoute :

La terreur s'étendit au loin ; car la grandeur du nom avait ému en grand nombre ces hommes qui ne demandent que révolutions et sont toujours les ennemis de ce qui existe.

C'est là, on en conviendra, de la haute déclamation pour un fait en réalité de bien faible importance. On ne voit pas comment, de son île, l'aventurier aurait pu causer de graves inquiétudes aux divers compétiteurs à l'empire et inspirer assez

1. *Histoires* II. 8, 9.

de confiance dans le succès pour attirer à lui un corps sérieux de partisans. Continuons la lecture :

Le hasard fit tomber ces bruits qui s'accréditaient de jour en jour. Galba avait nommé *Calpurnius Asprénas* gouverneur de la Galatie et de la Pamphylie. On lui donna pour l'escorter deux trirèmes de la flotte de Misène avec lesquelles il arriva à Cythnos. Les triérarques furent mandés au nom de Néron. Avec une feinte tristesse il fit appel à la fidélité de ses anciens soldats et les supplia de le débarquer en *Syrie* ou en Égypte.

Voilà notre personnage qui ne se montre plus comme un terrible dominateur, sûr du triomphe; il ne parle plus en maître; il apparaît maintenant comme une sorte de Philoctète. Ce n'était pas le moyen de suborner des amiraux.

Les triérarques ébranlés un moment, ou feignant de l'être, promettent de parler aux équipages et de revenir quand ils auraient favorablement disposé les esprits. Mais ils rapportèrent tout fidèlement à Asprénas.

C'est ainsi que par hasard, ainsi que le déclare lui-même l'auteur, le proconsul chargé d'aller prendre l'administration d'une vaste province, apprend l'existence de ce faux Néron qui aurait rempli d'agitation la Grèce et l'Asie. Poursuivons :

Il ordonne alors de saisir le navire et de tuer l'individu quel qu'il fût.

Quel navire ?
Le chapitre finit ainsi :

Le cadavre, remarquable par les yeux, la chevelure, la férocité des traits, fut porté en Asie et de là à Rome.

Pourquoi, comment le corps du faux Néron est-il porté en Asie? Quel besoin de le transférer à Rome? Avait-il joué le rôle inquiétant annoncé au début du chapitre ?

Nous n'insisterons pas sur les obscurités, les contradictions, les invraisemblances qui fourmillent dans ce récit. Nous ne signalerons pas quelques incorrections de style qui s'y rencontrent, des locutions semblent avoir été empruntées à Sué-

tone. Nous nous occuperons seulement du lieu où se serait passé cet étrange épisode.

Remarquons d'abord que l'historien avoue qu'il ne sait pas d'où était parti cet aventurier qui, pourtant, faisait tant de bruit; il ne dit pas non plus où il allait. Il ne s'occupe pas de savoir comment le navire qui portait le faux César et sa fortune se trouva au milieu des Cyclades.

De plus, et sur ce point nous appelons l'attention, pour les besoins du récit, Cythnos est présenté comme un lieu habituel de relâche et de ravitaillement pour les navires faisant le trajet d'Italie en Asie, ou à leur retour. Des soldats congédiés y étaient, en effet, descendus en revenant d'Orient; le centurion chargé d'une mission y débarque sans cause majeure; l'arrêt du proconsul nous est présenté comme une circonstance toute naturelle de la navigation.

Or Cythnos, aujourd'hui Thermia, est, on le sait, une des Cyclades; elle est située entre Zea, l'ancienne Céos, et Seriphos. Sans importance actuellement, elle n'en eut pas davantage dans l'antiquité. De peu d'étendue, toute montagneuse, elle n'avait point de port commode et sûr; peu peuplée, elle ne récoltait ni blé, ni vin, ni huile, à exporter. Ses pâtres seulement tiraient de leurs chèvres, nourries de cytise [1], un fromage qui avait du renom. On n'y voyait aucun commerce actif, aucune industrie. Cythnos n'offrait ainsi aucune ressource aux navigateurs et ne pouvait être un lieu d'escale.

A quelques heures seulement de route était, d'ailleurs, pour ceux qui passaient par les Cyclades, le grand port de commerce et de ravitaillement, Délos. Depuis la destruction de Corinthe par les Romains, Délos avait vu décupler son mouvement maritime. Les privilèges reconnus de son Temple en avaient fait un port franc où tous les capitaines de navires venaient vendre ou échanger les marchandises ou esclaves formant leurs cargaisons. C'est là que s'arrêtaient les bâtiments qui d'Italie se rendaient en Asie-Mineure ou en revenaient [2].

Jamais île ne fut donc moins propre que Cythnos à être le théatre d'aventures et de rencontres fortuites telles que celles qui sont contées dans les *Histoires*. On ne comprend pas quelles richesses un prétendant à l'empire aurait pu retirer du pil-

1. Pline, *Hist. nat.* XIII, 47.
2. Strabon, *Géographie*, liv. X, ch. v, § 4. Ἐν καλῷ γάρ κεῖται τοῖς ἐκ τῆς Ἰταλίας καὶ τῆς Ἑλλάδος εἰς τὴν Ἀσίαν πλέουσιν. Cf. liv. XIV, ch. 5 § 2.

lage de ses négociants, quelles bandes d'esclaves il aurait réunies et comment il les aurait armées. D'autre part, l'auteur ne s'est-il pas apercu de la contradiction dans laquelle il tombait en présentant Cythnos comme incessamment visitée par des navires de passage, et en laissant l'imposteur dans l'attente d'une occasion d'en sortir?

Ce récit ne peut être admis pour véridique. Il semble très fortement fantaisiste.

Il est incontestable toutefois, qu'il y eut des aventuriers qui voulurent se faire passer pour Néron, ou des fous qui crurent l'être. Les historiens s'accordent à ce sujet. Les hétairies chrétiennes, par leur attente ou leur crainte du retour du César antéchrist, en fournissent la confirmation.

Suétone [1] parle d'un personnage qui se serait donné pour Néron et aurait été reçu à la cour du roi des Parthes; mais le fait se produisit vingt ans après sa mort; il n'a donc rien de commun avec celui qui nous occupe.

Dans l'abrégé de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, Xiphilin dit [2] : « Vers ce même temps (*celui d'Othon*), un imposteur « qui se faisait passer pour Néron, et dont le nom est demeuré « inconnu à Dion, fut pris et même finalement puni. » Ces lignes nous font bien connaître que sous Galba ou Othon se montra un faux Néron; elles ne peuvent toutefois pas fournir d'éclaircissement au chapitre des *Histoires*.

Mais Xiphilin ne fut pas le seul abréviateur de Dion Cassius. Zonaras s'est également beaucoup servi de l'historien romain et nous en a conservé un certain nombre de passages.

On lit dans les *Chroniques* [3] :

« Sur ces entrefaites un imposteur profita de sa *ressemblance* « *avec Néron* pour troubler la *Grèce* presque entière. En réu- « nissant *une bande d'hommes perdus* il se porta vers les lé- « gions de *Syrie;* mais alors qu'il passait le *Cydnus*, il fut « pris et tué par *Calpurnius*. »

Le récit des *Chroniques* a, on le voit, beaucoup de points communs avec celui des *Histoires* : la ressemblance de l'aven-

1. Suétone, Néron, *in fine*.
2. *Hist. rom.* LXIV, 9.
3. Zonaras, Χρονικά. Αὐταρχία τοῦ Ὄθωνος. Ἐν τούτοις δέ τις πλασάμενος Νέρων εἶναι ἐκ τῆς πρὸς τὸν Νέρωνα οὔσης ἐμφερείας αὐτῷ τὴν Ἑλλάδα ὀλίγου πᾶσαν ἐτάραξε, καὶ χεῖρα κακούργων ἀνδρῶν ἀθροίσας, πρὸς τὰ ἐν τῇ Συρίᾳ στρατόπεδα ὥρμησεν. Ἐν Κύδνῳ τε περαιούμενον αὐτὸν ὁ Κάλπούρνιος συνέλαβε καὶ ἀπέκτεινεν.

turier avec Néron, sa troupe d'hommes sans aveu, l'agitation qu'il occasionne en Grèce; c'est en Syrie qu'il compte trouver les éléments de succès ; le proconsul qui s'en empare et le met à mort, porte le même nom. C'est évidemment du même épisode dont il s'agit dans les deux ouvrages.

Si donc le lieu de la scène est *Cythnos* dans l'un et *Cydnos* dans l'autre, ces deux noms ont tant d'analogie entre eux par les lettres qui les forment et par leur consonnance, qu'on ne saurait douter un instant qu'il n'y ait eu quelque grossière méprise chez l'un des deux auteurs.

Tout d'abord nous observerons que le chapitre des *Histoires* renferme une foule d'invraisemblances, qu'il faut attribuer l'arrivée à Cythnos du faux Néron et la rencontre qu'en fait le proconsul romain à des circonstances peu ordinaires et auxquelles aucun des personnages ne s'attendait.

Avec Zonaras, on se sent dans l'histoire. Les traits seuls de l'aventurier servent à le faire passer pour Néron et il ne prend pas une lyre pour engager les déclassés à se joindre à lui et tenter une périlleuse entreprise. Il est conforme à ce que nous connaissons de la situation de l'empire à cette époque, qu'un aventurier politique ait recherché l'appui indispensable des légions pour arriver au pouvoir; et celles de Syrie étaient au nombre des plus aptes à se laisser séduire. C'est dans la Cilicie qu'il a dû organiser d'abord les partisans attachés à sa fortune ; c'est au devant d'eux qu'à dû se porter une partie de l'armée romaine pour arrêter et détruire leur troupe ; il est naturel que ce soit au passage du Cydnus que l'audacieux imposteur ait été pris et tué. Il est ainsi hors de doute que la vérité est du côté de Zonaras.

Un historien romain de talent, informé des événements de l'empire, aurait-il écrit une relation des faits et gestes du faux Néron telle que celle qui se lit dans les *Histoires* ?

Nous avons eu l'occasion de dire (et nous avons, croyons-nous, justifié notre assertion [1]), que les *Annales* et les *Histoires* avaient été composées en grande partie à l'aide des ouvrages byzantins apportés en Italie au xve siècle et que Xiphilin avait été mis largement à contribution. Zonaras l'a été également à maintes reprises [2].

1. *De l'authenticité des Annales et des Histoires de Tacite*, IIe partie ch. 2.
2. Ainsi au sujet de la mort de Julie dont Suétone ni Dion n'ont parlé, cf. *Annales* I, 53 et *Chroniques*, Μοναρχία τοῦ Τιβερίου.

Pour ne pas quitter le IIe livre des Histoires, dont il s'agit, on peut constater que si tous les principaux éléments dont il est composé proviennent manifestement de Plutarque, Suétone et Xiphilin, c'est dans Zonaras que le pseudo Tacite a puisé certains détails. De ce nombre sont, au sujet de la défaite d'Othon à Bédriac : ch. XLVI les protestations de dévouement qui lui sont adressées par les *prétoriens* en même temps que les légionnaires ; — ch. XLVIII, la destruction qu'il fait des pièces qui pouvaient compromettre ses partisans et la distribution d'argent dont il les gratifie ; — ch. XLIX, le tumulte qui se produisit dans l'armée et l'apaisement qu'il obtint ; — ch. LI, les désordres survenus pendant ses funérailles [1].

On est ainsi en droit de penser que notre auteur a eu sous les yeux les *Chroniques* quand il a écrit ce chapitre et que c'est par suite d'une erreur qu'il a été amené à prendre Cythnos pour Cydnos.

Les écrivains italiens du XVe siècle connaissaient assez généralement la langue grecque ; elle leur était nécessaire pour la lecture des ouvrages qui leur venaient de l'empire d'Orient et qui étaient les sources de leur érudition. Mais plusieurs n'étaient pas entièrement familiers avec elle et l'auteur des *Annales* était de ce nombre. L'erreur que nous signalons n'a pas lieu de surprendre. Elle ne serait pas, la seule qu'il eût commise. Dans un passage de Clément d'Alexandrie un temps de verbe mal compris l'a conduit, nous l'avons vu, à l'imbroglio et à la contradiction au sujet du culte de Sérapis [2].

La cause de cette confusion de lieu nous paraît assez facile à déterminer. Les Grecs, au moyen âge, prononçaient d'une façon presque identique les consonnes dentales δ et θ. Il en résultait que la seconde de ces deux lettres était fréquemment mise pour la première.

Ainsi l'on disait indifféremment οὐδείς, οὐδένεια ou οὐθείς, οὐθένεια. Dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale contenant les œuvres attribuées à Denis l'Aréopagite avec les commentaires de Maxime [3], le copiste après avoir écrit οὐδένα dit à la ligne suivante οὐθενός. Si l'on veut un exemple d'une

1. Αὐταρχία τοῦ Ὄθωνος. Cf. Dion Cassius. Edit. Gros et Boissée, t. IX, notes p. 219-225.
2. *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, année 1890, p. 258.
3. Cf. Montfaucon. *Palæographia Græca*, l. IV. p. 320. pl. IV.

dentale devant un liquide et pour lequel on ne puisse supposer, comme on pourrait peut-être le faire pour le précèdent, la persistence accidentelle d'une ancienne forme attique régulière, on le trouvera dans le manuscrit alchimique de la Bibliothèque Nationale de Paris n° 2327 où un même mot est écrit tantôt Καδμία folio 16 verso, ligne 21, tantôt Καθμία folio 18 recto, ligne 4 et verso ligne 15 [1].

Il est donc très vraisemblable que le pseudo Tacite eut sous les yeux un manuscrit de Zonaras qui portait ἐν Κύθνῳ δε παραιούμενον au lieu et pour équivalent de ἐν Κύδνῳ. Il a été de la sorte conduit à croire que l'historien byzantin avait entendu parler de Cythnos, c'est-à-dire de l'île qui seule portait ce nom. Confiant alors dans l'apparence du texte, connaissant mal le sujet qu'il avait à traiter, il s'est livré à l'amplification qui forme les chapitres que nous venons de lire.

Mais quelle que soit la cause d'une pareille méprise, il est certain que l'auteur des *Histoires* s'est lourdement trompé sur le lieu où le faux Néron a été capturé. On ne saurait admettre qu'il ait plus exactement connu que Dion Cassius, que suivait Zonaras, le nom du proconsul qui figura en cette affaire. Or, c'est sous la seule dénomination de Calpurnius qu'il est désigné dans les *Chroniques*. On est en conséquence, croyons-nous, bien fondé à conclure que c'est arbitrairement qu'un second nom lui a été adjoint.

Il n'y a ainsi aucune raison de penser qu'un personnage appelé Asprénas ait été envoyé en Asie par Galba pour gouverner l'ancien royaume de Dejotarus, ainsi qu'il est dit dans les *Histoires*.

P. HOCHART.

2. Cf. Berthelot, *Collection des anciens alchimistes grecs*. p. 124 pl. II, IV, VII, VIII.

L'AQUITAINE

ET

LA VASCONIE CISPYRÉNÉENNE

DEPUIS LA MORT DE DAGOBERT Ier

JUSQU'A L'ÉPOQUE DU DUC EUDES

(Suite et fin).

§ LX. De Boggis présenté comme duc d'Aquitaine. — Il n'est guère croyable qu'Eudes ait succédé directement à Lupus en qualité de duc d'Aquitaine. Faut-il placer après celui-ci Boggis, dont la personnalité ne semble pas douteuse, mais dont le titre de duc d'Aquitaine n'est pourtant pas péremptoirement démontré?

Sur ce Boggis, nous sommes renseignés, mais d'une façon bien insuffisante, par des textes les uns légendaires, et les autres très médiocrement historiques.

D'après la légende, Hubert était le fils d'un noble aquitain, d'un duc si l'on veut, nommé Bertrand, qui avait épousé une fille nommée Phigberte. Celle-ci avait une sœur appelée Ode, mariée à Boggis [1]. Toujours selon la légende, Hubert, après avoir été d'abord païen, comme tous les Aquitains ses compatriotes, aurait été envoyé par ses parents à la cour de

1. Surius, *Vit. S. Huberti,* 13 nov.; Molanus, (Van der Meulen), *Indiculus SS. Belgii;* Coint., *Anon. de conversione S. Huberti,* 63 et s. ad ann. 702, nº 42 et s., ad ann. 701, nº 9, et ad ann 727; Baillet, *Vies des saints.* 3 nov.; *Acta SS. O. S. Bened.*, sæc. iv; Dom Bouquet, III, 609; Bolland., octob. XIII, 128-42, *De S. Oda vidua et S. Pompejo supra de S. Leothadio.* Dans l'examen de ces légendes, le P. J. Van Hecke persiste dans sa croyance à l'authenticité de la charte apocryphe d'Alaon.

Thierry III, où il serait resté quelque temps. Puis, touché de la grâce divine, et révolté de la malice d'Ebroïn, il aurait quitté la cour en secret, pour s'en aller en Austrasie, vivre pieusement, sous la protection de Pépin, en compagnie de sa tante Ode, veuve d'un duc des Aquitains nommé Boggis [1].

La légende de sainte Ode était certainement connue de Sigebert de Gemblours. Ce bénédictin brabançon, qui vivait entre 1030 et 1112, entra jeune à l'abbaye de Gemblours, près de Liége, et professa plusieurs années à l'abbaye de Metz. Sa *Chronique* va de 381 à 1112. Il a écrit aussi les Vies de saint Thierry, de saint Sigebert d'Austrasie, de saint Guibert, de saint Maclou, etc. Or, Sigebert de Gemblours fait mention de sainte Ode comme suit : « L'année 711, florissait, dans la Gaule, sainte Ode, femme de Boggis, duc des Aquitains, (*uxor Boggis*, *ducis Aquitanorum*) laquelle enrichit par sa munificence les églises de Dieu, et qui repose, depuis sa mort, dans la paroisse de Liége (*in Leodicense quievit parochia*). »

D'un autre côté, nous trouvons dans la Chronique de Saint-Martin de Tours, antérieure, à celle de Sigebert de Gemblours : « L'an VI du règne de Justin II, florissait dans la Gaule sainte Ode, femme de Boggis, duc des Aquitains (*uxor Boggis ducis Aquitanorum*), laquelle a enrichi un grand nombre d'églises, et repose, depuis sa mort, dans la parôisse de Liége (*in Leodicensi parochia quievit*). »

Le lecteur voudra bien remarquer que la Chronique de Saint-Martin de Tours est muette sur la viduité d'Ode. Elle signale simplement cette femme comme mariée à Boggis, duc des Aquitains : *uxor Boggis, ducis Aquitanorum.* Sans la moindre témérité, le passage que je viens de donner en note peut-être considéré comme un thème primitif, agrémenté dans la légende. Exemples : *ecclesias Dei,* et surtout *recens defuncti vidua.* Ce prétendu veuvage d'Ode est fait pour inquiéter, surtout si on le rapproche de la date donnée par

1. Tempore illo, quo Ebroïni crudelitas regnum Francorum graviter opprimebat, erat quidam adolescens nobilis, Aquitanicus genere, sub Theodorico Rege Comes Palatii, Hubertus nomine, et litterarum studiis eruditus, et armorum exercitatione strenuus. — Hic, quia prudentis erat ingenii, considerans Ebroïnum ad omnem malitiam promptissimum, execrans omnes actus illius, Franciam Sequanorum deseruit, et in Austriam ad Pippinum contulit. Adhærebatque illi quasi comes individua, amita sua Oda, quæ extitit Boggis Aquitanorum Ducis recens defuncti relicta vidua. Bouquet, III, 609.

Sigebert de Gemblours. En effet, si Hubert prit la fuite pour échapper à la tyrannie d'Ebroïn, le Maire du Palais assassiné en 681, la retraite du saint en Austrasie est forcément antérieure. Mais les Actes déclarent, en outre, qu'alors sa tante Ode était déjà veuve. On aurait pu dire, avec vraisemblance, qu'en 711 son mari était récemment décédé.

Nous savons, d'autre part, que Justin II devint empereur en 565, ce qui fixe à 571 la sixième année de son règne. Il y a deux cent quarante ans de différence entre les dates fournies d'un côté par Sigebert de Gemblours, et de l'autre par la Chronique de Saint-Martin de Tours. Mais tout porte à croire qu'une copie fautive de ce dernier texte portait : *Anno Justiniani II. VI.* Entre ces deux empereurs la confusion était, en effet, très facile. Or, en corrigeant ainsi, nous arrivons exactement à 711, qui est bien la seconde année du règne de Justinien II, et la date indiquée par Sigebert de Gemblours.

Le passage de la Chronique de Saint-Martin de Tours mériterait donc la préférence. Il se trouve d'ailleurs corroboré par d'autres textes.

Nous lisons, en effet, dans la Chronique de Saint-Vincent de Metz : « Le noble Ansbert, Aquitain d'origine, eut de sa femme Blithilde, fille de Clotaire (Ier), l'*honneur* de trois fils, savoir : Ferreolus, Modericus, et Buotgisius, avec *la fleur* d'une fille, nommée Tarsicia. Le dernier des fils, Buotgisius (*Buotgisium*), nommé aussi Arnoaldus, quittant l'Aquitaine pour la Germanie et la Belgique, devint l'héritier de son oncle Gontran, qui, n'ayant pas d'enfants, lui avait cédé ses vastes domaines, et lui avait choisi pour épouse une fille de la plus illustre race des Suèves, laquelle se nommait Ode. De ce mariage naquit saint Arnulphe, l'un des ancêtres de Charlemagne. »

Cette filiation ne pouvait manquer d'être consignée dans la Vie de saint Arnulphe où nous lisons qu'Ansbert, « le plus noble des Aquitains, prit en mariage Blithilde, fille du roi Clotaire, et que de cette union il recueillit l'*honneur* de trois fils, Ferreolus, Modericus et Buotgisius [1]. » On lit encore dans Albéric des Trois-Fontaines : « Blithilde, fille du roi Clo-

1. Ansbertus Aquitanorum nobilissimus, Blithildem sibi oppigneravit in matrimonium, et ex prædicta Blithilde, filia Clotarii regis, trium suscepit filiorum decorem, Ferreolum, Modericum, Buotgisium, etc. DUBOUCHET, *Véritable origine de la deuxième lignée de la Maison royale de France,* Preuves, p. 38.

taire (Ier), sœur des rois Gontran, Chilpéric et autres, donna pour enfants à son mari le duc Arnoaldus, et Ferreolus. Le duc Arnoaldus eut pour fils Arnulphe qui, avant d'être évêque de Metz, eut de sa fille Ode (*Doda*) trois fils, etc. » Il est à peine besoin de noter que le duc Arnoaldus est ici le même que Buotgisius. Cela résulte du texte même de la Chronique de Saint-Vincent de Metz. Mais Ode ou Doda, qui était le nom de la mère d'Arnulphe, sert ici à désigner sa femme. Sigebert de Gemblours, copiant les chroniqueurs plus anciens, dit que Pépin, « Maire du Palais de Lothaire II, était aidé (*comparabatur*) par saint Arnulphe, fils d'Ansbert et de Blithilde, fille du premier roi Lothaire [1]. » Mais, dans la filiation de Buotgisius, Sigebert omet un degré. Cet auteur n'a, du reste, jamais brillé par la précision.

Il est vrai qu'un chroniqueur plus ancien, Grégoire de Tours, ne parle ni d'Ansbert ni de Blithilde. En revanche, il fait mention de Mundericus, de Ferreolus et de Boggisus ou Bodegisilus, car ces deux derniers noms n'en font qu'un. Ces personnages étaient les contemporains de Grégoire, et il donne sur eux quelques détails. Enfin, un diplôme de Louis le Débonnaire, daté de 836, parle d'un Boggisus ou Bodegisilus, qui fonda l'abbaye de Glandières ou Longueville, près de Metz. Le fondateur était le même que le père d'Arnulphe, l'auteur reconnu de la race carlovingienne [2]. Le tombeau de Boggisus était à Glandières. C'est pourquoi divers auteurs ont cru reconnaître ce Bodegisilus dans Arnoaldus, évêque de Metz, qui gouverna le diocèse dès 599, et qui par conséquent y aurait précédé son fils Arnulphe. D'après eux, Arnoaldus, appelé aussi Boggisus, et sa femme Ode, s'étant retirés du siècle sur la fin de leur vie, le mari entra dans l'Église, et sa femme dans un cloître [3]. Tous deux moururent en odeur de sainteté.

Il n'y aurait donc pas à douter de l'époque où vivaient l'Aquitain Botgisus, Buotgisius ou Boggisus et sa femme Ode. C'est Gilbert de Gemblours qui se trompe, et la date fournie par la Chronique de Saint-Martin de Tours serait exacte.

D'autres textes fournissent des indications divergentes. On lit dans la Vie de Charlemagne que « Clotaire, qui eut pour

1. Sigebert Gemblac., *Chron.*, ad ann. 625.
2. Paul. Diacon., *De Episcop. Metens.*
3. Coint., *Ann.*, ad ann. 599.

fils Dagobert, eut aussi une fille nommée Blithilde, de laquelle Blithilde descend la génération du roi Charles; car cette Blithilde, *sœur de Dagobert,* eut en mariage un homme noble d'entre les *Francs,* nommé Ansbert, duquel elle engendra un fils nommé Arnoaldus ou Buotgisus [1]. » A ce compte, Blithilde serait la fille de Clotaire II, et l'Aquitain Ansbert deviendrait un Franc. Il n'en est pas moins vrai que presque tous les témoignages concernant Ansbert s'accordent à nous présenter Blithilde comme la fille de Clotaire Ier, et Ansbert comme son mari, Buotgisus comme leur fils, et Arnulphe comme le fils de Buotgisus. Mais en voilà bien assez sur ce point.

Dans un travail qui a déjà paru dans les présentes *Annales,* et qui a pour titre *La Vasconie cispyrénéenne jusqu'à la mort de Dagobert Ier,* j'ai consacré un paragraphe à Rictrude, abbesse de Marchiennes, dont la naissance remonte à 614. On peut y voir qu'après la mort de Caribert, roi de Toulouse, Dagobert Ier donna le gouvernement de l'Aquitaine à Adalbald ou Adalbaud, l'aîné des trois fils que *sa sœur* Blithilde avait eu d'Ansbert. Ils se nommaient Adalbaud, Erkenwald et Sigebert. La légende dit qu'Erkenwald devint Maire du Palais. Je n'ai pas à rappeler ici les autres détails. Il faut convenir que, depuis la Chronique de Saint-Martin de Tours, la légende a fait bien du chemin. Ici, Rictrude s'est substituée à Ode. Là, Arnoaldus ou Boggisus n'est plus le mari d'Ode, mais son père. Réciproquement, Ode devient la fille de son mari. Ainsi s'explique la correction fautive apportée à la Chronique de Saint-Martin de Tours. Du moment où Rictrude était présentée comme la femme d'Adalbaud, il fallait, en effet, transporter Ansbert et Boggisus à une autre époque. Voilà aussi pourquoi, dans les Actes de saint Hubert et de sainte Ode, on a substitué le règne de Justinien II à celui de Justin II.

Ces raisonnements sur Boggis et Ode, sont empruntés à Rabanis, et d'une façon presque littérale [2]. Est-il besoin d'ajouter que je ne me suis rien approprié sans rigoureuse vérification? A ce contrôle, on peut déjà, se rendre compte des procédés critiques de Rabanis. S'agit-il d'étudier un personnage, il court aux tables onomastiques du recueil de Dom

1. DUCHESNE, *Hist. Franç. script.*, II, 168.
2. RABANIS, *Les Mérovingiens d'Aquitaine,* 53-65.

Bouquet et des autres grandes collections d'histoire et d'hagiographie. Tant bien que mal, il s'y fournit de quoi discuter, et surtout il ne manque pas de faire parade de cette érudition presque toujours mal digérée. Parfois il est pourtant mieux inspiré, comme dans le cas présent, et dans quelques autres que je ne manquerai pas de signaler.

Il est d'ailleurs historiquement prouvé que saint Hubert, sur lequel je m'expliquerai amplement tout à l'heure, devint d'abord évêque de Liége, puis de Maëstricht, où il mourut en 727.

Les Annales de Lobbes font aussi mention du duc Boggis. Sans s'expliquer avec précision sur l'époque où elles ont été rédigées, l'éditeur de ces Annales me semble bien croire que la chose eut lieu au xe siècle, entre 900 et 982, mais plutôt au commencement. Le passage concernant Boggis et Ode n'est pas daté. Mais, comme on peut voir par ce qui précède et ce qui suit, il faut se reporter à peu près à l'époque de l'avènement de Chilpéric II (716)[1]. « En ce temps-là mourut Hubert (évêque) de Liége, auquel succéda son fils Florebert. Hubert avait d'abord été laïque. Sa (sœur), sainte Ode, femme de Boggis, duc des Aquitains, enrichit beaucoup de ses terres, durant son veuvage, non seulement Liége, mais d'autres évêchés. Finalement, elle fut inhumée dans la paroisse de Liége. »

Ainsi, d'après ce passage, saint Hubert aurait été marié avec une femme dont le nom ne nous serait pas connu, et il en aurait eu un fils, Florebert, son successeur à l'épiscopat.

1. Sub hoc imperatore, regnante Dagoberto juniore, Grimoaldus interficitur ante altare sancti Lamberti mane ad orationem a Rangario Leodii villa publica, qt anno sequente moritur Pippinus, relicto Carolo filio superstite, qui et Lotharium puerum regem sibi statuit et Hilpericum qui Dagoberto in regno successerat, cum Raginfrido fugavit et regna perdita Francorum ditioni reparavit.

Hoc tempore constat sanctum Hubertum Leodiciensem obiisse et Florebertum, filium ejus, successisse. Si quidem laicus fuerat antea Hucbertus. Cujus (soror) A. sancta Oda B, uxor Boggis ducis Aquitanorum, multum non solum Leodiense, sed alia episcopia prædiis suis vidua ditavit, ad ultimum in Leodicensi parrochia requievit.

Anastasius.....

Theodosius.....

Leo.......

Hujus Leonis anno XXII obiit sanctus Florebertus Leodicensis episcopus, cui succedit Fulcarias. Annales Lobienses, ap. Pertz, XIII, 227. — A. Le mot *soror*, placé entre parenthèses, est suppléé par l'éditeur. En réalité, il y a un blanc. — B. Sur Ode, v. Bolland., *Acta SS.*, octob., X, p. 139, qui font vivre cette sainte au xe siècle. Mais l'éditeur des Annales de Lobbes tient pour une époque postérieure.

Selon la conjecture de l'éditeur, Ode serait la sœur de Hubert, et non sa tante, comme dans les légendes précitées et dans la fausse charte d'Alaon. Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, qui ne connaissaient pas les Annales de Lobbes, font mourir Boggis en 688, tandis que ces Annales prolongent sa vie tout au moins jusqu'en 716. Si l'on accepte la doctrine du P. Van Hecke, commentant la légende de sainte Ode, la prétendue veuve de Boggis aurait même vécu jusqu'au xe siècle, ce qui serait un cas vraiment étrange de longévité.

Ainsi, d'après les textes discutés par Rabanis, Boggis aurait pu être, non pas *duc d'Aquitaine*, mais *duc en Aquitaine* entre 540 et 610, c'est-à-dire dans les mêmes conditions où le furent aussi Didier, Bladastes, Bérulfe, Ennodius, etc., etc. Il n'y a donc aucun moyen de prolonger son existence jusqu'en 681. Nous savons, d'ailleurs, que l'origine du véritable duché d'Aquitaine ne remonte qu'à la mort de Dagobert Ier, c'est-à-dire en 638. Et si je concédais, sur la foi de la légende, que saint Hubert fut le fils d'un noble, d'un duc si l'on veut, appelé Bertrand, celui-ci ne pourrait cependant être présenté d'aucune façon comme un véritable duc d'Aquitaine.

D'un autre côté, Dom Chamard me semble avoir une bien grande confiance dans les Annales de Lobbes [1]. Mais ces Annales font mourir Boggis vers 716, c'est-à-dire à une époque où Eudes devait certainement être déjà duc d'Aquitaine, bien que ce personnage n'apparaisse avec certitude qu'en 719. Il est vrai que bien des auteurs admettent que ce duc exerça ses fonctions beaucoup plus tôt, et même dès 681. Mais je me fais fort de prouver, dans un autre mémoire, que cette assertion ne repose sur aucun texte vraiment historique.

De l'ensemble de ces renseignements, les uns historiques, et les autres simplement légendaires, il résulte pour moi la conviction que, malgré le mystère qui l'entoure, Boggis a été réellement duc en Aquitaine et non duc d'Aquitaine. Tout donne à croire que l'origine aquitanique de saint Hubert avait ravivé autour de sa mémoire celle des autres saints qui étaient nés aussi dans l'Aquitaine, ou qui y avaient vécu.

1. Dom CHAMARD, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 32,

Sans doute, Boggis revint mourir dans son pays d'Austrasie, dans sa ville de Liége, et, par conséquent, aux lieux où éclatèrent plus tard les mérites de saint Hubert. Il se peut aussi que la mémoire d'une pieuse femme du nom d'Ode se soit liée au souvenir du prélat. Telle est sans doute l'origine de la légende belge, où les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* sont bien forcés de convenir qu'il existe des interpolations.

Et maintenant, voici les renseignements complémentaires sur saint Hubert, dernier évêque de Maëstricht et premier évêque de Liége.

Certains auteurs ont prétendu que ce personnage était déjà marié lorsqu'il parut à la cour de Thierry III. Sa femme, nommée Floribane, était de grande noblesse. Il en eut un fils nommé Floribert, qui lui succéda comme évêque. D'autres écrivains, au contraire, ont dit que Floribert ne fut que son fils spirituel; mais cette opinion n'est guère probable.

Au temps de sa jeunesse, Hubert, chasseur intrépide, courait souvent avec sa meute parmi les bois. Un jour, il s'acharnait après un cerf, quand il aperçut, dit-on, entre les cornes de la bête, l'image de Jésus-Christ crucifié. Aussitôt le jeune seigneur renonça au monde et se retira auprès de saint Lambert, évêque de Maëstricht. Ce prélat le reçut parmi ses disciples, et ne tarda pas à lui conférer la cléricature. Vers 708, saint Lambert fut massacré à Liége. On choisit Hubert pour le remplacer. Ce prélat, qui pouvait avoir alors quarante-cinq ans environ, ne se trouvait certainement pas à Rome, lors du meurtre de son prédécesseur. Tout ce qu'on a écrit de merveilleux sur lui et le pape Serge, mort sept ans auparavant, concernant sa prétendue ordination en cette ville, n'est qu'une fiction accréditée par des auteurs venus plus de trois siècles après, et tout à fait inconnue du véritable biographe de saint Hubert [1].

Le nouvel évêque s'attacha à continuer l'œuvre de son maître. L'idolâtrie comptait encore des adeptes au fond du Brabant, alors compris dans le diocèse de Maëstricht. Hubert inaugura son épiscopat en abandonnant aux pauvres tout le bien qui lui restait. Puis, il s'adonna sans relâche à son œuvre apostolique.

1. Coint., *Ann.*, 708, nos 42, 43, 44, 45; *Gest. Pont. Leod.*, I, 129 et s.

Ce fut pour satisfaire à la dévotion qu'il avait à la mémoire de Lambert, et pour obéir au Seigneur dont la volonté s'était déclarée par divers songes, qu'il entreprit de rapporter le corps de son prédécesseur à Liége, d'où il avait été transféré à Maëstricht. Là, il fit bâtir à son maître un beau monument dans l'église de Saint-Cosme et de Saint-Damien, institua un culte religieux à sa mémoire, et transporta en ce lieu le siège de l'évêché, comme saint Servais l'avait fait auparavant de Tongres à Maëstricht. Dieu lui accorda le don des miracles. Il s'en servit comme de moyens pour parvenir à la guérison des âmes par celle des corps. Un jour qu'il revenait de faire la dédicace d'une église sise au fond du Brabant, alors bien plus étendu qu'aujourd'hui, Hubert tomba malade au lieu de Faur, sis à douze lieues environ de Liége, et que plusieurs croient être Vueren (ou Terne), entre Louvain et Bruxelles. L'année précédente, l'évêque avait été averti, en songe, qu'il n'avait plus qu'un an à vivre. En conséquence, le prélat manda son fils et futur successeur Floribert qui, selon quelques-uns, était déjà abbé de Stavelo et de Malmundar ou Malmédy. Le malade lui donna ses instructions dernières, et le bénit avec tous ceux de sa famille qui se trouvaient là. Six jours plus tard, il était mort (30 mai 727).

Suivant le désir de Hubert, son corps fut transporté à Liége, et déposé dans une chapelle du nom de Saint-Albin, où sa sainteté fut encore attestée par des miracles. Déjà les pèlerins affluaient dans cette église, que Carloman, duc des Francs Austrasiens dota largement, trois ans après son entrée en fonctions. Au siècle suivant, et sous le règne de Louis le Débonnaire, les moines de l'Abbaye d'Andain, dans la forêt des Ardennes, prièrent Walcand, alors évêque de Liége, de leur accorder le corps de saint Hubert. Comme l'église de Saint-Pierre où il reposait était encore petite et basse, ce prélat consentit volontiers qu'on en tirât le corps du saint. Néammoins, il envoya la requête des moines d'Andain à son métropolitain Adebaud, évêque de Cologne, qui crut devoir en parler à l'empereur. Louis le Débonnaire fit proposer la chose au concile, qui se tenait alors à Aix-la-Chapelle. La requête des moines y fut accueillie favorablement, et Walcand fit procéder aussitôt à la translation des reliques, qui arrivèrent à Andain le 30 septembre 825. La vertu des mira-

cles suivit encore le saint dans cette abbaye, qui prit alors le nom de Saint-Hubert des Ardennes.

Saint Hubert est vénéré comme le patron des chasseurs On célèbre en son honneur plusieurs fêtes, dont la principale est celle du 3 novembre.

§ LXI. Des éléments de la filiation de Boggis et de Bertrand, ducs prétendus d'Aquitaine et de Gascogne, d'après la fausse charte d'Alaon. — Il est prouvé, par un passage de Frédégaire, que Caribert, roi de Toulouse, fut marié avec une femme dont le nom nous est inconnu. Ce texte nous apprend aussi que Caribert laissa un fils en bas âge, Chilpéric, qui mourut en 631, et probablement assassiné par ordre de Dagobert Ier.

Quant à sa mère Gisèle, le faussaire l'a tirée tout bonnement de son imagination. Mais les noms de sa prétendue mère Amantia et de son prétendu grand-père Sérénus, duc des Aquitains, sont visiblement pris dans la légende de saint Amand, évêque de Maëstricht, qui vint prêcher, comme on sait, en Vasconie [1]. Ce document présente Amandus comme un illustre seigneur (*inclytus*) d'Aquitaine (*Aquitaniæ partibus*). Le faussaire met ces indications à profit, et il fait de Sérénus un duc d'Aquitaiue (*dux Aquitanorum*). Quant à Boggis et à son frère Bertrand, leur origine aquitanique a décidé le fabricateur de la charte à emprunter, comme je l'ai déjà montré, ces deux personnages, à la légende liégeoise, qui a fourni en outre les noms de leurs prétendues femmes, Ode et Phigberte, aux auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* [2]. Mais c'est uniquement dans leur livre que nous voyons Boggis et Bertrand gouverner conjointement l'Aquitaine et la Gascogne à titre de ducs, avant de mourir, le second en 688, et le premier à cette date.

§ LXII. Adon, métropolitain de Bourges (668-680). — Le *Gallia Christiana* place ce prélat après Vulfoled. Adon serait mort le VIII des ides d'octobre, après vingt-et-un ans et six mois de pontificat. Telle est du moins l'opinion la plus probable. Mais certains ne comptent pas ces six mois. Le P. Le

1. Amandus igitur sanctissimus atque religiosissimus Aquitaniæ partibus, haud procul a maris oceani littore ex christianis atque inclytis parentibus editus puer est. Pater ejus Serenus nomine, genetrix vero Amantia vocabatur. *Ex vit. S. Amandi*, Duchesne, I, 645; Dom Bouquet, III, 532.

2. *Hist. génér. de Languedoc*, l. VII, c. lxxiv, et la note 73.

Cointe, qui appelle Adon Adum, circonscrit l'exercice de l'autorité de ce métropolitain entre 668 et 680 [1].

§ LXIII. Agolenus, ou Adolenus, métropolitain de Bourges (682-696). — Certains donnent à ce personnage quatorze ans de pontificat, entre 682 et 696. Le P. Le Cointe en compte autant, mais à partir de 683, pour arriver à 697 [2].

§ LXIV. Libéralité de Waratton en faveur de saint Filibert (683). — Cette libéralité consiste dans la terre (*oppidum*) de Montvilliers (*Villare*), sise dans le pays de Caux (*in Caltivo territorio*), pour y bâtir un couvent de filles [3].

§ LXV. Des prétendues conquêtes d'Ervige, roi des Visigoths, dans le midi de la Gaule Franque (avant 683). — Le treizième concile de Tolède se réunit en 683. Sauf l'évêque de Nîmes, tous les autres prélats de la Septimanie y furent présents ou représentés. Crescitanus de Béziers et Vincent de Maguelonne y figurèrent seuls en personne. Les autres y envoyèrent des procureurs. L'abbé Pacat y représenta Sunifred, le métropolitain de Narbonne, le diacre Gisebert Ansemond de Lodève, l'abbé Veremond Clarus d'Elne, l'abbé Citruin, Étienne de Carcassonne, le diacre Dexter Primus d'Agde [4]. Citruin fut depuis élu évêque d'Alby par le clergé et le peuple [5]. On a prétendu que Citruin était abbé de Castres, en Albigeois, et que l'évêque d'Uzès envoya un député de son église au concile, ce qui prouverait qu'alors que l'Uzège et l'Albigeois dépendaient du royaume des Visigoths. On ajoute qu'Ergile (*corr.* Ervige) s'était emparé de ses deux pays, ainsi que du Rouergue, durant une guerre entreprise contre les Francs au commencement de son règne. Mais ce ne sont là que de téméraires conjectures [6]. Tout indique, en effet, que le Rouergue, l'Albigeois et l'Uzège demeurèrent sous la domination franque durant tout le VIIe siècle.

§ LXVI. Waratton supplanté par son fils Gislemare comme Maire du Palais (682). — Le calme qui suivit l'assassinat d'Ebroïn ne fut pas de longue durée. Waratton, Maire du Palais de Thierry III, avait un fils nommé Gislemare, homme ambitieux et dépravé, qui parvint à supplanter son père vers

1. *Gall. Christ.*, II 18,
2. *Gall. Christ.*, II, 18.
3. *Vit. S. Filiberti*, ap. Bouquet, III, 599-600.
4. Aguirre, *Max. Coll. conc. Hispan*, II ; Labbe, VI, 1483.
5. *Spicileg.*, VII, 339.
6. *Hist. génér. de Languedoc*, l. VII, c. LXX, et note LXXI.

la fin de 683. Sa tyrannie, qui rappelait celle d'Ebroïn, ne tarda pas à soulever contre lui toute l'Austrasie, ainsi que l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne [1].

§ LXVII. Mort de Gislemare (684). — L'année 684 fut remplie tout entière par maints combats entre Pépin d'Héristal et Gislemare. Ils ne finirent qu'avec la mort de ce dernier [2]. Waratton reprit alors la charge de Maire du Palais. C'est pourquoi l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne se rapprochèrent alors de Thierry et de Waratton. C'est aussi pourquoi nous voyons, en mai 685 ou 686, Ansoald, évêque de Poitiers, souscrivant à une donation faite par saint Rieul, métropolitain de Reims [3] Je suis étonné que M. Perroud ne voie pas dans ce fait, pourtant bien simple, une preuve nouvelle du prétendu lien qui, d'après lui, rattachait toujours le Poitou à la Neustrie.

§ LXVIII. Mort de Waratton, remplacé par Berthaire comme Maire du Palais (686). — Waratton mourut au commencement de l'année 686. Il fut remplacé, comme Maire du Palais, par son gendre Berthaire, aussi vicieux, aussi violent, mais bien moins habile que Gislemare. Ses excès hâtèrent sans doute, avec Pépin d'Héristal, le retour offensif de l'Austrasie séparée, comme on sait, de l'Empire franc depuis 678. Tel est du moins, et à défaut de renseignements plus impartiaux, le dire des chroniqueurs dévoués aux intérêts de la dynastie carlovingienne.

§ LXIX. Bataille de Testry (687). — Thierry III, excité par Berthaire, était parti en guerre contre l'Austrasie. Mais le duc Pépin d'Héristal se préparait depuis longtemps à la résistance. Une grande bataille s'engagea près du village de Testry, sur les bords de la Somme. Le roi, complètement vaincu, battit précipitamment en retraite vers Paris, suivi de près par le vainqueur, qui se saisit de sa personne. Pépin d'Héristal était trop habile pour ne pas affecter la plus grande soumission à l'égard de son prisonnier. Il lui laissa donc le nom de roi. Mais en fait il gouverna la Gaule Franque tout entière avec le titre de Maire du Palais. Ainsi se préparait déjà l'avènement de la dynastie carlovingienne. Il ne

1. Dom Bouquet, III, 694.
2. Dom Bouquet, III, 694.
3. Mabillon, *Ann. bened.* l. XVII, an. 685, n. 43; Pardessus, *Diplomata,* II, 200-202.

sera plus désormais question du royaume d'Austrasie. Mais en réalité cet État appartenait déjà à Pépin d'Héristal, et il devait passer à sa lignée. Sans doute, les noms des derniers Mérovingiens figurent encore sur les actes publics. Mais le vainqueur de Testry et ses enfants détiennent seuls désormais la véritable autorité.

§ LXX. Ducs anonymes d'Aquitaine et de Vasconie (688). — On lit dans les Annales de Metz qu'en l'année de l'incarnation du Seigneur 691, ce qui équivaut à l'année 688 de notre ère, Pépin, prince des Francs (*singularem Francorum obtinebat principatum*) corrigea parmi les grands des abus invétérés (*per multos annos adoleverant*). Il dirigea des expéditions contre les Saxons, les Frisons, les Alemans, les Bavarois, les Aquitains (*Aquitanos*), les Vascons (*Vascones*), les Bretons; car les ducs de ces nations (*harum gentium duces*) avaient profité de l'incurie des derniers princes pour se soustraire à peu près à leur autorité (*iniqua se præsumptione abstraxerant*). Pépin en avait déjà réduit plusieurs à l'obéissance (*subegerat*). Mais d'autres se montraient encore rebelles (*adhuc rebelles extabant*) [1]. Mais Pépin fit rentrer ces rebelles dans le devoir. Puis il marcha contre les Frisons.

J'ai déjà dit que les Annales de Metz n'ont été rédigées qu'au IXe siècle. Mais on y constate l'influence très fréquente des documents antérieurs. A ce compte, l'Aquitaine et la Vasconie cispyrénéenne avaient chacune leur duc vers 688. A cette époque, Pépin d'Héristal, maître réel du pouvoir, gouvernait en prince indépendant les provinces austrasiennes. Le duc d'Aquitaine, dont la suprématie s'étendait sur la Vasconie cispyrénéenne, crut, sans doute, pouvoir suivre cet exemple. Mais Pépin ne l'entendait pas ainsi. Il aurait donc, si nous en croyons les Annales de Metz, franchi la Loire, vers 688, et réduit le sud-ouest de la Gaule à la dépendance, d'ailleurs bien peu étroite, qu'elle avait promise à Thierry III.

1. Igitur anno ab Incarnatione Domini DCXCI., Pippinus singularem Francorum obtinuit principatum. Correctisque omnibus pravitatibus, quæ in illis partibus per cupiditatem et iniquitatem principum per multos annos adoleverant, cunctam illam patriam in Christi servicio florentem pacatissimamque reddidit. Ex hoc ergo tempore non de principatu Francorum, sed de diversarum gentium adquisitione, quæ quondam Francis subjecta fuerant, invicto Principi certamen instabat, id est contra Saxones, Frisiones, Alemannos, Bajowarios, Aquitanos, Wascones atque Brittones. Harum gentium duces contumaciam versi, a Francorum se dominio per desidiam præcedentium principum, iniqua se præsumptione abstraxerant. *Ann. Franc. Metens.*, ap. Bouquet, II, 680.

Tout porte à croire que, vers 688, les habitants des duchés d'Aquitaine et de Vasconie ne se soumirent pas sans combats, ou tout au moins sans une imposante démonstration, au « prince des Francs », je veux dire Pépin d'Héristal. Mais quoi? Les Annales de Metz ne nous en disent pas plus long à ce sujet. Elles ne nous font pas connaître non plus les noms du duc d'Aquitaine et de celui de Vasconie. En ce qui concerne ce dernier, il est fort à craindre que nous ne sachions jamais rien. Relativement au premier, nous ne pouvons hasarder que des conjectures. Etait-ce encore Lupus, si toutefois il n'était pas mort vers 681? Etait-ce peut-être, comme on l'a prétendu, Boggis, dont j'ai parlé dans le paragraphe LXI.

§ LXXI. Avitus, évêque de Clermont, est remplacé par son frère Bonet (688). — Avitus II, évêque de Clermont, sentant approcher sa fin, voulut avoir pour successeur son frère Bonitus, vulgairement désigné sous le nom de saint Bonet. D'accord avec son clergé, il envoya une députation à Thierry III et à Pépin d'Héristal. Bonet fut fait évêque de Clermont en vertu d'une double ordonnance. « Sous le prince Thierry, poursuit le biographe contemporain, Pépin tenait alors la première place dans le royaume (*regni primatum tenens*), gérant la Mairie du Palais et disposant de toutes les charges publiques. Le bienheureux Avitus ayant envoyé sa requête à la cour pour obtenir l'autorisation royale (*pro adipiscenda auctoritate regia*), grâce à Dieu, obtint pleine satisfaction; et comme témoignage du consentement sollicité, il reçut un mandement du roi et un précepte du prince Pépin (*ex regio justo ejusque præcepto roboraretur consensu*) [1]. »

« Ainsi, dit Dom Chamard, Pépin intervient, par un précepte spécial, dans une affaire qui, jusqu'alors, avait été exclusivement réservée à l'autorité royale. C'était un acte analogue à celui que nous avons constaté, de la part du duc d'Aquitaine, dans la convocation du concile de Bordeaux. Peut-être prétendait-il avoir, comme *prince d'Austrasie*, un droit spécial d'intervenir en Aquitaine, qui n'avait pas cessé d'appartenir au royaume d'Austrasie.

« Toutefois, répétons-le, Thierry III étant considéré comme souverain de tout l'empire franc, l'Aquitaine, comme

1. Dom Bouquet, III, 623,

l'Austrasie, continuait à reconnaître son pouvoir nominal [1]. »

§ LXXII. Ansoald, évêque de Poitiers, assiste au concile de Rouen (689). — Le P. Longueval [2] fixe à 687 la tenue de cette assemblée, que le P. Hardouin [3], les auteurs du *Gallia Christiana* [4], etc., font remonter jusqu'en 682. Mais Mabillon et Dom Chamard [5], dont je suis l'opinion, la retardent jusqu'en 689. Le concile fut convoqué par saint Ansbert, métropolitain de Rouen, la septième année de son épiscopat. On y édicta divers canons utiles à l'Église, mais dont le détail est inconnu. Noms des seize évêques présents : Ansbert de Rouen, Ratbert qu'on croit être Robert de Tours, saint Réole de Reims, Airalde de Chartres, Ansoald de Poitiers, saint Aquilin d'Evreux, saint Gérebauld de Bayeux, saint Aunobert de Séez. Autres prélats dont on ne connaît pas les sièges : Cadoen, Arnonius, Didier, Fulvius ou Salvius, Fulchram, Jean, Villibert, Taurin. Furent également présents : les abbés, Celse, Andomar, Seiladio, Bosochind, et les archidiacres, Ermerann, Ferrocincte et Fortian.

M. Perroud, qui retarde aussi la réunion de ce concile jusqu'en 689, le qualifie de « neustrien », et il y signale la présence d'Ansoald, évêque de Poitiers. Pour lui, cela signifie que le Poitou dépendait alors de l'Etat Neustro-Bourguignon, et n'était par conséquent pas compris encore dans le duché d'Aquitaine [6].

Mais, ainsi que le fait observer Dom Chamard, « Thierry III étant considéré comme souverain de tout l'empire franc, l'Aquitaine, comme l'Austrasie, continuait à reconnaître son pouvoir nominal.

« C'est donc en vertu de ce principe de soumission à l'autorité royale, et non pas comme sujet du royaume de Bourgogne, qu'Ansoald assista, en 689 [1], au concile de Rouen [7]. »

Voilà tout ce que je tenais à constater ici relativement au concile tenu à Rouen en 689, c'est-à-dire quand Thierry III

1. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 32. Cf. *Gall. Christ.*, II, 248.
2. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, IV, 157.
3. Harduin., *Act., concil.*, II, 1727-3.
4. *Gall. Christ.*, II, 1153.
5. Mabill., *Acta SS. O. S. B.*, sæc. II, *Vita S. Ansberti*, n° 27; Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 32.
6. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 168.
7. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 32.

était déjà, depuis deux ans, roi nominal de toute la Gaule Franque, et, par conséquent, de l'Aquitaine et de la Vasconie cispyrénéenne, aussi bien que de l'Austrasie, de la Bourgogne et de la Neustrie. Ce fut donc « en vertu de ce principe de soumission à l'autorité royale, et non pas comme sujet du royaume de Bourgogne, qu'Ansoald assista, en 689, au concile de Rouen » [1].

§ LXXIII. Saint Avitus, évêque d'Auvergne (689). — Ce prélat, que le *Gallia Christiana* place après Rusticus, fonda un monastère près de Volvic, en l'honneur de l'évêque martyr Præjectus et de ses compagnons. Avitus dût prolonger son épiscopat jusqu'en 689 [2].

§ LXXIV. Ermenus, évêque de Limoges (690). — Ce prélat est appelé aussi Ermenarius et Ermeno. Il en est fait mention dans un écrit de Stodilus, qui gouverna le diocèse de Limoges de 846 à 860. Ce prélat nous apprend qu'Ermenus donna aux *matricularii* de Saint-Étienne la *villam de Maigniaco*. En 690, il célébra les obsèques de saint Theau, religieux du monastère *Solemniacensis*, par l'intercession duquel le prélat fut guéri d'une grave maladie. Après lui, le *Gallia Christiana* nomme Salutaris, et Aggericus, dont nous ne savons que les noms [3].

§ LXXV. Église batie dans le Poitou, en l'honneur de saint Léger (690). — Ansoald, évêque de Poitiers, avait ordonné à Audulfe, abbé de Saint-Maixent, de faire élever une église en l'honneur de saint Léger. Audulfe obéit, et le Poitou ne tarda pas à compter un nouveau et magnifique édifice, dont la construction différait de celle des autres basiliques. La dédicace en fut faite par Ansoald, avec l'assistance de son clergé, parmi l'affluence des seigneurs et des gens du peuple. C'est là que furent alors déposées les reliques de saint Léger [4].

§ LXXVI. Citruinus, évêque d'Alby (692). — Mentionné comme prélat, en 692, par la Chronique des évêques d'Alby [5]. Voici son épitaphe, tirée des ruines de l'abbaye de Castres : *Hic dormit in Domino Citruinus episcopus Albiensis, quon-*

1. Dom Chamard, *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 32.
2. *Gall. Christ.*, II, 248.
3. *Gall. Christ.*, II, 505.
4. *Vit S. Leodgar.*, ap. Bouquet, II, 627.
5. *Chron. episc. Albig.*, ap. Dachery, *Spicileg.*, VII, 336.

dam abbas Castrensis, legatus episcopi Carcassonnensis in concilio Toletano. Lethali morbo III. kal. Iun. an. DCXCVIII. Il s'agit ici du treizième concile de Tolède tenu en 683, et où souscrivit, en effet, Citruinus, alors abbé de Castres, comme représentant d'Étienne, évêque de Carcassonne [1]. Ce fait est confirmé par les six noms suivants inscrits au-dessus de la grande porte de l'église de Saint-Benoît de Castres :

Hesperias rigidus censor pervenit ad oras :
Ritusque antiquos retulisse ferunt.
In Toletano cætu Citruinus obivit
Carcassonnensis munus Episcopii.
Cumque cathedra suo Albigæ sessore careret
Antistes factus judicio est populi [2].

§ LXXVII. Mort de Thierry III et avènement de Clovis III (692). — Thierry III mourut en 692, à l'âge de trente-huit ans, dont il avait régné dix-huit. De sa femme Clotilde ou Dode, il laissait deux fils, Clovis et Childebert, qui lui succédèrent l'un après l'autre. D'après le P. Le Cointe et quelques autres érudits, le défunt aurait laissé un autre enfant, Clotaire, que Charles Martel couronna pendant le règne de Chilpéric II, afin d'opposer un compétiteur au prince contre lequel il guerroyait. Mais ce fantôme de roi ne vécut que quelques mois, et d'ailleurs sa filiation n'est pas prouvée sans réplique.

Thierry III fut enseveli à Arras. Son fils aîné, Clovis III, n'avait pas encore dix ans en 692. Pépin d'Héristal continua, sous ce prince, à garder l'Austrasie comme un véritable patrimoine, et à régner en fait sur tout le surplus de la Gaule Franque.

§ LXXVIII. Donation par Agarnus, en faveur de l'abbaye de Moissac, d'une terre sise en Toulousain (693). — « Le hameau de Saint-Rustice qu'on trouve, dit Devals, au sud de Pompignan, à gauche de la route impériale qui relie Montauban à Toulouse, possédait, vers la fin du VIIe siècle, une chapelle dédiée à saint Pierre, et située auprès d'une riche villa qu'un évêque de Cahors, nommé Agarnus, tenait du fisc royal, et dont les ruines ont été, il y a quelques années, l'objet de

1. *Gall. Christ.*, I, 6.
2. *Spicil.*, VII, 339.

fouilles intéressantes. C'est là qu'Agarnus avait fait ensevelir le corps de Rusticus, un de ses prédécesseurs, mort lâchement assassiné. Quelques années après (en 693), Agarnus donna ce domaine et la chapelle de Saint-Pierre à l'abbaye de Moissac [1], qui éleva cette dernière au rang de prieuré, et joignit depuis à son nom celui du saint évêque Rusticus. La situation de cette église sur la lisière de la forêt d'Agre lui fit donner le nom de *Prioratus Sancti Petri de silva Agra,* qu'on trouve dans les anciens documents. La forêt d'Agre était donc voisine du village de Saint-Rustice, et, suivant toutes les probabilités, elle s'étendait de ce côté au moins jusqu'à la vallée du Lhers. Quand on a parcouru une seule fois cette région, il est impossible de ne pas rattacher à l'ancienne forêt d'Agre la forêt de Fronton et les bois des Guiraillous, de Fabas et de Campsas, situés dans le voisinage.

« La forêt d'Agre subsiste encore en partie, entre Montbartier et la Ville-Dieu, dans la forêt de Montech et les bois de Boutounelle, de Froumissard, d'Escatalens, de Saint-Porquier et de Lacour Saint-Pierre.

« Son existence au nord de la Ville-Dieu est consacrée par le nom de *porte d'Agre,* qui, depuis des siècles, désignait une des portes de Castel-Sarrasin, et par une donation faite en 1100 à l'abbaye de Moissac. Le nom d'Agre avait déjà disparu à cette époque, et la vieille forêt avait même été en partie défrichée. Mais il en restait encore, sous des noms divers, près de Gandalou, des lambeaux considérables [2]. »

Ces explications sur l'ancienne forêt d'Agre sont, j'en conviens, en dehors de mon domaine historique. Mais ladite forêt est nommée dans la charte de Nizezius sur laquelle j'ai cru devoir insister si longuement. Il m'a donc semblé bon d'emprunter ce complément au mémoire de Devals que j'ai déjà mis, et si largement, à contribution, pour ce qui a trait à la charte de Nizezius.

§ LXXIX. Ansoald, évêque de Poitiers, assiste a un plaid

1. Insuper in alio loco, in pago Tholosano, aliud prædium meum quod de fisco regali, competenti servitio, adquisivi, ubi sanctus Rusticus, vir et episcopus, antecessor utique meus, corpore quiescit, cum capella Sancti Petri sibi conjuncta, similiter cedo et trado Domino Deo et sanctis apostolis ejus in prefato monasterio Moysiaco, tenendum et possidendum a fratribus præsentibus et futuris. *Arch. dép. de Tarn-et-Garonne,* série 1, II[e] cartulaire de l'abbaye de Moissac, p. 1.

2. Devals, *Études sur la topographie d'une partie de l'arrondissement de Castel-Sarrasin,* 42-43.

TENU A VALENCIENNES (693). — Le 26 février 693, le roi Thierry III tint à Valenciennes un plaid où assistèrent un grand nombre d'évêques et de grands personnages laïques, notamment Ansoald, évêque de Poitiers [1].

§ LXXX. MORT DE SAINT FILIBERT (694). — Après le meurtre d'Ébroïn (681), saint Filibert revint à l'abbaye de Jumièges. Durant son premier séjour en Normandie, il avait fait construire à Pailly (*Pauliacum*), sis à quatre lieues de Rouen, un couvent de femmes, dont la première abbesse fut sainte Austreberte. Quant l'exilé revint en Neustrie, saint Ouen était métropolitain de Rouen. Ce prélat n'avait pas soutenu Filibert dans sa lutte contre Ébroïn. Pourtant le saint Ouen et l'abbé se réconcilièrent sincèrement.

Filibert repartit ensuite pour le Poitou, d'où il tira, pour l'envoyer à Jumièges, saint Achard, qu'il remplaça bientôt par un autre de ses disciples. Puis, il rentra dans son abbaye de Noirmoutiers, où il mourut vers 694. On célèbre sa fête le 20 août.

Le tombeau de saint Filibert devint rapidement le but d'un pèlerinage célèbre en Aquitaine. Il se faisait là de grands et nombreux miracles. Mais en 836, Hibold, abbé de Noirmoutiers, craignant une attaque des Normands, fit transporter ces reliques dans le pays d'Herbauge, dépendance du Bas-Poitou. De là elles furent successivement transférées à Conald ou Conauld (*Conaldum monasteriolum*) en Anjou, à Messiac, et en d'autres lieux encore. L'an 875, on les déposa finalement à Tournus, abbaye de Bourgogne, que Charles le Chauve donna aux moines de Noirmoutiers, lesquels n'avaient plus d'asile depuis que la terreur des Normands les avait chassés de leur monastère. Tournus n'était auparavant qu'une petite maison religieuse, appelée la congrégation de saint Valérien. Sous le nom de Saint-Filibert, elle devint rapidement une abbaye florissante, dont les moines suivaient la règle établie à Jumièges et à Noirmoutiers.

§ LXXXI. MORT DE CLOVIS III ET AVÈNEMENT DE CHILDEBERT III (695). — Clovis III mourut sans postérité, dans sa villa de Choisy, en 695. Il était âgé de quatorze ans, et en avait régné nominalement quatre. Pépin d'Héristal lui donna pour successeur Childebert III, frère du défunt, qui sortait à peine de

1. MABILLON, *Ann. Bened.*, an. 693, l. XVIII, n° 25; *Id., De re diplomatic.*, l. VI, p. 475; PARDESSUS, *Diplomata*, II, 229.

sa onzième année. Pépin avait cédé le titre de Maire du Palais à Nortbert, une de ses créatures. Mais l'importance de cette charge était désormais fort déchue. Elle consistait surtout à ne pas perdre de vue le roi, tandis que Pépin continuait en fait l'exercice de la souveraineté.

§ LXXXII. Donation par Childebert III a l'église de Saint-Denis de la terre de Napsiniac en Berry (695). — En 695, Childebert III gratifia l'église de Saint-Denis de la terre de Napsiniac, située dans le Berry. M. Perroud qualifie le donateur de « roi neustrien [1] ». Mais la vérité est que, depuis la bataille de Testry, il n'y avait plus qu'un seul roi pour toute la Gaule Franque. Childebert III pouvait donc disposer partout des terres royales, et par conséquent en Berry [2], sans qu'il soit permis de voir dans la donation de 695, la preuve que le pays où se trouvait la terre de Napsiniac, appartenait à la Neustrie et non pas au duché d'Aquitaine.

§ LXXXIII. Ansoald, évêque de Poitiers, signe un privilège en faveur d'un monastère situé dans le diocèse de Chartres (696). — Ce privilège fut octroyé par Agerard, évêque de Chartres, en faveur d'un monastère placé sous l'invocation de la sainte Vierge, et qu'il est actuellement impossible d'identifier. Ansoald, évêque de Poitiers, et plusieurs autres souscrivirent à ce privilège [3].

§ LXXXIV. Roch ou Rocho, métropolitain de Bourges (696-736). — Ce prélat, que le *Gallia Christiana* place immédiatement après Agolenus dans la série des métropolitains de Bourges, présida aux funérailles de sainte Eustadiola, dont il a été déjà question. Il aurait administré le diocèse de 696 à 736 [4].

§ LXXXV. Ansoald, évêque de Poitiers, assiste a un plaid royal tenu a Compiègne (697). — Le 14 mars, et la troisième année du règne de Childebert III, c'est-à-dire en 697, ce prince tint à Compiègne un plaid composé d'un grand nombre de seigneurs et de prélats, parmi lesquels Ansoald, évêque de Poitiers, et les prélats d'Orléans, de Paris, de Beauvais, d'Amiens et de Chartres. Le Poitou reconnaissait donc encore l'autorité de ce prince mérovingien, ou plutôt

1. Perroud, *Des origines du premier duché d'Aquitaine,* 169.
2. Dom Bouquet, III, 685; Pardessus, *Diplomata,* II, 231.
3. Mabill., *Ann. bened.*, an. 693, l. XVIII, n. 25; Id., *De re diplom.,* l. VI, *Dipl.*, n° 23, p. 478; Pardessus, *Diplomata,* II, 234.
4. *Gall. Christ.*, II, 18-19,

celle de son Maire du Palais [1]. Pardessus fait observer que le règne de Childebert III ayant commencé en mars, sans qu'on sache le jour, de l'an 695, le 14 mars de la troisième année de son règne pourrait à la rigueur se rapporter à l'an 697 [2].

§ LXXXVI. NODORBERT SUCCÈDE A SAINT BONET COMME ÉVÊQUE DE CLERMONT (vers 700). — Après dix ans environ de prélature, saint Bonet voulut résigner ses fonctions, et se retirer au monastère de Manglieu. Cet évêque choisit pour successeur un homme de naissance illustre nommé Nodorbert (*genealogia nobilis apice clarum Nodorbertum*). Mais, à l'exemple de son prédécesseur Avitus I[er], il eut soin de solliciter le consentement du prince, et lui dépêcha, à cet effet, un des délégués (*ad principem regni*) conduits par l'archidiacre Cautin [3].

« Assurément, dit M. Perroud, les évêques semblent bien être alors les vrais gouverneurs de l'Arvernie; mais, après tout, c'est aux bords de la Seine, non aux bords de la Garonne, qu'ils envoient demander l'investiture du souverain [4] ».

Voilà jusqu'où mènent fatalement les conséquences des faux principes. Faute d'avoir compris que le premier duché d'Aquitaine remonte à Dagobert I[er], et que la Vasconie cispyrénéenne était une dépendance de ce gouvernement, M. Perroud est obligé de supposer une fois de plus l'existence de son fameux « État de Toulouse ». Mais cet « État » ne comprenait pas encore l'Auvergne, dont l'auteur des *Origines du premier duché d'Aquitaine* fait une sorte de République gouvernée par ses évêques. Pourtant M. Perroud veut bien reconnaître qu'en 699 ce pays n'avait pas rompu tous rapports avec la royauté franque, et il faut lui savoir gré de cette concession. Ici finit, Dieu merci, l'examen que j'étais tenu de consacrer à sa doctrine. Certains amis de ce savant ont trouvé ma « critique acerbe ». Je l'ai pourtant réduite au principal, et je ne demande qu'à m'en tenir là. Mais pourquoi me taxer d'amertume, quand j'ai simplement tâché d'être clair et précis dans mes nombreuses et nécessaires objections?

Après Nodorbert, certains placent comme évêque de Cler-

1. MABILL., *Ann. Benedict.*, l. XVII, p. 55; *Id.*, *De re diplom.*, t. VI, p. 479.
2. PARDESSUS, *Diplom.* II, 242, note 1.
3. MABILLON et Dom BOUQUET, *loc. cit.*, nº 16.
4. PERROUD, *Des origines du premier duché d'Aquitaine*, 169.

mont un certain Bubus, écarté à bon droit par les auteurs du *Gallia Christiana* [1]. Le biographe de saint Bonet, présente, en effet, Proculus II comme le successeur de Nodorbert [2].

§ LXXXVII. SAINT AMARAND, ÉVÊQUE D'ALBY (après 700). — Le catalogue des anciens abbés de Moissac nous apprend que saint Amarand gouverna cette abbaye après Paterne, et devint ensuite évêque d'Alby. Si la chose est vraie, il faut placer ce prélat après 700, mais avant les invasions des Sarrasins dans la Gaule méridionale. L'abbaye, dit-on, souffrit beaucoup, en effet, de la part des Musulmans, sous Retroald qui remplaça Amarand à Moissac. Peut-être celui-ci doit-il être identifié avec l'Amarand qui est, avec saint Eugène, le patron du monastère de Viaux [3].

Après Amarand, le *Gallia Christania* place sur le siège d'Alby Hugues (722), et Jean (734).

§ LXXXVIII. MORT DE CHILDEBERT III, ET AVÈNEMENT DE DAGOBERT III (711). — Childebert III mourut en sa vingt-huitième année, et la dix-septième de son règne. De son mariage avec une femme dont le nom nous est inconnu, il laissait un fils, Dagobert III, alors âgé de onze ans, qui régna nominalement après lui sur le même territoire, c'est-à-dire sur toute la Gaule Franque. Pépin d'Héristal resta le chef réel de l'État.

§ LXXXIX. MORT DE PÉPIN D'HÉRISTAL, MAIRE DU PALAIS (714). — Pépin avait épousé en première noces une femme nommée Plectrude. Elle lui donna deux fils morts avant leur père, Drogon et Grimoald. Leur père fit le premier duc de Champagne, et le second Maire du Palais de l'État Neustro-Bourguignon. Dans la suite, Pépin répudia Plectrude, pour épouser Alpaïs, qui fut mère de Charles, plus tard surnommé Martel.

Quelques auteurs ont prétendu [4] que le Maire du Palais laissa un autre enfant nommé Silvin, qui est reconnu pour saint. Mais, comme ce personnage était natif de Toulouse, il n'y a pas à tenir autrement compte de cette assertion. Silvin entreprit divers pèlerinages, et mourut en Artois, où il avait des terres considérables, le 17 février 717 [5].

1. *Gall. Christ.* II, 249.
2. *Id.*, II, 249-50.
3. *Gall. Christ.* I, 6-7.
4. COINT., *Ann.*, ad ann. 720, n° 7.
5. *Acta SS. Bened.*, III, 294 et s.; BOLLAND., Febr.; CATEL, *Mém.* 842 et s.; MABILLON, ad ann. 701, n° 6; *Hist. gén. de Languedoc*, l. VII, c. LII.

On prétend qu'avant de mourir, Pépin d'Héristal disposa, en faveur de Charles Martel, de l'Austrasie, qu'il regardait comme son patrimoine, et qu'il désigna pour Maire du Palais de l'Etat Neustro-Bourguignon son petit-fils Théodald, fils de Grimoald décédé. Et, comme Théodald était encore en bas âge, son grand-père lui donna pour tuteur futur Charles Martel, qui se trouvait ainsi désigné déjà comme devant être à la mort de son père le chef réel de toute la monarchie franque[1].

Pépin d'Héristal mourut au mois de décembre 714, après avoir exercé la Mairie du Palais pendant vingt-huit ans. Mais Plectrude, qui vivait encore, comprit que son petit-fils Théodald avait tout à craindre de l'ambition de Charles Martel. C'est pourquoi elle ordonna de l'arrêter, et le fit conduire prisonnier à Cologne. Ainsi, la première femme de Pépin gouverna momentanément, sous le nom de Théòdald, Maire du Palais, toute la monarchie franque (715).

§ XC. TROUBLES DANS LA GAULE FRANQUE APRÈS LA MORT DE PÉPIN D'HÉRISTAL (716). — Plectrude résidait en Austrasie. Son administration ne dura guère. Jaloux des Austrasiens, les principaux seigneurs de Neustrie et de Bourgogne prirent les armes, et battirent les troupes de Théodald dans la forêt de Compiègne. Mais Dagobert III victorieux ne sut pas mettre à profit l'occasion de ne pas remplacer le Maire du Palais. Son choix s'arrêta sur un seigneur angevin nommé Raganfrid, homme d'ailleurs sage, courageux, et dévoué à son prince.

Raganfrid poursuivit ardemment la lutte; mais Charles Martel s'était échappé de sa prison de Cologne. La fortune revenait à l'Austrasie.

§ XCI. MORT DE DAGOBERT III ET AVÈNEMENT DE CHILPÉRIC II (716). — Au fort de la lutte entre Raganfrid et Charles Martel, Dagobert III mourut, n'ayant pas encore dix-sept ans. D'une femme, dont le nom ne nous est point connu, il laissait un fils encore au berceau, nommé Thierry. Son père fut inhumé à Choisy-sur-Oise, auprès de ses prédécesseurs Childebert III et Clovis III.

Thierry fut élevé dans le monastère de Chelles, dont il conserva le surnom. Cet enfant ne succéda pas immédiatement à son père. Il ne régna qu'en 721, après la mort de Chilpéric II.

1. VALES., *Rer. Franc.*, l. XXIII, d. 367 et 403.

Pour faire tête à un ennemi comme Charles Martel, pour rallier contre lui les seigneurs, neustriens et bourguignons, Raganfrid avait besoin d'un autre roi. Il alla chercher à Saint-Denis un Mérovingien alors âgé de quarante-cinq ans, Daniel, le fils de Childéric II, qui avait été sauvé seul du massacre de sa famille, et qui, dès 673, vivait en moine dans l'abbaye. Raganfrid le fit proclamer roi, sous le nom de Childéric II et conclut alliance contre Charles Martel avec Ratbod, duc de Frise. Le rendez-vous fut assigné sur les bords du Rhin, près de Cologne, où Plectrude s'était retirée avec ses deux petits-fils Arnould et Hugues, et avait mis en sûreté les trésors de Pépin d'Héristal. Bientôt la place fut cernée par les armées de Chilpéric II, de Raganfrid et de Ratbod. Mais Plectrude avait acheté la défection du duc de Frise, dont les bandes regagnèrent leur pays. Chilpéric II dut alors se retirer par la forêt des Ardennes, et vint camper vers Malmédy et Stavelo, au bord de la petite rivière de l'Amblève, où se trouvait une villa royale. Ils se débandèrent, presque sans combattre, à l'arrivée de Charles Martel, qui dévasta quelques provinces, et vint ensuite en Cambrésis, près du village de Vinay, camper tout en face de l'armée de Chilpéric II et de Raganfrid. Le chef des Austrasiens proposait de mettre bas les armes, si le roi voulait lui rendre la dignité et les pouvoirs de son père. Chilpéric II refusa. La bataille s'engagea donc, le 19 du mois de mars 717. Malgré l'infériorité numérique de ses troupes, Charles Martel resta vainqueur. et poursuivit l'armée royale jusque sous les murs de Paris. Mais il dût brusquement rebrousser chemin, et regagner l'Austrasie, où les agissements de Plectrude menaçaient son autorité.

Bien vite, Chilpéric II et Raganfrid cherchèrent un allié plus sûr que le duc de Frise. Ils crurent le trouver dans Eudes, duc d'Aquitaine, qui devait incontestablement exercer son autorité depuis un temps plus ou moins long. Trompés par la fausse charte d'Alaon les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* [1], et, après eux, bon nombre d'annalistes subalternes, n'ont pas craint d'affirmer que Eudes était déjà duc en 688. Mais ce n'est là qu'une des nombreuses fables concernant les origines et les premiers actes mis au compte de ce personnage. J'espère bien aborder, et sans long retard, l'examen

1. *Hist. génér. de Languedoc*, l. VII, c. LXXIV.

de ces problèmes. Jusqu'alors, on m'accordera, sans doute, qu'ils sont inséparables de la personnalité d'Eudes, que je veux et dois exclure de ce mémoire déjà bien long.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 182, lignes 29 et 30. Au lieu de « duc possible mais non pas certain d'Aquitaine » lire : « duc possible en Aquitaine, » mais non pas « duc d'Aquitaine. »

Page 182, ligne 19. Au lieu de : « basse époque carlovingienne », lire : « basse époque mérovingienne. »



APERÇUS

SUR

L'HISTOIRE DE L'EMPIRE ROMAIN

DEPUIS LA MORT DE TIBÈRE

JUSQU'A L'AVÈNEMENT DE VESPASIEN

I

On me permettra d'être très bref sur les derniers Empereurs de la maison d'Auguste. Après avoir montré quelles causes rendirent à Rome nécessaire la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul homme, j'ai tâché de faire connaître dans cette Revue comment sous Auguste cette concentration fut admise seulement comme un expédient destiné à subvenir aux difficultés présentes. En conservant toutes les magistratures républicaines, le sénat, les comices, on ne croyait nullement garder des formes vides. L'Empire n'était qu'un supplément nécessaire et provisoire à cette constitution devenue insuffisante pour subvenir aux nécessités de la situation. J'avais déjà montré dans une autre étude comment sous Tibère le pouvoir impérial prit une forme plus accusée de royauté, sans cesser d'affecter des apparences républicaines, associa le Sénat à ses usurpations en partageant avec lui les dépouilles du peuple, puis l'opprima, comme le Comité de salut public opprima plus tard la Convention, en profitant de ses divisions, de ses défiances et de sa lâcheté. Tibère avait plié le Sénat au rôle d'instrument éternel. Le peuple s'était résigné à n'être plus rien en politique.

Les prétoriens, un moment menaçants, quand Séjan travaillait à renverser Tibère avec leur concours, étaient rentrés dans une soumission qu'on leur payait d'ailleurs largement. L'armée, dont Tibère et Lentulus avaient soupçonné la force, ne se rendait pas encore compte à elle-même de ce qu'elle pouvait. Avant qu'elle parût sur la scène pour faire les Empereurs et les défaire, l'Empire devait parcourir une nouvelle phase sous les trois derniers princes de la maison d'Auguste. Il devait, sans changer d'une manière essentielle ses institutions, essayer de se mettre au niveau des monarchies de l'Orient. Tibère avait été dans les provinces le souverain arbitre de toutes choses; il n'avait pas eu moins de pouvoir à Rome. Mais, dans cette capitale des nations, il n'avait pas osé ou voulu faire ouvertement profession de despotisme. Il avait d'ordinaire mis le Sénat en avant, laissant aux Pères conscrits le triste honneur de commettre les crimes juridiques dont lui seul profitait. Ce n'avait pas été un frein pour lui. Mais Caligula et Néron considérèrent le plus souvent cette obligation comme une honte dans le haut rang où ils étaient placés. Ne pouvoir se passer de l'adhésion d'autrui, lorsqu'on ne regarde les autres hommes que comme un vil troupeau, être dans la nécessité de soumettre à la délibération de juges étrangers la satisfaction de ses haines et de ses vengeances, feindre du respect pour ceux qu'on ne regarde que comme des subordonnés et des subalternes, c'est une trop forte épreuve pour des jeunes gens au cœur dépravé, aux passions ardentes et dont l'adulation irrite encore les mauvais instincts. On dit que Caligula, dont le principat avait commencé sous d'heureux auspices, tomba en frénésie par l'effet d'un philtre que lui avait fait prendre sa femme Caesonia. Le véritable philtre qui lui fit perdre la raison fut peut-être la persuasion que, dans la haute position où sa naissance et la fortune l'avaient placé, c'était son droit pour lui de traiter tous les autres hommes en maître et un devoir pour eux de lui obéir en esclaves. Agrippa, roi d'une partie de la Judée, Antiochus de Comagène, deux petits princes asiatiques que Dion Cassius appelle des professeurs de tyrannie (τυραννοδιδασκάλους), l'Alexandrin Hélicon, de race égyptienne, dont Philon nous fait, dans sa *Légation à Caius,* un portrait si peu flatté, affranchis grecs ou orientaux qui administraient le palais, furent les grands corrupteurs de cet esclave de Tibère

élevé tout à coup au rang de successeur d'Auguste. Ayant des rois parmi ses vassaux, aurait-il moins les coudées franches que ceux auxquels il donnait des royaumes [1]? Quand il s'agissait de faire tomber une tête, de lever un impôt, de se passer quelque fantaisie atroce ou insensée, avait-il besoin de conseil? Quelle honte pour lui s'il se laissait ainsi tenir en tutelle! De là, chez lui, une idée fixe qui se manifeste dans ses paroles tout autant que dans ses actes. Ce ne fut pas seulement un tyran. Ce fut un fanfaron de tyrannie, si je puis m'exprimer ainsi. Autant Tibère avait mis de soin à se donner des complices parmi ceux mêmes dont il faisait ses victimes, autant Caligula désirait montrer que son caprice était la loi suprême, la loi unique. De là ces mots dont la jactance fait horreur, à sa maîtresse : « La belle tête, je puis la faire tomber d'un signe ; » aux consuls : « Quand je pense qu'un ordre de moi pourrait faire tomber vos deux têtes ; » au peuple romain qui l'avait mal applaudi : « Plût à Dieu que le peuple romain n'eût qu'une seule tête ! je l'abattrais tout d'un coup » ; à ses compagnons de jeu, après avoir dressé une liste de proscrits dont les biens devaient être confisqués : « Vous vous réjouissez de me gagner quelques sesterces, moi je viens de gagner cent cinquante millions d'un seul coup. » De là, ces insultes, ces menaces au Sénat qu'il n'osait supprimer, ces ornements consulaires conférés à son cheval Incitatus, plaisanterie d'un furieux qui se dédommageait ainsi d'être obligé de supporter une magistrature dont l'éclat suranné n'était pourtant pas tout à fait éteint. Il voulait porter le diadème ; on eut quelque peine à l'en dissuader. Les Romains, si patients sur tout le reste, s'en seraient fâchés. Le titre de roi, qu'Auguste et Tibère avaient évité avec soin, lui inspirait une envie démesurée. « Un seul chef, un seul roi », disait-il à des princes qui, dans son palais, se disputaient la prééminence. Les honneurs que les sénateurs lui décernaient le remplissaient de rage, parce que celui qui les confère est par cela même censé posséder

1. Les États-Unis ont agi sagement quand ils ont décidé qu'ils n'admettraient dans leur fédération que des Etats soumis à une forme de gouvernement républicain. Supposez qu'ils s'annexent des Etats où la forme de gouvernement serait une forme monarchique, les successeurs de Washington chercheraient bientôt à être ce qu'ont été les successeurs d'Auguste. Leur pouvoir temporaire pourrait bien se changer, les circonstances aidant (et les circonstances favorables ne manqueraient pas peut-être), en un pouvoir perpétuel et l'Union américaine aurait la destinée de l'Empire romain.

une certaine supériorité sur celui qui les reçoit (Dion Cassius, LIX, 23). Il présentait son pied ou sa main à baiser aux chefs du Sénat, tandis qu'il embrassait avec effusion les plus vils histrions. Il chercha à s'ériger à l'état de Dieu suprême, réunissant en lui seul les attributs de tous les autres, formant à lui tout seul un panthéon. Philon et Josèphe, le premier surtout, nous donnent à ce sujet des détails curieux. Il y eut dans les efforts qu'il fit pour cela une espèce de gradation. D'abord, il parut se contenter du rôle de Dieu inférieur, mais en se distinguant des autres divinités appartenant à cette catégorie, en ce point qu'il les personnifierait toutes. Écoutons Philon :

« Caius, dit-il, s'appliqua à monter peu à peu comme par degrés de plus en plus haut. D'abord, il affecta de se rendre semblable à ceux qu'on nomme demi-dieux, Bacchus, Hercule, les Dioscures, Trophonius, Amphiaraüs, Amphiloque et autres. Il se moqua de leurs oracles et de leurs fêtes qu'il comparait à l'éclat de sa propre puissance. Puis, comme les acteurs sur la scène, il revêtit successivement les attributs de ces divinités. Tantôt c'était la massue et la peau du lion, mais toutes deux en or, qu'il prenait pour se déguiser en Hercule. Tantôt, pour représenter les Dioscures, il se coiffait du bonnet phrygien ; tantôt il figurait Bacchus, avec une couronne de lierre, un thyrse et la dépouille d'un faon.

« Il s'arrogeait pourtant une prérogative ; car chacune de ces divinités se contente des honneurs qui lui sont propres et n'empiète pas sur ceux des autres : Caius voulait accumuler sur sa personne les attributs de tous les demi-dieux, afin de surpasser ceux qu'il jalousait. Il ne prétendait point, à l'instar de Géryon, le monstre au triple corps, surprendre par sa masse les spectateurs ; mais, par un raffinement plus incroyable, il faisait successivement subir à un seul et même corps différentes métaphores, comme jadis l'Égyptien Protée, qu'Homère nous montre prenant tous les aspects des forces de la nature, tour à tour flamme rapide, bête effrayante, fleuve transparent [1]. »

Puis il aspira aux honneurs des grands dieux de l'Olympe en se transformant aussi tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre.

1. *Légation à Caius,* trad. Ferdinand Delaunay, p. 298 et 299.

Aujourd'hui, il portait le caducée de Mercure, le lendemain un carquois et des flèches à la manière d'Apollon. Puis il devenait Mars; enfin, il visa à devenir un second Jupiter. C'est à ce dernier titre qu'il voulut faire placer sa statue dans le saint des saints du temple de Jérusalem. Essai de profanation qui eût amené dès lors une guerre d'extermination entre les Romains et les Juifs, si sa mort ne l'avait heureusement arrêté.

Tout cela tenait certainement à la nature particulière de l'homme qu'un écrivain [1] a placé, avec raison, dans la classe *des fous lucides*. Mais la situation y contribuait pour sa part. Une digue impuissante, en irritant les flots, accroît leur violence. Que le fleuve puisse s'épancher dans les plaines environnantes et s'y faire un lit, il fera peu de ravages. Resserrez-le par des travaux d'une solidité insuffisante, il se précipitera par les brèches qu'il saura ouvertes. Sa fureur emportera tout, et les moyens par lesquels on aura cru le contenir le rendront bien plus redoutable. Les tristes dynasties des Séleucides et des Ptolémées ont vu se succéder plus d'un prince semblable à Caligula. Leurs excès furent un peu moindres, parce qu'ils n'avaient pas sous les yeux l'image de lisières insupportable pour l'orgueil surexcité par la toute puissance.

Je demande la permission de laisser maintenant de côté Claude, qui fut le successeur immédiat de Caligula. Je reviendrai tout à l'heure à ce prince. Je cours à Néron parce qu'il a été un second Caligula, sur lequel un milieu analogue a agi dans le même sens. Il y a eu entre eux des ressemblances. Il y a eu aussi des différences, et c'est à ces dernières surtout que je voudrais m'attacher.

Caius avait passé brusquement d'une servitude pleine de dangers à la suprême puissance. Il n'y avait pas eu de transition. Regardé avec défiance par Tibère, qui déjà avait fait mourir sa mère et ses deux frères, il avait vécu jusqu'au bout dans les transes et dans les angoisses, flattant, caressant, dissimulant pour sauver sa vie. Le jour même où il devint Empereur, il eut une terrible alerte. On annonça tout à coup que Tibère qu'on avait cru mort, reprenait ses sens. Voyez dans Josèphe l'épouvante qui se saisit alors du gar-

1. M. Ferdinand Delaunay.

dien de la prison où était enfermé le roi des juifs, Agrippa, l'ami de Caius. Il félicitait Agrippa sur le nouvel avènement qui devait changer sa destinée d'une manière avantageuse. A table ensemble, ils passaient gaiement ces derniers moments de la captivité du prince hébreu. Tout à coup arrive la nouvelle inattendue. Le geôlier éclate, accuse Agrippa de l'avoir trompé, le menace de sa vengeance, lui fait remettre ses chaînes. Ainsi s'écoulèrent pour Caligula les heures qui précédèrent pour lui la prise en possession définitive de l'Empire. Alors tout lui sourit. Sénat, peuple, soldats, auxquels la mémoire de Germanicus était restée chère, saluèrent son règne comme l'aurore d'un beau jour. Les provinces partagèrent l'enthousiasme général. Tibérius Gémellus, son cousin, que Tibère avait adopté conjointement avec lui, était seul un point noir à l'horizon. Non qu'il pût alors quelque chose. Personne ne pensait à lui. Mais enfin c'était un héritier désigné. Dion Cassius prétend que Tibère l'avait même proposé par son testament pour être le collègue de Caligula dans l'Empire et que le Sénat cassa le testament. Philon affirme que Caligula, pour perdre le jeune prince, substitua au lien fraternel, qu'une adoption commune avait créé entre eux, le lien plus saint encore et plus révéré de la paternité. Il adopta à son tour le jeune Gémellus. Puis il se servit pour le perdre des droits que lui donnait la puissance paternelle [1]. Quoi qu'il en soit, Caius se trouva transporté tout à coup d'un état précaire, plein d'humiliations et de périls, au rôle d'une idole que chacun aime et que chacun admire. Peut-être en fut-il touché d'abord. J'attribuerai à un mouvement de reconnaissance, plutôt qu'à la dissimulation, les premiers actes de son principat, que les historiens ont loués. Il rétablit, par exemple, les comices, bornant par là les prérogatives impériales. Qui le demandait? Dion Cassius nous montre assez combien cette restauration des anciennes formes républicaines avait été peu souhaitée par la plupart des citoyens. Quand l'élection par le peuple eut été rétablie, il ne se trouva plus ni candidats, ni électeurs. « Caius, dit-il, avait rendu les comices au peuple; mais comme les citoyens se montraient indifférents pour ce qui touchait à leurs intérêts, ayant perdu depuis longtemps l'habitude de la liberté,

1. *Légation à Caius*, trad. Delaunay, p. 282; Suétone, *Caius*, 15.

comme d'ailleurs il ne se présentait pour les charges que le nombre des candidats à élire ou que, si parfois leur nombre était plus grand, ils traitaient les uns avec les autres, l'apparence du gouvernement républicain était sauvée, sans que pour cela il y eût aucune réalité [1]. » Les espérances de tous se concentraient sur l'indigne rejeton d'une famille que ses malheurs mêmes avaient contribué à entourer d'une auréole. Il en conçut un prodigieux orgueil qui donna un caractère tout particulier de fougue, d'emportement et de violence à ses vices, d'abord entretenus par une oisiveté forcée et la crainte de paraître autre chose qu'un bon esclave devant un maître soupçonneux.

L'existence de Néron ne se sépare pas en deux périodes aussi tranchées. Pendant un long intervalle il fut à la fois Empereur et dépendant, maître de la vie des autres et plein d'inquiétudes pour la sienne. Ceux qui se disputaient sa direction, désirant lui plaire, favorisaient quelques-unes de ses mauvaises inclinations, espérant obtenir par là qu'il renoncerait plus facilement à la satisfaction des autres, tandis que ses favoris le poussaient à n'en abandonner aucune. La division la plus complète régnait dans cette cour où trois partis cherchaient à se supplanter. La mère réclamait le renvoi et peut-être le châtiment des pédagogues, avec des menaces qu'elle eût été trop capable d'exécuter : car elle avait fait ses preuves. Les pédagogues, plus respectueusement, mais avec une animosité au fond égale, attaquaient la mère, dont le triomphe eût été le signal de leur perte. La mère et les pédagogues, sans s'unir, cherchaient à écarter les favoris. Les favoris, à leur tour, leur faisaient une guerre victorieuse, en allumant les vices du prince et en excitant ses soupçons.

De là résultèrent deux choses, si je ne me trompe. Néron fit d'abord deux parts dans sa vie d'Empereur. Il gouvernait encore d'une manière supportable, alors que, comme particulier, il était le plus dépravé, le plus pervers, le plus infâme des Romains. Fratricide et parricide, il n'était pas encore un tyran, malgré quelques actes où la tyrannie se montrait. Il se laissait guider, le jour, par Sénèque et Burrhus et s'en dédommageait, le soir, par des orgies, à la suite desquelles il par-

1. Dion Cassius, LIX, 20.

courait les rues de Rome, insultant les passants attardés. Quelques-uns répondaient à ses insultes par des insultes, à ses coups par des coups et restaient impunis. Il en prit mal à un certain Montanus, de l'ordre sénatorial, de l'avoir reconnu, après l'avoir battu, et de lui avoir fait des excuses. Néron lui sut très mauvais gré d'avoir découvert ce secret de l'Empire néronien, qu'il eût voulu cacher encore. Montanus fut condamné à se donner la mort [1]. A partir de ce jour, l'Empereur adopta un moyen terme entre le libre abandon à ces exercices de gaminerie où l'homme privé était jusque-là seul intervenu, et les précautions que demandait la sûreté de la Majesté impériale, se compromettant dans des rixes nocturnes. Des prétoriens et des gladiateurs accompagnèrent ses courses de débauché ivre à travers les rues. S'il s'élevait, entre lui et ceux auxquels il s'attaquait, quelque querelle peu dangereuse, ils avaient ordre de laisser faire. Si les choses s'envenimaient et qu'il y eût péril, si surtout la qualité de l'insulteur était dévoilée, ils devaient intervenir les armes à la main [2]. Puis cette espèce de transaction entre le souverain qui n'était pas encore arrivé à secouer tout frein et l'homme déjà capable de forfaits abominables, sur lesquels d'honnêtes gens trop faibles fermaient trop facilement les yeux, se termina par la victoire complète du mal. Quand Burrhus fut mort, peut-être empoisonné, quand Sénèque disgracié n'eut plus à attendre qu'un sort semblable à celui de son ami, quand les Poppée, les Tigellinus, les Hélius, eurent seuls tout crédit, Néron devint dans le gouvernement de l'Empire l'émule de Caligula. Alors il y eut pourtant entre eux encore une différence. Au milieu de ses sales orgies, de ses parades d'histrion, de ses meurtres et de ses excès de toute nature, l'élève de Sénèque n'oublia pas complètement cette possession de soi-même qui, pendant quelques années, lui avait permis de jouer à la fois des rôles différents. Cela même donne à sa tyrannie un caractère de raffinement et de perversité qui la

1. Tacite donne une autre raison à cet ordre de mourir que reçut Montanus : on jugera entre les deux hypothèses. Voici le texte du grand annaliste : « Julius Montanus, senatorii ordinis, sed qui nondum honorem capessisset, congressus forte per tenebras cum principe, quia vi attentantem acriter repulerat, deinde agnitum oraverat, *quasi exprobrasset*, mori adactus est. » *Ann.* XIII, 25.

2. *Ann.*, *ibid.* « Nero autem metuentior in posterum milites sibi et plerosque gladiatores circumdedit, qui rixarum initia modica et *quasi privata* sinerent : si a læsis validius ageretur, arma inferrent. »

rend plus odieuse. La frénésie de Caligula est une circonstance atténuante aux yeux de ceux qui lisent le récit des actes dont son règne est rempli. Néron, lui, prend toujours ses précautions; il caresse avant de frapper ou il cherche à donner le change, soit sur les motifs du crime, soit sur le crime lui-même. Il avait attribué la mort de Britannicus à une attaque d'épilepsie et mis celle d'Agrippine sur le compte d'un suicide par lequel elle se serait punie d'avoir vainement tenté de lui arracher la vie à lui même. Il alla voir à son lit de mort Burrhus, dont la maladie était probablement son ouvrage. Il affectait pour sa victime une sympathie menteuse. Il répondit par les plus aimables refus à l'offre que lui fit Sénèque de lui abandonner les biens dont il l'avait jadis si largement pourvu. Ses paroles, si Tacite les a reproduites d'une manière exacte, étaient du disciple le plus reconnaissant. Sénèque le connaissait et prévit sa propre fin. Il ne s'agissait plus que de savoir s'il périrait par le poison ou par le fer. Il sut éviter l'un par un régime d'une excessive frugalité. Néron trouva moyen de le faire périr par l'autre, en l'enveloppant dans la conjuration de Pison. La pauvre Octavie, abandonnée d'abord pour Poppée, puis reprise sur la menace d'un soulèvement populaire, fut déclarée coupable d'adultère avant d'être sacrifiée. Anicet, invité à dire publiquement qu'il avait été son amant, s'exécuta de bonne grâce. On le condamna à l'exil pour la forme, et l'Empereur le dédommagea largement du châtiment qu'on feignait de lui infliger. Octavie n'était destinée, en apparence, qu'à une peine analogue. Mais l'ordre était donné de la faire mourir en chemin. Poppée périt à son tour d'un acte de violence de Néron. Il prononça devant le peuple son éloge funèbre. On ne peut positivement affirmer qu'il ait été l'auteur du terrible incendie qui consuma en tout ou en partie dix des quatorze quartiers de Rome [1]. Cependant, divers faits, soigneusement recueillis par Tacite, mettent toutes les vraisemblances du côté de cette supposition. Il se réjouit avec ses amis, chante la ruine d'Ilion, met à profit la destruction de tant d'édifices publics et privés pour se faire construire cette fameuse maison d'or, merveille de luxe et monument d'un despotisme sans mesure. Mais, en même temps, il s'occupe

1. Trois furent entièrement détruits. Dans les sept autres, un petit nombre d'édifices et de maisons seulement restèrent debout.



avec une pitié feinte d'assurer des abris aux malheureux que l'affreux sinistre laisse sans demeure, fait faire des processions, des prières aux dieux et, pour détourner les soupçons des Romains qui l'accusent, il proclame que les chrétiens sont les coupables; il leur inflige d'épouvantables supplices. Tandis qu'il surpasse Caligula par ses prodigalités [1], qu'il extorque partout de l'argent, qu'il multiplie les rapines, dépouille l'Italie, les alliés, les temples, ordonne aux gouverneurs qu'il envoie dans les provinces de s'arranger de manière à ne laisser rien à personne [2], réduit la Bretagne au désespoir par les exactions de son affranchi Polyclète, opère des confiscations sans nombre, il propose au Sénat de supprimer les tributs par lesquels le trésor est alimenté. N'était-ce pas pour avoir une occasion d'incriminer les Pères conscrits qui ne pouvaient que s'opposer à ce beau projet? Nous voyons tous les jours des gens qui veulent se rendre populaires aux dépens du bien public, s'élever contre les impôts qu'ils savent les plus nécessaires, ce qui ne les empêchera pas, d'ailleurs, de voter un surcroît d'impôts le lendemain, pour cause d'utilité publique, bien entendu. Le vulgaire, qui ne songe qu'à l'avantage d'être délivré d'une des charges qui pèsent sur lui et ne prévoit pas l'avenir, les répute bons citoyens et soucieux des intérêts populaires. Néron visait au même but par sa proposition intempestive. Parfois, il est vrai, il agit aussi sous l'influence d'un simple caprice. Il affranchit de tout tribut les Grecs, parce qu'ils avaient admiré sa voix divine [3], tandis qu'il insultait une de leurs croyances religieuses nationales les plus chères, en faisant boucher l'ouverture souterraine par où la pythie de Delphes rendait ses oracles. Il est vrai que le Dieu de Delphes l'avait comparé à Alcméon et à Oreste. Acte de courage dont il faut lui savoir gré. Souvent, autrefois, il avait mis son influence au service de l'équité et de la morale. Il s'en souvenait encore et ne voulait pas admettre qu'on fût excusable d'être parricide, alors même que l'on était tyran. Plu-

1. Ses libéralités se montèrent, dit-on, à 2 milliards 200 millions de sesterces. Galba fit redemander ces dons, en laissant à chacun la dixième partie de ce qu'il avait reçu. Mais ce dixième c'est à peine s'ils le possédaient encore. Ils avaient dévoré le bien d'autrui avec la même facilité que le leur. Tacite, *Hist.*, I, 20.
2. Suétone. *Néron*, 32. Il leur disait aussi : « Tu sais ce qu'il me faut. »
3. Suétone, *Néron*, 24. Claude avait accordé ce privilège aux habitants de Cos parce que Xénophon, son médecin, était originaire de leur île. Tacite, *Ann.*, XII, 61.

tarque dans son opuscule sur les délais de la justice divine, a été plus indulgent et trop indulgent, pour Néron, en mémoire des avantages qu'il avait faits à la Grèce. Il place bien le fils d'Agrippine aux enfers, mais son supplice n'est pas celui des plus grands coupables : « Quelque bien lui était dû par les dieux, dit l'excellent écrivain [1], pour avoir affranchi et exempté d'impôts, parmi les peuples de l'Empire, le meilleur et le plus aimé des dieux, le peuple grec. » J'ai peine à excuser Plutarque. Mais les intérêts personnels ou locaux l'emportent presque toujours, même dans les hommes les meilleurs, sur les considérations de justice et de devoir. Celui qui vous procure une pension est un bienfaiteur; celui qui vous l'ôte est un monstre. L'élite des hommes se compose encore de ceux qui, comme Plutarque, s'oublient eux-mêmes, mesurant leur opinion sur autrui au bien ou au mal qu'en a reçu leur patrie.

En somme, la violence des passions qui, chez Caligula, se traduisit en monomanie furieuse, en excessive irritabilité, en souci constant de montrer aux autres mortels qu'ils n'étaient à ses yeux que des vers de terre, s'allia chez Néron avec un certain esprit de calcul et une certaine tactique, qui n'a pas été sans succès. Caligula mort fut aussitôt oublié et, d'ailleurs, il avait peu duré. Néron, dont le principat fut bien plus long, conserva des partisans dans l'Empire, et même on vit plusieurs faux Nérons qui parurent ensuite, trouver bon accueil dans une partie de l'Orient. Le fils d'Agrippine prétendait qu'aucun des princes précédents n'avait connu tout ce qu'il lui était permis de faire [2]. Était-ce là un mot de simple jactance? Je ne le crois pas. Néron voulait dire qu'il y avait un moyen de commettre avec plus de chances d'impunité les monstruosités dont le châtiment pour Caligula ne s'était pas fait longtemps attendre. En effet, semblable à Caligula sous beaucoup de rapports, il possédait un art d'être tyran dont celui-ci ne s'était pas douté.

Entre ces deux monstres se place Claude, le bon Claude pourrait-on presque dire. Il n'avait pas souhaité l'Empire. Quand il fut proclamé, il ne songeait qu'à sauver sa vie. Empereur, il conserva des allures débonnaires, jusqu'à se laisser

1. *De sera Numinis, vindicta in fine.*
2. Suétone, *Néron,* 37. « Negavit quemquam principum scisse quod sibi liceret. »

rudoyer par les avocats lorsqu'il rendait la justice [1]. Il avait le désir d'être pour les Romains un prince tout paternel. Comme il se mettait à l'aise à table, il les engageait par édit public à en faire autant. Il recommandait de bien poisser les tonneaux et de se servir de l'if contre la morsure des vipères. Il pleurait quand Valérius Atticus venait se disculper devant lui et saluait avec accortise les dix-neuf mille condamnés qui venaient s'égorger pour son plus grand divertissement. Il avait aussi parfois les allures d'un pédant inoffensif, ajoutant des lettres à l'alphabet, étalant son érudition sur l'antiquité romaine. Pourtant son règne ne fait pas trop de disparate avec ceux de Caligula et de Néron [2]. Le pli de l'Empire était pris. Il n'était pas besoin que l'Empereur fût personnellement mauvais. Il suffisait qu'il fût faible même avec de bonnes intentions. L'entourage devenait tout alors, et quel était l'entourage d'un riche homme ? Des affranchis pour lesquels le vice même était un devoir, suivant le témoignage d'un avocat romain [3]. D'où venaient-ils? Des pays où la corruption avait atteint les dernières limites et où la puissance royale était de temps immémorial l'objet d'un culte. C'étaient d'ailleurs souvent des hommes fort séduisants [4].

1. Pourtant, à la fin, il ne se montra pas aussi patient. Irrité contre un orateur, Junius Gallicus, qui plaidait devant lui, il commanda qu'on le jetât dans le Tibre, lequel coulait près du lieu où se trouvait son tribunal. Domitius Afer fit une raillerie plaisante à ce sujet. La partie abandonnée par Gallicus l'ayant prié de prendre sa défense, il répondit : « Qui t'a dit que je nage mieux que Gallicus? » Dion Cassius, LX, 34.

2. Il signa l'arrêt de mort de trente-cinq sénateurs et de plus de trois cents chevaliers romains; Suétone *Claude*, 29.

3. « Impudicitia in servo necessitas, *in liberto officium*, in ingenuo flagitium est. » Le règne des affranchis avait corrompu la démocratie romaine. Il acheva aussi de corrompre l'Empire. On voit que les conséquences de l'esclavage se retrouvent partout dans le monde antique. — M. H. Lemonnier, dans sa récente *Etude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain*, est peut-être trop favorable dans ses conclusions à cette classe de la population romaine; la corruption devait être chez eux autre chose qu'une rare exception.

4. « La plupart étaient des *Grecs*, des *Syriens*, des *Asiatiques;* ceux mêmes qui étaient nés dans la maison appartenaient à ces races fines, élégantes, promptes à tout comprendre et à tout oser. Les affranchis étaient la fleur des troupeaux d'esclaves que possédaient les patriciens romains. C'étaient les plus intelligents, les plus beaux, les plus séduisants par la culture de l'esprit ou la grâce des corps. Ils étaient, comparés aux Latins, ce que les Gallo-romains seront plus tard aux Francs ou les Grecs du Phanar aux Turcs. Déjà les comédies de Térence et de Plaute montrent les esclaves se moquant des pères ou les abusant par mille ruses, tandis qu'ils corrompent les fils dont ils sont les complaisants instituteurs. Sous l'Empire, les affranchis sont bien supérieurs à leur condition et à leurs maîtres. Un préjugé moderne leur prête je ne sais quelle bassesse de traits égale à la bassesse de leur âme. C'est une injustice et une erreur historique. On dit proverbialement : une *tête d'affranchi*, et

Plaute est déjà rempli d'esclaves qui mènent leurs maîtres. Ceux-ci les menacent et font bruire les verges. Ils donnent même quelques coups bien assénés, pour faire sentir leur supériorité. Les esclaves reçoivent les coups, s'en font un titre de gloire, et parviennent en définitive à leurs fins. Claude fut pour ses affranchis un patron à la façon des maîtres de Plaute, sauf qu'il ne semble pas les avoir jamais maltraités. Quand ses femmes étaient en désaccord avec eux, il éprouvait bien quelque embarras. Messaline, toute coupable qu'elle fût, eut, jusqu'au dernier moment, quelque chance de triompher de Narcisse, comme Agrippine en triompha plus tard. Il y eut ainsi des tiraillements intérieurs. Qu'importait à la chose publique ? Les épouses et les affranchis avaient le même esprit. Rome, où la femme, si longtemps en tutelle, était encore assujettie par les lois civiles à une espèce de servitude, surtout dans les maisons patriciennes, Rome était une ennemie contre laquelle on usait des armes domestiques que fournissait la faiblesse du prince à ceux qui pouvaient sans cesse approcher de sa personne. Quand Messaline épousa Silius, après avoir fait consentir Claude lui-même au mariage, suivant une tradition [1], je crois que le désir de témoigner son mépris pour la vieille législation relative à la famille romaine ne fut pas étranger à cette bizarre fantaisie. L'adultère lui était permis. Elle s'y livrait sans chercher à se cacher, même avec des portefaix, et Claude était aveugle ou souffrait tout. Elle voulut y ajouter la polygamie orientale, mais la polygamie au profit de son sexe. Agrippine, plus ambitieuse

l'imagination évoque une figure sournoise, un front bas, des cheveux courts, des oreilles larges, une expression ignoble. Rien n'est plus opposé à la vérité. Il faut imaginer au contraire un beau visage, toujours souriant, de grands yeux intelligents, profonds, animés par le désir de plaire, des proportions élégantes, une démarche souple et non sans noblesse, des vêtements riches et tous les signes du luxe. Leur origine servile n'avait pas pu effacer l'aristocratie native de leur race. Certes les Ioniens, les Grecs, les Syriens, qui circulaient par milliers dans les rues de Rome, avaient un autre air que les descendants des vieux habitants du Latium, de l'Ombrie et de l'Etrurie. La culture de l'esprit, la connaissance approfondie des langues, des lettres et des arts, le goût de l'intrigue, l'habitude des grandes spéculations, le sentiment de leur supériorité intellectuelle, un raffinement singulier de corruption, la science de tous les plaisirs, développaient encore la distinction de leur type. Les plus vicieux avaient l'audace et les séductions de nos roués politiques ; les plus honnêtes étaient des hommes de lettres et des savants. Tiron, l'affranchi de Cicéron, Phèdre, l'affranchi d'Auguste et l'exquis Térence devraient nous faire mieux juger la valeur et le rôle des affranchis.» (Beulé, *Le sang de Germanicus*, p. 231 et suiv.)

1. Elle lui persuada que c'était une fiction destinée à détourner certains sortilèges des Chaldéens. Suétone, *Claude*, 29.

qu'impudique (bien qu'elle fût l'une et l'autre), voulait, elle, arriver à gouverner l'État, non pas d'une manière détournée et secrète, mais ostensiblement, avec l'appareil de la toute puissance. Remarquons qu'elles avaient pour parvenir à leurs fins des facilités qui manquaient aux sultanes de l'Orient, cette patrie du gouvernement domestique, où les rois règnent et les femmes tiennent l'État sous leur joug. Elles étaient, plus libres, moins réservées : elles n'avaient pas de concurrentes. Elles ne menaient pas une vie séparée de celle de leurs époux, elles pouvaient à toute heure pénétrer dans le cabinet du prince. Esther courait risque de la vie lorsqu'elle alla trouver Assuérus pour intercéder auprès de lui en faveur des Juifs. Quand elle l'aborda, elle faillit s'évanouir, tant elle avait conscience du péril auquel elle s'exposait! Pour la rassurer, il fallut qu'il la touchât de son sceptre. Combien on est moins hardi quand, pour être entendu, il faut d'abord obtenir son pardon d'avoir osé se faire entendre! Messaline et Agrippine avaient accès auprès de Claude à tout instant. Le principal moyen de défense auquel ont recours les âmes sans énergie contre les sollicitations importunes, qui est de se cacher, de se rendre invisible, lui était interdit ou plus mal aisé. Il se soumettait donc, et l'Empire était le jouet de deux femmes infidèles, sans cœur et sans honte.

II

Sous les trois derniers princes de la maison d'Auguste, il ne se fit pas de changement notable dans la constitution de l'Empire si ce n'est sur un seul point. Les affranchis de César furent associés aux sénateurs et aux chevaliers dans l'exercice du pouvoir judiciaire à partir du règne de Claude. Montesquieu a fait ressortir l'importance de cette innovation. Ce fut un nouveau progrès de la suprématie *légale* du palais. Mais les Empereurs savaient bien se passer de cette suprématie légale. Entre le droit et le fait il y avait alors un abîme. Tibère s'était fait des pouvoirs établis des instruments; nous avons vu comment ses successeurs dédaignèrent le plus souvent de les invoquer. Ils agissaient *more regio*, à la manière

des rois de l'Asie, sans trop s'embarrasser s'ils n'outrepassaient pas leur prérogative. Dans les grandes circonstances seulement on recourait au Sénat que Tibère avait déjà réduit au rôle d'une machine à décrets. Ce dernier fit une loi pour autoriser les mariages entre oncle et nièce. Mais c'est que Claude avait des scrupules. Il aimait Agrippine et craignait pourtant de commettre un inceste. S'il avait été personnellement mieux décidé, il aurait épousé Agrippine sans consulter personne. Puis le Sénat lui aurait rendu des actions de grâce, le couteau sur la gorge. C'est ce que l'on appelait le *consensus senatus,* qu'on appliquait d'ailleurs au silence même, sans doute en vertu du fameux proverbe : « Qui ne dit rien consent. » Cependant Néron, à son avènement, pour flatter les sénateurs, voulut bien supposer qu'ils avaient eu dans son élévation une certaine initiative. Après la mort de Claude, il s'était adressé aux prétoriens. Il les avait gorgés d'or et il avait reçu d'eux le titre d'*imperator*. Les Pères conscrits avaient purement et simplement approuvé la chose ainsi faite sans leur concours [1]. Mais quand Néron se présenta ensuite au Sénat, il y parla de l'autorité de ce corps, au décret duquel les soldats avaient donné leur assentiment . Il eut fallu retourner la proposition. Les sénateurs reçurent, en outre, comme récompense de leur docilité, de vaines promesses. Du moins Néron les laissa vivre pendant quelque temps et, dans cette funèbre époque, c'était de la part du maître de l'Empire une marque de mansuétude dont ils durent lui savoir un gré infini.

Résumons l'histoire de ce corps de la mort de Tibère à celle de Néron. Il eut à l'avènement de Caligula son moment d'enthousiasme. Le souvenir de Germanicus n'y était pas éteint et ceux qui avaient persécuté la famille du jeune héros furent gagnés par une déclaration d'oubli. Caligula feignit même de brûler les lettres qui pouvaient les compromettre. Mais l'on ne livra au feu que des copies. Les originaux se retrouvèrent plus tard. Quand l'Empereur tomba en frénésie, le Sénat éperdu, sans cesse menacé, se mit à l'unisson. On y exécuta

1. Tacite, *Ann.* XII, 69. « Sententiam militum secuta patrum consulta. »

2. « Curiam ingressus et de auctoritate Patrum et consensu militum præfatus. » M. Burnouf n'a pas compris parfaitement le sens de ces deux expressions lorsqu'il traduit ainsi : « Après avoir fondé son droit sur l'autorité de cet ordre (le Sénat) et le vœu unanime des soldats. » *Ann.,* XIII, 4.

sans arrêt préalable des malheureux auxquels on reprochait seulement de n'avoir aucune affection pour l'Empereur que chacun haïssait. Voici une curieuse anecdote racontée par Dion Cassius [1]. Un certain Protogène, principal ministre des cruautés de Caius, qui portait avec lui deux livrets, dont l'un avait nom Épée et dont l'autre était appelé Poignard, entra un jour dans la curie comme par hasard. Aussitôt les sénateurs de courir à lui. On lui prend la main; on s'informe à l'envi de sa précieuse santé. Scribonius Proculus était parmi les empressés. Protogène fixa sur lui des regards perçants. « Toi aussi, tu me salues, dit-il, toi qui hais tant l'Empereur ». A ces mots, les sénateurs manifestèrent contre Proculus une indignation furieuse, se jetèrent sur lui et le mirent en pièces. Il paraît que Caligula leur en sut quelque gré pour une heure ou deux. Ils l'aimaient tant que lorsqu'il eut été tué, ils percèrent son cadavre de mille coups, et quelques-uns allèrent même jusqu'à manger de sa chair. C'est encore à Dion Cassius que j'emprunte cet horrible fait [2].

Après sa mort, il fut question entre eux de rétablir la République. L'interrègne si court qui eut lieu alors est un moment décisif dans l'histoire du Sénat. Nous en avons heureusement une mention très détaillée et probablement impartiale, dans un chapitre de Josèphe. Agrippa, roi des Juifs, avait assisté aux scènes tragi-comiques dont il fut accompagné. Il y joua lui-même un rôle. Il était bon observateur et plein de finesse. Josèphe eut à sa disposition pour cette partie de son récit d'excellents documents. Il y a d'ailleurs dans certains morceaux historiques un naturel qui dépose en faveur de l'exactitude des faits. Celui-ci est du nombre. On est tout d'abord porté à croire que tout a dû se passer comme l'auteur le raconte. Mais le récit est aussi très caractéristique.

Quant le Sénat s'assembla, un peu tardivement dans le palais, ses membres, effrayés par le bruit d'une émeute populaire, commencèrent par délibérer sur la punition à infliger aux meurtriers de Caius. Le danger dont ils se croyaient menacés de la part du peuple n'avait rien de sérieux. Celui-ci applaudit à Valérius Asiaticus regrettant de n'avoir pas été

1. LIX, 26.
2. *Ibid.*, 29.

lui-même le meurtrier, et se dispersa. Bientôt après, il donna même de grandes louanges à Chéréas de ce qu'il avait voulu rétablir la liberté des Romains. Ce qui ne l'empêcha pas de s'unir ensuite aux soldats qui ne voulaient pas souffrir le rétablissement du gouvernement républicain. Rien n'est mobile comme la populace. Elle l'était surtout depuis que son éducation politique avait pris fin. Le sentiment du moment était tout pour elle et ce sentiment même était souvent complexe. Elle aimait les changements, comme on aime les spectacles qui intéressent, et elle les redoutait parce qu'elle était craintive. Tacite la définit justement par ces mots : *Ut est [populus] novarum rerum cupiens pavidusque* [1]. Dans l'épisode dont nous parlons, elle passa successivement par les impressions les plus diverses, tantôt prête à crier : « Vive la liberté », et tantôt se rejetant sur l'Empire. Les prétoriens étaient plus calculateurs ; on les avait déjà habitués à former une République dans la République. Le donativum était l'idole à laquelle ils sacrifiaient le plus volontiers. Un grand nombre pensèrent qu'ils feraient une excellente affaire en élevant à l'Empire Claude, oncle de Caligula. Ce n'est pas, comme on le voit dans toutes les histoires, par hasard qu'ils le rencontrèrent. Ils se mirent à sa recherche après mûre délibération, et probablement ils ne voulaient lui laisser d'option qu'entre la mort et le pouvoir impérial. « Pendant que le Sénat délibérait, dit notre auteur, les gens de guerre tenaient conseil de leur côté, et après avoir agité toutes choses, il leur sembla que le gouvernement populaire, si on le rétablissait, était incapable de soutenir le poids de la conduite de tant de royaumes et de provinces. (Les prétoriens étaient, comme on le voit, de profonds politiques. Ils avaient la conscience de leur mission. Le peuple avait perdu l'habitude de faire de ces calculs. Les légions ne l'avaient pas prise encore. Mais voici qui montre qu'au fond leur intérêt personnel était pour eux d'une toute autre importance que la chose publique.) Ils ajoutaient que, quand même ils pourraient remettre la République en état de subsister, ils n'y trouveraient pas leur avantage, et que, si quelqu'un des principaux du Sénat était déclaré Empereur, ils l'auraient pour ennemi à moins qu'ils n'eussent contribué

1. *Ann.*, XV, 46. Tels sont aussi les enfants, bien que les deux choses paraissent contradictoires.

à l'élever à ce degré d'honneur. Croyant donc que nul autre ne le méritait mieux que Claude, tant par la grandeur de sa naissance, étant oncle de Caligula, que par la manière si noble dont il avait été élevé, ayant de plus sujet d'espérer qu'il leur témoignerait sa reconnaissance par des bienfaits proportionnés à l'obligation qu'il leur aurait, ils résolurent de l'aller enlever dans son logis pour le déclarer Empereur [1]. » Quant aux Germains de la garde impériale, ils avaient eu pour Caligula ce dévouement que les Suisses de la garde royale avaient pour nos anciens rois. Ils étaient furieux de sa mort et ne songeaient qu'à le venger. Ils coururent, l'épée à la main, par toutes les rues comme des furieux et tuèrent trois sénateurs. Cependant ils s'apaisèrent ensuite, jusqu'à ce que les prétoriens vinssent les inviter à se joindre à eux pour proclamer Claude. Ils y consentirent, non pour tirer personnellement parti de la circonstance, mais parce que l'oncle de Caius devait, dans leur opinion, châtier ses meurtriers, s'il arrivait au pouvoir [2]. Pendant ce temps le Sénat, remis de sa frayeur, entendait de belles phrases sur les avantages de la liberté. Remarquant qu'un des orateurs qui avaient parlé avec le plus de feu sur ce sujet d'éloquence avait à son doigt une bague où était gravée l'image de Caius, il la lui ôtait et la mettait en pièces. Action héroïque qui fut suivie d'une autre plus héroïque encore. A la majorité des voix et sur la proposition de Chéréas, on envoya tuer Caesonia, maîtresse et femme de l'Empereur assassiné, parce que, disait-on, elle lui avait fait prendre le philtre qui avait troublé sa raison. Vint la nouvelle que Claude avait été proclamé. Le Sénat lui envoya une députation, pour l'engager à renoncer à une telle usurpation. De là des négociations où Agrippa offrit de jouer le rôle d'intermédiaire. Le rusé fils d'Israël désirait assurer le succès de Claude, probablement avec la persuasion d'y trouver son compte. Il l'engageait donc fortement à ne pas céder, tandis qu'il fei-

1. Josèphe, *Antiquités juives*. Liv. XIX, 2, trad. d'Arnaud d'Andilly avec de légères variantes.

2. Josèphe, *ibid.*, XIX, 2 : « Les gardes prétoriennes qui tenaient le premier rang entre tous les gens de guerre, commencèrent à se consulter sur ce qu'elles avaient à faire; la mort de l'Empereur n'était pas ce qui les mettait en peine; *elles croyaient qu'il l'avait bien méritée* et ne pensaient qu'à prendre les résolutions qui leur pouvaient être les plus avantageuses; et quant aux Germains, ce n'était pas la considération de l'intérêt public, mais leur seule passion qui les animait contre ceux qui avaient tué Caius. »

gnait de faire tous ses efforts pour le déterminer à se montrer très accommodant. Au contraire, il cherchait à effrayer le Sénat, en lui représentant la grandeur des forces militaires que Claude avait à sa disposition. Il n'en restait du côté des Pères conscrits qu'une partie comparativement insignifiante, et, quant à armer leurs esclaves, comme ils en annonçaient l'intention, quelle ressource y trouveraient-ils? Ils auraient là de beaux soldats, bien capables de tenir tête à tant de vaillantes cohortes. Il n'en fallait pas tant pour jeter de nouveau le trouble dans ces esprits peu énergiques. Le soir arriva. Les négociations furent suspendues. Quand, le lendemain, elles recommencèrent, une centaine de sénateurs seulement se trouvèrent réunis dans le Temple de Jupiter Capitolin, sous la présidence des consuls. Les autres étaient restés dans leurs maisons ou partis pour se mettre en villégiature. Nous avons vu, nous aussi, ce que peut faire l'amour de la campagne parmi les membres de nos assemblées politiques dans certaines circonstances et quelle que soit la saison.

Faut-il au moins rendre hommage aux cent vaillants qui se rendirent à l'appel des magistrats républicains? Ceux des soldats qui les gardaient leur demandèrent un Empereur. Je veux croire qu'ils le firent spontanément, sans qu'aucun des Pères conscrits présents les y eût secrètement sollicités. Mais plusieurs de ceux-ci s'offrirent aussitôt. Leur dévouement était à la hauteur de cette tâche et, pour le salut de la patrie, ils consentaient volontiers à se charger de ce fardeau. Marcus Minucius, qui avait épousé Julie, sœur de Caius, se déclara prêt à prendre la conduite de l'Empire. Valérius Asiaticus était disposé à s'exécuter de même, si on voulait bien le choisir. D'autres n'attendaient que leur tour de parole pour imiter ces deux nobles exemples de parfait désintéressement, lorsque l'assemblée fut troublée par les clameurs du dehors. Des rassemblements tumultueux avaient lieu devant le temple. La foule grossissait de moment en moment et le désordre devenait à chaque instant plus grand. Ceux des soldats qui étaient restés jusque-là fidèles se joignirent à Claude. Tout était perdu. Les sénateurs passèrent encore quelques moments à s'invectiver, s'attribuant mutuellement la position difficile où ils se trouvaient; puis ils firent la seule chose qui fût encore possible. Ils s'en allèrent jurer à Claude les uns après les autres qu'ils voulaient vivre et mourir sous ses lois. Il y

en eut un pourtant qui ne voulut pas survivre à ses espérances de liberté déçues. Il se perça de son épée, bien que Claude lui eût montré de la bienveillance. L'histoire doit conserver le nom de ce dernier successeur des Brutus et des Cassius. Il s'appelait Sabinus.

L'épisode que nous venons de raconter montre assez que dans les mœurs du Sénat il n'y avait absolument plus rien de républicain. S'il eût été ferme, énergique, uni, il aurait entraîné le peuple toujours flottant. Quand Chéréas eut péri par ordre de Claude, beaucoup de citoyens de toutes les classes lui rendirent à certaine fête les mêmes honneurs qu'à leurs parents morts. Ils se reprochaient leur ingratitude envers lui. Les soldats s'étaient d'abord divisés. Claude, peu ambitieux, aurait reculé devant une lutte dont le succès était incertain. Leurs craintes, leurs divisions, la fuite honteuse d'une grande partie d'entre eux, les prétentions si naïvement dévoilées par certains autres, devaient faire aboutir cette dernière manifestation républicaine à l'issue ridicule qu'elle eut. Claude, content du succès, se montra du reste d'abord bon prince. Il valait mieux que Caligula et l'on avait gagné au moins de changer un abominable tyran contre un maître plus doux.

Ce qui surnageait parmi les sénateurs, au milieu des plus tristes défaillances, c'était l'orgueil du sang et du rang. Ceux qui n'appartenaient pas à d'illustres maisons (et il y en avait dès lors beaucoup) se glorifiaient du moins d'être nés en Italie de pères italiens. La plus vive résistance qu'ils aient faite à Claude, eut pour objet d'empêcher l'admission dans la curie de quelques citoyens de la Gaule Narbonnaise. Claude leur rappela à ce sujet les usages des ancêtres. Ils cédèrent, parce qu'alors il fallait toujours céder à l'Empereur. Mais ce fut de mauvaise grâce. Avide de petites distinctions, le Sénat y trouvait une espèce de dédommagement à l'état de dépendance où il était et même aux cruautés que les chefs de l'Empire exerçaient contre lui. Les places au spectacle sont dans la législation de cette époque parmi les principales affaires de l'Etat.

Il y avait longtemps déjà que dans des spectacles publics on avait réservé aux sénateurs des places distinctes de celles du peuple; au théâtre, ils occupaient l'*orchestra* [1]. La loi Roscia, de 67, avait donné aux chevaliers des sièges spé-

1. Tite-Live, XXXIV, 44, 54; Cic., *Pro Cluentio*, XLVI, 132; Suétone, *Aug.*, 35.

ciaux, également au théâtre [1]. Mais rien n'avait été statué pour les jeux du cirque; Claude le premier y accorda aux sénateurs des places particulières [2]; et Néron étendit ce privilège aux chevaliers [3]. On se consolait à Rome de n'être plus rien, voire même d'être sous le coup d'une menace perpétuelle de mort, lorsqu'on était admis à voir de plus près les gladiateurs s'entr'égorger et qu'on était soi-même plus en vue, assis sur un banc d'honneur, portant des ornements particuliers. La vanité, qui s'accroît quand la dignité diminue, attachait un prix infini à ces frivolités.

Le même sentiment fit attribuer quelque importance à un édit de Néron relatif à la juridiction du Sénat. L'appel aux sénateurs appartenait aux Romains, tout aussi bien que l'appel au prince. Dans quels cas s'exerçaient-ils l'un et l'autre? Les appelants avaient-ils le droit de choisir ou bien y avait-il des cas impériaux et des cas sénatoriaux, si je puis employer cette double expression? Cette question est mal éclaircie [4]. Il y avait entre les deux juridictions cette différence que ceux qui faisaient appel à l'Empereur d'un jugement rendu au civil devaient consigner une certaine somme, tandis que les appelants au Sénat étaient affranchis de cette obligation. Cette distinction fut effacée. Les derniers furent astreints, comme les premiers, à fournir caution. Les sénateurs considérèrent cet édit comme une concession très honorable pour eux, et Tacite paraît partager leur avis [5]. C'était pourtant rendre plus difficile le recours à cette compagnie et par là rompre un des liens qui l'unissaient au reste des citoyens. Les sénateurs n'en jugèrent pas ainsi. Ils voulaient s'isoler davantage ou accroître leurs loisirs, peut-être les deux choses à la fois. Le résultat était leur annulation. Ajoutons que l'édit dont nous parlons était un nouveau pas dans la voie de l'inégalité sociale où l'Empire, qu'on a prétendu si mal à propos avoir été démocratique, entraînait chaque jour davantage les Romains.

1. Tite-Live, *Epitome*, XCIX.
2. Suétone, *Claude*, 21.
3. Tacite, *Ann.*, XV, 32; Suét., *Néron*, 11.
4. M. Mommsen dit : « Dans tout le domaine du droit public romain, rien n'est aussi obscur que la question de l'appel à l'Empereur et au Sénat. » *Staatsrecht*, II, 2, 939, note 1; cf. *Id. ibid.*, II, 1, 99 note 4.
5. *Ann.*, XIV, 28. Le texte de Suétone ne paraît pas d'accord avec celui de Tacite : « Cautum... ut omnes appellationes a judicibus ad senatum fierent. » *Néron*, 17.

Le règne de Néron, signalé par la mort de tant de sénateurs, mit le comble à leurs maux. Pourtant il commença aussi à les relever. Il aurait suffi de quelques justes pour sauver Sodome. Parmi les Pères conscrits il se trouva quelques justes au temps du parricide. Les adulations dictées par la peur ou par l'intérêt y étaient plus retentissantes encore qu'au temps de Tibère. Il fut question d'élever un temple à l'Empereur dans Rome même; si on ne mit pas ce projet à exécution, c'est qu'on craignit que le peuple ne vît dans l'érection de ce temple un présage de mort pour le prince [1].

Chaque coup que le bourreau frappait excitait des cris d'enthousiasme en faveur de celui dont il exécutait les ordres, d'une indignation simulée contre la victime. Mais il y avait quelques protestations. De nobles âmes apparaissaient. Rien de semblable sous les princes qui avaient précédé. Qu'étaient les Lépidus et les Arruntius comparativement à Thraséas, à Soranus, aux amis qui voulurent les défendre, qui les pleurèrent et qui regardèrent comme un devoir sacré de les prendre en toute chose pour modèles? On vit se former un parti des honnêtes gens dont le stoïcisme fournit les chefs. Comment se forma-t-il? Les sénateurs philosophes avaient-ils manqué jusqu'alors? Peut-être. Au moins leur rôle avait été bien effacé. Leur conduite avait trop souvent démenti leurs maximes. Témoin Sénèque flattant Polybe, affranchi de l'Empereur Claude, du fond de son exil en Sardaigne, ou prêtant sa plume habile à son disciple pour se disculper du meurtre d'Agrippine. Sénèque changea lui-même et devint meilleur. Il était le premier par la science et le talent; mais d'autres le surpassaient en vertu. Peut-être pour les faire apparaître avec cet éclat, un seul exemple a-t-il suffi. Gardons-nous de croire que le mal seul soit contagieux : l'énergie dans le bien n'impose pas moins que l'énergie appliquée au crime. Peut-être aussi Néron avait-il dépassé la mesure des crimes et des infamies que pouvait supporter même un siècle pervers. L'indignation trop contenue des honnêtes gens finissait par éclater, et, comme la conscience de quiconque n'était pas entièrement corrompu était d'accord avec eux, ils se sentaient

1. *Ann.*, XV, 74. On ne trouve mentionné dans les monuments aucun prêtre consacré au culte d'un Empereur vivant, dans Rome, avant Elagabal. Voy. Beaudouin, *Le culte des Empereurs...*, *Ann. de l'ens. supérieur de Grenoble*, III, 73.

soutenus; ils s'enhardissaient à protester tout au moins par leur silence. Ils n'étaient pas hostiles à l'Empire et plusieurs avaient conçu d'abord au sujet de Néron les plus grandes espérances. « Personne ne t'a été plus fidèle que moi, tant que tu « as mérité d'être aimé, disait au tyran Subrius Flavius. J'ai « commencé à te haïr quand tu es devenu parricide, assassin « de ton épouse, cocher, histrion et incendiaire [1]. » Les femmes rivalisaient avec les hommes, quand elles ne leur présentaient pas de modèles à suivre. La matrone romaine reparaissait avec la sévérité de ses mœurs, son dévouement conjugal, son attachement aux liens de famille. Parcourez les premiers temps de l'Empire. D'effroyables déportements ou tout au moins l'esprit d'intrigue, une ambition sans scrupule et toujours inassouvie, signalent les personnes du sexe féminin sur lesquelles se portaient alors principalement les regards. Les Messaline, les Agrippine, les Julie, les Livie ne trouvent que des imitatrices en dehors de la maison impériale. Le spectacle a changé. L'adultère Poppée reste isolée parmi les femmes illustres que nous présentent les derniers livres des Annales. Combien contraste avec cette malheureuse, dont l'historien juif, Josèphe, vante pourtant la piété, la douce et chaste Octavie, victime d'un sort si cruel! Combien la fille de Soranus, ce modèle achevé de la piété filiale! Joignez-y les deux Arria, dont la première mourut sous Claude, Pauline et d'autres moins connues. Une affranchie même, Epicharis, déploie dans la torture une force d'âme dont peu de héros eussent été capables. Et tandis qu'il y a dans la plupart des grands stoïciens de cette époque quelque chose d'un peu raide et guindé, elles font les choses les plus admirables simplement. Ni l'aisance, ni la grâce ne leur manquait. Elles effacent l'opprobre dont leur sexe a été couvert par tant de vices et de forfaits et demeurent la plus forte objection à ceux qui ne veulent pas admettre que le paganisme ait été conciliable avec un grand développement de vertu féminine.

J'aime à chercher dans le monde physique des sujets de comparaison. Il y a des moments où le ciel tout entier est gris de nuages. Dans d'autres, de gros nuages noirs en couvrent la plus grande partie. Mais quelques points de la voûte, dégagés de cette sombre enveloppe, laissent passer les rayons

1. *Ann.*, XV, 67.

du soleil. Et parmi les ténèbres où l'on se trouve plongé, on a quelque espoir de voir l'astre bienfaisant dissiper les ombres qui empêchent de jouir de sa lumière. Sous Tibère, la tyrannie étendit sur le Sénat un voile moins épais que sous Néron. Mais aucun interstice n'y laissait pénétrer la lumière pure. Sous Néron des lueurs peu nombreuses, mais d'autant plus apparentes qu'elles tranchent complètement avec le reste du tableau, font prévoir le commencement d'une période meilleure. Non sans luttes et sans orages! Néron s'exaspère et la patience manque à ceux mêmes qui ont pris pour devise l'abstention unie à l'énergie, la résistance purement passive, le *sustine et abstine*. De là, la participation de plusieurs d'entre eux à la conjuration de Pison. A côté d'Epicuriens et d'ambitieux qui ne demandaient au fond qu'à s'emparer des dépouilles du prince et qui l'eussent trop imité, s'ils avaient triomphé, on y voit figurer l'élite morale de l'aristocratie guidée uniquement par le désir de délivrer Rome et l'Univers d'un monstre, sans aucune arrière-pensée d'égoïsme, sans aucun souci d'intérêt personnel.

La conjuration de Pison a fourni à Machiavel l'un de ses meilleurs exemples lorsqu'il veut montrer quelle est la difficulté de pareilles entreprises. Le publiciste italien distingue dans les complots trois instants, auxquels se rattachent trois espèces de périls; celui de la formation du projet et des préparatifs nécessaires pour l'accomplir, celui de l'exécution et celui qui suit. Les premiers dangers sont les plus grands, surtout lorsqu'il y a beaucoup de conjurés. Le secret parmi tant d'hommes liés pour un tel dessein est une espèce de miracle. La conjuration de Pison le réalisa. Néron n'eût rien soupçonné sans les révélations d'un affranchi, qui lui-même n'avait que des soupçons. Même après la découverte, la plupart des conjurés gardèrent le secret. Nous citions tout à l'heure Epicharis. Plautius Latéranus, consul désigné, véritable Romain, fut traîné au lieu destiné au supplice des esclaves par le tribun des soldats Statius, qui avait été son complice. Il se laissa tuer sans proférer une parole. Rien en lui ne dénota qu'il le savait coupable du crime glorieux pour lequel il périssait lui-même [1]. Etait-ce dédain? Je croirais plutôt qu'il espérait lui devoir un jour sa vengeance. Fénius

1. *Ann.*, XV, 60.

Rufus qui, après avoir pris part à la conspiration, se montrait avide de sévir contre les conjurés, obtint quelque temps le même silence. Enfin un de ceux contre lesquels il s'acharnait par lâcheté le dénonça. D'autres l'accusèrent aussi et il subit une peine bien méritée. J'ai cité tout à l'heure la réponse de Subrius Flavius à Néron. Un centurion, Sulpicius Asper, lui en fit une analogue, avec plus d'ironie. « Le seul bien qu'on « pût faire à un homme souillé d'autant de crimes que toi, « c'était celui que je voulais te faire », lui dit-il. En général, les conjurés montrèrent, en mourant, la plus rare constance.

Tant de morts ainsi supportées ne pouvaient rester stériles. C'est pourquoi l'établissement de temples consacrés à Néron fut pris pour un ordre qui lui était donné, par une flatterie inconsciente de son rôle, d'aller joindre hors de ce monde ses prédécesseurs divinisés. Un air nouveau circulait. On voyait se manifester par des actes bientôt connus et célébrés des idées nouvelles sur les devoirs des hommes illustres qui avaient l'honneur d'être à la tête de la République. Ils ne se laissent plus lâchement égorger. Un centurion vient avertir Silanus qu'il ait à se faire ouvrir les veines. Silanus répond tranquillement : « Je sais bien que la mort est pour moi un « événement inévitable; mais un bourreau n'aura pas l'hon- « neur de me tuer [1]. » Il se défend, tout désarmé qu'il est, sans pourtant manifester aucune crainte, et succombe après avoir reçu en face plusieurs blessures comme dans une bataille [2]. — On conseille à Vétus, attendant son supplice, de laisser une partie de ses biens par testament à Néron, afin qu'il puisse conserver le reste à ses petits-fils. Il refuse pour ne pas déshonorer par une bassesse une vie glorieuse et libre au moment suprême; il distribue son argent à ses esclaves et leur ordonne de partager entre eux tout ce qu'ils pourront

1. Le suicide était alors considéré comme une mort honorable, lorsque celui qui en était l'auteur était un homme de haute condition. L'orgueil de caste semblait intéressé à ce qu'on ne pérît pas par la main d'une personne d'une autre condition, si cette personne n'était un esclave auquel on avait donné l'ordre de frapper le coup mortel; car alors on pouvait être considéré comme s'étant tué soi-même. Je trouve dans Tacite une réflexion bien curieuse sur la manière dont périt Vocula qui, lors de la révolte de ses légionnaires, avait voulu se tuer lui-même, que ses affranchis et ses esclaves en détournèrent et qu'un des traîtres qui l'avaient abandonné pour Classicus tua par ordre de celui-ci : « Digressum Voculam et de supremis agitantem », dit l'historien (*Hist.*, IV, 59) « liberti servique prohibuere fœdissimam mortem sponte praevenire. »

2. « Donec a centurione vulneribus adversis tanquam in pugna caderet. » *Ann.*, XVI, 9.

emporter [1]. Ce n'étaient encore là que des exceptions, dira-t-on; il est vrai; mais elles étaient fréquentes et applaudies. Croirait-on que Néron, voulant faire mourir le consul Vestinus, qu'il haïssait d'une manière toute particulière, ne trouva personne pour l'accuser? « Comme il ne se découvrait ni crime ni accusateur, ne pouvant se donner l'apparence d'un juge, il eut recours à la force d'un maître [2]. » Ainsi parle Tacite. On immola bien quelques victimes au Capitole pour rendre grâces aux dieux de sa mort. Mais on ne l'eût probablement pas condamné dans la curie. Ou bien il eût fallu la remplir de soldats et d'hommes portant des armes sous leur toge, comme on le fit lors du procès de Soranus et de Thraséas [3].

Donc l'aristocratie s'améliorait. Mais pour qu'elle pût quelque chose, il lui fallait un secours étranger. Où le trouverait-elle? Le peuple avait pour Néron des alternatives d'amour et de haine. Il eût acclamé Pison succédant à l'Empire, je n'en doute pas. Il passait d'un parti à l'autre, suivant l'impulsion du moment, et il n'était une force pour personne. Les prétoriens étaient choyés, caressés, par l'Empereur. Chaque nouveau crime de Néron leur valait quelque gratification. Ce n'étaient pas des alliés pour le Sénat et pourtant c'était pour l'Empereur une force peu sûre. La conspiration de Pison avait été en partie une conspiration militaire. Des tribuns, des centurions, y étaient entrés avec un des préfets du prétoire. Quand les chefs sont ainsi disposés, le soldat n'est plus qu'un appui fragile. Séparez-le de ceux qui le commandent, il les réduit à l'impuissance et s'y trouve réduit lui-même. Néron comptait sur les prétoriens à tort, comme on le vit bientôt après. Mais ils n'eussent pas facilement pris l'initiative de sa chute. — Restaient les légions. C'était un monde à part. Humble, patient, quoique grossier et brutal. On avait rétabli tous les abus qui avaient déterminé les légionnaires à se révolter après la mort d'Auguste. Les centurions les exploitaient durement. Les généraux avaient sur eux un pouvoir presque illimité. Ces derniers étaient des membres de l'aristocratie. Seulement, pour les empêcher d'être redoutables, on les tenait isolés. Défense absolue de sortir de leur province.

1. *Ann.*, XVI, 11.
2. *Ibid.*, XV, 69.
3. *Ibid.*, XVI, 27.

Quand Vétus voulut creuser un canal joignant la Moselle et la Saône, il fut averti qu'il s'exposerait à la colère de l'Empereur, s'il exécutait ce dessein. Car il lui faudrait pour cela conduire ses légionnaires dans une province qui n'était pas la sienne et il serait suspect de vouloir gagner l'affection des Gaulois. Défense aussi de poursuivre une guerre commencée avec des succès capables de donner ombrage au prince. Corbulon, vainqueur des Frisons, fut obligé de renoncer à une expédition qu'il jugeait nécessaire, et, quand il eut réparé la défaite de Paetus en Arménie, Néron se hâta de le rappeler. En chemin pour Rome, il reçut l'ordre de s'ouvrir les veines. Telle était la condition des sénateurs délégués au commandement des armées. Un d'eux, Scribonianus, s'était fait proclamer sous Claude. D'autres disent qu'il avait voulu rétablir la République, au moyen des légionnaires. L'essai n'avait pas réussi. Ceux qui l'avaient élevé l'avaient abandonné presque aussitôt. Son sort fatal effraya longtemps les autres. Ils partageaient la mollesse de leurs collègues ornés du laticlave. Mais quand ceux-ci eurent commencé à secouer leur lâche torpeur, ils s'enhardirent à leur tour. « Ma tête pour celle de Néron », va dire l'un deux, un Gaulois, Julius Vindex, et cet exemple ne fut pas sans fruit. Ils appelèrent les légionnaires à débarrasser l'Empire du gouvernement d'un parricide. Les légionnaires les suivirent. Partout le terrain était miné sous les pieds de Néron. Aussi tomba-t-il avec une facilité singulière. Seulement les légions avaient paru sur la scène à leur tour. Instrument entre les mains de quelques généraux, mais instrument terrible, redoutable à ceux-là mêmes qu'ils avaient délivrés. L'odieuse famille des Césars n'était plus; mais le règne d'une soldatesque, en réalité étrangère à Rome, avait commencé. On se retrouvait avec un titre impérial de plus au point où l'on avait vu la ville et les provinces la veille de l'établissement de l'Empire.

III

La mort de Néron fit entrer l'Empire dans une phase nouvelle, courte, mais curieuse et dramatique, première an-

nonce de cette grande période d'anarchie militaire où il devait plus tard, pendant un siècle entier, s'épuiser en mouvements convulsifs. On vit se renouveler, sous un régime nouveau, ce qui avait eu lieu dans les derniers temps de la République. Les légionnaires considérèrent Rome et l'Italie comme une proie. Ils s'y abattirent avec autant de fureur que d'avidité, et les maux auxquels on avait voulu échapper par l'Empire reparurent singulièrement accrus.

Il y avait évidemment dans l'organisation impériale, telle que l'avaient constituée les successeurs d'Auguste, un défaut capital qui rendait inévitables ces terribles explosions. Depuis que le peuple romain avait été dépouillé de ses prérogatives politiques, depuis que le Sénat avili, opprimé, n'était plus même un instrument nécessaire, le *Princeps* avait fait place à l'*Imperator*. Les premiers Césars avaient possédé les deux titres. Mais ils avaient mis d'abord le premier seul en relief. Le second était resté beaucoup moins apparent. Quelqu'importance qu'eût leur pouvoir militaire, ils affectaient de le regarder comme un simple accessoire de leur pouvoir civil. Tibère, après Auguste, adopta, en général, cette règle de conduite. Caligula y dérogea et ses successeurs suivirent les mêmes errements. Le nouveau système ne produisit pourtant d'abord d'avantages appréciables que pour un seul corps, celui des prétoriens. Les Empereurs se servirent d'eux seuls pour tenir dans la servitude la cité maîtresse des nations. Et, comme ils étaient les fauteurs de la tyrannie, ils en étaient l'épouvantail. On les payait quand on voulait faire par eux quelques mauvais coups. On les payait quand on croyait avoir quelque danger à redouter pour obtenir au moins leur neutralité. Claude, effrayé des intrigues de Silius et de Messaline, court vers eux, la bourse à la main. Néron, qu'un parricide vient de délivrer des terreurs que l'emportement de sa mère lui a fait concevoir, leur prodigue l'argent pour qu'ils feignent de croire qu'Agrippine, surprise dans l'exécution d'un complot contre son fils, s'est fait justice à elle-même en se donnant la mort. Ces profits continuels des prétoriens mirent entre eux et les légionnaires une distance plus grande que par le passé. Or, déjà dans les commencements de l'Empire, le prétorien était pour le légionnaire l'objet d'une jalousie légitime. Moins de service et un service plus doux; aucun péril à craindre; la satisfaction de se

voir adulés, caressés par les chefs de l'État, sans compter les gratifications accidentelles qui dépassaient peut-être la solde, voilà ce que ces soldats de parade puisaient dans l'ordre de choses établi. Le légionnaire, lui, travaillait, s'exposait sans cesse. Il vieillissait dans d'insupportables fatigues et n'obtenait pas même ensuite la récompense à laquelle la loi lui donnait droit. Les centurions l'exploitaient s'il avait quelque petite ressource, l'écrasaient de corvées s'il n'en avait pas. On pouvait leur acheter à beaux deniers comptants l'exemption de ces dernières. Elles restaient tout entières à la charge de ceux dont la bourse demeurait fermée. Vitellius, qui devint l'idole du soldat dans l'armée de Germanie, le dut peut-être en partie à ce qu'il y fit cesser cet abus, en déterminant que le fisc serait seul chargé désormais de ce traitement supplémentaire que les officiers inférieurs trouvaient doux de percevoir [1]. Les émeutes des légions de Pannonie et de Germanie dans les premières années du principat de Tibère avaient procuré aux armées quelques concessions. On les avait vite oubliées. Tout avait été bientôt ramené à l'ancien ordre de choses. Ne nous étonnons pas si le légionnaire nourrissait dans son cœur un profond ressentiment. Il y a plus sujet d'admirer sa longue patience. Celle-ci était l'effet de l'ignorance. Il avait, si je puis m'exprimer ainsi, la superstition de Rome. Il acceptait comme les maîtres légitimes de l'Empire les princes qui y étaient proclamés, comme ses chefs les sénateurs ou les affranchis qu'ils envoyaient pour le commander, comme les décrets d'une autorité devant laquelle il devait respectueusement s'incliner, les ordres émanés du César auquel la ville éternelle avait d'abord conféré son suffrage volontaire ou forcé. N'avons-nous pas vu, nous aussi, Paris tenir la France entière sous le joug au moyen d'une opinion semblable? L'agronome anglais, Arthur Young, voyageait dans l'Alsace et dans la Bourgogne lorsqu'eut lieu la prise de la Bastille par les Parisiens, en 1789. Quand il demandait aux habitants ce qu'ils comptaient faire, quelle serait la suite de cette victoire de la Révolution sur l'ancienne monarchie, il recevait cette réponse uniforme : « C'est à la capitale qu'il appartient d'en décider. Nous n'avons, nous, qu'à nous conformer à ce qu'elle déterminera. »

1. *Hist.*, I, 58.

Cette ignorance, cette défiance de soi-même, ces habitudes de soumission, qu'on s'efforce volontiers d'entretenir parce qu'en temps ordinaire elles rendent le commandement plus facile, tournent, à certains moments, d'une manière terrible, contre ceux qui croient y voir une sauvegarde pour eux-mêmes et pour l'ordre public. Se conduire soi-même, c'est savoir se modérer, se diriger, s'avancer et s'arrêter quand il est utile. Abandonnez à lui-même celui qui n'a jamais vécu qu'entouré de lisières, ou qu'il s'en dégage un moment, sa marche incertaine, précipitée, aveugle, l'exposera à des chutes funestes et mettra quiconque se présentera sur son passage en péril d'être violemment heurté. Quand les légionnaires romains eurent rompu le frein qui les avait tenus assujettis aux princes de la maison d'Auguste, ils se livrèrent aux plus étranges saturnales. Le premier acte de cette tragédie lamentable indiquait assez ce qui devait suivre. Comment éclata au juste la révolte contre Néron, on l'ignore. L'initiative vint certainement, non pas des soldats eux-mêmes, mais des généraux qui avaient reçu de Néron la mission de les commander. Vindex en Gaule, Galba en Espagne, s'entendirent ensemble. Probablement ils avaient des accointances avec une partie du Sénat. La conspiration de Pison se poursuivait par d'autres. On avait échoué avec les prétoriens; on augurait mieux d'une révolte des légionnaires. Les soldats subissaient aisément l'influence du milieu où ils se trouvaient. Après le nom de César, sous les auspices duquel tout se faisait dans les camps, les populations des pays où ces camps étaient placés étaient le premier et le principal objet de considération. Rome entraîna l'armée des Gaules dans ses projets de rebellion, Vindex dut d'abord y faire entrer la Gaule elle-même. L'informe abrégé du livre LXIII[e] de Dion Cassius, que nous devons à Xiphilin, nous le montre assemblant d'abord les Gaulois; il monte sur sa tribune et leur adresse une longue harangue. L'auteur nous dit d'ailleurs que les exactions de Néron avaient révolté ces peuples, de sorte qu'ils se trouvaient tout préparés à accueillir les exhortations du gouverneur impérial [1]. Un soulèvement provincial donna l'impulsion à celui d'une des grandes armées de l'Empire. Seulement il ne s'agissait pas de se détacher

1. Dion Cassius, LXIII, 22.

de Rome. Le but formellement déclaré était d'y remplacer un exécrable tyran par un maître meilleur. Des rivalités locales agirent de leur côté pour séparer du reste des Gaulois les habitants des territoires les plus voisins de la Germanie, les Lingons et les Trévères, par exemple [1]. Ils n'adhérèrent pas à un mouvement dont ils n'avaient pas donné le signal, et les armées de Germanie, qui entretenaient avec eux de grandes relations d'amitié, adoptèrent la même détermination. C'est ici que se place le fait bizarre dont nous voulons parler. Verginius Rufus commandait les légions de Germanie. Pas plus que Vindex, il n'était dévoué à Néron. Mais, n'osant ouvertement montrer des dispositions contraires à celles de ses soldats qui n'étaient nullement favorables à Vindex, il les mena contre lui. Les deux armées se trouvèrent en présence près de Besançon. Verginius négociait surtout probablement avec les siens. Il envoyait secrètement des messages à Vindex, et, d'après un bruit accrédité que rapporte l'abréviateur de Dion Cassius, il eut avec ce général une entrevue, où ils convinrent de s'unir ensemble contre Néron [2]. Mais ses soldats voulaient une bataille; ils l'eurent et ils furent vainqueurs. Vindex, qui vit les siens taillés en pièces, se tua de désespoir. Les vainqueurs ne s'étaient nullement proposé de défendre Néron. Ils arrachèrent ses images, les mirent en pièces, proclamèrent ce même chef qu'ils avaient forcé à combattre, malgré lui, et voulurent lui imposer l'acceptation d'une dignité dont il ne se souciait nullement. Il résista, lutta, finit par l'emporter. Il fut convenu qu'on attendrait que le Sénat et le peuple romain eussent prononcé.

Tel fut le début. Tout ce qui se passa depuis au sein des légions y correspondit d'une manière parfaite. Il y eut accord entre elles et les habitants des provinces au milieu desquelles elles avaient leurs campements. Les sympathies et les antipathies des provinciaux dictaient les résolutions des légionnaires quand était débattue la question de savoir à qui appartiendrait l'Empire. Les Lingons et les Trévères, punis par Galba pour s'être prononcés contre Vindex, allumèrent contre lui la colère des soldats campés dans le voisinage du Rhin,

1. Tacite, *Hist.*, I, 53.
2. Dion Cassius, LXIII, 24.

et ce fut la première cause de la proclamation de Vitellius [1]. L'avènement de Vespasien fut l'œuvre de l'Orient autant au moins que celle des légions romaines qui y avaient leur résidence. L'Orient gardait un souvenir amer de ces guerres civiles où la fortune des Césars avait constamment triomphé de ses efforts. Il n'avait oublié ni Pharsale, ni Philippes, ni Actium. Tacite nous apprend que l'autorité du Sénat y avait conservé plus de prestige que dans le reste de l'Empire. Il avait accepté et il répétait avec enthousiasme la prophétie juive annonçant qu'un prince destiné à régir l'univers sortirait de Judée. Un faux Néron y trouva des partisans, parce que le véritable Néron avait projeté, disait-on, de transporter à Alexandrie la capitale de l'Empire. Des soldats syriens acclamèrent un esclave du Pont qui se présentait à eux sous ce nom. Sans doute, ils avaient entendu quelquefois prédire son retour par les populations crédules au milieu desquelles ils vivaient. La supposition que beaucoup d'orientaux y croyaient nous est confirmée par l'interprétation qu'un théologien protestant a donnée de l'Apocalypse de saint Jean où les mots de Néron César sont exprimés en chiffres. Les chrétiens dont il avait été le persécuteur s'en préoccupaient, tandis que d'autres l'eussent regardé comme un événement heureux. Les légionnaires avaient avec les indigènes des liens d'amitié, même des alliances de famille. Ceux de Syrie tenaient au séjour de cette province comme on tient à rester dans sa patrie, et l'une des causes les plus actives de leur soulèvement contre Vitellius fut la nouvelle répandue à dessein par Mucius que les légions de Germanie allaient venir les remplacer. Tout le monde se persuada alors que la prédiction juive regardait Vespasien et que les dieux le destinaient à venger l'Orient de ses humiliations. Ce fut à qui lui jurerait fidélité. Les habitants mettaient à sa disposition leurs richesses, tandis que les soldats lui offraient leurs bras. On lui attribuait le don des miracles, et nul ne doutait qu'il ne fût capable de faire marcher sans difficulté des boiteux et de rendre la vue à des aveugles.

Dans tout cela, le soldat n'était qu'un écho, un miroir réflecteur des impressions et des opinions d'autrui. Ce qui lui

1. Tacite, *Hist.*, I, 51. « Nec deerat pars Galliarum quae Rhenum accolit, easdem partes secuta, ac tum acerrima instigatrix adversus *Galbianos* : hoc enim nomen, fastidito Vindice, induerant. »

appartenait en propre, parce que l'origine en était tout entière dans les habitudes des camps, c'était la superstition de l'*Imperium*. Par là il restait Romain. Il n'était plus fidèle, il est vrai, aux Empereurs qu'il avait reconnus sans les avoir faits lui-même. Les légions de Germanie prêtèrent serment à Galba avant de porter les armes contre lui, et celles d'Orient commencèrent par se soumettre à Vitellius. Mais il ne se détachait d'un Empereur que pour en adopter un autre, auquel la reconnaissance du Sénat et du peuple assurerait dans tout l'Empire un pouvoir légitime. Et ceux qu'il avait créés ainsi, il les transformait immédiatement en idoles; quels qu'ils fussent, il les réputait sacrés. Mourir pour eux au besoin était, à ses yeux, un devoir. C'était presque le seul qu'il sût encore remplir. Les prétoriens donnèrent l'exemple. S'ils avaient permis l'avènement de Galba, ç'avait été par une surprise, et Néron les avait quittés plutôt qu'ils ne l'avaient abandonné. Mais l'élévation d'Othon fut leur ouvrage. Ce débauché, dont la prodigalité et les belles manières faisaient tout le mérite, fut de leur part l'objet d'un dévouement sans bornes. Avec quel soin ils veillent sur ses jours, soupçonnant des conspirations! Vaincus à Bédriac, ils lui demandent comme une grâce de leur permettre de le soutenir jusqu'au bout. Quand il s'est percé de son épée, plusieurs se tuent sur son tombeau. Les légions de Germanie présentent un spectacle plus étrange encore. Nul personnage ne semble avoir jamais mérité plus de mépris que Vitellius, ce type incomparable de gloutonnerie et de crapule. Pourtant son élection fut d'abord accompagnée d'enthousiasme. Il n'eût pas pris l'Empire si les soldats ne l'y eussent poussé. Les simples légionnaires lui offraient leurs joyaux et les ornements de leurs armes [1]. Quand, plus tard, il fut trahi par ses lieutenants, ils le soutinrent avec une rare opiniâtreté. Ils enchaînèrent Cécina, qui avait vendu à l'ennemi sa défection, et marchèrent sans chef au combat avec une intrépidité digne d'une meilleure cause et d'un meilleur sort. L'Empereur vaincu n'en était pas plus actif. Il ne songeait qu'à s'étourdir. Un centurion qu'il avait envoyé pour observer les postes ennemis, lui donna une preuve mémorable de cet esprit d'abnégation courageuse qui animait une armée, sous d'autres rapports, si peu digne

1. Tacite, *Hist.*, I, 57.

d'estime. Introduit par Antonius Primus dans le camp des vainqueurs, il observa tout et revint faire son rapport. Vainement il tenta d'inspirer au maître qu'il servait une généreuse ardeur, en lui montrant la grandeur du danger. Comme il ne dissimulait rien, Vitellius refusait de le croire. Même il l'accusait de s'être laissé corrompre. « Empereur, lui dit avec « simplicité le centurion, il te faut, je le vois, une preuve cer« taine. Je vais t'en donner une à laquelle tu croiras, puisque « je ne puis plus te servir autrement ni par ma vie ni par ma « mort ». Et il quitta la vie par un trépas volontaire. » (Tacite, *Hist.* III, 54.) Tels étaient les Vitelliens. Lorsque Vitellius lui-même eut fait un accord avec le père de Vespasien, par lequel il se désistait de l'Empire, ils persistèrent, lui firent rétracter son abdication et forcèrent les partisans de son rival à se réfugier dans le Capitole. Alors eut lieu l'incendie de cette citadelle de Rome à laquelle se rattachaient tant de souvenirs glorieux et l'espoir d'une domination égale en durée à l'existence du genre humain. Puis on les vit assaillir les troupes d'Antonius Primus en furieux et leur livrer, aux portes de Rome, dans les faubourgs mêmes de la ville, un combat désespéré. La plupart succombèrent. Ceux qui restaient vers le Rhin témoignèrent de leur attachement à la mémoire de Vitellius par un autre fait que Tacite appelle peut-être un peu sévèrement un trait de sottise militaire *(socordiae militaris)*. Leur idole avait péri et ils avaient reconnu Vespasien, lorsqu'après une sédition, ils se repentirent. Ils replacèrent les images de Vitellius dans leur camp et dans les cités belges du voisinage [1]. Les légions de Vespasien n'offrent pas de ces traits de niaiserie héroïque. Elles étaient plus froidement calculatrices. Cependant elles aussi montraient une véritable passion pour celui qu'elles avaient décoré de l'*Imperium*. Leur ferme volonté d'assurer son triomphe ne faiblit pas plus que leur valeur.

Mais, à côté de ce dévouement, on trouvait dans ces armées la plus complète indiscipline, l'amour du brigandage et tous les désordres auxquels la licence la plus effrénée peut se livrer. Les Vitelliens avaient en outre des accès de folie furieuse. Leurs alliés même en ressentirent plus d'une fois les

1. « Vitellii tamen imagines in castris et per proximas Belgarum civitates repositae cum jam Vitellius occidisset. » *Hist.*, IV, 37.



terribles effets. Divodurum (notre pauvre Metz) en fut la permière, mais non la seule victime. Les légions de Germanie y avaient reçu bon accueil. Elles s'imaginèrent sans raison que cette cordiale hospitalité cachait un guet-apens. Elles commencèrent alors un massacre qui faillit être général. Ecoutons Tacite : « On passa chez les Trévères comme chez des alliés sans la moindre inquiétude. A Divodurum, ville des Médiomatriques, malgré l'accueil le plus obligeant, une terreur subite emporta les courages et l'on courut aux armes pour égorger un peuple innocent. Et ce n'était ni la soif de s'enrichir ni le plaisir de piller, mais une fureur, une rage, dont la cause était inconnue et, par cela même, le remède plus difficile. Sans les prières du général qui les calmèrent enfin, la ville aurait été anéantie. Encore n'y eut-il pas moins de quatre mille personnes massacrées. Un tel effroi s'empara des Gaules qu'à l'approche de l'armée, des populations entières accouraient avec leurs magistrats pour demander grâce. On ne voyait que femmes et enfants prosternés sur la route ; et toutes les autres images qui désarment la colère d'un ennemi, ces peuples qui n'étaient pas en guerre, les étalaient pour obtenir la paix. » (Tacite, *Hist.,* I, 63; trad. Burnouf.) Les lieutenants des prétendants, qui étaient les commandants effectifs des armées belligérantes, avaient sans cesse leur violence à craindre.

Il y eut même un moment où les succès comme les revers animèrent celles-ci contre-eux. « Miles secundis adversisque perinde in exitium ducum accendebatur. » (*Hist.,* IV, 36.) La plupart des généraux subalternes, il est vrai, ne partageaient pas la sincérité du dévouement de leurs soldats. Il y eut une ou deux honorables exceptions, celle de Marius Celsus, par exemple. Jusqu'au dernier moment, il essaya de sauver Galba. Les prétoriens irrités sommèrent Othon de lui ôter la vie. Othon résista, alléguant d'abord l'intention d'infliger au coupable un châtiment plus solennel. Puis il le plaça parmi ses généraux, même parmi les commandants de ses troupes. Marius Celsus lui avait promis la même fidélité qu'à Galba et il tint parole. Pour d'autres, la duplicité fut chose légère. Vitellius, qui rencontra dans ses soldats tant de zèle à le servir, fut le plus trahi par ses lieutenants. Bassus livra la flotte de Ravenne à ses ennemis ; Cécina voulut leur livrer l'armée de Crémone. Depuis, les défections des chefs se succédèrent à

de courts intervalles. Les tribuns les imitèrent, et, après eux, les centurions, le simple soldat demeurant seul inaccessible aux séductions comme à la peur. La même perfidie ou la même indifférence pour le succès de la cause dont ils étaient de nom les champions signala les chefs du parti d'Othon, et, si Vespasien ne fut pas abandonné ainsi, c'est que la fortune lui fut toujours favorable. Les commandants des légions, recrutés dans l'ordre sénatorial ou dans l'ordre équestre, avaient retenu les leçons de bassesse et de mauvaise foi qu'ils avaient puisées dans la servitude de l'époque précédente. A force d'avoir appris à flatter le maître présent, ils étaient arrivés à n'avoir que des affections de circonstance. La justice leur importait peu aussi : mais ils calculaient les chances et les profits. Seulement, en hommes expérimentés, ils se disaient que la réalité des faits donne parfois d'étranges démentis aux vraisemblances. Celui dont on croit le succès certain tombe tout à coup; l'adversaire qui semblait abattu se relève et foule aux pieds son vainqueur de la veille. Le plus sûr était de ne pas s'engager assez dans un parti pour être dans l'impossibilité de passer dans l'autre à un moment donné. De nos jours, les familles se divisent. L'un arbore un drapeau, l'autre adopte les couleurs opposées. Il est entendu que celui qui aura le mieux choisi procurera à celui qui s'est trompé des dédommagements au chagrin de ne s'être pas rangé du côté le plus favorisé de la fortune. Il me semble avoir vu dans Tacite l'exemple d'un arrangement de cette nature. Je ne puis pourtant l'affirmer. Mais j'y ai vu certainement d'illustres personnages se glorifier de trahisons qu'ils n'avaient pas commises, afin de mieux faire la cour au maître du jour. Suétonius Paulinus ternit ainsi l'éclat de ses exploits dans la grande Bretagne [1]. Quand on se vante de telles infamies, à quelque extrémité qu'on se trouve réduit, on est capable de les commettre. Les soldats d'Othon, même avant la bataille de Bédriac, avaient conçu contre Paulinus d'étranges soupçons. Si sa conduite ne les justifiait pas alors, son caractère devait les rendre excusables.

Nous touchons ici à l'un des faits les plus caractéristiques

1. *Hist.*, liv. II, 60. Tacite est cette fois trop indulgent. « La nécessité plus que l'honneur dicta, dit-il, l'apologie de Suétonius et de Proculus. Ils se donnèrent le mérite d'une trahison..... Vitellius crut récompenser la perfidie et ne fit qu'absoudre la fidélité. »



de ces tristes guerres, la défiance perpétuelle des prétoriens et des légionnaires à l'égard de leurs conducteurs. Dans tous les actes de ces derniers, ils voyaient quelque arrière pensée. Chaque ordre cachait un piège. Le plus sûr était encore de ne pas leur obéir; car l'ennemi qu'ils feignaient de combattre était moins redoutable qu'eux. De là ces confuses mêlées, ces chocs furieux, cette absence de combinaisons militaires qui apparaissent dans les luttes qui coûtèrent l'Empire à Othon et à Vitellius ; on se heurte au hasard et la frénésie tient lieu de science. Dans les tristes temps que nous avons récemment parcourus, nous avons vu, nous aussi, la plus grande partie des officiers tenus en suspicion. On allait jusqu'à penser que leur attachement au gouvernement qui avait cessé d'exister leur faisait désirer la défaite (1870-71). Des troupes improvisées, placées sous le commandement de vieux capitaines, méprisaient leur expérience. Marchaient-ils en avant? c'était une témérité calculée. Reculaient-ils? il y avait trahison manifeste. Ainsi se détruisaient les faibles ressources que nous avait laissées une guerre commencée sous de déplorables auspices. L'analogie de cette situation morale avec le tableau qu'offraient les légions romaines sous les Empereurs éphémères que suscita la ruine de la maison d'Auguste augmente encore pour nous l'intérêt des récits du prince des historiens sur cette grande orgie militaire. De tous les chefs qui y parurent en première ligne, un seul, Antonius Primus, sut se maintenir en faveur auprès de ses soldats. Ce n'est pas qu'il valût mieux; peut-être valait-il moins que la plupart des autres. Né à Toulouse, il montrait bien qu'il était originaire des bords de la Garonne. Son nom primitif était Bec. Son passé laissait à désirer et offrait peu de garanties relativement à sa conduite à venir. Il avait même était condamné pour crime de faux [1]. Dans la guerre il courut quelques bruits sur un message secret qu'il aurait envoyé à Vitellius. L'Empereur élu par les légions de Germanie lui offrait, disait-on, pour prix d'une trahison, le consulat, la main de sa fille et une dot immense [2]. Vrais ou faux, ces bruits ne l'empêchèrent pas de garder jusqu'au bout son ascendant sur ses légionnaires. C'est qu'il avait compris comment il

1. Voir Tacite. *Hist.*, II, 86.
2. Tacite, *Hist.*, III, 78.

faut agir avec des esprits malades, irritables, sans cesse sur le qui vive. Les succès constants qu'il obtint montrent comment on réussit dans les époques de vertige.

Son système peut se résumer dans les mots suivants : tenir le soldat constamment en haleine, sans le laisser respirer; payer soi-même de sa personne, en toute occasion; éblouir et fasciner. Les dons extérieurs et l'audace valent mieux pour cela que les qualités solides et les talents réels. Antonius Primus, dans une guerre plus régulière, n'eût été probablement qu'un général médiocre. A chaque instant, il mettait son armée dans des positions critiques. Mais quand il voyait ses légionnaires entourés par l'ennemi, tremblants et prêts à plier, il se jetait résolument au milieu d'eux. Il leur apprenait à abandonner toute crainte, en se montrant sans crainte lui-même. A Crémone, il tua de sa main un des fuyards. Dans ces moments, il était le plus vaillant des soldats, et son ardeur électrisait les siens. Comment aurait-on douté de lui après de telles preuves de bravoure? Si l'ennemi avait triomphé, il aurait néanmoins pu, comme Suétonius Paulinus, se faire auprès de lui un mérite de lui avoir fourni une facile occasion de vaincre. Il se serait vanté d'avoir préparé les filets où les soutiens de Vespasien seraient tombés, et la postérité, qui n'en a pas cru Suétonius Paulinus, n'aurait pas cette fois les mêmes motifs de soupçonner un mensonge. Il était aussi grand hâbleur, doué de faconde, déclamateur effronté à la manière des anciens démagogues. Les soldats flattés de se voir harangués, amusés ou plutôt étourdis par des mots sonores et des protestations chaleureuses, ne cherchaient pas à se rendre compte des intentions de ce beau discoureur. Il les tenait suspendus à sa langue comme son compatriote, l'Hercule de Marseille, savait enchaîner les populations par son éloquence, d'après la tradition. Cela ne suffisait-il pas? Il avait un moyen meilleur encore de leur persuader qu'ils avaient en lui un ami, un protecteur, un frère sur lequel ils pouvaient compter. C'était de leur proposer quelque bon pillage, auquel il s'associerait, de leur offrir quelque proie à dévorer. On le savait brigand déterminé, et c'est pourquoi il inspirait de la confiance. A la bataille de Crémone, voyant ses troupes hésiter, il leur montra la ville. C'est l'expression qu'emploie Tacite. Il n'eut besoin que d'un signe, et on le comprit. D'autres disent pourtant que le grand coupable dans cette occasion fut

Hormus, affranchi de Vespasien, émule d'Antonius en scélératesse [1]. La ville prise, tout sanglant, il alla se mettre au bain. Il se plaignit que l'eau n'était pas assez chaude, et déjà Crémone était en feu! N'était-ce pas donner des gages au parti qu'il avait embrassé? Ainsi le pensaient ses soldats qui lui savaient gré d'être, parmi les généraux mêlés à ces affreuses luttes, le moins embarrassé de scrupules. Dans certaines époques maudites, la hardiesse dans le crime est considérée comme une preuve de loyauté. Antonius Primus savait d'ailleurs qu'il ne courait pas plus de risques que ses collègues en les surpassant en perversité. Si la chance eût tourné en faveur de Vitellius, il n'en aurait que mieux trouvé à faire acheter sa défection. J'imagine qu'il se serait fait fort de la faire partager à ses légions ou de les livrer et qu'il y aurait réussi, malgré leur inclination pour Vespasien. Deux ou trois pillages nouveaux auraient préparé les voies à sa trahison; quelque autre Crémone en aurait payé les frais, et la grandeur du service lui aurait valu avec son pardon quelque grosse récompense.

Tels étaient, dans cette tourmente effroyable, les armées et leurs chefs. Le Sénat et le peuple n'étaient alors que des comparses. Nous ne pouvons pourtant entièrement les oublier.

IV

Tandis que les armées romaines flottaient entre l'esprit provincial et la superstition de l'*Imperium*, que devenaient le Sénat et le peuple romain? L'état de guerre, surtout quand la guerre a lieu entre les membres d'une même société, est peu favorable à l'exercice régulier des pouvoirs légaux. Le droit divin et le droit humain cèdent alors la place au droit canon, suivant l'expression plaisante du vainqueur d'Ivry. Pourtant les circonstances dans lesquelles avait commencé l'immense conflit des armées et le souvenir, récemment ravivé par la chute de Néron, des conditions auxquelles le gouverne-

1. Pline accusait Antonius Primus. Tacite s'abstient de décider la question. Tous deux, dit-il, étaient capables de ce forfait.

ment de Rome et des provinces avait été concentré entre les mains d'un seul homme ne permettaient pas qu'on oubliât le Sénat. Si d'autres avaient en réalité contribué plus que lui au renversement du dernier héritier de la maison d'Auguste, c'était lui qui lui avait porté le coup décisif. En proclamant sa déchéance, il l'avait abattu sans retour. Il avait fait aussi acte apparent d'autorité, en nommant Empereur Galba, qui d'abord avait déclaré vouloir être simplement son lieutenant. Par là s'était relevé son nom. Ce n'était qu'un nom. Mais d'aucun côté on ne jugea sans importance de se faire de lui un auxiliaire. Son appui n'était pas absolument nécessaire pour triompher, mais il n'y avait pas, dans l'opinion, de triomphe complet s'il n'y avait souscrit. Et celui qui l'avait avec lui s'en glorifiait comme d'un titre qui lui assurait une supériorité incontestable. Son adversaire n'osait contester le principe, tout en agissant comme s'il ne l'admettait pas, à moins qu'il ne mît lui-même résolument en avant cette même autorité, comme s'il s'en faisait le champion contre l'hypocrisie d'un rival. Combien de fois on a vu ainsi des factions opposées donner pour prétexte à leurs entreprises ambitieuses la volonté de soutenir les droits d'un prince mineur ou faible de caractère! Celle qui le tenait en tutelle réclamait l'obéissance aux ordres qu'elle lui dictait. L'autre, faisant grand bruit de sa fidélité, affirmait qu'elle voulait seulement le tirer de captivité. Pendant que Galba se déclarait le lieutenant des Pères conscrits, Verginius marchait contre Vindex dévoué à Galba, parce que, disait-il, le choix du chef de l'Empire n'appartenait qu'aux sénateurs. Le Sénat reconnut positivement Galba. Les légions de Germanie ne se soumirent qu'un moment. Elles demandèrent un autre Empereur, mais elles protestèrent qu'elles étaient disposées à respecter le libre choix du Sénat et du peuple [1]. Puis elles prêtèrent serment au nom du peuple et du Sénat [2]. Ce n'était qu'une transition pour arriver à proclamer Vitellius. Quelques jours après, les soldats campés sur les bords du Rhin l'élevaient, en effet, à l'Empire [3]. Galba périt et l'auteur de sa chute, Othon, le remplaça. Aussitôt après son avènement, maître du Sénat parce qu'il l'était de Rome, il s'abrite, autant qu'il le peut, derrière ce

1. *Hist.*, I, 12.
2. *Ibid.*, 55.
3. *Hist.*, I, 56.

corps, afin de légitimer par lui son pouvoir. C'est en son nom qu'il envoie des députés aux légions d'Italie et à celles qui se trouvaient alors à Lyon [1]. D'autres furent chargés d'essayer de gagner les troupes cantonnées en Germanie, en faisant valoir les suffrages des sénateurs. Ces dernières missions n'eurent pas de succès. Les choses étaient trop avancées de ce côté pour qu'on reculât. Dans tout l'Occident, la crainte ou la nécessité déterminaient les engagements. Mais les provinces de l'Orient s'attachèrent à Othon, sans aucune affection pour lui, parce que Rome et les Pères conscrits étaient pour sa cause une recommandation puissante [2]. Comment conciliait-on la prétention d'être le ministre de cette aristocratie, dépositaire nominale de la souveraineté, avec le souvenir si récent d'une usurpation qui avait dépouillé un prince pour lequel elle avait de véritables sympathies? Rien de plus facile. On alléguait l'approbation qu'elle avait donnée au fait accompli. En supposant même que le nouvel Empereur eût été criminel, elle l'avait absous de tout reproche ultérieur. Nous avons vu de nos jours bien des applications de cet étrange droit, et c'est ainsi qu'on a présenté comme des actions méritoires, tantôt des coups d'Etat, tantôt des insurrections sans motif. Le Sénat était entre les mains d'Othon. Toute résistance eût été inutile, et d'ailleurs il n'était pas dans ses habitudes de résister. Il pouvait être aussi flatté de la déférence que montrait pour lui celui qui n'avait qu'un signe à faire pour qu'il fût immédiatement décimé. Il s'accommodait d'Othon comme il se serait accommodé de tout autre, placé dans les mêmes circonstances, qui eût suivi la même ligne de conduite. Les prétoriens qui avaient meilleure mémoire lui supposaient fort à tort des arrière-pensées; ils ne voyaient, dans son adhésion au principat d'Othon, qu'une dissimulation destinée à favoriser des complots tramés dans l'ombre. Othon comprenait mieux les choses, et grande fut son inquiétude lorsque ces amis trop dévoués menacèrent les Pères conscrits d'un massacre général. Le discours que Tacite lui prête, après cette terrible nuit qui faillit être la dernière pour tant de sénateurs, ne me paraît pas une simple amplification de rhétorique.

1. *Hist.*, I. 74.
2. « Non partium studio; sed erat grande momentum in nomine urbis ac praetextu senatus. » *Ibid.*, 76.

L'historien a rendu, sous une forme qui lui est propre, des idées qu'Othon exprima sans doute alors. « Que pour jamais soit abolie la mémoire de cette nuit déshonorante, lui fait-il dire. Que nulle autre armée ne sache quelles paroles ont été prononcées contre le Sénat. Dévouer aux supplices un ordre qui est la tête de l'Empire, l'élite et l'honneur de toutes les provinces, non, c'est ce que n'oseraient pas même ces Germains que Vitellius soulève aujourd'hui contre nous. Et des enfants de l'Italie, une jeunesse vraiment romaine, demanderaient le sang de ce corps glorieux, dont la splendeur, illustrant notre cause, fait honte à l'obscure abjection du parti de Vitellius! Ce rebelle a surpris quelques nations. Il a une apparence d'armée. Mais le Sénat est avec nous et, par cela même, la République est de ce côté, de l'autre sont ses ennemis..... L'éternité de l'Empire, la paix de l'Univers, mon salut et le vôtre dépendent de la conservation du Sénat. Institué sous les auspices des dieux, par le père et le fondateur de Rome, il a duré florissant et immortel depuis les rois jusqu'aux Césars: transmettons-le à nos descendants tel que nous l'avons reçu de nos ancêtres. Car, si c'est de vos rangs que sortent les sénateurs, c'est du Sénat que sortent les princes [1]. » Aurait-on dit davantage dans les plus beaux temps de la République?

Tenons pour certain que l'opinion qui, dans les guerres civiles, est souvent vaincue par la force, mais qui quelquefois aussi la paralyse et la ramène, ne trouvait dans ces paroles ni exagération ni mensonge. Les armées de Vitellius s'avançaient rapidement. On délibérait sur la meilleure manière de se défendre. Suétonius Paulinus conseilla de traîner la guerre en longueur. « On avait pour soi, disait-il, et l'Italie, et la capitale, et le Sénat et le peuple. Quelques ombres couvraient parfois ces grands noms. Mais jamais leur éclat ne périrait [2]. » Voici un fait plus significatif encore, même avec les réserves dont l'auteur des *Histoires* l'entoure. Suivant quelques écrivains, les soldats d'Othon et ceux de Vitellius, également fatigués de la guerre et méprisant les deux Empereurs, auraient conçu le dessein de s'accorder et de laisser au Sénat le choix du souverain. Un tel accord, dit Tacite, ne put être que l'œu-

1. *Hist.*, I, 84.
2. « Italiam et caput rerum urbem, Senatumque et populum nunquam obscura nomina, et si aliquando obumbrentur. » *Hist.*, II, 32.

vre d'un petit nombre de soldats meilleurs que les autres. La masse ne voyait dans la guerre qu'une occasion favorable de satisfaire ses coupables convoitises. D'ailleurs les deux armées différaient de mœurs et de langage. Comment auraient-elles pu s'entendre ainsi [1] ? J'ajoute que les cohortes prétoriennes avaient épousé la cause d'Othon, les légions de Germanie celle de Vitellius, avec trop de passion pour qu'on suppose qu'elles aient eu l'idée d'une transaction semblable. Ce fut le projet de quelques-uns. Mais qui sait ce qui serait arrivé, si la lutte s'était prolongée par l'exécution du plan de Paulinus? L'abandon de Vitellius par ses soldats eût mieux disposé les prétoriens à abandonner leur candidat, et les Vitelliens eussent renoncé plus facilement à leur idole si les prétoriens avaient cessé de vouloir imposer aux légions un Empereur de leur choix. Le Sénat était encore un arbitre au jugement duquel chacun croyait pouvoir se ranger d'une manière honorable. Ne serait-ce pas la crainte de quelque négociation semblable qui poussa Othon à brusquer les choses à son grand détriment? Il ordonna de livrer bataille, fut vaincu et prit la résolution de ne pas survivre à sa défaite.

Vitellius était maître, à son tour, par le sort d'une bataille rangée, comme Othon l'était devenu par un *pronunciamento* militaire. Il eut la pensée (si l'on peut supposer qu'il y ait jamais eu autre chose que des impressions confuses dans cette nature brutale et pesante) de fonder sa suprématie sur un droit nouveau, le droit de conquête. Une simple question de costume agitée aux portes de Rome entre lui et ceux qui l'entouraient, devait décider par la solution qu'elle recevrait si les Romains seraient considérés comme des sujets, ou si l'Empire conserverait sa forme demi-républicaine. Chez les Romains, le costume jouait un rôle immense. Les vêtements, les ornements de chaque ordre, étaient une des grandes préoccupations du législateur. Le laticlave faisait le sénateur, l'anneau le chevalier. La faculté de porter tels insignes était bien autrement recherchée que ne le sont de nos jours les décorations. On compta pour le personnage le plus heureux de Rome un Métellus, parce qu'on lui avait accordé l'autorisation de se rendre en voiture au Sénat. « C'était certes une belle et noble récompense, dit Pline l'Ancien qui n'admet pas qu'aucun

1. *Hist.*, II, 37.

homme ait jamais joui d'un bonheur sans mélange; mais il l'avait achetée par la perte de ses yeux [1]. » Par suite de cette importance qu'on attachait à des choses purement extérieures, on avait séparé avec une attention extraordinaire le costume civil du costume militaire. Il y avait interdiction formelle de porter le second dans Rome. On souffrait plus aisément les proscriptions qu'une infraction à cette défense. Pourtant Vitellius fut sur le point d'entrer dans la ville à cheval, vêtu du *paludamentum*. Ses amis l'arrêtèrent. Leurs instances l'emportèrent. Il mit pied à terre et revêtit la prétexte. Cependant ses légions et ses cohortes entrèrent dans la ville tout armées, traitant les habitants comme la population d'une cité conquise. Ils gardaient une contenance farouche, avides de querelles, imputant à quelque piège qu'on leur avait tendu ce qui n'était que l'effet de leur maladresse, lorsqu'ils avaient glissé, par exemple, sur le pavé, menaçant alors de tout massacrer et joignant trop souvent l'effet aux paroles. Quant à leur chef, il se résigna à n'être, comme son prédécesseur, qu'un Empereur citoyen, délégué du Sénat [2]. Aux comices consulaires tenus dans la curie, il sollicita pour ses amis les suffrages des sénateurs. Il siégea plusieurs fois parmi ces derniers et laissa soutenir des avis opposés aux siens. Helvidius Priscus l'ayant un jour combattu, il se contenta d'appeler les tribuns du peuple au secours de son autorité méconnue; il dit même à ses amis « qu'il n'était pas étonnant que deux sénateurs différassent d'avis sur les affaires publiques, que lui-même autrefois avait souvent contredit Thraséas [3] ». Vespasien n'avait garde de se montrer moins modéré. Son avènement, accueilli d'ailleurs avec faveur par une grande partie du Sénat, fut accompagné d'une espèce de résurrection de cette compagnie. Elle sortit momentanément de son inertie. Des débats importants y eurent lieu, et les Pères conscrits furent associés au prince dans une plus large mesure quant au règlement des affaires d'Etat.

Comment se composait la noble assemblée et quelle fut l'attitude de ses membres pendant cette période de bouleversement? Sous Néron, nous l'avons vu, il s'y était formé un parti d'hommes honnêtes et fermes, regardant la vertu comme

1. VII, 45 (43).
2. *Hist.*, II, 89.
3. *Hist.*, II, 91.

le seul bien, la bassesse, la lâcheté et le crime comme le mal suprême. Les délateurs y avaient exercé leur fureur. La plus grande partie de la compagnie, au fond portée vers les premiers par ses inclinations, se rangeait du côté des seconds par faiblesse. Chose trop commune dans les assemblées! Thraséas et Soranus étaient condamnés à mort; Helvidius Priscus était banni. Eprius Marcellus, au contraire, voyait sa fortune s'accroître de jour en jour et recevait de ses collègues les marques d'un respect affecté. Toutefois les sentiments du Sénat éclatèrent lorsqu'il déposa Néron. Les exilés revinrent. Leurs persécuteurs eurent sujet de craindre. Le choix d'un des exilés, Pison, comme héritier de l'Empire, indiquait dans Galba la volonté de rompre entièrement avec les hommes du règne précédent, malgré l'influence funeste de ses affranchis. Beaucoup de sénateurs s'en félicitèrent. Quelques-uns en éprouvèrent secrètement du chagrin et n'en affectèrent que plus de joie. Les indifférents — et c'était, dit Tacite, la majorité, — comptèrent sur l'empressement de leurs hommages pour avancer leurs propres affaires, sans s'occuper beaucoup des intérêts de l'Etat [1]. Les courtisans, les gens faibles et égoïstes, formaient donc encore la portion la plus nombreuse de la compagnie, bien que la proportion des bons et des méchants ne fût plus exactement la même. Le Sénat devait continuer à être ce que serait le prince.

Galba succombe. Les Pères conscrits se hâtent d'aller faire leurs compliments de congratulation à Othon, dont l'ambition était, un instant auparavant, le sujet de mille imprécations de leur part : « On eût dit un autre Sénat. Tous couraient au camp; tous s'efforçaient de se devancer les uns les autres. On insultait Galba; on exaltait le choix des soldats; on couvrait la main d'Othon de baisers, et l'enthousiasme était d'autant plus grand qu'il était moins sincère [2]. » On s'attendait, en effet, à voir dans Othon un autre Néron, et la plupart des sénateurs redoutaient ses vices. Mais, de toutes les qualités, la prudence était celle qu'ils estimaient le plus. La sûreté, la fortune, valaient bien, à leurs yeux, quelques génuflexions, et même, si la nécessité l'exigeait, ils étaient prêts encore à des actes plus honteux. Othon ne leur en de-

1. *Hist.*, I, 19.
2. Tacite, *Hist.*, I, 45.

manda pas. Empereur, il se conduisit mieux qu'on n'avait osé l'espérer. Mais il ne fit que passer. Une partie des sénateurs l'avait accompagné jusqu'à Modène, où ils étaient lorsqu'eut lieu la première bataille de Bédriac. Les Pères conscrits s'y trouvèrent dans une situation singulièrement pénible. Il faut lire à ce sujet Tacite. Les humiliations et les dangers de ces politiques peu courageux que leur prudence même plaçait, pour ainsi dire, entre deux feux, ne tournèrent pas à la tragédie. Ils en furent quittes pour la peur et pour la honte. Le lecteur trouvera dans le récit du grand historien une fidèle peinture de leur caractère, sans être obligé, pour cette fois, d'assister à des scènes sanglantes [1].

Les sénateurs restés à Rome n'eurent pas les mêmes incertitudes. Il n'y eut pas les mêmes fluctuations. On apprit tout d'un coup qu'Othon vaincu avait quitté la vie et que les troupes demeurées dans la ville prêtaient serment à Vitellius. Aussitôt le Sénat d'adorer le soleil levant, si bien que, dans son zèle, il lui décerna en une seule fois tous les honneurs dont il avait gratifié peu à peu les premiers Empereurs, pendant de longs règnes [2]. L'encre avec laquelle tous ces beaux décrets avaient été écrits n'était pas encore séchée qu'arriva l'armée de Vespasien. Temps d'angoisse et de nouvelles palinodies! L'avantage était évidemment du côté des armées flaviennes; mais Vitellius occupait Rome. Il fallait que les sénateurs parussent toujours persuadés que sa cause était la meilleure, qu'ils lui fissent croire à leur affection dévouée et que cependant son rival n'eût pas sujet d'être trop offensé. Donc, à la nouvelle de la défection de Cécina, ils poussèrent des cris d'indignation. Un consul trahir ainsi la République! Un lieutenant d'Auguste son Empereur, et quel Empereur! Un ami abandonner celui qui l'avait comblé de bienfaits! Seulement ils n'accusaient les partisans de Vespasien que d'erreur et d'imprudence. De Vespasien lui-même, pas un mot [3]. D'autres revers suivirent. Vitellius fit des levées. Le soldat, comme dans toute la guerre, se montrait plein d'ardeur pour son service. Sénateurs et chevaliers ne voulaient pas paraître rester en arrière. Les sénateurs acceptent l'établissement d'une contribution destinée à subvenir aux frais

1. *Hist.*, II, 52 seqq.
2. *Hist.*, II, 55.
3. *Hist.*, III, 37.

des nouveaux enrôlements. Les chevaliers offrent leur bourse. On brûle de mettre ses ressources à la disposition du prince. Mais ce beau mouvement s'arrête aussitôt que Vitellius a tourné le dos, si bien que celui-ci, comprenant bien qu'il n'avait rien à attendre, fit remise d'un tribut qu'on ne lui payait pas [1]. Enfin Vespasien triompha. Cette fois, la majorité du Sénat éprouva une satisfaction véritable. Tout n'était-il pas préférable aux affreuses catastrophes par lesquelles on venait de passer? D'ailleurs Vespasien protestait de son respect pour ses anciens collègues. On fit en sa faveur un sénatus-consulte analogue à celui dont Vitellius avait été l'objet. Un fragment considérable nous en a été conservé.

Dirai-je qu'alors les honnêtes gens firent une tentative pour s'emparer de la direction de l'assemblée? Helvidius Priscus était à leur tête. C'était un de ceux que Galba avait rappelés de l'exil. L'âme de Thraséas, son beau-père, semblait revivre en lui. Déterminer le Sénat à prendre à l'égard du prince une attitude conforme aux droits que lui donnait la constitution de l'État et provoquer des châtiments, tout au moins une déclaration d'indignité, contre ceux de ses membres qui, sous Néron, avaient été les principaux instruments de la tyrannie, tels sont les deux buts qu'il poursuivit avec une énergie que le succès ne put couronner. Le premier fit probablement tort au second. Les séides de Néron parurent les défenseurs des prérogatives impériales sous un prince qui était bien éloigné de prendre le fils d'Agrippine pour modèle. Et puis, les grands coupables avaient trouvé jadis parmi les sénateurs de faciles complices. Ceux qui n'avaient pas la conscience sans reproche se sentaient indirectement attaqués. Helvidius échoua dans ses attaques contre l'ancien chef des délateurs, Eprius Marcellus. D'abord il se porta son accusateur. Beaucoup de ses amis eux-mêmes le prièrent de se désister. Puis il essaya d'obtenir qu'une députation, qu'on projetait d'envoyer à Vespasien, serait désignée par les suffrages des sénateurs. Le haut rang qu'Eprius Marcellus occupait au Sénat eût rendu son exclusion significative. La vivacité avec laquelle Marcellus combattit cette motion prouve assez qu'il s'attendait bien à subir un affront si ses collègues choisissaient. On se plaît à éluder les questions quand on est

1. *Ibid.*, III, 58.

timide. On évite volontiers de prononcer un jugement, alors même qu'on indique assez par là dans quel sens on le prononcerait. Eprius l'emporta, sans que sa victoire dût diminuer sa honte. Helvidius, battu, apprit qu'il n'avait à compter que sur des sympathies stériles. Je ne doute pas qu'il n'ait prévu alors ce qui l'attendait. Mais les nobles âmes sont ainsi faites que les défaillances et les indignes compromis, dont chaque jour leur offre le spectacle, les attristent bien plus que l'issue prévue de leurs généreux efforts ne les épouvante.

Au reste, il s'introduisit sous Vespasien un changement important dans la composition du Sénat. L'élément provincial y prit une tout autre place qu'auparavant, grâce au choix du prince. Par là entrèrent dans la curie beaucoup d'hommes préférables à ces patriciens et à ces descendants d'affranchis, qui formaient encore la grande majorité du corps. Ils avaient pour la plupart l'amour du bien et leur modération n'excluait pas une certaine constance. Seulement la plupart d'entre eux avaient ce que nous pourrions appeler le tempérament monarchique. Vespasien était, à leurs yeux, le sauveur de Rome. Ses erreurs mêmes avaient, à leurs yeux, un caractère respectable. Du moins il y eut plus de conviction que de bassesse dans leur soumission, qui parfois alla trop loin.

Le peuple de Rome habitué aux spectacles, en vit un autre plus émouvant dans les péripéties qu'amena la compétition des aventuriers qui se disputèrent les dépouilles de la maison d'Auguste. Le déplorable état de dépravation où il était descendu paraît mieux encore dans cette période que dans la précédente. Flatteur et gouailleur [1], s'amusant de tout et craignant tout, assez pourvu de vivacité d'esprit, mais sans intelligence ni cœur, il s'associe au Sénat dans tout ce que celui-ci fait de méprisable. Il entoure Galba et maudit l'ambition coupable d'Othon, jusqu'au moment où il est assuré qu'Othon triomphe [2]. Alors il n'épargne pas les in-

1. Il fallit lui en coûter cher d'avoir voulu plaisanter avec les soldats de Vitellius. Des gens du peuple, « par un badinage qu'ils croyaient plaisant », avaient saisi le moment où les soldats ne pensaient à rien pour en désarmer plusieurs, en coupant furtivement l'attache de leurs baudriers ; ensuite ils leur demandèrent s'ils avaient leurs épées. Ceux-ci furieux se jetèrent, le fer à la main, sur une foule sans armes. (Tacite, *Hist.*, II, 88.)

2. Tacite, *Hist.*, I, 32. « Universa jam plebs palatium implebat, mixtis servitiis et dissono clamore, caedem Othonis et conjuratorum exitium poscen-

vectives à Galba. Apprend-il qu'Othon a succombé? Il couvre d'applaudissements le nom de Vitellius. Il promène par les temples, avec des lauriers, les images de Galba, dont il ne se soucie guère, et lui fait d'un amas de couronnes une espèce de tombeau, près du lieu où il a péri [1]. Il proteste de son dévouement à l'Empereur élu par les légions de Germanie, lorsque les Flaviens s'avancent, feint de vouloir s'enrôler pour aller les combattre et s'éclipse, lorsque vient le moment de s'exécuter. Il contribue par ses protestations, aussi mensongères que folles, à déterminer le même Vitellius à revenir sur son abdication, et puis il l'insultera, il lui prodiguera les outrages, parce qu'il aura suivi son conseil. On sait quelle fut son attitude dans le combat qui précéda pour ce malheureux la catastrophe finale. « Le peuple, dit Tacite, y assistait comme aux jeux du cirque, encourageant de ses cris et de ses applaudissements chaque parti tour à tour. Voyait-il l'un ou l'autre fléchir et les vaincus se cacher dans les boutiques ou se réfugier dans les maisons, ses clameurs les en faisaient arracher et mettre à mort, et il emportait la meilleure part du butin ; car le soldat, tout entier au sang et au carnage, laissait les dépouilles à la multitude. C'était dans Rome entière un cruel et hideux spectacle; ici des combats et des blessures, là des gens qui se baignent ou s'enivrent; plus loin des courtisanes et des hommes prostitués comme elles, parmi des ruisseaux de sang et des corps entassés : d'un côté toutes les débauches de la paix la plus dissolue, de l'autre, tous les crimes de la plus impitoyable conquête [2]. » Laissons de côté ces scènes déplorables qui, pour nous-mêmes, éveillent de trop pénibles souvenirs.

Mais arrêtons-nous un moment, pour terminer, sur les rivalités de province à province et de municipe à municipe que réveilla la grande conflagration de l'Empire après la mort de Néron. Quiconque a lu l'histoire de Thucydide ou les *Républiques italiennes* de M. de Sismondi sait quelle animosité peut engendrer parmi des voisins la diversité d'intérêts ou de

tium, ut si in circo ac theatro ludicrum aliquod postularent; neque illis judicium aut veritas : quippe eodem die diversa pari certamine postulaturis: sed tradito more quemcumque principem adulandi, licentia acclamationum et studiis inanibus ».

1. *Hist.*, II, 55.
2. *Hist.*, III, 83.

principes ou même une circonstance futile. La paix romaine avait assoupi ces haines de clocher, sans les éteindre. Pour éclater de nouveau, elles n'attendaient qu'une occasion. En Gaule, Vienne et Lyon nourrissaient l'une contre l'autre des sentiments vindicatifs que la guerre réveilla. Des combats se livrèrent et, de part et d'autre, beaucoup de sang fut versé. Galba persécuta les Lyonnais, tandis qu'il prodiguait les faveurs aux habitants de Vienne. Les Lyonnais brûlaient de prendre leur revanche. Quand les légions de Vitellius traversèrent la Gaule, ils les accueillirent avec enthousiasme. Ils leur montrèrent Vienne, les animèrent de leur passion contre cette ville et firent luire à leurs yeux l'appât d'un butin considérable. Ils eussent voulu la destruction de la cité ennemie. Ils n'obtinrent pas tout à fait ce qu'ils désiraient. Vienne se racheta au prix d'une riche rançon qui, dit Tacite, fit comprendre aux soldats ce que méritait d'égards une si ancienne colonie. Valens, qui les commandait, leur avait donné l'exemple de cette humanité lucrative [1]. Quand vint, un peu plus tard, la guerre de Civilis, une des choses qui sauvèrent la domination romaine dans la Gaule, ce fut ce même esprit peu bienveillant des villes, les unes à l'égard des autres. Les Lingons et les Trévères, chefs du mouvement, avaient pris le parti de Verginius contre Vindex; on leur en voulait pour cela. D'ailleurs on se demandait qui aurait la direction de la guerre, de qui on recevrait les ordres et les auspices, quel serait, en cas de succès, le siège du nouvel Empire? « La discorde, dit Tacite [2], n'attendait pas même la victoire. *Nondum victoria, jam discordia erat.* Ceux-ci mettaient en avant les traités, ceux-là leurs richesses et leurs forces, d'autres l'ancienneté de leur origine. C'étaient des querelles sans fin ». — En Italie, mêmes discordes entre les municipes. L'amphithéâtre de Plaisance ayant été réduit en cendres par les Vitelliens, le peuple fut persuadé que des matières combustibles y avaient été portées secrètement par des habitants des colonies voisines, jaloux de la splendeur de cet édifice, le plus vaste de l'Italie [3]. En Campanie, les uns prirent parti pour Vitellius, les autres pour Vespasien et la lutte se prolongea même après le triomphe du second. « Mais, dit Tacite, les villes y

1. *Hist.*, I, 66.
2. *Hist.*, IV, 69.
3. *Hist.*, II, 21.

étaient plutôt armées les unes contre les autres que rebelles à l'Empereur [1]. » Pouzzoles fut la plus ardente pour Vespasien, Capoue pour son adversaire [2]. Cette dernière fut punie par la nécessité de supporter quelque temps le séjour de la troisième légion et par la ruine de ses plus illustres maisons [3]. La satisfaction qu'en éprouva Pouzzoles paraît avoir été sa seule récompense. Ces petits faits passent inaperçus au milieu des déchirements de l'Empire romain dans cette époque funeste. Ils ont pourtant leur importance. Ils font voir comment dans le sein de l'unité romaine, alors en général mise hors de toute contestation, les inimitiés des anciennes républiques se donnaient carrière sous de nouveaux prétextes. On sait d'ailleurs que cette unité fut un moment attaquée dans les Gaules, en même temps qu'en Orient les Juifs faisaient un dernier effort pour échapper au joug insupportable pour eux de la maîtresse du monde.

A. Duméril.

1. *Hist.*, IV, 3. « Discordibus municipiorum animis magis inter semet quam contumacia adversus principem. »
2. *Ibid*, III, 57.
3. *Ibid.*, IV, 3.

LES THÉORIES DRAMATIQUES

AVANT

LES DISCOURS DE CORNEILLE

La *Poétique* d'Aristote a été la Bible des théoriciens dramatiques au XVIᵉ et au XVIIᵉ siècle. C'est en la commentant plus ou moins fidèlement qu'ils ont exprimé leurs propres idées. Il ne sera pas inutile, avant d'arriver aux commentateurs, de dire quelques mots du texte qu'ils ont étudié, ou du moins de ce qui dans ce texte est relatif à la tragédie.

Des différents éléments qui la constituent, le plus important est l'action, et c'est à l'étudier qu'Aristote consacre la plus grande partie de son ouvrage.

Quelles doivent être les qualités de l'action ? Il y en a deux essentielles : l'étendue et l'unité. Trop d'étendue disperserait l'attention et empêcherait de saisir l'ensemble de l'œuvre. Trop peu d'étendue nuirait à la beauté, car la beauté demande une certaine grandeur. En ce qui concerne l'unité, il y a une erreur à éviter, celle qui consiste à confondre l'unité de héros avec l'unité de sujet. Celle-ci se reconnaît à ce qu'on ne peut retrancher aucune des parties sans faire tort à l'ensemble.

Le poète doit-il inventer l'action de sa pièce, ou la prendre toute faite dans l'histoire ou dans la légende? Les deux systèmes peuvent se soutenir par de bonnes raisons; c'est une question sur laquelle Aristote est revenu plusieurs fois, mais ce qu'il dit d'essentiel se trouve au chapitre IX, où il établit la différence qu'il y a entre la poésie et l'histoire. La poésie, dit-il, traite du général, l'histoire du particulier; l'histoire dit ce qui est arrivé, la poésie ce qui aurait pu arriver. Il en

résulte que là même où le poète prend dans l'histoire les éléments de son drame, il fait œuvre d'invention et transforme ce qu'il emprunte.

Après avoir ainsi marqué les traits essentiels de l'action tragique, il faut entrer un peu plus dans le détail, et rechercher quelles formes cette action devra revêtir. Il y en a une très grande variété, mais elles peuvent se ramener à deux principales : l'action est simple ou implexe. L'action implexe, dont Aristote s'occupe surtout, se caractérise par les péripéties, c'est-à-dire qu'une ou plusieurs fois au cours de son développement l'action prend un nouvel aspect. Parmi les péripéties il en est une qui présente un intérêt particulier, et dont Aristote s'est plus longuement occupé : c'est la reconnaissance ou *agnition*.

Jusqu'ici nous avons considéré la tragédie par l'extérieur et pour ainsi dire dans ses éléments matériels. Il faut maintenant étudier ce qui en fait l'âme, c'est-à-dire les personnages qui y figurent et les rapports qu'ils soutiennent entre eux. Aristote détermine avec précision les qualités que le héros de la tragédie doit avoir pour faire la plus grande impression possible sur l'âme des spectateurs. C'est suivant les mêmes principes qu'il aborde l'étude des combinaisons tragiques, et qu'il les classe par ordre de valeur.

En étudiant les rapports des personnages entre eux, il est amené à parler de la peinture des mœurs et des caractères, qui, sans avoir dans le drame la même importance que l'action, en constitue cependant un des éléments principaux.

Ces différentes vues sont complétées par une comparaison assez détaillée entre la tragédie et l'épopée. Aristote montre comment ces deux formes de l'art, sorties d'une même source, se sont développées en des sens très divers, et quelles raisons expliquent cette différence de développement. Il trouve dans ce rapprochement une occasion de confirmer et d'éclaircir ce qu'il a dit sur l'action tragique, sur l'unité et sur la vraisemblance.

Telle est, dans ses grandes lignes, la théorie du drame suivant Aristote. On ne peut espérer, dans une brève analyse, d'en faire comprendre toute la profondeur. Il y a des chapitres qu'il faudrait citer en entier, car tous les mots en sont importants. Ce qui met la *Poétique* incomparablement au-dessus de tous les traités sur le même sujet, c'est

que l'auteur, au lieu de donner simplement des règles, les rattache aux principes de l'art, c'est-à-dire à la nature humaine étudiée dans son fond ; ce n'est pas une œuvre de critique littéraire, mais de science et de philosophie. De là l'intérêt éternel de ce livre, et les applications qu'on en peut faire au théâtre moderne aussi bien qu'au théâtre ancien.

Il était difficile de choisir un meilleur guide qu'Aristote, et il n'y a guère d'ouvrage plus suggestif que la *Poétique,* à condition qu'on sache la comprendre, et qu'on ne se borne pas à en commenter servilement le texte. Lessing a montré, dans sa *Dramaturgie de Hambourg,* quel parti on pouvait en tirer, et que de ces théories antiques la forme seule avait vieilli. Malheureusement les théoriciens du XVIe et du XVIIe siècle n'avaient ni la méthode ni le génie de Lessing. Ou bien ils se contentent de donner un commentaire littéral, et fidèles au texte de l'ouvrage, ils en oublient l'esprit ; ou bien ils couvrent du grand nom d'Aristote leurs fantaisies propres et leurs vaines subtilités. S'il y a quelque intérêt à suivre les déviations successives que la doctrine subit dans les écrits de ses interprètes, ce n'est pas à cause de la valeur de ces écrits, mais à cause de l'influence que la théorie a exercée sur la pratique, et parce que le développement de la tragédie française s'explique en partie par les erreurs et les préjugés de ces théoriciens démodés.

Les ouvrages où nous aurons à puiser sont : 1° Les commentaires proprement dits sur la *Poétique* d'Aristote ; 2° les préfaces et écrits de circonstance qui ont été composés pour ou contre les doctrines aristotéliques ; 3° les traités dont les auteurs ont exposé sur la poésie dramatique une doctrine originale ou qu'ils croyaient telle. Nous rangeons dans la première catégorie les traités de Robortello [1], de Madio [2], de Vettori [3], de Castelvetro [4] ; dans la seconde les écrits comme l'*Art de la tragédie* (1572), de Jean de la Taille, le manifeste d'Ogier en tête de la tragédie de *Tyr et Sidon* (1628),

1. Francisci Robortelli Utinensis in librum Aristotelis de Arte Poetica explicationes (Florentiæ, 1548).
2. Vincentii Madii Brixiani et Bartholomæi Lombardi Veronensis in Aristotelis librum de poetica communes explanationes : Madii vero in eumdem librum propriæ annotationes (Venetiis, 1550).
3. Petri Victorii commentarii in primum librum Aristotelis de Arte poetarum (Florentiæ, 1560).
4. Lodovico Castelvetro. — La poetica d'Aristotele vulgarizzata e esposta (Basileæ, 1576). La première édition est de Vienne, 1570.

les *Sentiments de l'Académie* sur *le Cid* (1636), le *Discours à Cliton avec un traité de la disposition du poème dramatique* (1637). La troisième catégorie comprend des ouvrages comme la *Poétique* de Scaliger [1], le traité de Heinsius *De tragœdiæ constitutione* [2], ou *la Pratique du théâtre* de l'abbé d'Aubignac [3].

Il serait fastidieux d'analyser ces différents écrits les uns après les autres; ce serait se condamner à ressasser plusieurs fois les mêmes idées sans profit pour le lecteur : il vaut mieux nous attacher à quelques points essentiels, en tenant compte soit de l'importance que certaines questions ont réellement dans tout système dramatique, soit de l'importance très exagérée qui a été attribuée par les écrivains de ce temps-là à tel point de doctrine. Quelle idée faut-il se faire et se faisait-on alors de la tragédie, de l'action dramatique, de la vraisemblance? Qu'a-t-on dit de la question des unités? Quel rôle a-t-on pensé que la morale devait jouer au théâtre? Quelle a été la source des théories émises sur ces différents sujets? Dans quel sens se sont-elles développées et pourquoi? C'est ce qu'il peut y avoir intérêt à savoir et ce que nous essaierons de démêler.

I

Définition de la tragédie.

La plupart des commentateurs d'Aristote admettent sans discussion la définition qu'il a donnée de la tragédie [4]. Castelvetro est le seul qui ait essayé d'analyser, à sa manière, les

1. J.-C. Scaligeri Poetices libri septem. (ed. 1594, in-12). La première édition est de 1561, in-f°.
2. De tragœdiæ constitutione liber (Lugduni Batavorum, 1611).
3. *La Pratique du théâtre* (Amsterdam, 1715, 2 vol in-12.) *La Pratique* se trouve dans le premier volume; le second comprend les *Discours sur Térence*, par Ménage, et le *Térence justifié* de l'abbé d'Aubignac). Nous citons l'édition dont nous nous sommes servi ; mais la première édition de *la Pratique du théâtre* est de 1657.
4. Nous la rappelons pour mémoire : « La tragédie est l'imitation d'une action sérieuse, complète, ayant une certaine étendue, par un discours orné, dont tous les ornements ne se trouvent pas ensemble dans chaque partie, sous forme dramatique et non pas narrative, employant la terreur et la pitié pour purger les passions de ce genre. » (Trad. Egger.)

idées d'Aristote; mais les résultats de son analyse sont un peu étranges. De la définition de la tragédie telle qu'elle se trouve au chapitre VI de la *Poétique,* il déduit les huit qualités que, suivant lui, la tragédie doit avoir [1]. Dans cette déduction, tantôt il se contente de reproduire les idées d'Aristote, tantôt il en tire des conséquences que celui-ci n'avait pas prévues. Il soutient par exemple que l'action de la tragédie doit être *merveilleuse et enveloppée.* Pourquoi? Cela résulte, dit-il, des termes même d'Aristote; il dit, en effet, que la tragédie doit exciter la terreur et la pitié; or ces effets ne peuvent se produire si l'action tragique n'a pas les qualités que nous venons de dire. Il se met un peu plus en frais de raisonnement pour établir que l'action de la tragédie doit être *possible.* En effet, le mot grec μῦθος, qui désigne l'action dramatique, signifie en même temps *fable,* c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas arrivé; autrement ce ne serait pas une fable, mais une histoire. D'un autre côté, cette fable représente une action humaine; et il est de l'essence de ces actions d'être arrivées ou de pouvoir arriver; d'où il résulte que la fable, autrement dit l'action de la tragédie, n'étant pas vraie, doit être *possible.*

Ailleurs [2] il définit la nature de la tragédie en l'opposant à la comédie. Il ne faut pas croire que ces deux genres dramatiques se distinguent en ce que l'un excite la tristesse et l'autre la joie. Tous deux produisent alternativement la joie et la tristesse. A quoi tient donc la différence des sentiments que nous causent la tragédie et la comédie? A la différence des personnages mis en scène. Ceux de la tragédie sont des rois, ont le cœur magnanime, ressentent vivement les injures qu'on leur fait et en tirent une vengeance éclatante. Ils sont peu sensibles aux petites misères, et comptent pour rien un vol fait à leurs dépens. En revanche il faut pour les réjouir des sujets considérables, et un mariage heureux n'y suffirait pas. Tout en eux, malheur et bonheur, joie et tristesse, doit avoir de la grandeur. Il n'en est pas ainsi des personnages de comédie, qui n'éprouvent que des impressions moyennes, et à qui les grands bonheurs et les malheurs extrêmes sont également inconnus.

1. *La Poetica d'Aristotele.* Parte principale III, Particella 4.
2. Parte princip. III, Particella 9.

Cette théorie, qui fonde la tragédie non pas sur la nature des sentiments qu'elle excite, mais sur la condition des personnages qu'elle met en scène, se rapproche de celle de Scaliger. Il est vrai que dans la définition que celui-ci donne de la tragédie : *Imitatio per actiones illustris fortunæ, exitu infelici, oratione gravi, metrica* [1], il fait intervenir un élément nouveau, la nécessité du dénouement malheureux, que Castelvetro n'admet pas [2]. Il est vrai aussi que Scaliger, contrairement à Castelvetro, admet une différence essentielle entre les événements que la tragédie met en scène et ceux qui sont le sujet de la comédie. La tragédie, dit-il, représente des meurtres, des exils, des parricides, des incestes, des combats, des plaintes, des funérailles. La comédie représente des jeux, des banquets, des ruses d'esclaves qui dupent des vieillards [3].

L'abbé d'Aubignac se rattache à la fois à la tradition de Castelvetro et à celle de Scaliger. Comme Castelvetro, il proteste contre l'erreur des modernes qui veulent que le dénouement de la tragédie soit nécessairement funeste. Il n'en est rien, dit-il, « étant certain que ce terme *(tragédie)* ne veut rien dire sinon une chose magnifique, sérieuse, grave et convenable aux agitations et aux grands revers de la fortune des princes; et qu'une pièce de théâtre porte ce nom de tragédie seulement en considération des incidents et des personnes dont elle représente la vie, et non pas à raison de la catastrophe [4]. »

On voit que les commentateurs d'Aristote, soit par les additions, soit par les suppressions qu'ils ont faites, ont singulièrement transformé sa définition. Mais tout en lui faisant perdre à la fois de sa largeur et de sa précision, ils ne l'ont cependant pas altérée dans ce qu'elle a de fondamental. Castelvetro l'avait rapprochée de la comédie; mais s'il avait

1. *Poetic.* I, 6.

2. Cependant Scaliger lui-même remarque (III, 97) qu'il y a des tragédies antiques dont le dénouement est heureux, comme l'*Ion* d'Euripide et les *Euménides* d'Eschyle, et il est obligé de convenir que ce n'est pas par le dénouement que la tragédie et la comédie diffèrent essentiellement l'une de l'autre.

3. Poetic. III, 97. Voici le passage textuel : « Res tragicæ grandes, atroces, jussa regum, cædes, desperationes, suspendia, exsilia, orbitates, parricidia, incestus, incendia, pugnæ, occæcationes, fletus, ululatus, conquestiones, funera, epitaphia, epicœdia. In comedia lusus, comessationes, nuptiæ, repotia, servorum astus, ebrietates, senes decepti, emuncti argento. »

4. *Pratique du théâtre,* II, 10.

médiocrement réussi à expliquer la différence des impressions que l'une et l'autre produisent, c'est cependant sur cette différence d'impressions qu'il faisait reposer la distinction des deux genres. François Ogier, dans la préface qu'il écrivit en 1628 pour la pièce de *Tyr et Sidon* de Jean de Schelandre, est le premier qui ait eu l'idée de supprimer cette distinction. Les anciens, nous dit-il, pour divertir les spectateurs, faisaient succéder la représentation des drames satyriques à celles des tragédies. Il est bien plus naturel de mêler dans une même pièce le grave et le plaisant, et d'imiter ainsi ce qui se passe dans la vie. « De dire qu'il est mal séant de faire paraître en une même pièce les mêmes personnes, traitant tantôt d'affaires sérieuses, importantes et tragiques, et incontinent après de choses communes, vaines et comiques, c'est ignorer la condition de la vie des hommes, de qui les jours et les heures sont bien souvent entrecoupés de ris et de larmes, de contentement et d'affliction, selon qu'ils sont agités de la bonne ou de la mauvaise fortune. » La joie et la tristesse s'entremêlent sans cesse, et la nature même nous montre qu'elles ne diffèrent guère l'une de l'autre, « puisque les peintres observent que les mêmes mouvements de muscles et de nerfs qui forment le ris dans le visage sont les mêmes qui nous servent à nous faire pleurer et à nous mettre dans cette triste posture dont nous témoignons une extrême douleur. »

On reconnaîtra aisément dans la première partie de cette théorie une idée qui a été bien souvent reprise depuis, celle-là même qui inspire de nos jours les romanciers réalistes et les auteurs du Théâtre Libre : elle consiste à confondre les conditions de l'art avec celles de la réalité. L'autre partie est plus originale et plus profonde ; elle n'est que l'exagération d'une vérité entrevue. S'il est vrai, en effet, que la joie et la tristesse confinent l'une à l'autre, on peut soutenir que la comédie et la tragédie se touchent par bien des points. Que le comique et le tragique soient l'envers l'un de l'autre, il est difficile de le contester, et entre les exemples qui le prouvent on n'a que l'embarras du choix. Mais en conclure que la comédie et la tragédie doivent se confondre, c'est retomber dans l'erreur même que nous venons de relever ; c'est faire abstraction de ce qui est l'essentiel de l'œuvre d'art, à savoir la pensée de l'auteur, qui donne sa forme aux choses et qui

substitue l'unité idéale aux impressions changeantes et confuses de la réalité.

Quoi qu'il en soit, le manifeste d'Ogier resta un fait isolé dans notre histoire littéraire, et la tragédie française, comme les théories dramatiques, se développa dans un sens opposé à ses préférences. Tout notre théâtre classique est la négation des principes qu'il avait professés.

II

De l'invention dramatique et de la vraisemblance.

Aristote avait dit (chap. IX) que ce qui distingue la poésie de l'histoire, c'est que l'une exprime le général et l'autre le particulier. Cela se voit, dit-il, dans la comédie, où, après avoir inventé une action vraisemblable, le poète met ensuite des noms au hasard. Si dans la tragédie on s'attache encore aux noms historiques, c'est que ces noms, déjà connus des spectateurs, ajoutent plus de vraisemblance à l'action.

Robortello a présenté plusieurs objections contre ce passage [1]. Aristote, dit-il, a soutenu ailleurs que le poète devait choisir une action unique comme sujet de son œuvre. Ici il dit qu'il doit représenter les choses non comme elles se sont passées, mais comme elles auraient pu se passer. Il y a contradiction, car cette action que le poète doit choisir comme sujet de son œuvre ne doit pas être seulement possible, mais vraie. — Il faut distinguer, répond Robortello, entre les poètes comiques ou ïambiques qui ont toute liberté d'inventer les actions et les noms de leurs personnages, et les poètes épiques ou tragiques qui représentent des événements en partie vrais et partie inventés, et qui par conséquent, ont le droit de se conformer tantôt à la vérité tantôt à la vraisemblance.

Robortello fait encore observer que les poètes, qui sont censés ne s'attacher qu'au général, décrivent cependant les actions particulières de leurs héros. Cela est vrai; mais que

1. In libr. Arist. de Arte Poetica explicationes, p. 86-91.

fait Homère, par exemple, quand il décrit les actions d'Ulysse? Il se conforme à un type idéal de prudence et de ruse qu'il a dans l'esprit.

Pietro Vettori [1] se demande quelle est la pensée d'Aristote lorsqu'il dit que les poètes conçoivent d'abord une idée de leurs personnages, et leur donnent ensuite des noms. Cela signifie probablement que dans la seconde période de l'invention ils renoncent aux idées générales pour envisager leurs héros comme particuliers et déterminés [2]. Cette façon de procéder est d'ailleurs plus logique et plus féconde que celle des poètes tragiques, qui, conservant les noms traditionnels, se renferment par là même dans un petit nombre de sujets. En somme il y a deux éléments importants dans l'œuvre dramatique : la conception de l'action et celle de la vraisemblance. C'est à la vraisemblance que les poètes tragiques se sont attachés de préférence en conservant les sujets traditionnels, tandis que les comiques ont imaginé l'action librement et à leur guise, sans se préoccuper de la tradition. Ils ont pensé, et sans doute avec raison, que cette méthode ne ferait aucun tort à la vraisemblance de leurs inventions.

Madio [3] relève une contradiction apparente dans le texte de la *Poétique*. Ce qui est cause, suivant Aristote, que les poètes tragiques s'attachent aux noms et aux événements historiques, c'est que le fait qu'ils sont réels en implique la vraisemblance [4]. Cependant il ajoute qu'il n'y a pas de raison de s'y tenir absolument, d'autant que la plupart des spectateurs n'ont jamais entendu parler des faits qu'on représente devant eux. Ceci soulève une difficulté. Au commencement de la *Poétique,* Aristote a posé en principe qu'une des causes du plaisir que nous font les œuvres d'art, c'est que nous

1. Commentarii in prim. libr. Arist. de Arte poetarum, p. 94-97.
2. Aristote avait indiqué (chap. XVII), en prenant pour exemple *Iphigénie en Tauride,* comment le poète peut concevoir l'idée principale et tracer les grandes lignes de son sujet, avant de donner des noms aux personnages. Castelvetro fait remarquer (Parte princip. III, Particell. 18) que dans l'idée générale de la fable tragique, telle que l'expose Aristote, il entre déjà bien des traits particuliers qui la distinguent d'une autre fable du même genre. Ainsi ce qui chez le poète comique n'est vrai que de la seconde période de l'invention, le serait de la première pour l'auteur tragique.
3. In Aristot. librum de Arte Poetica commentarii, Particula LIV.
4. « Dans la tragédie, dit Aristote (ch. IX), on s'attache encore aux noms historiques, et la raison, c'est que le possible est probable ; or, la chose qui n'est pas arrivée, nous ne sommes pas certains qu'elle soit possible, tandis que ce qui est arrivé est évidemment possible, car s'il était impossible, il ne serait pas arrivé. »

reconnaissons les objets imités. Ici, au contraire, il dit que le plaisir sera le même, soit que les spectateurs connaissent déjà les événements qui leur sont présentés, soit qu'ils les ignorent. — Voici ce qu'on peut, suivant Madio, répondre à cette objection. Il faut distinguer entre le plaisir que donne la peinture ou la sculpture, et celui que nous cause la tragédie. En voyant une peinture, il est nécessaire que nous reconnaissions l'objet précis qu'elle représente; l'imitation poétique au contraire, quoiqu'elle puisse s'appliquer à des objets réels, s'attache à ce qu'il y a en eux d'universel, et ce que les spectateurs doivent retrouver dans la vérité même, c'est moins la vérité que la vraisemblance. — Il y a cette autre différence entre les arts plastiques et la tragédie, que les choses représentées sur la scène doivent nous faire l'effet d'être, non pas une imitation de la vie, mais la vie même, tandis qu'en voyant une peinture nous n'oublions jamais que nous avons affaire, non à la nature, mais à une imitation.

Scaliger [1] est d'avis que les hommes ont naturellement horreur du mensonge; ce qui leur plaira dans la tragédie, c'est la vérité ou du moins ce qui s'en rapproche le plus.

C'est à peu près au même point de vue que s'est placé Castelvetro [2]. Aristote avait cité comme exemple d'une tragédie où tout est de pure invention, sujet et personnages, *la Fleur*, d'Agathon. Voici comment Castelvetro argumente à ce propos. Ou bien Agathon n'avait pas représenté de rois dans sa pièce, et alors ce n'était pas une tragédie; ou bien les noms des rois étaient imaginaires, et par là du moins la tragédie devait déplaire aux spectateurs qui sentaient qu'on les trompait. — Mais, dira-t-on, beaucoup de spectateurs ne savent pas qu'on les trompe; ils ne sont pas assez instruits pour cela. Mauvais raisonnement, répond Castelvetro; il viendra toujours un moment où les spectateurs seront éclairés, et ils éprouveront la même déception que si, croyant posséder des pierreries, ils s'apercevaient qu'ils n'ont que des pierres fausses.

La Mesnardière suit la tradition de Castelvetro et de Scaliger, lorsqu'il n'admet les sujets d'invention que pour la tragi-comédie, en les proscrivant de la tragédie proprement

1. Poetice, III, 97.
2. La poetica d'Aristotele, Parte princip. III, particell. 7.

dite [1]. « Car il est du tout impossible qu'une fable de cette sorte (= romanesque) excite bien la compassion, qui ne peut être provoquée que par le triste spectacle des infortunes véritables, ou du moins qu'on estime vraies [2]. »

La théorie de la vraisemblance est étroitement liée à celle de l'invention poétique, ou plutôt elle n'est autre chose que celle de l'invention, considérée non plus du point de vue du poète, mais du point de vue des lecteurs ou des spectateurs auxquels il s'adresse. C'est à ces deux théories que se rapporte un passage du chap. XIV de la *Poétique,* sur lequel les commentateurs ont beaucoup discuté. Aristote dit dans ce passage qu'il n'est pas permis de changer les fables reçues, comme le meurtre de Clytemnestre par Oreste et celui d'Eriphyle par Alcméon. Il ajoute, en termes assez vagues, « qu'il faut trouver des moyens et employer convenablement la tradition [3]. »

Vettori [4] et Madio [5] pensent qu'en défendant de changer les sujets consacrés, Aristote veut interdire de toucher au fait même, mais qu'il admet qu'on en modifie les circonstances. Il faut accepter le fait que Clytemnestre a été tuée par Oreste, mais on peut supposer qu'il l'a tuée sans le savoir, dans un accès d'égarement. Toucher ainsi aux circonstances d'un fait, ce n'est pas le détruire (λύειν), c'est savoir s'en servir (χρῆσθαι καλῶς).

Castelvetro [6] s'attache surtout à ces mots : αὐτὸν δὲ εὑρίσκειν δεῖ, dont il propose quatre interprétations différentes :

1° Le poète doit inventer le sujet de toutes pièces;

2° Il fera preuve d'invention en choisissant parmi les fables antiques celles qui ont les qualités qu'Aristote exige ;

3° Pour parvenir à son but le poète devra trouver des moyens, c'est-à-dire des incidents particuliers qui se rattachent au sujet, mais dont ni l'histoire ni la fable n'ont fait mention;

1. La Poétique de La Mesnardière (Paris, 1640 in-4°), chap. V.
2. On peut remarquer que ce dernier membre de phrase, si l'on en presse le sens, détruit ce qui le précède.
3. Voici le texte grec : « Τοὺς μὲν οὖν παρειλημμένους μύθους λύειν οὐκ ἔστιν, λέγω δὲ οἷον τὴν Κλυταιμνήστραν αποθανοῦσαν ὑπὸ τοῦ Ορέστου καὶ τὴν Ἐριφύλην ὑπὸ τοῦ Ἀλκμαίωνος · αὐτὸν δὲ εὑρίσκειν δεῖ, καὶ τοῖς παραδεδομένοις χρῆσθαι καλῶς. »
4. Comment. in prim. libr. Aristot. de poetica, pp. 136-137.
5. In Aristot. libr. de poetica commentarii, Particula LXXV.
6. *La Poetica d'Aristotele*. Parte princip. III. Particella 14.

4° Il devra laisser de côté les sujets anciens et en choisir de nouveaux qu'il prendra dans l'histoire, en déployant ses facultés d'invention sur des faits vrais, non utilisés par d'autres poètes : agir ainsi, ce sera véritablement inventer (εὑρίσκειν).

C'est cette dernière interprétation qui a ses préférences.

Ce qui précède touche à la fois à la théorie de la vraisemblance et à celle de l'invention, qu'Aristote d'ordinaire n'a pas séparées l'une de l'autre. Voici qui se rapporte plus particulièrement à la théorie de la vraisemblance. Il s'agit de la phrase du chapitre XXIV de la *Poétique*, où il est dit qu'il faut préférer « l'impossible vraisemblable au possible invraisemblable ».

Robortello [1] l'interprète de la façon suivante : « Homère raconte qu'Ajax lança une pierre d'une grosseur et d'un poids énormes. Si l'on considère les forces humaines, le fait est impossible; il est vraisemblable cependant, parce que nous savons qu'il y a des hommes beaucoup plus forts que les autres; et d'autre part l'action de lancer une pierre étant naturelle en elle-même nous dispose à croire au fait impossible que nous raconte le poète. Maintenant si l'on nous dit que Dédale vola avec des ailes de cire, ou que le cheval Pégase avait des ailes qui l'emportaient dans les airs, le fait d'un animal qui vole avec des ailes est non seulement vraisemblable, mais vrai; mais qu'un homme ou que le cheval Pégase ait des ailes, voilà ce qui nous paraît impossible et contre nature, et ce qui rend invraisemblable pour nous le reste de l'hypothèse; nous admettrions bien qu'un homme avec des ailes pût voler, mais nous n'admettons pas qu'un homme puisse avoir des ailes. »

Suivant Madio [2], si le poète doit préférer ce qui est faux, mais vraisemblable, à ce qui est à la fois invraisemblable et vrai, c'est que son but est d'instruire. Peu lui importe, pourvu qu'il y arrive, de raconter des choses vraies ou fausses; ce qui est essentiel, c'est qu'il gagne la confiance de ses lecteurs, et il le fera moins en recherchant la vérité qu'en s'attachant aux erreurs populaires.

Castelvetro [3], pour éclaircir la pensée d'Aristote, étudie

1. In librum Aristot. de Arte Poetica explicationes, pp. 285-286.
2. In Aristot. libr. de poetic. commentarii, Particula CXXXIV.
3. *La Poetica d'Aristotele,* Parte princip. IV, Particella 4.

les quatre formes sous lesquelles peuvent se combiner la vérité et la vraisemblance :

1° Le possible est croyable;
2° Il est incroyable;
3° L'impossible est croyable;
4° Il est incroyable.

Il est clair que la première et la troisième combinaison sont les seules bonnes, et qu'il faut rejeter les deux autres.

Exemple du *possible incroyable :* la transformation de l'Amour en Ascagne au premier livre de l'*Énéide*. Cette transformation était sans doute possible à un dieu; mais l'Amour avait mille autres manières plus vraisemblables d'enflammer le cœur de Didon.

Exemple de l'*impossible croyable :* le chien d'Ulysse le reconnaît après vingt ans d'absence, Or les chiens ne vivent pas vingt ans. Mais s'ils vivaient jusqu'à cet âge, la reconnaissance en question ne serait pas invraisemblable.

Castelvetro[1] admet, comme Aristote, qu'il y ait des actions qui fassent de l'effet dans un poème, et qu'on ne puisse cependant pas représenter sur la scène. Mais il est visible que le principe de cette distinction n'est pas le même pour les deux auteurs. Tandis qu'Aristote admet que les conditions de la vraisemblance sont différentes pour un poème et pour une pièce de théâtre, Castelvetro n'est frappé que des difficultés matérielles qui empêchent de représenter sur la scène tel ou tel épisode d'une épopée. Aristote avait cité à l'appui de son opinion la poursuite d'Hector par Achille au XXIIe chant de l'*Iliade :* « Ce tableau, disait-il, serait ridicule sur la scène; d'un côté les Grecs immobiles, cessant de poursuivre, de l'autre Achille les arrêtant d'un signe; mais dans le récit cela ne s'aperçoit pas. » Suivant Castelvetro, la raison donnée par Aristote n'est pas la bonne; il n'y aurait rien de ridicule à voir les Grecs s'arrêtant de poursuivre pour obéir aux ordres d'Achille. Seulement il est impossible d'avoir une scène assez grande pour représenter à la fois une ville comme Troie, une armée comme celle des Grecs, et la plaine où courent les deux adversaires.

En louant en lui-même le chant de l'*Iliade* dont nous venons de parler, Aristote dit qu'il a un caractère mer-

1. *La Poetica d'Aristot.*, Parte princip. IV, Particell. 3.

veilleux, et il ajoute : « Or, le merveilleux plaît : τὸ δὲ θαυμαστὸν ἡδύ. » Cette simple réflexion jetée en passant suggère à Castelvetro un développement sur les causes du plaisir que nous cause le merveilleux [1]. Ces causes, suivant lui, sont de deux sortes. Le merveilleux nous plaît, soit parce qu'il excite notre curiosité, soit parce qu'il s'accorde avec nos désirs et nos sympathies. Lorsque ces deux conditions sont réunies, nous sommes parfaitement satisfaits; c'est ce qui arrive dans *Iphigénie en Tauride,* lorsque nous voyons Oreste, grâce à sa sœur dont il se fait reconnaître, échapper à la mort qui le menaçait. L'événement est à la fois imprévu et désiré de nous. Il n'en est pas de même dans *Œdipe roi.* Nous prenons plaisir, il est vrai, à voir se dérouler l'histoire extraordinaire du héros, mais ce qu'elle a d'abominable répugne à nos instincts et diminue notre plaisir. Il serait de même incomplet si les événements, conformes à nos désirs, étaient en même temps trop prévus.

Heinsius est le dernier critique qui, dans la question de la vraisemblance, ait suivi la méthode d'Aristote et rattaché la théorie de la vraisemblance à celle de l'invention. Ceux qui sont venus après lui ont traité du vraisemblable considéré en lui-même. Chapelain, dans *les Sentiments de l'Académie,* la Mesnardière et d'Aubignac s'accordent à distinguer *le vraisemblable ordinaire* et *le vraisemblable extraordinaire.* Celui-ci consiste dans des événements qui ne sont pas impossibles, mais qui arrivent rarement. Telle est la coïncidence remarquable qui se trouve dans l'*Hécube* d'Euripide : la servante d'Hécube trouve le cadavre de Polydore sur le rivage où elle allait laver le corps sanglant de Polyxène

Il faut distinguer entre le vraisemblable extraordinaire et le possible. Suivant l'Académie, la coïncidence d'événements dramatiques qui se rencontrent dans *Hécube* est vraisemblable, quoique extraordinaire, tandis que le mariage de Rodrigue et de Chimène à la fin du *Cid* est simplement possible.

D'Aubignac fait remarquer avec raison que tel fait, vraisemblable en lui-même, peut cesser de l'être si le poète l'introduit sans préparation, et uniquement parce qu'il en a besoin dans sa pièce. Il est assez ordinaire qu'un homme meure subitement d'une apoplexie. Mais si un auteur dra-

1. *La Poetica d'Aristot.* Parte princip. IV, Particell. 3.

matique se servait de ce moyen pour se débarrasser d'un personnage gênant, personne ne prendrait une telle combinaison au sérieux.

Chapelain, la Mesnardière et d'Aubignac sont d'accord pour déclarer qu'entre la vraisemblance et la vérité historique c'est la vraisemblance que le poète doit préférer. En effet, dit d'Aubignac, il ne représente pas les choses comme elles ont été, mais comme elles auraient dû être. Et il s'autorise de ce principe pour blâmer Corneille qui a fait mourir Camille de la main d'Horace : cette action a quelque chose d'odieux, et il aurait mieux valu, suivant lui, que Camille, voyant l'épée de son frère teinte de sang, se fût elle-même précipitée au-devant du fer.

Cependant il y a des faits historiques si connus qu'il est difficile de les changer. Si on représente la mort de César, dit la Mesnardière, il ne sera pas permis de le faire mourir dans sa maison, car tout le monde sait qu'il a été frappé en plein Sénat. Mais on pourra supposer qu'au lieu d'adresser à Brutus avant de mourir deux ou trois paroles entrecoupées, il lui a fait un discours un peu plus long.

Il peut se faire que l'auteur se trouve dans l'alternative ou d'introduire dans l'histoire des changements considérables que le public n'accepterait pas, ou de représenter sur la scène des événements qui ne conviennent pas au théâtre ; il n'aura alors d'autre parti à prendre, dit d'Aubignac, que de renoncer à son sujet.

D'Aubignac est le seul qui ait fait observer qu'en matière de vraisemblance dramatique une chose domine tout le reste : ce sont les mœurs et les sentiments des spectateurs. Les Grecs, qui vivaient en république, aimaient, dit-il, à représenter sur la scène les fautes et les malheurs des rois. Chez nous, au contraire, les sujets où les rois sont maltraités réussissent mal. Il fait remarquer aussi que la tragédie est plus goûtée des grands, qui y retrouvent des sentiments et des passions plus conformes aux leurs. Il ne donne pas d'ailleurs à cette observation toute l'étendue qu'elle pouvait avoir, et il ne paraît pas s'apercevoir qu'elle touche à une question capitale de théorie dramatique : quel est le fondement du plaisir que nous cause la tragédie? Jusqu'à quel point les héros tragiques doivent-ils nous ressembler pour nous émouvoir?

III

Des unités.

Des trois unités dont Boileau a donné la formule célèbre :

> Qu'en un lieu, qu'en un jour, un seul fait accompli
> Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli,

il en est une, l'unité d'action, que personne ne conteste, pas plus Victor Hugo que Boileau lui-même. Elle se distingue par là des deux autres, si souvent attaquées, et qui n'ont plus guère de partisans. Il semble donc qu'on pourrait la mettre à part, comme une vérité acquise et au-dessus de tout débat. Mais historiquement cela est impossible; car c'est l'unité d'action qui a fait inventer les deux autres. Voici comment.

Dans ce qu'Aristote a dit de l'étendue et de l'unité de l'action, il envisage tantôt ce qu'il y a de commun entre l'épopée et la tragédie, tantôt ce qui les distingue l'une de l'autre. Ce qui doit être commun aux deux genres, c'est de former un tout complet, ayant une certaine grandeur, et dont l'unité consiste dans l'unité d'action, non dans celle de héros. Les différences consistent dans la forme, qui est narrative pour l'épopée et dramatique pour la tragédie, et aussi dans l'étendue, l'épopée pouvant embrasser un temps indéfini et des actions simultanées, tandis que les actions simultanées entrent difficilement dans la tragédie, et que la durée de l'action y est ordinairement beaucoup plus courte.

Ce qui est devenu plus tard la loi de l'unité de temps n'était donc à l'origine qu'une remarque de détail faite par Aristote dans sa comparaison du drame et de l'épopée. Ce sont les commentateurs qui, de cette simple constatation d'un fait, ont imaginé de tirer toute une théorie. Mais elle n'acquit pas tout de suite tout son développement, et la plupart des théoriciens du XVI[e] siècle, plus attachés que leurs successeurs au texte d'Aristote, ont surtout développé, comme lui, ce qui est relatif à l'unité d'action. Ils ont généralement, à son exemple, envisagé la tragédie dans ses

rapports avec l'épopée : rapports de ressemblance, qu'explique l'origine commune des deux genres, rapports de différence, devenus plus sensibles à mesure que chacun des deux genres opérait son évolution distincte.

Aristote, après avoir établi que l'œuvre d'art devait former un tout, définissait le tout : *Ce qui a un commencement, un milieu et une fin.* Le commencement, disait-il, c'est ce qui ne suppose rien avant et quelque chose après ; la fin, au contraire, c'est ce qui suppose quelque chose avant et rien après. Castelvetro critique cette définition [1]. Il n'y a rien, dit-il, qui ne suppose quelque chose avant ; nous sommes curieux par exemple de savoir ce qui a précédé les aventures que Virgile nous raconte d'Enée. De même il est faux que la fin ne suppose rien après elle ; la preuve, c'est que Quintus de Smyrne a donné une suite à l'*Iliade,* quoique l'*Iliade* soit un poème complet en lui-même. Madio [2], après avoir reproduit la même objection, y répond de la manière suivante. Lorsqu'Aristote dit que le commencement ne suppose rien avant lui, il faut sous-entendre : *en tant que cela concerne l'action dont il s'agit;* de même en ce qui est de la fin. Ainsi s'il s'agit d'un mariage, quand on sera arrivé à la célébration du mariage, l'action sera terminée ; et elle n'aura dû commencer que par des événements qui se rapportent à ce mariage.

Aristote compare l'œuvre d'art à un animal qui, pour être beau, ne doit être ni trop grand ni trop petit : car, s'il est trop grand, l'ensemble échappera à notre vue ; s'il est trop petit, la vision n'en sera pas distincte. Castelvetro [3] fait deux objections contre ce passage. D'abord il établit une différence entre les objets réels qui, pour nous plaire, doivent être de proportions moyennes, et les objets représentés par l'art, qui, pour diverses raisons, peuvent être plus grands ou plus petits que nature. L'artiste peut les faire plus grands, soit pour produire une impression plus forte (si, par exemple, il veut peindre des héros ou des dieux), soit pour montrer son habileté ; car dans une œuvre de proportions plus considérables les défauts se voient mieux.

1. *La Poetica d'Aristotele,* Parte princip. III, Particella 4.
2. *In Aristot. libr. de poetica commentarii.* Particula XLVII.
3. *La Poetic. d'Aristot.* Parte princip. III, Particella 5.

Autre objection. On peut bien admettre que, de même qu'un objet trop grand brouille la vue, une fable trop longue brouille la mémoire; mais l'autre partie de la comparaison n'est pas exacte. Car s'il y a des objets trop petits pour être vus distinctement, on ne peut pas dire qu'il y ait des fables trop courtes pour être retenues; au contraire, plus elles seront courtes, plus on les retiendra facilement.

Madio [1], après avoir fait la même objection, y a répondu de la façon suivante. Aristote a dit que l'action dramatique doit se composer de trois parties, un commencement, un milieu, une fin. Or, si l'action est trop courte, ces trois parties ne paraîtront pas distinctes les unes des autres; la comparaison avec un être trop petit est donc justifiée.

Castelvetro [2] croit qu'Aristote a fait fausse route en essayant de déterminer la durée de l'action dramatique par la nature de cette action. Suivant lui, ce qui lui assigne ses limites nécessaires, c'est la fatigue des spectateurs, qui ne peuvent rester plus d'un certain temps assis sur les bancs du théâtre. Aristote craint que la mémoire des spectateurs ne se brouille si on lui donne à retenir un trop grand nombre d'événements. Mais on pourrait faire la même objection contre l'épopée, qui raconte des événements plus longs et plus compliqués que ceux de la tragédie.

La comparaison que fait Aristote entre l'épopée et la tragédie a été reprise par Castelvetro [3], mais le point de vue auquel il se place est bien différent. L'idée de la beauté est étroitement associée pour lui à celle de la difficulté vaincue. Si Homère a choisi pour sujet de l'*Iliade* non pas toute la guerre de Troie, mais une partie de cette guerre, ce n'est pas, comme le dit Aristote, parce que le sujet aurait été trop long et que la mémoire des lecteurs aurait eu de la peine à le retenir; c'est que ce sujet eût été trop varié, trop riche, trop beau par lui-même, et qu'il n'eût pas demandé assez de génie de la part du poète. Si la tragédie est supérieure à l'épopée, c'est parce qu'elle est restreinte dans des limites de temps dont l'épopée est affranchie, et que par là même elle offre moins de facilité à l'auteur. Moins le poète épique fera usage des ressources propres à l'épopée, plus il restrein-

1. *In Aristotel. librum de poetica commentar.* Particula XLVIII.
2. *La Poetic. d'Arist.* Part. princip. III, Partic. 5.
3. *Ib.* Parte princip. IV, Particell. 1.

dra la durée de l'action et le nombre des personnages, plus son œuvre se rapprochera de l'idéal, car il sera plus merveilleux que dans des limites étroites de temps, de lieu, d'action, des événements extraordinaires puissent s'accomplir.

C'est par des considérations du même ordre que Castelvetro [1] cherche à résoudre une question particulière relative à l'unité d'action. Il ne faut pas confondre, disait Aristote, l'unité d'action avec l'unité de héros : c'est une erreur qu'ont commise les auteurs d'*Héracléides* et de *Théséides*, qui ont cru devoir nous retracer d'un bout à l'autre les exploits de leurs personnages. — Pourquoi, demande Castelvetro, le poète ne nous raconterait-il pas la vie tout entière de son héros, comme l'ont fait Plutarque et Suétone? La poésie ressemble à l'histoire, et n'en diffère qu'en ce qu'elle représente les choses possibles et non les choses vraies. Ce qui fait que les poètes tragiques observent l'unité d'action au sens où Aristote l'entend, c'est que les difficultés matérielles d'une représentation théâtrale ne leur laissent pas plus de liberté. Quant aux auteurs d'épopées, s'ils s'en tiennent à une action unique (comme la colère d'Achille dans l'*Iliade*, ou le retour d'Ulysse dans l'*Odyssée*), c'est qu'il font mieux éclater ainsi la fécondité de leur génie, qui d'une matière assez pauvre sait tirer des chefs-d'œuvre.

Ainsi Castelvetro, sur ce point de l'unité d'action, prend à peu près le contre-pied de l'opinion d'Aristote. La Mesnardière et d'Aubignac, au contraire, se contentent de développer la doctrine de la *Poétique*, et distinguent expressément l'unité d'action de l'unité de héros. Sans doute unité ne veut pas dire nécessairement simplicité; l'unité d'action peut s'accommoder d'incidents nombreux, et à côté de l'action principale peut se développer une action secondaire qui s'y rattache étroitement. Mais en général il sera prudent de n'abuser ni des actions épisodiques ni des incidents.

Ce n'est pas assez, dit d'Aubignac, que l'action soit une : il faut qu'elle soit continue, c'est-à-dire « que les principaux personnages soient toujours agissants, et que le théâtre porte continuellement et sans interruption l'image de quelques desseins, attentes, passions, troubles, inquiétudes et autres

1. *La Poetic. d'Aristot.* Parte princip. III, Particell. 6.

pareilles agitations, qui ne permettent pas aux spectateurs de croire que l'action du théâtre ait cessé [1]. »

Cette continuité, qui paraît à d'Aubignac la forme la plus saisissable et la plus concrète de l'unité dramatique, trouve son expression dans la liaison des scènes, sur laquelle il a longuement insisté. Les scènes peuvent être liées de quatre manières différentes :

1e *Liaison de présence.* — Elle consiste essentiellement en ce que le théâtre ne doit jamais rester vide, et que les acteurs qui figurent dans la première scène ne s'en aillent pas avant que ceux de la deuxième soient entrés ;

2° *Liaison de recherche.* — Elle a lieu, lorsque l'acteur qui vient sur la scène cherche celui qui en sort;

3° *Liaison de bruit.* — Elle a lieu lorsque, au bruit qui se fait sur la scène, un acteur qui n'y était pas accourt pour en saisir la cause;

4° *Liaison de temps.* — Elle a lieu lorsque le personnage qui entre en scène, sans avoir affaire à ceux qui en sortent, arrive pourtant « si à propos qu'il ne pourrait y venir raisonnablement ni plus tôt ni plus tard ».

Ce que d'Aubignac appelle la *liaison de présence* est l'idéal vers lequel il faut tendre; les autres liaisons ne suppléent qu'imparfaitement celle-là. Si le théâtre n'est jamais vide un seul moment, le poète aura réalisé cette continuité d'action qui est, dans la pensée de d'Aubignac, le signe matériel et la condition de l'unité.

Ailleurs, il est vrai, il semble admettre que cette unité peut exister sans être matérialisée et rendue visible à nos yeux. Il suffit, dit-il *qu'on attende toujours quelque chose de nouveau.* Mais s'il croyait sérieusement que l'unité et la continuité de l'action résultent des impressions excitées chez les spectateurs, il n'aurait pas pris la peine d'édicter ces lois minutieuses sur la liaison des scènes.

La théorie de l'unité d'action nous conduit à celle de l'unité de temps, qui, à l'origine du moins, s'y rattachait étroitement.

Certains commentateurs, comme Vettori [2], se contentent de reproduire les remarques d'Aristote, pour qui la durée

1. *Pratique du théâtre,* éd. d'Amsterdam 1715, tom. I, p. 79.
2. *Commentar. in prim. librum Arist. de Poetica,* pp. 52-53.

moins longue de l'action est un des caractères qui distinguent la tragédie de l'épopée. Cette différence n'existait pas d'ailleurs à l'origine, et les premiers poètes tragiques jouissaient à cet égard de la même liberté que les poètes épiques.

Robortello [1], suivant son habitude, commente les expressions mêmes du texte : « La tragédie s'efforce le plus possible de se renfermer dans une révolution du soleil, ou du moins de dépasser peu ces limites [2]. » Il se demande si Aristote veut parler d'un jour de vingt-quatre heures ou d'un jour de douze. Il est probable, dit-il, qu'il a voulu désigner uu jour artificiel de douze heures. En effet, le poète n'intervenant pas et laissant les personnages parler aux spectateurs, nous n'avons à considérer que ceux-ci. Or, à ce point de vue, l'imitation d'une action qui se fait pendant le jour de douze heures est plus plus parfaite, car la nuit les hommes se reposent, n'agissent pas et ne parlent pas entre eux.

Madio [3] le premier fait intervenir la notion de vérité ou de vraisemblance. La tragédie et la comédie, dit-il (car au point de vue de la durée de l'action les lois qui les régissent sont les mêmes), essaient de se tenir le plus près possible de la vérité. Or, si nous apprenions que des choses qui se sont passées en un mois sont représentées sur la scène en deux ou trois heures, c'est-à-dire pendant la durée ordinaire des spectacles, cela nous paraîtrait à bon droit incroyable. Supposons que dans une tragédie on envoie un messager d'Italie en Égypte. Quel est le spectateur qui, en le voyant revenir au bout d'une demi-heure, ne le sifflera pas, et ne dira pas que l'œuvre du poète est contraire au sens commun? Il en est tout autrement dans l'épopée, où l'imagination du poète et des lecteurs dispose du temps à sa fantaisie.

Scaliger [4] invoque le même argument. Il n'admet pas que pendant les deux heures qu'on reste au spectacle il se passe beaucoup plus d'événements que deux heures ne peuvent en contenir [5]. Il est plus rigoureux encore que Robortello pour ce qui est de la durée de l'action; s'il n'ose pas demander

1. *In librum Aristot. de Arte Poetica explicationes*, p. 50.
2. Voici le texte grec : ἡ μὲν γὰρ ὅτι μάλιστα πειρᾶται ὑπὸ μίαν περίοδον ἡλίου εἶναι ἢ μικρὸν ἐξαλλάττειν.
3. *In Aristot. librum de poetica commentarii,* Particula XXXI.
4. *Poetice,* III, 97.
5. « Nec prælia illa, aut oppugnationes, quæ ad Thebas duabus horis conficiuntur, placent mihi. » (III, 97.)

qu'il y ait identité entre cette durée et celle de la représentation, il est d'avis que l'action du drame doit se passer en six ou huit heures.

Castelvetro [1] raisonne de même, sauf que, tenant plus de compte des principes d'Aristote, il déduit la loi de l'unité de temps dans la tragédie non seulement de la vraisemblance, mais de la nature de la poésie dramatique, qu'il oppose à celle de l'épopée. Celle-ci peut s'étendre à l'infini dans le temps et dans l'espace, tandis que la tragédie est enfermée dans des limites précises que lui assignent les conditions mêmes de la représentation. La durée de douze heures que, suivant lui, Aristote attribue à la tragédie, lui paraît trop longue, car la nécessité de manger et de boire, sans compter celle de satisfaire aux besoins naturels, ne permet pas aux spectateurs de rester douze heures au théâtre. Ce raisonnement se complète par l'argument classique, tant de fois ressassé. Comment les spectateurs pourraient-ils croire qu'il s'est passé pluieurs mois ou plusieurs années, lorsque le témoignage de leurs sens leur apprend qu'il ne s'est écoulé que quelques heures ?

La règle de l'unité de temps, dont nous avons montré l'origine chez les commentateurs d'Aristote et chez Scaliger, fut adoptée sans discussion par les écrivains français du XVI[e] siècle qui s'occupèrent, ne fût-ce qu'en passant, de théories dramatiques, ainsi que par les tragiques contemporains. Jacques Grévin dans son *Brief discours sur le théâtre,* Ronsard dans son *Art Poétique,* Pelletier dans sa *Poétique,* Jean de la Taille dans son *Art de la tragédie,* Vauquelin de la Fresnaye dans son *Art poétique,* l'admettent également. Le seul théoricien de cette époque qui l'ait combattue, c'est Pierre de Laudun, sieur d'Aigaliers, dans sa *Poétique.* Il conteste que cette règle ait été connue et appliquée par la plupart des poètes anciens. Quand même elle l'aurait été, il ne s'ensuit pas qu'elle doive l'être par les modernes. Elle est incompatible avec la définition de la tragédie, qui est *le récit de la vie des héros.* Elle enferme l'action dramatique dans un cadre trop étroit. Enfin, on ne voit pas que les tragédies faites selon cette formule vaillent mieux que les autres.

Il n'y a là que l'esquisse d'une argumentation. Si l'on veut

1. *La Poetic. d'Aristot.* Part. princip. II, Particella 7.

voir les arguments pour et contre présentés dans toute leur étendue, si l'on veut suivre le développement du système des unités prenant peu à peu sa forme définitive grâce aux attaques de ses adversaires et aux apologies de ses partisans, il faut aller jusqu'au XVIIe siècle. La plupart des idées essentielles sont suffisamment exposées dans trois écrits : d'abord la Préface de François Ogier (1628) dont nous avons déjà parlé, ensuite une dissertation manuscrite de Chapelain analysée par M. Charles Arnaud dans sa thèse sur l'abbé d'Aubignac [1], enfin, un ouvrage anonyme publié en 1637, sous ce titre : *Discours à Cliton, avec un traité de la disposition du poème dramatique* [2]. La dissertation de Chapelain est un plaidoyer complet et systématique en faveur de l'unité de temps, qui est combattue au contraire par les deux autres écrivains.

En dehors des arguments tirés du fond des choses, il y a des arguments historiques : les adversaires comme les partisans des unités essaient de se couvrir de l'autorité des anciens. D'abord la règle de l'unité de temps est-elle d'Aristote ? Oui, suivant les uns ; non, suivant les autres, qui prétendent que les commentateurs ont forcé le sens de la phrase d'Aristote, et ont érigé en précepte ce qui n'était qu'une simple remarque. D'ailleurs, disent-ils, quand même Aristote serait l'auteur de cette règle, elle ne mériterait pas un respect superstitieux. Il faut tenir compte de la différence des deux théâtres, et une loi qui s'applique aux tragédies relativement simples des Grecs ne s'applique pas nécessairement aussi bien aux pièces modernes, beaucoup plus compliquées. Encore faudrait-il prouver que les anciens ont toujours respecté l'unité de temps, et c'est ce qu'Ogier conteste formellement, en s'appuyant sur l'*Antigone* de Sophocle et sur l'*Heautontimorumenos* de Térence [3]. Si les tragiques grecs, dit le même

1. Étude sur la vie et les œuvres de l'abbé d'Aubignac et sur les théories dramatiques au XVIIe siècle (Paris, 1887, Alph. Picard). — La dissertation de Chapelain fut adressée par lui le 29 novembre 1630 à un de ses amis qui lui avait écrit pour combattre la règle des vingt-quatre heures.

2. D'une phrase de ce traité il résulte qu'il avait été écrit plusieurs années auparavant, en 1631 ou 1632. Il a été attribué tour à tour à Claveret, à Mairet, et à Durval, l'auteur d'*Agarite*. M. Rigal, dans la *Bibliographie* qu'il a mise en tête de sa thèse sur Alexandre Hardy, combat ces attributions diverses par de très bonnes raisons.

3. Cette question de la durée de l'action dans l'*Heautontimorumenos* a fait couler beaucoup d'encre. Ménage et d'Aubignac ont écrit chacun une longue dissertation sur ce sujet, Ménage soutenant que l'action de cette pièce ne

auteur, se sont conformés le plus souvent à la règle de l'unité de temps, il faut l'attribuer moins à un dessein prémédité qu'au caractère traditionnel des sujets qui se perpétuaient toujours les mêmes, conservés par l'esprit religieux d'où ce théâtre était sorti.

Chapelain n'entre pas dans ces considérations historiques, et n'admet pas que ce qui était bon au siècle de Sophocle ait pu cesser de l'être au temps de Corneille. On lui dit qu'il faut renoncer aux unités, comme on a renoncé aux chœurs et aux messagers de la tragédie antique. Il répond qu'on a eu tort d'y renoncer, et que si l'on a commis une faute, ce n'est pas une raison pour en commettre une autre. Les règles ne correspondent pas à des besoins variables; elles expriment la vérité qui ne change pas. Les deux conditions nécessaires pour qu'une œuvre dramatique nous plaise sont l'ordre et la vraisembtance, qui supposent la règle des unités.

Le principe sur lequel Chapelain s'appuie est celui-ci. Plus la ressemblance est grande entre la chose imitée et l'imitation, plus l'imitation est parfaite. Or, dans l'espèce, ce qu'on imite c'est une action, et on l'imite par la représentation; il devra donc y avoir identité entre l'une et l'autre : l'unité de temps est une des conditions de cette identité.

De ce même principe l'auteur du *Discours à Cliton* tire des conséquences opposées. Si l'art, dit-il, doit être l'imitation de la nature, la règle de l'unité de temps aura pour effet de rendre cette imitation inexacte, puisqu'elle oblige le poète à resserrer en douze ou vingt-quatre heures des événements qui se sont passés dans une longue suite de temps.

Comme on le voit, si le principe posé en termes généraux par les deux auteurs est le même, l'application qu'ils en font est toute différente. L'un pense que ce sont les conditions de la représentation dramatique qui doivent déterminer le développement de l'action, tandis, que suivant l'autre, les formes du drame doivent être assez souples pour

peut durer moins de quinze ou seize heures, tandis que, suivant d'Aubignac, elle n'en demande pas plus de dix. — Ménage, dans sa dissertation, prétend qu'on a beaucoup exagéré la sévérité des anciens en matière d'unité de temps, et que l'action durait probablement trois jours dans *la Niobé* d'Eschyle, ainsi que dans *la Rançon d'Hector* ou *les Myrmidons,* du même poète.

s'adapter aux objets qu'il imite, c'est-à-dire, dans l'espèce, aux actions qu'il met en scène.

Si l'on admet, disent les adversaires des unités, que l'identité entre la durée de la représentation et celle de l'action est l'idéal qu'il faut poursuivre, ou bien on sera obligé de précipiter les événements et d'en accumuler en un jour autant qu'il peut s'en passer en plusieurs mois, ou bien par un vain scrupule on s'interdira les plus beaux sujets. Aristote lui-même a dit que la meilleure tragédie est celle dont le sujet est le plus étendu, à condition qu'on puisse en saisir l'ensemble. Comment conciliera-t-on cette doctrine avec la règle des vingt-quatre heures ? — Chapelain ne se soucie nullement de les concilier; il déclare que l'action doit être d'une étendue médiocre, car autrement elle *embarrasserait la scène*, c'est-à-dire qu'elle s'accommoderait mal de l'unité de temps. Il est difficile de ne pas remarquer en passant que, pour démontrer l'utilité de la règle, il commence par ériger cette utilité même en un principe incontestable.

Si on lui fait observer qu'une des conséquences du système des unités, c'est d'affaiblir l'intérêt dramatique en multipliant les récits aux dépens de l'action, il ne se laisse pas déconcerter pour si peu. Pourquoi craindre, dit-il, de multiplier les récits? Rien n'est plus beau, lorsqu'ils sont brillants et ornés de figures. Il ne faudrait pas le pousser beaucoup pour lui faire dire ce que d'Aubignac dira plus tard, que l'action dans le drame doit être considérée comme une occasion ou un prétexte à beaux discours [1].

Au fond, le débat entre les adversaires et les partisans des unités porte surtout sur la conception de la vraisemblance dramatique. Chapelain et les classiques soutiennent que pendant les deux heures que dure la représentation d'une pièce, on ne peut se figurer qu'il s'est passé plusieurs jours ou plusieurs mois. — Pourquoi pas? répondent les partisans de la

1. Voici le passage de d'Aubignac auquel nous faisons allusion : « S'il (le poète) fait paraître quelques actions sur son théâtre, c'est pour en tirer occasion de faire quelque agréable discours; tout ce qu'il invente, c'est afin de le faire dire; il suppose beaucoup de choses afin qu'elles servent de matière à d'agréables narrations; il cherche tous les moyens de faire parler l'amour, le haine, la douleur, la joie, et le reste des passions humaines; voire même est-il certain qu'il fait paraître fort peu d'actions sur son théâtre; elles sont presque toutes supposées, du moins les plus importantes, hors le lieu de la scène; et s'il en réserve quelque chose à faire voir, ce n'est que pour en tirer occasion de faire parler ses acteurs. » (*Pratique du théâtre*, IV, 2.)

liberté. Tout le monde admet bien, quand le rideau se lève, que nous sommes transportés à Rome au temps d'Auguste, à Athènes au siècle de Périclès. Pourquoi l'imagination des spectateurs, si complaisante au début de la pièce, cesserait-elle de l'être à mesure que la pièce se joue devant eux? La vérité, c'est que le public ne s'aperçoit pas si le temps de l'action est plus ou moins long. Et vous-mêmes, vous comptez sur l'imagination du spectateur qui aide à l'illusion, car vous supposez que pendant les deux heures qu'il passe au spectacle, il assiste à une action qui peut en durer vingt-quatre. Pourquoi ne durerait-elle pas plusieurs jours, plusieurs mois, plusieurs années? — Il y a bien de la différence, répond Chapelain, entre plusieurs années et vingt-quatre heures, et l'invraisemblance est bien plus forte d'un côté que de l'autre. D'ailleurs la durée de vingt-quatre heures est un maximum, et le poète doit s'efforcer de rester en deçà. Je vais plus loin, et je soutiens que, si l'auteur peut user au besoin de cette facilité d'illusion qui dispose les spectateurs à se laisser tromper sur la durée des événements représentés, il est d'un art plus achevé de dépasser la vraisemblance pour s'élever jusqu'à la vérité : si l'imitation dramatique est assez exacte pour que l'action et la représentation ne semblent faire qu'un, le spectateur devra pouvoir juger de ce qui se passe sur la scène d'après les mêmes principes qu'il applique aux événements réels.

Ainsi la vraisemblance dramatique n'est qu'un pis-aller, et ce qu'il faut viser c'est la vérité même, c'est-à-dire l'identité entre l'objet réel et l'objet représenté. Les adversaires de Chapelain lui objectent que, s'il rejette la convention théâtrale qui permet d'enfermer dans une représentation de deux heures une action de plusieurs mois, il est obligé d'en accepter d'autres non moins singulières, par exemple celle qui consiste à faire parler les personnages en vers. Chapelain répond intrépidement que cet usage est un reste de barbarie, que la vérité doit passer avant tout, et qu'il faut parler en prose au théâtre comme dans la vie. Et pourquoi cela? ce n'est pas, comme on pourrait le croire, pour que l'illusion des spectateurs soit plus complète; c'est pour qu'il n'y ait pas illusion, pour que le théâtre et la réalité ne fassent qu'un. C'est au nom du même principe qu'il parlait en faveur de l'unité de temps, c'est-à-dire de la plus grande conformité possible entre la durée fictive de l'action théâtrale et le temps réel de la

représentation. Si l'on ne peut pas dire que Chapelain soit l'inventeur du système des unités, il faut convenir que nul n'en a déduit les conséquences avec une logique plus implacable, et qu'il a mérité d'y attacher son nom [1].

Au temps où écrivait d'Aubignac, la cause des unités était gagnée; il n'y avait plus à poser les principes, mais à en tirer les conséquences. Il a surtout essayé de préciser davantage le sens qu'il faut donner au mot d'*unités,* et d'en rattacher la théorie à celle de l'action dramatique.

Dans quel sens faut-il entendre l'expression d'Aristote, lorsqu'il dit que la tragédie doit se renfermer dans *le tour d'un soleil* (ὑπὸ μίαν περίοδον ἡλίου)? D'Aubignac répond : « Il ne faut pas prendre *le tour d'un soleil* indéfiniment, pour le temps de sa présence sur l'horizon; car on sait qu'il y a des lieux qu'il éclaire continuellement durant cinq et six mois; ou bien il faudrait limiter l'intelligence de ces paroles dans la ville d'Athènes, comme si le philosophe n'avait point écrit pour d'autres lieux. Il reste donc à dire que *le tour d'un soleil* signifie son mouvement journalier. » Mais cela n'est pas encore assez précis. S'agit-il d'un *jour naturel* de vingt-quatre heures, ou d'un *jour artificiel* de douze? D'Aubignac se prononce pour la seconde interprétation. « La raison en est certaine, et fondée sur la nature du poème dramatique; car ce poème, comme nous avons dit plusieurs fois, n'est point dans les récits, mais dans les actions humaines [2], dont il doit porter une image sensible. Or nous ne voyons point que régulièrement les hommes agissent durant le jour, ni qu'ils portent leurs occupations au-delà; d'où vient que dans tous les États il y a des magistrats établis pour réprimer ceux qui vaguent la nuit, naturellement destinée pour le repos [3]. » Il serait évidemment scandaleux que les héros tragiques contrevinssent aux ordonnances de police, et ils feront bien de rentrer dans les coulisses à la nuit close [4]. Cependant

1. Au sujet de la conception de la vraisemblance chez les théoriciens classiques, on trouvera des vues justes et pénétrantes dans un article de M. Lanson (*Revue Bleue*, nº du 11 février 1891.)
2. Ceci est une interprétation du mot d'Aristote dans sa définition de la tragédie : δρώντων καὶ οὐ δι' ἀπαγγελίας
3. *Pratique du théâtre,* II, 7.
4. Il faut ajouter, pour être juste, que d'Aubignac n'est pas seul responsable de ces insanités. Il avait été précédé dans cette voie par Robortello. Voir plus haut ce que celui-ci a dit sur l'unité de temps. D'Aubignac n'a rien inventé, il s'est contenté de perfectionner.



il y a des pièces antiques qui se passent pendant la nuit, comme le *Rhésus* d'Euripide. C'est à celles-là sans doute que s'applique la restriction d'Aristote (ἢ μικρὸν ἐξαλλάττειν). Le poète peut encore supposer, comme Euripide dans *Électre,* qu'une partie des événements se passe pendant le jour, et l'autre pendant la nuit.

Si l'on étendait le sujet de la tragédie à vingt-quatre heures, il serait bien difficile de garder l'unité d'action. « Ne faudrait-il pas que les acteurs prissent du repos et leurs repas, et qu'ils s'employassent à beaucoup de choses qui ne seraient point du sujet, qui détruiraient l'unité de l'action, et qui la rendraient monstrueuse par un mélange d'autres absolument inutiles? » Le poète, il est vrai, pourrait éviter d'en parler; mais les spectateurs, au dire de d'Aubignac, ne pourraient s'empêcher d'y penser.

Il serait difficile qu'une action de vingt-quatre heures fût *continue,* et l'invraisemblance aurait été plus choquante encore dans la tragédie antique, à cause de la présence perpétuelle du chœur. « Je ne sais pas avec quelle vraisemblance on eût pu persuader aux spectateurs que des gens qu'on n'avait pas perdus de vue fussent demeurés vingt-quatre heures en même lieu; ni comment on eût pu s'imaginer que dans la vérité de l'action ceux qu'ils représentaient eussent passé tout ce temps sans satisfaire à mille besoins naturels non plus qu'eux. »

On pourrait croire que les unités seront souvent une gêne pour l'auteur dramatique. D'Aubignac soutient qu'il n'en est rien, mais que le poète trouvera en les appliquant le moyen « d'introduire sur son théâtre des surprises extraordinaires, et des passions qu'il pourra conduire aussi loin qu'il le jugera convenable [1] ». Cette phrase peut paraître un peu vague, et les noms des pièces de Corneille, *Horace, Cinna, Polyeucte, Nicomède,* que d'Aubignac se contente de mentionner à l'appui de son dire, ne suffisent peut-être pas à en préciser le sens. Ce qui suit est plus clair. Le grand art du poète dans le système des unités, c'est, dit-il, de savoir choisir le point de maturité du sujet, le jour où doit s'ouvrir l'action de sa pièce. Quelquefois le choix de ce jour n'est pas libre, il est imposé par le sujet, comme dans *la Mort de Pompée,* où Corneille

1. *Pratique du théâtre,* II, 7.

« a pris le dernier jour de sa vie, parce qu'il ne pouvait faire autrement ». Mais si le poète est libre de choisir le jour qu'il voudra, il lui faudra « s'arrêter à celui qui doit le plus facilement souffrir l'assemblage et le concours de tous les incidents du théâtre ». C'est ainsi que Corneille a rapproché habilement dans l'unité d'une même action et d'un seul jour la conspiration de Cinna et la délibération d'Auguste avec ses conseillers sur ses projets d'abdication.

Règle générale, il faut faire commencer l'action « le plus près possible de la catastrophe, afin d'employer moins de temps au négoce de la scène, et d'avoir plus de liberté d'étendre les passions et les autres discours qui peuvent plaire ». Mais cela n'est pas facile; il faut savoir choisir les événements qu'on veut présenter aux spectateurs et ceux qu'il vaut mieux reculer dans l'avant-scène; il faut « rectifier le temps des choses arrivées devant l'ouverture du théâtre, en supposer quelques-unes arrivées ce jour-là, quoiqu'elles soient arrivées auparavant, et les joindre toutes avec tant d'art qu'elles semblent connexes de leur nature, et non point par l'esprit du poète ».

On voit qu'en voulant vanter le système des unités et les ressources qu'il offre aux poètes, d'Aubignac est amené à insister plus que personne sur les difficultés qu'il présente dans la pratique. En compensation des sacrifices que ce système exige, de la contrainte qu'il impose, quels sont les avantages qu'il assure à l'auteur dramatique? Le principal, autant qu'on en peut juger par les explications assez peu nettes de d'Aubignac, c'est de donner à l'action plus de concentration et d'unité; c'est aussi de restreindre dans le drame la part de l'élément matériel, de l'intrigue, pour laisser plus de place à la peinture des passions et au déploiement de l'éloquence. Mais si l'action doit être ainsi réduite au minimum, elle continue pourtant, suivant la doctrine de d'Aubignac, à jouer un rôle important dans la tragédie, car il nous parle des « surprises extraordinaires », c'est-à-dire probablement des coups de théâtre, que l'auteur doit savoir ménager. Ce qu'il n'explique pas, c'est comment le poète sera mieux en état de produire ces grands effets dramatiques, lorsqu'il se sera enfermé dans d'étroites limites de temps, c'est-à-dire lorsqu'il se sera privé volontairement d'une des principales ressources qui soutiennent et renouvellent l'intérêt.

Quoi qu'il en soit, la théorie de l'unité de temps chez d'Aubignac s'est rapprochée, par un long détour, de ce qu'elle était à l'origine. Elle ne se rattache plus étroitement, comme chez Chapelain, à la théorie de la vraisemblance, mais à celle de l'action, comme chez Aristote. Seulement, tandis qu'Aristote, envisageant la tragédie telle que la font les conditions nécessaires de toute représentation théâtrale, signale la brièveté relative de l'action dramatique comme un des caractères qui la distinguent de l'épopée, d'Aubignac considère cette brièveté relative, c'est-à-dire ce qu'il appelle l'unité de temps, comme étant l'essentiel, et il en déduit les caractères que l'action doit avoir. Aristote avait dit que la meilleure action dramatique c'est la plus longue, à condition qu'on puisse en embrasser l'ensemble; pour d'Aubignac au contraire la meilleure c'est la plus courte, et il recommande expressément de la faire commencer le plus près possible de la catastrophe, c'est-à-dire du dénouement. Ainsi ce long travail des commentateurs et des théoriciens qui tous, les uns après les autres, se sont autorisés de *la Poétique* d'Aristote comme d'un texte sacré, aboutit à quoi? à prendre le contre-pied de la doctrine d'Aristote.

Il serait sans intérêt de recommencer à propos de l'unité de lieu l'étude que nous avons faite sur l'unité de temps. La plupart des théoriciens les regardent comme connexes. Il est vrai qu'Aristote n'a pas fait mention de l'unité de lieu; mais il n'y a rien là qui les embarrasse. S'il n'en a pas parlé, c'est que c'était une règle universellement reconnue de son temps, et que la présence continuelle du chœur sur la scène en faisait une nécessité. Les arguments tirés de la vraisemblance dramatique s'appliquent à l'unité de lieu aussi bien qu'à l'unité de temps. S'il est impossible de se figurer que pendant les deux heures que dure la représentation il se passe plusieurs jours ou plusieurs mois, il ne l'est pas moins « qu'un même espace et un même sol, qui ne reçoivent aucun changement, représentent en même temps deux lieux différents, par exemple la France et le Danemark, la Galerie du Palais et les Tuileries [1] ». Si l'on voulait que la scène figurât deux ou plusieurs lieux différents, il faudrait, dit d'Aubignac, « avoir de ces théâtres

1. *Pratique du théâtre*, II, 6.

qui tournent tout entiers, vu que par ce moyen le lieu changerait aussi bien que les personnes agissantes ».

D'Aubignac entre dans des détails minutieux sur la manière dont l'unité de lieu doit être comprise. Il détermine l'étendue qu'il faut donner à l'avant-scène ou *proscenium,* qui ne doit pas être plus grande « que l'espace dans lequel une vue commune peut voir un homme marcher, encore qu'on ne le puisse pas bien reconnaître ». L'avant-scène, représentant « le terrain ou lieu ferme sur lequel les personnages représentés étaient et marchaient », doit être immobile, car « la terre ne remue pas comme un tourniquet ». Le fond et les côtés du théâtre, au contraire, ne figurant que « les choses qui environnaient dans la vérité les personnages agissants, et qui pouvaient recevoir quelques changements, peuvent aussi changer en la représentation ». On ne peut pas représenter sur l'avant-scène deux quartiers différents d'une même ville; car il faudrait représenter en même temps les objets solides, les maisons par exemple, qui sont entre ces deux quartiers. On ne peut pas représenter une ville entière, un palais entier; car, en même temps que l'action du drame, on serait obligé de représenter les autres événements qui se passent en même temps dans ce palais ou dans cette ville.

La grande difficulté, dans le système de l'unité de temps, c'est de choisir un jour où l'on puisse représenter sans une contrainte trop visible les différents incidents qui se rapportent à l'action. Dans le système de l'unité de lieu la difficulté est la même, quoiqu'elle se présente sous une autre forme. Il s'agit de choisir un lieu où tout ce qu'on veut représenter dans la pièce ait pu réellement se passer, et où les différents personnages puissent vraisemblablement se rencontrer. Le poète devra donc chercher quel est le point central de son œuvre, l'incident d'où dépend tout le reste, et le lieu où cet incident s'est passé déterminera celui de la pièce tout entière. Ainsi l'unité de lieu sera à la fois la conséquence et le signe visible de l'unité d'action. Mais il faudra prendre garde aussi que l'unité de lieu, qui est faite pour ajouter à la vraisemblance, ne nuise à cette vraisemblance même. Si, par exemple, dit d'Aubignac, on suppose qu'une princesse sort de sa tente pour venir exhaler sur la scène les plaintes que lui arrachent ses malheurs, le public s'apercevra bien que ce

n'est qu'un artifice de poète dans l'embarras. Il faut donc que le poète trouve de bonnes raisons pour faire paraître ses personnages sur la scène, et que ces raisons soient aisément comprises des spectateurs.

Il va sans dire que ces difficultés n'arrêtent pas d'Aubignac. L'unité de lieu est pour lui un dogme au même titre que l'unité de temps, et il s'occupe moins de trouver des arguments qui la justifient que de suggérer aux poètes des moyens de l'appliquer.

IV

Des caractères et des sujets tragiques.

Aristote a analysé les caractères et les sujets tragiques en partant de cette idée qu'ils doivent exciter en nous la pitié et la terreur. Il procède par exclusion, et voici les combinaisons qu'il proscrit :

1° Faire tomber les honnêtes gens dans le malheur. — Cela n'est pas touchant, mais odieux ;

2° Faire passer les criminels du malheur au bonheur. — Cela n'exciterait ni la pitié ni la terreur, mais l'indignation ;

3° Faire tomber les méchants dans le malheur. — Cela ne peut provoquer ni la pitié, car la pitié suppose un malheur immérité, ni la crainte, car les malheurs de ceux qui nous ressemblent peuvent seuls nous l'inspirer.

Ces combinaisons étant exclues, il n'en reste qu'une qui réponde exactement à l'objet que nous nous proposons. Il faut que le héros tragique (choisi parmi les personnages heureux et illustres), ne soit pas trop vertueux, car autrement il serait trop au-dessus de nous pour nous intéresser. Il faut de plus qu'il devienne malheureux plutôt par des fautes que par des crimes; car alors ses infortunes, étant en partie imméritées, lui mériteront notre pitié.

Vettori [1] se demande pourquoi Aristote blâme les sujets tragiques fondés sur les malheurs des honnêtes gens. Rendre

1. *Commentar. in prim. libr. Aristot. de poetica,* pp. 119-120.

la vertu malheureuse, n'est-ce pas un des meilleurs moyens d'exciter la pitié? Quand Euripide a représenté Hippolyte victime de la calomnie de Phèdre, n'est-il pas contrevenu à cette règle? Faut-il croire que le chef-d'œuvre d'Euripide fût désapprouvé par Aristote? Peut-être, en effet, la combinaison adoptée par Euripide n'était-elle pas celle qu'il préférait; mais il a recommandé lui-même de peindre en beau les personnages tragiques, et la peinture d'Hippolyte serait excusable en ce sens. D'une manière générale, il est probable qu'Aristote veut qu'on évite de représenter chez le même personnage la vertu parfaite et le malheur absolu.

Madio [1] fait une objection analogue. Aristote a dit dans sa *Rhétorique* que, la pitié naissant de la vue d'un malheur immérité, aucun spectacle ne peut nous en inspirer davantage que celui des honnêtes gens maltraités par la fortune. Comment concilier ce passage avec celui de la *Poétique,* où il conseille de ne pas représenter les honnêtes gens dans le malheur? C'est que, répond Madio, si les malheurs de la vertu nous inspirent dans une certaine mesure de la crainte et de la pitié, ce ne sont pourtant pas ces sentiments qui dominent, mais l'impression d'un crime dont le destin est l'auteur, dont les innocents sont les victimes.

Castelvetro [2] se refuse à comprendre pourquoi Aristote exclut des peintures tragiques celle des honnêtes gens malheureux. A-t-il craint qu'en voyant souffrir l'innocence on accusât Dieu d'injustice? Ce n'est pas une conséquence nécessaire. On pourrait se dire que les innocents qui souffrent sont après tout des hommes, par conséquent qu'ils ont commis des fautes, ou bien encore que Dieu a voulu éprouver leur vertu par les souffrances, comme on éprouve l'or au feu. D'ailleurs, si la vue des souffrances d'un juste produisait sur nous une impression d'horreur, en voyant souffrir un homme d'une vertu moyenne ne serions-nous pas portés à accuser Dieu, qui n'aurait pas porportionné la punition au péché? De même pourquoi ne pas admettre les tragédies dans lesquelles les coupables passent du malheur au bonheur? Aristote craint sans doute qu'un pareil spectacle ne nous scandalise. Pourquoi? On pourrait supposer, ou bien que le

1. *In Aristotel. libr. de poetica commentar.* Particula LXVI.
2. *La Poetica d'Aristotele,* Parte princip. III, Particella 13.

coupable au milieu de ses méchancetés a fait de bonnes actions, ou bien que Dieu ne lui accorde une prospérité passagère que pour le frapper ensuite plus sévèrement.

En somme, dit Castelvetro, il y a deux conceptions de l'action tragique dont Aristote ne paraît pas avoir senti le mérite, et ce sont celles où notre sentiment moral est directement ou indirectement mis en jeu, Soit, en effet, que nous voyions le juste prospère et le coupable malheureux, soit qu'au contraire nous assistions aux infortunes des bons et aux prospérités des méchants, c'est toujours dans notre conscience morale que se trouvera la source de notre plaisir esthétique; mais ce plaisir consistera tantôt dans la joie que nous cause le triomphe du bien, tantôt dans la tristesse que nous donne le succès de l'injustice.

La combinaison préférée par Aristote (celle où un homme d'une vertu moyenne tombe dans le malheur par sa faute), vaut-elle mieux que celle qu'il a rejetées? Il est permis d'en douter. En effet, le malheur du héros paraîtra ou bien mérité, ou bien immérité. S'il paraît mérité, on n'en aura pas pitié. Mais il est plus probable qu'on le trouvera immérité; car, d'après Aristote lui-même, ce sont de simples fautes qui le lui attirent et non pas des crimes, et d'autre part, puisqu'il s'agit d'un homme ordinaire, on ne peut exiger de lui des vertus au-dessus de la moyenne. Notre sentiment de la justice sera donc froissé, tout comme il l'est, suivant Aristote, dans le cas où nous voyons souffrir les bons et triompher les méchants.

La Mesnardière [1] accepte les règles prescrites par Aristote pour le choix des sujets tragiques, mais la façon dont il les commente nous fait douter qu'il les eût bien comprises. Suivant lui, s'il faut éviter de représenter la vertu malheureuse et le vice triomphant, c'est que cela serait d'un mauvais exemple, et que le poète se doit à lui-même de punir le crime et de récompenser la vertu. L'exemple d'*Œdipe roi* l'embarrasse un peu, car Œdipe y est puni quoique innocent. Il s'en tire en disant qu'Œdipe est bien loin d'être un héros parfait, et que la tragédie de Sophocle n'est d'ailleurs un modèle qu'au point de vue de la reconnaissance qui en fait le nœud.

1. *Poétique,* chap. VIII.

A propos du héros tragique, Robortello [1] fait observer que l'idéal tracé par Aristote est difficilement réalisable, et qu'en fait il n'a guère été réalisé que dans *Œdipe roi.* Ce qu'il importe de retenir, c'est la direction qu'Aristote assigne aux efforts du poète. D'une part, il faut que le héros tragique soit plutôt bon que méchant. D'autre part, il faut éviter de le peindre parfaitement bon; car les malheurs où il tomberait nous jetteraient dans le désespoir et nous feraient douter de la Providence : impressions bien différentes de la véritable impression tragique, qui consiste dans une sorte de terreur religieuse causée par le spectacle des choses humaines.

Pourquoi, demande Madio [2], Aristote conseille-t-il de choisir le héros tragique dans une famille illustre? Parce que, le but de la tragédie étant de ramener les hommes au bien par la pitié et la crainte, la pitié sera d'autant plus forte que le contraste entre le bonheur et le malheur sera plus éclatant. La crainte sera aussi plus vive, et les hommes seront plus disposés à éviter des fautes qui ont causé de si grands malheurs. Ils se diront que, si les puissants du monde sont exposés à de tels revers, le vulgaire a encore bien plus de raisons de trembler.

Vettori [3] et Madio [4] se demandent si les personnages légendaires qui, suivant Aristote, représentent l'idéal des héros tragiques, Alcméon, Thyeste, Œdipe, Oreste, ne sont pas trop criminels pour nous intéresser. N'exciteront-ils pas l'horreur plutôt que la pitié? — Cela peut être, répond Vettori, mais alors notre pitié s'attachera aux personnages qui figurent à côté d'eux; de plus, quelque crimnels que soient ces héros, les malheurs qui les frappent sont assez grands pour nous émouvoir. — Madio résout la même difficulté d'une manière différente. Si le coupable, dit-il, se punit lui-même, comme dans *Œdipe roi,* sa mort produit un effet tragique. Si au contraire le criminel exerce sa fureur sur d'autres, il arrive de deux choses l'une. Ou bien le crime est commis avec connaissance, comme celui de Médée tuant ses enfants, et le trouble et les fureurs du coupable excitent notre com-

1. *In librum Aristotel de poetica explicationes,* pp. 132-133.
2. *In Aristotel. libr. de poetica commentar.* Particula LXVIII.
3. *Commentar. in prim. librum Aristot. de poetica,* p. 126.
4. *In Aristot. libr. de poetic. commentar.* Particula LXX.

passion; ou bien celui qui commet le crime agit sans en avoir conscience, comme Agavé qui déchire son fils de ses propres mains, et l'émotion produite par ce spectacle est encore plus profonde.

Aristote ne s'est pas contenté de déterminer les caractères généraux que les sujets tragiques doivent avoir, il a voulu pénétrer plus avant, et de l'étude précise de certaines combinaisons dramatiques il a essayé de dégager ce qui en fait la beauté relative. Celles qu'il préfère sont celles où le héros a commis ou va commettre un crime sans le savoir, celles par conséquent qui supposent une *reconnaissance* ou *agnition,* que cette reconnaissance ait lieu à temps ou trop tard.

Castelvetro est le seul commentateur qui ait étudié avec quelque soin cette partie de la *Poétique;* mais il n'y a pas grand intérêt à reproduire ses critiques, qui trahissent surtout le désir de contredire Aristote systématiquement. En admettant même que dans la classification que donne Aristote des combinaisons tragiques il entre une part d'arbitraire, on ne voit pas que celle que propose son commentateur soit plus inattaquable.

Ailleurs, au lieu de combattre Aristote, il essaie, assez maladroitement, de commenter sa pensée. Aristote s'était borné à dire qu'il n'y a de conflits vraiment tragiques qu'entre personnages unis par les liens du sang ou de l'amitié.

Voici comment Castelvetro [3] développe cette observation. Le mal qui nous est fait par un ami nous est plus sensible, dit-il, que celui qui nous vient d'un indifférent ou d'un ennemi. Moins ce mal aura de raison d'être, plus il nous sera sensible. Notre souffrance sera encore plus vive s'il se fait malgré la volonté de son auteur; car, si nous croyons qu'il se fait par sa volonté, nous éprouverons le désir de la vengeance, qui sera un allègement relatif à notre douleur.

Castelvetro essaie de tracer suivant ces principes une classification des personnages tragiques, qu'il distingue en sept catégories :

1° Les parents;

2° Les personnes qui ont un caractère sacré, nos supérieurs, nos maîtres;

3° Nos amis, nos camarades;

3. *La poetic. d'Aristotele,* Parte princip. III, Particella 14.

4° Les hommes vertueux et bienfaisants;

5° Les indifférents;

6° Les ennemis qui ne peuvent nous faire du mal (Polyxène, Astyanax);

7° Les ennemis qui paraissent trop cruellement punis par leurs ennemis (Prométhée).

Il avoue d'ailleurs que c'est entre les personnages de la première catégorie (comme l'avait remarqué Aristote), qu'ont lieu les conflits les plus tragiques. Mais il veut encore subdiviser cette première catégorie en trois espèces :

1° Les hommes qui se tuent eux-mêmes;

2° Les pères qui tuent leurs fils, et réciproquement;

3° Les frères qui tuent leurs frères, les maris qui tuent leurs femmes.

C'est l'espèce n° 1 qui produit les effets les plus tragiques, pour plusieurs raisons : d'abord l'acte de se tuer soi-même est plus rare, ensuite il est plus criminel, enfin il est plus facile.

On voit bien que dans tout ceci Castelvetro a compliqué et obscurci la pensée d'Aristote; on ne voit pas qu'il y ait ajouté rien qui valût la peine d'être dit.

V

La purgation des passions et la morale.

La loi de la purgation des passions (κάθαρσις), telle qu'on la trouve dans deux passages célèbres de la *Poétique* et de la *Politique*, est, comme l'a dit M. Renouvier [1], une des découvertes les plus profondes d'Aristote. Soit qu'on l'explique, comme l'a fait M. Renouvier lui-même après Edouard Muller [2], en opposant les effets purifiants de la passion imitée par l'art aux effets troublants de la passion réelle, soit qu'on

1. *Science de la morale*, I, 41.

2. *Geschichte der Theorie der Kunst bei den Alten*, 1837, tome II. — C'est l'interprétation qu'a adoptée M. Cherbuliez dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* (1er juillet 1891) sur *l'art et la nature*.

adopte l'interprétation de Weil [1] et de Bernays [2], suivant laquelle la tragédie soulage les âmes des passions mêmes qu'elle excite en elles, il n'en reste pas moins que cette théorie va au fond des choses, et qu'elle atteint l'émotion et le plaisir dramatiques dans ce qu'ils ont de plus intime. Il est impossible de faire autre chose qu'une théorie superficielle de la tragédie si l'on ne pose pas la question de la κάθαρσις, c'est-à-dire celle des rapports de l'esthétique et de la morale.

Les commentateurs d'Aristote ont tous donné une interprétation de la κάθαρσις; mais ces interprétations se ramènent à un petit nombre. La première consiste à dire que la tragédie, à force d'exciter dans le cœur des hommes la pitié et la crainte, émousse en eux ces affections, et les dispose ainsi à affronter avec plus de calme et de fermeté le combat de la vie. Cette explication, donnée avec quelques divergences de détail par Robortello [3] et Castelvetro [4], se retrouve dans Heinsius [5] et dans Vossius [6]. Ils comparent le spectateur dont la sensibilité se modère par les émotions mêmes que lui cause la tragédie, au médecin que l'habitude de voir des malades endurcit au spectacle de la souffrance, ou au soldat qui à force de se battre n'est plus ému de voir ses compagnons tomber autour de lui.

Robortello, qui a été le premier à proposer cette interprétation, ne l'a sans doute pas jugée satisfaisante, car il en suggère lui-même une autre. Il arrive souvent, dit-il, que les hommes se lamentent et craignent sans raison; en voyant les malheurs des personnages tragiques, ils comprendront quels sont les vrais sujets de douleur et de crainte ; la comparaison de nos propres maux avec des maux plus grands nous apprendra la sagesse et la résignation. Il cite à l'appui de cette manière de voir un passage du comique Timoclès, rapporté par Athénée (VI, 2) : « Regarde quelle est l'utilité des tragiques. Quelqu'un est-il pauvre ; s'il voit que Télèphe a été plus pauvre que lui, il supporte plus aisément son indigence... Quelqu'un a-t-il perdu un enfant, la douleur de Niobé allège

1, Mémoire destiné à être lu dans une réunion de philologues à Bâle (1847).
2. *Grundzüge der verlorenen Abhandlung über Wirkung der Tragödie* (Breslau 1857, 2e édit. Berlin, 1880).
3. *In librum Aristotel. de arte poetic. explicat.*, pp. 52-55.
4. *La Poetic. d'Aristot.* Parte princip. III, Particella 1 et 13.
5. *De tragœdiæ constitutione liber.*, ch. II.
6. *Institut. poetic.* II, 20.

la sienne... En voyant les autres souffrir d'infortunes plus grandes que les nôtres, nous supportons plus facilement nos propres malheurs. »

Vettori [1] et Castelvetro [2] font observer qu'Aristote a sciemment construit sa théorie de la κάθαρσις sur des idées diamétralement opposées à celles de Platon. Castelvetro se demande si le désir de contredire son maître ne l'a pas entraîné trop loin. Suivant Platon la tragédie n'est qu'un plaisir, et un plaisir dangereux; Aristote, au contraire, y voit un remède pour les passions : ne diminue-t-il pas trop la part du plaisir, pour faire plus belle celle de la morale? Non, dit Castelvetro, le plaisir subsiste dans la théorie d'Aristote, mais c'est un plaisir indirect. D'abord, en nous apercevant que les malheurs des gens de bien nous affligent, nous ressentons une joie délicate et raffinée, celle que nous donne la conscience de notre bonté. Ensuite le spectacle des souffrances tragiques nous apprend à connaître la vie humaine et les misères qui en sont inséparables; mais cette leçon diffère de celle que nous donnerait un maître, en ce que nous avons le plaisir d'apprendre sans avoir l'ennui de confesser notre ignorance. Ainsi la κάθαρσις répond aux deux conditions auxquelles elle doit satisfaire par hypothèse : le plaisir d'une part, et de l'autre notre amendement intellectuel et moral.

Madio [3] a donné de la purgation des passions une interprétation tout à fait différente. Voici son raisonnement. Lorsqu'Aristote dit que la tragédie « au moyen de la terreur et de la pitié purge les passions de ce genre », cela peut-il signifier qu'elle délivre l'âme de la terreur et de la pitié? Évidemment non. La terreur dont parle Aristote, c'est la crainte qu'éprouvent les spectateurs de commettre des crimes pareils à ceux qui sont représentés sur la scène. Si donc la tragédie les délivrait de cette crainte, par là même elle les encouragerait au crime, ce qui est absurde. Il est clair que ce mot : *les passions de ce genre* (τῶν τοιούτων παθημάτων) ne peut s'entendre de la crainte et de la pitié, car il est contradictoire qu'on emploie ces senti-

1. *Commentar. in prim. libr. Aristot. de poetica*, pp. 56-57.
2. *La poetic. d'Aristotele*, Parte princip. III, Particella 1 et 13.
3. *In Aristot. libr. de poetica commentar.* Particula XXXIV.



ments pour les détruire. Il est donc probable que les passions dont la tragédie doit nous délivrer sont, non pas la crainte et la pitié, sentiments utiles en eux-mêmes, mais la colère, la cupidité, la luxure. Si Aristote dit que ces passions sont semblables à la pitié et à la crainte, c'est que, comme elles, elles ébranlent profondément l'âme. Madio rapproche de cette définition le passage de la *Politique* où Aristote parle des harmonies qui guérissent l'âme en l'agitant violemment. Qu'une passion aide à en chasser une autre, cela est naturel et conforme à l'expérience; une colère violente empêche la pitié, et réciproquement.

L'explication de Vettori [1] est en partie la même. Il admet, lui aussi, que c'est la purification des passions en général qui s'opère au moyen de la pitié et de la crainte. Mais il en conclut assez logiquement que la pitié et la crainte doivent être envisagés à deux points de vue, qu'elles sont à la fois purifiantes et purifiées, que l'art doit les dépouiller, comme les autres passions, de ce qu'elles ont dans la réalité d'excessif et d'importun *(si quis antea ipsos purget, ac quod nimium importunumque est in illis, tollat)*.

Vettori élargit plus qu'il ne convient la théorie d'Aristote lorsqu'il prétend qu'à toutes les espèces de poésie correspond une κάθαρσις d'une nature particulière; ce qui est caractéristique de la tragédie, ce qui la distingue par exemple de l'épopée, c'est qu'elle opère la purgation des passions non par des récits, mais au moyen de spectacles touchants ou terribles. Cette interprétation s'appuie sur un texte erroné, et ne paraît pas soutenable [2].

Quelle que soit la valeur des interprétations que nous venons de citer, elles ont du moins le mérite de poser une question essentielle, et de chercher à pénétrer ce qui est l'âme même du poème dramatique. La tragédie est-elle simplement une peinture des passions humaines dans leur réalité? Doit-elle poursuivre un idéal? Cet idéal est-il pure-

1. *Commentar. in prim. libr. Aristot. de poetica*, pp. 56-57.
2. Voici comment Vettori lit la fin de la fameuse phrase d'Aristote : οὐ δι' ἀπαγγελίας, ἀλλὰ δι' ἐλέου καὶ φόβου περαίνουσα τὴν τῶν τοιούτων παθημάτων κάθαρσιν. — Dans le texte qui est universellement adopté aujourd'hui, le mot ἀλλὰ a disparu; les mots δι' ἀπαγγελίας se rattachent non pas à ce qui suit (δι' ἐλέου...), mais à ce qui précède (δρώντων); Aristote oppose donc non pas *le récit* à la crainte et à la pitié, ce qui était peu satisfaisant, mais le récit (δι' ἀπαγγελίας), qui est le caractère propre de l'épopée, à l'action (δρώντων) qui caractérise la tragédie.

ment esthétique ? N'est-il pas moral dans une certaine mesure, et dans laquelle ? Il nous semble que cela vaut la peine d'être étudié. Mais si depuis Robortello jusqu'à Vossius l'école qui se réclame d'Aristote continua jusqu'à un certain point à s'occuper de ces problèmes, une autre tendance prévalut de bonne heure, qui simplifie tellement les questions qu'elle les supprime ; c'est celle qui fut inaugurée par Scaliger [1]. Elle consiste à poser en principe que la loi de la poésie dramatique est l'utilité, que le plaisir de la tragédie se confond avec l'enseignement, et surtout l'enseignement moral, qu'elle nous donne. Il ne s'ensuit pas que tous les personnages doivent être vertueux : les caractères criminels y ont leur place, et l'on a eu tort de blâmer Euripide pour en avoir fait usage ; mais il faut que le dénouement soit moral, que le vice y soit puni.

On trouvera une application rigoureuse de cette doctrine dans les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*. Chapelain, qui tient la plume, a trop de modération et d'équité pour approuver les excès auxquels Scudéry s'est emporté dans ses *Observations* [2]; mais le point de vue auquel il se place est bien le même, et il juge Chimène non pas comme un personnage dramatique dont les souffrances nous émeuvent, mais comme une femme qui aurait à rendre compte de sa conduite devant un tribunal. Lorsqu'elle pense à ce que l'honneur commande à Rodrigue après le soufflet reçu de don Diègue :

> S'il ne m'obéit point, quel comble à mon ennui !
> Et s'il peut m'obéir, que dira-t-on de lui ?
> Etant né ce qu'il est, souffrir un tel outrage !

lorsque plus tard, tout en déclarant à son amant qu'elle le poursuivra jusqu'à la mort, elle l'excuse elle-même de lui avoir tué son père :

> Tu n'as fait le devoir que d'un homme de bien,

1. *Poetice*, III, 97.

2. On sait en quels termes s'exprime Scudéry : « L'on y voit (dans *le Cid*) une fille dénaturée ne parler que de ses folies, lorsqu'elle ne doit parler que de son malheur; plaindre la perte de son amant lorsqu'elle ne doit songer qu'à celle de son père; aimer encore ce qu'elle doit abhorrer; souffrir en même temps et en même maison ce meurtrier et ce pauvre corps; et, pour achever son impiété, joindre sa main à celle qui dégoutte encore du sang de son père. Après ce crime qui fait horreur, le spectateur n'a-t-il pas raison de penser qu'il va partir un coup de foudre du ciel représenté sur la scène pour châtier cette Danaïde ? — Au contraire, un roi caresse cette impudique, son vice y paraît récompensé, etc. »

Chapelain trouve ces sentiments scandaleux et ces déclarations peu convenables dans la bouche d'une fille. Il va plus loin. Il blâme Chimène de s'emporter contre don Sanche, lorsqu'elle croit voir en lui le vainqueur et le meurtrier de Rodrigue : « ... à quoi l'on peut ajouter qu'il y a beaucoup d'injustice dans le transport de Chimène contre lui (don Sanche), qui l'avait servie et obligée; et que, si elle eût fait paraître sa douleur avec plus de tendresse et de civilité, elle eût plus excité de compassion qu'elle ne fait par sa violence. D'ailleurs il y pourrait avoir encore à redire à ce qu'ayant promis solennellement d'épouser celui qui la vengerait de Rodrigue, maintenant qu'elle croit que don Sanche l'en a vengée, elle tranche nettement qu'elle ne lui tiendra point parole, et le paie d'injures et de refus... » Toutes les critiques de l'Académie sont dictées par le même principe. De même que Chapelain identifiait la vraisemblance avec la réalité, de même en matière de morale il supprime toute distinction entre le théâtre et la vie.

La conception de la morale tragique ainsi entendue a trouvé son expression la plus complète dans la *Poétique* de la Mesnardière. Il proclame hautement que la tragédie a un but moral. Mais comment peut-elle l'atteindre? Ce n'est pas, comme le croient souvent les jeunes poètes, en prodiguant les belles maximes; la morale de théâtre réside dans les caractères et dans l'action.

Tous les personnages ne peuvent pas être vertueux, mais tous doivent se préserver de certains excès. Ils doivent s'abstenir dans leurs malheurs de vomir des injures contre les dieux et aussi contre les rois, quand même ils auraient sujet de se plaindre d'eux [1]. On s'aperçoit que la Mesnardière écrit au temps de Richelieu; il révère la puissance royale autant que la puissance divine.

La Mesnardière est d'avis, comme Aristote, qu'il faut éviter de peindre l'innocence malheureuse : non pas précisément, comme le dit Aristote, parce que cela est odieux et choque nos sentiments, mais parce que cela est d'un mau-

1. « Il faut révérer dans les princes cette puissance indépendante dont ils ne sont que la figure; et bien qu'ils soient imparfaits aussi bien que les autres hommes, on doit cacher leurs défauts, pour ce qu'ils président aux hommes comme lieutenants de Dieu; ou si l'on en dit quelque chose, il faut en parler pour les plaindre, et non pas pour les condamner.» (La Mesnardière, *la Poétique*, chap. VII).

vais exemple. C'est pour la même raison que le dénouement, pour satisfaire à notre besoin de justice, doit être favorable à la vertu. Le poète tragique, « semblable aux bons législateurs, doit donner aux vertus et aux vices la récompense qui leur est due [1] ». Il est vrai que cela n'est pas toujours possible, et que le contraire arrive souvent dans la tragédie antique. Clytemnestre fait périr Agamemnon, et n'est punie que longtemps après; Médée, souillée de crimes horribles, échappe à tout danger. Mais les drames ainsi conçus sont imparfaits. En tous cas, si la pièce est telle qu'il soit impossible d'y faire triompher la vertu, il faut au moins l'y honorer par des louanges, comme celle que le chœur donne à Antigone au moment où elle va mourir. Quant aux crimes, s'ils ne sont pas punis, il faut qu'ils soient menacés de l'être un jour. Jason dans Euripide prédit à Médée qu'elle sera tourmentée par les remords. Le poète a encore une ressource; c'est de peindre le repentir des coupables ou leurs hésitations au moment de commettre le crime.

Règle générale, il faut que tout sur le théâtre soit moral, et puisse servir d'exemple. La mort que se donne une criminelle comme Phèdre peut servir d'instruction; la mort d'Ajax, frappé dans son ambition, celle d'Hémon, frappé dans son amour, ont quelque chose de généreux; combien plus encore celle de Caton, déchirant ses entrailles pour ne pas survivre à la République! Ces spectacles peuvent « légitimement être exposés aux yeux du monde, puisqu'ils ne lui peuvent donner que des exemples profitables d'une belle résipiscence, ou d'un généreux désespoir, qui sont, à proprement parler, les deux sentiments héroïques de la morale des païens [2]. »

Ce dernier mot indique une restriction à l'éloge qui précède, et une objection que la Mesnardière ne pouvait manquer de se faire à lui-même. Le suicide, qui était en honneur chez les païens, est défendu par la morale chrétienne; peut-on dire que le spectacle d'un suicide soit moral? La Mesnardière répond, non pas par des considérations historiques, en insistant sur les différences qui séparent les mœurs antiques des nôtres, mais par un faux-fuyant plus ingénieux que plausible : « ... et celles à qui il (le christianisme) défend

1. *La Poétique*, ch. VIII.
2. *Id.*, *ibid.*



de se tuer elles-mêmes, comme fit autrefois Lucrèce après avoir perdu l'honneur, peuvent tirer de son exemple une instruction salutaire pour faire mourir les vices qui, possible, leur ont causé ce que fit à cette héroïne la vanité de Collatin[1]. »

On voit à quelle casuistique puérile aboutit le système. Il est vrai qu'il est interprété par la Mesnardière, et on peut supposer que l'écrivain fait tort à la doctrine. Mais en somme il n'a fait que tirer, avec une logique étroite, les conséquences des principes admis par Scaliger et Chapelain. Une théorie qui prétend fonder la morale dramatique sur des principes abstraits, sans tenir compte des conditions propres au théâtre, est à peu près condamnée à la stérilité ou à l'extravagance : après la Mesnardière il n'y a plus qu'un pas à faire pour arriver au P. Le Bossu.

VI

Résumé et conclusion.

On a pu remarquer chez les auteurs dont nous venons de parler, deux traits également caractéristiques ; d'une part, l'attachement superstitieux aux doctrines d'Aristote, comme si elles étaient revêtues d'une autorité sacrée ; d'autre part, la liberté singulière avec laquelle ils interprètent ce texte et substituent aux théories d'Aristote des théories souvent toutes contraires. Rien de plus instructif et où l'on saisisse mieux sur le vif ce double état d'esprit, que les discussions sur la définition de la tragédie et sur les unités.

La définition de la tragédie, telle qu'on la trouve au chapitre VI de la *Poétique,* est très complexe, et elle devait l'être, puisqu'Aristote a essayé d'y comprendre à la fois ce qu'était une tragédie grecque de son temps et ce qu'est la tragédie dans son essence.

Lorsqu'Aristote dit que la tragédie doit imiter « au moyen d'un discours orné, dont les ornements ne se trouvent pas

1. *La Poét.*, ch. VIII.

tous ensemble dans chaque partie », il fait allusion, comme il l'explique lui-même peu après, à l'élément musical qui, dans la tragédie grecque, était associé par endroits à l'œuvre du poète. Il est évident que ce membre de phrase devait être laissé de côté par les modernes, s'ils cherchaient dans Aristote des idées applicables au théâtre de leur temps. Mais le reste formait un tout parfaitement cohérent, d'où l'on ne pouvait rien retrancher sans tout détruire. Or Scaliger y a taillé et rogné sans scrupule. Voici comment il définit la tragédie : *l'imitation, au moyen de l'action, d'une destinée illustre, avec un dénouement malheureux, en un style élevé, en vers.* Il faut voir avec quelle désinvolture il s'excuse d'avoir passé sous silence la κάθαρσις, et de n'avoir rien dit de l'étendue de l'action, ce qu'il considère comme une banalité inutile. Il y a une autre omission dont il ne dit mot, n'y attribuant sans doute pas grande importance. Il ne fait pas mention des deux passions qui, au dire d'Aristote, sont les passions tragiques par excellence, la terreur et la pitié.

En revanche Scaliger a fait à la définition d'Aristote deux additions importantes; il exige de la tragédie qu'elle représente une destinée illustre et qu'elle ait un dénouement malheureux. Ainsi la condition des personnages mis en scène devient un élément essentiel de la définition; les héros tragique ne peuvent plus être que des rois ou des princes. C'est ce que Castelvetro a dit en propres termes, et il a esquissé à ce propos une psychologie aristocratique qui fait de la noblesse des sentiments l'apanage exclusif de la noblesse du sang. Autre conséquence. Si ce sont les infortunes des rois que doit peindre la tragédie, il faudra qu'elle emprunte ses sujets à l'histoire; autrement les spectateurs ne prendraient pas la pièce au sérieux, et ne s'attendriraient pas sur les malheurs de rois imaginaires.

En prescrivant à la tragédie la loi du dénouement malheureux, Scaliger n'ignorait pas qu'il faisait une innovation, et que beaucoup de tragédies grecques étaient en contradiction avec cette prétendue règle. Mais il obéissait à un besoin de symétrie, et trouvait commode d'établir une opposition simple et absolue entre la comédie et la tragédie; dans l'une les acteurs sont de simples particuliers et le dénouement est toujours heureux; l'autre ne met en scène que des rois et le dénouement est nécessairement triste. Au lieu de

chercher comme Aristote les éléments de sa définition dans l'analyse psychologique, il s'attache aux caractères extérieurs et matériels du drame; encore ne tient-il compte que de ce qui s'accorde avec son système, et omet-il sans hésitation ce qui le gêne. Il obtient ainsi une formule courte et précise, mais d'une précision toute apparente, parce qu'au lieu de ne mentionner que les éléments essentiels du drame, elle fait intervenir des éléments accidentels et accessoires.

A mesure que la théorie se développe, la définition de la tragédie devient de plus en plus vide et de plus en plus vague, jusqu'à ce qu'on arrive à celle de d'Aubignac, qui l'appelle « une chose magnifique, sérieuse, grave et convenable aux agitations et aux grands revers de la fortune des princes ».

La formation de la théorie des unités nous fait voir sous une autre face l'esprit des commentateurs et des critiques de ce temps. Sur l'unité d'action Aristote avait dit tout l'essentiel; il avait défini ce qui peut se définir, et laissé au bon sens et à l'instinct des poètes le soin de combler les lacunes. Ce n'est d'ailleurs pas sur ce point que s'est porté l'effort des commentateurs; ce qu'ils ont développé, c'est ce qui est relatif aux unités de temps et de lieu, dont Aristote n'avait pas parlé. Il s'était contenté de montrer que l'action de la tragédie est moins longue que l'épopée. Sur cette simple remarque ils ont écrit des volumes.

Ils ont, pour le plaisir de créer à l'auteur dramatique des difficultés inextricables, imaginé toute une théorie de la vraisemblance. Ils ont gratuitement prêté aux spectateurs leurs propres scrupules, et supposé qu'ils chicaneraient sur leur plaisir, de peur qu'il fût en désaccord avec de vaines abstractions, avec des règles de fantaisie. Ils ont, sous le nom de vraisemblance, poursuivi un idéal chimérique de conformité absolue entre l'art et la réalité. Jamais, depuis les commentaires des scolastiques du moyen âge, on n'avait vu de pareils tours de force de logique et de subtilité; jamais l'imagination abstraite ne s'était mieux déployée dans le vide.

Quelle était la conception de la tragédie qui se dégageait du fatras des théories? Une conception toute formelle et toute abstraite; l'idée qu'on peut faire un drame avec des recettes, et que l'observation des règles suffit à faire une œuvre d'art; ensuite une conception toute oratoire et non pas théâtrale. Sous prétexte d'unité, on avait réduit l'action dramati-

què au minimum, et la conséquence nécessaire était le débordement des discours et des récits. Il n'y avait là rien qui pût déplaire aux théoriciens, qui plus ou moins inconsciemment tendaient à ne conserver dans les œuvres de théâtre que ce qui pouvait se passer du théâtre même, et à faire de la seule lecture le criterium de la valeur dramatique d'une pièce.

On serait aisément disposé à être trop sévère pour Scaliger et ses successeurs, et à leur reprocher d'avoir fourvoyé l'art dramatique. Mais en y regardant de près, si on ne juge pas leurs doctrines avec plus d'indulgence, on ne voit point qu'elles aient exercé une influence bien profonde, et qu'il faille leur attribuer les défauts de notre théâtre. Jodelle n'avait pas attendu les écrits des théoriciens pour faire de la tragédie un froid pastiche de l'antiquité. Il est vrai que le théâtre de Garnier, avec ses chœurs à l'antique, ses monologues, ses longs récits, son défaut d'action, semble une application des théories de Scaliger faite par un écrivain de talent. Mais le véritable maître de Garnier, ce n'est pas Scaliger, c'est Sénèque; et nul modèle, en effet, n'était plus commode à imiter pour qui, sans avoir le don ni l'expérience du théâtre, voulait composer des tragédies.

Le malheur des auteurs dramatiques du XVIe siècle, c'est que ce sont de purs lettrés qui écrivent pour des lettrés comme eux. Leurs pièces, quand elles sont représentées (ce qui est assez rare), ne le sont qu'une fois, dans des circonstances solennelles, non pas devant le vrai public, celui qui paie et qui siffle, mais devant une société choisie, décidée d'avance à applaudir. Ce qui subsiste à ce moment du théâtre populaire, du théâtre du moyen âge, est en dehors de la littérature, pendant que les pièces de Jodelle, de Garnier, de Jean de la Taille, se produisent au dehors des conditions normales des œuvres dramatiques. Ce divorce entre le théâtre populaire et celui des lettrés ne prit fin qu'au temps de Hardy, et sans doute jamais poète ne se trouva dans une situation plus favorable, et ne fut plus le maître de choisir la direction dans laquelle il devait s'orienter. S'il avait eu le génie d'un Shakespeare ou d'un Corneille, il est probable que le théâtre français aurait reçu de lui sa forme définitive, et les lettrés auraient été mal venus à plaider pour les unités s'il avait montré qu'on peut faire des chefs-d'œuvre en s'en

passant. Mais le moment de l'expérience décisive fut manqué, et lorsqu'en 1629 Chapelain et ses amis demandèrent la substitution de pièces écrites suivant les règles aux tragi-comédies irrégulières de Hardy, les circonstances leur étaient favorables à leur tour. L'ancien répertoire n'avait aucune œuvre durable à produire pour sa défense ; les « réguliers », outre qu'ils étaient appuyés du crédit d'un grand seigneur, avaient pour eux le prestige de la nouveauté. Le succès de la *Sophonisbe* de Mairet décida en leur faveur ; ce jour-là les lettrés prennent la tête du mouvement, et imposent leur goût au public et aux comédiens.

La forme nouvelle de la tragédie ne sera définitivement consacrée que par les chefs-d'œuvre de Corneille ; mais lorsque celui-ci commença à écrire ses drames, il n'avait plus la même liberté d'allures que Hardy avait eue trente ans auparavant, et l'auteur du *Cid* dut se conformer à ces « règles » qu'il ignorait à ses débuts, et dont lui-même, plus tard, il plaidera plus ou moins bien la cause. Faut-il conclure de tout ceci que ce qui a réussi devait nécessairement réussir, et que le système qui a prévalu était plus conforme à l'esprit français ? Il serait téméraire de le prétendre, car les circonstances ont été pour beaucoup dans le triomphe définitif de la théorie des unités. Mais il faut convenir que les doctrines de Scaliger et de ses successeurs, avec tout ce qu'elles avaient d'étroit et de superficiel, avaient par leur simplicité et leur logique rigoureuse des affinités avec notre esprit national, et c'est ce qui explique qu'elles aient régné sur notre théâtre pendant deux siècles.

Antoine BENOIST.

CONCOURS

OUVERT DU 1er MARS 1890 AU 1er MARS 1891

COMMISSION NOMMÉE PAR LA FACULTÉ

POUR LA DÉSIGNATION DU MEILLEUR MÉMOIRE

RAPPORT DE M. ESPINAS[1]

Monsieur le Recteur,
Mes Chers Collègues,
Messieurs les Étudiants,

La Faculté des lettres n'a pas de prix annuels à décerner dans sa séance de rentrée ; elle n'en est que plus satisfaite de proclamer et de justifier devant vous, aujourd'hui, les résultats du concours ouvert par elle du 1er mars 1890 au 1er mars de cette année, grâce à la libéralité d'un ami dont nous regrettons de ne pouvoir prononcer le nom.

Une commission de cinq membres, présidée naturellement par le doyen, avait été nommée pour examiner les mémoires présentés. J'ai l'honneur de vous communiquer en ce moment le rapport contenant ses conclusions, adoptées par la Faculté.

La commission, je dois le déclarer d'abord, n'a point à dogmatiser sur le sujet; elle ne prend pas à son compte les opinions soutenues par les concurrents récompensés; son rôle se borne à apprécier le mérite relatif des divers mémoires. Elle a pris pour critérium non la conformité de ces travaux à telle ou telle doctrine, mais la manière dont la question y est posée et étudiée,

1. Ce rapport a été lu à la séance de rentrée du 23 novembre 1891.

leur cohérence, leur valeur scientifique, philosophique et littéraire intrinsèque, le degré de culture et de pénétration qu'ils lui ont permis d'attribuer à leurs auteurs inconnus.

Le sujet était ainsi formulé : « *Lutte ou accord pour la vie? Montrer que l'accord pour la vie, loi naturelle des sociétés, est la règle fondamentale des relations humaines.* » Il est conforme aux intentions du donateur et la Faculté l'a accepté librement. On lui a reproché d'impliquer une solution; mais nous croyons que cette critique n'est pas fondée. Il n'ouvrait pas un débat purement spéculatif. Il demandait aux concurrents d'établir que la régle principale sinon exclusive des actions humaines correspond à une loi naturelle, constitutive des organismes sociaux ; il proposait à leurs méditations sous une forme nouvelle le principe même de la moralité. Or, les règles morales, qui sont en réalité des devoirs, se présentent à tous comme des postulats. Plus elles sont générales, plus il est difficile d'y contredire sans manquer à une obligation. Imaginez que la faculté ait invité les concurrents à établir que la règle des actions humaines est le combat pour la vie, la lutte par la ruse ou la violence de tous contre tous, qui l'aurait supporté? Aucun de ceux qui nous reprochent de ne pas avoir adopté une formule neutre, ne prendrait sur lui, j'en suis sûr, la responsabilité d'une pareille thèse. A quoi bon, par conséquent, indiquer dans notre court programme que les concurrents étaient libres de la soutenir? Je doute, d'ailleurs, qu'il s'en fût trouvé beaucoup pour plaider en faveur de cette singulière maxime : *Détestez vous et, si vous le pouvez, détruisez vous les uns les autres !*

Soixante compositions de différentes sortes ont été présentées, vingt se sont trouvées éliminées d'emblée comme n'étant pas conformes aux conditions du concours. La commission a examiné toutes les autres ; elle n'a pas tardé à s'apercevoir que la lutte se circonscrivait entre un petit nombre de mémoires. Neuf seulement, en fin de compte, ont été retenus : c'est de ces derniers que le présent rapport doit s'occuper pour montrer par quelles raisons la commission a été déterminée dans ses préférences dernières.

A vrai dire, elle eut pu se dispenser de mettre en ligne pour le prix un aussi grand nombre de mémoires. En effet, sur ces neuf, cinq forment un groupe dans lequel il eut été regrettable que nous fussions obligés de prendre le mémoire à couronner. Ce sont les n°s 48, 47, 16, 49 et 30. Tous présentent des défectuosités assez graves que nous devons signaler brièvement.

N° 48. — Συνουσία καὶ συνεργία παρά τε καὶ πρὸς τὸν βίον.

L'auteur croit que la question du combat pour la vie est étrangère au sujet proposé. Il l'omet donc ou du moins en traite très brièvement une fois pour toutes, sans s'apercevoir que la question de l'accord vital ne peut être étudiée que dans ses rapports avec celle de la lutte meurtrière. Le mémoire se trouve dès lors occupé tout entier par un tableau monotone des « harmonies de la nature » dans le monde des organismes et dans le monde des esprits. Il insiste surtout sur cette dernière partie, au point que le mémoire tout entier porte comme titre : *Psychologie de la loi de l'accord pour la vie.* Mais ce n'est pas de psychologie qu'il s'agissait seulement dans le sujet proposé : nous ne trouvons ici aucune des discussions pratiques attendues. De plus, l'ordre des parties est tout extérieur, elles ne sont rattachées entre elles par aucun lien organique ; on ne trouve pas là une démonstration qui marche. Le style n'est pas exempt d'emphase, défaut aggravé par les inexactitudes réitérées de l'expression. L'auteur a même négligé de corriger certaines distractions de son copiste. En somme le n° 48 n'est qu'un exercice honorable de littérature philosophique.

N° 47. — *L'union fait la force. — Tout royaume divisé contre lui-même périra.*

L'auteur entreprend de suivre le progrès de l'accord pour la vie depuis l'origine de la vie même à travers toute l'histoire des organismes et de l'humanité. Ce long exposé historique a son intérêt en lui-même ; ainsi le récit des événements par lesquels le futur être humain est passé de l'état d'amphibie androgyne à l'état d'animal terrestre à sexes distincts, puis s'est enrichi d'un langage, enfin, devenu homme, a franchi les différentes étapes de la civilisation primitive, est vraiment attachant et présenté avec vivacité. L'auteur a des vues originales, et ses connaissances en fait de philosophie zoologique et de géologie sont des plus riches. Mais, d'abord, cette histoire qui embrasse une si vaste série de siècles, était une tâche trop lourde ; à peine l'auteur en est-il arrivé aux temps primitifs de la Grèce et de Rome que son ardeur s'épuise et que son érudition se laisse prendre en défaut. Bientôt on le voit renoncer manifestement à la partie ; sa course à travers les siècles devient vertigineuse : aucune démonstration ne saurait être obtenue d'une revue aussi précipitée. De plus, même dans les chapitres les plus soignés, qui sont ceux du début, la hardiesse

de l'auteur, sa virtuosité à inventer et à soutenir les hypothèses ne laisse pas que d'inquiéter le lecteur le plus confiant. On se demande comment il a pu savoir la couleur des cheveux et des yeux des animaux préhumains? qui lui a révélé le secret des premières racines linguistiques adoptées par l'homme miocène (fascic. III, p. 106)? Comment les migrations des tribus primitives et les changements de configuration des continents qui les expliquent sont connus de lui avec tant de précision? Enfin, eut-il réussi à retracer toute l'histoire de l'humanité, on se demande en quoi l'exécution de ce vaste dessein eut pu avancer la solution du problème posé. Nous voyons bien que l'accord pour la vie a présidé à la constitution de la famille et de la tribu primitives ; mais nous ne voyons pas moins que la concurrence a rendu à l'humanité des services décisifs. Nous ne tirons de cet exposé historique sans bornes aucune lumière sur la règle de conduite qu'il convient d'adopter. Cependant l'auteur n'a pas voulu nous laisser jusqu'au bout dans l'embarras. Arrivé aux temps contemporains, il s'interroge rapidement sur l'avenir réservé à notre race, et se demande comment les nations modernes pourront surmonter les difficultés de toutes sortes où elles se débattent. Alors il propose comme solution unique à toutes ces difficultés une nouvelle constitution de la famille. Il faut que celle-ci devienne de patriarcale *matriarcale*, c'est-à-dire que les filles restent sous le toit maternel, quelles y amènent leurs époux, que tous y acceptent l'hégémonie de la mère ou de la grand'mère, et que l'héritage aille avec le nom de femme en femme. Malgré les couleurs séduisantes sous lesquelles l'auteur nous décrit la maison matriarcale (p. 340, chap. XVIII, fascic. VIII) et quoi qu'il y ait de solide au fond dans ses considérations sur la nécessité de lutter par la formation de groupes étendus et stables contre l'éparpillement des individualités, on refuse de le suivre jusque-là : ses réformes pour l'avenir paraissent, comme ses hypothèses sur le passé, décidément trop hardies pour la moyenne des intelligences dont le jury se compose.

N° 49. — Ἀνθρώπος ζῷον πολιτικόν.

Il est regrettable que ce mémoire ne soit pas plus étendu. La question y est posée assez heureusement et non sans vigueur. On a l'impression que l'auteur eut pu la traiter, en y consacrant le temps convenable. Mais après avoir heurté en quelques pages les unes contre les autres les notions d'égoïsme et d'altruisme,

de droit et de devoir, de justice et de charité, il s'arrête court, content des regrets qu'il a inspirés. On voit qu'il est familier avec les problèmes philosophiques et son style est assez ferme.

N° 30. — Ζῆν ὁμολογουμένως τῇ φύσει.

Nous n'en pouvons dire autant de l'auteur du n° 30. Sa pensée a quelque chose de subjectif et semble éviter — je ne dirai pas les formules connues, car elle ne paraît pas gênée par l'abondance des souvenirs, — mais toute formule trop claire et tout appareil systématique. La suite des idées est celle-ci.

Chap. Premier. — Tout mobile se ramène au désir du bonheur; le bonheur dépend des désirs, les désirs dépendent du caractère qui en fait l'unité; le caractère le mieux fait pour le bonheur est celui qui est le plus conforme au type général de l'humanité.

Chap. II. — Il y a deux genres de vie : la vie sociale et la vie morale. La première a pour unique ressort l'égoïsme. Déjà l'égoïsme se transforme à mesure qu'il se rapproche de son but : l'intérêt de chacun se lie par des attaches de plus en plus nombreuses à l'intérêt de tous. Mais, de plus, la vie sociale n'est qu'une portion de notre vie; au-dessous d'elle et la débordant de beaucoup s'étend la vie morale.

Chap. III. — Le sentiment moral naît de la réflexion que nous faisons sur les liens qui nous attachent avec nos associés. A travers les différences et les rivalités qui séparent les hommes, l'identité de leur nature se révèle à nous, et alors un sentiment nouveau s'éveille dans notre cœur, l'amour. Rien ne contribue plus que ce sentiment à notre bonheur, surtout quand l'amour s'attache à ce qui est universel, et acquiert ainsi toute la solidité et la durée dont il est capable.

Chap. IV. — Mais si l'activité morale prend conscience d'elle même en se distinguant de l'activité sociale, il faut pourtant qu'en fin de compte les deux activités n'en fassent qu'une. L'unité des deux réside dans le caractère.

Conclusion. — L'égoïsme et l'amour, éléments de bonheur l'un et l'autre, quoique par des voies différentes, se concilient dans l'unité vivante du caractère et non dans les formules rigides et mortes d'une doctrine. Cette conciliation suppose un équilibre maintenu par l'agent, c'est-à-dire un effort; mais l'harmonie produite par cet effort est précisément le plus grand bonheur possible. Le vrai moyen de lutter avantageusement pour la vie est de pratiquer toutes les vertus exigées par l'accord pour la vie.

On le voit, la pensée de l'auteur est souvent obscure, il ne dit pas toujours ni ce qu'il veut dire ni comme il voudrait le dire ; mais son ambition évidente de trouver des choses rares et de les exprimer d'une manière originale n'est pas toujours trompée ; et on recueillerait dans ce court mémoire non pas un corps de doctrines, un système de vérités capables de s'imposer, mais des saillies vraiment heureuses, des jets de psychologie intime, des traits de sagesse désabusée, des inspirations mélancoliques, se dégageant d'une multitude d'idées et de sentiments assez confus. Cela n'est pas tout à fait correct et pourtant cela n'est pas commun.

Nº 16. — Lutte ou accord pour la vie. « *Il se faut entr'aider, c'est la loi de la nature* ». — *Ne voyons-nous pas s'évanouir de plus en plus, la réfraction fantastique qui faisait prendre à l'humanité pour des révélations du dehors, ce qu'elle ne puisa jamais qu'en elle-même ?* » Dr F. Strauss.

Ce mémoire se compose de deux parties : 1° un examen de la doctrine de Darwin ; 2° une étude sur la question posée.

De ces deux parties, la première est évidemment un hors d'œuvre. Elle a le tort essentiel d'occuper inutilement le tiers de l'espace que l'auteur s'est accordé. Ce défaut nous dispense d'en relever d'autres. Cet examen de la doctrine Darwinienne, commencé avec un air d'impartialité, ne tarde pas à devenir une réfutation des plus vives. Et on s'en prend non pas seulement aux arguments biologiques de la théorie, auxquels on oppose des arguments de même sorte avec une incompétence manifeste, mais on prête au savant anglais toute une philosophie dite monistique qu'il n'a jamais professée, pour avoir le droit de mettre en regard les postulats de la philosophie idéaliste transcendante (p. 20). Ce n'est pas un débat de ce genre que la Faculté avait ouvert et elle n'a pas à suivre l'auteur du mémoire sur ce terrain.

La seconde partie traite donc seule le sujet mis au concours : elle n'est pas sans intérêt.

Même si l'on se place au point de vue des intérêts de l'individu et si l'on admet que la concurrence est sa loi, il faut reconnaître, remarque d'abord l'auteur, que le succès n'est assuré qu'à celui qui se sent d'armes légitimes et fonde son espoir sur l'acquisition d'une supériorité réelle, la seule durable.

Mais le point de vue du concours domine celui de la concurrence.

Dès que l'homme primitif eut atteint un certain degré de développement, il prit conscience de son moi par le langage, et cette affirmation de sa personne se fit nécessairement au sein d'une conscience sociale, condition et témoin de la conscience individuelle. La conception d'idées abstraites à quelque degré a été à son tour nécessaire à cette affirmation de la personne consciente par le langage, et des circonstances exceptionnelles comme la chute de la foudre, l'imminence d'un grand danger auquel l'individu aura su échapper ont seules déterminé par la secousse émotionnelle qui les accompagna, l'effort d'attention d'où jaillit la pensée abstraite. L'ensemble des idées abstraites communes à chaque tribu, idées des faits et des êtres avec lesquels elle est en rapport, idées des opérations qu'elle accomplit et des outils ou armes dont elle se sert, forma sa conscience collective, son âme, où sont engagées d'une manière indissoluble la conscience et l'âme des individus qui la composent. Ce monde idéal ira en se développant au cours des âges et mettra, entre la société humaine et les sociétés animales fondées cependant sur le même principe, un intervalle infranchissable.

L'auteur indique brièvement les forces principales qui concourent à son extension, et il insiste surtout sur la spontanéité de sa croissance. Cette œuvre immense, si complexe que les plus fortes intelligences individuelles n'en peuvent maintenant refléter qu'une petite partie, s'est faite par le concours d'activités qui ignoraient le résultat futur de leurs efforts : elle est l'œuvre d'une foule anonyme à laquelle l'ensemble du travail échappe absolument.

Mais elle progresse par un rythme de mouvements alternatifs en sens contraires. Nous avons vu que le moi est l'atome ou la cellule du corps social : le tout suppose les parties ; de même la cohésion du tout suppose l'indépendance des parties. C'est le rôle du droit, droit de l'individu, droit de la famille, droit de la cité et de la nation, que de former par les résistances réciproques et les oppositions internes des parties la condition essentielle de l'équilibre de ce grand corps.

En finissant, l'auteur se demande si les forces attractives et unissantes ne doivent pas toujours l'emporter sur les forces de concentration individuelle. Il répond par l'affirmative et compte pour assurer le triomphe des premières sur les progrès de la solidarité économique, sur ceux de la philosophie et sur ceux de la religion. Il voudrait que la philosophie et la religion se fondissent en une seule doctrine et en une seule discipline morale ; il propose

comme objet de cette foi scientifique la société humaine ellemême. « Si beaucoup d'entre nous ne croient plus à l'immortalité de l'âme individuelle, rattachons-nous, dit-il, (p. 133) à la pérennité et à l'indivisibilité de l'âme sociale. » C'est la solution religieuse à la fois et philosophique qui avait été présentée déjà par le regretté Franck d'Arvert, dans son livre intéressant : l'*Institution nationale*.

Nous avons sacrifié dans cet exposé un bon nombre de détails théoriques et historiques qui ne sont pas sans valeur; mais nous avons ainsi mieux mis en relief peut-être l'ordre des idées, qui n'apparaît pas toujours assez nettement. En somme, le mémoire ne fait guère que retrouver en s'en émerveillant les vérités les plus générales sur lesquelles repose la sociologie. Il montre comment est possible le problème qui avait été posé par la Faculté ; loin de le résoudre, il l'agite à peine. Il renferme assez de vues générales justes et de beaux développements philosophiques sur la structure et le développement de la conscience sociale, pour qu'on le lise avec intérêt, surtout quand on pense combien l'auteur a dû profiter en le composant ; mais on ne peut s'empêcher de constater qu'il devait être inutile à la solution demandée à cause de l'ignorance qu'il trahit de l'état actuel de la science sociologique. Le point d'arrivée est bon ; mais il eut dû être le point de départ.

Les quatre mémoires restants forment un groupe très supérieur aux cinq précédents. Dans tous, la question est posée dès l'abord et débattue utilement. Tous pourraient affronter à l'épreuve de la publicité.

Le n° 43 porte pour devise : « *La lutte pour la vie devait engendrer nécessairement l'accord pour la vie.* » — *Le vrai péché de l'homme, c'est la faim sous toutes ses formes.* » (Guyau, *Éducation et Hérédité*).

Dans un cadre volontairement restreint, ce mémoire présente une plénitude de pensée et un enchainement dialectique des plus méritoires. Il va nous être facile de reproduire son argumentation, parce qu'elle est simple dans ses grandes lignes.

Darwin n'a pas assez distingué les diverses formes de la lutte pour la vie. Tout individu vivant lutte non seulement contre les autres individus de son espèce, mais encore contre les forces de la nature. On voit tout de suite que ces deux formes de la lutte

pour la vie ont des conséquences très différentes au point de vue qui est le nôtre en ce moment.

La lutte d'individu à individu, en effet, c'est la bataille même, c'est l'effort pour l'extermination, c'est la négation de la morale; la lutte contre les forces de la nature est au contraire inoffensive et même bienfaisante; elle ne tient en échec aucun instinct généreux dans son développement.

La solution du problème consistera à montrer que la première forme, la forme destructive du *struggle for life,* peut être atténuée et même supprimée, et remplacée par la seconde forme, la lutte pacifique contre la nature pour les moyens d'existence. C'est ce qu'on obtiendra en établissant que la forme meurtrière de la concurrence est un accident, une crise passagère dans l'évolution de l'humanité, tandis que la forme innocente est seule normale et nécessaire.

Les hommes ne peuvent lutter entre eux que pour la satisfaction de leurs besoins vitaux, qui sont ceux de nutrition et de reproduction : ces deux instincts sont-ils tous les deux aussi funestes à la paix? L'auteur ne le croit pas. Selon lui, tous les renseignements que nous avons sur l'homme primitif tendent à prouver que l'union des sexes, source de conflits chez l'animal, n'a pu causer aucune perturbation dans les sociétés humaines rudimentaires. Nous ne pouvons le suivre dans ses conjectures sur la constitution de la famille primitive : qu'il nous suffise de constater avec lui que, si ces conjectures sont justes, le seul besoin primordial capable d'engendrer l'instinct de la lutte dans l'homme est l'instinct de nutrition.

Qu'il l'ait engendré, en effet, c'est ce qu'il serait facile de démontrer, s'il était possible d'établir que partout où les hommes ont été en conflit dans les temps préhistoriques et historiques les plus reculés, comme chez les sauvages actuels, les subsistances ont manqué, tandis que là où les subsistanccs sont abondantes, on voit les tribus les moins civilisées vivre en paix les unes à côté des autres. A vrai dire, la guerre a eu pour but, à l'origine, l'immolation de l'ennemi à l'appétit du vainqueur; elle a été un entremangement positif. L'auteur apporte, en faveur de cette thèse, sur laquelle tout son système repose, une multitude d'exemples, un peu disparates, mais curieux.

Admettons qu'elle soit vraie; il s'ensuit d'abord que la guerre, engendrée elle-même par le défaut de subsistances, engendre à son tour tous les instincts destructeurs, que d'elle naît l'empire

despotique du chef, le régime militaire, l'inégalité des conditions, l'esclavage : institutions qui entretiennent la guerre à leur tour. On ne peut le nier : les instincts de vol, de destruction, de vengeanc et de colère sont à l'heure actuelle distincts de l'instinct belliqueux; ils n'en sont pas moins, selon notre auteur, des dérivations lointaines de la même source empoisonnée : la faim est le véritable péché originel et presque l'unique péché de l'homme. Il est donc évident que si la cause qui a engendré ces instincts de nuisance et de dureté, cause en vue de laquelle ils sont soigneusement entretenus dans les sociétés barbares, cessait d'agir, ces mêmes instincts s'atténueraient peu à peu et feraient place, en vertu de la loi d'adaptation, à des sentiments de douceur et de solidarité qui constituent la civilisation.

Eh bien! la suppression de cette cause est un fait à demi accompli, et cela depuis longtemps. La lutte pour l'existence, on s'en souvient, a deux formes ; elle se fait contre les agents physiques comme contre les êtres vivants de même espèce. Mais la lutte contre la nature a précisément pour but de procurer à l'homme des moyens de subsistance de plus en plus abondants. Ce faisant, elle détruit incessamment la raison d'être de la guerre : elle rachète l'homme de sa souillure originelle et le place dans des conditions telles que toutes les influences du milieu concourent à la neutralisation des instincts malfaisants. Bien plus, elle force les hommes à s'associer contre leurs ennemis de toutes sortes et remplace les vieilles luttes faméliques par l'accord en vue des travaux qui fécondent la terre. C'est le spectacle qu'ont offert toutes les civilisations qui ont successivement fleuri sous le ciel.

Il est cependant un obstacle qui s'oppose au progrès des institutions pacifiques : c'est l'excès de population. La loi de Malthus est vraie, et si l'accroissement en raison géométrique de la population n'était pas tenu en échec, les subsistances, se multipliant moins vite, ne tarderaient pas à faire défaut, en sorte que la guerre se rallumerait de nation à nation et de classe à classe après chaque trêve éphémère. Mais cet obstacle est renversé par le cours naturel des choses au sein de populations suffisamment entraînées à la lutte contre la nature; les victoires remportées sur les forces inertes qui nous entourent, ne sont obtenues, en effet, qu'au prix d'une suractivité cérébrale, et c'est un fait établi par la biologie que les fonctions génésiques et les fonctions mentales se développent en sens inverse : si bien qu'une population

livrée à une ardente production intellectuelle, quelle qu'en soit la forme, industrie, beaux-arts, science, culture aristocratique et mondaine, doit nécessairement diminuer. Dès lors, le péril d'un réveil belliqueux est écarté dans la même mesure et la trêve pour la vie se prolonge indéfiniment.

Ce n'est pas que l'auteur attende un résultat si désirable d'un mouvement spontané et automatique des sociétés. S'il expose en finissant les principes d'une morale fondée surtout sur l'intelligence des lois de ce progrès, il reconnaît qu'une coopération des volontés n'en est pas moins la condition nécessaire de son avènement, et il fait de sobres, mais éloquents appels aux sentiments d'affection et de générosité qu'il regarde comme étant au fond les plus naturels à l'homme. La guerre n'est pour lui qu'un accident dans la vie de l'humanité, il a donc confiance que le concours pour la vie contre la nature aura raison de la discorde et de la haine, et que le progrès de la moralité sera indéfini.

La commission n'a pas été insensible aux mérites de ce mémoire. Mais elle n'a pu en méconnaître les défauts. La langue étant généralement ferme et l'ordre suffisant, c'est à l'argumentation qu'elle a dû se prendre ici.

Le procédé de démonstration dont se sert l'auteur est l'énumération de faits à la Lubbock. Or, cette vaste exemplification portant sur les faits favorables et négligeant les faits qui gênent, fait facilement illusion au lecteur et à l'auteur lui-même. Quant il a rapporté un grand nombre d'illustrations en faveur de son principe fondamental : que la guerre résulte de la pénurie des subsistances, il ajoute : (p. 25.) « Cependant, il est quelques faits qui ne semblent pas rentrer dans la règle générale, mais ces exceptions tiennent à des conditions particulières de race et de milieu. Les Innuits du Groënland ne savent pas même ce que c'est que la guerre et rient d'en entendre parler. A une faible distance des Balantis rapaces, remarque Lombroso, vivent les Bagnous, ces pacifiques cultivateurs de riz. Il y a là une influence de race. Il y a aussi des influences tout à fait individuelles (??). Chez les Hottentots et les Cafres, on voit, par exemple, des individus plus sauvages que les autres, incapables de tout travail, vivant des fatigues d'autrui, menant une existence vagabonde ; ils sont appelés par les Cafres Fingas et Sonquas par les Hottentots. Les médecins ont pour maxime qu'un fait négatif n'infirme jamais un fait positif et qu'il doit être rapporté tout simplement à une cause différente qui agit en sens inverse de la première.

C'est le cas d'appliquer ici cette maxime de logique. Malgré les exceptions que nous avons signalées, nous pouvons induire que la guerre a été primitivement une lutte pour les moyens d'existence, puisqu'elle sévit surtout chez les peuplades où les conditions d'existence sont le plus défectueuses. » Ce mode d'argumentation laisse beaucoup à désirer. Il ne devait pas échapper à l'auteur que, de tout temps, les populations les plus abondamment pourvues de moyens d'existence ont été entraînées par leur prospérité même à des entreprises sur leurs voisins, et que, quand les nations ne combattent plus pour les subsistances, elles combattent pour l'hégémonie, pour la gloire, pour la propagande religieuse, quand ce n'est pas pour la satisfaction seule de ces instincts de lutte, si mal assoupis au cœur de l'homme moderne lui-même. D'ailleurs, ne sait-il pas que les besoins essentiels une fois apaisés, d'autres besoins prennent aussitôt leur place et que la lutte pour le superflu n'est pas moins vive que la lutte pour le pain? Il invoque, il est vrai, la diminution des naissances comme un frein qui vient arrêter la puissance d'expansion des races civilisées. Et il se réjouit presque de voir qu'en France la population cesse de croître : « Avec cinq millions d'habitants en plus, la France serait-elle plus heureuse ? » dit-il. Je ne sais : mais il est certain (l'auteur l'avoue) qu'elle serait plus forte militairement; et comme la force militaire est pour une nation une condition d'existence, comme pour être heureux, il faut être, ces cinq millions d'habitants de plus ne sont pas aussi indifférents au bonheur de notre pays que le pense le mémoire. Le fait est que quand une nation extra-civilisée s'énerve et s'apauvrit en citoyens, il y a toujours quelque part une autre nation prête à la traiter comme une proie : les mœurs douces détournent les États de provoquer la guerre, mais elles ne les empêchent pas de la subir et d'y succomber. En d'autres termes, il y a des raisons très fortes en faveur de la pérennité de la guerre et notre auteur, absorbé par la multitude des petits faits qu'il rapporte, a grandement affaibli sa thèse en ne les discutant pas.

Mais la plus grave lacune du mémoire est l'omission des formes de la concurrence vitale qui pour n'être pas sanglantes n'en sont pas moins funestes, nous voulons parler de celles qui s'observent au sein des sociétés même en apparence les plus pacifiques, et dont l'ensemble constitue ce qu'on a appelé à tort ou à raison la question sociale. Ici non seulement pas de guerre, mais pas même d'attitude hostile ; des contrats en apparence librement consentis,

des rapports légaux, réguliers, la surface unie des phénomènes économiques suivant leur cours rapide; et en réalité une lutte des plus âpres, où il y a des vaincus frappés à l'insu le plus souvent des vainqueurs, et frappés sans rémission, car la défaite, c'est la faim, c'est la mort. L'auteur eût pu sans effort faire rentrer ce problème capital dans les cadres de son système, mais c'est un soin qu'il a négligé de prendre et la valeur du travail tout entier s'en trouve sérieusement amoindrie [1].

En général l'écrivain, le savant de mérite qui l'a rédigé, préoccupé de pousser sa preuve et de soutenir sa thèse, omet trop souvent de se poser à lui même des questions importantes liées au sujet ou à la manière dont il l'a traité. Il a plus de verve que de critique, sa vue est plus pénétrante qu'étendue. La vivacité de son argumentation nous amène d'abord à le suivre, sans regarder plus que lui hors de la voie, vers le but qu'il a choisi. Mais bientôt les objections surgissent, les omissions se découvrent, le prestige se voit. Et voilà pourquoi la majorité de la commission n'a pas jugé le mémoire 43 digne d'une médaille, bien qu'elle ne doute pas qu'il n'obtienne du public s'il est imprimé l'attention qu'elle lui a prêtée.

N° 39. *Finita potestas denique cuique*
Quanam sit ratione atque alte terminus hærens.

Avec le mémoire 39, nous quittons définitivement le préhistorique pour envisager le problème sous sa forme présente. L'auteur se place de préférence au point de vue philosophique. Son style, plein de nerf et de chaleur contenue, présente de brillantes qualités littéraires et bien qu'il soit un peu tendu, frappe dès l'abord par sa plénitude oratoire. Il traite la question de haut; mais les points où il s'arrête sont les points culminants du sujet. Le mémoire est court, mais il forme un tout dont les parties sont liées fortement. En voici l'analyse :

Les théories de Darwin ont prété un intérêt nouveau à la vieille antimonie de la nature et de la loi, de la force et de la justice. La morale, la politique et l'économie politique en ont profondément ressenti le contre coup. Le point de vue égocentrique, le *solipsisme* (comme disent les Anglais) y ont trouvé une confirmation

1. Que l'instinct sexuel ne donne pas lieu à des luttes même violentes, c'est ce que l'auteur n'a pas suffisamment établi non plus.



inattendue. D'où l'opportunité d'une discussion sur le sujet proposé, qui met en présence l'égoïsme de l'individu et les exigences de la vie sociale.

Entendu d'une certaine façon, — nous verrons tout à l'heure que ce n'est pas la bonne — l'évolutionnisme, en consacrant l'ordre naturel des choses, consacre toutes les inégalités et les iniquités. Faut-il avec lui appprouver la nature dans tout ce qu'elle fait? Faut-il s'abstenir de toucher en particulier à l'organisation sociale qui n'existe qu'en vertu de ses lois? ou bien faut-il appliquer à toute la philosophie sociale ce que dit Schœnberg de l'Économie politique : « L'Économie politique en est venue à reconnaître qu'elle n'est pas simplemeut la science naturelle de l'Égoïsme humain, mais qu'elle doit formuler *un système de gestion morale* des intérêts et des droits sociaux. »

On a fondé le Droit sur la Liberté morale. Comme être libre, l'homme a revêtu une valeur absolue : il a réclamé des autres hommes et a paru leur accorder de son côté le respect qui convient à des êtres supérieurs : « le Droit a été ainsi élevé à une hauteur infinie au-dessus de l'ordre naturel et du déterminisme. » Ainsi a été constituée idéalement cette République des fins dont parle Kant où les personnes libres sont posées les unes en face des autres comme des fins absolus, éléments transcendants et irréductibles. L'auteur du mémoire refuse d'admettre que la liberté puisse être le fondement du droit. Il ne croit pas à son existence comme réalité métaphysique et estime que M. Fouillée en a définitivement démontré l'inanité. Mais ce qu'il veut examiner seulement ce sont ses conséquences morales. Or elle est la plus haute justification de l'orgueil individuel : elle exalte d'une manière extraordinaire le vouloir vivre; elle déchaîne, suivant la remarque de Schopenhauer, l'égoïsme humain dans toute son intensité. Elle ne peut, par suite, nous engager au respect des autres libertés, car elle tend invinciblement à se les subordonner : elle ne peut être absolue qu'en frappant de relativité toutes les autres : comment y aurait-il plusieurs absolus? C'est la divinisation du moi. « On aboutit ainsi au plus absolu dédain d'autrui, à un égoïsme transcendant qui laisse loin derrière lui les conséquences les plus brutales que l'on a pu tirer de la loi Darwinienne de la lutte pour la vie. » Comment, d'ailleurs, la liberté parfaitement droite, pur idéal, pourrait-elle servir à mettre en rapport des volontés concrètes, à régler les actions d'hommes en chair et en os? Où cette fameuse Républiqne des Fins pourra-t-elle jamais

s'établir? Et malheur aux membres de la cité où quelque pouvoir se mettra en tête de la réaliser jamais : il n'y a pas de droit contre la vérité absolue et ce sera le jour du plus affreux despotisme. « Quand même la tyrannie serait exercée au nom du Bien, elle n'en serait pas moins tyrannie. »

Ce n'est pas dans un pouvoir indéterminé, infini, qu'il faut chercher le principe de la moralité, qui est par nature un principe de limitation et de détermination des activités humaines. Ce principe se trouve dans la causalité universelle. Le moi rencontre dans le non moi une borne à son extension arbitraire; et la barrière se précise quand il trouve en face de lui d'autres causes conscientes que la sienne, les personnes de ses semblables. « Faire de son égoïsme et de son moi une fin en soi, c'est s'ériger en absolu dans l'orde de l'action comme dans celui de la pensée. L'injustice est de l'absolutisme λόγῳ καὶ ἔργῳ ; la justice, au contraire, est une limitation mutuelle des volontés et des consciences en vertu d'une idée également limitative pour tous, je veux dire l'idée de la causalité. » Le même principe est capable de fonder la charité après la justice. Une même quantité de force circule dans tout l'univers. « Les atômes physiques passent éternellement d'un être à un autre, d'une forme vivante à une autre forme vivante. Il en est de même, si l'on peut dire, des atomes moraux, c'est-à-dire des éléments derniers de nos jouissances et de nos souffrances, de nos passions, de nos amours et de nos haines. Ils passent incessamment d'une conscience à l'autre..... C'est la même pensée, c'est le même vouloir vivre qui nous anime tour à tour; nous ne sommes pas étrangers, mais frères. » — Raison nouvelle pour bannir l'idée de liberté absolue, qui rend les consciences humaines impénétrables et irréductibles les unes aux autres, qui fait de nous tous des étrangers non seulement au milieu de la nature, mais même au milieu de nos semblables. « Tant que ce fantôme n'est pas exorcisé, nous ne sommes pas mûrs pour la rédemption et la paix. Celui qui veut arriver à la vraie justice et à la vraie charité doit regarder en face la nécessité universelle; il doit embrasser sans crainte et sans arrière-pensée l'idée déterministe. »

Cependant cette conception déterministe ne doit pas nous engager à ne voir dans le monde moral qu'un ensemble mécanique d'actions et réactions dont l'intérêt donne la formule. C'est le point de vue de Bentham ; il est faux. Le monde moral est un organisme de volontés en développement, et chacune d'elles doit tenir compte dans les fins qu'elle se propose des fins assignées à

toutes les autres. Ici l'auteur du mémoire, après de larges emprunts à Schopenhauer, revient à Spencer et à l'évolution. Il demande à tous, aux hommes de génie plus encore qu'aux humbles, de chercher à comprendre le sens de l'évolution universelle pour s'y adapter, pour insérer leurs actions dans le mouvement du groupe social dont ils font partie, pour coopérer à l'œuvre de l'univers et se faire les humbles auxiliaires sinon du bonheur — la mesure en est trop incertaine — du moins du perfectionnement de l'humanité. « Là est la raison de vivre, là est par suite le principe du droit. » Là est aussi la source de la sympathie.

« L'égoïsme — je dois citer ce court passage — L'égoïsme répond à une vue incomplète et superficielle des choses. Celui qui sort du point de vue égocentrique ne s'isole plus dans la pensée abstraite de sa personnalité! Il reconnaît qu'il est fils, citoyen, homme ; qu'il tient par les mille liens de la chair et de l'esprit à la vie universelle ; il sent respirer en lui l'âme de l'humanité. Il voit clairement que l'intelligence et la volonté ne lui ont pas été dévolues comme une arme dans une lutte fraticide, mais qu'elles doivent aider au bien total. Le sacrifice, le dévouement ne lui paraissent plus être l'anomalie, mais la règle. « Celui qui va à la mort pour la patrie est délivré de l'illusion et ne borne plus son être aux limites de sa personne ; il l'étend, cet être, y embrasse tous ceux de son pays en qui il va continuer de vivre et même les générations futures pour qui il fait ce qu'il fait. Ainsi la mort pour lui n'est que comme le clignement des yeux, qui n'interrompt point la vision. »

Ces dernières lignes sont encore de Schopenhauer. Mais l'auteur n'est pas pessimiste. Il trouve un bon sens même à la douleur. C'est elle, en effet, qui ouvre le cœur de l'homme à la pitié, à l'épanchement, à la tendresse : elle est l'alliée de la science. Tandisque celle-ci découvre à nos yeux les harmonies de la nature et de la société, la souffrance nous en donne le sentiment en nous enseignant la résignation et la bonté.

« Ce que les hommes révèrent sous le nom de justice et d'équité n'est donc que la traduction dans la conscience humaine des intentions de la nature. La nature n'est pas l'injustice même, selon le mot de Renan : au fond elle veut la justice et l'amour. » Le mouvement spontané des sociétés les conduit à une organisation conforme au droit : on en aperçoit les premiers linéaments dès l'origine des sociétés humaines : la vengeance même est un embryon de justice. « On peut dire qu'il y a eu de tout temps dans

l'humanité une conscience obscure du droit. Et cette conscience sort des entrailles mêmes de la nature. » La force et le droit ne sont d'ailleurs que momentanément séparés : l'œuvre de la Révolution par exemple devait être chez nous durable parce qu'elle était une œuvre de justice et toujours « l'injustice se paye avec d'effroyables intérêts composés ».

Dans un dernier chapitre l'auteur va au devant d'une objection : que la loi de la lutte pour la vie doit s'appliquer selon les idées Darwiniennes à la société économique comme aux groupes quelconques d'êtres vivants. La loi de la concurrence, dit-il, est dominée dans les sociétés humaines par la loi plus générale de l'adaptation au milieu. Ceux qui refusent de s'accommoder aux exigences de la vie sociale, les volontés réfractaires aux exemples de coopération et de solidarité qui leur sont donnés de toutes parts, doivent justement disparaître : *qui non laborat, nec manducet.* Ceux au contraire qui s'adaptent le mieux, sont ceux qui sont les plus aptes à travailler, à produire, à servir les intérêts sociaux. Quant au problème de la population, il se résout de l'aveu de Malthus par cette considération que le nombre est une condition de puissance productive et que ce sont les peuplades clair semées qui ont de la peine à se nourrir. « On voit par là que la lutte et la destruction ne sont pas la loi absolue de la société humaine. » Au contraire, la coopération volontaire remplace de plus en plus la coopération imposée dans le monde économique comme dans le monde politique.

L'auteur termine par ce dilemne : ou vous travaillerez au progrès social et, par conséquent, vous y croirez, vous croirez en même temps à la bonté finale du monde ; ou vous déclarerez que la société humaine est vouée sans remède à l'égoïsme et à la rapine, et alors vous devrez être conséquent : demandez avec Schopenhauer que ce cauchemar du monde présent disparaisse, faites des vœux pour l'anéantissement universel.

Cette dernière partie a paru à la commission pécher par défaut de précision. Les problèmes économiques ne sont pas si simples, et rien ne sert pour les résoudre de les envelopper dans des phrases nobles. Quelque écho de prédication vient gâter ici l'impression que les meilleurs passages des parties précédentes nous ont laissée. Mais la composition n'en présente pas moins un assez bel ensemble et l'idée essentielle s'en dégage nettement : à savoir que le droit repose sur la limitation réciproque des forces. Cette idée est-elle suffisament établie? nous en doutons. On ne

voit pas comment, de ce fait que les volontés d'autrui en présence de la mienne sont des causes comme la mienne, l'obligation s'impose à moi de les respecter. Les objets de la nature, la terre et l'eau sont aussi des causes, les animaux nuisibles ou utiles comme aliments sont encore des causes ; nous n'avons aucun scrupule à faire prévaloir notre causalité sur les uns et sur les autres : il n'y a là qu'un problème de mécaniqne et la morale est étrangère à ce domaine. Mais nous n'avions pas escompté la solution définitive du problème moral et social : nous avons su gré à l'auteur du mémoire 39 de l'avoir moins agité utilement; et nous avons proposé à la Faculté de lui décerner une médaille.

N° 38. — Cette récompense a été proposée à plus forte raison pour le mémoire n° 38, dont la devise est : « *Renoncer à l'existence pour exister, voilà le tour de force nécessaire.* » (Gœthe.)

Disons tout de suite de ce mémoire que c'est celui de tous dont la lecture est le plus facile et le plus agréable. Il n'est ni biologique, ni philosophique : il traite la question humainement, et, sans artifice d'école, va droit au cœur du sujet comme à l'esprit du lecteur. Bref, c'est une œuvre de talent, très personnelle et très vivante.

Le plan en est clair comme la langue. Il comprend d'abord une très vigoureuse exposition du fait de la lutte pour la vie ; puis il présente les divers moyens employés par la nature même pour l'apaisement progressif de cette lutte au sein des sociétés civilisées; le titre des divers paragraphes est assez explicite pour qu'il nous suffise de les rapporter : les stades de la pacification sont la pacification naturelle, la pacification économique, la pacification civile et la pacification religieuse : l'épilogue décrit l'*Idéal de paix* qui poussera plus loin encore dans l'avenir ces diverses ébauches de pacification sociale.

L'originalité de ce travail est dans la vive lumière dont il a éclairé la lutte pour l'existence dans l'humanité, surtout dans l'humanité civilisée. Nous voulons vous faire entendre l'accent même de l'auteur. Il vient de parler de l'oppression de l'enfant, de la femme, des classes inférieures et des esclaves dans les populations barbares d'autrefois et chez les sauvages actuels, il ajoute :

« Quant à l'esclavage il n'a, ce semble, disparu que par suite d'une révolution sociale et économique qui a rendu le travail libre plus productif, partant plus désirable, que le travail servile. Ici

encore il y a progrès, il y a adoucissement; mais la guerre subsiste. A l'antagonisme simplement bilatéral du maître et de l'esclave s'est substitué l'antagonisme de tous contre tous. La concurrence, c'est-à-dire la lutte d'intérêts se déployant sans obstacle : voilà le principe régulateur de notre régime industriel. Elle règne entre les chefs d'industrie : c'est à qui produira le plus au meilleur marché possible. Une première conséquence, c'est une *surproduction,* véritable scandale économique qui entasse dans les magasins des aliments et des habits inutiles, tandis que des misérables meurent de froid et de faim. Une seconde conséquence d'un tel régime, ce sont les fraudes, les sophistications, l'emploi d'ingrédients chimiques souvent nuisibles à la santé du consommateur ou de l'ouvrier, mais dotés de cette qualité souveraine de s'acheter bon marché. La concurrence règne aussi entre les ouvriers; c'est à qui louera son travail : et de cet empressement à vivre suivent nécessairement l'avilissement des salaires et la misère au logis. Partout où l'on se tourne, on ne trouve qu'antagonismes : antagonisme entre le capital et le travail, antagonisme entre les capitalistes, antagonisme entre les travailleurs, antagonisme entre l'agriculteur et l'habitant des villes, antagonisme entre le commerçant et l'industriel, antagonisme entre le producteur et le consommateur, antagonisme entre le regnicole et l'étranger. Le nombre des débouchés est petit : grand est le nombre des produits; c'est à qui supplantera les autres pour s'assurer le monopole. La vie économique nous offre ainsi l'illustration frappante de la théorie de Darwin. Dans la nature, la lutte la plus âpre et la plus redoutable ne se livre pas à ciel ouvert entre animaux de proie, mais se poursuit sourdement entre membres d'une même société. Pareillement la guerre économique tue plus de monde et d'une manière plus atroce que toutes les guerres. Car elle s'accomplit au sein de la société, sous l'œil du gendarme, avec l'approbation de la loi. Les lois sociales n'empêchent pas la lutte : au contraire, elles la règlent, partant elles la consacrent. La société n'empêche pas la lutte ; au contraire elle est le milieu naturel hors duquel la lutte ne serait pas possible. Que l'on ne dise pas : la société suppose au moins entre les hommes un minimum d'accord. Autant vaudrait dire : la société du maître et de l'esclave suppose un minimum d'accord. Admettons-le, soit! mais admettons aussi que cet accord superficiel recouvre un antagonisme profond, et, dans l'état actuel, irrémédiable.

« Il est un mot dont usent et abusent les économistes, mais dont



il faut voir la claire signification. C'est le mot Liberté. Liberté (en économie politique) signifie absence de toute contrainte légale, mais non pas absolument absence de toute contrainte. Loin de là : une telle liberté implique la contrainte qui résulte de la nature même des choses. La liberté du travailleur est la nécessité de mourir de faim s'il ne trouve pas à louer ses bras. La liberté de l'industriel est la nécessité de perdre ses capitaux s'il ne trouve pas à écouler ses produits. La liberté ainsi entendue, c'est l'individu lâché sans arme et sans protection, à ses risques et périls, dans la grande mêlée d'événements antagonistes, dans le pêle-mêle hasardeux de chocs et de répressions qui constitue la vie économique d'un pays.

« Donc, dans l'état social régulier, la lutte pour la vie persiste : vous croyez avoir dépassé le domaine de la force et vous restez dans le domaine de la force. Seulement la force est d'un autre ordre. Au lieu que la victoire reste au plus musculeux et au plus brave, elle reste au mieux renté et au plus habile, quelquefois au moins scrupuleux : sans compter le hasard qui, dans l'une et l'autre guerre, se plaît à déranger toutes les prévisions. Les instincts primitifs se sont transformés, ils n'ont pas disparu. Se sont-ils même transformés? Il ne faudrait pas creuser bien avant en chacun de nous pour retrouver cet appétit de carnage et ce goût du sang versé que la nécessité de vivre enfonçait chaque jour au cœur de nos ancêtres. Les exécutions capitales attirent la foule sur la place de la Roquette ; la vue de la mort excite une joie féroce sur ces fils de brutes à peine dégrossis. Sans accepter entièrement les doctrines des criminalistes italiens, on doit reconnaître que beaucoup de criminels sont des malheureux en qui revivent avec une impétuosité invincible les instincts carnassiers des ancêtres. Les sentiments belliqueux, de furieux besoins de meurtre et de destruction se perpétuent au milieu des adoucissements d'une large vie en commun. C'est surtout aux époques troublées, alors que la crainte des lois a cessé et que s'affaiblit l'empire de l'opinion, c'est alors que les cruautés survivantes au fond de la méchante bête humaine se décèlent et se déchaînent avec une énergie terrible. A l'heure du danger, la couche de politesse dont l'usage du monde nous a revêtus s'effondre comme un enduit trop hâtivement posé, et l'homme apparaît dans sa nudité primitive qui n'est pas belle à voir. »

Après cette sombre peinture, l'auteur ne peut plus nier la place considérable qu'occupe *en fait* la lutte pour l'existence dans l'hu-

manité. Mais il se pose la question, que nous nous posons après lui avec inquiétude : si *en droit* cette lutte est encore nécessaire, en d'autres termes si elle ne peut être progressivement par nos efforts atténuée et conjurée? Il répond affirmativement à cette question. Il soutient d'abord, en passant, que la grande cause des guerres de nation à nation comme d'homme à homme, à savoir la pénurie des aliments, peut être écartée. L'extension croissante presque indéfinie des terres cultivées et la natalité décroissante des populations les plus civilisées concourent au même résultat. L'évolution va d'ailleurs manifestement dans le sens de la paix. Mais ces réflexions ne servent que de préliminaires à une discussion plus attentive des moyens employés par la nature même au sein de l'humanité pour hâter l'apaisement final.

Nous disons une discussion : c'est qu'en effet l'auteur du mémoire 38 ne nous donne pas un exposé tout uni en quelque sorte des lois qui assurent le désarmement de l'égoïsme; il nous montre, et c'est là l'intérêt de cette seconde partie, comment les forces mêmes qui tendent à l'établissement de la paix sociale sont trop souvent détournées de cette fin salutaire pour servir d'instruments à la lutte, toujours prête à se ranimer. Voici, par exemple, parmi les agents de la pacification dite par lui naturelle, l'attrait du sexe l'un par l'autre, l'amour. Il ne se dissimule pas que l'amour cache une lutte pour la vie entre les sexes; il se souvient des tristes pages inspirées à un critique par ces œuvres de psychologie dramatique où il excelle lui-même. « Le roman contemporain, lisons-nous à la page 19 *bis,* à la fois raffiné et pédant, nous a montré sous toutes ses faces la grande illusion, l'éternelle duperie. Il a vu nettement, douloureusement « ce que cet amour, ce dur amour, disait le poète ancien, fait jaillir dans les cœurs de férocité contenue. Le mâle et la femelle lui sont apparus se dévorant l'âme au milieu des baisers, et il a écrit la sinistre vision de ce combat étrange où les bouches disent des paroles tendres, où les yeux fondent en larmes, où les bras se tendent passionnément, mais où, à la fin, il y a un mort ou une morte, quelquefois l'un et l'autre! » Notre auteur indique avec non moins de pénétration dans le même chapitre, les altérations possibles ou les impuissances de sentiments éminemment sociaux, comme l'amour de l'honneur et la sympathie elle-même. Dans les chapitres suivants c'est la solidarité économique, c'est la loi du salut public, ou la solidarité politique, c'est l'instinct du divin, « le pressentiment de l'inconnu » ou la solidarité religieuse, qui

tour à tour sont appelés à subir le même examen et la même critique, et l'auteur ne reconnaît leurs bienfaits qu'après avoir — non sans risquer quelquefois de revenir à sa première thèse, — mis en garde ses lecteurs contre leurs périls.

Cette disposition d'esprit défiante et pourtant équitable, invinciblement critique jusque dans l'affirmation est, nous l'avouons, un des charmes de cette lecture. Le mémoire tend à cette conclusion que la science est la pacificatrice par excellence; tous les grands sentiments sociaux qu'il passe en revue comme agents du progrès par la concorde comportent une large part d'illusion; leur objet est souvent entièrement chimérique, et la réalité est ployée en tout sens dans la pensée populaire par les besoins, les désirs et les craintes, dont la connaissance imaginative est trop souvent l'esclave. Sous ce rapport la science est infiniment supérieure; elle est l'ennemie née des fantômes du sentiment; elle a pour rôle de déraciner les préjugés. Mais l'auteur du mémoire ne se dissimule pas qu'il y a des préjugés très nécessaires et des illusions très bienfaisantes. « La force d'un sentiment, dit-il sous plusieurs formes, ne dépend point de l'objet où il se prend, objet souvent illusoire et fantastique, mais des causes qui, pendant le cours des âges, l'ont façonné. » Non seulement sa force, mais son utilité sociale. Et il reconnaît que la morale a été, depuis les plus lointaines origines de la civilisation, attachée aux symboles religieux : « La morale philosophique n'est généralement, ajoute-t-il même, qu'un extrait écourté de la morale religieuse. » Au moment donc où ce libre esprit, complexe avec ses allures simples, subordonne la religion à la science, il relève la croyance aux dépens de la démonstration pure : il prépare ainsi la conclusion annoncée : que la paix la plus large et la plus durable sera fondée sur l'accord des croyances scientifiques.

Il faut nous borner; nous ne pouvons citer, pas même analyser, cette conclusion entraînée par un beau souffle spinoziste où l'auteur résout les antinomies de la foi et de la science au profit de cette dernière et immole l'égoïsme à la conscience de l'univers, résultat ultime de la connaissance des lois de la nature. Nous renonçons même à critiquer un travail dont l'auteur, dilettante à son détriment, montre un souci constant de se critiquer lui-même et ne désarme en présence de la majesté de la science et du monde que comme de guerre lasse et peut-être parce qu'il faut finir. Disons cependant d'un mot l'un des reproches qui lui ont été faits : c'est que le résultat du progrès social n'est pas

seulement d'amener l'apaisement entre les volontés humaines armées à l'origine les unes contre les autres; le progrès a surtout pour effet de produire une conjuration active, une convergence et une organisation des sentiments, des idées, des efforts : ce n'est pas à la pacification que le texte même du sujet demandait aux auteurs d'aboutir, c'est au concours. Le mémoire couronné, entre autres mérites, a celui de n'avoir pas perdu de vue ce but supérieur.

Reste le nº 51, qui porte pour devise ce verset de saint Luc : « *Celui qui cherchera à sauver sa vie la perdra et qui la perdra la rendra vraiment vivante.* »

Tout ce que nous avons dit pour relever les mérites des trois derniers mémoires montre le cas que la commission fait de celui-ci, puisqu'elle le leur a préféré. Le style, il est vrai, en pourrait être plus alerte et plus brillant : nous ne sommes tenté d'en extraire aucun de ces *passages,* peut-être trop fréquents dans le mémoire 38. Mais il s'est placé au premier rang par sa forte contexture, par le nombre et le bon ordre des points de vue évoqués, par l'étendue des connaissances de son auteur, par l'efficacité dialectique de son argumentation, par sa puissance de pénétration et sa densité.

L'idée dominante de ce travail est un principe logique : à savoir que les oppositions radicales instituées par l'esprit humain pour la commodité de la pensée entre des concepts abstraits ne se retrouvent pas nécessairement entre les choses que ces concepts représentent; entre l'égoïsme et l'altruisme, par exemple, l'exclusion réciproque est une duperie des mots, et si on scrute les origines des sentiments concrets correspondants, on verra qu'en fait l'égoïsme est pénétré d'altruisme et réciproquement que l'altruisme sort de l'égoïsme, comme la branche du rameau, par une lente évolution (v. p. 39).

Après quelques mots sur l'application du Darwinisme aux problèmes sociaux, l'introduction est consacrée à écarter, selon ce principe, les mauvaises positions de la question, où les deux éléments du sujet sont placés en présence comme des forces étrangères et irréductibles, et où une troisième force, supérieure à l'une et à l'autre, est invoquée pour introduire du dehors l'accord entre elles. Lamennais procéde ainsi. L'auteur cherche une solution plus conforme à la marche historique des sociétés.

Alors entre les individus et les unités collectives il distingue plu-

sieurs types de solidarité, qui sont, à vrai dire, autant d'étapes du progrès social. Il nous les présente successivement et montre leur efficacité croissante pour assurer l'harmonie des volontés.

La « solidarité individuelle » est la forme la plus humble de la solidarité. Elle unit les cellules du corps vivant les unes avec les autres ; elle unit aussi les sexes pour en former un agrégat momentané de même nature. La « solidarité sociale » préside à la formation du groupe familial, du groupe politique et du groupe économique ; enfin la « solidarité des idées » est le lien des groupes plus larges et plus intimement unis encore auxquels donne naissance la religion, l'art, la science et la philosophie. Tel est le plan du mémoire rapidement esquissé. Il édifie, comme en une haute succession d'étages superposés, une série de types sociaux de plus en plus complexes, dont la base est la société organique intra individuelle et dont le sommet est la libre association des esprits dans la recherche scientifique. Entrons dans cette construction, et voyons quels rapports en unissent les parties.

L'auteur insiste avec beaucoup de force dans sa première partie sur la composition du moi, où il montre la synthèse de consciences élémentaires dans une série de consciences de plus en plus compréhensives. Mais il ne manque pas de tirer de cette démonstration une conséquence utile à ses démonstrations ultérieures, dans les termes suivants : « La vie individuelle est donc sociable, non par accident, mais par essence et il faut reconnaître qu'elle est encore le système qui réalise le mieux, à moins de perturbations accidentelles, ce domaine rêvé par Robert Owen où « l'assistance de tous est acquise à chacun et l'assistance de chacun est acquise à tous ». L'accord entre la conscience dominante et les consciences partielles, entre les centres directeurs et les cellules qui sont dans le cercle de leur influence est la règle. L'accord est donc bien le principe de l'existence du premier organisme social humain, l'imperfection de cet accord, c'est-à-dire la lutte pour la domination entre les consciences subordonnées est bien le ferment de dissolution de la personnalité humaine, et enfin, comme l'a montré Herzen, l'homme atteint bien l'unité la plus parfaite, sa vie est bien la plus active et la plus pleine lorsque l'harmonie est complète entre les organismes composants. » L'agrégat sexuel est formé sous l'empire de la même loi ; la fonction de reproduction n'est qu'une extension de la fonction de nutrition, et même, si l'on met à part toutes les additions dont l'union des sexes s'est enrichie ultérieurement par son retentissement dans la con-

science, comme un son simple auquel des groupes de sons harmoniques viendraient peu à peu se superposer, on trouve encore que le pur amour de soi engendre ici directement, quoique pour un temps très court, une forme nouvelle de solidarité, et suspend ainsi la concurrence vitale entre les deux organismes et les deux consciences du couple androgyne.

Nous ne suivrons pas le mémoire 51 dans ses recherches sur les origines de la famille qui semblent bien être un souvenir de l'enseignement de M. Durkheim. Nous allons à la conclusion de ce chapitre où il apprécie le rôle de la famille dans le développement de la solidarité sociale, et nous y trouvons un jugement plein de réserves. Oui, au sein du groupe familial il y a trêve à la lutte pour l'existence ; mais de famille à famille la lutte subsiste et même l'unité nouvelle, la cellule sociale ainsi formée, peut mettre en péril l'harmonie et la paix dans la grande communauté, si elle garde pour elle les richesses destinées à la circulation, si elle détient le *capital.* Nous comprenons mieux ces réserves si nous nous rappelons le principe posé tout d'abord par l'auteur, que l'accord entre les membres d'une société a pour type l'accord entre les cellules du corps vivant, c'est-à-dire une fusion des éléments en une masse homogène où elles ne gardent plus aucune individualité relevée, et ne jouent qu'un rôle physiologique infime. Le même principe le conduira à des conséquences non moins importantes quand il s'agira des groupes politiques.

Dès le début du chapitre II, en effet, l'antagonisme entre l'individu et l'État est constaté et cet antagonisme au lieu d'être attribué à un défaut d'organisation momentané, ou encore à une erreur de l'individu, mal averti de son vrai rôle, est imputé d'emblée à l'existence même de l'État. Cette existence repose sur un sentiment nouveau par rapport au sentiment domestique : celui de la hiérarchie. « L'État, lisons nous à la page 24, se constitue : dès lors les besoins de la guerre lui donnent son principe, le droit du plus fort, l'autorité ; les conséquences de la guerre subissent la distinction des classes. Les individus font alors partie d'une masse sociale organisée. Cette masse gravite autour d'un point central, elle est soumise à l'action d'une force directrice, homme, classe ou formule. Ainsi les nécessités de l'existence vont troubler l'accord des associations primitives : *cet accord se maintenait par l'égatité parfaite des individus chargés tous des mêmes fonctions.* Sitôt que la hiérarchie s'établit, comme son premier critérium est la force, les rivalités et la concurence s'accusent à l'intérieur des

groupes, etc... » Remarquons-le : l'accord se maintenait, dit l'auteur, par l'égalilé absolue et l'identité des fonctions : c'est bien là l'idéal qu'il s'est fait dès l'abord de tout concours d'après le consensus organique. Naturellement, ce principe adopté, toute hiérarchie devient impossible. Nous sommes donc quelque peu surpris de voir le présent chapitre se fermer sur cette conclusion que la hiérarchie politique n'est pas la plus propre à réaliser l'accord des individus humains et qu'il en faut chercher une autre. La seule conclusion légitime, le principe une fois adopté, était la renonciation à toute organisation hiérarchique. C'est là que nous allons voir l'auteur arriver en fin de compte.

Après avoir cherché quelque temps avec bonne foi le type de l'organisation sociale qu'il rêve dans les groupements économiques, il se demande d'après quel principe les capacités diverses seront évaluées pour l'attribution proportionnelle des produits, et il écrit : « Quant à la hiérarchie de ces capacités, en supposant qu'elle fut possible *a priori*, est-elle vraiment utile? Après tout, le déchaînement des égoïsmes et le triomphe du fort une fois arrêtés par la suppression des conflits — lisez par la suppression de l'État — l'organisation sociale doit-elle être hiérarchique pour être saine ? » Comme dans le corps humain, « ne peut-il y avoir dans les sociétés développement parallèle des fonctions sans classement de ces fonctions? Savants et ouvriers ne peuvent-ils pas accomplir leur œuvre et coopérer fraternellement à la vie de l'ensemble sans que la science se proclame supérieure ou inférieure à l'industrie? Dans le vaste organisme social la valeur de chaque organe ne peut se mesurer qu'à son degré d'utilité ; tous sont également nécessaires... Comme la circulation, la respiration, la nutrition, fonctions non pas hiérarchiquement organisées, mais concordantes, la science, l'art, l'économie, l'industrie, la politique, doivent combiner leur action et contribuer sans rivalité ni dispute de rang à l'œuvre harmonique de la concentration et de l'épanouissement des forces sociales. »

On comprend que l'auteur se trouve à l'aise pour exposer les harmonies du monde des idées où il semble que toute hiérarchie gouvernementale soit inutile. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ses vues sur ce sujet. Nous en avons assez dit pour mettre en relief la thèse qui fait le fond de ce travail. Cette thèse, nous n'avons pas à la juger. Nous avons déclaré au début de ce rapport que nous éviterions de dogmatiser sur le sujet. Personnellement nous croyons que le principe sur lequel toute la

démonstration repose est inexact, que dans l'organisme, dans la société cellulaire intra individuelle, dans le groupe des états de conscience qui est le moi, il y a des parties dirigeantes exerçant un contrôle et au besoin une coaction sur les autres parties, que dans la société politique l'État a de même, et à plus forte raison, un rôle nécessaire, que même dans la société économique une hégémonie et une direction sont à jamais indispensables, que partant la différenciation hiérarchique est une condition permanente de toute organisation, que d'ailleurs l'autorité n'est pas toujours repoussée comme une ennemie, qu'elle est le plus souvent acceptée avec gratitude par ceux qu'elle oblige, qu'elle ne dure qu'en raison des services qu'elle rend et de l'adhésion qu'elle mérite, que si enfin il y a un résidu de contrainte inséparable de tout gouvernement, c'est que la lutte et les résistances réciproques peuvent bien être atténuées dans les sociétés et les organismes, mais qu'elles ne peuvent en être totalement bannies, parce qu'elles sont une cause d'équilibre et un aiguillon de progrès, que par conséquent c'est une chimère que de rêver un état social où les activités humaines se déploieraient parallèlement sur toute la surface du monde civilisé non seulement sans lutte, mais même sans groupements hiérarchiques et sans réglementation. Mais ce que pense tel ou tel membre de la commission importe peu ici. Ce qui a préoccupé surtout la commission, nous l'avons dit, c'est le degré de cohérence et la force de conception des différents mémoires. Elle a dû reconnaître que le mémoire 51 était sous ce rapport supérieur à tous les autres, et que son système ne se laissait pas facilement entamer, tant qu'on en acceptait le principe.

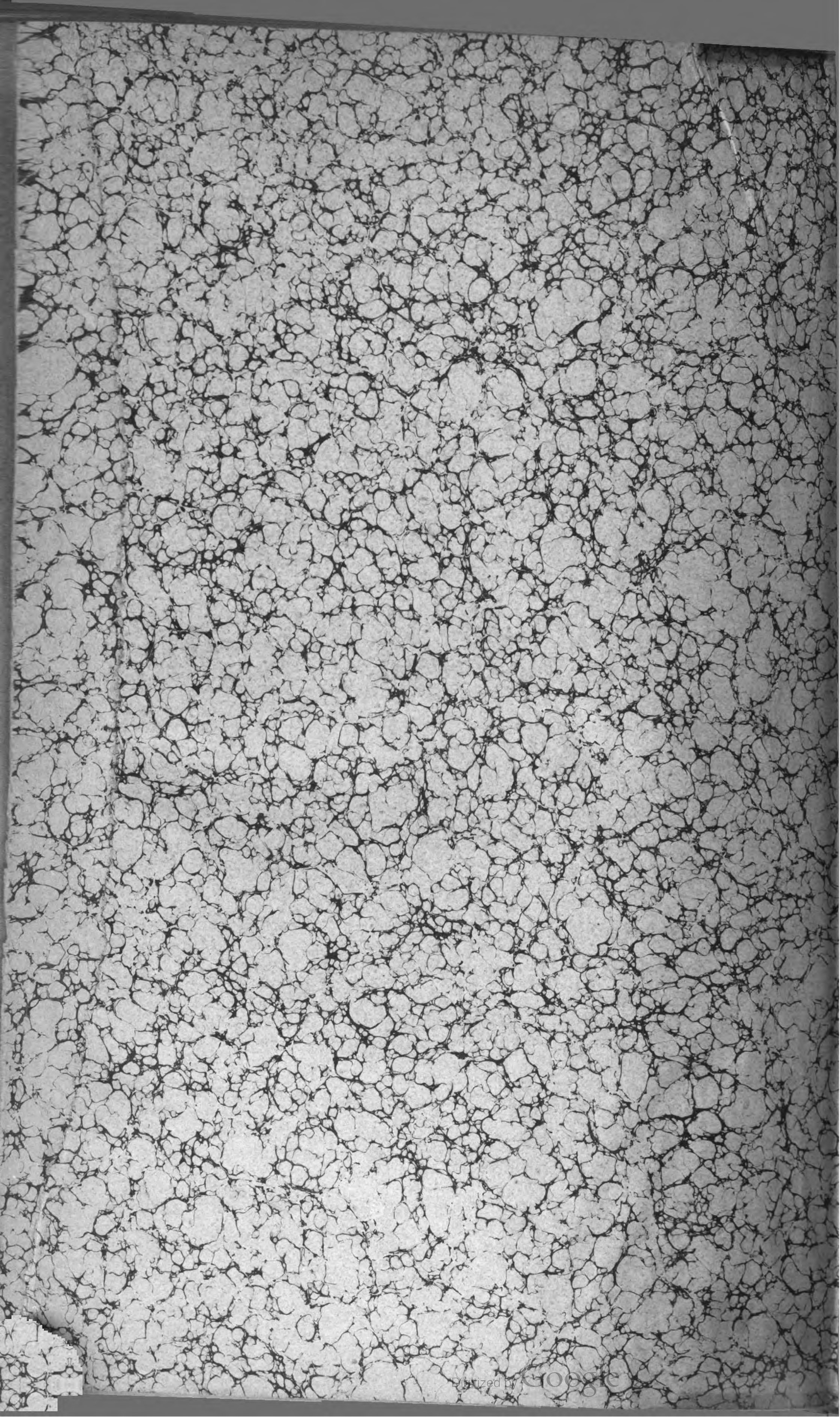
Elle a regretté, il est vrai, que ce principe même, l'auteur l'ait posé comme un postulat plutôt qu'accepté après discussion. Elle a regretté aussi que le fait historique si constant et si palpable de la formation spontanée des sentiments de subordination et de dévouement, le mémoire l'ait passé sous silence et se soit borné à affirmer que l'autorité est toujours née de l'emploi de la force. Sans demander qu'on lui révélat le mécanisme des constitutions futures, elle eut été bien aise encore de savoir par quel moyen l'harmonie des volontés parallèles pourra être assurée. Elle a eu ainsi plusieurs imperfections de diverses sortes à relever dans un travail généralement bien conduit et bien écrit. Mais elle a été gagnée par la conscience avec laquelle l'auteur aborde les difficultés du sujet, par la hardiesse avec laquelle il s'enfonce dans la « ques-

tion sociale », par les vues personnelles qu'il apporte en grand nombre dans ces questions économiques si épineuses d'où dépend la guerre ou la paix partout où il y a des sociétés civilisées. Elle a été unanime pour attribuer à son œuvre le premier rang. Peut-être cependant, si le texte de l'avis par lequel le concours a été annoncé le lui eut permis, eût-elle eu à se demander si une partie du prix ne devait pas être attribuée au mémoire 38 ; mais en présence de ce texte, il lui a paru que la question ne pouvait se poser, elle a dû proposer à la Faculté d'attribuer le prix au mémoire qu'elle jugeait le meilleur.

Nous avons terminé cet exposé nécessairement étendu des résultats du concours. Nous ne pouvions nous soustraire à l'obligation de faire connaître les mémoires préférés. Et les faire connaître, c'était non seulement les analyser, mais aussi esquisser leur physionomie. Il nous a semblé qu'une accumulation d'épithètes laudatives ou sévères, bien que matériellement plus brèves que ces analyses et ces esquisses, paraîtrait encore plus longue. Si nos efforts n'ont pas été trompés, on est convaincu maintenant que le concours a été sérieux, qu'il a suscité des travaux remarquables à des titres divers et que celui qui l'a institué n'a pas à regretter sa généreuse initiative.

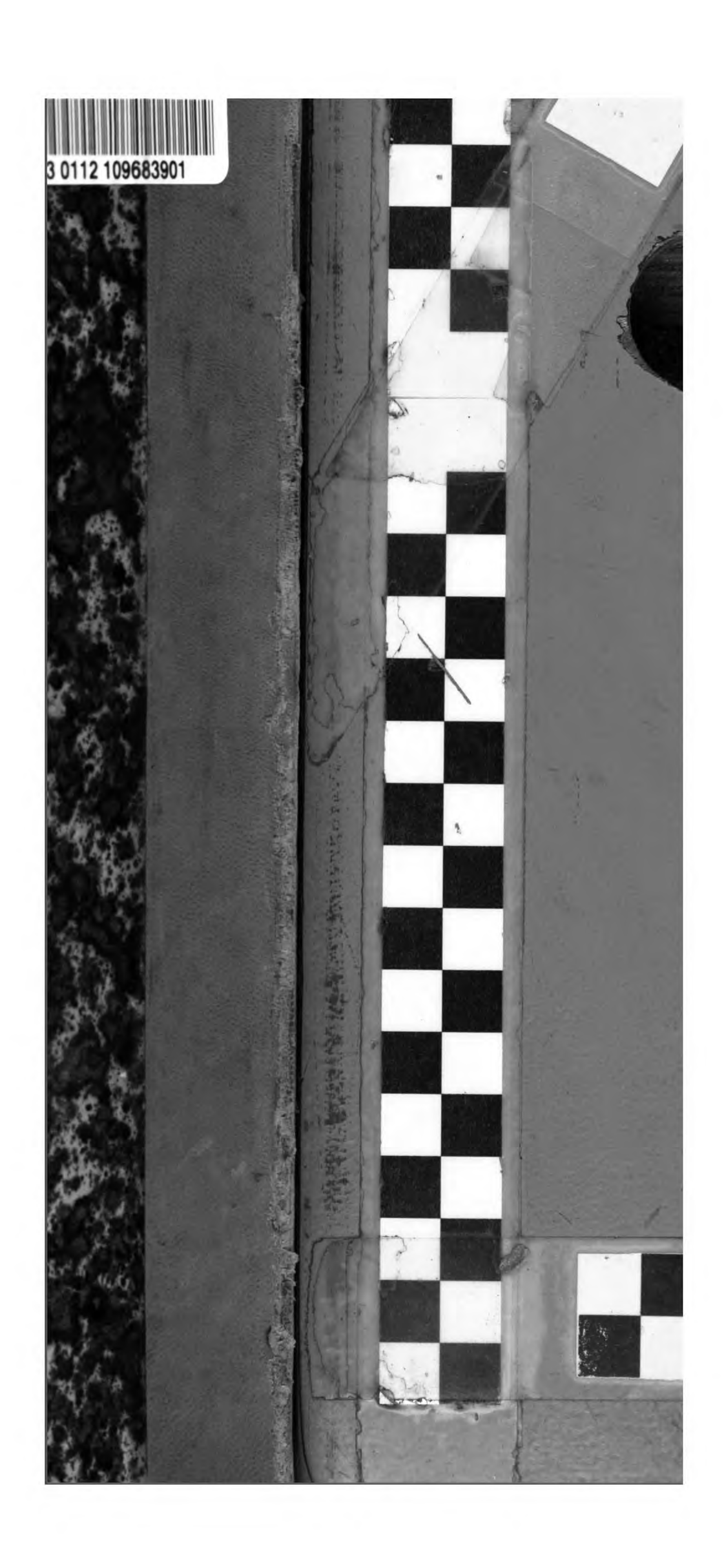
TABLE DES MATIÈRES

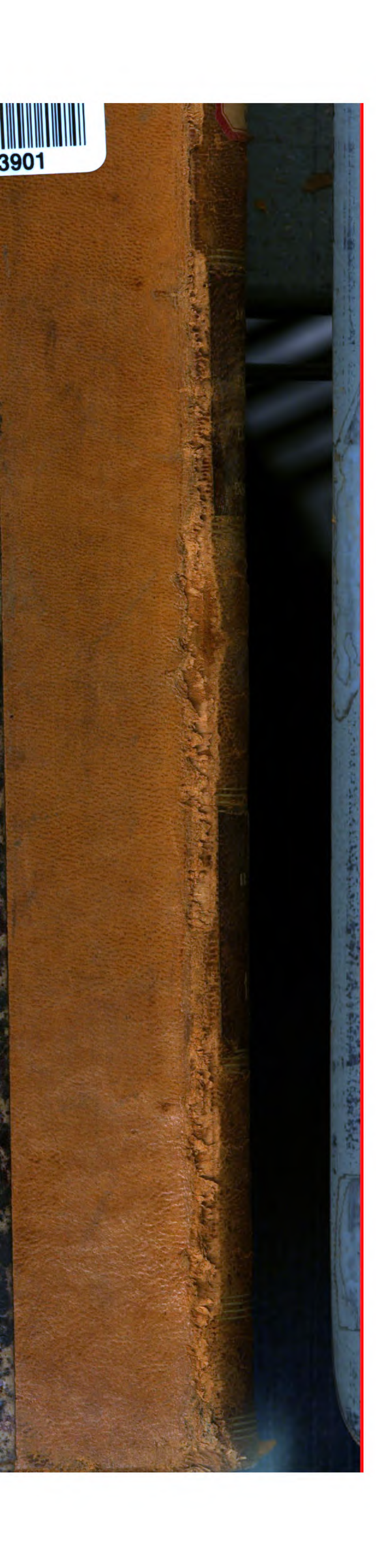
LE PUY-EN-VELAY. — IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS.






3901


3 0112 109683901


3901


0112 109683901


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 109683901